STATISTICAL
SOCIETY.
XII
St. JAMES'S
SQUARE.
LONDON.

6

[CANZLER]

The
Robert E. Gross
Collection
A Memorial to the Founder
of the
Lockheed Aircraft
Corporation

Business Administration Library
University of California
Los Angeles

850

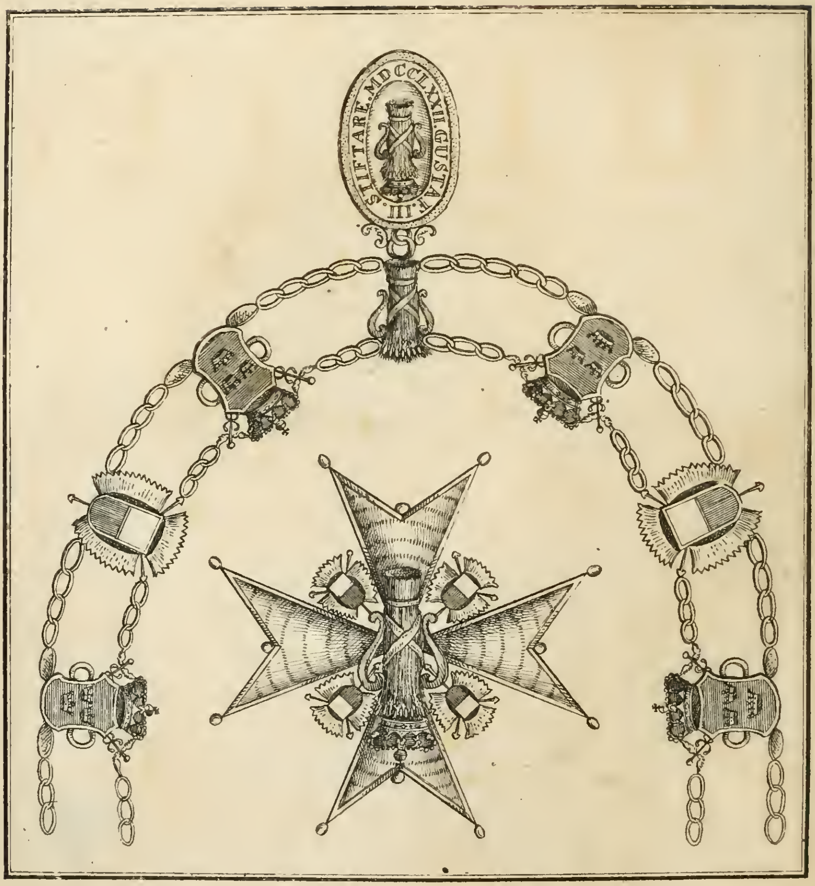
STIFTARE.MDCCLXXII.GUSTAF.III

MEMOIRES

POUR SERVIR A LA CONNOISSANCE

DES AFFAIRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

DU ROYAUME DE

SUÈDE,

JUSQU'A LA FIN DE LA 1775me ANNÉE.

TOME PREMIER.

Avec Figures & XLIII. Tables.

à LONDRES,

MDCCLXXVI.

& se trouve à Dresde, chez GEORGE CONRAD WALTHER.

STATISTICAL·SOCIETY·OF·LONDON
1834

A' SON EXCELLENCE

MONSIEUR

LE COMTE

DE SACKEN,

COMTE DU SAINT EMPIRE,

Staroſte de Pilten, Seigneur de Dondangen, de Bathen & de pluſieurs autres Diſtricts.

Miniſtre du Cabinet & Sécretaire d'État dirigeant le Département des Affaires étrangères de Son Alteſſe Séréniſſime Electorale de Saxe &c.

Chevalier des Ordres de Saint André & d'Alexandre-Newſki.

MONSIEUR,

Quelque béſoin, que ces Mémoires ſur les Affaires de la Suède *puiſſent avoir de la Protection d'un Miniſtre éclairé, je n'oſerois abuſer ni du nom de* VOTRE EXCELLENCE, *ni de ſes Bontés, pour en impoſer aux Cenſeurs. Je ne prends la liberté d'offrir* ces Mémoires *à* VOTRE EXCELLENCE, *que pour* LUI *rendre un hommage public de ma reconnoiſſance reſpectueuſe; pour rendre compte de mes Obſervations au profond Connoiſſeur des Affaires, dont je traite, & pour les ſoumettre enfin aux Lumières d'un Miniſtre, ſous les yeux duquel une partie des principaux*

Evénemens s'eſt paſſée pendant ſa Miſſion en Suède.

Amateur de la Vérité, Vous dedaignez, Monsieur, l'inſipide flatterie. J'eſpère donc, que Votre Excellence ne déſapprouvera pas non plus la franchiſe, avec laquelle j'expoſe mes Remarques. Je ſupplie au reſte Votre Excellence de vouloir bien agréer la profonde Vénération, la vive Reconnoiſſance & le parfait Dévoûment, avec lesquels j'ai l'honneur d'être toute ma Vie

MONSIEUR,

de VOTRE EXCELLENCE

le très-humble, très-obéïſſant
& très-obligé Serviteur

J. G. C.

INTRODUCTION.

On ne ſauroit ſe former une juſte idée de l'*état des Affaires d'un Païs*, qu' en examinant avec ſoin ſon Climat, ſa Population, ſon Économie, la nature de ſes Productions, ſes Manufactures & ſon Commerce, de même que la Conſtitution de ſon Gouvernement, & les Liaiſons, que celui-ci entretient avec les Puiſſances étrangères.

Pour parvenir à ce but *par rapport au Royaume de Suède*, j'ai eu, pendant un ſéjour de plus de ſept années, une attention très-ſuivie à voir & à examiner de près tout ce qu'il s'y trouve d'intéresſant. J'y ai recherché & cultivé l'amitié *de pluſieurs Savans* & d'autres Perſonnes inſtruites; j'ai étudié *les meilleurs Ouvrages* relatifs à ces objets, & je me ſuis procuré *pluſieurs Relations*, préſentées au Roi & aux Etats par les différens Départemens de l'Adminiſtration; je n'ai pas non plus negligé *les Mémoires des Députés* de Diètes, ni les *Feuilles volantes*, qui, ſous les auſpices de la liberté de la Preſſe, ont paru en Suède depuis la Diète de 1766. J'allègue les *principaux de ces Ouvrages* dans le courant de mes Mémoires, & je préſume qu'un Lecteur curieux & inſtruit de la langue du Païs, pourra d'autant mieux juger par là de la ſolidité ou de l'illuſion de mes remarques.

Cependant les conséquences, que je tire de leurs Rapports, ne s'accordent pas toujours avec leurs Assertions. Ma position ayant dû me préserver de l'*esprit de parti*, qui a donné lieu à la plus grande partie de ces Ouvrages, j'ose me flatter, que ces Mémoires *sur l'état présent du Royaume de Suède* sont plus conformes à la vérité, & peuvent devenir utiles à plusieurs égards.

La *première Partie*, divisée *en V. Sections*, présente:

I. Un Abrégé de l'*Histoire de Suède* - - pag. 1 -- 46

II. Un Extrait de *ses Traités* avec les Puissances étrangères, en tant qu'ils sont en Suède de notoriété publique, - - 47 -- 57

III. Les Changemens arrivés depuis 1720. dans la *forme de son Gouvernement*, - - 58 -- 106

IV. Les *Arrangemens militaires* & la *Marine*, - 107 -- 138

V. Ses *Ordres de Chevalerie*, tant militaires que civils, - - - - 139 -- 172

Quant aux *deux premières Sections*, je n'y dis rien de nouveau; aussi me serois-je dispensé de faire ces Abrégés, si je n'avois compté de faciliter au Lecteur l'intelligence de plusieurs Points, en lui rappellant les principaux Evènemens arrivés en Suède jusqu'au Regne de Gustave III. Pour ce qui est de la *troisième Section*, j'y donne un Précis des différentes *Modifications* faites dans la *forme du Gouvernement de Suède*, depuis la mort de *Charles XII.* jusqu'à la dernière Revolution.

Franc & impartial, j'ose y indiquer en même tems les *Désordres*, qui ont regné en Suède pendant cette Epoque, aussi-bien que les *principales causes* qui les ont engendrés.

Pour composer la *quatrième Section*, qui traite des *Arrangemens militaires* en Suède, il m'a coûté d'autant plus de peines, que, sans compter mon inexpérience à cet égard, les Réglemens relatifs à cette

cette Partie, ſont très compliqués, ſurtout par rapport à ce qu'on appelle en Suède: Indelningswærk.

Il y a une Armée de Terre (Table No. I. & II.) & un Corps de Marine (Table No. XVI. pag. 134.)

L'Armée de Terre eſt diviſée en 1) un Corps de Troupes reparties (indelte Regementer,) & 2) un Corps de Troupes levées ſur le pié étranger (po wærfwadt Fot.)

Le Corps d'Armée reparti, qui doit être de 34267 hommes, ne fut trouvé en 1774. que de 27971 hommes effectifs, & celui des Troupes levées ſur le pié étranger, de 12009 hommes & par conſéquent de 19 hommes moins fort qu'il eſt d'inſtitution.

L'entretien de toute l'Armée de Terre couta:

1696.	1034217 Dlr. Smt. ou	517138$\frac{1}{3}$	Ecus de Banque.
1768.	2280541 - - -	651582$\frac{4}{7}$	- - -
1772.	2708880 - - -	650131$\frac{1}{5}$	- - -

Les Tables No. III -- X. XII -- XIV. rendent un compte détaillé des fraix de l'entretien de ſes Individus tant en Campagne qu'en tems de Paix, auſſi bien qu' après leur retraite.

La *Marine* eſt compoſée, 1) d'une Flotte de Vaiſſeaux de Guerre (*Oerlogs-Flotta*,) &

2) d'une Flotte de Galères pour la défenſe des Côtes.

A la Diète de 1766. on compta 30 Vaiſſeaux de ligne, 19 Frégattes, 59 Galères, 6 Galliotes, 4 Brigantins, 7 Prames, 4 Demi-Galères, 3 Chalouppes & 21 Vaiſſeaux de Transport.

Cette Marine fut augmentée depuis de 3 Vaiſſeaux de rang, & de 4 Bâtimens à rames & à voiles (Skjaergords-Fartyg.)

La *Milice de Marine* (Sjœ-Milice) monte à 13000 hommes. (pag. 134.)

L'entretien de toute la Marine a couté:

1696.	681498$\frac{1}{2}$	Dlr. Smt.
1768.	1456655$\frac{2}{3}$	-- --
1772.	1807150	-- --

Le Roi déſirant au reſte de remettre ſucceſſivement toutes les parties de l'Adminiſtration dans le meilleur état poſſible, s'eſt fort occupé depuis la Revolution, de *rétablir dans l'Armée l'ancienne Diſcipline*, & d'y ranimer l'émulation presque toute éteinte par la difficulté de s'avancer, ſinon par la *voye des Accords*, dont j'ai expliqué les Réglemens. (pag. 120.)

Les différens Corps & Régimens conſentirent en effet 1773. à l'abolition desdits Accords, à condition qu'il ne ſeroit point touché à la *Caiſſe des Penſions militaires*, (pag. 121.) & que les ſommes d'argent payées jusqu'ici à titre d'Accords (Accord ſummor) ſeroient ſucceſſivement rembourſées aux Intéreſſés.

La *cinquième Section* contient le Précis de tous les Réglemens faits depuis 1748. à l'égard des quatre Ordres de Chevalerie, qu'il y a en Suède.

Les *deux premiers Ordres*, ſavoir ceux des *Séraphins* & de l'*Epée*, ſont *militaires*, au lieu que les deux autres, ou ceux de l'*Etoile polaire* & de *Waſa* ſont *civils*.

A la fin de la 1774e année il y avoit:

42 Chevaliers de l'Ordre des *Séraphins*.

1120 - - - - de l'*Epée*, ſavoir:

29 Grand-Croix, 24 Commandeurs & 1067 ſimples Chevaliers.

87 - - de l'*Etoile polaire*, c'eſt-à-dire 25 Commandeurs & 62 Chevaliers proprement dits.

56 - - de *Waſa*, ſavoir:

4 Grand-Croix, 8 Commandeurs, 44 ſimples Chevaliers.

Quant aux *Affaires purement économiques* de la Suède, il n'eſt pas douteux, que *la dernière Revolution*, arrivée le 19. Avril 1772. n'y ait amené *toute ſorte de Changemens*. Il dépendra des tems plus ou moins heureux, de les *conſolider* & d'en rendre les avantages réels & permanens.

En attendant je rends compte dans la *ſeconde* Partie:

VI. de la préſente Adminiſtration intérieure du Royaume & de ſon Économie en général, - - pag. 173 - 208
VII. de la nature & du montant de ſes Impôts - 209 - 240
VIII. des *Mines* en Suède & de leurs Productions, 241 - 287
IX. des principales Productions de *ſes Forêts*, - 288 - 293
X. de la force de *ſon Commerce*, tant actif que paſſif, - - - - - 294 - 377
XI. du ſort des *Fabriques* & des *Manufactures* en Suède, ſurtout depuis 1738. - - 378 - 392
& enfin
XII. de l'état de *ſes Finances* & de *la Banque* des Etats (Sweriges Rikes Banco) - - 393 - 431

Le *Royaume de Suède*, y compris la Finlande & la Laponie, a 9000 *Milles quarrés* de ſurface.

Il eſt compoſé, quant à *ſon Adminiſtration générale*, de 27 *Gouvernemens* de Provinces, repartis, pour l'*Eccléſiaſtique*, en 1. Archevêché & 13. Evêchés, & pour l'*Adminiſtration de la Juſtice*, en 93. Juriſdictions de Diſtricts ſoumiſes à 20. *Sénéchauſſées* qui reſſortiſſent à leur tour de 4. Cours de Juſtice ſuprèmes (Hofrætter,) pag. 174.

Il ne ſe trouve en Suède, que 80052 Hemmans ou Fermes entières (Tabl. No. XVII. pag. 175.) & ſa *Population générale* (pag. 183 - 191.) fournit en tout, y compris les 178000 habitans des 103 Villes du Royaume, (pag. 334--336. Table No. XXXIV.) environ *2,571,000 Perſonnes*, dont on ne doit ſuppoſer que *1,832,000 effectivement occupées* de contribuer à la Somme générale de ſon travail, (pag. 186. & Table No. XVII.)

Jusqu'ici la Suède a fait venir de l'Etranger environ 400,000 tonneaux de Grains par an, à 2 Ecus de Banque d'Hambourg le tonneau, une année portant l'autre. (Table No. XVII. XLII. A. pag. 195 -- 204. 310.)

Ce grand inconvénient peut être attribué *au défaut d'Induſtrie nationale* à d'autant plus forte raiſon, que pluſieurs Provinces ſont naturellement ſuſceptibles de beaucoup plus de culture, (pag. 193.) vû la douceur de leur Climat (Tables No. XVIII -- XXIX. pag. 178 -- 184.) & que la plupart des Villes du Royaume (pag. 194.) ſeroient propres à contribuer leur bonne part à la perfection des Manufactures & des Fabriques, (pag. 378 -- 380.) dont la Table (No. XXXIX.) préſente le nombre, la nature & le Calcul de leurs Productions. Celles-ci ont été jusqu'ici fort inférieures à ce qu'elles ont coûté depuis 1738 -- 1769. (Table No. XXXVII. & XXXVIII.)

Suivant le Comptoir des Manufactures, la Suède a *fabriqué* pendant l'eſpace de 37 années (1727 -- 1764.) pour 104,906,840 Dlr. Srmt. de Marchandiſes. Si l'on ôte 46,781,726 Dlr. Srmt. dépenſés en matières apportées de l'Etranger, le *gain national* peut être évalué à 58,125,114 Dlr. Srmt. gagnés par une année de travail d'environ 339,000 Fabriquans. Lesdites Tables prouvent d'ailleurs, qu' au lieu de travailler ſur le Fer & ſur le Cuivre, on s'eſt préférablement appliqué à des Fabriques de moindre utilité.

L'inconvénient viſible, qui réſulte de l'exportation de la plupart des Produits naturels des Mines de Suède, (Tab. No. XXXVI.) ſans être aucunement ouvragés, détermina enfin les Etats de 1769. d'augmenter de plus en plus les encouragemens accordés aux Fabriques en Fer & en Acier.

Quant *au Commerce* de Suède, les Tables, qui ſe trouvent pag. 296 -- 317. marquent, que p. e. en 1768. l'*Exportation* des Produits naturels pouvoit être évaluée enſemble, ſuivant la Table générale (pag. 338. & 339.) à 11,730,998½ Dlr. Srmt., ou 3,927,997 Ecus de Banque, de ſorte que l'*Importation* faite à *Stockholm*, (pag. 320.) & dans tout le Royaume en général, (pag. 318 -- 332. 338, 339.) ne montant pour la même année, qu'à 7605875 Dlr. Srmt. il reſteroit, après avoir même ajoûté 24tx. d'or pour l'*Importation clandeſtine*, un excédent de 1725123 Dlr. Srmt. ou 575041 Ecus de Banque d'Hambourg en faveur de la Suède, ſi l'inconſtance du Change, la participation des Etrangers à la Compagnie des Indes Orien-

tales & l'Exportation de plusieurs Produits, dirigée en Suède par pure Commission & au profit de l'Etranger, n'avoient exposé jusqu'ici l'Etat à des pertes peut-être plus qu' équivalentes audit avantage.

Quant à l'*Exportation* faite en 1772. les Villes de *Stockholm* & de *Gothembourg* ont envoyé chez l'Etranger (pag. 374.) entre autres 298049 Schifp. de Fer & d'Acier, savoir de *Stockholm* 208430 Schifp., de *Gothembourg* 89619 Schifp., & par conséquent $\frac{9}{13}$mes de l'Exportation totale de ce Métal. En 1770. on n'avoit exporté de tout le Royaume qu' environ 280000 Schifp. à cause d'une plus grande concurrence du fer de Russie sur les Places Angloises.

L'Exportation des *Harangs*, qui en 1753. étoit de 20000 tx., fut portée en 1772. jusqu'à 150,000 tx. à $2\frac{1}{2}$ Ecus de Banque la tonne ou le millier, sans compter 40000 tx. envoyés de Gothembourg aux différens Ports du Royaume. Cet Article, joint *au Commerce des Indes Orientales*, dont le profit total, (pag. 369.) monte année commune à 1,070,210 Dlr. Srmt., repare à-peu-près les pertes, que *le Fer de Russie* cause au débit du Suédois.

Pour porter la *Marine Suédoise* à un plus haut dégré de puissance, les Etats accordèrent en 1739. aux Gens de Mer, (*Cooquardie-Skeppare*) plusieurs avantages notables, qui furent encore augmentés par le Réglement de 1748., en les exemptant non seulement des enrôlemens militaires, mais encore de toutes les *Contributions personnelles*, & en leur assurant d'ailleurs des *Pensions viagères*, lorsqu'ils ne pourroient plus supporter les fatigues des Voyages maritimes.

Aussi le *nombre des Navires de Commerce*, qui en 1734., n'avoit été que de 329 Bâtimens, tant grands que petits, dans toute l'étendue du Royaume, s'est-il augmenté ensuite au point, que depuis 1749 -- 1764. le *Collége de Commerce* avoit fait expédier des Lettres patentes pour 7949 Bâtimens; dont 747 Navires, portant 41,266 Læst de Cargaison, furent achevés dans le courant de la seule 1764e année.

Les *Finances* & le *Contributional* de ce Royaume, n'ont guères essuyé de changemens depuis la dernière Revolution. La *Liste des différentes Taxes, Corvées & Dixmes*, auxquelles les possesseurs

d'Hemmans ſont aſſujettis, (pag. 225.) prouve, qu'un Hemman ordinaire doit annuellement fournir pour 591 Dlr. Srmt. de Denrées &c. réduites en argent ſelon le Marckegong (Tab. No. XXXV.) pour les différentes Provinces du Royaume.

Ces *Impôts* ſont ou *fixes* ou *temporaires*; ceux-ci ſont appellés en Suède Riksdags Bewillningar, *Contributions extraordinaires*, (pag. 236.) qu'il eſt encore aujourd'hui reſervé aux Etats de régler de Diète en Diète, pour ſuppléer au vuide cauſé depuis 1696. d'un côté par l'altération de l'*Etat monétaire*, dont les Tables No. XL. & XLI. préſentent un Tableau hiſtorique, & de l'autre par la multiplication des *Billets de Banque* depuis 1745. (Table No. XLI.)

Il y a d'autant moins de doute à l'égard de cette augmentation de *Dépenſes*, que la Table de Comparaiſon des *Dépenſes de la Couronne pour les années 1696. 1768. & 1773.* (pag. 237 - 239.) jointe à la Déclaration formelle des derniers Etats, prouve, qu' au lieu de $44\frac{2}{3}$ tx. d'or, qui eſt le montant de l'année 1696., il faut actuellement, par les raiſons indiquées, faire face à une Dépenſe annuelle d'environ 115 tx. d'or, ſans compter les Intérêts.

Il eſt à propos d'obſerver encore, que les Etats ayant liquidé en 1769. pluſieurs *anciennes Prétentions*, que quelques Particuliers (pag. 79 - - 82.) formoient à la charge de la Couronne, & ayant rendu aux Comptoirs du Change les *rembourſemens* faits (pag. 73. & 74.) à la Diète de 1767., le total des Dettes de la Couronne ſe trouva *augmenté* à la fin de cette Diète *de plus de 133 tx. d'or*, & que la Couronne devoit en 1772. en tout 603 tx. (pag. 424 - 426.) au lieu qu' avant ce terme elle ne ſe reconnut redevable que pour 469 tx. d'or, (pag. 423.) Pour ce qui eſt enfin des *Tables*, dont cet Ouvrage eſt accompagné, elles ſont en grande partie de ma façon; je les ai compoſées avec beaucoup de ſoin d'après des Actes & des Mémoires publics, & je me flatte d'avoir fait plaiſir au Lecteur.

La Nation Suédoiſe cultivant au reſte avec beaucoup de ſuccès *les Sciences* & *les Belles-Lettres*, j'en rendrai un compte détaillé dans *le Précis*, que je me ſuis propoſé de publier *de la Littérature Suédoiſe.*

Explication des différentes ſortes de Monnoyes, tant réelles que repréſentatives & idéales, en Suède.

Les *Négocians* tiennent en Suède leurs Livres en *Daler* & en *Oere*.

Le *Daler* fait 4 *Marcs*, 32 *Oere*, 128 *Oerling* ou 768 Penningar.

Ces *Monnoyes* ſont de *Cuivre* (*Kmt.*) ou d'*Argent* (*Srmt.*); celles-ci valent *trois fois* plus que celles de cuivre.

Un *Daler Srmt.* fait donc *trois Daler* ou 12 Marcs *Kmt.*

Un *Marc* ou 8 Oere *Srmt.* fait *trois Marcs* ou 24 Oere *Kmt.*

Les *Oere Srmt.* s'appellent auſſi *Styfver.*

Les *Oere Kmt.* - - *Rundſtyck.*

Les *enkla Slantar* ou les Styfver valent 1 Oere Srmt. ou *trois Oere Kmt.*; les *dubla Slantar* ſont le *double.*

Les Monnoyes de Cuivre actuellement *en circulation* ſont les *Rundſtyck* & les *Slantar.*

Avant la 1745me Année il rouloit encore des *Plotes* ou Platines monnoyées *de 12, 9, 6, 4 1/2, 3, 2 1/4, & 1 1/2 Dlr. Kmt.*, dont les *trois premières* ſortes ſont encore repréſentées par des *Billets de Transport de la Banque.*

6 Dlr. Kmt. ou *2 Dlr. Srmt.*, ou le moindre desdits Billets de Transport, s'appelle *un Plote.*

Les grandes Sommes d'*argent* en *Dlr. Srmt.* ſe comptent par *tonnes d'or*, au lieu que *celles de Cuivre* ou *Kmt.* ſont comptées par Millions.

1,000,000 Dlr. Srmt. ſe nomment donc communement 10 *tonnes d'or.*

1,000,000 Dlr. Kmt. - - - - un *Million de Dlr.*

Les *Comptes de la Couronne* ſe ſont en *Dlr. &* en *Oere Srmt.* dans les Provinces de Scanie, de Hallande, de Blekingen & de Gothembourg. Partout ailleurs on compte *par Dlr. & Oere Kmt.* Cependant on *paye* dans tout le Royaume en général avec des *Billets de Banque.*

Quant *aux Monnoyes d'argent réelles*, il y a des *Riksdaler*; des *Carolins doubles*, qu'on appelle communément *Ecus Carolins*, & des *Carolins ordinaires*, dont trois ſont un Riksdaler Carolin. Il y a d'ailleurs des *Pièces* de 1/2 & 1/4 *Riksdaler*, de 1/2 & 1/4 *Carolins*, de 10, 5, 4, 2, & 1 *Oere Srmt.*

Le *pié*, auquel ces Monnoyes ont été frappées, eſt indiqué pag. 411; mais le Prix ou le *rapport de ces différentes ſortes de Monnoyes avec les Billets de Transport*, qui ſont ſeules en circulation, varie, & ſe *règle* à la Bourſe *d'après le Change ſur Hambourg & ſur l'Hollande*, c'eſt-à-dire ſuivant le béſoin, qu'on a de Lettres de Change pour des Places de Commerce étrangères. v. pag. 416. & Tabl. No. XLII.

Mesures & Poids usités en Suède.

1 *Livre* dit *Skolpund* (Victualievigt) a 8848 As.

1 *Marc de Mines* (*Bergwærksvigt*) fait 7821 $\frac{79}{125}$ As.

1 Marc de Villes municipales (*Upstadsvigt*) fait 7450 $\frac{2}{125}$ As.

1 Marc d'Etape (*Stapelvigt*) a 7078 $\frac{2}{5}$ As d'Hollande ou de Suède.

1 *Schifspund* fait 20 *Lispund.*

1 *Lispund* 20 *Skolpund Victualievigt.*

1 Schifsp. fait donc 400 Livr. Victualievigt.

1 Schifsp. d'Etape, ou *Metallvigt*, ne fait que 16 Lisp. à 20 Liv. le Lisp. On compte aussi 1 Schifsp. d'Etape par grands Marcs (*Markpund*) dont 20 font un Schifsp. 1 grand Marc, (*Markpund*) faisant 20 Marcs ordinaires.

1 *Quintal* fait *120 Liv.* & *1 Liv. a 32 Lots* ou *132 Dragmes à 69* $\frac{1}{8}$ *As* chacun.

La *Livre d'Apothicaire* pèse 7416 As, & par conséquent 42 As *moins* que celle d'Allemagne.

1 *Tonne* pour mesurer des Grains, du Sel, & d'autres Marchandises *seches*, a 2 *Spanne*, 8 *Viertel*, 32 *Kappar*, 56 *Kannes*, 112 *Stoppes*, 448 *Quarter* ou 1792 *Ort*; elle contient 5 $\frac{3}{5}$ Piés cubiques de Suède.

1 *Tonne* pour les *humides*, telles que la Viande, le Poisson, la Farine, contient *48 Kannes;* pour le *Goudron* & pour la *Poix* 1 tonne contient *48* $\frac{1}{2}$ Kannes, à 100 pouces cubiques la Kanne.

1 *Tonne* d'Harangs salés fait 1000 Pièces.

21 $\frac{4}{7}$ *Tonnes* de Suède font un *Last d'Hambourg.*

1 *Oxhœft* fait 1 $\frac{1}{2}$ *Ahm*, *6 Anker* à 15 *Pots* (*Kannes*) chacun.

12 Ancres de *Suède* font *13* Ancres d'*Hambourg.*

1 Læst fait d'ordinaire *12 Tonnes.*

1 -- de Goudron, de la Poix, *13 Tonnes.*

1 -- de Sel d'Espagne & de France, *18 Tonnes.*

1 -- de Poissons, - *12 Tonnes*

1 -- de Chanvre, de Lin, de Cordage, de Houblon, 6 Schifsp. ou 120 Lisp. de Suède.

1 Mille de Suède a 18000 Aunes de Suède; on y compte donc 10 $\frac{2}{5}$ $\frac{1}{6}$ Milles sur un dégré.

1 Aune fait 2 piés ou 24 pouces, à 12 lignes le pouce; mais le Comptoir d'Arpentage divise le pié en 10 pouces à 10 lignes le pouce.

28 Aunes de *Suède* font donc *29* Aunes d'*Hambourg.*

I.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DE
SUÈDE.

Les anciens Auteurs étrangers comprennent les *Suédois* ſous le nom des *Scythes*, dénomination générale des Nations du Septentrion. La Suède étoit donc regardée alors comme faiſant partie de la Scythie & de la Grande-Allemagne. (*a*)

Les anciens habitans de la Suède diviſoient au contraire leur Patrie en *Svithiod*, (Suède) & en *Gauthiod* (Gothie.)

Sigge ſurnommé Odèn fils de Fridolphe.

Environ un Siécle *avant* la Naiſſance de Jeſus-Chriſt un eſſaim de *Gèthes*, établis entre le Danais (Don) & le Boryſthène, (Dnieper)

(*a*) *Rudbeckii* Atlantica.

ſortit d'*Asgord*, (Siége des Aſa) ſous la conduite de *l'Aſa Sigge*, fils de *Fridolphe*, pour chercher de nouvelles habitations, 60 ans avant l'Ere chrétienne du tems de *Gylſe*, petit fils de *Gore*, de la famille de *Forniother*, Roi de Jotaland & Finlande. *b*) Sigge, ſurnommé depuis *Odèn*, (le Divin) ſe ſoumit, non pas tant par les *armes*, que par la *nouveauté de ſes dogmes*, le Gardaricke (l'Ingrie & l'Eſthonie,) l'Allemagne, le Dannemarc & la Suède; & donna, à ce qu'on prétend, à ces différentes Nations ſes fils pour Rois, ſavoir: 1.) *Sigurland* aux Gardariciens; 2.) *Begdeg* aux Oſtroſaxons; 3.) *Boldeg* aux Weſtphaliens; 4.) *Sigge* aux Francs; 5.) *Skjæld* aux Danois; 6.) *Gauthe* aux habitans de Gothie; 7.) *Semmingar*, aux Norvégiens, & 8.) *Yngue* à la Suède proprement dite, où *Sigtuna* bâtie par lui, devint ſa Réſidence ordinaire. *Sigge Odèn* fut compté après ſa mort au nombre des Divinités bienfaiſantes. Les principales Divinités en Suède étoient *Thor*, *Odèn*, (Mars) *Frey*, Diſa (Cerès) *Niord*, (Neptune) *Brage*, (Apollon) *Skymer* (Pan) & *Heimdaler*, (Mercure.) *Walhall* étoit la demeure des Bienheureux & *Helshemviſt* celle des damnés. (*c*)

Odèn, den Gudomlige, (le Divin.)

Odèn Yngue Frey ſuccéda à ſon Ayeul en Suède; il eſt la *ſouche des Ynglingar* en Suède; comme *Skjæld*, ſon frère, étoit *celle des Skjældungar* en Dannemarc.

Odèn Yngue (le jeune) Frey, ſouche de la famille des Ynglingar.

Ingiald Illrode 24e & dernier Roi de cette Race, *d*) & qui mourut au ſeptième Siécle de l'Ere-Chrétienne, extermina, partie en trahiſon, partie à force ouverte, *douze Fylkeskonungar*, Rois ou Chefs des différens diſtricts tributaires aux Rois d'Upſal, & réunit par-là, au grand mécontentement des Peuples, tous ces Cantons aux Domai-

Ingiald Illrode, dernier de cette race, extermine presque tous les Fylkeskonungar (petits Rois tributaires.)

b) *Botins* Utkaſt till Svenska Folk. Hiſt. p. 11 -- 18.

c) *Botin* l. c. p. 25-49. *Lagerbrings* Swea Rikes Hiſtoria.

d) *Botin* l. c. p. 31 -- 42.

nes de la Couronne. Sur le point de tomber entre les mains d'*Iwar Widfadme*, ou Vidfarne (le Conquerant) Fylkeskonung ou Duc de Scanie, il se brula lui, sa fille & toute sa Cour.

Ywar Widfadme venge ses Confrères & monte sur le trône de Suède.

L'Epoque des Ynglingar a valu aux Suédois le nom glorieux d'*Officina Gentium* & de *Vagina Nationum*, à cause de leurs grandes émigrations fameuses sous le nom de celles des Ostro- & Westrogoths, des Vandales, Longobards, Normans &c. *e)*

La *Chronologie des Suédois* étoit d'ailleurs en ces tems-là fort peu reglée; les anciens Suédois ne partageant leur histoire qu'en deux Epoques, en *Braenne-Oldren*, tems, où les corps furent brulés depuis *Odèn* jusqu'à *Aune*, hin Gamle (l'Ancien) 17e Roi de sa race; & en *Hœge-Oldren* tems, où les enterremens étoient en usage depuis *Aune* jusqu'à l'introduction du *Christianisme*, faite par *Olof Skœtkonungen.*

Iwar den Widfadme, issu de la race de *Skjœld*, en Dannemarc par son Père, & de celle des Princes de Gardarike par sa Mère, possédoit, outre la Suède, le Dannemarc, une partie de la Basse-Saxe, Northumberland en Angleterre & la Finlande.

Iwar den Widfadme.

Son petit fils, *Harald Hildetand*, de *Rœrik*, Roi de Séelande, lui succéda & fut tué en 740. à la guerre par son neveu *Sigurd Ring*, fils de *Randver*, Roi de Holmgorden, (de Russie) qui se porta pour défenseur des Droits, que reclamoient les *Fylkes-Konungar* opprimés depuis le regne d'*Ingiald.*

Harald Hildetand

Sigurd Ring, souche de la Famille de Sigurd (Sigurdskaslægten)

Sigurd devint l'an 740. Roi de Suède & de Dannemarc & eut son fils *Ragnard Lodbrok*, pour successeur; celui-ci ayant fait naufrage, dans son expédition contre

Ragnard Lodbrok.

e) *Rudbeckii* Atlantica.

l'Angleterre, y périt dans les *tourmens,* avec une grande oſtentation d'héroiſme.

Bjœrn Jærnſida. *Bjœrn Jærnſida*, ſon fils ainé, nommé dans l'Hiſtoire de France *Bier-ferre koſte*, eut pour ſon lot la Suède & les Gothies, au lieu que *Sigurd Ormœga*, (œil de ſerpent) ſon frère cadet, reçut le Dannemarc avec la Scanie, le Hallande & le Blekingen.

Bjœrn vengea la mort de ſon père & *laiſſa* ſa Couronne à *Eric* ſon fils.

Eric II. Ce fut ſous le regne d'*Eric II.* fils d'*Emund*, qu'*Ansgarius,* moine de Corvey, commença à prêcher l'Evangile, pour lequel *Emund* manqua d'être détroné.

Eric Wæderhatt. *Eric Wæderhatt*, ſon fils, heureux dans toutes ſes entrepriſes, fut regardé comme *ſorcier* & maître des Saiſons, & reçut en conſéquence le ſurnom de *Wæderhatt,* faiſeur de tempêtes.

Bjœrn. *Bjœrn*, ſon fils, regna 50. ans, & rendit ſes peuples heureux par ſes vertus *pacifiques.*

Eric Segerſælle. *Eric Segerſælle* (le Victorieux) dépouilla le jeune *Styrbjœrn Starke*, ſon neveu, du Royaume de ſon Père, & chaſſa

Olof. *Swen Otto* du Trône de Dannemarc. *Olof* le vainquit enfin ſur le *Fyriswald* près d'Upſala, & regna glorieuſement 30. ans jusqu'en 994.

Sa première femme, *Sigfrid Storroda,* (la ſuperbe) lui avoit donné deux enfans, *Olof* & *Holmfrid ;* celle-ci fut mariée à *Sven, Jarl* (Connétable) de Hokanſſon.

Origine des Jarls. Sous le regne d'*Eric Segerſælle* les *Corégens* ceſſèrent, les Rois aimant mieux nommer en leur place des *Jarl,* Connétables, qui avoient en Suéde la même autorité que les *Maires du Palais* (Majordomes) en France ſous les *Mérovingiens.*

Olof Skœtkonung tenoit beaucoup de sa Mère *Sigfrid*, fille de *Skoglar Toste*, le plus fameux Pirate, qu'il y ait eu de son tems. Olof prit *le premier* le titre de *Roi de Suéde*.

Olof Skœtkonung.

Le Prince Normand *Olof Haraldsson* fit creuser pendant une nuit le canal, qui joint dans Stockholm le Lac de Mælaren à la Mer, après qu'*Olof Skœtkonung* (l'Enfant Roi,) son ennemi, avoit fait fermer le passage occidental par des piloris enfoncés; c'est de-là, que cet endroit fut d'abord nommé *Stocksund*, & depuis *Stockholm*.

Ce Roi mourut en 1026.; il fut *le premier Roi chrétien* en Suède, & permit, que *Ragnald Ulfsson*, son Jarl, fit venir d'Angleterre *Sigfrid*, véritable Apôtre du Nord. (*f*)

Ses deux fils *Anund*, (Jacques) & *Enund Olofsson*, l'ancien, lui ont succédé l'un après l'autre; *Emund* décédé, en 1067., *finit* la race d'Yvar Vidfadme ou Vidfarne. *Tous ces Princes exerçoient la piraterie, comme le métier le plus digne de leur état:* ils infestoient toutes les côtes de la Baltique, même souvent celles d'Angleterre, de France & d'Espagne.

Anund & Emund Olofsson.

Les habitans de Gothlande reconnurent sous cette Epoque la Souveraineté de la Suède, pour être à l'abri de ses brigandages, à raison de 60. Marcs d'argent, qu'ils s'engagèrent de lui payer par an.

Stenkil, beau-fils d'Anund, (Jacques,) monta l'an 1000. sur le Trône de Suède, après la mort d'Emund Olofsson. Vers la moitié du XI. Siécle les Ostrogoths détronèrent *Ingo IV.* dernier déscendant de *Bjœrn*, Prince digne de la Couronne par sa vertu & sa sagesse. Depuis cette Epoque (1130.) les Suédois & les Goths se disputèrent l'élection de leurs Rois.

Famille de Stenkil.

Swerker I, établit en Suède des Moines & un impôt *Peterspenning*, denier de St. Pierre, en leur faveur: *Eric IX. Jedvardsson*, surnommé le *saint*, g) Cousin de

Les Familles de Swerker & d'Eric le Saint regnent alternativement.

f) *Loccen.* Lib. II. p. 51. & sequ.
g) *Erland* de Vita & Miraculis S. Erici Sueciæ Regis.

Swerker, lui ſuccéda; mais il fut tué 1160. par *Magnus Henricsſon*, Prince Danois, lequel fut vaincu à ſon tour (1160.) par *Charles VII*. Swerkersſon (fils de Swerker) aſſaſſiné peu après (1168.) par *Knut Eriksſon* (fils d'Eric le ſaint.)

Eric Knutsſon. *Eric Knutsſon* fut le premier Roi de Suède *couronné*; il mourut 1216.

Famille des Folkungar.

Waldemar. *Waldemar* fut élu 1250., & regna ſous la tutèle de ſon père *Birger Jarl* de Bielbo. Celui-ci qui étoit le 24me & dernier Jarl de Suède, changea le nom de Jarl en celui de Duc lorsqu'il épouſa Mechthilde, Veuve du Roi de Dannemarc; il mourut 1266, & avoit fait auparavant créer ſes trois autres fils, Magnus, Eric & Bengt Ducs & en quelque façon *Corégens*, qui vecurent cependant dans une diviſion perpétuelle avec leur frère ainé Waldemar, Prince très-foible.

Magnus Ladulos. Waldemar, d'abord appuyé par le Dannemarc, en fut depuis abandonné, & forcé de céder la Couronne à ſon frère *Magnus*, Duc de Sudermannie. C'étoit un grand Prince que ce Magnus, ſurnommé Ladulos (Serrure ou Garde magazin); il fit de bonnes Loix, il étoit généreux, juſte & bienfaiſant. 1290. Son

Birger. fils *Birger*, fut continuellement en guerre avec ſes deux frères *Eric* & *Waldemar*, Ducs de Sudermannie & de Finlande. Birger fut empriſonné par la *trahiſon* de ſes frères, mais rétabli quelque tems après par *Eric*, Roi de Dannemarc, ſon beaufrère; il conſentit enfin 1310. à partager ſes Etats avec ſes frères, & profita 1317. du retour de la tranquillité, pour ſaiſir ſes frères par trahiſon, & les faire mourir de faim malgre la foi des Traités. Cette *perfidie* arma les Suédois contre lui, il fut chaſſé & mourut 1321. en Dannemarc.

Magnus Smek. *Magnus Smek*, ſon neveu & fils d'Eric, fut *élu* 1318. Roi de *Suède*, & *hérita* peu après le Royaume de *Norvège*. Il réunit, moyennant 70m. Marcs d'argent, la *Scanie*, le *Hallande*, &

le *Blekingen*, que le Dannemarc avoit engagés au Comte de *Wagrie*. Cette acquiſition fut formellement ratifiée 1343. par Waldemar Roi de Dannemarc. *Eric* & *Hokan*, ſes fils, furent élus de ſon vivant Rois, l'un de Suède, l'autre de la Norvège. Eric & Hokan.

Eric ſe ſouleva enfin contre ſon Père *Magnus*, qui par de trop fortes impoſitions s'étoit attiré la haine des Peuples; la guerre inteſtine, qui en étoit reſultée, ne ſe termina 1350. que dans une Aſſemblée des Etats, & par le *partage*, que le Père & le fils firent du Royaume entr' eux.

La fameuſe Peſte, communenement appellée *Digerdœden*, (en France Mort bleue) cauſa cette même année une grande mortalité en Suède. *Eric* ayant été *empoiſonné* peu après par la Reine *Blanche de Namur*, *Magnus*, ſon Père, rentra dans toutes les Poſſeſſions, qu'il avoit été obligé de lui abandonner.

Il *rendit* la Scanie 1357. à *Waldemar*, & reçut par cette raiſon le ſobriquet de *Smek* (Leurré); d'ailleurs il attira encore les Danois dans ſes Etats, pour forcer d'autant plus aiſément ſes ſujets, à lui payer des Impôts exceſſifs.

Hokan, ſon fils, qui avoit été appellé par le Sénat au trône de Suède, le refuſa, & épouſa 1363. la fameuſe *Marguerite*, fille de Waldemar, après avoir renvoyé *Eliſabeth* de Holſtein contre l'avis du Sénat. Hokan épouſe Marguerite.

Ce renvoi, que *Magnus Smek* avoit rendu très-injurieux, acheva de le rendre odieux à la Nation. Il fut dépoſé 1363. & mourut 1372. hors du Royaume.

Albert, ſecond fils du Duc Albert de *Meckelbourg*, fut élu 1363. en ſa place & après avoir gagné le Dannemarc par des ceſſions importantes, paya à *Magnus* pour la perte de ſa Couronne, une ſomme d'argent ſtipulée par l'entremiſe de ſon fils Hokan, Roi de Norvège & de Dannemarc. Albert.

Albert, après avoir perdu ſon ami *Bo Jonsſon*. Riksdrotſen, grand Juge, aliéna les eſprits de la Nation par les mêmes fautes, qu'avoit fait ſon prédéceſſeur, & les Etats de la Suède ayant imploré le ſecours de *Marguerite*, Veuve de Hokan, Roi de Dannemarc & de Norvège, celle-ci leur accorda ſon aſſiſtance, & garda enſuite le Royaume de Suède pour elle-même 1388.

Marguerite.

La fortune s'étant déclarée pour elle dans une bataille contre Albert, celui-ci ne ſortit de ſa priſon qu'après avoir *renoncé* 1395. à toutes ſes Prétentions ſur la Couronne, & fut obligé par là de ſe contenter de *l'Isle de Gothlande*, dont les Chevaliers Teutoniques s'étoient emparés en ſa faveur. *h*)

Rois pendant l'union de Calmar.

Marguerite gouverna avec partialité, & fit aſſurer éventuellemeet 1397. par le fameux *Traité d'union de Calmar* les trois Royaumes à ſon Neveu *Eric*, Duc de Pomeranie. Cet arrangement devoit établir une égalité parfaite entre ſes Etats, & donnoit aux trois Royaumes le pouvoir d'élire alternativement leurs Rois.

Les *Chevaliers Teutoniques* ſe remirent après la mort d'Albert, arrivée vers ce tems là, en poſſeſſion de l'Isle de *Gothlande;* mais la Reine Marguérite acquit *au Dannemarc* cette Isle, moyennant une ſomme d'argent fournie par *la Suède.*

Marguerite, à laquelle ſes grandes actions avoient valu le nom de *Semiramis du Nord*, mourut 1412. aimée & regrettée de la Nation Danoiſe.

Eric XIII. de Pomeranie.

Eric XIII. de Pomeranie, ſon Neveu, entreprit peu après une guerre opiniâtre, pour enlever le Holſtein au Comte *Henri* de Holſtein, & fut contraint de quitter Copenhague; il y laiſſa la Reine *Philippine d'Angleterre*, ſon Epouſe, qui, après

h) *Loccen.* L. IV. p. 110-130.

après avoir forcé pendant ſon abſence les Ennemis à la retraite, fut enfin vaincue à ſon tour, & toute la Flotte Danoiſe détruite.

La Suède abandonnée, contre la Convention, à des Gouverneurs Danois, fut très-mal adminiſtrée.

La perſécution, qu'eſſuyèrent ſurtout les *Dalecarliens*, auxquels la Cour refuſa juſtice, ſouleva donc 1435. ces peuples ſous la conduite d'Engelbreƈt *Engelbreƈtsſon*, qui rappella cependant 1435. le Roi, après lui avoir fait promettre une Adminiſtration plus juſte. *Engelbreƈt* Engelbreƈtsſon fut aſſaſſiné 1436. par *Mons Bengtſon* (Nattoch Dag); mais *Charles Knutsſon* (Bonde) & Chriſter Nilsſon (Waſe) furent faits l'un Riksmarck (Grandmarechal,) l'autre Riksdrots (grand Juge.) Cependant le Roi ne s'étant point corrigé, les *Dalecarliens* ſe ſoulevèrent 1439. une ſeconde fois, & donnèrent par-là le Signal d'une *Revolte générale*, & du refus d'obéir à Eric; il mourut 1459. âgé de 77 ans.

Charles Knutsſon Bonde, grand Marechal (Riksmarck) reçut d'abord l'Isle d'Oelande, & fut nommé enſuite *Gouverneur du Royaume*. L'opiniâtreté, que témoignoit le Roi *Eric*, retiré ſur l'Isle de Gothlande, de ne vouloir rien céder ſur le point des Gouverneurs étrangers, ôta enfin à la Nation tout ce qu'elle avoit encore eu d'attachement pour ce Prince, & la Suède ſe réunit 1440. au Dannemarc, en faveur de *Chriſtophle de Bavière*, Neveu d'Eric, qui ne manqua pas de gagner *Charles Knutsſon*, en confirmant la Ceſſion, que les Etats lui avoient faite de la Finlande & des Isles d'Oelande & Borgholm.

Charles Knutsſon Bonde.

Chriſtophle de Bavière.

Les *Pirateries* commiſes par le Roi *Eric*, toujours retiré dans l'Isle de Gothlande, forcèrent Chriſtophle à lui faire la Guerre; mais une entrevûe la termina à l'amiable *i*), & peu de tems après *Chriſtophle* mourut à Helſingborg. Sa mort anéantit 1448. le *Traité de Calmar*,

B

i) *Loccen.* Lib. IV. p. 136. *Kranz.* L. V. cap. 38. p. 321.

Charles VIII. Knutsson. & valut la Couronne à *Charles VIII. Knutsson*, de la Famille de Bonde, auquel la Norvège la déféra également 1449. *Christian*, Roi de Dannemarc, qui prétendit aux deux Royaumes, vint fondre sur la Suède, & fut joint par plusieurs Seigneurs mécontens du Gouvernement de Charles. L'Archevêque de Suède, *Jœns Bengtsson* (Oxenstierna) irrité du refus d'un dédommagement de quelqes Vaisseaux perdus, *se souleva* contre le Roi, & ayant défait ses troupes, l'obligea 1457. à se réfugier à Danzig.

Christian I. *Jœns* & ses Partisans firent offrir ensuite la Couronne à Christian de Dannemarc, qui fut en effet proclamé près du *Morasten* & couronné à Upsala. *k*) Les Impôts, dont il chargea la Nation, lui attirèrent son mécontentement; il en accusa l'Archevêque, & le fit arrêter & emmener à Coppenhague; mais l'Evêque de Linkœping, *Ketil*, Neveu de Jœns, sçut si bien manier les esprits, qu'il souleva toute la Nation contre Christian. *Oxenstierna* & les *Wase* prirent les armes & *Charles* fut rappellé 1464. Ce malheureux Prince fut de nouveau dépossédé 1465. par le même Archevêque *Jœns;* mais rétabli 1467, il demeura tranquille possesseur du Royaume jusqu'à sa mort 1470.

Sten Sture. Il avoit désigné son Neveu *Sten Sture*, l'ancien, pour Successeur, qui malgré les efforts de *Christian de Dannemarc* & de son Parti fut choisi, & se maintint sous le titre *d'Administrateur* (Riksfœrestondare) avec une autorité Royale. Le

Hans (Jean) de Dannemarc. Roi Hans (*Jean*) de Dannemarc & de Norvège ayant exigé d'être également reconnu en Suède, *Sten Sture* lui proposa d'abord 1483. sous le nom d'un *renouvellement de la Réunion de Calmar*, des Conditions, auxquelles il souscrivit sans hésiter; mais n'y ayant pas satisfait, l'Administrateur s'opposa à son entrée dans le Royaume. La Noblesse reçut alors un pouvoir *Royal* sur ses Paysans; mais elle perdit

k) *Erici Olai* Historia Suecorum Gothorumque a Joanne Loccenio iterum edita.

d'un autre côté le Droit *excluſif* de s'aſſembler en Diète, à laquelle Sten Sture commença d'appeller également les Députés des autres Ordres du Royaume *l*). *L'Alliance* de Sten Sture *avec les Villes Anſéatiques*, & la Sageſſe de ſon Gouvernement, empêcha *Jean* de rien entreprendre contre lui pendant 14. années conſécutives; cependant le Sénat & les Etats ayant à la fin *dépoſé* 1497. l'Adminiſtrateur, celui-ci traita avec *Jean II*, & ſe reſerva la Finlande, avec les deux Bothnies. Le Roi *Jean* vint enſuite prendre Poſſeſſion du Royaume; mais l'an 1501. *Sten Sture* fut *rappellé* après les malheurs, que le Roi avoit eſſuyés à la guerre contre les Ditmarſes, & mourut Adminiſtrateur l'an 1503.

Swante Sture, de la Famille de Nattoch Dag, lui ſuccéda, & mourut Adminiſtrateur 1512. Swante Sture.

Sten Sture ſon fils devint après lui Adminiſtrateur, malgré le Sénat, qui favoriſoit *Eric Trolle*. Sten Sture.

Chriſtiern ayant ſuccédé 1713. à Hans II. dans les Royaumes de Dannemarc & de Norvège, entra 1519. à main armée en Suède, pour s'en emparer avec l'aſſiſtance de *Guſtave Trolle*, Archevêque d'Upſal. *Sten Sture* étant mort 1529. d'une bleſſure reçue à l'affaire de Bogeſund, *Chriſtiern II.* ſurnommé *le Tyran*, fut *couronné* à Stockholm Roi de Suède; mais y ayant voulu affermir ſon autorité par le *fameux Maſſacre* de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre en Suède *m*), la Nation en fut revoltée au point, de *ſe détâcher à jamais* de la malheureuſe Union de Calmar, & déclara le Roi Chriſtiern II. *déchu* de tous ſes Droits ſur la Couronne de Suède. Chriſtiern II. ſurnommé le Tyran.

l) *Førſøk* til en pragmatisk Hiſtoria om Frælſeſtondet i Swerige. p. 24.
Dalins Svea Rikes hiſtor. T. II. p. 828.
Vilde Hiſtor. pragmat. p. 471.

m) *Botin* L. c. p. 513. et ſuiv.
Ziegleri Excidium Holmenſe pag. 498. et ſequ. ap. Kranz.

Gustave I. Eriksson.

Gustave I. Eriksson (Wase,) qui s'étoit soulevé à la tête de quelques centaines de *Dalecarliens* contre les cruautés de *Christiern*, fut élu *Administrateur 1521.* & *Roi 1523*, nonobstant les efforts de *Gustave Trolle* & de ses Adhérens. Les Revenus de la Couronne furent évalués 1527. à 24000. *Marcs d'Argent*, tandisque ses Dépenses montoient à 60m. Marcs.

A l'exemple de Sten Sture, *Gustave I.* convoqua 1527. à la Diète la *Noblesse*, le *Clergé*, les *Bourgeois* & les *Paysans*.

Le pouvoir du *Clergé* y fut limité, & on lui reprit tout ce qu'il avoit reçu depuis le Reglement du Roi *Charles Knutsson. n*)

Les Evêques furent *exclus* du Sénat, & tous les *Dogmes de Luther* adoptés.

Laurentius Petri fut élu 1531. le premier Archevêque Luthérien de la Suède. *o*)

La *Couronne* de Suède fut déclarée en 1544. à la Diète de Westeros *héréditaire* en faveur de tous les Descendans *mâles* de Gustave I. Il y eut cependant plusieurs soulevemens contre lui, surtout en 1533, de la part des *Dalecarliens*, & 1538. de celle des *Smolandois;* ils furent aisément appaisés. Mais la plus dangereuse *Conspiration* contre Gustave étoit celle des Sénateurs Thure *Jœnsson* (Roos,) Thure *Eriksson* (Bielke), Nils *Olofsson* (Winge,) qui soutenus par *Magnus Haraldsson*, Evêque de Skara, étoient convenus 1548. de faire donner la Couronne à *Mons Bryntesson* (Liliehœk.) *Gustave I.* s'allia 1542. étroitement avec *François I. Roi de France.* Depuis ce tems-là cette Alliance a subsisté presque sans interruption.

n) Fœrsœk til en pragmat. Hist. p. 23.

o) *Oernhjelmii* Hist. Sueon. Eccles.

Guſtave mourut 1560, & ſon fils *Eric XIV.* qu'il avoit eu de ſa première Epouſe, *Cathérine de Saxe - Lauenbourg*, lui ſuccéda. *Eric XIV.* introduiſit en Suède à l'occaſion de ſon Couronnement, les dignités de *Comtes* & de *Barons*, & fit d'ailleurs pluſieurs arrangemens par rapport au *Ruſtjenſt*, (entretien des Troupes. *p*) Il épouſa 1568. & fit couronner *Cathérine Monsdotter*, fille d'un Caporal; mais les Ducs *Jean* & *Charles*, ſes frères, s'étant réunis contre lui, il fut déclaré 1569. *incapable* de regner, ſurtout à cauſe de ſon caractère ombrageux, qui lui avoit fait commettre pluſieurs cruautés, dont il ſe repentoit d'ordinaire, mais trop tard. On l'accuſa d'avoir *tué* ou bleſſé de ſa propre main 60 perſonnes. Après avoir été huit ans *empriſonné* à Gripsholm, il prit enfin 1577. la cigiie par *ordre* du Roi *Jean* ſon frère.

Eric XIV. fils de Guſtave.

Eric avoit eu de ſon Epouſe *Cathérine Monsdotter* deux Enfans; la fille *Sigfrid* ſe maria à *Henri Thot*, ſouche des Comtes de ce nom; mais le fils *Guſtave*, mourut 1607. de miſère en Ruſſie, où il s'étoit refugié.

Jean devint Roi après la dépoſition d'*Eric XIV.* ſon frère. Il avoit encore deux frères, le Duc *Magnus*, qui étoit imbécille, & le Duc *Charles* de Sudermannie. Il ordonna 1582. qu'un Prince, qui épouſeroit une femme *ignoble*, ſeroit déchu de ſon droit de Succeſſion.

Jean, frère d'Eric XIV.

Le Roi *Jean*, marié à *Cathérine de Jagellon*, fille de *Sigismond* de Pologne, fut fortement ſoupçonné de vouloir rétablir la Religion Catholique, & entreprit en effet d'introduire une *nouvelle Liturgie* plus conforme à cette Confeſſion là.

Le Duc *Charles* s'y oppoſa, & la méſintelligence dans la Famille Royale augmenta au point, que *Hogenſkœld* & Thure *Bielke*, Eric *Sparre*, Clas *Thot*, Guſtave & Sten *Banèr*, Axel *Leyonhuſwud*

p) *Fœrſœk* til en pragm. Hiſt. p. 25.

proposèrent même ſous main d'annuller tout le Réglement de Succeſſion, (Arffœrening) adopté en faveur de la Famille de Guſtave.

Par le *Traité de Stettin* le Roi *Jean* renonça aux prétentions de la Suède ſur la Norvège, la Scanie, le Hallande, le Blekingen & Gothlande; *le Dannemarc* ſe déſiſta à ſon tour de ſes prétentions ſur la Suède, qui devoit d'ailleurs racheter *Elfsborg* par la reddition de huit Vaiſſeaux de Guerre, la ceſſion de Jæmtelande & d'Hericdalen, & payer en outre 50000. Ecus.

Sigismond, Roi de Pologne.

Jean mourut 1592. & laiſſa quatre Enfans, le Roi *Sigismond*, le Duc *Charles*, *Julius & Sophie Gyllenhjelm*. Ces deux derniers étoient de ſa Concubine, *Cathérine Hansdotter*; *Sophie Gyllenhjelm* fut mariée à *Pontus de la Gardie.*

Sigismond, ſon fils, lui ſuccéda 1592. en vertu de l'Arffœrening, (Recès de Succeſſion) quoiqu'il profeſſât la Religion Catholique. Il avoit recherché & obtenu quelques ans auparavant (1587.) la *Couronne de Pologne.* Le Duc *Charles* de Sudermannie, ſon frère, ardent défenſeur du Parti *antiliturgiſte*, qui étoit *Adminiſtrateur du Royaume de Suède*, en l'abſence du Roi, convoqua 1593. à Upſala une diète, où l'exercice de la *Confeſſion d'Augsbourg* fut déclarée la *ſeule* Religion libre & *tolérable* dans les États de Suède. *q*)

Sigismond ayant *aquieſcé* à ce Réglement, fut couronné 1594. Il fit une *nouvelle forme de Gouvernement*, au préjudice du Duc *Charles*, qui après le départ du Roi *Sigismond* convoqua ſucceſſivement deux nouvelles Diètes; il y fit regler, que l'Autorité Royale *reſideroit* en ſa Perſonne pendant l'abſence de *Sigismond*, & que le Sénat du Royaume l'aſſiſteroit de ſes Conſeils.

Le Sénat ne s'étant point rendu 1597. à la Diète d'*Arboga*, le Roi la déclara nulle & non avenue, auſſi-bien que la précédente, tenue en 1595. à *Sæderkœping.*

q) *Oernhjelm* Hiſt. Sueonum Eccleſ.

Le Roi, mécontent de ces demarches, arriva 1598. à *Calmar*, à la tête d'environ huit-mille hommes, & *vainquit* les Troupes de *Charles* à Stegeborg; mais ayant ménagé les fuyards par *tendreſſe*, il en fut *vaincu* à ſon tour à Stongbro, près de Linkœping. Il fit enſuite ſa Paix avec *Charles*, & au lieu d'aller à Stockholm, il retourna en *Pologne*. N'ayant jamais voulu revenir en Suède ni envoyer *Vladislas* ſon fils ainé, pour être élevé dans la Religion Proteſtante, il fut enfin déclaré *déchu* de tous ſes droits ſur la Couronne de Suède, & toute ſa poſtérité *inhabile* d'y ſuccéder. *r*)

Charles IX. frère de Sigismond.

Charles IX. Duc de Sudermannie, frère du Roi Sigismond, s'étoit comporté longtems auparavant en Roi dans la geſtion des Affaires du Royaume. Ayant ſoumis la Finlande, dont le Gouverneur général *Flemming* étoit conſtamment reſté fidèle au Roi *Sigismond*, il fit trancher la tête aux Sénateurs Guſtave & Sten *Banèr*, à Eric *Sparre* & à Thure *Bielke*, que *Sigismond* lui avoit délivrés en vertu du Traité de Linkœping 1598. *s*)

Il fonda pluſieurs Villes: *Carlſtadt* & *Marieſtad 1586. Uleo, Torneo, Kemi* & *Umeo 1605. Gjœteborg 1607.* il établit *1603.* le premier *Comptoir d'Arpentage*, ſous la direction d'André *Buræus;* & fit imprimer 1608. le *Code de Loix* du Païs. (Landlagen) *t*)

Il ſe fit *élire* 1600. *Roi* de Suède & *déclara* ſon fils *Guſtave Adolphe* ſon Succeſſeur éventuel, au préjudice du Duc *Jean*, ſecond frère de *Sigismond*, qui étoit encore mineur.

Le *Droit de Succeſſion* fut étendu 1604. du conſentement de *Jean* même, en faveur *des filles* non mariées, au défaut des mâles.

Les *États de Suède* ayant envoyé une Députation au Roi *Sigismond*, pour lui annoncer ſa dépoſition formelle, *Charles* ſe fit enfin *couronner* Roi 1607.

r) *Loccen.* L. VII. p. 391 -- 450.
s) *Typotii* Relatio hiſtor. de Regno Sueciæ & Bellis civilibus atque externis.
t) *Meſſenii* Scondia illuſtrata.

Il étoit depuis continuellement en guerre avec *Sigismond*, Roi de Pologne, & avec les Partiſans Ruſſes de *Vladislas* de Pologne, ſon fils.

Le Grand-Général de Pologne, *Chodkiewicz*, le vainquit 1605.

Chriſtian IV. Roi de Dannemarc, lui déclara également 1611. la guerre, & s'empara de *Calmar.*

Charles mourut 1611. Ses ennemis lui reprochèrent d'avoir *ſacrifié à ſon ambition 66977. Suédois* par les différentes Guerres, & livré 144. perſonnes entre les mains *du bourreau.*

Guſtave Adolphe, fils de Charles IX.

Guſtave Adolphe, ſon fils ainé, lui ſuccéda. *u*) Son frère *Charles Philippe* étoit Duc de Sudermannie, de Nerike & de Warmie, & ſon Couſin *Jean*, Duc d'Oſtrogothie & de Dal.

Le Roi étant encore mineur, ſon Père avoit chargé la Reine Mère *Chriſtine* de Holſtein, le Duc *Jean*, & quelques Sénateurs, de l'Adminiſtration du Royaume; mais *les États* aimèrent mieux le déclarer *majeur* le *31.* Decembre *1611.* à la Diète de Nykœping.

Le Duc *Jean* avoit revoqué auparavant ſa renonciation à la Couronne de Suède, comme ayant été faite dans ſa minorité; mais il n'inſiſta point là-deſſus.

Guſtave Adolphe établit à Oerebro un *nouvel Ordre de Diète 1617.* par lequel il fut ordonné aux Princes, à la Nobleſſe, aux Prêtres, à l'État militaire, aux Bourgeois & aux Payſans aſſemblés en Diète, de ne prendre en déliberation que ce que le Roi voudroit bien leur propoſer à cet effet.

La

x) Fœrſœk til en Pragm. Hiſt. p. 38--41.

La *Nobleſſe* y fut diſtribuée en *trois* Claſſes, celle des *Seigneurs*, (Comtes & Barons) celle des *Chevaliers* (déſcendans des Sénateurs) & celle de ſimples *Gentilshommes*. (Swenar) *x*)

Le *Parlement de Stockholm* fut établi *1614*. Le *Riksdrots*, Grand-Juge, en fut nommé Préſident, & quatre Sénateurs Aſſeſſeurs, ſans compter cinq autres Gentilshommes & quatre Aſſeſſeurs roturiers.

Charles Guſtave établit *1622*. la *petite Douane*, (lilla Tullen) & l'Acciſe; & *1627*. les *Mantals penningar*, ſans aucune contradiction.

Il gratifia *Gjœteborg* de nouveaux Privilèges *1629*. & établit pluſieurs nouvelles Villes, telles que *Nyſtad*, *Ny Carleby*, *Sala &c.* donna 300 Hemmans ou Fermes héréditaires à l'*Univerſité d'Upſala*, & fonda les *Gymnaſes de* Linkœping, Strengnæs, Weſteros, Obo & Wiborg.

Les Ducs *Jean* & *Charles Philippe* étant morts, l'un *1618*. & l'autre *1622*, il réunit leurs Appanages à la Couronne & affermit par-là de plus en plus le bon ordre.

Pendant tous ces Arrangemens domeſtiques, *Guſtave Adolphe* fut obligé de ſoutenir la Guerre contre le Dannemarc, la Ruſſie & la Pologne. Il fit enfin la Paix avec le Dannemarc *1613*. moyennant le Traité conclu à Knærod (*Knærodska Freden*), avec la Ruſſie à *Stolbowa 1617*. & une trève de ſix ans avec la Pologne *1629*.

Guſtave Adolphe étant arrivé le 24. Juin *1630*. avec ſa Flotte à *Ruden* ſur l'Isle de Rugen, pour ſe venger de l'Empereur *Ferdinand II*. qui avoit toujours empêché le Roi de Pologne de faire la Paix avec la Suède, *y*) *le Roi de France* s'engagea dès-lors (*1631*.) à lui payer annuellement 400m. Ecus pendant toute cette Guerre, & les Electeurs de *Brandebourg* & de *Saxe* l'appellèrent à leur ſe-

x) Fœrſœk til en Pragm. Hiſt. p. 38 -- 41.

y) *Chemnitz* Kœnigl. Schwediſcher in Deutſchland geführter Krieg.

cours contre les Généraux *Tilly* & *Wallenſtein*, qui en furent auſſi vaincus l'un le 17. Sept. 1631. près de Leipſic, & l'autre le 5. Novembre 1632. près de *Lutzen*, où *Guſtave Adolphe perdit* cependant *la vie*, lorsque, ſelon toute apparence, il ſe croyoit le plus près d'emporter lui-même la Couronne Impériale.

Chriſtine. *Chriſtine*, ſa fille unique, lui ſuccéda; elle devoit regner ſelon la forme de Gouvernement, qu'*Axel Oxenſtierna* avoit compoſée par ordre de Guſtave Adolphe, & qui fut confirmée à la Diète de *1634*.

Les cinq Grands-Officiers de la Couronne: 1) le Riks Drots, (Grand-Juge) B. Gabr. *Oxenſtierna*, 2.) le Riks Marsk, (Grandmarechal Comte Jacques *de la Gardie*,) 3.) le Riks Chancélier, Axel *Oxenſtierna*, 4.) le Grand-Amiral, Bar. Charles de *Gyllenhielm*, & 5.) le Grand-Tréſorier, (Riks Skattmæſtaren, Comte Pehr *Brahe*, furent nommés Tuteurs de la jeune Reine, & préſidoient aux Collèges ſupérieurs, qui étoient: 1.) le Parlement de Suède; 2.) le Collège de Guerre; 3.) l'Amirauté; 4.) la Chancellerie, & 5.) la Chambre des Comptes. Ces cinq Collèges avoient encore chacun *deux* Sénateurs pour Aſſeſſeurs, excepté la *Chancellerie*, où il y en avoit *quatre*. Il y avoit en tout 25 Sénateurs, & cinq Cours de Juſtice ſupérieures à Stockholm, à Jonkœping, à Obo, à Dorpt & en Pruſſe. Les trois premières avoient chacune un Sénateur pour Préſident, & ſix Gentilshommes avec ſix roturiers pour Aſſeſſeurs. z) Le Royaume étoit diſtribué en 25 Provinces, dont les Gouverneurs furent relevés tous les trois ans. *L'Armée de Provinces* étoit compoſée de huit Régimens de Cavallerie, & de vingt Régimens d'Infanterie. Tous les Dycaſtères, Comptoirs & Expéditions devoient rendre *une fois par an* compte de leurs Affaires aux cinq grands Officiers, qui étoient

z) *Arkenholz* Mémoires de la Reine Chriſtine. Hiſtoire des Intrigues galantes de la Reine Chriſtine de Suède.

enfin autorisés de convoquer les États, toutes les fois qu'ils le jugeroient à propos.

La Poste fut réglée *1636.* & les franchises de transport (friskjutsen) abolies contre un nouvel Impôt, nommé *Skjutsfærdspenningar*, que les Hemmans se chargèrent *1649.* de payer pour l'entretien des Postes *Gæstgifvaregordar &c.*

Pour soutenir la Guerre en Allemagne, les Etats s'engagèrent *1638.* de faire *lever* dans les Krono - & Skattehemmans, (Terres Royales,) le 10me, & dans les Hemmans *nobles* (frælse) & *ecclésiastiques*, le 20me homme.

La Reine *fonda 1640.* une Université à *Obo* & deux Gymnases, l'un *1641.* à Skara, l'autre *1643.* à Wexiœ.

Ce qu'on *blâma* généralement dans l'Administration de cette Princesse, c'est la *dissipation des biens de la Couronne.* Le Gouvernement donna, sous différens titres, des terres de la Couronne, avec les franchises proprement attachées aux Terres nobles, (Fraelse) & vendit, pour un *Million de Rixdalers*, des Krono - & Skattehemmans d'abord à 3 p. Cent, & enfin à 4½ p. Cent; il ceda encore outre cela des biens de la Couronne pour *amortir* différentes prétentions d'environ *un Million & demi* (1312353 Rdl. & 425401 Dl. Smt.) Au reste les Privilèges accordés 1617. à la *Noblesse*, ayant exempté les Résidences nobles (Sæterier) de tous les Impôts de la Couronne, l'*oppression* devoit naturellement se multiplier à la charge des autres Ordres de l'Etat, qui s'en plaignoient aussi très-hautement, lorsque la Reine, en confirmant 1644. ces Privilèges, y ajouta encore, qu'*aucun ignoble* (Wanbœrdig) ne seroit préféré à la *Noblesse* dans la Collation des Charges. Le mot *Wanbœrdig* fut enfin expliqué 1650. par un *homme de mauvaise conduite & sans mérite.*

Cependant la *Guerre* fut continuée en Allemagne avec une fortune ſouvent chancelante. Le Comte *Axel Oxenſtierna*, Ambaſſadeur de Suède, ayant été déclaré *Directeur de la Confédération Evangelique*, l'Electeur de *Saxe* fit 1635. à Prague ſa Paix *particulière* avec l'Empereur. Les Troupes Suédoiſes remportèrent néanmoins, après la malheureuſe Bataille près de Nœrdlingue, des avantages conſidérables, 1636. près de Wittſtock ſous la conduite de *Guſtave Banèr* contre les Saxons; 1642. près de Leipſic, & 1645. près de Zankowitz, ſous le Général *Torſtenſon*, contre les Impériaux. Ces ſuccés accélérèrent les Négociations de Paix au point que la fameuſe *Paix de Weſtphalie* fut enfin conclue 1648. à Munſter & à Osnabrug. La Paix, que la Suède avoit conclue peu auparavant, 1645. avec le Dannemarc à *Brœmſebro*, n'étoit pas moins glorieuſe à la Suède, qui d'un autre côté renouvella 1635. avec la Pologne la Trève pour 26 ans. Après avoir terminé ces grandes affaires, la Reine *Chriſtine abdiqua* 1654. à la Diète de Stockholm, en ſe reſervant de ſon ſucceſſeur un revenu fort conſidérable, quitta la Suède, profeſſa la Religion Catholique à Inſpruck, & mourut 1689. à Rome, admirée au dehors & fort peu regrettée de ſes anciens ſujets. *a*)

Charles X. Guſtave, Duc de Deux-Ponts.

Charles X. Guſtave, fils de Jean Caſimir, Duc de Deux-Ponts & *de Catherine*, fille ainée de Charles IX, fut choiſi par la Reine Chriſtine pour ſon ſucceſſeur, & élu 1649. par les Etats rentrés dans leur droit d'élection, après l'extinction de la poſtérité maſculine de Guſtave. Cependant *Jean Caſimir*, Roi de Pologne, fils cadet de Sigismond, ne voulant point ſe déſiſter de ſes droits ſur la Couronne de Suède, *Charles Guſtave* entra 1655. en Pologne. On ſe livra pluſieurs Batailles, & entr'autres 1656. celle de Varſovie, qui dura trois jours. Pluſieurs Seigneurs *Polonois* offrirent même la *Couronne* de Pologne à *Charles Gu-*

a) *Puſendorfii* Commentarii de Rebus Suecicis. Mémoires de Mr. *Chanut.*

ſtave, & le Grand Electeur de Brandebourg, *Fréderic Guillaume*, s'engagea 1656. par le *Traité de Kœnigsberg*, à reconnoître la Pruſſe Brandebourgeoiſe pour un fief de Suède, & à lui payer 4000. Ducats, lorsqu'il en prendroit l'inveſtiture. Peu de tems après *Fréderic Guillaume* engagea *Charles Guſtave* à lui en donner la *Souveraineté*, que *Jean Caſimir* de Pologne fut également obligé de confirmer 1657.

Le *Roi de Dannemarc* ayant déclaré 1657. la Guerre à *Charles Guſtave*, celui-ci fut obligé de quitter ſes Conquêtes en Pologne, pour tourner ſes armes de ce côté-là. Le petit Belt ayant été fortement gelé, *Charles Guſtave* paſſa deſſus le 30. Janvier 1658. avec toute ſon Armée, & força le 12. Fevr. le Roi de Dannemarc, de lui ceder par le *Traité de Roſchild*, la Scanie, le Hallande, le Blekingen & Bohuslœn. *b*)

Quoique la Suède fut alors en *Guerre* ouverte contre la *Ruſſie*, la *Pologne*, *l'Empereur* & le *Brandebourg*, *Charles Guſtave* recommença 1659. la Guerre contre le *Dannemarc*, & mit le Siège devant Coppenhague; mais il fut repouſſé avec grande perte *c*).

Il mourut le 19. Fevr. 1660. à Gjœtheborg, où il s'étoit rendu pour tenir la Diète, qu'il y avoit convoquée. Impliqué dans des Guerres continuelles, ce Prince n'a rien fait d'important en faveur de *l'Adminiſtration intérieure* & économique du Royaume.

Charles XI.

Charles XI. n'ayant alors que cinq ans, ſon Père lui avoit donné dans ſon Teſtament pour Tuteurs la Reine *Hedvig Eleonore* de Dannemarc, ſon Oncle *Adolphe Jean*, Généraliſſime de l'Armée & quatre Grands Officiers de la Couronne, ſavoir le Grand Juge (Riksdrots) Pehr *Brahe*, l'Amiral C. G. *Wrangel*, le Chancelier Comte Magnus de la *Gardie* & le Grand Tréſorier Herm. *Flemming*. Mais *les Etats* ayant regardé ce Teſtament comme

b) Mémoires du Chevalier Terlon.
c) *Pufend.* Commentarius de Reb. geſt. Caroli Guſtavi.

non avenu, *reglèrent* par une nouvelle forme de Gouvernement, datée de Stockholm du 3. Novembr. 1660,| que la Reine Mère & les cinq Grands Officiers de la Couronne ſavoir le Riksdrots (Grand-Juge,) P. *Brahe*, le Riks Marsk (Feldmarechal) Lars *Kagg*, l'Amiral *Wrangel*, le Chancelier Magnus de la *Gardie*, & le Riksſkattmæſtaren (Grand Tréſorier) Guſtave *Bonde*, ſeroient les Tuteurs du Roi, & régleroient *de concert* avec les autres Sénateurs (med de œfrige Rikſens Rods Rode) toutes les Affaires de l'Etat; que la Reine Mère préſideroit au Sénat, & auroit deux Voix; qu'il n'y auroit *jamais* de *Prince* revêtu d'aucune de ces cinq grandes Charges. L'Oncle du Roi fut donc refuſé, lorsque dans une Lettre aux Etats il demanda 1664. l'accompliſſement du Teſtament de Charles Guſtave à ſon égard. *d*)

La *nouvelle Adminiſtration* commença par rétablir la bonne intelligence avec les Puiſſances voiſines.

Le *Traité d'Oliva* rétablit le 3. May 1660. la Paix avec l'Empereur, l'Electeur de Brandebourg & le Roi de Pologne; ce dernier renonça enfin à toutes ſes Prétentions ſur la Suède. La *Paix de Cardis* reconcilia le 23. Juin 1661. la Suède avec la Ruſſie; on ſe rendit réciproquement tout ce qu'on avoit conquis. Il n'en fut pas tout-à-fait de même avec le *Dannemarc*, à qui la Suède, par la *Paix de Coppenhague* du 23. Mai 1660. rendit *Tronhem* & *Bornholm*, contre quelques biens héréditaires, que le Dannemarc lui céda à titre de compenſation (Wederlag).

La *Nobleſſe de Scanie* & des autres Provinces nouvellement conquiſes fut *introduite* 1664. à la Maiſon des Nobles.

Le Gouvernement publia 1665. le Réglement rélatif aux *Mariages des Nobles*; & 1671. l'Ordonnance, qui aſſura à la Nobleſſe ſes Droits ſeigneuriaux (*Adelens Gjærdsrætt.*)

d) Anecdotes de Suède ſous le Regne de Charles XI.

Les *Dettes de la Couronne*, qui 1660. avoient été de feize Millions trente mille Dalers Smt. furent portées pendant la Minorité du Roi jusqu' à vingt Millions 376000. Daler Smt. Les *Forteresses* étoient mal entretenues, la Noblesse toujours favorisée au *préjudice* des Ordres inférieurs (Ofrælse). C'est aussi pourquoi le Roi, qui d'abord avoit déchargé 1672. ses Tuteurs de toute responsabilité quelconque, ordonna 1675. de *revoir* leur Administration.

Charles XI. conclut 1668. à la Haye une Alliance (Triple Alliance) avec *l'Angleterre* & la *Hollande*, pour s'opposer aux entreprises de Louis XIV. qui fut aussi engagé par-là d'accepter 1669. la *Paix d'Aix la Chapelle.*

Le *Parti de la Gardie* tenoit d'ailleurs en Suède pour la *France*, & celle de *Bjœrnclo* pour la *Neutralité.* Celui de M. de la Gardie l'ayant enfin emporté, Charles XI. fit débarquer 1674. des Troupes en Pomeranie, & s'attira la guerre, que lui déclarèrent dès-lors l'Empereur, le Brandebourg, plusieurs Princes d'Allemagne, la Hollande & le Dannemarc; les Suédois perdirent la Bataille près de *Fehrbellin* 1675. & leur Flotte fut toujours maltraitée par la Hollandoise & la Danoise; mais ils remportèrent en revanche des avantages considérables sur l'Armée Danoise le 7. Août 1676. près de Halmstad, le 4. Decembre suivant près de Lund, & le 14. Juillet 1677. près de Carlscrona. *Charles*, *rebuté* par les vicissitudes de la Guerre, fit sa *Paix* 1579, & renonça à l'Alliance étroite, qui avoit subsisté jusque-là entre la France & la Suède.

Il conclut en revanche 1681. avec la *Hollande* un *Traité de Commerce* & de Défense reciproque pour le maintien des Traités de Paix de Westphalie & de Nimègue.

Depuis ce tems là Charles XI. s'occupa sérieusement d'établir le meilleur Ordre possible dans *l'Administration intérieure* du Royaume.

Les *trois Ordres roturiers* (Ofrælſe) ayant renouvellé 1680. leurs ſollicitations par rapport à la *Reduction des Domaines*, qu'Axel *Oxenſtierna* & Pehr *Banèr* avoient déja trouvé inévitable longtems auparavant *e*), la Nobleſſe s'y oppoſa de toutes ſes forces, & le Grand Tréſorier *Sten Bielke*, à la tête du Sénat, en fit également des repréſentations au Roi, pour conjurer l'orage. Dès-lors les trois Ordres inférieurs déclarèrent le 10. Decembre 1680, „*que le Roi n'étoit* „*tenu à aucune forme de Gouvernement*, mais ſimplement au maintien „des Loix (Sweriges Lag och Laga Stadgar); que le Sénat pouvoit „dire ſon Avis à la réquiſition du Roi, mais que Sa Majeſté décidoit de „*Sa pleine autorité*; que Sa Majeſté n'étoit reſponſable qu'à Dieu ſeul „de ſes actions; & que le Sénat ne devoit être regardé, ni comme, „un cinquième Ordre de l'Etat, ni comme *Médiateur* entre le Roi & „les Etats.„ Quoique cette Déclaration rendît Charles XI. *ſouverain* en effet, le *mot* de Souveraineté ne fut cependant employé que dans le Recès de 1693.

Depuis ce tems les *Sénateurs* ne reçurent que le titre de *Conſeillers du Roi*, & la Réduction ne rencontra plus aucun obſtacle, deſorte que tous les *Domaines donnés*, *vendus*, *hypothéqués* ou *troqués* (Donations- Kœpe- Pante- och Bytes-Gods) furent recherchés & *reclamés* de la part de la Couronne, qui s'offrit à rembourſer aux Propriétaires ce qu'Elle en avoit réellement reçu. Les Comtés & Seigneuries furent également retirées. C'eſt en grande partie *de ces Hemmans* (Fiefs) réunis, que le Roi forma les *Boſtelles* (habitations) & autres terres *militaires*.

Le Collège d'Amirauté & la Flotte furent transportés à *Carlscrona*, qu'on avoit fondée 1680. près de Trotſœn.

Une Caiſſe d'Emprunt fût établie 1693. à *Fahlun* en faveur des Mines. Baltha-

e) Ehrenſtens Bewiſ. emot Adelens Rættighet œfwer Skattegods. *Rolambs* Deduction huru ſtora Landtougs gjærden olagligen godt ifron Kronan til Frælſe.

Balthaſar *Grill* enſeigna aux Suédois une meilleure méthode de fondre & de raffiner l'argent.

Le *Commerce* & les *Manufactures* furent encouragés, & devinrent de plus en plus floriſſans, deſorte que les *Finances* de la Suède étoient *en très bon état* ſous le regne de leur Souverain deſpote. *f)*

Le Roi paya pendant ſon regne *90. tonnes d'or de Dettes;* & l'on trouva le 26. Avril 1697. un Million 849000. Daler Smt. argent comptant au Tréſor & une Somme conſidérable dans la Caiſſe particulière du Roi.

Charles XI. ne négligea non plus les *Sciences*; il fonda:

Le Laboratoire de Chymie à Stockholm, ſous la Direction d'Urbain Hjærne & le Comptoir d'Arpentage - 1683.

Le Collège de Médecine - - 1688.

Le Collège d'Antiquités - - 1693.

Le Laboratoire Mécanique - - 1697.

Il jetta d'ailleurs les premiers fondemens du beau *Château Royal* à Stockholm d'après les deſſins du Comte *Niclas Teſſin.*

Dans ſon *Teſtament* il *régla* 1693. *l'Adminiſtration du Royaume,* & nomma à cet effet la Reine Douairière & les cinq Grands Officiers Tuteurs & Adminiſtrateurs du Royaume pendant la Minorité du Roi.

Charles XI. mourut le 24. Avril 1697. à l'âge de 42. ans. Il avoit été déclaré majeur *1672.* & couronné *1675.* Il ſe fiança la même année avec *Ulrique Eleonore de Dannemarc;* mais le mariage

f) Le Recès de la Diète (Riksdagsbeſlut) de 1693, déclare Charles XI. Souverain & même Deſpote: Enwolds-allom bjudande och rodande ſouverain Konung, den ingen po Jorden ær fœr ſine Actioner reſponſable, utan har makt och Wold efter ſit behag och ſom en chriſtelig Konung, at ſtyra och regera ſit Rike.

ne fut consommé que le 4. Avril 1680. La dot de cette Princesse étoit de *cent mille Riksdalers* outre les bijoux & un trousseau très complet; la Morgengofva (présent de Nôce) de 32m. Riksdalers par an, & le Douaire de 34m. Rdl. dont les rentes furent assignées sur le Château de Westeros, Kongsœr, Castelholm & l'Isle d'Oeland. Il fut d'ailleurs *stipulé*, qu'en cas que la Reine voulût quitter le Royaume après la mort du Roi, elle auroit 232000. Rdl. une fois pour toutes. Il nâquit de ce mariage 1) *Hedwig Sophie* 1681. 2) le Roi *Charles XII.* le 17. Juin 1682. & 3) la Reine *Ulrique Eleonore* le 23. Janvier 1688.

Charles XII.

Charles XII. semble avoir jugé de la force de son Royaume par son étendue sur la Carte géographique plûtôt que par sa position & ses *Ressources réelles* g). Nonobstant la volonté du Roi défunt, le *jeune Roi* fut déclaré *majeur* par les Etats le 9. Nov. 1697.

Le *Peuple* ne se présageoit rien de bon du Regne de Charles XII. à cause de son *caractère obstiné;* & il fut effrayé, lorsque la Couronne tomba au moment qu'il montoit à cheval, pour se rendre à l'Eglise le 24. Dec. 1697. Le Couronnement fut appellé *Sacre*, & le Roi s'étoit mis lui-même la Couronne sur la tête, avant que de se rendre à l'Eglise.

La Soeur ainée de Charles XII. *Hedwig Sophie*, ayant épousé 1698. le jeune Duc *Fréderic de Holstein* & de Slesvic, le Roi se lia étroitement avec le Duc, pour le maintenir dans son indépendance contre le Dannemarc. La guerre, qui fut terminée l'an 1700. par la Paix de *Travendal*, affermit ce Duc dans la possession tranquille de ses Etats.

Le *Czar Pierre*, & le Roi de Pologne *Auguste II.* Electeur de Saxe, *déclarèrent la Guerre à Charles XII.* l'un le 30. Août, l'autre

g) *Adlerfeldt* Histoire militaire de Charles XII.
Nordberg Histoire de Charles XII.

au mois de Fevrier 1700. *Charles XII.* paſſa le 6. Oct. 1700. en Livonie à la tête d'une Armée de *huit mille hommes*, & remporta le 20. Nov. près de *Narva* une Victoire complette ſur quatre-vingt-mille *Ruſſes*, commandés par le Duc de *Croy* & le Prince *Troubetzkoy*. Il repouſſa le 9. Juillet 1701. les *Saxons*, qui aſſiégoient Riga ſous les Généraux Steinau, le Duc Ferdinand de Courlande & le malheureux F. R. Patkul. *Les Familles d'Oginsky & de Sapieha* étant fort animés l'une contre l'autre, *Charles XII*, pour profiter de leur animoſité, entra en Pologne; réſolut de *détroner Auguſte*; vainquit les Saxons & les Polonois près de *Cliſſow* le 9. Juillet 1702, & près de *Pultovsk* le 21. Août 1703; s'empara le 3. Oct. 1703. de la Ville de *Thorn*, & fit déclarer à Varſovie le 6. Fevrier 1704. le *Trône de Pologne vacant*, & les Amis du Roi Auguſte pour *Rebelles*.

Le jeune Palatin de Poſnanie, *Stanislas Leszczynski*, fut élu Roi de Pologne le 2. Juillet 1702, & *couronné* le 24. Sept. 1705. auſſibien que ſon Epouſe.

Le Comte de Schulenburg fut vaincu près de Frauenſtadt le 3. Fevr. 1706. par le Feldmarechal Renſchild, & Charles XII. après avoir remporté pluſieurs avantages ſur les Alliés en Pologne, partit enfin le 31. Août 1706. de Rawitz, pour *entrer* par la Siléſie dans l'Electorat de *Saxe*, & *força* le Roi *Auguſte* par le *Traité d'Altranſtadt* du 14. Septembre ſuivant, non ſeulement à *renoncer* à la Couronne de Pologne, mais encore à *complimenter* Stanislas ſur ſon Election.

Par le Traité conclu avec l'Empereur Joſeph, *Charles XII.* fit rendre un libre exercice de Religion *aux Proteſtans de Siléſie*, & leva dès-lors, 22. Août 1707, le Camp d'Altranſtadt. En paſſant devant Dresde, il fit une *viſite au Roi Auguſte*, & s'en retourna tout droit en Pologne.

Pendant ces différens exploits, plus glorieux qu'utiles à la Suède, *les Ruſſes* s'étoient emparés de Dorpt, Nœteberg, Nyenſcantz, Narva & Jwangrod, que les Généraux *Schlippenbach* & *Cronhjort* avoient été trop foibles de défendre contre presque toutes les forces réunies de la Rusſie.

Le Roi de Suède étoit ſorti de la Saxe, à la tête d'une *Armée de 43000. hommes* de Troupes réglées.

Ayant laiſſé *ſix-mille* hommes *à Stanislas*, Charles XII. marcha avec le reſte contre les Ruſſes, & donna Ordre (1708.) au Comte de *Lewenhaupt*, Gouverneur de Riga, de le venir joindre avec tout ce qu'il pourroit ramaſſer de Troupes. *Charles* défit les Ruſſes près d'*Holofzin* le 4. Juillet, mais le Comte de *Lewenhaupt* perdit environ cinq-mille hommes dans ſa marche, & n'arriva enfin le 10. au Camp du Roi près de *Smolensko*, qu'avec un Corps de *ſix-mille* hommes de Troupes.

Mazeppa, Chef des Coſaques, arriva le 29. Octobre dans l'*Ukraine* au Camp du Roi, qui fit ouvrir le 1. Mai 1709. les tranchées devant *Pultava*. Le 27. Juin arriva enfin la fameuſe journée, qui mit *fin* aux Succès étonnans, que jusque-là les Armées Suédoiſes avoient eus presque ſans interruption.

Le *Roi paſſa le Dnieper* le lendemain avec une ſuite peu nombreuſe, & arriva près de *Bender* vers la fin de Juillet. Le reſte de l'Armée Suédoiſe fut obligé de ſe rendre au Maréchal *Menczikow* par une Capitulation honorable, ſignée le 29. Juin à *Worſchla* ſur le Dnieper.

Dès-lors le Roi *Auguſte* publia en date du 8. Août 1709. un *Manifeſte contre ſa prétendue Dépoſition* & rentra dans la poſſeſſion de ſes Droits ſur la Pologne.

Le *Roi de Dannemarc*, *Fréderic*, arma également, & le Comte de *Reventlau* débarqua le 2. Nov. à Ro en Scanie, à la tête d'une

Armée d'environ 17000 hommes. Cependant le Gouverneur de Scanie, Comte *Stenbock*, ramaſſa toute la Jeuneſſe des Provinces limitrophes, & obligea le 28. Fevr. 1710. les *Danois de repaſſer* le Sund après la Victoire, qu'il remporta près d'Helſingborg.

Les Etats, que *le Sénat* avoit convoqués le 10. Juin 1710. ſe chargèrent, outre la *Garantie des Emprunts de la Couronne*, de fournir de *nouvelles recrues* & de payer de plus *fortes Contributions*, pour continuer la Guerre avec vigueur, en conformité des Ordres de leur Souverain.

Tandis que *Charles XII. perdoit* ſon tems en Négociations auprès de la *Porte Ottomanne*, *h*) les Ruſſes conquirent *1710.* dans trois mois de tems, *Wiborg*, *Riga*, *Dunamunde*, *Pernau*, *Kexholm* & *Revel*, de ſorte qu'à la fin de cette année, la Suède ſe trouva dépouillée de la Livonie, de l'Eſtonie, de l'Ingrie & de la Carélie.

Pour comble de malheur, *la Peſte enleva* depuis le *10.* Août *1710.* jusqu'au mois de Fevrier *1711.* près de *trente mille ames* dans *Stockholm* ſeul.

Stralſund fut *bloquée 1711.* par les Alliés. *Stanislas paſſa* au mois de Septembre de Stralſund à Carlscrona, réſida quelque tems à Chriſtianſtadt & fit le 1. Octobre ſon entrée ſolemnelle à *Stockholm*, où il anima le Sénat, & ſurtout le Comte *Stenbock*, pour opérer & accélérer de nouveaux tranſports de Troupes, de Proviſions & d'Ammunitions en Pomeranie. On ſe cottiſa à cet effet; *différentes Perſonnes de condition* y ayant contribué 50m. Dl. Smt.; la *Bourgeoiſie* de *Stockholm* 126000 Dl.; *Gothenbourg* 30000 Dl.; toute ſorte de Particuliers 12, 15 à 20 Dl. Smt. par tête, on parvint enfin à ramaſſer une Somme de 398000 Dl. Smt. Le Comte *Stenbock arriva*

h) *Fabrice* Lettres & Depêches. Remarques d'un Seigneur Polonois ſur l'Hiſtoire de Charles XII. par Mr. *de Voltaire.*

donc le 16. Septembre 1712. à *Wittaw* avec toute ſorte de Proviſions à la tête de 7600 Fantaſſins & de 1800 Cavaliers. Mais 30 Vaiſſeaux de tranſport furent brulés, & toute l'eſpérance s'évanouit par-là, au point que *Stanislas*, étant revenu en Pomeranie avec les Troupes, ſe détermina à *renoncer à la Couronne* de Pologne, & à faire ſa Paix particulière. Il ſe rendit auprès de *Charles XII.* à Bender, pour en obtenir le conſentement, mais celui-ci *le lui refuſa*, & lui aſſigna le Duché de Deux-Ponts, pour y attendre, ſous le nom de *Cronſtein*, des Evênemens plus heureux.

Le Comte *Stenbock*, après avoir remporté 1713. près de *Gadebuſch* quelques avantages ſur un Corps de Troupes Danoiſes & Saxonnes, ſe tourna du côté de Holſtein, *brula Altona*, & fut obligé de ſe rendre à *Tœnningen* priſonnier de guerre avec toute ſon Armée.

La Porte déſirant enfin le Départ de *Charles XII.* donna ſes Ordres en *conſéquence*. Le Seraskier de Bender & le Chan des Tartares l'y voulant forcer, le Roi de Suède ſe mit en défenſe dans ſa maiſon de *Warnicza*, ce qui produiſit le *fameux Kalabalik.* i) *Charles XII.* ayant été enfin obligé de ſe rendre, fut conduit à Bender, & de-là à Demotica près d'Adrinople.

Voyant que toutes ſes demarches ne produiſirent *rien* à la Porte Ottomanne, *Charles XII.* ſe mit enfin le 1. Octobre 1714. en route pour s'en *retourner* dans ſes Etats; il quitta le 14. Octobre 1714. ſa Suite à Piteſt dans la Wallaquie, & pourſuivit ſa route, ſous le nom du Capitaine *Carl Frisk*, avec le Lieutenant-Colonel *Düring*, qui prit également le nom de Capitaine. Ils couroient la Poſte

i) Quelque tems après cette Affaire on trouva ſur la muraille de ſa Maiſon les vers, que voici:

Cum Domus haec rueret, Dominus ſtetit, unicus ille;
Ille vel hac mundi mole cadente ſtabit.

Roos Berættelſe om Kalibaliquen i Turkiet.

à cheval. C'eſt ainſi qu'ils *arrivèrent à Stralſund* le 11. Novembre, à 11. heures du ſoir.

Voici les *principales raiſons*, qui avoient déterminé *Charles XII*, d'accélerer ſon retour:

Le Roi de Pruſſe, *Fréderic Guillaume*, s'étoit emparé 1713. de *Stettin;* Le Roi de Dannemarc inquiétoit toujours le Duc de Holſtein; & les Ruſſes continuèrent à faire la Guerre en Finlande; le *Sénat* avoit donc prié la Princeſſe *Ulrique Eléonore*, de prendre *part au Gouvernement.* Cette Princeſſe prit en effet le 13. Novembre ſéance au Sénat.

Celui-ci ayant d'ailleurs aſſemblé les Etats, on expédia le 22. Decembre 1713. le Général-Major *Lieven*, pour informer le Roi à Bender du parti, que le Sénat avoit pris *au ſujet de la Princeſſe*, & pour inſiſter ſur l'accéleration de ſon retour. M. de *Lieven* ayant fait entendre à *Charles XII.* qu'en cas de refus on pourroit bien *agiter ſa Dépoſition*, le Roi lui repliqua, qu'il ſauroit bien y mettre ordre, lors même qu'il ne reviendroit chez lui que *la canne à la main.* Il eſt cependant très-probable, que ces démonſtrations avoient déterminé le Roi à quitter enfin la *Turquie*, pour s'en retourner dans ſes Etats. En attendant le Roi *diſpenſa la Princeſſe* d'aſſiſter au Sénat, & *ordonna la Diſſolution de la Diète.*

Les Rois de Dannemarc & de Pologne mirent en Octobre 1715. *le Siége devant Stralſund; Charles XII.* défendit cette forteresse avec courage; mais voyant l'impoſſibilité de la conſerver, il paſſa le 11. Decembre, lui quatrième, dans un bâteau à *Trelleborg* en Suède, & le Général *Dyker* ſe rendit le même jour par capitulation.

La *Ville de Wismar*, l'unique poſſeſſion, qui reſtoit encore à la Suède en Allemagne, tomba le 8. Avril 1716. au pouvoir des Ennemis.

Le *Prince héréditaire d'Heſſe-Caſſel*, *Fréderic*, ayant épouſé à Stockholm le 27. Decembre 1715. la Princeſſe *Ulrique Eléonore* de Suède, le Roi le déclara *Généraliſſime*, & lui donna le commandement de ſes Troupes.

Le Roi ayant établi lui-même ſon *Quartier général* à Lund, s'occupa ſérieuſement d'un nouvel armement. Il fit mettre les *Billets de Banque* & les *Mynteteckn* en circulation; on attribua cette Opération au *fameux Gœrtz*, qui du Service du Duc d'Holſtein avoit paſſé à celui de *Charles*, dont il avoit ſçu captiver la bienveillance dès ſon retour à Stralſund.

Pour former une Armée reſpectable, on prit à la Campagne *toute la Jeuneſſe* capable de porter les Armes. *Charles entra* au Mois de Fevrier 1716. *en Norvège*, qu'il abandonna dérechef au Mois de Juin, pour s'oppoſer au Débarquement, que les Danois méditoient de faire en Scanie.

Tandis que le Baron *Gœrtz* & le Comte de *Gyllenborg* négocièrent 1718. ſur l'Isle d'Oeland la Paix avec les Comtes de *Bruce* & d'*Oſtermann*, Miniſtres de Ruſſie, *Charles* tenta une nouvelle expédition *contre la Norvège*, où il *fut tué* le 30. Novembre devant *Friedricshall* d'un coup de fuſil, à côté de l'Ingénieur Maigret. On attribua ce coup à quelque traître, & on ne trouva dans les poches du Roi que le Portrait de *Guſtave Adolphe* & un libre de Pſeaumes.

Sous le Regne de *Charles XII.* on n'a rien pu faire d'intéreſſant à l'égard de *l'Adminiſtration intérieure* du Royaume; on n'étoit occupé que de faire la *Guerre* avec vigueur, & d'en trouver les *Moyens* par de nouvelles levées d'Impôts & de Troupes. La *Nation* ſe trouva donc *toute énervée*, lorsque la mort mit fin au regne de ſon Roi. M. *Siquer*, Aide de Camp général, qui avoit paru le premier à l'endroit, où le Roi Charles fut tué, arriva auſſi le premier à Stockholm, pour annoncer ſa mort; circonſtances, que dès-lors pluſieurs relevoient à ſon déſavantage. *Ulri-*

Ulrique Eléonore, Sœur cadette de *Charles XII.* & *Epouſe de Fréderic*, Prince héréditaire de Heſſe-Caſſel, *fut* d'abord *reconnue pour Reine*, par tous les Sénateurs préſens, qui ſçurent l'engager à renoncer à la Souveraineté, & reprirent enſuite leur ancien titre de *Sénateurs du Royaume*. (Riksrod) Cette demarche du Sénat étant parvenue à la connoiſſance de l'Armée, elle la reconnut également, quoique le *Duc de Holſtein*, *Charles Frédéric*, *prétendît à la Couronne* en ſa qualité de fils de *Hedwig*, Sœur ainée de *Charles XII.*

Ulrique Eléonore, Sœur de Charles XII.

Pour couper court, la *Reine Ulrique Eléonore fit déclarer* par le Comte *Arwed Horn* au Sénat, avant l'Aſſemblée des Etats fixée au 19. Janvier 1719, que „ni la Reine, ni le Duc de Holſtein *n'avoient* „*aucun droit de Succeſſion héréditaire*, vû que les deux Sœurs s'étoient „mariées ſans le conſentement des Etats.“ Le Baron de *Gœrtz*, Conſeiller privé de Holſtein & Confident de *Charles XII.* fut arrêté, & *perdit* le 11. Fevr. *la tête*, parcequ'on craignoit trop ſes talens & ſon attachement pour le Duc de Holſtein. Les prétextes, dont on colora ce ſacrifice politique, étoient très-frivoles. Dès le lendemain de l'ouverture de la Diète, (le 20. Janvier) *la Reine* fit remettre aux Etats un Ecrit, dans lequel Elle *reconnut leur droit d'élection*. Elle fut réellement *proclamée* ROI de Suède, Elle & aucun autre, (Sweriges Rikes KONUNG, hon och ingen annan) *après avoir ſigné* le 21. Fevrier *la nouvelle forme de Gouvernement*, *ſon Aſſurance Royale & l'Acte d'Election*. Le *Sénat* devint par-là plus puiſſant que jamais; & ne reconnut au fonds, que les Etats pour ſes Supérieurs. La diſtinction de la Nobleſſe en *trois Claſſes ceſſa* après beaucoup de débats. Les autres Ordres ne s'en mêlèrent point; mais lorsque la *Nobleſſe obtint* peu après (le 26. Mai) la *confirmation de ſes Privilèges*, ils s'en plaignoient avec beaucoup de force, quoique ſans ſuccès.

La Reine fut enfin *couronnée* à Upſal le 17. Mars. Le Duc de Holſtein ſe voyant donc fruſtré dans toutes ſes eſpérances, quitta la Suède deux mois après.

La *Suède* conclut enſuite ſa *Paix* avec *George I.* Roi d'Angleterre, Electeur de Hanovre, le 9. Nov. 1719; & une trève avec le *Dannemarc* le 28. Oct. laquelle fut enfin convertie le 3. Juin 1720. en un Traité de Paix formel, ſous la médiation des Miniſtres d'Angleterre & de France.

La *Paix* conclue avec le Roi de Pruſſe, Electeur de *Brandebourg*, le 21. Janvier 1720. fut formellement confirmée le 20. Mai.

Fréderic, Epoux de la Reine Ulrique Eléonore.

Les Etats s'étant raſſemblés le 24. Janvier 1720. le *Sénateur Arwed Horn* fut élu *Maréchal de la Diète*. Le Prince *Fréderic*, Epoux de la Reine, fut reconnu Roi de Suède le 22 Mars 1720. à condition que la Reine *rentreroit* dans tous ſes Droits, en cas que ſon Epoux vînt à mourir avant Elle.

La Reine ayant cedé la Couronne à ſon Epoux, ne ſe mêla plus des Affaires du Gouvernement, hormis l'année 1731, où, pendant le Voyage du Roi dans ſes Etats héréditaires, Elle y vâquoit avec beaucoup d'application.

Cette Princeſſe mourut le 24. Novembre 1741. aimée & regrettée de la Nation.

Fréderic, Prince héréditaire de Heſſe-Caſſel, Epoux de la Reine, fut donc élu Roi de Suède, après avoir donné ſon *Aſſurance Royale* le 22. Mars 1720. embraſſé la Religion *Luthérienne* & promis de gouverner ſelon la Forme de Gouvernement *corrigée* & ſignée *en date du 2. Mai 1720.*; il fut couronné le lendemain 3. Mai; le Sénateur *Arwed Horn*, qui, comme Maréchal de la Diète, avoit contribué beaucoup à l'élection du Roi *Fréderic*, fut *rappellé* à ſon poſte de Préſident de la Chancellerie, qu'il avoit quitté par mécontentement. La Diète fut terminée le 7. Juillet.

Tous les Ennemis de la Suède ayant été *satisfaits*, elle conclut enfin également à *Nystad* en Finlande, le 28. Août 1721. sa *Paix avec la Russie*, qui y gagna plusieurs belles Provinces, & qui *garantit* en revanche le maintien de la *présente* forme du Gouvernement.

Depuis ce tems-là on s'occupa d'*affermir* la nouvelle Forme de Regence, & de perfectionner l'Administration & l'Economie du Royaume.

Les *Paysans* ayant demandé à la Diète de 1723. le rétablissement de *l'ancienne* forme de Gouvernement, telle qu'elle avoit été du tems des anciens Rois de Suède, on dressa & signa, en date du 17. Octobre 1723, le *Réglement* de Diète, (Riksdags ordning) qui devoit prévenir entr'autres ces sortes de propositions.

Peu auparavant on avoit confirmé les Privilegès de la Noblesse. On accorda à cette même Diète des *Privilèges au Clergé*, & pourvut à la sûreté & à la liberté des deux autres Ordres dans les *Resolutions*, qui furent données sur leurs Griefs présentés à l'ouverture de la Diète.

A la Diète de 1726., on s'apperçut deja en Suède de *l'existence des deux Partis*, qui depuis ont subsisté sans interruption sous différentes formes. Le Sénateur *Arwed Horn* se trouva à la tête de l'un, & étoit favorisé de la *Cour*. Ce fut par les conseils du Parti d'*Arwed Horn*, que le Comitté secret avisa pour le *Traité de Hannovre*, qui fut conclu en date du 14. Mars 1727. entre la France, l'Angleterre & la Suède.

Le Comte *Charles Gyllenborg* dirigeoit les Opérations *du Parti*, qui fut soupçonné de favoriser la *Russie*, mais qui par la suite s'attacha préférablement à la *France*.

Le Sénateur, Comte *Arwed Horn*, avoit été élu une seconde fois Maréchal de la Diète en 1726.; les Sénateurs, Comte *Wel-*

lingk & B. *Cederhjelm*, Amis du Comte de *Gyllenborg*, furent les *premiers ſacrifices du Parti dominant;* l'un fut condamné d'abord à mort, enſuite à une priſon éternelle; l'autre fut exclu du Sénat, le tout ſous des prétextes peu valables & à cauſe des circonſtances, où ils s'étoient trouvés.

Le *nouveau Code de Loix*, projetté ſurtout par le Roi *Guſtave Adolphe* & *Charles XI.* fut enfin *préſenté aux Etats*, qui après l'avoir revu & corrigé 1731. l'approuvèrent 1734. Le Roi y ayant également donné Sa Sanction, ce Code fut *publié 1736.*, pour ſervir de règle dans toutes les Affaires de Judicature. *k*)

On fit d'ailleurs de tems en tems des Réglemens fort ſages par rapport à l'Economie générale du Royaume; on publia une Ordonnance contre le *Luxe* le 3. Juin 1720.; une autre pour encourager la *Plantation du Tabac 1724.*; & une autre du 19. Sept. *1723.*, qui règle la manière de convertir le *Kronohemmans* en *Skatte*. Le Négociant *Kœnig* obtint en date du 14. Juin *1731.* un *Privilège d'Octroi* pour une *Compagnie des Indes Orientales*. Pour faciliter le *Commerce du Levant*, on fit un Traité de Paix & de Commerce avec la République d'*Alger* le 5. Avril *1729.* & un autre avec la *Porte Ottomanne* le 10. Janv. *1737.*

Pour animer au reſte de plus en plus la *Circulation* de l'Argent dans l'intérieur du Royaume, on mit par une Ordonnance du *11.* Janvier *1726.* en Circulation les *Billets de Banque*, en les déclarant du même alloi, que les Monnoyes réelles.

Le Miniſtre de Ruſſie *Beſtucheff*, propoſa le 14. Juin 1735. la prolongation du Traité *d'Alliance défenſive*, conclue en 1724. entre la Ruſſie & la Suède. Celle-ci y conſentit, mais peu après Elle conclut un nouveau *Traité de ſubſide avec la France*, auquel S. M. T. C. refuſa pourtant Sa ratification, à cauſe de la prolongation du

k) *Vilde* Sueciæ Hiſt. pragm.

ſusdit Traité avec la Ruſſie. A la Diète de 1738, on adopta un *ſyſtême* presque tout *oppoſé au précédent;* le Comte *Teſſin* parut ſur la ſcène, & fut élu *Marechal de la Diète* malgré toutes les contradictions; Les *Sénateurs* furent déclarés *Plenipotentiaires* (Fullmæktige) des Etats, qui par conſéquent pouvoient leur ôter leur confiance & la donner à d'autres auſſi ſouvent qu'il leur plaiſoit. Le Comte Arwed *Horn* demanda ſon congé & le *reçut*, de même que pluſieurs autres Sénateurs, qui avoient opiné pour *l'Alliance avec la Ruſſie.*

Dès-lors on travailla à faire toute ſorte de *nouveaux Etabliſſemens*, & la France promit de payer les *Subſides* ſtipulés en date du 15. Juin 1735. avant la clôture de la Diète, qui eut lieu le 19. Avril 1739. Le Comte *Charles Gyllenborg* fut nommé *Préſident de la Chancellerie*, & le Comte *Teſſin Ambaſſadeur* de Suède à la Cour de Verſailles.

Le Major Malcom *Sinklaire* fut *aſſaſſiné* près de Gruneberg en Sileſie le 17. Juin 1739, lorsqu'il revint de Conſtantinople; toutes ſes Lettres furent enlevées, mais *renvoyées* quelque tems après à Stralſund. Le ſoupçon en étant tombé ſur le *Reſident de Ruſſie* à Varſovie, le Roi de Suède fut obligé de convoquer (1740.) les Etats, et tout le monde demanda la *Guerre*, qui fut auſſi formellement déclarée *à la Ruſſie* le 24. Juillet 1741, avant même qu'on eût eu le tems de raſſembler les Troupes.

Le Général Charles Emile *Lewenhaupt*, qui avoit été Marechal de cette Diète orageuſe, fut chargé du Commandement de l'Armée.

Le Général-Major *Wrangel* perdit la Bataille de *Wilmanſtrad* contre le Marechal *Laſcy.*

Sur ces entrefaites la Princeſſe *Eliſabeth* monta le 24. Novembre 1741. ſur le Trône de *Ruſſie.* Pour gagner cette Princeſſe, le Général

Comte *Lewenhaupt déclara* dans un Manifeſte, „que les Suédois n'é-„toient venus, que pour *délivrer la Ruſſie* du joug étranger.„

L'Impératrice Eliſabeth remercia à la vérité le Comte de *Lewenhaupt* de ſes bonnes intentions, mais après une trève de quelques mois les hoſtilités recommencèrent, & les *Ruſſes invitèrent* les Finlandois à ſe rendre *indépendans.* L'Armée Suédoiſe, ayant capitulé le 4. Septembre 1742., retourna en Suède. Les deux Généraux, *Lewenhaupt* & *Buddenbrock*, avoient été *arrêtés* peu auparavant, & transportés à Stockholm.

Les *Etats* ſe raſſemblèrent au Mois d'Août 1742. & le Lieutenant-Colonel *Ungern Sternberg* fut élu Marechal de la Diète. Indépendamment des *recherches*, qu'on fit contre les Auteurs de la Guerre, il s'agiſſoit alors principalement, d'élire un *Succeſſeur au Trône;* le choix tomba ſur le *Duc de Holſtein*, *Charles Pierre Ulric*, fils de Charles Fréderic; mais l'Impératrice de Ruſſie, ſa Tante, lui ayant deſtiné la Couronne Impériale de Rusſie, il *refuſa* celle de Suède. Dès-lors les Avis ſe partagèrent entre le Prince Chriſtian, *Duc de Deux-Ponts;* Fréderic, *Prince* héréditaire *de Dannemarc* & Adolphe Fréderic, *Duc de Holſtein Gottorp*, Evêque de Lubec. Les ſuffrages ſe réunirent enfin le 23. Juin 1743. *en faveur de ce dernier à la récommendation de la Ruſſie.*

La Paix conclue à *Obo* le 7. Août 1743. mit fin à la Guerre, & la Ruſſie ſe chargea de ſoutenir *l'élection* du Duc Adolphe Fréderic contre le Dannemarc.

La *Ruſſie* avoit garanti par le Traité de Nyſtadt la Forme de Regence de 1720; cette *Garantie* n'ayant point été *renouvellée* par le Traité d'Obo, les Suédois ſoutiennent, qu'elle a *ceſſé*, & que par conſéquent la Ruſſie n'étoit point autoriſée, de rien entreprendre en dernier lieu pour la conſervation ultérieure de ladite Forme de Gouvernement.

Les *Danois* menaçant du côté de Weſtrobothnie, le *Dal Régiment* reçut Ordre de ſe tenir prêt à marcher; les *Dalecarliens* refuſèrent d'y obéir, tant que les *Auteurs de la Guerre* ne ſeroient punis, & que la *Succeſſion* ne ſeroit réglée à leur gré *en faveur du Prince héréditaire de Dannemarc.* Ils réſolurent le 8. Juin de ſe rendre en corps à *Stockholm,* où ils arriverent effectivement le 20. d. c., le même jour qu'on y fut informé de la *concluſion* des Préliminaires de *la Paix d'Obo.* Le Roi Fréderic alla lui-même à leur rencontre hors de la Ville, pour les engager à n'y point entrer; ils le *promirent*; mais ils entrèrent le même jour, & ſe mêlèrent parmi les Troupes réglées, qui n'avoient aucun Ordre d'employer la force contr'eux. Leur *Chef viſible* étoit un Inſpecteur d'Economie (Frælſefogd). Les *Dalecarliens* refuſant de ſortir de la Ville, malgré les répréſentations réitérées des Sénateurs *Adlerfeldt* & *Roſen,* dont le premier fut même bleſſé mortellement, on ſe trouva enfin obligé de faire feu ſur eux; on en tua une trentaine, & bleſſa 70. à 80. hommes. Dès-lors les Dalecarliens s'en retournèrent chez eux, & les *Auteurs de ce Tumulte* furent recherchés & punis.

Quant *à l'Économique,* on fit pluſieurs Établiſſemens très-utiles ſous le Regne de Fréderic.

Le *Comptoir d'Aſſurance* fut octroyé en date du 4. Juillet 1739; on publia un *Abrégé des Privilèges* accordés en Suède aux *Manufactures,* en faveur deſquelles on accorda le 21. Avril 1741. un libre exercice de Religion à ceux de l'Egliſe Anglicane.

Les *Arwidſons* & Compagnie furent privilégiés le 12. Août 1745. de la *Pêche de Baleine & de Dorche* (Torsk); le Gouvernement accorda deux pareils Privilèges, l'un en date du 2. Decembre 1745. en faveur du *Commerce de l'Amérique,* l'autre le 5. Mars 1746. à Clas *Grill* & Compagnie pour le *Commerce de Madère & de Canarie.*

Nonobstant tous ces nouveaux Etablissemens, le Sénateur Comte de *Lœwenhjelm*, assura 1746. dans son *Mémoire* présenté *aux Etats*, que la Suède recevoit encore annuellement pour quatre tonneaux d'or (133m. Ecus de Banque) de marchandises au de-là de ce qu'elle portoit à l'Etranger.

Ce Surplus d'Importation, joint à l'excessive *multiplication des Billets de Banque* produisit peu-à-peu un *cours de Change* fort défavorable à la Suède. Pour rémédier à ces désordres, on établit 1747. le *Comptoir de fer*, dont les abus paroissent cependant avoir augmenté les embarras du Gouvernement.

Le Conseiller de Mines *Swab* trouvà 1738. près d'Aedelfors une *Mine d'or*, du produit de laquelle on a frappé depuis 1741. - 1763. 6325. Ducats. Les fraix de l'Exploitation ont surpassé cette Somme.

On recommença 1748. à travailler avec ardeur aux *Ecluses de Trollhetta*, pour ouvrir par le Wener un passage de Wennersborg à Gothenborg.

L'Academie des Sciences de Stockholm reçut 1741. sa Sanction, & fut exclusivement privilégiée, de faire imprimer à son profit tous les Almanacs de Suède. Le Gentilhomme de Chancellerie, aujourdhui Sénateur, Comte Anders *Hœpken*, se chargea le premier des fonctions de son Sécrétaire.

Cette Academie a produit des Sçavans très-illustres, tels que *Linné*, *Horlemann*, Rosèn von *Rosensten*, *Klingenstierna*, les deux *Celsius*, *Benzelius*, von *Dalin*, *Ihre*, *Kryger*, *Wargentin* & plusieurs autres.

L'Academie de Sculpture & de *Peinture* avoit déja été établie auparavant 1735. par le Comte *Tessin*.

Pour recompenser le mérite, & pour encourager les *Arts* & les *Sciences*, le Roi *Fréderic* renouvella aussi le 23. Fevrier 1748. deux Ordres

de

de Chevalerie, l'Ordre *des Seraphins* & celui *de l'Epée*, & institua un troisième, celui *de l'Etoile polaire.* A l'égard de l'Ordre des *Seraphins*, le Roi Magnus Smek *Ladulos* doit être regardé comme son premier & véritable Fondateur en 1334. *Gustave Wasa* avoit fondé 1523, celui *de l'Epée.*

Le Roi *Fréderic décéda* le 25. Mars 1751. à Stockholm, âgé de 76. ans, & fut regretté comme un Prince également bienfaisant & éclairé, sous le regne duquel les Sciences & les Arts avoient été portés en Suède à un point de perfection très marqué.

Adolphe Fréderic lui succéda immédiatement, en vertu de *l'Acte d'Election* du 23. Juin 1743. Adolphe Fréderic.

Ce Prince ayant épousé en 1744. *Louise Ulrique, Princesse de Prusse*, il nâquit de ce mariage 1) *Gustave* le 24. Janvier 1746; 2) *Charles* le 26. Sept. 1748.; 3) *Fréderic Adolphe* le 7. Juillet 1750.; & 4) *Sophie Albertine* le 8. Octobre 1753.

Six Mois après le décès de Fréderic, *les Etats* de Suède s'assemblèrent en Diète, *reglèrent l'Assurance Royale* (Kongliga færsækran) & quelques autres points rélatifs au maintien de la forme de Regence de 1720.

Le Couronnement fut célébré ensuite le 25. Novembre 1751.

A la même Diète on introduisit le *nouveau stile,* & approuva *provisionnellement l'échange* éventuel *du Holstein* contre les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, projetté entre les différentes Branches. Cette Convention de la Maison de Holstein, ultérieurement ratifiée par le Recès de la Diète du 4. Juin 1752, n'eut son effet que vingt-un ans après.

La *Diète* suivante, dont l'ouverture se fit le 13. Octobre 1755, fut une des plus *orageuses*, surtout à cause des Contradictions nombreuses & éclatantes, qui pendant l'Entrediète avoient divisé *le Roi*

& le *Sénat*, lesquels s'accusoient réciproquement d'empiéter sur leurs Droits respectifs.

Le *Pouvoir Royal* reçut en effet de nouvelles *atteintes* par le Videtur concernant *la Collation des Charges* (Tjenstebetænkandet) du 23. Novembre 1755.; & il n'est pas douteux, que cette *partialité* de la part des Etats motiva principalement le *Projet de Revolution*, qu'on découvrit à Stockholm le 24. Juin 1756.

Le Comte de *Brahe*, le Marechal de la Cour *Horn*, & plusieurs autres furent punis comme les principaux Auteurs d'un Projet, dont l'Exécution fut facilitée en 1772. sous des auspices plus heureux, par le même Parti, qui pendant sa supériorité avoit tant sévi à la Diète de 1756. contre tout ce qui paroissoit borner le Pouvoir des Etats.

Les *Prussiens* ayant occupé le 25. Août 1756. l'Electorat de Saxe, *la Suède* fit déclarer le 14. Mars 1757. par Mr. de Greiffenheim, son Ministre à Ratisbonne „qu'en sa qualité de *Garante de la Paix de* „*Westphalie*, elle se trouvoit obligée de prendre part à la Guerre, „pour rétablir la tranquillité en Allemagne.„

Le Feldmarechal *Ungern Sternberg*, chargé du Commandement de l'Armée Suédoise, arriva en effet au Mois d'Octobre 1757. en *Pomeranie;* mais s'étant retiré sans coup férir à l'approche d'un Corps de Troupes Prussiennes sous les ordres du Feldmarechal *Lehwald*, le Sénateur Comte de *Rosen* le releva le 7. Janv. 1758., et remit peu-après le commandement de l'Armée au Général *Hamilton*, qui, ayant demandé son rappel à la fin de la 1758e. année, fut remplacé par le Lieutenant-Général B. *Lantingshausen*, lequel fut relevé à son tour 1761. par le Général *Ehrenswaerd*. Tout le monde sçait les principaux évênemens de cette Guerre. Les *Officiers* étant fort *divisés* entr'eux, suivant la *diversité* des sentimens *des deux Partis*, qui partageoient la Nation, il est superflu de remarquer, que les *Ordres*

du Gouvernement étoient d'ordinaire *mal exécutés*, & la réussite des entreprises, sinon impossible, au moins très-momentanée.

Plusieurs *Officiers*, qui étoient chefs de famille, quittèrent même, nonobstant la défense expresse du Gouvernement, l'Armée, pour se rendre *à la Diète* convoquée à Stockholm pour le 15. Octobr. 1760.

Les Sénateurs Comtes *Hœpken*, Charles *Scheffer* & *Palmstierna* se voyant blâmés par les Etats, d'avoir avisé pour la *Guerre*, demandèrent leur congé & furent remplacés par les Sénateurs Comtes *Bielke* & *Bonde*, retirés depuis 1739. Le Sénateur Ch. *Scheffer* rentra peu-après au Sénat, & succéda, auprès du Prince Royal, au Sénateur Comte de *Tessin*, qui se retira à sa petite Campagne Okerœ près de Norrkœping.

La *Paix* fut enfin *conclue* à Hambourg le 22. Mai 1762.

C'est à cette même Diète, que les *Bonnets* commencèrent à *blâmer* hautement & *sans distinction* tout ce que les *Chapeaux* avoient fait ou entrepris pendant leur Administration depuis 1738-1760.

Un Conseiller de Commerce, nommé *Nordencranz*, homme fort instruit, mais très diffus & *vindicatif*, fut consulté & écouté par la pluralité comme un Oracle, dont il faloit exécuter les Arrêts sans examen.

La Conclusion de la Paix, la déposition d'une partie du Sénat, & l'établissement d'un *nouveau Système de Finances*, opposé presque de tout point au *précédent*, firent trainer la Diète depuis le Mois d'Oct. 1760. jusqu'en Juin 1762.

Les *Chapeaux*, qui pendant cette Diète avoient encore souvent balancé le crédit des *Bonnets*, dans les Délibérations des Etats, en furent entièrement effacés à la Diète prochaine. Presque tous les Sénateurs furent remplacés par de nouveaux Sujets. Cette *Diète*, dont l'ouverture se fit au mois de Janvier 1765. est très *mémorable*, surtout

par les recherches, qu'on fit tant *contre l'Adminiſtration précédente* en général, que contre les principales *Maiſons de Commerce* en particulier.

On reforma d'ailleurs pluſieurs Dépenſes de la Couronne, & adopta un Syſtème de Finances, qui, ſi l'évènement avoit pu vérifier les Calculs du Parti triomphant, auroit mis le Gouvernement à même de procéder à la *Réaliſation des Billets* de Banque dès la fin de la 1774. année.

La *liberté de la Preſſe* également établie 1766. *par les Bonnets*, toute avantageuſe qu'elle doit être à la Nation, a donné d'un autre côté naiſſance à toute ſorte d'Ecrits injurieux & dangereux. Il eſt même probable, que les Bonnets, ſes Auteurs, en ont fait l'épreuve à leur déſavantage. Pluſieurs Protocolles, Mémoires & nombre de Pamphlets, qu'on fit imprimer & repandre dans les Provinces, préſentoient l'état des Affaires dans des points de vûe ſi défavorables, que le mécontentement dévint *général*, & qu'après *l'Abdication* momentanée *du Roi*, en date du 12. Dec. 1768, le *Sénat* fut enfin obligé de conſentir à la convocation d'une *Diète extraordinaire* à Norrkœping, à laquelle on blâma d'abord toutes les demarches du Sénat, dont presque tous les Membres furent auſſi congédiés & remplacés en partie par ceux, qui avoient été renvoyés à la Diète précédente. Pluſieurs anciens Réglemens abolis à ladite Diète furent rétablis, de même que *l'ancien Syſtéme de Finances*. Cependant les Chapeaux s'appercevant, dès la translation de la Diète à Stockholm, de la diminution de leur Crédit, terminèrent le 30. Janv. 1770. une Diète, qu'ils avoient demandée avec tant d'éclat, ſans avoir pu exécuter leurs Projets ni *remplir l'attente du Public*. Les Etats ayant au reſte conſenti aux Voyages, que les Princes de Suède s'étoient propoſés de faire dans l'Etranger, le Prince *Charles* partit peu après la Diète, pour ſe rendre par le Dannemarc à Aix la Chapelle & de-là en France. Dès ſon retour, qui eut lieu dans le courant du Mois de Novembre, le *Prince Royal*

Gustave, & son frère cadet *Fréderic Adolphe*, se mirent également en route pour visiter les mêmes Païs; mais le Roi *Adolphe Fréderic* étant subitement *décédé* à Stockholm le 12. Fevr. 1771, *Gustave III.* son héritier, fut obligé d'abréger son sejour à Paris, & s'en étant retourné avec le Prince *Fréderic*, son frère, par Brounswic & Berlin à Stralsund, S. M. débarqua à Carlscrona le 18. Mai, & arriva à Stockholm le 30me dudit Mois 1771.

Auteurs allégués dans cet Abrégé.

Adlerfeldt (Gust.) Histoire militaire de Charles XII. depuis 1700 - - 1709. T. I - IV. 4. à Amst. 1740.

Anecdotes de Suède sous le Regne de Charles XI. 8. à la Haye, 1716.

Arkenholz Mémoires pour servir à l'Histoire de Christine, Reine de Suède, 4. à Amst. 1751. Voll. IV.

Botins (Anders) Utkast til Svenska Folkets Historia. (Abrégé de l'Histoire de la Nation Suédoise,) 8. Stockholm, 1763. 1765.

Chemnitz (Bogislaff Phil. von,) Kœniglich Schwedischen in Deutschland geführten Krieges, I Tome, Stettin, 1648. II Tome, Stockh. 1653.

Dalins (Olof) Svea Rikes Historia, (Histoire du Royaume de Suède,) 4. Stockh. 1747. 1750. Voll. II.

Ehrenstens (Eduard Philippsons) (Conseiller du Roi & de la Chancellerie) Bewis emot Adelens Rættighet œfwer Skattegods,) Preuves contre le Droit de la Noblesse sur leurs Hemmans ordinaires, 8. Stockh. 1769. Acced.

Rolambs (Oke) Deduction huru stora Landtougsgjærden olagligen godt fron Kronan under Frælset, (comment le Droit de percevoir l'Impôt militaire nommé Landtougsgjærden, a passé illégalement de la Couronne à la Noblesse,) 8. Stockh. 1689.

Erici (Olai) Historia Suecorum Gothorumque a Jo. *Loccenio* edita & notis illustrata, 8. Holm. 1654.

Erlandus (Israel, Episcop. Vesterav.) de Vita & Miraculis Sancti Erici, Sueciæ Regis, notis illustravit Jo. *Schefferus*, 8. Holm. 1675.

Fabrice (Ministre du Duc de Holstein, auprès de Charles XII. à Bender) Anecdo-

tes du ſejour du Roi de Suède à Bender, ou Lettres, p. ſ. d'éclairciſſement à l'Hiſtoire de Suède, 8. Hambourg, 1761.

Fœrſœk til en Pragmatisk Hiſtoria om Frælſeſtondet i Swerige. (Hiſtoire pragmatique de l'Ordre de la Nobleſſe & de ſes Privilèges en Suède,) 4. Stockh. 1769.

Hiſtoire des Intrigues galantes de la Reine Chriſtine de Suède, 8. à Amſt. 1697.

Kranzii (Alb.) Chronica Regnorum Aquilon. Daniae, Suetiæ & Norvagiae Deſcriptio, fol. Argentor. 1546.

Lagerbrings Swea Rikes Hiſtoria, III Tom. 4. Stock. 1769. -- 1774.

Loccenii Hiſtoriae Suecanæ a primo Rege usque ad Carolum XI. Libri IX. 4.

Mémoires de Mr. *de Chanut*, Miniſtre de France en Suède, 12. à Cologne, 1665. Voll. III.

Mémoires du Chevalier *Terlon*, II Tomes, 12. à Paris, 1681.

Meſſenii (Joan.) Scondia illuſtrata, cum Obſervationibus aucta & edita a Jo. *Beringſkjœld*, T. I -- X. Stockh. 1700 -- 1703. Voll. II.

Nordberg (Aumônier de Charles XII.) Hiſtoire de Charles XII. Roi de Suède, traduite du Suédois, IV. Tomes, 4. Haye, 1742.

Oernhjelmi Hiſtoriæ Sueonum Gothorumque Eccleſiaſticæ Libri IV. Stockh. 1689.

Pufendorff (Sam. de) de Rebus a Carolo Guſtavo Rege Sueciæ geſtis Commentariorum Libri ſeptem, fol. Norib. 1698. Voll. II.

Ejusd. Commentariorum de Rebus Suecicis, Libri XXVI. ab expeditione Guſtavi Adolphi in Germaniam usque ad abdicationem Chriſtinæ, fol. Francof. ad Mœnum, 1705.

Ejusd. Hiſtoire de Suède, T. I -- III. 12. Amſterd. 1748.

Remarques d'un Seigneur Polonois, (Comte *Poniatowski*) ſur l'Hiſtoire de Charles XII. par Mr. de *Voltaire*, 8. à la Haye, 1741.

Rolamb (Oke) Deduction von Ehrenſten.

Roos Berættelſe om Kalibaliquen i Turkiet.

Rudbeckii (Olavi) Atlantica, fol. Upſal. 1679. -- 1698.

Typotii (Jacob.) Relatio hiſtorica de Regno Sueciæ & Bellis civilibus atque externis, Edit. alt. 12. 1678.

Verelii (Olaui) Epitomarum Hiſtoriæ Suio-Gothicæ Libri IV. & Gothorum Libri II. edente Petr. *Schenberg*, 4. Stockholmiæ, 1730.

Vilde Sueciæ Hiſtoria Pragmatica vulgo Jus publicum, 4. Holm. 1731.

Widekindi Hiſtoria belli Sueco-Moſcouitici decennalis, Libri X. 4 Holm. 1672.

II.

PRÉCIS

DES

PRINCIPAUX TRAITÉS DE PAIX, D'ALLIANCE ET DE COMMERCE, QUI SUBSISTENT ENCORE ACTUELLEMENT, AU MOINS EN PARTIE, ENTRE LA SUÈDE ET LES AUTRES PUISSANCES.

Traité de Paix de Weſtphalie en 1648. Par ce Traité, qui eſt une des Loix fondamentales de l'Empire, il fut cédé à la Suède, outre cinq Millions d'Eçus en argent comptant, l'Archevêché de *Bremen*, ſécularisé ſous le titre de Duché; l'Evêché de *Verden*, converti en Principauté ſéculière; la *Poméranie citérieure*, *Stettin*, l'Isle de *Rugen*, & la Ville de *Wismar* dans le Meckelbourg. *Traités conclus* avec l'Empereur & l'Empire; en Weſtphalie, l'an 1648.

Ce même Traité peut auſſi être enviſagé comme la *baſe des Alliances*, qui ont ſubſiſté depuis entre la *Suède* & la *France*, par ce que ces Couronnes ſe chargèrent par-là de la *Garantie de tous les Articles* contenus dans les deux Traités de *Munſter* & d'*Osnabrug*, qui doivent être regardés comme un ſeul.

La Paix de Nimègue en 1679. L'Empereur y promit ſa protection au Duc de *Slesvic-Holſtein-Gottorp*, pour qu'il ſoit entièrement rétabli; il y engagea d'ailleurs à la Suède *Ses bons Offices*, pour lui faire obtenir des conditions de Paix moins à Nimègue en 1679.

dures, que le Dannemarc & l'Electeur de Brandebourg ne lui avoient fait espérer jusque-là.

Les Suédois & les Livoniens d'un côté, & les sujets de l'Empereur & de l'Empire, mais particulièrement les *Villes Anséatiques*, de l'autre, furent rétablis dans tous leurs anciens Privilèges de Commerce.

Avec la Maison d'Autriche en particulier.

Avec l'Autriche à Altranstadt en 1707.

Traité d'Altranstadt en 1707. L'Empereur s'engagea par ce Traité, à ne jamais rien demander au Roi de Suède, à raison des *Subsides pécuniaires ou militaires*, qu'il auroit du fournir en *1707.* pour les *Fiefs*, qu'il possédoit en *Allemagne ;* à traiter avec plus de douceur les Protestans de Silésie; & à accorder quelques graces à la Maison de Holstein.

Traités entre la *Suède & la Pologne.*

Avec la Pologne à Oliva en 1660.

La Paix d'Oliva en 1660. Jean Casimir rénonça par cette Paix à tous ses Droits sur le Royaume de Suède & aux Biens patrimoniaux, que ses Pères y ont possédés.

Le Roi & le Royaume de *Pologne cédèrent* à la Suède toute la *Livonie*, qui est au de-là de la Dwina, à la reserve de quelques Places, qu'ils possédoient dans la Livonie méridionale; il fut d'ailleurs stipulé, que la Suède posséderoit l'Isle de *Ruynen* & tout le Territoire, dont elle étoit maîtresse sur la rive gauche de la Dwina du tems des Trèves de *1629.* & *1635 ;* qu'enfin les Rois de *Pologne* & de *Suède* pourroient également se servir des *titres* & des marques d'honneur de la *Livonie*.

Les *Catholiques* de l'Isle de *Ruynen* ne doivent point être troublés dans leur croyance; mais le culte de leur Réligion se fera dans leurs maisons; & les *Livoniens* jouiront du même privilège.

L'Em-

L'Empereur Romain, comme Chef de la Maiſon d'*Autriche*, la *Suède*, la *Pologne* & l'Electeur de *Brandebourg* s'engagèrent à une *Garantie générale* de tous les Articles, & promirent de fournir l'aſſiſtance ſtipulée à l'Offenſé, deux mois après la requiſition, qu'il en auroit faite.

Traités entre la *Suède* & la *Maiſon de Brandebourg*.

Traité de Paix ſigné à St. Germain en Laye l'an 1679. Celui de Weſtphalie lui ſert de baſe. A l'exception de *Dam*, de *Golnau* & de leurs dépendences, la Suède céda à l'Electeur de Brandebourg toutes les Terres, qu'elle poſſédoit ſur la rive droite de l'Oder; mais *Golnau* & ſon Territoire devoient être reſtitués à la Suède, dès-qu'elle lui auroit payé 50000 Ecus; la Suède renonça de plus à la participation des *Droits de péage*, que l'Electeur lève dans les Ports de la Poméranie ultérieure. Au reſte l'Electeur s'engagea de ne bâtir aucune Forteresſe, ni de fortifier aucune place dans l'étendue des Terres, qui lui furent cédées par ce Traité.

Avec le Brandebourg, à St. Germain en Laye 1679.

Traité de Stockholm 1720. La Suède céda au Roi de Pruſſe & à ſes Succeſſeurs la Ville de *Stettin*, toutes les Terres ſituées *entre l'Oder & le Pehne*, les Isles de *Wolin* & d'*Uſedom*. Le *Pehne* doit ſervir à l'avenir de limite, & appartiendra *en commun* aux deux Contractans.

à Stockholm en 1720.

Le *Licent de Stettin* appartiendra au Roi de Pruſſe; de même que *Golnau* & *Dam* avec les appartenances; le Roi de Pruſſe en paya en revanche deux Millions d'Ecus à la Suède. Le Commerce de leurs Sujets fut rétabli & doit être favoriſé réciproquement. Le dernier Traité de Paix, conclu le 1. Fevr. 1761. à Hambourg, n'y a porté aucun changement remarquable.

Traités entre le *Dannemarc* & la *Suède*.

Avec le Dannemarc à Stettin 1613.

Par le *Traité de Stettin en 1613.* le Dannemarc *renonça* à toutes ses Prétentions *sur la Suède.*

à Sieradie en 1615.

Traité de Sieradie en 1615. Il y fut reservé aux Rois de Dannemarc, l'usage de *porter dans leur écu les Armes de Suède*, à condition qu'ils n'en inféreroient point de titres, pour former des Prétentions quelconques à la charge de la Suède.

à Brœmsebro en 1645.

Traité de Brœmsebro en 1645. Le Dannemarc céda à la Suède *Jœmtelande* & l'*Héredalie*; lui donna les Isles d'*Oesel* & de *Gothlande*, & lui accorda toutes les Jurisdictions, ecclésiastiques & politiques, dont le Dannemarc avoit joui sur l'Isle de *Rugen;* il promit d'ailleurs à tous les Suédois une parfaite exemption du péage, qu'il lève au Sund & au Belt.

à Roschild en 1658.

Traité de Roschild l'an 1658. Le Dannemarc céda à la Suède les Provinces de *Hallande*, de *Scanie* & de *Blekingen*, l'Isle de *Bornholm*, & le *Bohuslaen* avec toutes ses dépendences. Le Roi de Dannemarc s'engagea de plus à satisfaire le Duc de Holstein, & la Suède renonça à son tour, en faveur du Roi de Dannemarc & du Duc de Holstein, à tous les Droits, qu'elle pouvoit avoir en qualité de Duc de Bremen sur les Comtés de *Delmenhorst* & de *Ditmarsen*, de même qne sur les Biens de quelques Gentilshommes Holstenois.

à Copenhague en 1660.

Le Traité de Copenhague en 1660. rappelle les Traités précédens, & accorde aux *Villes Anséatiques* un Commerce *libre* dans les Domaines, qui relèvent des Couronnes de Suède & de Dannemarc.

à Lund en 1679.

Le Traité de Lund en 1679. confirma également les Traités anterieurs.

Le Traité de Travendal conclu en 1700. revendiqua au Duc de Holstein-Gottorp ses *Droits de Souveraineté*, dans les Villes & Baillages, qui lui appartiennent en propre, & une égalité parfaite vis-à-vis du Roi de Dannemarc, comme Corégent; on confirma en outre *l'Accord* fait à Gluckstadt 1657. entre le Dannemarc & le Duc de Holstein-Gottorp au sujet de l'*Evéché de Lubec*, & le Dannemarc renonça de nouveau à sa Possession alternative avec le Duc de Holstein. à Travendal en 1700.

Traité conclu à Stockholm le 14. Juin 1720. La Suède s'engagea par ce Traité à ne plus faire aucune opposition à ce qui a été stipulé entre le Dannemarc, la France & l'Angleterre au sujet du *Duché de Slesvic*, & promit de ne donner aucun secours au Duc de Holstein. à Stockholm en 1720.

Le Dannemarc renonça en revanche à toutes les Prétentions, qu'il pourroit avoir sur *Wismar*. Mais les Suédois perdirent leurs anciennes franchises au passage du Sund & du Belt, & doivent payer depuis comme paye ou payera la Nation la plus favorisée. Cependant le Dannemarc paya de son côté à la Suède une fois pour toutes six cens mille Ecus, à titre de Compensation.

Par le Traité d'Alliance défensive conclu en 1734. avec le Dannemarc, tous les Traités précédens entre cette Puissance & la Suède furent renouvellés, & le *Commerce* déclaré réciproquement *libre*; de sorte que les Suédois doivent jouir, nommément à l'égard de la *Douane* payable au passage *du Sund*, de tous les avantages, dont y jouissent ou jouiront les Hollandois, ou toute autre Nation la mieux favorisée; d'ailleurs la Suède peut avoir & a effectivement à *Helsingœr* son propre *Commissaire*, chargé de lever & de payer la Douane des Bâtimens de sa Nation; Elle y entretient son propre *Bureau de Poste*, qui reçoit Alliance défensive.

directement toutes les Lettres de Suède & d'Hambourg pour la Suède.

Le Traité conclu 1751. à Strœmstad règle définitivement les limites entre la Suède & la Norvège.

Le dernier Traité conclu entre la Suède & le Dannemarc se date du 22. Juin 1756. & ne regarde que des Affaires de Commerce.

Traités entre la *Suède* & le *Roi d'Angleterre, Electeur de Hannovre.*

Avec l'Angleterre à Stockholm en 1720.

Traité de Stockholm du 20. Novembre 1720. Il y fut arrêté, que *Gothenbourg* du côté de la *Suède*, & *Pleymouth*, dans la Comté de Devonshire, de la part du Roi de la *Grande-Brétagne*, seroient des *Ports libres*, & qu'il seroit permis d'y porter toutes sortes de marchandises, aux Suédois à Pleymouth, & aux Anglois à Gothenbourg, pour les y vendre.

Le Roi d'Angleterre ayant été confirmé, comme Electeur de Hannovre, dans la possession des Duchés de *Bremen* & de *Verden*, paya à titre de dédommagement un Million d'Ecus à la Suède, & conclut la même année avec Elle une *Alliance défensive*, par laquelle le Roi *George I.* s'engagea en conséquence du Traité conclu en 1700. d'envoyer dans la Baltique *une Escadre*, qui secourroit les Suédois contre les *hostilités du Czar.*

Traités entre la Suède & la *Russie.*

Avec la Russie. à Pleyssemond en 1661.

Le Traité de Paix de *Pleyssemond*, conclu le 1. Juillet en 1661, désarma les Suédois, & établit entre les Sujets de la Suède & de la Russie une entière *liberté de Commerce*, les uns chez les autres, de même que celle d'avoir des Magazins dans leurs Domaines respectifs.

Par le Traité de Paix conclu à Nystadt le 10. Sept. 1721., Pierre le Grand, au lieu d'un seul Port, qu'il avoit désiré d'acquérir sur la Baltique, obtint, que 1) la *Suède* & le Czar de Russie ne contracteroient point d'Alliance contraire aux Articles de cette Paix; que 2) la Suède lui *céda* toutes les Provinces, qu'il avoit conquises, savoir la *Livonie*, *l'Estonie*, *l'Ingermannie*, une partie de *l'Ingrie*, le District du Fief de *Wybourg*, les Isles *d'Oesel* & généralement toutes les Isles depuis la frontière de Courlande sur les Côtes de Livonie, d'Estonie & d'Ingermannie, commé aussi du Côté Oriental de Revel sur la Mer, qui va à Wybourg vers le Midi & l'Orient. 3) Les *Limites de la Suède* & de la Russie devoient donc commencer sur la côte Septentrionale du Sinus Finnicus près de *Wickolos*, & s'étendre de-là à une demi-lieue du rivage de la Mer jusque vis-à-vis de *Willaycki* & de là plus avant dans le païs. 4) Le Roi de Suède fut d'ailleurs obligé, non seulement de s'abstenir de prendre les titres des Provinces cédées; mais il doit encore les donner lui-même au Czar toutes les fois qu'il traitera avec la Russie. 5) Le Czar s'engagea au reste de ne point se mêler des Affaires domestiques de la Suède, ni de *la Forme de Regence nouvellement établie* par les Etats du Royaume. à Nystadt en 1721.

6) Il fut enfin stipulé, que les Suédois & les Russes, par rapport au Commerce, se traiteroient reciproquement dans des Affaires de Commerce, comme la Nation la plus favorisée, & qu'enfin les deux Puissances ne défrayeroient plus les Ministres, qui leur seroient envoyés.

Traité d'Alliance défensive à Stockholm, conclu le 22. Fevr. 1724, pour 12. ans. La Russie & la Suède étant convenues entr'elles d'employer leurs bons Offices pour faire *restituer le Duché de Slesvig au Duc* de Holstein, s'engagèrent, qu'en cas que cette voye ne réussiroit point, de délibérer confidem- à Stockholm en 1724.

ment ſur le parti à prendre, non ſeulement entr'elles, mais auſſi avec d'autres Puiſſances garantes des Traités *d'Altona* & de *Travendal*, & particulièrement avec la Cour Impériale. Il y fut encore ſtipulé, que ſi l'un des Contractans étoit attaqué par quelque Puiſſance étrangère, l'autre devoit employer d'abord ſes bons Offices; & que ceux-ci ayant été infructueux, il donneroit au plus tard quatre mois après qu'il en auroit été réquis, un *Secours à ſon Allié*, ſavoir: le Roi de *Suède* 8000 hommes d'Infanterie, 2000 chevaux, 9 Vaiſſeaux de 50 à 70 piéces de canon, & deux Frégates de 30; & le *Czar* 12000 Fantaſſins, 4000 Cavaliers, 9 Vaiſſeaux de 50 à 70 pièces de canon & 3 Frégates de 30 piéces; que ces Troupes ſeroient entretenues par le Prince, qui les fourniroit.

Les *Vaiſſeaux auxiliaires* devoient être équipés & avitaillés pour 4. mois, au bout duquel terme la Puiſſance requérante ſeroit obligée de les entretenir à ſes dépens. Le Commandement général des Forces devoit appartenir au Général du Prince requérant, de manière pourtant, que tout ſeroit arrêté dans un *Conſeil de guerre* & en préſence de l'Officier général, qui commanderoit les Troupes auxiliaires.

Au reſte l'Empereur de Ruſſie conſentit, que la Suède acheteroit tous les ans en Livonie pour 50m. Roubles de chanvre, de lin, & de mâts, ſans payer aucun droit de Sortie.

à Obo en 1743. *Traité de Paix d'Obo en 1743.* Le principal Article de ſes Préliminaires fut *l'Election* de l'Evêque de Lubec, Adolphe Fréderic, pour Succeſſeur éventuel au Trône de Suède. Ce Traité rappelle & confirme celui de Stockholm, de ſorte que la paix devant être perpetuelle, ces deux Puiſſances renoncent même aux engagemens, qu'elles pourroient avoir contractés, en cas qu'ils puiſſent y être nuiſibles. Etant convenue d'une amitie très étroite, l'une de ces Puiſſances ne devoit jamais donner aucun ſecours aux ennemis de l'autre.

La *Cour de Petersbourg* s'engagea particuliérement, de maintenir l'élection d'Adolphe Fréderic, Evêque de Lubec & de prendre *conjointement avec les Suédois les mesures* les plus efficaces contre les Personnes, qui voudroient la troubler. D'ailleurs le Roi & le Royaume de Suède renoncèrent de nouveau à tous les Droits & Prétentions, qu'ils pourroient avoir sur les Provinces cédées à la Russie par la Paix de Neustadt, & lui cédèrent encore de plus à perpétuité le Gouvernement de *Kymengord*, les Forteresses de *Friederiksskans* & de *Wilmanstrand*, la Ville de *Nyslott* avec son territoire, & enfin tous les Ports, Places & Districts situés à l'embouchure du *Kymen* ou Keltis.

Les *Limites* respectives commencent donc aujourd'hui au Cap du Nord du Golfe de Finlande; & la *Russie* a gardé tout le païs situé à l'Est & au Nord de la rivière de *Kymen*, depuis son embouchure dans la Mer jusqu'aux districts de *Tavastehus* & de *Savolax*.

Le *point fixe* des limites fut établi à *Nyslot*. Le reste des frontières demeurèrent telles, qu'elles avoient été réglées par le Traité de Nystadt.

Au reste les deux Puissances s'engagèrent à se rendre réciproquement tous les sujets fugitifs, qui seroient reclamés.

A la Diète *de 1765.* la Suède accorda encore aux Marchands *Russes* la permission de faire à l'égard de quelques marchandises un libre Commerce en deça des frontières de la Finlande Suédoise. Convention de 1765.

Quant à la *Hollande*, le Placard (*Productplacat*) publié en 1739. a considérablement diminué l'importation de ses marchandises en Suède; & il paroit, que le *Placard de Retorsion*, publié de la part de la Hollande, n'a fait perdre à la Suède, que le Frêt de quelques Vaisseaux, sans contredit fort inférieur au gain, qu'Elle fait, d'aller chercher elle- à l'égard de la Hollande.

même de la première main les marchandises, dont elle a besoin. Ce Réglement est aussi regardé comme la *Source* de ses Compagnies des Indes & du Lévant.

Traité de Commerce, d'Alliance & de Subsides avec la France.

Avec la France en 1741.

Le Traité de Commerce, que la France conclut 1741. avec la Suède, garantit à celle-ci la même liberté, que les *Villes Anséatiques* y avoient obtenue, savoir: la permission de faire venir des Marchandises du Levant à Marseille, sans qu'elles soyent assujetties à payer les 20. p. Ct. usités, à moins que les Nationnaux n'y soyent obligés eux-mêmes. Les *Suédois*, qui moyennant leurs Consuls, Agens & Commissaires, jouissent dans tous les Ports de France d'un Commerce *aussi libre* que les *François* même, sont également exemptés du droit de frêt, toutes les fois, qu'ils n'y chargent point des Marchandises, pour les transporter simplement d'un Port François dans un autre du même Royaume. Les François ne payent à leur tour à Wismar, que $\frac{3}{4}$ p. Ct. de Douane de la valeur de leurs marchandises apportées.

Le dernier *Traité de Subsides* fut conclu l'an 1764. & subsiste encore quant aux effets.

Avec l'Espagne en 1743.

L'Espagne n'est entrée que depuis 1743. en quelque Négociation avec la Suède, qui y fait un Commerce avantageux. Cependant le *Commerce*, que la Suède fait avec le *Portugal*, est beaucoup plus considérable.

Avec le Roi des deux Siciles en 1743.

Le Traité de Commerce, conclu 1743. entre la Suède & le Roi *des deux Siciles*, ayant le même but, n'a pourtant pas encore eu le même succès.

Pour

Pour encourager *le Commerce du Levant*, la Suède a conclu entr'autres l'an 1737. avec *la Porte Ottomanne un Traité de Commerce*, en vertu duquel les Négocians Suédois & leurs Vaisseaux, de même que d'autres Marchands, qui se trouvent à leur bord & qui jouissent de leur Protection, ont une *parfaite liberté de Commerce* dans tous les Ports & Païs de ce vaste Empire, à raison d'un impôt de 300. Aspres (Felamet Achizesi). Les *Marchands Suédois*, demeurant en quelque endroit que ce soit de cet Empire, sont donc exempts de tout impôt, & leurs marchandises de Commerce ne payent que 3 p. Ct. de douane. Avec la Porte en 1737.

La Porte s'étant également engagée à maintenir les Traités, que la Suède a conclus avec *Algèr en 1729.* avec *Tunis en 1736.* & avec *Tripoli* en 1741. la Suède voit à présent dans la *Méditerranée* son Commerce assûré, & son *Pavillon respecté* autant que celui de toute autre Puissance. Avec Algèr 1729. Tunis 1736. Tripoli 1741.

III.

ABRÉGÉ

DES

DIFFÉRENS CHANGEMENS ARRIVÉS DANS LA FORME DU GOUVERNEMENT DE SUÈDE DEPUIS 1720-1772.

Suivant LA FORME DU GOUVERNEMENT DE SUÈDE datée du 23. Juin 1720. la *Puiſſance ſuprème* devoit réſider à perpétuité entre les mains *des Etats*, compoſés de quatre Ordres, de la Nobleſſe, du Clergé, de la Bourgeoiſie & des Payſans immédiats de ce Royaume. *Les Etats* s'y *reſervèrent* de faire aux Diètes les *Corrections & les Interprétations*, dont la Forme du Gouvernement pourroit avoir béſoin par la ſuite; & ordonnèrent, que quiconque oſeroit de ſon chef tramer ou entreprendre, ou même tenir ſecret un attentat contre la Liberté de la Nation, & contre *l'Indépendance des Etats*, encourroit la peine de haute trahiſon.

Voici les principaux Points de cet Acte intéreſſant:

§. 3. Aucun Prince ne ſauroit monter ſur le Trône de Suède, qu'après avoir atteint l'âge de 21. Ans. Les Etats nommeront ou agréeront les Gouverneurs deſtinés à l'éducation de la Famille Royale; & leur ſubſtitueront des nouveaux, toutes les fois qu'ils le trouveront à propos.

§. 4. Les *Etats* auront *ſeuls* la *Puiſſance législative.* Les Ordonnances, que dans des cas preſſans & indiſpenſables pour le Bien de la Patrie, le *Roi de concert avec le Sénat* eſt autoriſé de faire pendant les Entrediètes, n'auront donc aucune force de Loi, à moins que les Etats n'y donnent dès la Diète ſuivante leur agrément exprès.

§. 5. Les *Etats* de Suède ayant le *Droit de ſe taxer* eux-mêmes, aucun ſujet Suédois ne ſauroit être obligé de payer un Impôt, dont il ne ſe ſoit chargé en Diète, directement ou par les Répréſentans de ſon Ordre.

§. 6. Les *Etats* ſe reſervent le Droit de *faire la Guerre ;* mais en cas d'invaſion de la part des ennemis de l'Etat, ou d'autres troubles inteſtins, le Roi, de concert avec le Sénat, peut prendre les meſures réquiſes, pour oppoſer la force à la force, ſans attendre le raſſemblement des Etats, qui cependant ſeront convoqués ſans délai.

§. 9. Le *Roi* peut faire battre Monnoye ; mais c'eſt aux *Etats* d'en régler le *Pied.*

§. 10. Le Roi ne ſortira du Royaume, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſans le conſentement préalable des Etats.

§. 12. En cas de Vacance dans le Sénat, les Etats préſenteront au Roi un *Fœrſlag* pour chaque Place vacante, & Sa Majeſté ne pourra ſe diſpenſer de choiſir *un d'entre les trois* Candidats, qui y ſeront propoſés, & qui doivent être *nés* ſujets Suédois, d'un mérite réconnu & d'une fidélité éprouvée.

§. 14. Le *Sénat* doit veiller à l'*inviolabilité* de la Forme du Gouvernement & de toutes les Loix en général ; Aſſiſter le Roi de ſes Conſeils, ſans regner pourtant. Les Sénateurs ſeront d'ailleurs *individuellement* reſponſables des Avis, qu'ils lui auront donnés ;

& les Etats, leurs Committens, ſont en droit d'examiner leur conduite & de les *juger* ſans appel.

§. 16. En cas d'une maladie ou de quelque voyage du Roi, le *Sénat ſigne* les Expéditions, qui ne ſouffrent aucun délai.

§. 20. Ce §. indique la nature des *Affaires de Cabinet*, dont le Roi, aſſiſté de deux Sénateurs, réconnoit ſelon les Loix.

§. 24. Chaque Parlement a un Préſident, doué des connoiſſances réquiſes à un Juge, & un Vice-Préſident, de même que quelques Aſſeſſeurs. C'eſt la principale nomination, dont le Roi jouiſſe, que celle d'un Préſident de Parlement.

Les 24-39. §§. expoſent ce qui eſt du reſſort des différens Colléges & Dycaſtères du Royaume.

§. 37. Les différens Dycaſtères, Collèges & Comptoirs du Royaume, préſenteront à chaque Diète des *Relations propres à mettre les Etats* à portée de juger, comment leurs Ordres ont été exécutés? & de faire des arrangemens ultérieurs.

§. 40. Toutes les Charges *ſupérieures*, depuis le Feldmarechal *jusqu'au Colonel* incluſ. ſont conférées par le Roi.

Les *Etats* aſſemblés en Diète redreſſeront *les Griefs* de ceux, qui auront été *préjudiciés* par quelque Réglement, Avis ou Déciſion du Sénat.

§. 45. Les *Etats* s'aſſembleront en Diète, convoqués ou non, *tous les trois ans*, *pour revoir*, comment le Sénat, les Collèges & les autres Dycaſtères ſe ſont acquittés de l'exécution des Loix commiſe à leurs ſoins? & pour ſe concerter en même tems ſur les meſures ultérieures, qu'ils trouveront à propos de prendre rélativement au bien-être & à la gloire du Royaume.

§. 49. Les *anciens* Privilèges des Etats ſeront ſacrés à perpétuité; mais il ne ſera donné à l'avenir aucun *nouveau* Privilège, qui regarde un *Ordre entier*, ſans le conſentement de *tous*.

En conséquence du 49. §. de cette Forme de Gouvernement, on examina à la Diète suivante les *Privilèges* & Droits de la *Noblesse*, qui obtint enfin, malgré les *Contradictions* de l'Ordre des Bourgeois, la Confirmation de ses Privilèges, dont Elle jouit encore aujourd'hui.

Les PRIVILÈGES ACCORDÉS ou confirmés en faveur de *la Noblesse Suédoise*, en date du 16. Octobre 1723, portent entre autres points moins importans, que:

§. 2. Le Roi promet de nommer & de faire nommer des Sujets *Nobles indigènes* les plus dignes, aux Places vacantes dans le Sénat, & aux autres Emplois *supérieurs* & d'importance (hœgre och angelægnare Tjenster,) & d'y avoir également *égard*, en remplaçant les Postes de *moindre* importance, que, suivant le 40. §. de la F. du Gouv. S. M. doit conférer d'après les Fœrslag des Collèges & des Colonels.

§. 3. La Noblesse doit aussi être employée à la Chancellerie Royale; mais la naissance ne sera point comptée pour *l'unique* mérite qu'il y faut.

§. 19. Outre ce que contient le 12me §. de ces Privilèges, il sera libre à la Noblesse de faire le Commerce *étranger*, de vâquer aux Affaires du Change, d'établir des Manufactures, d'équipper des Vaisseaux, & de faire dans les Villes un Négoce en gros des Marchandises étrangères.

§. 25. Les Terres *nobles*, qui pourroient être confisquées dans la suite au profit du Fisc de la Couronne, ne demeureront point à la Couronne; mais elles pourront être rachetées par quelqu'un de la Famille, & à leur défaut par tout autre Gentilhomme Suédois, au prix, pour lequel la Couronne les a acceptées.

§. 27. Aucun Roturier (Ofrælſe) ne pourra plus acheter, mais bien poſſéder à titre d'*hypothèque* des *Terres nobles.* Si une Veuve ou Demoiſelle *noble* devient enceinte d'un roturier, elle perdra tous ſes Biensfonds, à moins que Sa Majeſté ne veuille bien donner ſon conſentement au Mariage.

§. 39. Les Gentilhommes Suédois obtiendront à leur demande, la permiſſion du Roi, de s'établir en des Païs étrangers, & leur Poſtérité ſera diſpenſée du ſerment de fidélité, & recevra, à raiſon d'un dixième du à la Couronne, la Succeſſion, qui pourra leur écheoir; mais leurs Enfans nés hors du Païs, n'auront plus ſéance ni voix à la Maiſon des Nobles.

La Nobleſſe n'ayant pû obtenir la confirmation de ces Privilèges ſans le conſentement du Clergé, celui-ci fit en même tems auprès des Etats des repréſentations ſi bien appuyées, qu'à l'exemple de la Nobleſſe on lui accorda également la confirmation d'une partie de ſes anciens Privilèges.

Les PRIVILÈGES DU CLERGÉ confirmés le même 16. Oct. 1723. portent entr'autres, que:

§. 3. le Roi confirme en faveur du Clergé, ſes Privilèges *bien aquis*, & les Rentes, Donations & autres Emolumens, qui lui ont été anciennement accordés & nommément le *Wederlag*, au même titre & ſous la même dénomination, qu'il lui a été conféré originairement. (Le *Wederlag* eſt une certaine quantité de blés, qui lui avoit été aſſignée ſur des Terres de la Couronne & des Particuliers, pour pouvoir exercer l'hoſpitalité envers les Voyageurs, dans un tems, où il n'y avoit point encore d'hôtelleries.)

§. 4. Le Roi déclare, que le Clergé, & tous ceux, qui en font partie, jouiront encore à l'avenir des Rentes aſſignées à titre de *Kyrkjoherbergen* (pour loger les Voyageurs,) ſur la Dixme Royale;

qu'on ne levera point de Droits Royaux ſur les Revenus ou Rentes du Clergé; que les Gouverneurs de Provinces, ni d'autres, ne s'arrogeront aucune Diſpoſition ſur ces Kyrkjoherbergen (Logemens) ni ſur la Dixme de la Semence &c.

§. 8. Les Curés ſont diſpenſés d'aſſiſter aux répartitions, que les Mantals Commiſſaires feront; mais il ſuffira, qu'à la réquiſition de ces Commiſſaires, ils leur faſſent communication du Livre de la Paroiſſe.

Les *Bourgeois* & les *Payſans* n'étoient pas contens de cette préference accordée à la Nobleſſe & au Clergé, & il y eut en effet déja à cette même Diète de 1723. un Payſan, qui oſa conſeiller à ſon Ordre, d'*augmenter* le Pouvoir Royal. Les Etats allarmés de cette demarche, & pour prévenir ces ſortes de diſcuſſions, réglèrent l'ordre & la *nature* des Affaires à propoſer en Diète.

Cet ORDRE DE TENIR LA DIÈTE (*Riksdags Ordning*) du 17. Octobre 1723. préſcrit très-poſitivement, que:

§. 2. Le Roi, *de concert* avec le Sénat, peut *anticiper* ſur le terme de trois ans, fixé pour le raſſemblement des Etats.

§. 3. Si le *Roi* eſt abſent, ou malade, ou mort, le *Sénat* en corps les *convoque*, comme auſſi dans des cas, où le Bien de la Patrie & la Liberté des Etats ſont *en danger*.

§. 4. Si ni le Roi, ni le Sénat, ne convoquent les Etats au terme préſcrit & dans leſdits cas, les Etats déclarent *nul* & non avenu tout ce qui ſe fera dans cet intervalle, au dedans & au dehors, & ordonnent au *grand Gouverneur de Stockholm*, & aux Gouverneurs de Provinces, d'en donner les Avis réquis, afin que *les Etats* s'aſſemblent *d'eux-mêmes* en tems & lieu préſcrits.

§. 5. Si le *Trône* devient *vacant*, & qu'on doive procéder à une nouvelle Election, les Etats s'aſſembleront, quand même ils n'auroient pas été convoqués, à Stockholm, trente jours après

la mort du Roi, duquel évènement les Députés de la Maiſon des Nobles, le Chapitre d'Upſala, & le Magiſtrat de Stockholm donneront, au défaut du Sénat, connoiſſance aux Gouverneurs de Provinces &c.

§. 9. Les *individus* des Etats étant obligés par ſerment, *de ne rien propoſer, ni agréer,* ni faire, *qui tende à quelque changement* de la Forme du Gouvernement, *les Etats ne ſauroient non plus conclure quelque choſe de valable au préjudice de la Liberté de la Nation* & de l'indépendance des Etats.

§. 10. Le Marechal de la Nobleſſe, & les Orateurs des trois Ordres inférieurs ſont obligés, auſſi bien que le Sécrétaire des Payſans, de prêter ſerment de ne rien propoſer, ni admettre contre les Loix fondamentales &c.

§. 11. Le Sécrétaire des Payſans eſt nommé, hors de la Nobleſſe, par les quatre Ordres; & doit aſſiſter ſon Ordre & ſon Orateur de ſes Conſeils & de ſa connoiſſance des Loix.

§. 13. Ce §. déſigne la *nature* des Affaires, dont les Etats veulent prendre connoiſſance en tems de Diète. Outre *les Propoſitions* &c. émanées du Trône, expédiées du conſentement du Sénat, & contreſignées en bonne & dûe forme, les *Etats* mettront en déliberation, tout ce qu'ils trouveront eux-mêmes propre à avancer le Bien-être des Citoyens & la Gloire de l'Etat; c'eſt aux *Etats* de *s'informer*, ſi pendant l'Entrediète *la Forme du Gouvernement, la Garantie du Roi & les autres Loix fondamentales* ont été ponctuellement obſervées? & de *redreſſer* ce qui s'eſt commis à cet égard de repréhenſible; les Etats doivent donc particuliérement examiner & juger la conduite, que le *Sénat* a tenue pendant l'Entrediète.

Si la nature d'une accuſation *intentée*, ne permettoit pas la notoriété de toutes les circonſtances, le *Committé ſecret*, ou quelque

quelque autre Députation, ou enfin la *Commiſſion*, que les Etats nommeront, doit être chargée de la connoiſſance de cette Cauſe. Quand des Particuliers préſentent aux Etats des Griefs fondés, qui ne ſauroient être redreſſés *ailleurs*, c'eſt aux *Etats* d'en évoquer à eux-mêmes la connoiſſance directe.

§. 14. Les Etats conviennent de répartir les *Affaires de Diète entre certaines Députations* tirées de leur Corps, & de la dénomination de leurs Commiſſaires. Il y aura ſurtout un *Committé ſecret* pour les Affaires, qui ne peuvent ſe diſcuter *in plenis*.

§. 15. Il y aura une Députation chargée de reconnoitre de la *compétence* des Affaires, qui ſont portées aux Etats. (Urſkillnings Deputation.)

§. 16. Ce §. détaille *l'ordre*, qui doit s'obſerver dans la diſcuſſion des affaires in plenis.

§. 17. Chaque Ordre a ſon ſuffrage à donner pour des Affaires, qui concernent les Etats en général; & la *pluralité* de ces ſuffrages décide en tout ce qui ne regarde pas les Privilèges *bien aquis* d'un Ordre en particulier, où il faut *l'unanimité* de tous les quatre Ordres.

§. 18. Le *Committé ſecret* eſt chargé de traiter & d'arranger: 1.) les Affaires *étrangères* & 2) les Affaires *d'Etat*; 3.) d'examiner les *Relations* des Collèges de Guerre & d'Amirauté, 4.) les Affaires de la *Banque*, & enfin 5.) tout ce que les Plena lui *remettent*.

Il eſt entièrement *défendu* aux Membres de ce Committé ſecret de *converſer* avec les Miniſtres Etrangers.

§. 20. Les *Etats font* les Loix; mais le *Roi* les *ſigne* & les fait expédier ſous *ſon* nom. Au défaut du Roi, le *Sénat* doit les ſigner, afin que le tout ſoit promptement expédié.

§. 23. *Aucun* répréſentant à la Diète (Riksdagsmæn) pourra être mis aux arrêts, avant que le Juge ne l'ait *reconnu* coupable jusqu'à ce point-là.

§. 24. Aucune Diète ne doit durer au de-là de trois mois.

Malgré cette fixation du Terme, les Diètes ont toujours duré bien au de-là; les Etats, pour raccourcir leurs Aſſemblées autant qu'il leur ſeroit poſſible, firent le 4. Août 1727. à cet égard une Ordonnance formelle, dont voici les principaux §§.

ORDONNANCE POUR ABRÉGER LA DURÉE DES DIÈTES.

§. 1. Les *Affaires de Juſtice* ne doivent être portées aux Etats, qu'en *dernier* reſſort.

§. 5. Quoique les Etats ſoyent en droit d'évoquer à eux *toutes les Affaires* d'Etat & économiques, ils veulent bien ſe borner à déclarer leur intention aux *Collèges* reſpectifs, en laiſſant à ceux-ci le *détail* des Arrangemens.

§. 7. Toutes les Affaires à diſcuter par les Etats, doivent être *préparées* par les Expéditions reſpectives.

ORDONNANCE DE L'ANNÉE 1738. TOUCHANT LES GRIEFS DES PARTICULIERS à PORTER AUX ETATS.

§. 1. Il eſt défendu ſous des peines très rigoureuſes, de porter aux Etats des plaintes contre la *Reviſion de Juſtice*, à moins que 1.) le Procès n'ait été défectueux; que 2.) la ſentence relative à *l'eſſentiel* du Procès ne ſoit contre la *Lettre de la Loi;* ou que 3.) on ne puiſſe *accuſer* les Juges de partialité & de malverſation. Cette dernière accuſation ayant été trouvé mal fondée, doit être *punie de mort.*

§. 5. Ladite Députation (Urſkillnings Deputation) acceptera ou rejettera les Mémoires préſentés, ſelon qu'elle les trouvera bien ou mal fondés.

ORDONNANCE DE L'ANNÉE 1751.

„Toutes les Aſſemblées (Klubb), qui ſe tiennent, & toutes les „Collations, (Corruptions Moltider), qui ſe donnent, pour *perſuader* „les foibles & les moins inſtruits, à entrer dans les vûes de quelqu'un, „ſont déclarées dignes de punition. „

Si cette dernière Ordonnance prouve d'un côté l'exiſtence de *l'eſprit de Parti*, l'expérience a temoigné de l'autre *l'inefficacité* de toutes les meſures priſes, pour en rendre les effets inſenſibles dans la geſtion des Affaires. De peur qu'*aucun Roi futur* ne profite de ces diviſions *au détriment de la Liberté nationale*, les Etats de Suède étoient convenus, *d'obliger* le nouveau Roi, de leur donner avant ſon Couronnement une *Aſſurance*, (Fœrſækran), par laquelle il s'engageroit au maintien *inviolable* de la Forme du Gouvernement avec *toutes* ſes Interprétations. C'eſt en conſéquence de cette Loi fondamentale, qu'*Adolphe Fréderic* donna en date du 26. Mars 1751:

SA GARANTIE ROYALE AUX ETATS POUR LA CONSERVATION INVIOLABLE DE LEUR INDEPENDENCE.

En voici les principaux Points:

§. 1. La *Confeſſion non variée d'Augsbourg* ſera inviolablement conſervée en Suède; & quiconque ne profeſſe pas la Religion *Luthérienne*, eſt *exclu* de participer au Gouvernement & aux Emplois quelconques.

§. 4. Les *Princes de Suède* (*Erbfurſtar*) ne *recevront* point de Principautés ni d'autres Terres; mais ils ſe contenteront, auſſi-bien que les *Princeſſes*, des ſommes d'argent qui, de l'agrément du Sénat & des Etats, leur ſeront aſſignées pour leur entretien. D'ailleurs les Princeſſes obtiendront la *Dot uſitée*.

§. 5. Le Roi s'engage de regner ſelon les Loix, Ordonnances & Concluſions des Etats, de même que ſelon la Forme du Gouvernement de 1720. & ſa *préſente Garantie.*

§. 6. Le Roi, ennemi de la Souveraineté, déclare *déchu* de ſes Droits à la Couronne de Suède & *traitre* à la Patrie, celui, qui entreprendra, ſoit ouvertement, ſoit ſous main, de ſe rendre *Souverain*, & *reconnoitra* en outre pour ſes *propres* Ennemis, auſſibien que pour traitres à la Patrie, tous ceux, qui oſeront faire des demarches *tendantes* à un changement de la préſente Forme du Gouvernement de ce Royaume.

§. 7. Le Roi gouvernera *avec*, non pas *ſans*, encore moins *contre* le Sénat. Les *Affaires de Cabinet* détaillées dans le 20me §. de la Forme du Gouvernement, ne doivent ſe traiter, ni ſe régler, qu'en conformité dudit §. & de l'Ordonnance relative aux *Agenda* de la Chancellerie (*Cancellie Ordning*). C'eſt à cet effet, que les deux Sénateurs aſſiſtans ſeront *réſponſables* de tout ce qui pourroit s'y être fait *d'illégal.*

§. 8. Le Roi réconnoiſſant *l'Indépendence* des Etats, ne demandera pas communication des Protocolles tenus au Committé ſecret ou dans d'autres Députations.

§. 9. Toutes les Charges, depuis celle de *Feldmarechal* jusqu'à celle de *Colonel* & leurs *égaux*, ſeront conférées par le Roi & le Sénat ſéant (uti ſittjande Rod), d'après le Fœrſlag, que celui-ci Lui en aura préſenté; mais la nomination des *Envoyés & Miniſtres* ſe fera ſuivant la Forme du Gouvernement & l'Inſtruction de la Chancellerie. Les Emplois de moindre importance ſeront conférés au *Cabinet du Roi*, en préſence de deux Sénateurs & en conſéquence du Fœrſlag de trois Candidats, préſenté par les Collèges & les Chefs reſpectifs. Si le Roi trouvoit à propos de nommer quelqu'un, qui n'eût point été

ſur le Fœrſlag, il eſt *du devoir* de ces deux Sénateurs, d'en dicter au *Protocolle* leur avis & d'en rendre enſuite compte au Sénat, dont *la pluralité* décidera la queſtion.

D'ailleurs, en remplaçant les Charges, tant civiles que militaires, on aura ſurtout égard à la capacité, à l'expérience & au mérite, & l'on ne comptera pour rien la faveur perſonnelle, dont quelqu'un pourroit jouir.

§. 13. *Aucun Etranger*, de quelque Nation & rang qu'il puiſſe être, ne ſera naturaliſé ſans le conſentement du Sénat; les Suédois *ſeuls* doivent être employés au ſervice tant de la Couronne que de la Cour proprement dite.

Les vives Altercations & quelques autres Accidens, qui, depuis l'avènement d'*Adolphe Fréderic* au Trône de Suède, avoient *diviſé* le Roi & le Sénat, ſurtout au ſujet de *la Collation des Charges*, portèrent les Etats de 1756. à faire un *nouvel Reglemene* bien plus *fatal au Pouvoir Royal*, que n'avoient été tous les précédens.

Ce RÉGLEMENT DE L'ANNÉE 1756. touchant LA COLLATION DES CHARGES ordonne, que:

§. 1. Les *Années de Service* étant la plus juſte *meſure du Mérite*, celui qui a le plus longtems ſervi l'Etat, doit être eſtimé *le mieux* mérité, indépendamment du plus ou moins de rang, que lui aſſigne la Place, qu'il occupe actuellement.

§. 3. Si un Collège ou Chef quelconque, chargé de former le Fœrſlag, trouvoit le plus ancien *indigne* de l'Emploi en queſtion, il doit, en lui donnant l'excluſion, marquer dans les Protocolles, ou ſur le Fœrſlag même, *les raiſons* de cette excluſion; mais le préjudicié *peut* lui en demander à ſon tour, par voye de *réconvention*, des preuves de ce qu'il a avancé contre lui &c.

§. 7. Quiconque ne demande pas d'être mis ſur le *Foerſlag*, ou ne le demande pas en bonne & due forme, eſt réputé vouloir rénoncer au droit, qu'il pourroit avoir à la Place vacante & doit être paſſé ſous ſilence.

§. 9. Les Collèges, & autres Chefs préſenteront tous les trois ans au Roi des Liſtes *d'ancienneté* & de Mérite, (*Meriten Liſtar*) qui auront trois Colonnes deſtinées l'une pour la date & le *dernier* Diplôme d'inſtallation de chacun de leurs Subalternes reſpectifs; l'autre, pour y marquer les dates de leurs Diplômes (*Fullmackt*) *antérieurs*, & la dernière pour l'indication de *leur capacité*? comment ils ſe ſont acquittés de leurs fonctions? & ce que d'ailleurs ils peuvent avoir fait de recommandable?

§. 14. La *Mort* de tout homme employé au Service de la Couronne, doit être *annoncée* ſans délai dans les Gazettes du Royaume (*Inrikes Tidningar*), afin que les Candidats, informés à tems, puiſſent préſenter leurs Requêtes avant l'écheance du Terme.

§. 16. Celui qui aura été mis *trois fois* ſur le *Foerſlag* pour un Emploi, en reçoit dès-lors le *titre* & le Diplôme (*Fullmackt*) daté du même jour que l'autre a été nommé, & prend, ſans aucun *Foerſlag ultérieur*, poſſeſſion de la première Vacance de cette nature.

Les Diplômes, qu'on peut avoir reçus de la *Cour* proprement dite, n'entrent point en concurrence avec ceux de la *Couronne*

§. 17. Quant à *l'Etat militaire*, le Chef préſente, depuis le Major jusqu'au Lieutenant, l'Officier le plus ancien du Régiment, en conformité du Formulaire de 1716;

Si un Officier ou pluſieurs, placés dans quelqu'autre Régiment, préſentent des Requêtes, pour obtenir le poſte vacant, le *Colonel*, qui forme le Fœrſlag, doit joindre ces Requêtes à ſa propre Préſentation, & dire là-deſſus ſon ſentiment, lequel le Roi pourra rejetter ou adopter.

Quant *aux Officiers du Régiment*, le Fœrslag doit s'en faire suivant l'ancienneté dans *toute* l'Armée, avec l'unique restriction, que ceux de la Cavallerie soyent avancés dans le Corps de Cavallerie, comme ceux de l'Infanterie doivent l'être dans le Corps de l'Infanterie, y compris l'Artillerie.

Les Fœrslags pour les Charges de *Général-Major*, *de Lieutenant-Général &c.* se font indifféremment, sans faire attention, si les Candidats ont servi dans l'Infanterie, ou dans la Cavallerie.

Un *Bas-Officier* qui servira au dehors, sera avancé préférablement aux Bas-Officiers, qui sont restés dans le Païs, aussitôt qu'il produit des témoignages de sa bonne conduite dans une *Campagne*, qu'il a faite, ou à un *Siège* ou à quelqu'autre Action.

Ce qui est dit ici des Officiers de l'Armée de Terre, s'applique aussi à ceux de la Marine.

Les *Ecclésiastiques*, les *Universités* & les *Ecoles* sont expressément *exceptés* de cette Ordonnance, qui oblige tous les autres.

D'ailleurs les Etats ont trouvé à propos, de statuer à cette même Diète de 1756. que si le Roi confére une Charge, à qui que ce soit, hors du Fœrslag & *contre l'Avis du Sénat*, celui-ci aura le droit d'y nommer par la *pluralité* des Voix; & au *refus* que Sa Majesté pourroit faire de signer, le Sénat doit en faire l'expédition, en y ajoûtant le nom du Roi par *Estampille*; celle-ci s'employera aussi dans toutes les autres Expéditions, que le Roi *réfuse* de signer de sa main.

Ce Règlement fut fait dans le tems, que les *Chapeaux* triomphoient des *Bonnets* publiquement accusés, de vouloir augmenter le Pouvoir Royal *au delà des bornes préscrites*. *La Cour* avoit donc lieu de se flatter, que les *Bonnets* lui seroient plus utiles à mesure que leur *crédit* s'aggrandiroit. Cependant à peine avoient-ils la supériorité sur les *Chapeaux*, qu'ils *abandonnèrent* les intérêts de la Cour, dont l'Autorité reçut sous leurs Auspices un nouvel échec par:

L'ORDONNANCE de 1766. concernant l'EXÉCUTION DES LOIX.

Cette Ordonnance préſcrit entr'autres, que:

§. 3. Le Roi défendra par Lettres patentes à tous les Parlemens & aux autres Tribunaux du Royaume, d'employer quelqu'un, avant l'âge de 25. ans accomplis, à faire les fonctions de Juge extraordinaire; ou de l'admettre, avant l'âge de 30. ans, en qualité de Juge Ordinaire.

§. 4. Quant à la *nomination aux Charges*, les Loix fondamentales, les Ordonnances de 1739. la Lettre des Etats du 12. Avril 1739. concernant les Emplois ſupérieurs, dont le Fœrſlag ſe fait au Sénat, & tout ce que le Circulaire du 25. Août 1741. en diſpoſe, doivent être rétablis en leur ancienne vigueur, au lieu que le *Videtur de l'année 1756.* concernant la nomination aux Charges vacantes, eſt *aboli* ici, en tant qu'il *déroge* aux ſusdites Ordonnances, ou au préſent Réglement. Les 16 & 17. §. du dit Videtur de 1756. *reſteront* cependant dans toute leur vigueur.

Il ſera encore à l'avenir permis de *troquer* une Place militaire contre une autre égale & de la même nature; mais après avoir une fois troqué, il ne ſera plus permis de retourner au Régiment, qu'on avoit quitté.

Toutes les Ordonnances & Réſolutions rélatives *au Rang*, que les Officiers de la Couronne peuvent tenir dans la Vie privée, ſont *abolies.*

La *Charge du Chancelier de Juſtice* ſera dorénavant *conférée* d'une Diète à l'autre par les *Etats* même, qui en feront dreſſer le Fœrſlag par des Députés des quatre Ordres. Si ledit Chancelier de Juſtice venoit à mourir pendant l'Entrediète, le Roi, de concert avec le Sénat, confèreroit cette charge *ad interim*, à l'inſtar des autres Poſtes de confiance.

La

La *Liberté de la Presse*, établie par une Ordonnance séparée, est confirmée.

Les *Changemens*, que les Etats trouveront à l'avenir à propos de faire *rélativement aux Loix fondamentales*, ne doivent être présentés à la première Diète, que comme des *Projets*, dont l'examen définitif ne se fera qu'à la Diète suivante.

Aucun Particulier n'osera présenter directement aux Etats ses Griefs en fait d'*avancement;* les Etats veulent cependant, lorsqu'ils feront la *Revision* des Protocolles du Sénat, faire attention à cette partie, aussi-bien qu'aux autres Objets de l'Administration.

D'ailleurs les *Bonnets* affichoient un *Esprit d'Epargne* tout extraordinaire. Pour marquer la *nature* & le montant de ces Epargnes, il suffit d'examiner un peu de près la Liste générale des principales *Epargnes*, que les *Bonnets se vantoient* d'avoir faites pendant la Diète de 1766. par toute sorte de Reformes, & en particulier par un prétendu Examen ultérieur de plusieurs Comptes & Liquidations subreptices.

Sans compter *l'Epargne annuelle*, que l'Etat doit avoir faite pendant *leur* Administration, moyennant la reforme de toutes sortes de Pensions &c. évaluées à environ 450,000. Dl. Smt. ils se glorifioient, que la Couronne avoit gagné de plus depuis leur supériorité, à titre de:

	Dlr. Smt.
Nouveaux Arrangemens à l'égard du payement de la Douane	529700
Don gratuit exigé de l'ancienne Compagnie des Indes Orientales — — — —	450300
Rembourſemens faits par Wittfoth & Compagnie, pour la vente des Alambics de Cuivre — — —	293333
Rembourſemens à faire par les 1. 2. 3. & 5. Comptoirs de Change	4000000
Rétablissement du Droit de la Couronne sur le 4me Comptoir de Change — — — —	863486
Examen des Comptes de la Direction des Postes —	150000
Transport	6286819

	Dlr. Smt.
de l'autre côté	6286819
Gain ſur les Obligations du Comptoir d'Etat dégagées à la Banque	1568745
Epargne faite ſur les Intérêts & la Suppreſſion d'un huitième du Capital desdites Obligations — — —	394483
Evaluation de certaines Rentes en argent, payables à l'avenir d'après le Cours de Change — — — —	4266868
Reforme d'un Régiment de Garniſon, & de 200. Huſſards	880000
Reforme de 300 Artilleurs, de 700 Volontaires & Epargnes faites à l'Amirauté de Carlscrona — — —	733500
Reforme de quelques Bâtimens &c. — — —	680000
Suſpenſion de l'état pour la Conſtruction du Château, (Kongl. Stockholms - Slottsbyggnings - ſtaten) — — —	80000
Transport des Emprunts faits pour la Conſtruction du Château ſur l'Etat des Dépenſes de la Cour — — —	250000
Rembourſement retenu des Avances, que la Ferme de la Douane a faites à la Couronne — — —	300000
Obſervations faites à la charge du Comptoir de Sel —	138433
Obſervations de la Chambre de Reviſion pour différens Comptes	30000
Somme totale	15608848

Mésintelligences entre le Roi & le Sénat.

Les *Démêlés* ſurvenus depuis la Diète de 1767. entre le *Sénat* d'une part, & le *Collège des Mines*, la *Chambre des Finances*, & le *Chancelier de Juſtice* de l'autre, ſuivis de près de la nomination d'un *Tribunal extraordinaire*, nommément chargé d'examiner la conduite de la *Chambre des Finances*, ayant déterminé *le Roi* Adolphe Fréderic, à demander avec éclat le 12. Decembre 1768. la Convocation d'une *Diète extraordinaire*, S. M. donna au Sénat trois jours pour délibérer, & ſe *démit* enſuite le 16. d. c. des ſoins *du Gouvernement*, dont Elle ne reprit les rênes, que le 21. Dec. c'eſt-à-dire après le conſentement formel du Sénat dans la Convocation de la Diète, devenue inévitable par les Déclarations preſſantes des Dycaſtères *de concert avec* les Chefs de la Garniſon & le Magiſtrat de la Capitale.

Le Roi abdique, pour obliger le Sénat à convoquer les Etats.

Cependant les Lettres de Convocation ayant designé *Norrkœping* pour le Rendez-vous prochain des Etats, S. M. donna quelque tems après au Protocolle les raisons de son Avis contraire, auquel *le Sénat*, après avoir envoyé des Commissaires à Norrkœping, opposa constamment *ses Instructions*, & répondit même avec aigreur à un *Dictamen*, que S. M. avoit ultérieurement donné contre *le Projet de 1734.*, suivant lequel *une partie* des Sénateurs devoit suivre le Roi à la Diète, tandisque *l'autre* vâqueroit à Stockholm aux Affaires courantes.

Le Sénat les convoque à Norrkœping en vertu du Projet de 1734.

Les *Etats* se trouvant assemblés le 19. Avril 1769. à Norrkœping, *l'ouverture de la Diète* se fit le 26. Avril avec toutes les Solemnités usitées, mais *l'absence d'une partie du Sénat* n'ayant pas été agréée des Etats, *le Roi* ordonna de *leur* part aux Sénateurs restés à Stockholm, de se rendre incessamment auprès de S. M. & à l'endroit, où se trouvoient assemblés les Etats, *leurs Principaux.*

Les Etats assemblés à Norrkœping déposent presque tout le Sénat.

Le *Committé secret* ayant en attendant recherché & formé plusieurs *Chefs d'accusation* contre la dernière Administration & fortement recommandé les mesures prises par le Ministère congédié à la Diète précédente, tout le *Sénat*, à l'exception de Mrs. de *Hjærne* & de *Wallwyk*, fut *déplacé; l'ancien* Ministère *rappellé* & completté enfin par de nouvelles nominations.

Cet acte de vigueur fut accompagné *d'une Décharge glorieuse* des Griefs consignés du Sénat contre plusieurs Collèges & Dycastères du Royaume.

A peine cette Affaire fut-elle terminée, que les Etats convinrent de se transporter à Stockholm.

La Diète est transportée à Stockholm.

Délibérations fur un nouveau Plan des Finances.

Le B. *Kagge* demanda dès le premier Plenum, qui fut tenu le 29. Juillet à Stockholm, *l'Abolition* de l'Ordonnance, qui fixa le Cours du *Change*, au lieu que le Colonel B. de *Pechlin* infifta fortement fur *l'Etabliffement* préalable d'une *Députation pour une Balance économique.* Le Committé fecret recommanda enfin, dans fon *Avis* préliminaire, outre *l'Abolition de la fameufe Ordonnance, qui avoit fixé le Change à 42 Mks. de Cuivre l'Ecu, la Défenfe de toute Eau de Vie.* Cet Avis, agréé d'abord par les trois Ordres Supérieurs, fut enfuite rejetté comme inexécutable, quant à la défenfe de l'Eau de Vie, deforte que ce Plan des Finances, repofant uniquement fur cette défenfe, fut renvoyé au Committé, auquel on *demanda* en même tems *les Plans de 1761. & 1765.*, avant que de vouloir fe décider conféquemment.

Celui du Committé fecret eft enfin adopté.

Le *Committé fecret* préfenta effectivement le 20. Octobre ces deux Plans, accompagnés de *fon propre Avis*, lequel, par rapport aux moyens de parvenir à la Réalifation des Billets de Banque, s'en écarta totalement. Cependant *la Nobleffe*, en adoptant l'*Affirmative* par une pluralité de 10 Voix, fe réunit à l'Avis du *Clergé*, auquel fe conforma enfuite l'Ordre des *Payfans*, de façon que les *Bourgeois* fe *défiftant* enfin de leur Proteftation, le *nouveau Plan* propofé par le Committé fecret, reçut vigueur de Loi.

Les Penfées patriotiques de *Virgin* motivent des Délibérations.

Les *Penfées patriotiques*, publiées par un nommé *Virgin*, contre les différentes reftrictions faites depuis 1720. à l'égard du *Pouvoir Royal*, ayant excité d'un autre côté l'attention du Public, plufieurs les avoient dénoncées comme *attentatoires à la Liberté nationale*; mais les Etats n'ayant pas cru devoir les condamner directement, le Préfident *B. de Hoepken* propofa, à l'occafion de la nomination du Chancelier de Juftice, *un Examen ultérieur de l'Ordonnance des derniers Etats, par rapport à l'exécution des Loix,*

Le Préfident B. *de Hoepken* propofe l'Examen des Loix.

lequel examen ayant été agréé par la voye de la Votation, *le Committé ſecret* en donna ſon *Avis tendant à une Abolition de toutes les Explications ſucceſſivement faites des Loix fondamentales*, en récommandant en outre, à l'inſtar du *Habeas Corpus* des Anglois, un *ACTE DE SURETÉ*, dont voici les principaux Points:

§. 1. Si les *Etats de Suède*, étant indépendans, ont le droit *d'interpréter* & de *corriger les Loix*, ce Droit ne doit en être exercé, que dans la dernière néceſſité. Les *Etats* ne doivent

§. 2. ni évoquer à eux-mêmes les *Cauſes de Juſtice*,

§. 3. ni ſe mêler du détail de l'*Exécution des Loix* & des Ordonnances, qu'ils auront faites, ou qu'ils feront encore *rélativement* à l'Economie générale du Royaume, à ſon Commerce, à ſes Mines, à ſes Fabriques & aux autres Branches de *ſon Adminiſtration intérieure.*

§. 4. ils doivent *s'abſtenir* abſolument de *conférer des Charges*, & de faire des *Loix in caſu*, ou de prononcer ſur la préférence (*Tour*), que l'un peut prétendre à l'égard de l'autre.

§. 5. Ils *n'accorderont plus directement* des Penſions, ni des Gratifications, ni d'autres Donations, de quelque nom qu'on puiſſe les déſigner.

§. 6. Ils *ne concluront plus* directement *des Contrâts* avec des Particuliers, ni n'entreprendront d'y faire des Changemens, lorsqu'ils auront été formellement conclus.

§. 7. Ils ſe garderont d'accorder *des Privilèges* à de nouveaux Etabliſſemens, ou d'abolir ceux, qui pourroient avoir été accordés; ils ſe *borneront à cet égard, comme à tout autre*, à ordonner en termes *généraux*, dans quel cas? & de quelle façon? le Gouvernement, ou la Puiſſance *exécutive* doit les accorder.

§. 8. Les *Etats* ne ſe mêleront pas non plus, de faire adminiſtrer eux-mêmes des *Terres Royales*, ou de conclure *immédiatement* des Contrâts de Vente, d'Emphytéoſe, ou de Bail des Terres de la Couronne;

§. 9. Ils auront un ſoin ſuivi de ne *jamais* entrer dans des Affaires, qui concernent des *Individus*.

§. 10. Tous les *Tribunaux extraordinaires*, toutes les Cours de Juſtice extraordinaires, ou Commiſſions, ſeront *abolis*, tant durant les Diètes, que pendant les intervalles.

§. 11. Quant *au Sénat*, on aura ſoin de mettre ſur un pié *réglé* le *compte*, qu'il doit rendre devant un Tribunal *permanent* à établir par les Etats.

§. 12. La *Forme du Gouvernement de 1720*. conjointement avec l'*Ordre de tenir la Diète* (Rikdags Ordning) de l'an 1723. devant être à l'avenir les *ſeules Loix fondamentales*, qui ſerviront de norme aux deux Puiſſances, legislative & exécutive, du Royaume, toutes les *Explications* & Ordonnances, qui depuis ont été ſucceſſivement faites à ce ſujet, ſeront *abolies* dans tous leurs points.

Ce *Projet de Reforme* fut *désapprouvé* in plenis à la pluralité des voix.

Chûte du Projet conçu en faveur de la Cour.

Le Conſeiller du Parlement *Linnerhjelm*, le Major Général B. *de Pechlin*, le Prévôt *Kroeger*, le Bourgeois de Gothembourg *Sundblad* & plus de quarante autres Membres de la Diète, préſentèrent des *Mémoires* contre le *Videtur* en queſtion.

Il eſt aiſé de juger, combien la chûte d'un Projet ſi intéreſſant devoit être accablant pour *la Cour*, qui, peu ſatisfaite des offres, que *la Ruſſie* lui fit à cet égard en 1765. s'étoit rendue aux inſtances des *Chapeaux*, lesquels s'engagèrent à rendre au Roi les Droits,

que lui assignoit *la Forme du Gouvernement* de 1720.; elle fut enveloppée dans leurs malheurs, & il ne leur resta, à la Cour & aux Chapeaux, que l'espérance de se *relever* par une Diète anticipée. Tout parut concourir à les favoriser, *la Cour*, pour regagner ses Prérogatives perdues surtout depuis 1755. & les *Chapeaux*, pour s'assurer du timon des affaires. Dans le premier enthousiasme de prévention contre l'Administration des *Bonnets*, le grand nombre auroit souscrit à tout; l'Intérêt particulier, la corruption & les appréhensions pour la Liberté n'avoient pas eu le tems de s'emparer des esprits, trop occupés encore de la demarche *frappante* d'un Roi; déposant jusqu'à la Couronne, pour le maintien des Privilèges de la Nation, qu'on disoit opprimée. Le *Départ* des Etats de Norrkœping; *l'Intervalle* entre les Délibérations; le *Mécontentement* que causa le premier Plan des Finances; la *défection* du fameux *Pechlin*, firent perdre, avec une grande partie de son crédit, tous les avantages, qu'il s'étoit promis de cette Diète. Les *Bonnets*, qui jouerent dès-lors le même rôle que les *Chapeaux* en 1755. & 1756. profitèrent à leur tour de la mésintelligence, qu'ils avoient sçu fomenter, pour se relever aux dépens de leurs Adversaires. Il est d'ailleurs au dessus de toute imagination, combien l'avidité & l'amour du gain avoient fait de progrès sur cette Nation autrefois si jalouse de sa gloire. *)

Munificence des Etats de 1769.

D'ailleurs *l'Esprit d'Economie*, qui avoit dirigé les *Bonnets* à la Diète de 1765. contrastoit également avec la Munificence des *Chapeaux*. La *Gazette* de la Diète, imprimée par ordre des Etats, & d'autres *Actes* & Papiers *publics* marquent que, suivant les Résolutions des Etats assemblés en Diète depuis le 19. Avril 1769. -- 30. Janv. 1770. le Gouverne-

*) *Hoepkens* (Riksrod Grefv.) Aereminne œfver Riksrod Gr. *Tessin*, Stockh. 1772. p. 52.

ment devoit faire *liquider* & payer en Extraordinaires, à titre d'Amortiſſemens, d'Encouragemens & de Gratifications :

	une fois pour toutes Dlrs. Smt.	par an Dlr. Smt.
Aux Aſſociés des Comptoirs de Change, à titre de Rembourſement & d'Amortiſſement —	2368746	
Au Négociant *Wittfoth*, outre une Décharge plénière & honorable — —	60000	
Aux Héritiers d'*Alſtrœmer* à titre de Compenſation	100000	
A la Veuve d'*Alſtrœmer* — —	8000	2000
A quelques autres Entrepreneurs, Fabriquans & Bourguemaîtres, à titre d'Amortiſſement —	40134	
Aux Propriétaires des Fabriques de Porcellaine à Marieberg & à Rœrſtrand, à titre d'Amortiſſement & d'Encouragement — —	120000	
— Héritiers du Caiſſier *Warg*, à titre de Compenſation	12771	
Au Fabriquant *Mœrck*, pour avoir fait venir des Ouvriers étrangers, dans la perſuaſion, que les Etats le dédommageroient de toutes ſes pertes —	16306	
— Fabriquant *Beckelin*, pour payer ſes Dettes —	28666	
— Conſtructeur d'Orgues *Wahlſtrœm*, à titre de Gratification, d'Amortiſſement & pour l'aſſiſter dans le payement de ſes Dettes —	60000	
Aux Propriétaires des deux Fabriques établies pour l'*Apprêture des Etoffes*, à titre d'Encouragement 62000 Dlr ; la Maiſon, de même que les Utenciles &c. dont les Etats, après en avoir fait l'acquiſition, ont fait préſent aux dits Propriétaires, le tout étant eſtimé — —	142000	
Au Directeur *Schenbom* à Norrkœping, pour l'encourager dans l'Etabliſſement de ſa Fabrique —	12000	
— Bourguemaître de Chriſtianſtad *Schulten*, à titre d'Amortiſſement — —	10000	
— Capitaine *Muncktell* — —	16000	
Aux Sénateurs deplacés, (licencierade) Comtes *Scheffer*, *Hoepken*, *Strœmberg*, *Gyllenborg*, *Horn*, Barons *Ribbing*, *Duben*, *Kalling*, *Funck*, *Gyllenſtierna*, *Reuterholm*, *Hermelin*, Comtes *Seth* & *Flemming* — — —	—	96000
Somme	2994623	98000

Aux

	une fois pour toutes Dlrs. Smt.	par an Dlrs. Smt.
de l'autre côté:	2994623	98000
Au Conseiller de Westerwyk *Meckel*, à titre d'Amortissement — — —	10000	—
Au Conseiller de Guerre *Boye*, à titre d'Amortissement	12000	—
Aux Sénateurs *Rudenschjœld & Stoekenstrœm*, à titre de compensation de ce qu'ils ont eu trop peu de Salaire — — —	38733	—
Aux Médecins, qui ont inoculé la Famille Royale, outre leur Salaire ordinaire & les Lettres d'Annoblissement, une Gratification de —	49333	2000
Au Docteur *Hallman*, pour dégager sa Terre, où il cultive des Meuriers — —	9000	—
Au Fabriquant *Helleday* & à ses Beaux-Frères —	4800	400
Aux Fabriquants *Ekstedt* & *Collander* à titre de Loyer	13328	—
Au Conseiller *Sinius* à Uleo, à titre de Gratification	6293	—
Au Sécrétaire *Hamrèn* — —	3000	—
Au Marchand *Carlberg* — —	4000	—
Au Directeur *Muntkell* — —	7666	—
Aux Majors *Roos* & von *Kothen* —	5000	—
Au Conseiller de la Chambre *Botin*, pour l'encourager ultérieurement à continuer son Histoire de Suède	6000	—
Aux deux Bourguemaîtres de Norrkœping —	4000	—
Aux Héritiers de *Lœfving* à titre de Compensation	6000	—
Au Capitaine *Iser* — —	1500	—
A la Veuve du Capitaine *Dahlberg* — —	1531	—
A *Le Febure*, à titre d'ancien Maître de Langue de la Cour — — —	—	1000
A l'Auditeur *Yckenborg* — —	—	1427
A l'Auditeur *Odel* — —	4000	1000
A la Veuve du Général-Major *Ehrensværd* —	—	1000
Au Comte de *Gyllenborg*, au Marechal de la Cour *Leyonhufvud*, au Major *Skytte*, au B. *Sparre* & à Mrs. *Appelblad* & *Sotberg*, comme une continuation de leurs Appointemens resp. de Cavaliers & de Précepteurs des Princes —	—	16000
A la Veuve du Lagman *Ollenberg* —	—	600
Somme	3180807	121427

	une fois pour toutes Dlrs. Smt.	par an Dlr. Smt.
de l'autre côté:	3180807	121427
Au Commiſſaire de Guerre *Wallmann* à titre d'Amortiſſement — —	1786	1000
A l'Horloger *Ernſt* — —	850	
Somme totale	3183443	122427

Obſervations générales ſur la Forme du Gouvernement de 1720. & ſes Annexes.

L'*Intérêt national* conſiſte dans une réunion indiſſoluble de la Conſtitution de l'Etat & du Bien général de ſes Citoyens. Le *Point d'appui* d'un Gouvernement, tel que celui de la Suède, devoit être la *Liberté*, tant générale que ſpéciale. La *Liberté générale* conſiſte dans l'indépendence, & dans une adminiſtration de l'ETAT ſelon *ſes Loix*. La *Liberté ſpéciale* eſt en vigueur, lorsque chaque *Citoyen*, jouiſſant de la protection des Loix, eſt à l'abri de l'inſulte.

La *Violence* étant le plus à craindre dans un Etat Républicain, il eſt du dernier intérêt de chaque Citoyen, que la *Juſtice* y ſoit adminiſtrée promptement & ſans acception de perſonne; & qu'enfin l'*Equilibre* ſoit maintenu inviolablement entre *les Ordres*, qui conſtituent le Gouvernement.

Les *Limites* de la *Puiſſance*, tant *législative* qu'*exécutive*, devant être religieuſement conſervées, & nul Citoyen jugé hors de ſon Tribunal compétent, les *Commiſſions extraordinaires*, ſous quelque nom qu'elles puiſſent être annoncées, ſont pour un Gouvernement *libre* auſſi dangereux que les *Votations d'excluſion*, uſitées aux dernières aſſemblées des Etats de Suède, étoient contraires aux Prérogatives des Députés de la Nation.

Quiconque examine de ſang-froid les *raiſons des Diviſions* éclatées en 1755. & 1756, entre *le Roi* & *le Sénat* de Suède, de même qu'en 1768. entre *celui-ci* & *pluſieurs Dycaſtères* du Royaume, ne

ſauroit les mettre excluſivement à la charge de l'un ou de l'autre Parti. *L'union étroite* des Etats, du Roi & du Sénat ayant été regardée comme le *Charactériſtique* de la Forme de Gouvernement adoptée après la mort de *Charles XII.* ils devoient s'entre-balancer, & s'abſtenir de toute *puiſſance excluſive.* Loin de cette *Concorde intentée*, les Loix données dans une Diète furent d'ordinaire abolies dans une autre, rétablies dans la ſuivante & toujours interprétées *arbitrairement*, de ſorte qu'on a *fait* & *défait* alternativement, dans le courant des Diètes depuis 1727. jusqu'en 1772. Les Individus, en *affichant* le *Patriotiſme* & la *Liberté*, tournoient toutes leurs vûes du côté de leurs intérêts *particuliers* bien plutôt que de celui du *Bien public.*

Le *Roi* devoit gouverner l'Etat *avec*, non pas *ſans*, encore moins *contre* la pluralité du Sénat, lequel à ſon tour devoit *conſeiller* & non pas *regner.* Les *Etats du Royaume* enfin, quoique doués de la *Puiſſance législative*, ne pouvoient, ſans une uſurpation manifeſte, s'ingérer, qu'en *dernier reſſort*, du détail de l'*Exécution des Loix*, qu'ils portoient excluſivement.

La *transgreſſion mutuelle* de ces Limites fit naître l'*animoſité*, qui portoit à la fin les Magiſtrats, & même des *Ordres entiers*, à s'opiniâtrer ſur des Maximes, ſouvent oppoſées à la ſaine Politique & contraires *au Bien de l'Etat* & de ſes Sujets.

Cette *Partialité*, en engendrant toute ſorte de *Désordres*, devoit naturellement favoriſer la *Licence* & l'*Impunité.*

Il eſt enfin évident, que de ces mêmes *Uſurpations réciproques* reſultèrent, au moins en grande partie, les *Désordres*, qui ſont encore dans les *Finances* de ce Païs, & les *Corruptions*, qui firent toujours tourner dans les Diètes les *Délibérations* au gré du *Plus offrant.* Quiconque fixoit donc tant ſoit peu ſes regards ſur les

Viciſſitudes des Partis, ſur la *Corruption presque générale*, ſur *l'inexécution des Loix*, ſur la *Variabilité des Arrangemens économiques* & ſur *l'Adminiſtration partiale des Magiſtrats*, ne pouvoit ſe diſſimuler l'impoſſibilité, qu'il y auroit de conſerver encore long-tems la Forme du Gouvernement de 1720. ſans une reforme totale de Sa Conſtitution.

Cependant *les deux Partis* paroiſſent avoir été également *éloignés* d'une Reforme, telle que la *Cour* devoit la deſirer, vû que d'un côté les plus ardens à pourſuivre ſes faveurs, ſembloient avoir *vieilli* dans la haine de ſon Syſtème, tandisque de l'autre d'anciens Favoris négligés ſaiſiſſoient avec empreſſement le beau ſemblant, qui s'offroit pour ſervir de *maſque* à leur eſprit de vengeance.

Les *Modifications* ſucceſſivement faites à la Forme du Gouvernement de Suède ſembloient à la vérité n'avoir en vûe, que d'asſurer à la *Puiſſance législative* la diſpoſition & la ſurintendance générale des Forces de l'Etat diſtribuées en différentes mains. De peur donc, que la *Puiſſance exécutive* n'empiétât ſur ſes Droits, les Législateurs crurent devoir établir des *Contreforces* propres à prévenir les Uſurpations quelconques, en attachant chaque Citoyen à l'*Ordre public* par ſon intérêt *particulier;* mais quand on compare ces différens Réglemens avec la *Forme du Gouvernement proprement dite*, on voit aiſément, que les Etats, en retréciſſant de plus en plus le *Pouvoir Royal*, n'ont fait qu'opérer la Transformation d'un Pouvoir *dangereux peut-être*, en une *Licence funeſte* à la Liberté nationale.

Le *Videtur & l'Acte de Sureté*, préſentés aux Etats de 1769. par les Députations nommées pour l'Examen des *Interprétations*, qu'on avoit ſucceſſivement faites, ne tendoient, aumoins en apparence, qu à la réintégration des Loix fondamentales, en rendant au Pouvoir Royal ſa vigueur conſtitutionnaire, & *les Etats* rejettèrent toutes les Propoſitions

rélatives à une Reforme telle que lesdits Avis l'avoient récommandée. Cependant les plus zélés prédirent dès-lors, que de telles Propoſitions une fois hazardées, on ne tarderoit guères de faire de nouvelles tentatives, qui ameneroient enfin la Nation à un point, où le *Deſpotiſme des Partis* ayant privé les Contreforces de toute énergie, le Gouvernement, de *mixte*, qu'il étoit, devoit néceſſairement dégénérer en pure *Ariſtocratie*, à moins qu'Elle n'aimât mieux ſe rappatrier avec cette même *Souveraineté*, contre laquelle, depuis ſon banniſſement, les Etats avoient toujours *redoublé* de haine & d'efforts.

Manigances des Partis ſous la précédente Forme du Gouvernement de Suède.

Ces *Obſervations générales* ſur la dernière Forme du Gouvernement de Suède, ſemblent me conduire à d'autres Réflexions propres à *rapprocher* les principaux traits, qui caractériſent les *Conducteurs* de la Nation, & *l'eſprit de faction*, qui diviſoit celle-ci.

Le grand *Obſtacle* au Rétabliſſement de la *Puiſſance du Royaume de Suède* & qui lui parut annoncer de longue main, ſi-non une décadence totale, au moins un enchainement d'humiliations vis-à-vis de ſes voiſins, c'étoit ſans contredit *l'Eſprit de faction*, qui remué & nourri par quelques § § équivoques de ſa Forme de Gouvernement, s'étoit emparé de toute la *Nation*, laquelle, abuſée par ſes *Conducteurs*, en étoit la *Dupe* & la *Victime*. Pluſieurs Exemples prouvent, que le *Gros de la Nation*, rempli de chimères & infatué de la gloire de ſes Ancêtres, donnoit tête baiſſée dans des *Syſtemès*, qui flattoient ſa vanité.

Il devoit donc naître *des Partis*, qui, pour couvrir leurs haines réciproques du *ſpécieux* prétexte du Bien public, préconiſoient leur déſintéreſſement, & qui, en affichant la *gloire du Roi*, *l'autorité du Sénat*, & *l'indépendence des Etats*, déchiroient la Nation, laquelle réclamoit en vain *ſa Liberté conſtitutionnaire*.

Ces *Partis*, pour exercer impunément leurs Vengeances & leur Despotisme, n'épargnoient ni ruses ni calomnies, pour se noircir réciproquement. La *matière des Charges* servoit, surtout dans les derniers tems, à leurs Vûes. La *Noblesse Suédoise*, généralement dénuée d'autres ressources, doit regarder les *Emplois*, comme un *Nécessaire*, dont elle ne sauroit se passer. La moindre apparence d'injustice à cet égard ne se pardonne jamais; cependant *chaque Compétent* produisant des titres, qu'il regarde supérieurs à ceux de ses concurrens, il est *impossible* au Gouvernement, de les satisfaire également. Les Mécontens recueillis dès-lors avec empressement par quelque Chef de Parti, on tâchoit de les aigrir de plus en plus. Le *Parti foible* entra communement dans leurs Vûes, & leur promit, en cas de supériorité, non seulement une réparation entière à la Diète prochaine, mais encore, s'ils étoient constans, d'autres avantages dignes de leur zèle.

Sûr de leurs *suffrages*, on n'épargnoit rien, pour les faire élire *Députés*, s'ils étoient d'un Ordre *inférieur* (Ofrælse); & on leur distribuoit, s'ils étoient des Gentilshommes cadets de leurs familles, des Pleinpouvoirs, que les principaux Chefs de Partis s'étoient occupés de faire acheter souvent longtems avant la Diète, de ceux d'entre les *Chefs de Familles*, qui, *aimant le repos*, ou étant *rébutés* par les Diètes antérieures, préféroient un *Gain certain* à des Avantages sujets aux Evènemens. Voilà l'origine de ces *Députés mercénaires* & durs, même envers le Corps, dont ils étoient les Répréséntans; voilà l'Avilissement de la Maison des Nobles, laquelle de cette façon fourmilloit de jeunes gens, qui ne *respiroient* que la *Vengeance*, ou qui, ne tenant de rien à l'Etat, souscrivoient aveuglément à tout ce que pouvoient proposer leurs Conducteurs, sauf à les quitter pourtant à leur tour aussitôt qu'ils auroient obtenu ce qu'ils cherchoient, pour s'abandonner à ceux, qui leur offriroieut de nouveaux Avantages.

Un *flux* & *reflux* ſemblable ne pouvoit manquer de motiver ces *Contradictions ouvertes*, qu'on remarquoit ſouvent pendant le Courant d'une même Diète.

Ceux qu'on ne pouvoit gagner par la *voye de la Perſuaſion*, ni par la promeſſe de quelque *Employe*, on tâchoit de les éblouir par *l'appât de l'Or*; mais les deux Partis en étant également *dépourvus*, c'étoit aux *Puiſſances intéreſſées* à y ſuppléer, ſurtout pour frapper les *grands coups*, tels que l'Election des *Orateurs* & du *Committé ſecret*, le renverſement du *Miniſtère &c.*

Le *Marechal* de la Nobleſſe & les autres *Orateurs* jouiſſant du droit de *propoſer* les Affaires, il dépendoit de leur adreſſe, de les préſenter dans des points de vûe louches ou favorables.

Le *Committé ſécret*, diſpenſé de rendre compte aux Etats des meſures à prendre dans *les Affaires, qui exigent du ſecret*, eſt un Conſeil, qui, établi par les Etats pour veiller à la *Liberté nationale*, jouiſſoit pendant la Diète d'un pouvoir abſolu, & régloit même ultérieurement le ſort de l'Etat par le *Teſtament*, qu'il laiſſoit au Sénat, lequel chargé à ſon tour de *l'Exécution* de ces Ordonnances, presque toujours frappées au coin de l'eſprit de faction, les interprétoit à ſon gré ou au gré des *Puiſſances*, auxquelles la pluralité ſe trouva dévouée.

Syſtèmes des deux principaux Partis.

La *Ruſſie* & la *France* voulant bien-ouvrir leurs Coffres, pour ſe *dérober réciproquement* une multitude facile à remuer, les *Bonnets* étoient cenſés de ſuivre les impulſions de la première par un Syſtème, qu'on attribueroit à tort à une prédilection plutôt qu'à l'envie de ſe venger des *Chapeaux*, leurs Antagoniſtes, qu'à une crainte peut-être puſillanime, & à l'eſpérance de trouver des tems plus heureux, pour *revendiquer* les anciennes poſſeſſions de leur Patrie.

Les *Bonnets*, à l'exemple du Comte de *Horn*, leur fondateur, penchoient pour *le repos*, & pour une *parcimonie indigne* d'une Ad-

miniſtration publique. Sentant que la Suède, trop affoiblie par ſes Guerres, ne ſauroit rien tenter contre la Ruſſie, ils recherchoient la Bienveillance de la *Ruſſie*, l'amitié de la *Pruſſe* & la Paix avec le *Dannemarc*, & étoient d'ailleurs portés pour *l'Angleterre*, ſurtout à cauſe du Commerce de fer &c.

Pour faire goûter à la Nation leur Syſtême, ils ne parloient qu'Epargne.

Le Général-Major R**. étoit en dernier lieu à la tête de ce parti; s'il ſe livroit avec trop peu de reſerve à l'eſprit de parti & à l'animoſité, il n'en paroiſſoit pas moins agir de bonne-foi. La fougue de ſon tempérament le rendoit emporté & dur; & les bornes de ſon eſprit l'empêchoient de travailler par lui-même.

Les Sénateurs Barons D**. F*. K**. R***. & ſurtout à la dernière Diète le Général-Major B. *Pechlin* lui ſervoient de guides, ſi j'oſe dire, pour la *combinaiſon* des intérêts du Parti avec les Affaires du Païs. Les Affaires de la *Banque* & les diſputes entre la *Nobleſſe & la Roture* leur fournirent à la dernière Diète des prétextes aſſez puiſſans, pour renverſer le *Miniſtère* actuel & pour rétablir le leur. Cependant le ſuccès, avec lequel ils avoient reglé pluſieurs autres Affaires à leur gré, les rendit trop fiers & facilita la Revolution.

Les *Chapeaux*, qui doivent leur origine au Comte *Charles de Gyllenborg*, faiſant au contraire leur principal Objet du *rétabliſſement de la Suède* dans ſon ancien *état de ſplendeur*, ſe tenoient perſuadés, que la Livonie & la Finlande étant de toutes les Provinces perdues celles, qu'il importe le plus à la Suède de poſſéder, il faut ſaiſir le premier moment favorable pour les *recupérer*; qu'il faut donc cultiver *l'amitié de la France*, & rechercher l'appui de *la Porte*, la France pour les *Subſides*, & la Porte, par ce qu'*encas d'une Guerre avec la Ruſſie* elle peut faire des diverſions utiles. Le ſeul, le véritable & l'immuable ami de la Suède; celui qui par ſes propres in-

térêts est engagé à *La* soutenir, c'étoit, de l'aveu public des Chapeaux, *la France*; c'étoit donc avec celle-ci qu'il faloit s'unir étroitement. La Puissance la plus dangereuse pour la Suède, c'étoit à leur avis la *Russie*; c'est elle, qui a porté les plus rudes coups à la gloire Suédoise, c'étoit donc contre elle, qu'il faloit réunir toutes ses forces.

Quant au Système *Economique*, leurs Maximes *contrastoient* invariablement avec celles des *Bonnets* au point, qu'à la Diète de 1769. ils accordèrent extraordinairement jusqu'à la Somme de 3183443. *Dlr. Smt.* à titre de Reparations & de Gratifications, au lieu que les *Bonnets* avoient dépouillé à la Diète de 1766. plusieurs Particuliers jusqu'à la concurrence de plusieurs tonnes d'or.

Le *Chef des Chapeaux* proprement dits étoit le Comte de F**. esprit fin & délié, qui avec un discernement très juste, une pénétration profonde & une vaste capacité, cache, selon ses Antagonistes, sous des dehors imposans une ambition déméfurée, & captivoit les esprits par son talent de faire valoir en Orateur ce qui devoit le conduire à son but.

Gustave III. cherche à raccommoder les deux Partis.

Gustave III. ayant succédé le 12. Fevr. 1771. au Trône de Suède, commença le 30. Mai, dès son retour en sa Patrie, par proposer *aux Chefs des deux Partis* un *Raccommodement*, qui devoit s'appuyer sur la distribution *impartiale* des Graces de la Cour & sur le *Patrotisme* des Partis. Pour y parvenir d'autant plus surement, on dressa même en date du 27. Juin une *espèce de Convention*, qu'en présence du Roi les principaux Chefs des deux Partis avoient composée, & dont voici les Points les plus essentiels:

Rétablissement de la Concorde.

1) Le Roi voulant bien conserver scrupuleusement les Loix fondamentales du Royaume, & témoigner *en effet* à tous ses fideles Sujets une *égale* Bienveillance Royale, il ne

peut plus y avoir de Partis dans la Nation; les querelles inteſtines & tout l'*eſprit de vengeance* entre les Citoyens doivent donc néceſſairement s'éteindre.

Acte d'Aſſurance &c.

2) Quant à *l'Aſſurance Royale*, il n'a jamais été queſtion d'*aucune* innovation ni changement rélatif; mais elle doit reſter *à l'avenir* telle qu'elle a été ſous le Régne du Roi défunt.

Alliances.

3) Pour être en état de s'expliquer poſitivement par rapport aux *Alliances*, il faut connoitre la *Conſtellation des Affaires* de l'Europe, tant en général, que par rapport à la *Suède*. Cette Connoiſſance doit à préſent manquer à des Perſonnes, qui ſont éloignées des Affaires; Il paroit cependant que les béſoins & les vœux de la Nation demandent, qu'on ne forme que des liaiſons propres à *conſolider la Paix* au dehors, à encourager le Commerce, & à faire valoir de plus en plus, au dedans, ſon Agriculture, ſes Manufactures & ſes Fabriques.

Touchant les Illégalités, qui ont précédé la Diète de 1769.

4) Un *nouvel* examen de ce qui eſt arrivé en 1768. au ſujet de la Convocation des Etats pour *la Diète de* 1769. & auxquelles ceux-ci ont mis eux-mêmes la dernière main, ne pourroit *manquer* d'entrainer des ſuites déſagréables.

de la Marine &c.

5) Le ſoin de mettre la *Marine* en état de défenſe tient la principale place; mais les *Fortereſſes* ne ſeront pas non plus négligées.

Fabriques &c.

6) Pour encourager les *Manufactures & les Fabriques*, on accordera des ſecours aux *Choſes*, mais non pas aux *Perſonnes*. L'*Agriculture*, qui eſt la Mère de toutes les Manufactures & Fabriques, jouira donc à l'avenir de *plus grands* encouragemens qu'elle n'a fait jusqu'ici.

7) Les *Dépenſes de la Couronne* doivent être proportionnées aux Revenus; & toutes les Dépenſes, qui ne ſont pas *indiſpenſablement* néceſſaires, ou qui ne ſervent pas à l'augmentation des Revenus, ſeront ſoigneuſement épargnées, pour que les charges des Sujets puiſſent être allégées en fait de Contributions. Contributions &c.

8) Les *Finances* allant être adminiſtrées par des Déliberations communes, on cherchera de ſoulager la ſituation des Débiteurs, de manière pourtant que la *Réaliſation* intentée puiſſe être effectuée par l'acquiſition d'une Monnoye *réelle* & fixe. Finances.

9) Le droit, qui appartient à la Nation, *d'élire librement ſes Répréſentans* à la Diète, & qui eſt l'ame de la Liberté de la Nation & la plus ſure ſauvegarde que le Peuple ait, ſera *ſacré* pour l'avenir & mis à l'abri de toute inſulte quelconque. En cas qu'il ſoit arrivé quelque choſe de contraire, ſoit à cet égard, ſoit par rapport aux Affaires ſoumiſes à la reviſion des Etats, *on ne le paſſera point ſous ſilence;* mais au contraire *s'il y a des Employés* ou Officiers de la Couronne *coupables* de quelque faute digne de répréhenſion, on ſoumettra, ſans haine de parti, leur Cauſe & leur conduite à l'examen du *Tribunal compétent*, de ſorte que les Etats n'en reconnoitront pas immédiatement, ni ne mettront *aucun* empêchement aux Procédures légales contre lui. L'Election des Députés de la Diète &c.

10) On maintiendra, ſans aucun changement ni interprétation forcée, la *liberté de la Preſſe*, comme la voye la plus ſimple, par laquelle le droit de la Nation puiſſe parvenir *au Trône*, & les Citoyens s'inſtruire & s'éclairer les uns les autres. Liberté de la Preſſe.

Expédiens pour tranquillifer tous les efprits, par le partage des places au Sénat &c.

11) Il ne s'agit ici d'aucunes *Perfonnalités*, mais purement des *Chofes*. Cependant l'exécution de celles-ci étant étroitement liée avec la *façon de penfer* des Perfonnes, elle ne peut être obtenue, qu'en ramenant quelque *égalité entre les deux façons de penfer, par le partage des Places au Sénat*, vû qu'en ce cas les fentimens partagés de la Nation pourront être expofés dans leur vrai jour, moyennant les Déliberations devant le Trône, & que Sa Majefté feroit en état de donner, fuivant les Loix du Gouvernement, fon puiffant appui Royal aux Affaires, qui s'y traiteront. Vouloir effectuer ceci dès-à-préfent par la *réadmiffion* des Sénateurs congédiés (Licentierade) à la dernière Diète, en confervant le nombre actuel, cela eft impraticable, à caufe du principe adopté par ceux, qui ont des fentimens conformes auxdits Sénateurs: *La Voix de fa Majefté* en feroit affoiblie, & l'Etat trop chargé. Mais les fusdits Sénateurs regagnant la Confiance du Roi d'après les vœux d'une grande partie de la Nation; & le bruit courant d'ailleurs, que *quatre* ou *cinq* Sénateurs fe propofent de demander leur Congé pendant le courant de cette Diète, pour caufe de vieilleffe on d'autres indifpofitions, il en réfultera, y compris les deux Places actuellement vacantes, *affez de Vacances* pour que le nombre des Sénateurs revienne bientôt en fon ancien état. Il y aura donc, foit en rappellant lesdits Sénateurs, foit en cas d'excufe par la reception d'autres fujets, qui ont adopté *les mêmes Principes*, de juftes expédiens, pour parvenir au *but convenu*, fans inquiéter, injuftement & par haine, aucun des Sénateurs actuellement en place. La plus grande fureté au fujet de l'*exécution* de cet Article, c'eft la très-gracieufe *Affurance*, que *le Roi* a donnée, de favoir pofitivement, qu'outre les deux Vacances effectives au Sénat, il y auroit encore autant de Sénateurs que ci-deffus, *réfolus* de prendre leur Congé *pendant* la Diète, de forte qu'y ayant alors le fusdit nombre de Vacances, *l'égalité en queftion* pouvoit être effectuée.

12) Ce seroit impossible dans l'exécution, que de convenir sur *le partage des Affaires entre les Personnes des deux différentes façons de penser*, en portions justement égales; mais le Parti, qui, moyennant des *Elections à la Maison des Nobles*, gagnera la pluralité dans le *Committé secret* & dans les différentes Députations, cédera *un tiers des Places* à ceux, qui, quant aux Affaires générales, pensent différemment; & que, pour *cimenter* l'Union, il proposera lui-même à cet effet, & tâchera en outre, de toutes les façons possibles, de *gagner* dans les autres Ordres une pareille réciprocité *en faveur de la Minorité*.

Le tiers doit être du Parti, qui a succombé, dans le Committé secret & dans les différentes Députations.

Les Evènemens arrivés incessamment après & dans le courant de la Diète de 1772. sont trop recens pour être recapitulés ici. Il suffira d'observer simplement, que cette *Convention* faite entre les principaux Personnages des deux Partis, ne fut point agréée par leurs *Acteurs*, encore moins par la multitude. Les *Bonnets* regagnèrent à cette Diète une supériorité des plus décidées, & s'occupoient sérieusement d'établir une *Commission contre les Moteurs de l'Abdication du Roi défunt*, lorsque la Revolution du 19. Août 1772. termina cette *Epoque orageuse*.

Je me borne de joindre à ce *Récit historique* des Changemens arrivés depuis la mort de Charles XII. au sujet de la Forme *du Gouvernement de Suède*, *un Extrait de la nouvelle Forme de Regence*, que le Roi donna le 21. Août 1772. aux Etats, qui s'y soumirent aussi sans aucune contradiction.

FORME DU GOUVERNEMENT DE SUÈDE telle que GUSTAVE III. la donna aux Etats de Suède, après la Revolution arrivée à Stockholm le 19. Août 1772.

Les Etats de Suède, attentifs à *écarter* tout ce qui pourroit induire un *Prince* moins bien intentionné, des *Citoyens* traîtres, ou des

Ennemis ambitieux, à *des Uſurpations ſur la Liberté des Etats & l'indépendence du Royaume*, ont *établi* ou *confirmé* les Loix fondamentales, que voici:

§. 1. La *Confeſſion d'Augsbourg* ſera inviolablement la norme de la Religion en Suède. (*v. Gar. R.* §. 1.) (*)

§. 2. Le Roi gouvernera ſon Royaume *ſelon* les Loix de Suède.

§. 3. L'*ordre de Succeſſion* de l'année 1743. eſt confirmé.

§. 4. La dignité de *Sénateur* continuera d'être, après celle du Roi, la première de l'Etat. Les *Sénateurs* ſeront nommés par le *Roi ſeul*, au nombre de 17 ou de pluſieurs, y compris les hautes Charges & le Gouverneur général de Poméranie; ils ne ſeront *réſponſables* de leurs Avis, qu'*au Roi* ſeul. (*F. de G.* §. *12. 14. 45. Gar. R.* §. *7. 9.*)

§. 5. Il appartient *au Roi*, de *gouverner* & de défendre l'Etat (*Land und Leute*) & tous ſes Droits, auſſi-bien que ceux du Royaume, le tout ſuivant la Loi & cette Forme de Regence. (*F. de Gouv.* §. 4. 6.)

§. 6. Les *Négociations* rélatives à la Paix, à des Trèves, ou à des Alliances, ſoit offenſives ſoit défenſives, exigeant autant de promptitude que de ſecret, le Roi en *délibérera* avec le Sénat, & prendra, après avoir *écouté* leurs avis, *les meſures*, qu'il trouvera *lui-même* les plus convenables à l'Etat. Si cependant *tous les Sénateurs* ſe fuſſent réunis *unanimement* pour une opinion *contraire* au Sentiment de *Sa Majeſté*, Elle daignera l'adopter également. (*F. de G.* §. *4. 6. 14. Gar. Roy. 7. 17.*)

§. 7. Si un *Roi*, né Suédois, veut *ſortir* du Royaume, il fera communication de ſon deſſein *au Sénat*, &, en Lui demandant

(*) Les Allégations marquent les §§ des Réglemens antérieurs, qui concernent les mêmes objets.

ſon avis, *Sa Majeſté* ſe conformera à ce qui eſt dit au §. précédent. (*F. de Gouv.* §. *10.*)

§. 8. Le *Roi* étant réſponſable *à Dieu* ſeul & à *la Patrie* de l'Adminiſtration du Royaume, c'eſt à Lui d'en repartir les différentes branches entre les Sénateurs, de la manière qu'il trouvera la plus convénable; & ayant *examiné* leurs avis reſpectifs, *Sa Majeſté* en décidera, à l'exception des *Affaires de Juſtice*, dont Elle reconnoit à la tête de *ſept* Sénateurs, par la voye de la Votation, & n'ayant que deux voix ou *Votum deciſivum* en cas de parité. (*F. de Gouv.* §. *4. 14. Gar. Roy.* §. *7.*)

§. 9. Il appartient au Roi de *faire grace*, & d'accorder des rehabilitations dans tous les points, qui ne ſont pas contre la *parole expreſſe de Dieu.*

§. 10. Toutes les *Charges Supérieures*, depuis le Lieutenant-Colonel jusqu'au Feldmarechal incluſivement, de même que les autres, tant de l'Etat *civil* que de l'Eccléſiaſtique, qui ſont du même rang, ſeront conférées *dans le Sénat* de la façon que voici: Les Sénateurs *propoſeront* au Roi les Candidats, & le mérite d'un chacun; mais *Sa Majeſté* ayant fait la nomination de celui, qu'Elle juge le plus capable, ils pourront donner chacun ſes remarques au Protocolle, ſans procéder cependant à *aucune* Votation. (*Regl. de 1756.* §. *1 -- 17. Forme de Gouv.* §. *24 -- 39. Gar. R.* §. *9. Ordonn. de 1766.* §. *4.*)

Quant aux *Emplois inférieurs*, c'eſt aux Collèges & aux Régimens de préſenter au Roi la Liſte de tous les Compétiteurs, & de lui en récommander *trois Sujets* des plus mérités.

Sa Majeſté choiſira d'entre les Compétiteurs celui, qu'Elle jugera le plus capable. (*F. de Gouv.* §. *25 -- 39. Gar. Roy.* §. *9. Regl. de 1756.* §. §. *3. 7. 9. 14. 16. 17. Ordonn. de 1766.* §. *4.*)

Aucun Etranger, Prince ou autre, ne fera employé *hors* de la Cour de *Sa Majesté*, ni dans l'Etat civil ni dans le Militaire, à moins qu'il n'en revienne au Royaume un avantage *distingué.* (*Gar. Roy.* §. 13.)

La *Capacité* & l'Expérience conduiront à *toutes* les Charges, & l'on n'aura aucun égard à la faveur, ni à la *Naissance* dépourvûe de mérite personnel. (*Privil. de la Noblesse*, §. 2. 3.)

§. 11. Le *Roi* peut seul donner *des Lettres* d'*Annoblissement*; mais la Noblesse étant déja fort nombreuse en Suède, *Sa Majesté* s'engage de ne pas passer le nombre de 150 *nouvelles Familles*, auxquelles on n'osera refuser l'introduction à la Maison des Nobles. (*F. de Gouv.* §. *44.*)

§. 12. Toutes les Affaires, qui n'ont pas été *expressément* exceptées ci-dessus, seront rapportées & expédiées au Cabinet du Roi. Ces sortes d'affaires sont encore du Cabinet, quand même S. M. auroit bien voulu en demander l'avis de plusieurs Sénateurs. (*F. de Gouv.* §. 20. *Gar. Roy.* §. *7--9.*)

§. 13. Le *Roi* ne pouvant pas faire tout par lui-même, il aura des *Officiers* chargés de l'*assister.*

§. 14. Les différens *Collèges*, *Dycastères & Corps*, établis à cet effet, sont autorisés de *diriger* le travail de leurs Subalternes, & en sont responsables *au Roi*, comme du leur propre. (*Forme de Gouv.* §. *14. 37. 40. 45. Ordre de la Diète*, §. *13.* 20. *Gar. R.* §. *9. Regl. de 1756.* §. *17. Ord. de 1766.* §. 4.)

§. 15. Les *Tribunaux* & Cours de Justice, tant supérieurs qu'inférieurs du Royaume, resteront en leur état *actuel*, & rendront justice sans acception de personne.

§. 16. Il n'y aura plus de *Commission* ni d'autre Tribunal de Justice *extraordinaire*; mais si quelqu'un de haute Naissance, quelque Sénateur ou quelque Collège entier avoit commis quelque crime, dont

dont aucune Cour de Juſtice ordinaire ni *le Sénat* ne pût reconnoitre, on aſſembleroit la *Cour des Pairs,* compoſée de tout le Sénat, du Feldmarechal, de tous les Préſidens de Collèges, de douze Conſeillers de Parlement, d'un Général, de deux Lieutenans-Généraux, de deux Généraux-Majors, d'un Amiral, de quatre Vice- & Contre-Amiraux & de cinq hauts Officiers de la Chancellerie du Royaume. Le Roi y préſidera, & à ſon défaut un Prince de Sa Famille, ou le plus ancien des Sénateurs; le Chancelier de Juſtice fera les fonctions de Fiſcal, & un Sécrétaire de Reviſion tiendra le Protocolle. Perſonne ne ſauroit *changer* la ſentence prononcée à portes ouvertes, *hormis* le Roi, qui peut faire *grace.*

§. 17. Le *Collège de Guerre* continuera ſes fonctions, comme il a fait jusqu'ici. (*F. de Gouv.* §. 24.)

§ 18. *Tous les Corps d'Armée*, Cavallerie & Infanterie, tant de Terre que de Mer, doivent prêter, ſuivant le Formulaire preſcrit, leur ſerment de fidélité *au Roi, au Royaume, & aux Etats.* Quant aux Trouppes de repartition (indelte Regementer och Botsmæn), le Roi ni les Etats ne pourront faire des changemens, que d'*un commun accord.* (*F. de Gouv.* §. *6. 25.*)

§. 19. Il appartient au *Roi ſeul*, d'avoir le *Commandement* en Chef des Armées de Mer & de Terre, le tout de la manière obſervée dans les tems les plus glorieux de ce Royaume. (*Regl. de 1756.* §. *17.*)

§. 20. Le *Collège d'Amirauté* eſt renvoyé à ſes Inſtructions. (*Forme de Gouv.* §. *27.*)

§. 21. Les *Expéditions Secrettes* & d'autres Affaires importantes ſeront faites au nom & par ordre du Roi au *Collège de Chancellerie*, auquel S. M. employera, outre ſes Membres ordinaires, encore un ou pluſieurs Sénateurs, ſelon l'exigeance des cas.

Si quelqu'un ofoit faire des *Expéditions* contraires aux Décifions du Roi & à la teneur du Protocolle, il fera *caffé* & d'ailleurs puni à proportion du crime. C'eft auffi pourquoi on n'obéira, hormis les Affaires de guerre, à aucun Ordre, qui ne foit dûment contrefigné. (*F. de Gouv.* §. *4. 14. 16. 28. 37. 45. Ordre de Diète*, §. *2. 3. 13. Gar. Roy.* §. *7. 9. Regl. de 1756.* §. *17. Ord. de 1766.* §. *4.*)

§. 22. *Sa Majefté* nommera dans le Sénat, mais *fans procéder à aucune Votation*, tous les Membres de la *Chancellerie*, depuis le Préfident jusqu'aux Sécrétaires d'Expédition; il en fera de même des Miniftres pour les Cours étrangères. (*F. de Gouv.* §. *12. 24. 40. Gar. Roy.* §. *9. Regl. de 1756.* §. *13. 16. 17. Ord. de 1766.* §. *4.*)

§. 23. Le *Collège de la Chambre des Finances* fe conformera à fes Inftructions préfentes ou à venir, & aura également la Direction de toutes les Affaires d'Accifes & de Douanes. (*Forme de Gouv.* §. *30.*)

§. 24. Le *Comptoir d'Etat* ne continuera pas feulement à payer à la Chatoulle du Roi les fommes d'argent abandonnées ci-devant à la libre difpofition de *Sa Majefté*; mais il Lui fera encore affigné annuellement une certaine fomme pour fes *Dépenfes extraordinaires autorifées par fes ordres dûment contrefignés.* (*Forme de Gouv.* §. *31.*)

§. 25. *Sa Majefté* nommera dans le Sénat, mais *fans Votation*, aux Poftes de Préfident & de Commiffaires dudit Comptoir, ceux qu'Elle trouvera les plus dignes de Sa confiance.

§. 26. Le *Collège des Mines* fera toujours pourvu de Membres inftruits de la Minéralogie & de la Jurisprudence.

§. 27. Le *Collège de Commerce* continuera d'avoir foin de toutes les affaires, qui font de fon reffort, & fe conformera à fes Inftructions préfentes ou à venir. (*Forme de Gouv.* §. *32.*)

§. 28. La *Chambre de Revision* a également bésoin d'un Président, qui, assisté de ses Assesseurs, revoye les Comptes &c. suivant les Instructions, qu'il a ou qui lui en seront encore données. (*Forme de Gouv.* §. 34.)

§. 29. Le *Grand Marechal* est seul chargé de la direction de la Cour du Roi, de sa Table & de toute Sa Maison. (*Forme de Gouv.* §. 35.)

§. 30. La *Cour du Roi* est entièrement *à la disposition* de Sa Majesté, qui peut y faire *tous* les changemens, qu'il Lui plaira.

§. 31. Le *grand Gouverneur de Stockholm*, le Capitaine-Lieutenant, les Lieutenans, & le Maître de Logemens des Drabans; les Colonels & les Lieutenans-Colonels des Gardes du Corps, Infanterie, Cuirassiers & Dragons, de même que ceux du Corps d'Artillerie, les Aides de Camp généraux, & les Commandans des Forteresses de Frontières ayant des *Postes de confiance*, Sa Majesté les leur *donnera* ou *ôtera* dans le Sénat, mais *sans* qu'il en soit procédé à aucune Votation.

§. 32. Les *Présidens* n'ont la direction de leurs Départemens respectifs, qu'en tant qu'ils se trouvent en leur place ordinaire & à la tête de leurs Conseillers. (*Forme de Gouv.* §. 37.)

Ces Collèges sont responsables *au Roi seul* de tout ce qui s'y traite.

§. 33. Les *Provinces* seront gouvernées invariablement par des Gouverneurs particuliers, & il n'y aura jamais de Gouverneur général. (*Forme de Gouv.* §. 37. *Ordre de Diète*, §. 13.)

§. 34. Les *Princes de Suède* n'auront point de Provinces du Royaume à titre d'appanage ou de Gouvernement général; mais ils auront par an cent mille Dalers Smt. chacun, après avoir accompli la 21me année de leur âge. (*Gar. Roy.* §. 4.)

§. 35. Quant à un *Prince Royal*, fils ou petit fils du Roi regnant en ligne droite & masculine, on Lui assignera les mêmes Sommes, qu'avoit alors Sa Majesté actuellement regnante, & il prendra séance au Sénat à l'âge de 18 ans. (*F. de Gouv.* §. *3.*)

§. 36. Aucun *Prince* du Sang Royal *de Suède* ne peut *se marier* sans le Consentement du *Roi*. S'il le faisoit, on en reconnoitroit selon les Loix de Suède & ses *Enfans* seroient *inhabiles de succéder*. (*v. Gar. Roy.* §. *14.*)

§. 37. Le Roi étant malade, ou ayant entrepris un voyage de longue haleine, le Royaume sera *administré* par les Sénateurs, que Sa Majesté y aura nommés. S'il arrivoit, que le Roi *ne pût rien* ordonner à cet égard, c'est aux *quatre* plus anciens Sénateurs à exercer, conjointement avec le *Président de la Chancellerie*, le Pouvoir Royal dans toutes les Affaires, qui ne souffrent aucun délai. Ils n'oseront cependant conférer aucune Charge, ni faire des Alliances, & ils sont d'ailleurs responsables *au Roi* de toutes les parties de leur Administration. (*Forme de Gouv.* §. *16. Ordre de Diète*, §. *20. Ordre de 1727.* §. *5. Regl. de 1756.* §. *17. au sujet de l'Estampille.*

Le Roi étant *mort*, & le Prince héréditaire encore *mineur* ou *imbécille* (*Oefvermager*), le Royaume sera gouverné de la susdite manière, à moins que le dernier Roi n'ait fait une Disposition Testamentaire, qui en ordonne autrement. (*Forme de Gouv.* §. *3. Ordre de Diète*, §. *5.*

§. 38. Les *Etats du Royaume* ne doivent pas *refuser de s'assembler* suivant la Convocation du Roi en *tel tems & lieu*, que Sa Majesté leur *indiquera*, pour délibérer avec Elle sur les matières, qu'Elle leur *proposera*. *Hormis* le Roi, il n'y aura personne qui *puisse* les convoquer, sinon les *Administrateurs du Royaume*, en tems de Minorité du Roi, & la Députation de la Noblesse,

le Chapitre d'Upſala & le Magiſtrat de Stockholm *conjointement*, en cas *d'extinction* de tous les *Mâles* de la Maiſon Royale de Suède. (*Forme de Gouv.* §. 4. *Ordre de Diète*, §. 1.)

§. 39. Les *Etats* de Suède *reſpecteront* & défendront les *Droits Royaux* ſelon la teneur des Loix de Suède, & ne ſe mêleront point de rien changer, augmenter ou diminuer dans ces Loix fondamentales, ſans le conſentement du Roi. Afin que les *Libertés des Sujets & les Droits du Roi* reſtent toujours en leur entier, toutes les Loix & tous les Reglemens faits à cet égard depuis 1680. doivent être *abolis.* (*Forme de Gouv.* §. 8. *Gar. Roy.* §. 5. 6. 23. *Ordre de Diète*, §. 20.)

§. 40. Les *Rois* n'établiront point de *nouvelles Loix*, ni n'aboliront *d'anciennes*, ſans le conſentement des *Etats.* (*Forme de Gouv.* §. 4. *Gar. Roy.* §. 6. 17.)

§. 41. Les *Etats* n'oſeroient *non plus* abolir d'anciennes Loix, ni faire de nouvelles, ſans le Conſentement du *Roi.* (*Ordre de Diète*, §. 20. *Forme de Gouv. Proém.* §. 5.)

§. 42. Si les *Etats* en veulent faire, ils en préſenteront le *Projet* au *Roi*, qui, après l'avoir fait examiner par le *Sénat*, *l'approuvera* ou le *rejettera*, ſelon qu'il le trouvera lui-même convénable.

Si le Roi veut en faire, il en communiquera avec le *Sénat*, qui donnera ſes avis au *Protocolle*, lequel ſera envoyé aux *Etats*, qui peuvent *refuſer* leur conſentement, en expoſant dans leur Réponſe les raiſons, qui les portent à ce refus.

§. 43. Les *queſtions de Législation* par rapport à ces Loix fondamentales ſeront *diſcutées* de la même façon. (*Forme de Gouv.* §. 13.)

§. 44. Le Roi fera battre *monnoye;* mais il ne fera de changemens au titre ni au poids des eſpèces, ſans le conſentement des Etats. (*Forme de Gouv.* §. 9. *Gar. Roy.* §. 18.

§. 45. Il appartient *au Roi*, de pacifier & de défendre le Royaume, ſurtout contre les Ennemis étrangers. Le Roi n'ordonnera point de *nouveaux Impôts contraires* aux Loix & à l'Aſſurance Royale, ſans le conſentement des Etats, à l'exception de ces évènemens *malheureux*, où le Royaume ſeroit attaqué par quelque Puiſſance *étrangère*. (*Forme de Gouv.* §. *5. 6. Gar. Roy.* §. 17.)

En des cas pareils le Roi prendra toutes les meſures propres au Bien de l'Etat; mais auſſitôt que la *Guerre* ſera *finie*, les *Etats* doivent s'aſſembler, & les nouvelles impoſitions, levées au ſujet de la Guerre, ceſſeront dès-lors. (*Forme de Gouv.* §. *7.*)

§. 46. Les *Diètes* ne dureront que *trois* mois, & les *anciennes* Contributions *ſubſiſteront* tant qu'on ne pourra s'accorder pour de *nouvelles &c.* (*Ordre de Diète* §. *24.*)

§. 47. Les *Etats* nommeront les Membres du *Committé ſecret*, chargé de déliberer *en dernier reſſort avec ſa Majeſté* ſur les Affaires ſecrettes; mais celles, qui *peuvent* ſe communiquer, feront ſoumiſes in plenis à leur examen immédiat. (*Ordre de Diète* §. *18*, 22.)

§. 48. Les *Rois* ne feront *point de Guerre offenſive*, ſans le conſentement des *Etats.* (*F. de Gouv.* §. *6.*)

§. 49. *Les Etats ne* pourront demander l'inſpection d'aucun Protocolle, qui ne regarde les Affaires propoſées par le Roi *à la Diète.*

§. 50. L'*Etat des Finances* eſt *préſenté* au Committé ſecret, afin qu'il puiſſe *voir*, comment les Sommes ont été employées au bien de l'Etat. (*Regl. de 1727.* §. *6.*)

§. 51. Aucun *Député* de la Diète ne ſera maltraité impunément.

§. 52. Sa Majeſté *conſervera* aux *Etats* du Royaume tous leurs *Privilèges bien acquis;* & il n'en ſera point accordé de *nouveaux* à

aucun Ordre, ſans le conſentement de tous les *quatre* Ordres. (*F. de G.* §. *49. Gar. Roy.* §. *17.*)

§. 53. Sa Majeſté aura *ſeule* ſoin des *Provinces allemandes*, pour qu'elles ſoient gouvernées d'après les Loix d'Allemagne, la Paix de Weſtphalie & leurs autres Privilèges. (*F. de Gouv.* §. *50.*)

§. 54. Les *Villes du Royaume* conſerveront leurs *Privilèges bien acquis*, qui cependant ſeront toujours *accommodés* aux Circonſtances des Tems, & au Bien général. (*F. de G.* §. *51.*)

§. 55. La *Banque* demeurera ſous la garantie & la direction des *Etats.* (*F. de Gouv.* §. *18.*)

§. 56. Les Réglemens touchant la *Caiſſe des Penſions militaires* ſeront obſervés jusqu'à ce que S. M. en ſoit *convenue* autrement avec les Députés de ſon fidèle Etat militaire.

§. 57. Si l'on trouve quelque *Article* ou expreſſion *obſcure* en cette Forme de Regence, on s'en tiendra au *ſens littéral* jusqu'à ce que le Roi & les Etats ſe ſoyent *réunis* là-deſſus en conformité des §. §. *39. & 42.* de la préſente Forme de Gouvernement.

PRINCIPAUX ACTES, PROTOCOLLES ET OUVRAGES RELATIFS A LA FORME DU GOUVERNEMENT DE SUÈDE, *depuis* 1720 - 1772.

Acta publica hœrande til *Sweriges Rikes Fundamental-Lag* (Actes publics relatifs aux Loix fondamentales du Royaume de Suède). 8. Stockh. 1755. pgg. 284.

Secrete Utskottets *Tjenſte Betærkandet* afgifwen den 20. Octobr. 1756. (Avis du Committé Secret touchant la Collation des Charges.) 4. Stockh. 1756.

Kongl. Majts. *Færordning til* Befræmjande af *Lagarnes* behœrige *Wærkſtællighet* d. 12. Novembr. 1766. (Ordonnance concernant l'exécution des Loix). 4. Stockh. 1766. pgg. 24.

Riksdags Tidningar (Gazette de la Diète de 1766.) 4. pgg. 890.

Kort Underrættelſe om *Frælſe-* och *Ofrælſe-Stonden* i Swerige jæmte *Færtekning* po de *om Befordringsrættigheten* utkomne *Skrifter* (Hiſtoire abrégée de la

Noblesse & des Ordres roturiers de Suède, accompagnée d'une Liste des Ecrits publiés au sujet des Places reservées à la Noblesse) 4. Stockh. 1771. pgg. 16.

Swea Rikes Styrelse efter Grund-Lagarne (Administration du Royaume de Suède suivant ses Loix fondamentales.) 8. Stockholm, 1768. pgg. 228.

Hoepkens (Riksrod. Grefv. And.) *Aereminne* œfver Riksrod. Grefv. *Tessin* (Monument du Sénateur Comte de Hœpken en l'honneur du Sénateur Comte de *Tessin*. 4. Stockh. 1771. pgg. 52.

Nordencranz (Commerce-Rod. von) *Tankar* om Hemligheter, Tysthets Eder, Urtima Domstolar &c. (Réflexions sur les Secrets d'Etat, les Sermens de silence, les Commissions Extraordinaires &c.) 4. Stockh. Del. I. 1769. pgg. 204. Del. II. 1769. pgg. 120; Del. III. 1770. pgg. 230.

— — *Undersœkning* om rætta Orsakerne til Blandning af *Lagstiftande*, och *Lagskipande* Magternas Gjœromol (Recherches sur les véritables causes de la confusion, qu'il y a dans la Législation & dans l'Administration. 4. Stockh. 1770. pgg. 252.

Justitiæ Cancellerens Berættelse til Riksensstænder wid Riksdagen Or 1769. (Relation du Chancelier de Justice à la Diète de 1769.) 4. Stockh. pgg. 60.

Handlingar, som utwisa huru Ledamœter af Riksensstænder tilfœrene (1766.) tænkt i Aemnen, om *wora Lagars Wærkstællighet* (Actes, qui marquent l'ancienne façon de penser des Membres de la Diète au sujet de l'Exécution des Loix.) 4. Stockh. 1769. pgg. 68.

Protocoller (Kongl. Rods) rœrande *Jernhandelen* vid Christinæhamns marknad (Protocolles tenus au Sénat, touchant le Commerce de Fer à la Foire de Christinæhamn.) 4. Stockh. 1768. pgg. 24.

— — hoilne i Rodkammeren œfwer *Justitiæ Aerender* jæmte Justitiæ Cancellerens *Memorialer* (Protocolles relatifs aux Affaires de Justice; ils sont suivis de quelques Mémoires du Chancelier de Justice) 4. Stockh. 1769. pgg. 64. Fortsættning deraf (la Continuation) 4. Stockh. pgg. 32.

Kongl. Majts. *Skrifwelse til Kammar Collegium* af den 26. April 1768. angoende Ryttmæstare C. N. *Cronackers* Rættighet (Lettre du Roi au Collège de la Chambre, concernant le Droit du Capitaine Cronacker.) 4. Stockh. 1768. pgg. 32.

Kammar Collegii Yttrande af den 26. Sept. 1768. rœrande *Cronackerska Saken* med dertil hœrande Acta (Déclaration du Collège de la Chambre touchant l'Affaire de Cronacker;) 4. Stockh. 1768. pgg. 42.

Kongl.

Kongl. Rods Protocoller angoende Rikſensſtænders ſammankallande til en *Urtima Riksdag* (Protocolles du Sénat par rapport à la Convocation des Etats pour tenir une *Diète extraordinaire*) 4. Stockh. 1769. pgg. 136.

Hans *Kongl. Majts. Dictamen* ſamt Rods Protocoller angoende Riksdagens faſtſtællande i *Norrkœping* (Dictamen de ſa Majeſté & Protocolles tenus au Sénat concernant la convocation des Etats *à Norrkœping.*) 4. Stockh. 1769. pgg. 56.

Rikſens Rods Yttrande i Anledning af Kongl. Majts. *Dictamen* af den 22. Mart. 1769. (Déclaration du Sénat à l'égard du Dictamen de Sa Majeſté.) 4. Stockh. 1769. pgg. 8.

Riksdags Tidningar fœr 1769. Ors Riksdagen, (Gazette de la Diète 1769.) 4. Stockh. pgg. 486.

Secreta Utſkotts Extractum Protocolli angoende Herrar *Rikſens Rods fœrhollande* (Extrait du Protocolle tenu au Committé ſecret, concernant la conduite des Sénateurs pendant l'Entrediète.) 4. Stockh. 1769. pgg. 128.

Riksdagsſkrifter ſamlade tilhopa i et Band, hwaribland finnes *en Patriots Tankar* om Grundlagarnes nœdwændiga Fœrbættring (Recueil de Pièces relatives à la Diète; il s'y trouve entr'autres les *Penſées d'un Patriote* touchant la *correction* des Loix fondamentales.) 4. Stokh. 1769. pgg. 70.

Protocoller holne i de af Rikſens ſtænder beſlutne Sammantræde emellan *Secrete Utskottet*, ſamt *Juſtitiæ* och *Secrete Deputatianerne* rœrande *wora Lagars Wærkſtælligheı* (Protocolles tenus aux Aſſemblées du Committé ſecret & des Députations ſecrete & de Juſtice concernant l'*exécution* de nos Loix.) 4. Stockholm, 1769. pgg. 136.

Secrete Utskotts, *Juſtitiæ*; *och Secrete Deputationernes Yttrande* œfwer Kongl. *Fœrordning af den 12. Novembr. 1766. och Betænkande* huru de mo *fœre kommas* at den ena Riksdagen efter den andra Grundlagarne ei motte wora Fœrændring och Ombyte underkaſtade (Videtur du Committé ſecret & desdites Députations ſur l'*Ordonnance* du 12. Novembre 1766. & ſur les *moyens* les plus efficaces pour *prévenir* les fréquens changemens dans la Conſtitution du Royaume.) 4. Stockh. 1769. pgg. 14.

Act om Perſonlig Sækerhet, ſamt ſækerhet om ægande Rætten. (Acte pour la Sureté perſonnelle, & pour celle de ſon Juge *compétent*) 4. Stockh. 1769. pgg. 12.

Færtekning po alla Mol angoende Financewærket, *Penninge-Utgifter*, gamla Skulder &c. hwilke wid 1769. Ors Riksdag blifwit afgjorde (Liste des Affaires, qui ont été reglées pendant la Diète de 1769. au sujet des Finances, des *Dépenses*, d'anciennes dettes &c. de la Couronne.) 4. Stockh. 1771. pgg. 20.

Les Pièces suivantes suffiront à prouver *l'animosité* des différens Ordres de l'Etat & *l'inévitabilité* de la Révolution arrivée le 19. Août 1772.

Protocoller uti Riksfens stænders beslutne sammantræde emellan Secrete Utskottet, Secrete Deputationen samt 25. Ledamœter af Bondestondet til *Oefwe:seende af Swea Konunga Færsækran* (Protocolles tenus aux Assemblées du Committé secret, de la Députation secrete & de 25 Députés de l'Ordre des Paysans pour la *revision de l'Assurance Royale de Suède.*) 4. Stockh. 1771. pgg. 78.

Ridderskapets och Adelens ytterligare *Færeställning* af den 20. Novbr. angoende den projecterade *Swea Konunga Færsækran* (Représentations ultérieures de la Maison des Nobles aux autres Ordres, au sujet de ladite Assurance nouvellement projettée.) 4. Stockholm, 1771. pgg. 14.

Borgareståndets ytterligare afgongne *Extractum Protocolli* af den 27. Novbr. til Riddarefkapet och Adelen, sosom *Swar po* fœrestoende *Færeställning* (Extrait du Protocolle de l'Ordre des Bourgeois, pour servir de *Replique* aux Répréfentations de la Noblesse.) 4. Stockh. 1771. pgg. 12.

Secrete Utskottets Protocoller angoende *Kongl. Majts.* til Landmarskalken och Talemænnen den 28. Novbr. 1771. hollne *Tal*; tillika med Secrete Utskottets *Skrifwelse* til *Kongl. Majestet*, jæmte *Færeställning* ot Herrar *Riksens Rod* (*Protocolles* du Committé secret concernant le *Discours du Roi* au Marechal de la Diète & aux Orateurs des trois autres Ordres; il y est jointe la Lettre du Committé secret à S. M., & une Admonition pour les Sénateurs.) 4. Stockholm, 1771. pgg. 84.

Swea Konunga Færsækran daterad af den 4. Mart. 1772. (Garantie Royale) 4. Stockh. 1772. pgg. 22.

Secrete Deputations Betænkande rœrande Herrar *Riksens Rods færhollande* i otskilliga Mol gifwit wid Riksdagen den 2. Aprii 1772. (Videtur de la Députation secrete concernant la conduite des Sénateurs à différens égards) 4. Stockh. 1772. pgg. 128.

No. I.

Tableau Général

de l'Armée de Suède & de ſon Entretien annuel, ſuivant le Réglement pour les Années 1772. -- 1776.

Infanterie.	Hommes.	Solde Daler Srmt.	Cavallerie.	Hommes.	SoldeDaler Smt.	Rations évaluées enDaler Srmt.	Sommes totales au pié de 1696. à 24 Marcs ou 2 Daler Smt. l'Ecu de Banque.
			de l'autre côté	34,660			1,130,666
a) Repartie (*Indelte.*)			*a*) Repartie.				
Régiment d'Uplande;	1200	10,217	Etendart de la Nobleſſe	— —	— —	— — —	14,958
— Skaraborg	1200	9,974	Drabans	128	— —	— — —	51,118
— Obo	1025	15,371	Régiment du Corps, Carab.	1505	1705	124,957	145,725
— Sudermannie	1200	13,437	— Weſtrogothie, Carab.	1000	9830	65,441	77,476
— Kronoberg	1110	10,530	— Oſtrogothie, Carab.	1000	9830	82,673	94,882

No. I.

Tableau Général

de l'Armée de Suède & de ſon Entretien annuel, ſuivant le Réglement pour les Années 1772. -- 1776.

Infanterie.	Hommes.	Solde Daler Srmt.
a) Repartie (*Indelte.*)		
Régiment d'Uplande;	1200	10,217
— Skaraborg	1200	9,974
— Obo	1025	15,371
— Sudermannie	1200	13,437
— Kronoberg	1110	10,530
— Jœnkœping	1110	10,107
— Bjœrneborg	1025	15,369$\frac{1}{2}$
— Dalekarlie	1200	10,785$\frac{1}{2}$
— Oſtrogothie	1200	10,437
— Tavaſtehus	1025	14,573
— Helſingeland	1200	10,906
— Elfsborg	1200	9988
— Weſtrogothie	1200	9936
— Savolax	940	9820
— Weſtmannie	1200	14,537
— Weſtrobothnie	1056	10,517
— Calmar	1100	10,340
— Nylande	1117	14,537
— Warmie & Nerike	1674	18,599
— Oſtrobothnie	1200	14,560
Bataillon de Cajana	150	15,199
23,332 h. *259,740* Dlr.		
b) Levée ſur le pié étranger.		
Gardes du Corps à pié	1728	160,951
Corps d'Artillerie	3000	265,875
Rég. de la Reine-Mère	1200	431,300
— du Roi	1000	
— Sprengtporten	800	
— Saltza	1000	
— Skytte	1000	
— Blixen	1200	
Corps de Chaſſeurs à pié à la ſuite du Rég. de Savolax	400	12,800
(*11,328* h. *870,926* Dlr.)		
Sommes	34,660	1,130,666

Cavallerie.	Hommes.	Solde Daler Srmt.	Rations évaluées en Daler Srmt.	Sommes totales au pié de 1696, à 24 Marcs ou 2 Daler Smt. l'Ecu de Banque.
de l'autre côté	34,660			1,130,666
a) Repartie.				
Etendart de la Nobleſſe	——	——	———	14,958
Drabans	128	——	———	51,118
Régiment du Corps, Carab.	1505	1705	124,957	145,725
— Weſtrogothie, Carab.	1000	9830	65,441	77,476
— Oſtrogothie, Carab.	1000	9830	82,673	94,889
— Scanie Septent. Carab.	1000	9870	75,300	85,974
— Mérid. Carab.	1000	10,100	74,436	84,833
— Smolande, Carab.	1000	9910	69,779	81,811
Cumpagnie de Jæmtelande	100	——	———	6,617
6733 hom. *643401* Daler.				
Dragons.				
Régiment du Corps (Lif-Dragoner)	1000	8970	69,470	89060
Nylande & Tavaſtehus	1000	6810	78,084	87,340
Eſcadron de Carélie	250	——	———	17073$\frac{1}{2}$
Régiment de Bohus	904	9780	49,243	59,677
Jæmtelande, qui eſt une Infanterie montée	1048	——	———	31,611
4202 hom. *284,761$\frac{1}{2}$* Dlr.				
b) Levée ſur le pié étranger.				
Régiment de Huſſards	300	——	———	91,848
Chevaux-Legers	400	——	———	62,273
700 hommes *154,121* Dlr.				
Somme totale	46,295	——	———	2,212,949$\frac{1}{2}$

Entretien de toute l'Armée.	Hommes.	Solde repartie à 24 Marcs l'Ecu.	Payée ſur le pié étranger à 70 Marc. l'Ecu.
Infanterie repartie	23,332	259,740	———
— levée - -	11,328	——————	870,926
Cavallerie repartie	10,935	928,162$\frac{1}{2}$	———
— levée - -	700	——————	154,121
Etat Général (Generalitet)	——	——————	20,580
Fortifications, Fortereſſes, Ammunitions &c.	——	——————	1,542,124
Habillement	——	——————	448,513
Sommes hommes	46,295 h.	1,187,902$\frac{1}{2}$ Daler. ou 593,946$\frac{1}{4}$ Ecus	3,036,264 ou 520,510$\frac{3}{7}$ Ecus.

L'Entretien de *toute l'Armée*, des Fortifications & Ammunitions &c. coûte donc actuellement - - - - - 1,114,456$\frac{1}{2}$ Ecus de Banq. d'Hambourg.

IV.

DES ARRANGEMENS MILITAIRES EN SUÈDE.

L'*Armée Suédoise* eſt compoſée : 1) de *Troupes nationales*, reparties dans les diverſes Provinces du Royaume, & 2) de *Troupes levées* (wærfwade Regementer) & entretenues ſur le pié étranger.

L'Armée de Suède eſt compoſée 1) de Troupes nationales & 2) de Troupes levées à l'inſtar de celles des autres Puiſſances.

Les *Régimens levés* ſont toujours ſur pié, & forment les *Garniſons* des différentes Villes & Fortereſſes du Royaume. Ils ſont compoſés de gens de toutes Nations, & enrôlés de différentes manières.

Les Régimens levés ſont recrutés, comme ailleurs, & ſervent de Garniſons.

Tout Vagabond, tout Compagnon de métier & tout Laquais, qui commet des déſordres contraires aux Réglemens de Police, peut y être enrôlé de force, lorsqu'il en a les qualités réquiſes.

Le Régiment des *Gardes* & celui d'*Artillerie*, auſſi-bien que les *Drabans*, ſont habillés tous les deux ans ; mais les *autres* Régimens levés ou de *Garniſon* ne le ſont que tous les trois ans.

Entretien des Troupes levées.

D'ailleurs on délivre à chaque Soldat, qui eſt ſur le pié étranger, une paire de Souliers par an.

L'*habillement* des Drabans, des Gardes & des autres Régimens de Garniſon, coûte actuellement environ 440000 Dlr. Smt. par an.

L'habillement des Régimens se fait par entreprise.

Lorsqu'il s'agit d'habiller un Régiment, le *Collège de Guerre* fait publier par la Gazette du Païs (*Inrikes Tidningar*), la quantité & la qualité des Marchandises, dont on a bésoin. Ceux qui s'engagent, le jour de la licitation, à livrer ces effets *au meilleur marché*, en sont chargés, & reçoivent *d'avance* la moitié du payement, aussitôt qu'ils ont présenté de bonnes Cautions. On peut remarquer à cette occasion, que presque toutes les fournitures de la Couronne se font en Suède *par entreprise*.

La Solde réglée 1696. leur est actuellement payée au Cours du Change.

Quant à la *Solde annuelle*, dont la Ire Colonne des Tables ci-jointes expose les détails, les Bas-Officiers & les Soldats des Régimens levés sont payés depuis 1766. au Cours du Change, qui est aujourd'hui à 70 Marcs, ou $5\frac{5}{6}$. Dlr. Smt. l'Ecu de Banque *a*), de sorte qu'ils reçoivent actuellement $5\frac{5}{6}$. Dlr. Smt. à la place de 2 Dlr. d'institution.

Paye des Soldats du Régiment des Gardes & des autres Régimens levés.

La Couronne passe aujourd'hui par tête aux Régimens des Gardes & d'Artillerie 5 Dlr. Smt. par mois, & trois tonnes de Seigle par an. La valeur d'un quatrième tonneau de Seigle est appliquée à l'achat d'une partie de la petite Uniforme (*Bimonderingsstycken*).

Les autres Régimens de Garnison n'ont point de Seigle en nature; mais ils reçoivent deux Dalers de plus en Solde.

Le Loyer (*Inquarterings Afgiften*) est également payé, aux uns & aux autres, suivant le Cours du Change.

La Couronne passe d'ailleurs au Capitaine par tête $1\frac{1}{2}$ Dlr. Smt. des Passevolances, dont il donne communément quelque chose à son Lieutenant.

a) Færordning angoende Læners Færhæjning, efter hwarje Ors Cours, d. d. 13. Nov. 1766.

— *Sauza*							
— *Skytte*	753	4	12	—	31	—	800
— *Chaſſeurs-à-pié*	380	—	—	—	20	—	400
Sommes	11463	64	55	2	282	121	11987

Etat effectif de l'Armée de Suède,

d'après les Rapports préſentés par le Collège de Guerre à S. M. après ſon retour de Scanie.

On y montre la force de l'Armée de Terre telle, qu'elle exiſtoit à la fin de Septembre 1774. & comment elle doit être ſuivant les Reglemens.

I. Régimens de Cavalerie repartis. (*Indelte Cavallerie Regementer.*)	Cavaliers, Dragons & Huſſards. (*Ryttare, Dragoner och Huſſarer.*) Effectivement.	Bas-Officiers.	Déſerteurs.	Vacances.	Suivant l'Indelningswaerk.	Chevaux des Cavaliers, Dragons & Huſſards. Effectivement.	Vacances.	Nombre ſuivant l'Indelningswaerk.
Rég. du Corps	1323	23	2	157	1505	1278	227	1505
Etendart de la Nobleſſe	395	—	-	—	395	395	—	395
Weſtrogothie	796	—	-	204	1000	741	259	1000
Smolande	913	—	-	87	1000	892	108	1000
Oſtrogothie	916	20	-	64	1000	887	113	1000
Scanie Septentr.	935	21	-	44	1000	860	140	1000
Scanie Meridion.	921	25	1	53	1000	864	136	1000
Comp. de Jæmtelande	92	4	-	4	100	93	7	100
Sommes	6291	93	3	613	7000	6010	990	7000
II. Dragons repartis.								
Dragons du Corps	986	10	-	4	1000	956	44	1000
Nylande & Tavaſtehus	995	—	-	5	1000	967	33	1000
Bohus	681	—	1	222	904	649	255	904
Carelie, Eſquadron	241	—	-	9	250	246	4	250
Sommes	2903	10	1	240	3154	2818	336	3154
III. Huſſards & Dragons levés ſur le pié étranger.								
Régiment de Huſſards	297	3	-	—	300	300	—	300
Chevaux-Legers	249	—	1	—	250	233	17	250
Sommes	546	3	1	—	550	533	17	550

IV. Régimens d'Infanterie repartis. (*Indelte Infanterie Regementer.*)	Caporaux & Soldats. Effectivement.	Bas-Officiers rottés.	Volontaires rottés (med Rote-loen.	Déſerteurs.	Vacances.	Rottes litigieuſes.	Rottes ſupprimées depuis la Paix.	Nombre ſuivant l'Indelningswaerk.
— Uplande	951	22	20	-	207	—	—	1200
— Skaraborg	868	17	19	-	296	—	—	1200
— Obo	966	23	25	-	11	—	—	1025
— Sudermannie	843	28	14	-	315	—	—	1200
— Kronoberg	887	13	21	1	178	—	—	1100
— Jænkœping	846	22	12	-	220	—	—	1100
— Bjoerneborg	979	6	21	-	19	—	—	1025
— Dahlande	868	12	22	-	304	—	—	1200
— Oſtrogothie	950	25	18	1	206	—	—	1200
— Tavaſtehus	970	17	17	-	21	—	—	1025
— Helſinglande	1028	8	21	-	143	—	—	1200
— Elfsborg	761	25	23	-	391	—	—	1200
— Weſtrogothie	900	21	26	-	253	—	—	1200
— Savolax	860	19	33	-	42	22	61	1037
— Weſtmannie	910	18	32	-	240	—	—	1200
— Weſtrobothnie	851	11	20	-	174	—	—	1056
— Calmar	865	14	19	-	202	—	—	1100
— Nylande								
— Nerike & Varmie	1376	14	25	-	259	—	—	1674
— Oſtrobothnie	1147	22	23	-	8	—	—	1200
— Jæmtelande	949	14	24	-	61	—	—	1048
Sommes	18775	351	435	2	3550	22	61	23196

V. Régimens levés (*Waerfwade Regementer*) ſur le pié étranger.	Caporaux & Soldats, Connétables, Connétables-apprentifs & Manoeuvres. Effectivement.	Bas-Officiers rangés (Underofficerare Nummer.)	Volontaires rangés.	Déſerteurs.	Vacances.	Vacances ordonnées pour l'amélioration de la ſolde des Bas-Officiers.	Nombre ſuivant les derniers Réglemens.
Régimens des Gardes à pié.	1761	3	—	2	34	—	1800
— Artillerie.	2790	12	—	—	4	121	2927
— du Roi. (*Kongl. Maj. Regemente*)	751	1	9	—	39	—	800
— de la Reine (*Drott. Lif Regemente*)	1165	17	—	—	18	—	1200
— de la Reine-Mère. (*Enke Drott. Lif Regemente*)	1165	11	8	—	76	—	1260
— *Sprengporten*	744	8	13	—	35	—	800
— *de Blixen*	1163	6	12	—	19	—	1200
— *Saltza*	791	2	1	—	6	—	800
— *Skytte*	753	4	12	—	31	—	800
— *Chaſſeurs-à-pié*	380	—	—	—	20	—	400
Sommes	11463	64	55	2	282	121	11987

Voici les *Dépenſes annuelles* de la Couronne en tems de Paix, pour l'entretien de l'Etat Général (*Generalitet*) & de toutes les Troupes levées ſur le pié étranger, (*po wærſwadt ſot*) pour trois différentes Epoques:

Etat des Dépenſes pour l'entretien de l'Etat Général, des Troupes levées, des Fortifications &c. en trois différentes époques.

	1696. Suivant le Réglement de Charles XI. à 24 Marcs l'Ecu de Banque.	1768. Selon l'état des Dépenſes de 1768. (1768 Ors Stat.) à 42 Marcs l'Ecu.	1772. En conſéquence de l'avis du Committé ſecret d. d. 24. Juillet 1772. à 70 Marcs ou 5 5/6 Daler Smt.
	Daler Smt.	Daler Smt.	Daler Smt.
Etat Général (Generalitet)	15050	18247	20580
Régiment des Gardes —	118888	145000	160951
Garniſons en Suède —	210482	228371	236000
— — en Finlande —		157448	195300
Dragons legers en Finlande	——	——	62273
Corps de Chaſſeurs en Finlande	——	——	12800
Régiment de Huſſards —	——	101848	122464
Etat d'Artillerie en Suède	113538	202626	201500
— — en Finlande		63722	64375
Etat des Fortifications en Suède	195879	39180	39841
— — — en Finlande		8783	8783
Fortereſſes en Suède —	125000	160000	250000
— — en Finlande —		200000	277500
Etat des Ammunitions pour l'Armée & pour la Flotte —	205380	532450	608000
Habillement des Régiments en Suède	50000	348496	396500
— — — en Finlande		74370	52013
Sommes	1034217	2280541	2708880
	ou :	ou :	ou :
Ecus de Banque	$517138\frac{1}{3}$	$651582\frac{4}{7}$	$650131\frac{1}{5}$

De l'Armée nationale ou repartie. (Indelte Armeen.)

De l'Armée nationale ou repartie, (indelte Armeen)

L'*Armée nationale* (Indelte Armeen) lorsqu'elle eſt raſſemblée, forme indépendamment de l'Etendart de la Nobleſſe (*Adelsfahnen,*) dont il n'exiſte depuis 1734. que les Officiers, *un Corps de 34266 hommes.*

Cette Armée, qui fait la force de l'Etat, n'étant ſur pié, ni raſſemblée en Corps; que ſuivant l'exigeance des cas, ni même en Régimens que 21 *jours par an,* pour paſſer la revûe, ne coûte pas, à beaucoup près, ce que coûteroit ſon entretien ſur le pié étranger.

Charles XI. régle définitivement l'ouvrage de la Repartition.

C'eſt *Charles XI.* qui régla définitivement l'ouvrage de la *Repartition* (Indelningswerket), moyennant laquelle non ſeulement l'*Etat militaire*, mais encore une grande partie du *Clergé* & des *Officiers Civils* de la Couronne font valoir à leur profit environ 4500 *Krono-Hemman* (Terres de la Couronne) affectés à leur entretien, *à titre de Boſtelles ;* ou levent certaines rentes en denrées ou en argent, à titre *de Logement & de Solde,* (Fœrdels-Hemman) ou de Fourage (Hæſte-Hemman).

Raiſons, qui avoient retardé l'arrangement définitif de la Repartition.

On avoit travaillé à ce grand Ouvrage depuis *Guſtave I.*; mais on n'avoit pu en venir à bout, d'autant moins, que pour gagner ou recompenſer la principale Nobleſſe, *Guſtave Adolphe* & la Reine *Chriſtine*, Sa fille, lui avoient donné, vendu ou hypothéqué un grand nombre de Domaines de la Couronne; & que par-là ils avoient privé de plus en plus leurs Succeſſeurs, de quoi former les Boſtelles néceſſaires. *b)*

Charles XI. réunit enfin par la *fameuſe Réduction*, & au moyen de quelques Compenſations *fort peu* proportionnées, la plus grande partie de ces Domaines, & en forma enſuite les *Boſtelles* des Officiers

b) *Froſterus* Inledning til Svenſka Krigs-Lagfarenheten, Vol. I. p. 50. 150. 320. - - 325.

& plusieurs autres Hemmans de Repartition, au point qu'il acheva enfin 1697. tout l'*Indelningswerk* appuyé d'un autre côté sur les *Contrats*, que, depuis 1681--1693, ce Souverain avoit fait passer à son gré entre la Couronne & les différens districts du Royaume, pour l'entretien des Soldats.

Nombre, différence & repartition des Kronohemmans.

D'environ 80000 Hemmans entiers *c*), qu'il y a en Suède, il s'en trouva donc *après ladite Réduction* environ 30000 *Hemmans appartenans à la Couronne*, (Krono-Hemman) qui, comme il sera expliqué ailleurs, sont à leur tour *purt* Kronohemmans, ou *Kronoskattehemmans*.

Les *purt Kronohemmans* appartiennent à la Couronne sans aucune restriction; c'est donc d'une partie ou d'environ 4500 de ces *purt Kronohemmans*, que *Charles XI.* a formé les *Bostelles*, Terres d'habitation &c. des différens Officiers, tant de l'Etat Militaire que du Civil & du Clergé. Quant *au Militaire* on a choisi ces Terres plus ou moins grandes, suivant le grade de l'Officier, auquel elles sont affectées.

Lorsqu'on ne trouva pas les *revenus* proportionnés à son entretien d'ordonnance, on y assigna encore quelque autre Terre, nommée par cette raison *Færmedlingshemman*, pour y suppléer.

Des Kronoskatte Hemmans.

Les *Krono-Skattehemmans* appartiennent bien à la Couronne; mais leurs possesseurs Emphythéotiques jouissent de leurs revenus, à raison de certaines redevances affectées en partie audit Indelningswerck.

50 Dlr. Smt. de Rente annuelle forment un Rustholl, & 40 Dlr. un Hæste-Hemman.

50 Dlr. Smt. de Rente *annuelle*, à 2 Dlr. l'Ecu de Banque, font ce qu'on appelle un *Rustholl* ou Hemman chargé d'équipper & d'entretenir un Cavalier. 40 Dlr. Smt. de *Rente* constituent au contraire un *Hæste-Hemman*, ou Terre chargée de l'entretien d'un cheval.

c) *Faggots* Svenska Landtbrukets Hinder och Hjelp, p. 32. 101.

Quelques autres ſortes d'Hemmans.

Il a été dit plus haut, que d'autres Hemmans ſont affectés au payement de la *Solde*, & s'appellent *Færdelshemman*, & d'autres encore, pour ſervir de *Supplément* aux uns & aux autres, & ſe nomment *Færmedlings Hemman.*

Généralement parlant, les *meilleures* de toutes ces Terres ſont chargées de l'entretien de la *Cavallerie. d)*

Les moindres Hemmans ſont affectés à l'entretien de l'Infanterie.

Celles d'une moindre qualité ſont aſſignées à l'*Infanterie*, dont l'Entretien leur coûte peu; elles ſont par conſéquent obligées de payer encore des *rentes foncières* à la Couronne, à moins qu'elles ne ſervent aux Officiers de *Boſtelles*; auquel cas elles jouiſſent de toutes les prérogatives affectées aux *Sæterier*, ou Terres d'habitation de la Nobleſſe.

Les *Krono-Skatte*, *Frælſe*, & *Frælſe-Skatte Hemmans* ſont *rottés* & chargés de l'entretien de l'Infanterie. *e)*

Ce que c'eſt qu'une Rotte.

Un ou pluſieures Hemmans (*Krono-Skatte* ou *Frælſe Hemmans*) chargés de fournir un *Soldat*, font une *Rotte.* 30 Rottes forment une *Caporauté*, & 3 Caporautés conſtituent une *Compagnie*, au centre de laquelle ſe trouvent les Boſtelles des Officiers, pour peu que les circonſtances l'ayent permis.

S'il s'agiſſoit d'augmenter l'Armée, un Krono-Skatte ou Frælſe-Skatte-Hemman ſeroit obligé de fournir autant que *deux* Frælſe-hemmans.

Solde annuelle du Soldat reparti.

Les *Ruſtholls*, les *Hæſtehemmans* & les *Rottes* ſont numerotés. Le Soldat reparti reçoit annuellement de ſa Rotte 10 Dlr. Smt. de *Solde*, $1\frac{2}{3}$ Dlr. pour un Surtout

d) Froſterus l. c. pag. 120. 140. & ſuivantes.
e) dito pag. 334 -- 336. 491.

Surtout (Kappa), & tous les trois ans une paire de fouliers & une paire de bas. *f*)

Quant à *l'Uniforme de l'Infanterie repartie*, la Couronne fournit le *Drap*, lorsque le béfoin en exige le renouvellement; mais le Soldat ou la Rotte doit en payer la *façon*.

Son habillement.

Si un Soldat eft avancé, la Rotte, où il *entre*, eft obligée de le remplacer: Au cas que plufieurs terres forment une Rotte, la Boftelle du Soldat doit être entretenue aux dépens de celle, qui en a été chargée *originairement*.

Lorsque le Soldat d'une rotte avance, il doit être remplacé aux dépens de celle, où il entre; les rentes font en attendant délivrées à la General-Fœrrods-Caffa.

Pendant les *Vacances*, les rentes appliquées à l'entretien de ceux, qui manquent, doivent être délivrées à la *Caiffe d'Epargne générale* (General-Fœrrods-Caffan.) *g*)

Les *Boftelles* ou Cabanes, que les Rottes font obligées de fournir aux Soldats, doivent avoir chacune un poéle, une étable & une grange, & être pourvue d'autant de *champ & de pâturage*, qu'il faut pour $\frac{1}{4}$ tonne de terre (1 Spannland) & pour deux tas (Stakar) de foin.

Ce qu'il faut, pour former la Boftelle d'un Soldat.

S'il n'y a point de *terre en friche* (Utmarck) dans l'Hemman, le Soldat ne fauroit exiger aucun champ; il doit fe contenter alors d'un poéle, d'une étable & d'un petit bout de champ, pour y planter fes choux &c.; on eft tenu de lui donner en revanche deux tas (Stakar) de foin & de paille, pour nourrir une vache.

Le Soldat eft à fon tour obligé d'aider, au moyen d'un journalier raifonnable, fon hôte plutôt qu'un autre, daus fon Agriculture ou d'autres occupations champêtres.

f) *Frofterus* p. 78. 82. 414. 574.

g) *Modées* Publiq Handlingar. Vol. VIII. pag. 1217; Kongl. Brefvet 14. Oct. 1766. angde. Vacance afgifternes eriæggande (Concernant le payement des deniers de Vacances).

Les Rentes originairement égales, font actuellement payées à différens taux; ce qui produit une différence de charges très sensible.

Les Hemmans chargés de ces différents objets, sont obligés, *les uns* de payer les rentes en *nature*, bois, charbons, grains &c., *les autres* d'en fournir la valeur en *argent* d'après l'évaluation faite en 1696, & rectifiée quant aux uns par la *Kronoværdie* de 1715. & quant aux autres *h*) par l'estimation annuelle des ouvrages & denrées dite *Markegong*, dont nous présenterons dans la suite le Précis pour la 1769e Année.

Il est aisé de voir, quelle différence énorme ont produit ces *diverses* manières de calculer, au payement & à la perception des Taxes tout-à-fait équivalentes dans *leur origine.*

Toute la *Repartition* (Indelningswerck) & en particulier celle d'environ *4500 Hemmans* assignés à titre de *Bostelles*, tant au militaire qu'au Civil & au Clergé, ayant pour but principal *l'encouragement de l'Agriculture*, il est ordonné à chaque Possesseur de Bostelles. *i*)

1) d'en bien cultiver les Champs;
2) de défricher annuellement pour le moins 50. toises de terre inculte par mantal;
3) de cultiver, s'il est possible, 200. perches de houblon par mantal;
4) de planter des arbres, & surtout des Osiers;
5) d'augmenter annuellement, pour le moins, les prairies de 40 toises par mantal;
6) d'entretenir à ses fraix les *Bâtimens de Caractère*, si c'est une Bostelle d'Officier. La Revision des Bâtimens (Husesyns-Contoiret) n'en fait bâtir que de neuf.

h) Kongl. Majts. *Resolution* uppo krigsbefælets almænna Besvær och ansœkningar (Resolution du Roi sur les Griefs & demandes de l'Etat militaire,) d. d. 12. Nov. 1766.

i) Frosterus, l. c. p. 155.

Au reste il a été réitérément ordonné de faire *examiner* tous les trois ans, & en particulier à chaque changement de possesseur, *l'état de la Bostelle*, & de rabattre des Gages du Possesseur les dégâts, qu'il peut y avoir causés par sa négligence.

Inconvéniens de cet Etablissement.

Cependant ces Terres d'habitation ou Bostelles sont possédées par des personnes, qui ne les regardent que comme autant de dégrés de leur avancement, & qui par conséquent ne cherchent souvent, qu'à en tirer tous les avantages possibles, quelque ruineux, que d'ailleurs ils puissent être au fonds.

Il me paroît donc, que Mr. *Faggot* ne suppose pas k) sans raison, que, vû l'inexpérience ou l'avidité de la plupart de leurs Possesseurs, il s'y cultive environ cent-mille tonnes de grains *moins*, que ces mêmes terres ne rapporteroient par an, si elles étoient entretenues par des Emphytéotiques.

A combien on fait monter les fraix de toute la repartition.

Le *total* des fraix, qu'exige toute la Repartition (Indelningswerk,) tant pour le Civil que pour le Militaire, est fixé par quelques Auteurs Suédois l) à des Sommes excessives. Ils supposent, que la Couronne lève actuellement près de 160. tx. d'or (2,666,666. Ecus de Banque d'Hamb. à 6 Dlr. St. l'Ecu) moins, qu'Elle ne feroit *sans* ladite Repartition, savoir:

97 tx. en Rentes (Wærderingsrænta) à 160 Dlr. Srmt. par Hemman reparti.

48 tx. en faveur de l'Etendart de la Noblesse (Adelsfahnan.)

16 tx. affectés à la Solde d'environ 40000. Soldats & 20000. Matelôts (Stads- och Skjepslags Botsmæn.)

k) *Faggot*, l. c. p. 32.

l) 1) *Sveriges Oeconomie Balance*, 2) Den græfvande Aembetsmannen, 3) *Ehrenstens*, Bewis emot Adelens rættighet œfver Skattegods, p. 1-108.

Ils voudroient donc, qu'au lieu de cette repartition, *la Couronne* pût ou voulût faire lever Elle-même ces différentes redevances, à la charge de fournir le néceſſaire à l'entretien des Intéreſſés.

Ce calcul paroit cependant fort *outré;* & ſuppoſé même qu'il fût juſte, le changement propoſé rencontreroit de tous côtés des Obſtacles peut-être inſurmontables.

Les impôts étoient autrefois payés en nature, denrées &c.

Ce qu'il y a de réel, c'eſt que la Couronne de Suède levoit anciennement, à l'inſtar des autres Gouvernemens, toutes ſes redevances en bétail, denrées & autres Productions, qui, lorsque l'argent devint plus commun, furent évaluées & payées en argent comptant.

Cette évaluation primitive s'appelle *Kronoværdie;* ſuivant cette Taxe, un Hemman chargé autrefois de fournir:

$2\frac{1}{4}$ Dlr. Smt.
4. tx. de Grains.
1. Livre de Beurre.
1. Agneau, &
14. Journées de Corvées.

fut obligé de payer à titre de rente foncière (Grund- ou Jordeboksrænta) - -	17 Dlr. 29 Oere Srmt.
auxquels il faut ajoûter depuis à titre de Mantalsrænta - -	17 -- 14 - - &
en vertu du Markegong ou de l'Eſtimation à faire annuellement par les Gouverneurs des Provinces, d'après le Prix courant des Ouvrages, denrées &c.	13 -- 21 - -
de ſorte qu'au lieu de 17 Dlr. 29 Oere, un Hemman paye actuellement à titre de Jordeboks- & Mantalsrænta *m*) -	49 Dlr. Srmt.

m) Gr. *Brahes* Oeconomia p. 122; *Runeberg* om Svenſka Skattlæggningsværket, p. 169; *Botin* om Svenſka Hemman. T. II. p. 125. 126. 138.

Quand on ſuppoſeroit donc même ſoixante-mille Hemmans *chargés* d'appliquer cette Rente au maintien de tout l'Indelningsverck, le total, que lesdits Auteurs fixent à 96 tx. d'or ne monteroit aujourdhui qu'à environ 28 tr.. d'or.

Obſervations concernant ces différens Calculs.

Le compte des Dépenſes en faveur de *l'Etendart de la Nobleſſe* (Adelsfahnan) ne paroit pas mieux fondé.

On cite les anciennes Loix & entr'autres celle de Weſtrogothie, Cap. II. K. B. Hvilken *Frælſt* vill hafva ſitt gods, ehvad han var, *Riddare* eller *Sven*, han ſkall hafwa hæſt til 40 mark och full vapen.

Riddares och Svenners Sœner ſkal hafva ſitt gods *frælſt* til deſſ de æro 15 Or, men ſedan derfœre tjena eller gjœra Skatt och Skuld, ſom Bonde. ibid. c. 21.

Suivant ces Loix, les *Privilèges* attachés aujourd'hui aux Terres *franches* (Frælſe) étoient accordés en faveur du *Service militaire*, à quiconque vouloit & pouvoit s'équipper & ſuivre l'*Etendart du Royaume*; il faloit anciennement à cet effet une rente annuelle de 40 marcs *n*) & dans les derniers tems 500 à 580 marcs. *o*) Auſſitôt qu'on manquoit à cette obligation, on perdoit ſans aucun autre égard lesdits Privilèges quant aux *Terres*, qui de *franches*, (Frælſe) redevenoient *contribuables* (Skatte ou Bonde). Le Frælſe ne paya presque *aucune Jordeboksrænta*. Quant aux Impôts déſignés en Suède par les noms de *Boſkaps-* & *Skjutsfærdspenningar*, *Landtougsgærden*, *Bygningshjelpen*, *Gæſt - och Skjuttsnings - vægrœdnings - Dagsverken och utſkrifning*, ſes payſans ne contribuoient que la moitié de ce que les *Krono-* & *Skatte-* payſans étoient obligés de payer.

P iij

n) *Kon. Sigismundi* Fœrſækran til Ridderſkapet och Adelen.
o) Ruſtjenſtordning af Or 1686.

De ce Réglement, vérifié par tous les Actes publics *p*), les Auteurs en question semblent tirer des conséquences peu adaptées aux tems.

Ils évaluent ces *Marcs* & autres charges d'après le Cours de Change *actuel*, & prétendent, que *la cause* (l'entretien de l'Equipage, Rustholl, pour la formation de l'Adelsfahne) n'existant plus, les Possesseurs de ces sortes d'Hemmans, au nombre d'environ vingt-quatre-mille, devoient aussi être dépouillés des émolumens, *ses effets*, par lesquels ils se trouvoient, au moins pour la moitié, affranchis des charges imposées aux *Krono-* & *Skattehemmans. q*)

Les Etats ont même défendu de proposer quelque changement à l'égard de l'Indelning.

Sans examiner de plus près le résultat de ces Assertions bien ou mal fondées, dont les Etats du Royaume ont même défendu, sous peine de mille Dlr. Smt. d'amende, toutes les discussions tendantes à *sapper* l'ouvrage de la Repartition, il suffira de remarquer ici, que les propriétaires des Hemmans respectifs, qui supportent à peine les Charges *actuelles* de la Repartition, seroient sans doute accablés, s'ils devoient *effectivement* payer ce que selon les anciens Regîtres la Couronne pourroit en exiger à titre de *Jordeboksrænta*, évaluée d'après les prix courans d'aujourd'hui.

Le Gouvernement confisque une feuille tendante à des innovations relatives.

C'est cette même considération, qui l'année passée porta le Gouvernement à faire confisquer une feuille volante *r*), dont l'auteur prétendoit prouver, que la dernière Revolution ayant *amené* d'autres tems, il faloit aussi s'y conformer, & mettre l'Armée Suédoise, comme tout le reste, à l'égal avec les arrangemens économiques des autres Etats monarchiques.

p) *Førsøk* til en pragmatisk Historia om Frælse Stondet i Sverige, p. 37. & 99.

q) *Botin* om Svenska Hemman en fait l'énumeration, T. II. p. 138. & suivantes.

r) Den Græsvaude Aembetsmannen.

Au reste les Contributions extraordinaires (*Riksdags Bewillningar*) les Accises, & plusieurs autres Impôts ayant été introduits depuis ladite Repartition, il faudroit alors supprimer une grande partie de ces Taxes *s*). On perdroit donc d'un côté ce que l'on auroit gagné de l'autre, sans compter même le *mécontentement*, qui pourroit en résulter.

Combien les Etats ont évalué eux-mêmes le montant des rentes appliquées à l'entretien de l'Etat militaire reparti.

Les *Rentes* effectivement appliquées au maintien de la *Repartition* militaire, ont été évaluées suivant les Calculs présentés au Gouvernement, en *valeur numéraire*, dans *trois* Epoques différentes, comme voici :

Etat annuel des fraix de l'entretien de l'*Armée repartie* (Indelte Armeen) pour les années :

	1696.	1768.	1772.
	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.
Drabans anciennement nommés Gardes à cheval — — —	42420	50122	51118
Officiers de l'Etendart de la Noblesse (Adelsfahnan en Suède) — —	12220	12431	
— — en Finlande — —	2633	2527	
Régimens de Cavallerie (en Suède —	628968	577387	
Régimens de Cavallerie (en Finlande —	242926	——	
Dragons (en Suède — —	56606	91288	1,120072
Dragons (en Finlande — —	7801	193483	
Infanterie (en Suède — —	187042	160341	
Infanterie (en Finlande — —	85533	83283	
Sommes Dlr.	1,266149	1,170862	1,171190

lorsque la Finlande entière appartenoit encore à la Suède.

s) *Færsæk* til en Pragmat. Historia om Sw. Frælse Stondet, p. 37. & 70.

Mesures, que le Roi a prises depuis la Revolution, pour mettre l'Armée sur un meilleur pié.

Depuis la *dernière Reforme* du Gouvernement, S. M. s'est occupée de rétablir dans les différens Corps de l'Armée l'ancienne discipline, & d'y ranimer l'émulation presque toute éteinte, par la difficulté extrême qu'il y avoit, d'obtenir quelque avancement militaire, sans l'avoir *acheté* par la voye *des Accords*, dont le prix avoit été *fixé* par les Réglemens de 1757. & 1770. non seulement pour tous les *Grades* militaires, mais encore pour presque tous les autres Officiers civils employés dans l'Armée.

Abolition de l'achat des Charges militaires.

S. M. abolit 1774. du consentement *conditionnel* des Corps & Régimens intéressés, l'achat ultérieur de ces Charges.

Cependant la *Caisse des Pensions* de l'Armée ayant prélevé autrefois à chaque avancement 10 *pour Cent* desdites Sommes d'achat ou d'accord (dont le détail se trouve dans les Tables suivantes, il paroît encore incertain, si la Couronne pourra, sans y affecter des fonds considérables, satisfaire aux conditions, dont les deux principales portent, que

1.) tous ceux, qui auront *payé* de l'argent à titre de *Sommes d'accord*, sans en pouvoir dorénavant retirer les anciens avantages, en seront *pleinement* remboursés à leur retraite; & que

2) la *Caisse* des Pensions militaires n'en souffrira aucune altération.

De la Caisse des Pensions militaires.

Cette dernière condition est d'autant plus essentielle, que la *Caisse des Pensions militaires*, fondée en 1757. par les contributions des participans, *t*) paroît un Etablissement utile, tant à l'Etat qu'aux Individus intéressés, vûque par le moyen de 6 *pour Cent* de leurs Gages, à commencer *du Grade d'Enseigne*, les Participans jouissent après 25 ans de service, à compter

t) Armeens Pensions Cassas Reglementer och kundgjœrelser fœr Oren 1757. 1770. 1773. &. 1774.

compter du 20me de leur âge, du total de leur Solde ordinaire dans une retraite rranquille & honorable.

Les *Participans* ſont diſtribués en *ſeize Claſſes*, qui depuis le dernier Réglement du Janvier 1774. offrent 1162. places de *Penſionnaires*, au lieu de 1121. places, qu'il y avoit auparavant.

Les *onze* dernières Claſſes, ayant aujourdhui 858. places, ne fourniſſent pas aſſez de ſujets, pour les remplir; tandisque pour les cinq *premières*, depuis le Colonel jusqu'au Stabs-Capitaine, il y a toujours quelques Candidats *ſurnuméraires*.

Total des Penſions pour 3. différentes années.

Il y avoit en tout 1770. 444. Places de Penſions, qui faiſoient, - - 120,784 Dlr. $18\frac{1}{2}$ Oer Smt.

1773	-	-	534	-	134,703	-	$18\frac{2}{3}$ -
1774	-	-	684	-	187,382	-	$21\frac{1}{3}$ -

Le nombre des Penſionnaires & le total de leurs Penſions pour la dernière année, montent *plus haut* que les années précédentes, parce que le *Réglement de 1774.* a augmenté d'un côté les *cinq* premières Claſſes de *41 places*, & qu'il a diminué de l'autre le nombre des *années de ſervice*, qui au lieu de 30. y ſont fixées à 25 ans, à compter du 20e de l'âge du Participant.

Obligations de ceux, qui veulent participer aux Penſions.

Au reſte, quiconque participe à la *Caiſſe des Penſions militaires* eſt obligé de contribuer 6 p. C. de la Solde, à commencer du Grade d'Enſeigne ou de Cornette. Si quelqu'un ſe retire du ſervice avant le terme fixé, & ſans avoir été grièvement, & incurablement bleſſé dans le *ſervice* même, il eſt obligé de payer jusqu'à l'année préſcrite, lesdits 6 p. C. de la Solde, qu'il auroit eue, au cas qu'il fût reſté dans ſon Poſte.

Les *Tables ſuivantes* expoſent & détaillent *l'entretien de l'Armée*, tant à la Guerre, qu'en tems de Paix.

Solde annuelle.

La *Solde annuelle* de l'Armée repartie eſt au pié de 1696. à 2 Daler Srmt. l'Ecu de Banque.

Traitement de Campagne.

Penſions & Sommes d'accord.

Le Traitement de Campagne, réglé 1774. à l'occaſion du Campement de Scanie, doit être compté à 70 Marcs ou $5\frac{5}{6}$ Daler Srmt. au lieu que les *Penſions* & les *Sommes d'accord* (Accord Summor) ayant été réglées 1770. lorsque le Cours de Change étoit à 54 Marcs l'Ecu, on doit les compter en général à $4\frac{1}{2}$ Daler Srmt. l'Ecu de Banque.

Portions & Rations.

Les Portions & les Rations, dont on expoſe à la fin la qualité & la quantité, ne ſont payées, que lorsque les Troupes ſont cenſées être *en Campagne*, ſoit pour faire la Guerre, ſoit pour des *Revues* générales ou particulières. En général, on ne les donne *en nature*, que pour les hommes & pour les Chevaux effectifs; les autres Portions & Rations, que la Couronne paſſe aux Individus, ſont payées au taux réglé dans les occaſions.

Chacun eſt payé ſuivant ſon emploi effectif.

Regle générale: Chacun eſt payé ſuivant l'Emploi, qu'il occupe réellement à l'Armée, ſans aucun égard au Grade purement honoraire. Un Général, qui a un Régiment, jouit donc, s'il eſt *commandé comme Général*, du Traitement d'un Officier Général, au lieu que s'il ne fait ſervice qu'*à la tête de ſon Régiment*, il n'eſt auſſi payé qu'en ſa qualité de Colonel.

Les deux points (. .) marquent, que la Somme n'eſt réglée, que dans les occurrences.

Etat général.	Solde annuelle. Dlr. Smt.	Traitement de Campag. par mois: Dlr. Smt.	Portions:	Rations. Chevaux: de Selle	Rations. Chevaux: de Bagage.	Penſions: Dlr. Smt.	Sommes d'accord: Dlr. Smt.
a) General-Stab.							
Feldmarechal — —	. .	700	16	16	24	—	—
Grand Maitre d'Artillerie	. .	500	12	12	20	2000	18000
Général — —	. .	400	12	12	20	—	—
Lieutenant Général —	. .	300	10	8	18	—	—
Major Général —	. .	210	8	6	14	—	—
Aide de Camp général du Roi	. .	210	8	6	14	. .	. .
— — de l'Armée	. .	79½	6	5	8	. .	. .
Premier Aide de Camp (Ober Adjutant) — —	. .	60 13/16	5	4	6	. .	. .
Aide de Camp de l'Etat Major	. .	40	3	2	4	. .	. .
Prévôt de Camp. (Feld Probſt)	. .	60	2	—	4	—	—
Médecin Général de l'Armée	leur traitement ſera réglé ſuivant les circonſtances.		2	—	4	. .	—
Chirurgien Général —			1	—	4	. .	—
Général Wagenmeſt. (Officier)	—	40	2	—	4	. .	—
— Lieutenant (Basofficier)	—	18	2	—	3	. .	—
Chancelliſte du Général —	. .	24	1	—	2	. .	—
Trompette de l'Etat Major	. .	10½	1	1	—	60	—
b) Chancellerie de l'Etat général.	Tous ces Officiers ne jouiſſent de Penſions, que ſuivant le principal Grade, qu'ils ont eu dans un Régiment.						
Sécrétaire (Feldſecretarius)	500	60	2	—	4	. .	—
Chancelliſte — —	200	24	1	—	2	200	—
Maitre de Poſte —	—	50	1	—	3	—	—
Ecrivains de Poſte —	—	20	—	—	1	—	—
Valet de la Chancellerie	200	10	1	—	—	—	—
c) Juſtice Militaire.							
Auditeur Général —	. .	110	4	—	7	. .	. .
— — Lieutenant	. .	60	3	—	6	. .	. .
Sécrétaire —	. .	60	2	—	4	. .	. .
Fiſcal de Guerre —	. .	50	2	—	4	. .	. .
Chancelliſtes —	. .	24	1	—	2	. .	. .
Général Gewaltiger —	—	50	3	—	4	—	—
— — Lieutenant —	—	30	1	—	1	—	—
Chartier — —	—	10	1	—	—	. .	—
		à 70 mrc. l'écu de B.				à 70 mrc. l'Ecu de Banque.	

Remarques.

Un Feldmarechal, ou autre Général en Chef, a un Aide de Camp Général de l'Armée (General Flygel Adjutant) trois Aides de Camp Supérieurs (Ober Adjutanten) & 4 autres de l'Etat Major.

Le Grand Maitre d'Artillerie, les Généraux & les Lieutenans Généraux ont un Ober Adjutant & deux Aides de Camp. (Stabs-Adjutanten) mais un Général Maj. n'a qu'un Stabs Adjutant.

Le nombre des Officiers & des autres Employés de cet Etat Général de l'Armée eſt augmenté ou diminué ſuivant l'exigeance des cas.

Commissariat Général.

Commissariat général de l'Armée.	Solde annuelle: Dlr. Smt.	Traitement de Camp. par mois: Dlr. Smt.	Portions:	Rations. Chevaux: de Selle:	Rations. Chevaux: de Bagage:	Pensions: Dlr. Smt.	Sommes d'accord: Dlr. Smt.
1.) *Etat Major.*							
Intendant général, c'est un Général — —	—	300	10	8	18	—	—
Premier (Ober) Aide de Camp	—	60 13/16	5	4	6	—	—
Aide deCamp Major (Stabsadjut.)	—	40	3	2	4	—	—
Sécrétaire — —	—	60	2	—	4	—	—
Chancellistes — —	—	24	1	—	2	—	—
Courier — —	—	10	1	1	—	—	—
2.) *Caisse générale.*							
Premier Commissaire de Guerre	—	120	4	—	7	—	—
Camérier (Fæld-Camerier)	900	80	3	—	6	..	..
Teneur de Livr. (Fældbokhollare	—	60	2	—	2	—	—
Commis (Justitie-Ombudsmæn)	—	60	2	—	4	—	—
Reviseur (ordinair Feld-Revisor)	—	60	2	—	4	—	—
— Extraordinaire —	—	50	2	—	3	—	—
Actuaire — —	—	45	2	—	3	..	..
Ecrivains (Feldkammerscrifvare)	—	35	1	—	2	—	—
Courier — —	—	10	1	1	—	—	—
Chartier — —	—	—	1	—	—	—	—
3.) *Hors du Comptoir de la Caisse.*							
Caissier — —	..	60	2	—	4	..	..
Grand Pourvoyeur de Fourage	—	60	3	—	6	—	—
— — de Vivres	—	60	3	—	6	—	—
Feld-Proviantmæstare —	—	45	2	—	4	—	—
Commissaire de Campagne	—	35	1	—	2	—	—
Commissaire de Magazins —	—	25	1	—	1	—	—
Ecrivains du Commiss. de Guerre — de ceux de Magazins &c.	—	20	1	—	1	—	—
Valets de Magazin —	—	10	1	—	1	—	—
		à 70 Mrc. 'Ecu de B.					

	Solde annuelle. Dlr. Smt.	Traitement de Campag. par mois. Dlr. Smt.	Portions:	Rations Chevaux: de Selle	de Bagage.	Penſions: Dlr. Smt.	Sommes d'accord: Dlr. Smt.	Remarques:
4.) *Etat des Métiers.*								
Maître Boulanger, outre une Portion de Pain —	—	40	—	—	1	—	—	Les Officiers du Commiſſariat, ſont eugagés, diminués, ou multipliés ſuivanr le beſoin, qu'on en a, il n'y a donc poureux ni ſolde annuelle ni penſion ni ſommes de retraite, en cette qualité là, non plus que pour les Employés de l'Hôpital de l'Armée.
Ses Garçons dito —	—	28	—	—	—	—	—	
Tonnelier — —	—	40	—	—	—	—	—	
5.) *Train de Boulangerie.*								
Wagenmeſtre —	—	30	1	—	2	—	—	
Marechal de Fourrage (Foderherre) — —	—	15	1	—	—	—	—	
Pourvoyeur (Skaffare) —	—	10	1	—	—	—	—	
Marechal-ferrant, Garçon	—	30	—	—	—	—	—	
Sellier Garçon —	—	30	—	—	—	—	—	
Chartier (Troſskuſk) —	—	—	1	—	—	—	—	
Hôpital.								
a) *Medicinal Stat.*								
Médecin de Campagne —	—	160	2	—	4	—	—	
— de l'Hôpital —	792	18	1	—	2	—	—	
Chirurgien de l'Hôpital —	600	14	1	—	2	300	3600	
Chirurgien Garçon —	240	15	—	—	—	—	—	
Apothécaire Garçon —	—	30	1	—	—	—	—	
— Apprentif —	—	15	1	—	—	—	—	
b) *Economie.*								
Directeur — —	—	60	3	—	6	—	—	
Commiſſaire de l'Hôpital	—	40	1	—	2	—	—	
— de ſon Magazin	—	30	1	—	2	—	—	
Wagenmeſtre, outre 10 Dlr. Smt. par mois pour l'Inſpection dnMagazin de Fourrage	—	20	1	—	2	—	—	
Garde-Magazin —	—	10	1	—	1	—	—	
Garde-Malades, y compris $\frac{1}{16}$ Dlr. par jour pour le déjeuner — —	—	$3\frac{7}{8}$	1	—	—	—	—	
Garde pour ceux, qui ont quelque mauvaiſe maladie —	—	—	1	—	—	—	—	
Aumônier de l'Hôpital —	161	10	1	—	2	—	—	

Génie & Fortification.

Etat des Fortifications. (Fortifications-Staten) à la suite de l' Etat Général (Généralstaben)	Solde annuelle. Daler Srmt.	Traitement de Camp. par mois Daler Srmt.	Portions.	Rations. Chevaux. de Selle.	Bagage.	Pensions. Dlr. Srmt.	Somme d'accord. Dlr. Smt.
Maitre des Logis général (Colonel)	3000	210	8	4	6	2000	16000
— Lieutenant	1000	70	4	1	6	1400	11666⅔
Major —	800	60	4	1	6	1000	8333⅓
Capitaine —	700	50	3	—	4	700	4666⅔
Lieutenant —	410	40	2	—	3	350	2666⅓
Conducteur —	500	30	2	—	3	250	2000
Sous-Conducteur	150	4½	1	—	1	110	—
Caissier —	400	30	1	—	2	(à Stockh. 400 (ailleurs 300	2000 1666⅙
Ecrivain —	200	12¾	1	—	2	200	—
Maitre de Pontons	—	35	2	—	3	—	—
— Ses Garçons	—	10	—	—	1	—	—
Eleveur de Remparts —	—	22	—	—	1	110	—
Charron —	—	22	—	—	1	—	—
Génie distribué en six Brigades de Fortifications commandées à: 1) Stockholm, 2) Gothenburg, 3) Carlscrona, 4) en Scanie, 5) en Finlande, 6) en Poméranie.							
Direct. général {en Suède	3000	210	8	6	14	2400	16666⅔
Direct. général {en Poméranie Rdl.	573	210	8	6	14	2400	16666⅔

		Solde annuelle. Daler Srmt.	Traitement de Camp. par mois Daler Srmt.	Portions.	Rations. Chevaux: de Selle.	de Bagage.	Pensions. Dlr. Srmt.	Sommes d'accord. Dlr. Srmt.
Colon. de Brigade.	à Stockh.	1000	70	4	1	6	2000	14666$\frac{2}{3}$
	en Pomér.	. .	. .	4	1	6	2000	. .
Maitre des Logis		1000	70	4	1	6	2400	11666$\frac{2}{3}$ à Stockh.
		800	70	4	1	6	1400	(en Scanie
Lieuten. général		800	70	4	1	6	1400	11666$\frac{2}{3}$ à Gothenb.
		1000	70	4	1	6	1400	(en Finlande
Capit. Méca-nicien	à Stockholm	900	50	3	—	4	700	4666$\frac{2}{3}$
	autr. endroit	700	50	3	—	4	700	
	en Pom. Rdl.	300	50	3	—	4	700	
Cap. pour enseigner	à Stockh.	7000	—	—	—	—	700	4666$\frac{2}{3}$
	à Goth.	700	—	—	—	—	700	
Lieut. Dessinateur.	à Stockh.	450	40	2	—	3	450	2666$\frac{1}{3}$
	autr. endr.	350	40	2	—	3	350	
	en Pom. Rdl.	180	40	2	—	3	450	
Lieuten. Model.	à Stockh.	450	—	—	—	—	450	2666
	à Goth.	350	—	—	—	—	450	
Conducteurs, dont il y en a	4 à Stockh. 8 à Carlscrona 2 en Scanie, 3 à Gothenb. 2 en Finlande	250	30	2	—	3	250	2000
	2 en Pomér. Rdl.	120	30	2	—	3		
Profess. à Stockh.		700	—	—	—	—	1125	—
Aide de Camp.	en Suède	200	21	3	2	3	200	1666$\frac{1}{3}$
	en Pom. Rdl.	110					240	
Sous-Conducteur		150	4$\frac{1}{2}$	1	—	1	110	—
Instructeur (Wallmæstare.)		150	4	1	—	1	110	—

Chambre de Comptes de ces six Brigades.	Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois	Portions.	Rations. Chevaux:		Pensions.	Sommes d'accord.
	Daler Srmt.	Daler Srmt.		de Selle.	de Bagage.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
Camérier —	900	—	—	—	—	500	2000
Clercs —	300	—	—	—	—	200	—
Chancellerie							
Sécrétaire. à Stockholm	500	. .	. .	. .	. .	500	2666⅔
Sécrétaire. en Poméran.	Rdl. 96	. .	. .	. .	. .	400	2000
Sécrétaire. autr. endr.	. .	. .	. .	. .	. .	400	
Régistrat. en Pom.	Rdl. 60	. .	. .	. .	. .	200	1666
Ecrivains à Stockh. 2; à Carlscr. 2; en Scanie 4; en Finl. 17;	200	12¾	1	—	2	200	—
Ecrivains à Goth. 4; en Pomér. 7;	Rdl. 96	12¾	1	—	2	200	—
Caissier. à Stockholm,	400					400	2000
Caissier. autres endr.	300	30	1	—	2	300	1666⅔
Caissier. en Pomér. Rdl.	120					300	
Huissier (Wacktmæstare) à Stockh.	200	—	—	—	—	—	—
Fabricateurs des Instrumens. en Suède	200	. .	. .	—	. .	—	—
Fabricateurs des Instrumens. en Poméranie	Rdl. 48	. .	. .	—	. .	—	—
Maitres, Maçons-Charpentiers, Serruriers &c.	200	. .	. .	—	—	—	—
Eleveur de Remparts en Suède	196	—	—	—	—		
Eleveur de Remparts en Poméranie	Rdl. 48	. .	. .	—	—	110	—
Mineur à Stockh.	150	. .	. .	—	—		

Régiment du Corps, (*Lif Regementet.*)

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Caporal (3)	40	$4\frac{11}{16}$	2	1	1	40	— —
Trompette (2)	60	$5\frac{1}{10}$	1	1	—	50	— —
Marechal ferrant	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	— —	— —
Prévôt (Profos)	15	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	— —	— —
Carabinier (125)	30	— —	1	1	—	— —	— —

*) Le *Chirurgien Major* lève les rentes appliquées à l'entretien des *Chirurgiens Garçons*, à la charge d'entretenir à ſes fraix les *cinq* Garçons; quant aux autres Régimens, la Couronne ne paye aux Chirurgiens Majors, que *trois* Garçons.

D'ailleurs chaque Compagnie des différens Corps & Régimens doit avoir ſon Chirurgien de Compagnie. Lorsque les Troupes ſont *en Campagne*, la Couronne paye ceux, qui ne ſont pas repartis, ſur le pié Etranger, (*po værfwad fot.*)

Régiment du Corps, (*Lif Regementet.*)

	Solde Annuelle	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Rations Chevaux.		Penfions.	Sommes d'accord.
Etat Major.	Daler Srmt.	Daler Srmt.	Daler Srmt.	de Selle.	de Bagage.	Daler Srmt.	Daler Srmt.
Colonel *avec* la Compagnie	2300	$69\frac{1}{2}$	6	4	8	2000	24,000
Lieutenant Colonel - -	1300	$57\frac{7}{16}$	5	4	6	1300	16,611
Major, premier - - -	800	$40\frac{1}{2}$	5	4	6	800	13,000
—, fecond	500	40	5	4	6	400	$10,833\frac{1}{3}$
Marechal des Logis	200	28	4	3	4	350	$6518\frac{2}{3}$
Auditeur	336	14	1	—	2	240	3611
Aides de Camp (1 & 2)	——	21	3	2	3	110	1472
Sécrétaire (*Regementsfkrifvare*)	183	30	1	—	2	240	3611
Aumônier	80	61	1	—	2	——	——
Chirurgien Major	180	44	1	—	2	300	3611
— — Garçon (*)	30	8	1	—	—	——	——
Timbalier (2)	120	$5\frac{1}{3}$	2	1	$1\frac{1}{2}$	110	——
Armurier	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Sellier	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Compagnie (12)							
Rittmeftre	300	38	4	3	4	350	$8666\frac{2}{3}$
(Staabs-Rittmeftre)	300	38	4	3	4	200	$5333\frac{1}{3}$
Lieutenant	150	21	3	2	3	175	$4353\frac{1}{3}$
Cornette	150	21	3	2	3	175	3611
Aumônier	30	61	1	—	2	——	——
Quartiermeftre	60	$7\frac{11}{32}$	2	1	1	75	——
Bas-Officier Contrôleur	50	$4\frac{11}{16}$	2	1	1	60	——
Caporal (3)	40	$4\frac{11}{16}$	2	1	1	40	——
Trompette (2)	60	$5\frac{1}{10}$	1	1	—	50	——
Marechal ferrant	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Prévôt (Profos)	15	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Carabinier (125)	30	——	1	1	—	——	——

*) Le *Chirurgien Major* lève les rentes appliquées à l'entretien des *Chirurgiens Garçons*, à la charge d'entretenir à fes fraix les *cinq* Garçons; quant aux autres Régimens, la Couronne ne paye aux Chirurgiens Majors, que *trois* Garçons.

D'ailleurs chaque Compagnie des différens Corps & Régimens doit avoir fon Chirurgien de Compagnie. Lorsque les Troupes font *en Campagne*, la Couronne paye ceux, qui ne font pas repartis, fur le pié Etranger (*po værfwad fot.*)

No. III.

Drabans (*Lif-Drabanter*), & Officiers de l'Etendart de la Nobleſſe (*Adels-Fahnan.*)

	Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Chevaux Rations,		Penſions.	Sommes d'Accord.
Drabans du Corps.	Daler Srmt.	Daler Srmt.		de Selle.	de Bagage.	Daler Srmt.	Daler Srmt.
Capitaine-Lieutenant	2400	$69\frac{1}{2}$	6	4	8	2400	24,000
Lieutenant (2)	1800	$57\frac{7}{16}$	5	4	6	1800	16,666
Aide de Camp	1000	40	5	4	6	1000	12,000
Marechal de Logis	1000	40	5	4	6	1000	12,000
Caporaux	800	38	4	3	4	860	8000
Viee-Caporaux	264	21	3	2	3	264	$4666\frac{2}{3}$
Drabans(ils ſont égaux aux Cornettes)	192	21	3	2	3	192	$2666\frac{1}{3}$
Auditeur	360	14	1	—	2	360	$2666\frac{1}{3}$
Commiſſaire	216	30	1	—	2	216	$2666\frac{2}{3}$
Chirurgien	300	44	1	—	2	300	$2666\frac{2}{3}$

L'Etendart de la Nobleſſe, (Adelsfahnan eſt reparti en ſix Compagnies:)

1.) d'Uplande & Weſtmannie
2.) Finlande
3.) Weſtrogothie
4.) Sudermannie
5.) Oſtrogothie
6.) Scanie, Hallande &c.

Il n'en exiſte plus actuellement, que les Officiers de l'Etat Major, dont l'entretien annuel eſt évalué à 14958 Daler Srmt. repartis.

No. V.

Régiment du Corps, Dragons, (*Lif-Dragoner Regementet*),

Feldwebel	50	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	75	— —
Sergent	40	$7\frac{17}{32}$	2	1	—	75	— —
Fourier	40	$10\frac{1}{2}$	2	1	1	40	— —
Bas-Officier Contrôleur	40	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	60	— —
Caporal (3)	30	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	40	— —
Chirurgien Garçon	— —	20	1	—	1	— —	— —
Marechal-ferrant	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	— —	— —
Tambour (3)	30	$3\frac{2}{3}$	1	1	—	25	— —
Dragon (125)	30	— —	1	1	—	— —	— —

No. V.

Régiment du Corps, Dragons, (*Lif-Dragoner Regementet*),

	Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Chevaux Rations.		Penfions.	Sommes d'Accord.
	Daler Smt.	Daler Smt.		de Selle.	de Bagage.	Daler Smt.	Daler Smt.
Etat Major.							
Colonel fans la Compagnie	1700	$79\frac{1}{2}$	6	4	8	2000	22,000
Lieutenant-Colonel, dito	990	$67\frac{1}{2}$	5	4	6	1000	$15,333\frac{1}{3}$
Major, premier dito	480	$60\frac{3}{16}$	5	4	6	600	12,000
—, fecond	240	$60\frac{3}{16}$	5	4	6	400	10,000
Marechal des Logis	160	38	4	3	4	350	6000
Auditeur	120	15	1	—	2	240	$3333\frac{1}{3}$
Aide de Camp (2)	——	21	3	2	3	110	$1666\frac{1}{3}$
Commiffaire ou Sécrétaire	160	30	1	—	2	240	$3333\frac{1}{3}$
Aumônier	60	61	1	—	2	——	——
Chirurgien Major	150	44	1	—	2	300	$3333\frac{1}{3}$
Timbalier	40	$5\frac{1}{10}$	2	1	$1\frac{1}{2}$	75	——
Hautbois (5)	40	5	1	1	—	50	——
Armurier	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Sellier	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Compagnie. (8.)							
Capitaine	350	38	4	3	4	350	8000
(Stabs-Capitaine	240	38	4	3	4	200	$5333\frac{1}{2}$)
Lieutenant	120	21	3	2	3	175	4000
(Staabs-Lieutenant	120	21	3	2	3	150	$3333\frac{1}{3}$)
Cornette	120	21	3	2	8	150	$3333\frac{1}{3}$
Aumônier	30	61	1	—	2	——	——
Feldwebel	50	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	75	——
Sergent	40	$7\frac{17}{32}$	2	1	—	75	——
Fourier	40	$10\frac{1}{2}$	2	1	1	40	——
Bas-Officier Contrôleur	40	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	60	——
Caporal (3)	30	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	40	——
Chirurgien Garçon	——	20	1	—	1	——	——
Marechal-ferrant	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Tambour (3)	30	$3\frac{2}{3}$	1	1	—	25	——
Dragon (125)	30	——	1	1	—	——	——

Les *ſept* autres Régimens de *Cavallerie* & de *Dragons.*

Etat Major.	Solde Annuelle	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Chevaux Rations, de Selle.	Chevaux Rations, de Bagage.	Penſions.	Sommes d'accord.
	Daler Srmt.	Daler Srmt.				Daler Srmt.	Daler Srmt.
Colonel ſans la Compagnie	1500	$79\frac{1}{2}$	6	4	8	2000	20,000
Lieutenant Colonel dito	750	$67\frac{1}{2}$	5	4	6	1000	$15,333\frac{1}{3}$
Major, premier dito	480	$60\frac{13}{16}$	5	4	6	600	12,000
—, ſecond	240	$60\frac{13}{16}$	5	4	6	400	10,000
Marechal des Logis	160	38	4	3	4	350	6000
Auditeur	120	15	1	—	2	240	$3333\frac{1}{3}$
Aide de Camp (1 & 2)	——	21	3	2	3	110	$1666\frac{1}{3}$
Sécrétaire	160	30	1	—	2	240	$1666\frac{1}{3}$
Aumônier du Régiment	60	61	1	—	2	——	——
— — de Bataillon	60	61	1	—	2	——	——
Chirurgien Major	180	44	1	—	2	300	$3333\frac{1}{3}$
— — Garçon (3—5)	30	8	1	—	1	——	——
Timbalier pour les Carabiniers	60	$5\frac{1}{10}$	2	1	$1\frac{1}{2}$	75	——
Armurier	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Sellier	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Compagnie. (8.)							
Capitaine	240	38	4	3	4	350	8000
(Staabs-Capitaine	240	38	4	3	4	200	$5333\frac{1}{3}$)
Lieutenant	120	21	3	2	3	175	4000
(Staabs-Lieutenant	120	21	3	2	3	175	4000)
Cornette — —	120	21	3	2	3	150	$3333\frac{1}{3}$
(Staabs-Cornette	120	21	3	2	3	150	$3333\frac{1}{3}$)
Aumônier	30	61	1	—	2	——	——
Maitre pour la Cavallerie	50	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	75	——
Feldwebel pour les Dragons	50	$7\frac{13}{32}$	2	1	1	75	——
Fourier dito	40	$10\frac{1}{2}$	1	—	—	40	——
Sergeant dito	40	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	40	——
Guidon dito	40	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	40	——
Bas-Officier Contrôleur (*Ruſtmæſt.*)	40	$4\frac{11}{16}$	2	1	1	60	——
Caporal (3)	40	$4\frac{11}{16}$	2	1	1	40	——
Trompette pour la Cavallerie	60	$5\frac{1}{10}$	1	1	—	50	——
Marechal-ferrant	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
Prévôt	15	——	1	—	1	——	——
Tambour pour les Dragons	15	——	1	1	—	25	——
Cavalier ou Dragon	15	——	1	1	—	——	——

No. VII.

Régiment de Huſſards.

Etat Major.	Frais de l'Entretien juſqu'à la Diètè de 1766.				Depuis que ce Régiment ſe trouve en Suède, il eſt payé comme les autres Régimens en Daler Srmt. & doit être repartie, dès qu'il y en aura moyen, en Bohuslæn.						
	Nombre des Chevaux du Régiment.	Solde du Régiment. Ecus de Poméranie.	Fourage. Ecus de Poméranie.	Sommes Totales. Ecus de Poméranie.	Sölde Annuelle. Daler Srmt.	Traitement de Camp. par mois. Daler Srmt.	Portions.	Rations Chevaux. de Selle.	Rations Chevaux. de Bagage.	Penſions. Daler Srmt.	Sommes d'Accord. Daler Srmt.
Colonel	7	798	432	1230	2000	$79\frac{1}{2}$	6	4	8	2000	20,000
Lieutenant-Colonel	5	570	336	906	1282	$67\frac{1}{2}$	5	4	6	1282	$15,333\frac{1}{3}$
Major, premier	5	390	240	630	877	$60\frac{13}{16}$	5	4	6	$877\frac{1}{2}$	12,000
—, ſecond	3	258	144	402	580	$60\frac{13}{16}$	5	4	6	580	10,000
Marechal des Logis	3	240	96	336	540	38	4	3	4	540	6000
Aide de Camp	2	128	48	176	110	21	2	2	2	110	$1666\frac{2}{3}$
Pour ferrer les Chevaux	—	—	—	384	—	—	—	—	—	— —	— —
	290	1748[illegible]	1706	30606							

Frais de l'Entretien annuel de ce Régiment juſqu' en 1766.

No. VII.

Régiment de Huſſards.

Etat Major.	Nombre des Chevaux du Régiment.	Solde du Régiment. Ecus de Poméranie.	Fourage. Ecus de Poméranie.	Sommes Totales. Ecus de Poméranie.	Solde Annuelle. Daler Srmt.	Traitement de Camp. par mois. Daler Srmt.	Portions.	Rations Chevaux. de Selle.	Rations Chevaux. de Bagage	Penſions. Daler Srmt.	Sommes d'Accord. Daler Srmt.
	Frais de l'Entretien jusqu'à la Diète de 1766.				Depuis que ce Régiment ſe trouve en Suède, il eſt payé comme les autres Régimens en Daler Srmt. & doit être repartie, dès qu'il y en aura moyen, en Bohuslæn.						
Colonel	7	798	432	1230	2000	$79\frac{1}{2}$	6	4	8	2000	20,000
Lieutenant-Colonel	5	570	336	906	1282	$67\frac{1}{2}$	5	4	6	1282	$15,333\frac{1}{3}$
Major, premier	5	390	240	630	877	$60\frac{13}{16}$	5	4	6	$877\frac{1}{2}$	12,000
—, ſecond	3	258	144	402	580	$60\frac{13}{16}$	5	4	6	580	10,000
Marechal des Logis	3	240	96	336	540	38	4	3	4	540	6000.
Aide de Camp	2	138	48	186	110	21	3	2	3	110	$3666\frac{2}{3}$
Auditeur	2	152	48	200	340	15	1	—	2	342	$3333\frac{1}{3}$
Aumônier	1	48	20	68	61	16	1	—	2	——	——
Clerc (Rættegongsſkrifvare)	1	49	22	71	110	$10\frac{1}{2}$	2	1	1	110	——
Chirurgien Major	2	138	48	186	300	44	1	—	2	300	$3333\frac{1}{3}$
Armurier	1	48	20	68	30	$3\frac{19}{32}$	1	—	1	——	——
Sellier	1	48	20	68	30	$3\frac{19}{32}$	1	—	1	——	——
Prévôt	1	60	22	82	—	$3\frac{2}{3}$	1	1	—	——	——
Eſquadrons.											
Rittmeſtrès (2)	6	516	288	804	580	38	4	3	4	580	8000
— Staabs-Rittmeſtres (3)	6	576	288	864	432	21	3	2	3	432	$5333\frac{1}{3}$
— — Lieutenants (7)	14	1344	672	2016	432	21	3	2	3	432	4000
Cornettes (2)	4	384	192	576	432	21	3	3	3	432	$3333\frac{1}{3}$
Wachtmeſtres (6)	6	708	264	972	110	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	110	——
Caporaux (18)	18	1476	792	2268	110	$4\frac{11}{16}$	2	1	1	110	——
Fouriers (3)	3	147	66	213	90	$4\frac{11}{16}$	2	1	1	90	——
Chirurgiens Garçons (2)	2	96	40	136	—	8	1	—	1	——	——
Trompettes (2)	2	154	44	198	100	$5\frac{1}{10}$	1	1	—	100	——
Marechaux-ferrans (3)	3	144	60	204	30	$3\frac{19}{32}$	1	—	1	——	——
Huſſards (300)	—	9000	—	9000	—	—	1	1	—	——	——
—— Chevaux	192	—	504	6048	—	—	—	—	—	——	——
Paſſevolances à 36 Schill. par Cheval	—	—	—	1728	—	—	—	—	—	——	——
—— à 18 Schill. par tête pour 108 hom. non montés	—	—	—	486	—	—	—	—	—	——	——
Médicamens, Vin de Communion &c.	—	—	—	114	—	—	—	—	—	——	——
Entretien de l'armure &c.	—	—	—	162	—	—	—	—	—	——	——
Pour ferrer les Chevaux	—	—	—	384	—	—	—	—	—	——	——
	290	1748:	1706	30606							

Frais de l'Entretien annuel de ce Régiment jusqu' en 1766.

No. VIII.

Chevaux - Legers.

	Solde annuelle.	Traitement de Camp. parmois.	Portions.	Rations Chevaux.		Pensions.	Sommes d'Accord.
	Daler Srmt.	Daler Srmt.		de Selle.	de Bagage.	Daler Srmt.	Daler Srmt.
Etat Major.							
Colonel	2000	$79\frac{1}{2}$	6	4	8	2000	— —
Lieutenant-Colonel	1000	$67\frac{1}{2}$	5	4	6	1000	— —
Major	400	$60\frac{3}{16}$	5	4	6	400	— —
Marchal des Logis	350	38	4	3	4	350	— —
Auditeur	240	15	1	—	2	240	— —
Aide de Camp	110	21	3	2	3	110	— —
Sécrétaire	240	$10\frac{1}{2}$	1	1	1	240	— —
Aumônier	. .	61	1	—	2	— —	— —
Chirurgien Major	300	44	1	—	2	300	— —
Trompette	60	$5\frac{2}{10}$	1	1	—	60	— —
Armurier	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	— —	— —
Sellier	30	$3\frac{2}{3}$	1	—	1	— —	— —
Sergent Major	110	4	1	1	1	90	— —
Compagnie.							
Capitaine	432	38	4	3	4	432	— —
Lieutenant & Cornette	200	21	3	2	3	200	— —
Quartiermestre	120	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	121	— —
Fourier	110	$4\frac{11}{16}$	2	1	1	110	— —
Sergent	110	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	110	— —
Bas-Officier Contrôleur	110	$7\frac{17}{32}$	2	1	1	110	— —
Caporal	110	$7\frac{16}{32}$	2	1	1	110	— —
Tambour	25	$3\frac{2}{3}$	1	1	—	25	— —
Marechal-ferrant	30	$3\frac{2}{3}$	1	1	—	— —	— —
Dragon	30	— —	1	1	—	— —	— —

à 70 Mrc. l'Ecu de Banq. Les *Accords* ont été abolis avant la formation de ce Corps.

No. IX.

21. Régimens repartis Infanterie, (*Indelte Regementer.*)

	Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Rations Chevaux, de Selle.	Rations Chevaux, de Bagage.	Penſions.	Sommes d'Accord.
	Daler Srmt.	Daler Srmt.				Daler Srmt.	Daler Srmt.
Etat Major.							
Colonel avec les App. de Capitaine	1100	$69\frac{1}{2}$	5	2	8	2000	18,000
Lieutenant-Colonel, dito	950	$57\frac{7}{16}$	4	1	6	1000	$11,333\frac{1}{3}$
Major, premier dito	700	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	600	8000
— —, ſecond	400	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	400	6000
Marechal des Logis	160	28	3	—	4	200	3466
Auditeur	123	14	1	—	2	240	$1666\frac{2}{3}$
Aide de Camp (1 & 2)	— —	18	2	1	2	110	822

21. Régimens repartis Infanterie, (*Indelte Regementer.*)

	Solde annuelle.	Traitement de Camp. parmois.	Portions.	Rations Chevaux, de Selle.	Rations Chevaux, de Bagage.	Penſions.	Sommes d'Accord.
	Daler Smt.	Daler Smt.				Daler Smt.	Daler Smt.
Etat Major.							
Colonel avec les App. de Capitaine	1100	$69\frac{1}{2}$	5	2	8	2000	18,000
Lieutenant-Colonel, dito	950	$57\frac{7}{16}$	4	1	6	1000	$11,333\frac{1}{3}$
Major, premier dito	700	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	600	8000
— —, ſecond	400	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	400	6000
Marechal des Logis	160	28	3	—	4	200	3466
Auditeur	123	14	1	—	2	240	$1666\frac{2}{3}$
Aide de Camp (1 & 2)	— —	18	2	1	2	110	833
Sécrétaire (Regements Skrifvare)	180	30	1	—	2	240	$1666\frac{1}{3}$
Aumônier du Régiment	61	16	1	—	2	— —	— —
— — de Bataillon	50	10	1	—	2	— —	— —
Chirurgien Major	80	14	1	—	2	300	$1666\frac{2}{3}$
Clerc faiſant les fonctions de Sergent Maj.	48	4	1	—	2	. .	— —
Chirurgien Garçon	— —	$12\frac{1}{2}$	1	—	1	— —	— —
Compagnie (8.)							
Capitaine	500	28	3	—	4	350	4000
(Stabs-Capitaine	200	28	3	—	4	350	$2666\frac{1}{3}$)
Lieutenant	100	18	2	—	3	175	$2166\frac{1}{3}$
Enſeigne	100	18	2	—	3	100	$1333\frac{1}{3}$
Guidon (Fœrare)	29	$3\frac{3}{4}$	1	—	—	75	— —
Fourier (Munſterſkrifvare)	29	$4\frac{1}{2}$	1	—	—	40	— —
Feldwebel	41	$4\frac{1}{2}$	1	—	—	75	— —
Sergent	41	$4\frac{1}{2}$	1	—	—	75	— —
Caporal (3)	11	$3\frac{2}{3}$	1	—	—	40	— —
Bas-Officier Contrôleur	29	$3\frac{2}{3}$	1	—	—	60	— —
Soldat	10	— —	1	—	—	— —	— —
Prévôt	10	— —	1	—	—	— —	— —
	à 24 Marcs l'Ecu de Banque ſelon le pié de 1696.	à 70 Marcs l'Ecu de B. ſuivant le Réglement de 1774.				à 68 Mrc. l'Ecu de Banq. ſelon le Réglement des Penſions du 22. Fevr. 1770.	

No. X.

Régiment des Gardes, (*Lif-Garde Regementet.*)

	Solde Annuelle	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Rations Chevaux,		Penſions.	Sommes d'accord.
	Daler Smt. à 36 Marcs.	Daler Smt. à 30 Marcs. l'Eco de Banque.		de Selle.	de Bagage.	Daler Smt à 54 Marcs	Daler Smt. l'Ecu de banq.
Etat Major.							
Colonel ſans la Compagnie	1500	$69\frac{1}{2}$	5	2	8	2120	24,000
Lieutenant-Colonel (2) dito	750	$57\frac{7}{16}$	4	1	6	1370	14,000
Major, premier dito	686	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	1306	11,000
—, ſecond	446	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	620	9500
Marechal des Logis (Quartiermaître)	442	28	3	—	4	442	[illegible]
Auditeur	$265\frac{1}{2}$	14	1	—	2	415	4000
Capitaine Ingénieur	300	28	3	—	4	700	4666
Aide de Camp, premier	300	18	2	—	3	300	4000
— — —, ſecond	300	18	2	—	3	110	2000
Sécrétaire	265	30	1	—	2	314	4000
Aumônier (3)	300	16	1	—	2	— —	— —
Juſticier (Juſtitiarius)	300	30	1	—	2	300	4000
Clerc (Rættegongsſkrifvare)	164	$4\frac{1}{2}$	1	—	1	314	— —
Sergent Major (Reg. Wæbel)	164	$4\frac{1}{2}$	1	—	1	160	— —
Prévôt (9)	92	— —	1	—	—	— —	— —
Chirurgien Garçon (6)	164	4	1	—	1	— —	— —
Tambour Major	84	4	1	—	1	100	— —
Hautbois (8)	144	$3\frac{3}{4}$	1	—	—	— —	— —
Fiffre	84	4	1	—	1	— —	— —
Compagnie. (18.)							
Capitaine	620	28	3	—	4	620	8000
(Stabs-Capitaine)	620	28	3	—	4	620	$5333\frac{1}{3}$
Lieutenant	410	18	2	—	3	410	$4666\frac{1}{3}$
Enſeigne	410	18	2	—	3	410	4000
Feldwebel	108	$3\frac{3}{4}$	1	—	—	110	— —
Guidon	108	$3\frac{3}{4}$	1	—	—	90	— —
Fourier	102	$3\frac{1}{4}$	1	—	—	90	— —
Sergent	108	$4\frac{1}{2}$	1	—	—	110	— —
Bas-Officier (3)	90	$3\frac{3}{4}$	1	—	—	90	— —
Caporal (4)	63	— —	1	—	—	90	— —
Tambour (2)	54	— —	1	—	—	60	— —
Soldat (96)	$33\frac{3}{4}$	— —	1	—	—	— —	— —

C'eſt depuis 1766 que ce Régiment eſt payé ſuivant le Cours de Change A la place de 36 Marcs Smt ou 3 Daler Smt. la Couronne paye donc actuellement 3. 1/2 Daler Smt.

Nombre & Fer, qui se trouvèrent à la fin de la ıne de Suède & de Finlande.

	de Fer.				Hobussiers. de Métal.			Hobussiers. de Fer.		
	40 Liv.	30 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	8 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	8 Liv.
Stockholm	12	—	16	16	16	12	12	8	10	18
Waxholm	8	—	—	8	—	—	—	4	4	8
Friedrichsborg	8	—	—	—	—	—	—	4	4	8
Dalarœ	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gothemborg	16	4	8	8	12	12	16	4	8	8
Carlsten	8	—	4	8	—	—	—	2	4	6
Bohus	8	—	6	8	—	—	—	2	4	4
Elfsborg	8	—	6	8	—	—	—	2	4	4
Wennersborg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Malmœ	8	4	6	8	4	8	8	8	4	6
Helsingborg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Landscrona	8	—	4	8	2	4	4	4	4	8
Christianstad	8	—	4	8	2	4	4	6	8	4
Warberg	6	—	4	6	—	—	—	2	4	4
Calmar	16	—	8	16	2	8	8	4	12	12
Borgholm	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carlshamn	8	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Jœnkœping	8	—	—	—	—	—	—	4	—	—
Helsingfors	8	—	2	4	—	—	—	4	4	6
Sveaborg	24	8	20	24	—	—	—	16	20	8
Lovisa	12	—	—	16	—	—	—	4	8	8
Obo	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tavastehus	12	4	4	8	—	—	—	4	8	8
Wisby & Carlsvæ	8	—	4	8	—	8	—	4	8	8
Eda	10	—	—	8	—	—	—	—	—	4
Gefle & Friedrich	4	—	—	4	—	—	—	—	—	—
Frœsœn en Jæmt	6	—	—	—	—	—	—	—	4	—
2	224	20	96	174	38	56	52	86	122	136

Nombre & Calibre de toutes les Pièces de Canon, tant de Métal que de Fer, qui ſe trouvèrent à la fin de la 1774. Année dans les différentes Villes & Fortereſſes du Royaume de Suède & de Finlande.

	Canons.												Mortiers.												Hobuſſiers.					
	de Métal.						de Fer.						de Métal.						de Fer.						de Métal.			de Fer.		
	24 Liv.	18 Liv.	12 Liv.	8 Liv.	6 Liv.	3 Liv.	24 Liv.	18 Liv.	12 Liv.	8 Liv.	6 Liv.	3 Liv.	80 Liv.	60 Liv.	40 Liv.	30 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	80 Liv.	60 Liv.	40 Liv.	30 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	8 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	8 Liv.
Stockholm	24	12	20	32	32	40	—	—	—	—	24	30	8	16	16	8	20	20	—	—	12	—	16	16	16	12	12	8	10	18
Waxholm	—	—	—	—	—	—	16	12	8	6	24	30	—	8	12	—	—	—	—	4	8	—	—	8	—	—	—	4	4	8
Friedrichsborg	—	—	—	—	—	—	32	32	24	—	20	24	8	12	12	—	—	8	4	8	8	—	—	—	—	—	—	4	4	8
Dalarœ	—	—	—	—	—	—	—	4	12	—	4	8	—	—	—	—	—	—	—	2	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gothemborg	30	24	12	8	12	32	16	16	12	—	8	16	4	6	6	4	4	8	8	12	16	4	8	8	12	12	16	4	8	8
Carlſten	—	—	—	—	—	—	20	16	16	4	12	12	—	—	—	—	—	—	4	8	8	—	4	8	—	—	—	2	4	6
Bohus	8	12	12	—	8	16	30	24	18	4	12	16	2	4	4	8	4	4	4	8	8	—	6	8	—	—	—	2	4	4
Elſsborg	—	—	—	—	—	—	24	12	12	—	16	20	—	—	—	—	—	—	4	8	8	—	6	8	—	—	—	2	4	4
Wennersborg	—	—	—	—	—	—	—	12	8	—	10	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Malmœ	16	8	8	4	12	32	8	8	12	—	10	30	4	8	8	4	4	8	4	8	8	4	6	8	4	8	8	8	4	6
Helſingborg	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Landscrona	—	—	—	—	—	—	16	16	8	—	8	20	4	4	8	—	4	4	4	8	8	—	4	8	2	4	4	4	4	8
Chriſtianſtad	—	—	—	—	8	32	12	12	12	—	8	40	—	4	8	—	—	[illegible]	4	8	8	—	4	8	2	4	4	6	8	4
Warberg	—	—	—	—	—	—	8	12	12	—	6	20	—	—	—	—	—	—	4	6	6	—	4	6	—	—	—	2	4	4
Calmar	8	16	16	4	12	24	8	18	18	4	8	30	4	8	8	4	4	8	4	16	16	—	8	16	2	8	8	4	12	12
Borgholm	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carlshamn	—	—	—	—	—	—	—	4	8	—	4	12	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Jœnkœping	—	—	—	—	8	30	—	—	12	—	8	16	—	—	—	—	—	—	—	10	8	—	—	—	—	—	—	4	—	—
Helſingforſs	—	—	—	—	—	40	—	12	12	—	6	20	—	—	—	—	—	—	4	8	8	—	2	4	—	—	—	4	4	6
Sveaborg	—	—	—	—	—	—	30	30	42	—	40	54	—	—	—	—	—	—	16	20	24	8	20	24	—	—	—	16	20	8
Loviſa	—	—	—	—	—	—	12	16	12	—	8	20	—	—	—	—	—	—	4	8	12	—	—	16	—	—	—	4	8	8
Obo	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	4	12	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tavaſtehus	—	—	—	—	—	—	8	12	12	4	16	30	—	—	—	—	—	—	8	12	12	4	4	8	—	—	—	4	8	8
Wisby & Carlſværd	—	—	—	—	—	16	12	16	12	—	20	24	—	—	8	—	—	6	—	8	8	—	4	8	—	8	—	4	8	8
Eda	—	—	—	—	—	—	—	4	8	—	8	8	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	8	—	—	—	—	—	4
Geſle & Friedrichs-Skantz	—	—	—	—	4	8	—	—	8	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	4	—	—	—	—	—	—
Frœſœn en Jæmtelande	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	4	8	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	4	—
Sommes	86	72	68	48	96	270	252	288	338	22	288	532	34	70	90	28	40	70	76	162	224	20	96	174	38	56	52	86	122	136

No. XII.

Les *Sept* autres Régimens d'Infanterie levée, (*Wærfwade Regementer.*)

		Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Rations Chevaux.		Penfions.	Sommes d'Accord.
		Daler Srmt.	Daler Srmt.		de Selle.	de Bagage.	Daler Srmt.	Daler Srmt.
Etat Major.								
Colonel	en Suède	2000	69	5	2	8	2000	18,000
	en Poméranie	2011	69	5	2	8	2011	18,000
Lieut. Colonel	en Suède	1100	$57\frac{7}{16}$	4	1	6	1125	12,000
	en Poméranie	1289					$1289\frac{1}{2}$	
Major, premier	en Suède	750	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	750	10,000
	en Poméranie	951					951	
—, fecond	en Suède	400	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	400	8000
	en Poméranie	568					568	
Marechal des Logis		350 364	28	3	—	4	350 364	$4333\frac{1}{3}$
— — de moindre Grade		40	— —	1	—	—	40	— —
Caporal		40	— —	1	—	—	40	— —
Barbier		240	8	1	—	—	— —	— —
Prévôt		30	9	1	—	—	— —	— —
Tambour & Fiffre		30	— —	1	—	—	40	— —
Soldat		30	— —	1	—	—	— —	— —

Les *Sept* autres Régimens d'Infanterie levée, (*Wærfwade Regementer.*)

		Solde annuelle.	Traitement de Camp, par mois.	Portions.	Rations Chevaux. de Selle.	Rations Chevaux. de Bagage.	Penſions.	Sommes d'Accord.
		Daler Smt.	Daler Smt.				Daler Smt.	Daler Smt.
Etat Major.								
Colonel	en Suède	2000	69	5	2	8	2000	18,000
	en Poméranie	2011	69	5	2	8	2011	18,000
Lieut. Colonel	en Suède	1100	$57\frac{7}{16}$	4	1	6	1125	12,000
	en Poméranie	1289					$1289\frac{1}{2}$	
Major, premier	en Suède	750	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	750	10,000
	en Poméranie	951					951	
—, ſecond	en Suède	400	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	400	8000
	en Poméranie	568					568	
Marechal des Logis		350	28	3	—	4	350	$4333\frac{1}{3}$
		364					364	
Auditeur	en Suède	240	14	1	—	2	240	2000
	en Poméranie	265					$265\frac{1}{4}$	
Aide de Camp (1. & 2.)		— —	18	2	—	3	110	1000
Sécrétaire.	en Suède	240	30	1	—	2	240	2000
	en Poméranie	265					265	
Aumônier du Régiment		300	16	1	—	2	— —	— —
— — de Bataillon			10					
Chirurgien Major		164	14	1	—	2	300	2000
Sergent Major		164	4	1	—	1	110	— —
Tambour Major		84	4	1	—	—	50	— —
Compagnies.								
Capitaine	en Suède	375	28	3	—	4	375	6000
	en Poméranie	568					568	
(Stabs-Capitaine)		568	28	3	—	4	364	3000
Lieutenant	en Suède	246	18	2	—	3	246	2500
	en Poméranie	364					364	
Enſeigne	en Suède	246	18	2	—	3	246	2000
	en Poméranie	364					364	
Feldwebel		75	$4\frac{1}{2}$	1	—	—	75	— —
Guidon	en Suède	40	$3\frac{3}{4}$	1	—	—	40	— —
	en Poméranie	90					90	
Fourier	en Suède	60	10	1	—	—	60	— —
	en Poméranie	90					90	
Sergent	en Suède	75	$4\frac{1}{2}$	1	—	—	75	— —
	en Poméranie	110					110	
Bas-Officier contrôleur	en Suède	40	$5\frac{3}{4}$	1	—	—	40	— —
	en Poméranie	90					90	
— — de moindre Grade		40	— —	1	—	—	40	— —
Caporal		40	— —	1	—	—	40	— —
Barbier		240	8	1	—	—	— —	— —
Prévôt		30	9	1	—	—	— —	— —
Tambour & Fiffre		30	— —	1	—	—	40	— —
Soldat		30	— —	1	—	—	— —	— —

Régiment d'*Artillerie* & son Train de Campagne.

	Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Rations Chevaux. de Selle.	Rations Chevaux. de Bagage.	Pensions.	Sommes d'Accord.
	Daler Smt.	Daler Smt.				Daler Smt.	Daler Smt.
Etat Major.							
Colonel	1500	$69\frac{11}{16}$	5	2	8	2250	24,000
Lieutenant-Colonel	750	$57\frac{7}{16}$	4	1	6	1350. 1000	14,000
Major, premier	686	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	900. 600	10,000
—, second	686	$40\frac{1}{2}$	4	1	6	600	8000
Marechal des Logis	442	28	2	—	3	360	$3333\frac{1}{3}$
Aide de Camp	300	18	2	—	3	360. 340 / 110	$1666\frac{1}{3}$
Aumônier du Régiment	300	16	1	—	2	—	—
— — de Bataillon	300	10	1	—	2	—	—
Professeur	700	—	—	—	—	1125	—
Auditeur	$265\frac{1}{2}$	14	1	—	2	300. 240	$1666\frac{1}{3}$
Commissaire	300	30	1	—	2	300 —	$1666\frac{1}{3}$
Chirurgien Major	164	14	1	—	2	300	$1666\frac{1}{3}$
— — Garçon	164	$4\frac{1}{2}$	1	—	1	—	—
— — extraordinaire	(240	8	1	—	1)	—	—
Sergent Major	164	4	1	—	1	110	—
Timbalier sur le pié étranger	—	$10\frac{1}{2}$	1	—	1	—	—
Trompette dito	—	$10\frac{1}{2}$	1	1	—	—	—
Compagnie.							
Capitaine {en Suède / en Poméranie}	620	28	3	—	4	450 / 675	6000
Lieutenant {en Suède / en Poméranie}	410	18	2	—	3	300 / 450	$2166\frac{1}{3}$
Sous-Lieutenant {en Suède / en Poméranie}	410	18	2	—	3	240 / 360	$1666\frac{2}{3}$
Stückjunker	108	$4\frac{1}{2}$	1	—	1	180	$833\frac{1}{3}$
Artificier (Oefverfyrværkare)	108	$4\frac{1}{2}$	1	—	1	180	—
Oefver Mineur	108	$4\frac{1}{2}$	1	—	1	180	—
Oefver Sapeur	108	$4\frac{1}{2}$	1	—	1	180	—
Sergent	108	$3\frac{3}{4}$	1	—	1	110 / 120	—
Fourier	112	$3\frac{3}{4}$	1	—	1	90	—
Bas-Officier Contrôleur	90	$3\frac{3}{4}$	1	—	1	90	—
dito sur l'état extraordinaire	140	$3\frac{3}{4}$	1	—	1	90	—
Connétable	63	$3\frac{3}{4}$	1	—	1	40	—
Sous-Mineur, Sapeur	63	$3\frac{3}{4}$	1	—	1	40	—
Prévôt	. .	—	1	—	—	—	—
Tambour	. .	—	1	—	—	25	—
Fiffre	. .	—	1	—	—	—	—
Ouvrier	—	. .	1	—	—	—	—
Train d'Artillerie (Tygstaten) Maj. d'Artill.	686	20	4	1	6	750 / 600	10,000
Garde d'Artillerie (Tygvacktare)	300	$12\frac{3}{4}$	1	—	2	300 / 270	. .
Sécrétaire d'Artillerie (Tygskrifvare)	120	$3\frac{3}{4}$	1	—	—	240	—
Wagnmæstare	—	20	1	1	1	90	—
Sous-Wagnmæstare	—	15	1	1	—	—	—
Faiseur de Cartouches	—	10	1	—	—	—	—

No. XIV.

Train d'Artillerie.

		Traité-					
— du Commissaire —	—	20	1	—	1	—	—
Garde-Magazin — —	—	10	—	—	—	—	—
Etat d'Ecurie.							
Grand Ecuyer — —	—	37	4	2	5	—	—
Sous Ecuyer — —	—	20	2	—	3	—	—
Sécrétaire — — —	—	12	1	—	1	—	—
Fourrier (*Fodermarſkalk*) —	—	15	1	—	1	—	—
Pourvoyeur — — —	—	10	1	—	1	—	—
Cocher, qui eſt nourri en nature —	—		1	—	—	—	—

No. XIV.

Train d'Artillerie.

	Solde annuelle.	Traitément de Campagne.	Portions.	Rations. Chevaux.		Penfions.	Sommes d'Accord.
	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.		de Selle.	de Bagage.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.
Artifans à la Suite.							
Le nombre peut en être augmenté ou diminué							
Maîtres de Pontons — —	—	40	2	1	2	—	—
— Charpentiers, Scieurs, Cofriers Faifeurs de Brouettes —	—	40	1	—	—	—	—
— Leurs Garçons —	—	30	—	—	—	—	—
Pour la Revifion des Armes, (Geværs-reparations Staten).							
Capitaine d'Armes Revifeur —	—	60	. .	. .	. .	—	—
Maître Armurier — —	—	40	1	—	—	—	—
Ses Garçons — —	—	30	—	—	—	—	—
Maître de Baguettes — —	—	40	1	—	—	—	—
Ses Garçons — —	—	30	—	—	—	—	—
Magazin d'Equipages & de fournitures, (Armeens Utrednings Færrod.)							
Commiffaire — — —	—	45	1	—	2	—	—
Ecrivains du Directeur — —	—	20	1	—	1	—	—
— du Commiffaire —	—	20	1	—	1	—	—
Garde-Magazin — —	—	10	—	—	—	—	—
Etat d'Ecurie.							
Grand Ecuyer — —	—	37	4	2	5	—	—
Sous Ecuyer — —	—	20	2	—	3	—	—
Sécrétaire — — —	—	12	1	—	1	—	—
Fourrier (*Fodermarfkalk*) —	—	15	1	—	1	—	—
Pourvoyeur — — —	—	10	1	—	1	—	—
Cocher, qui eft nourri en nature —	—		1	—	—	—	—

ue les Troupes ſont commandées.

..glement de 1774.									Remarques.
III.						*IV.*			
Viande ſalée	Viande ſeche	Lard	Poiſſon ſalé	Poiſſon ſec	Beurre	Bière	Tabac	Sel	
Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Pots	Liv.	Liv.	
$\frac{3}{5}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$	1	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{30}$	Mr. *Zetzel*, Médecin de l'Armée Suédoiſe pendant la dernière Guerre, expoſe dans un Diſcours Académique concernant la Nourriture du Soldat Suédois (om Svenſka Soldatens fœda, 1764.) les mauvaiſes ſuites de l'ancienne Methode & recommande fortement celle qu'on vient d'adopter en conſéquence du Réglement de l'an 1774. par rapport au traitement de l'Armée en Campagne.
$\frac{9}{10}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{8}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{8}$	1	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{20}$	
$1\frac{1}{5}$	1	$\frac{1}{2}$	1	1	$\frac{1}{2}$	1	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{20}$	

tre de portions journaliéres, l'une ou l'autre ſorte des

u Pain biſcuit; du gruau, ou des pois, ou de la

gue à la façon de vivre du Soldat; auſſi les *Romains*
Methode.

Portions que la Couronne paſſe, lorsque les Troupes ſont commandées.

Suivant le nouveau Réglement de 1774.																Remarques.
Claſſes	*I.*		*II.*			*III.*							*IV.*			
	Pain frais	Pain biscuit ou Soucarie-brod	Gruau	Pois	Farine	Boeuf	Viande ſalée	Viande ſeche	Lard	Poiſſon ſalé	Poiſſon ſec	Beurre	Bière	Tabac	Sel	
	Livres	Livres	Quartiers			Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Pots	Liv.	Liv	
Methode I[re.]	2	$1\frac{1}{2}$	2	2	3	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{5}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$	1	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{30}$	Mr. *Zetzel*, Médecin de l'Armée Suédoiſe pendant la dernière Guerre, expoſe dans un Diſcours Académique concernant la Nourriture du Soldat Suédois (om Svenſka Soldatens fœda, 1764.) les mauvaiſes ſuites de l'ancienne Methode & recommande fortement celle qu'on vient d'adopter en conſéquence du Réglement de l'an 1774. par rapport au traitement de l'Armée en Campagne.
2[de.]	2	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{8}$	$\frac{9}{10}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{8}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{8}$	1	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{20}$	
3[me]	2	$1\frac{1}{2}$	1	1	1	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{5}$	1	$\frac{1}{2}$	1	1	$\frac{1}{2}$	1	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{20}$	

De chacune de ces quatre Claſſes, il eſt donné, à titre de portions journaliéres, l'une ou l'autre ſorte des denrées & Viandes rangées dans une même Claſſe.

Un Participant reçoit donc *ou* du Pain frais *ou* du Pain biſcuit; du gruau, ou des pois, ou de la farine &c.

La I[re] Methode eſt regardée comme la plus analogue à la façon de vivre du Soldat; auſſi les *Romains* ne ſe ſont-ils guères écartés de l'eſſentiel de la dite I[re.] Methode.

RATIONS,

que *le Roi de Suède* paſſe par jour en Campagne & tant que les Troupes ne ſont dans aucun Païs ennemi, ſuivant le Réglement de 1774. Tit. IV. p. 21 - 24.

	a) aux Chevaux de Selle (Ridhæſtar.)	*b*) aux Chevaux de Bagage (Klippare.)
No. 1. Lorsque les Magazins ne manquent ni de *grains*, ni de *foin*, ni de *paille*	$3\frac{1}{2}$ Kann. d'avoine 5 Liv. (Marker) de foin 12 Kannes de paille hachée (Heckerl.)	$2\frac{3}{4}$ Kannes d'avoine 5 Liv. de foin 12 Kannes d'Heckerling.
No. 2. Lorsqu'il y a *moins d'avoine*, que de foin & de paille	$2\frac{1}{2}$ Kann. d'avoine 10 Liv. (Marker) de foin 16 Kannes d'Heckerling.	2 Kannes d'avoine 8 Liv. de foin 14 Kannes d'Heckerling.
No. 3. Quand il y a peu de *Grains*, & qu'on manque tout - à - fait de *paille*	2 Kannes d'avoine $1\frac{1}{2}$ Liſp. (30 Mark) de foin.	$1\frac{1}{2}$ Kanne d'avoine $1\frac{1}{3}$ Liſp. de foin.
No. 4. S'il y a encore *moins de grains* & qu'on manque abſolument de *paille*	1 Kanne d'avoine $1\frac{3}{4}$ Liſp. de foin.	$\frac{3}{4}$ Kanne d'avoine $1\frac{1}{3}$ Liſp. de foin.
No. 5. Lorsqu'on manque également d'avoine & de paille.	2 Liſp. de foin.	$1\frac{2}{3}$ Liſp. de foin.

Au défaut de *l'Avoine*, trois quartiers de *Seigle* (Roggen) ou de farine de Seigle, ou 4 quartiers *d'Orge* ou farine d'orge, *tiennent lieu* de 5 quartiers *d'Avoine*.

Deux Kannes d'Heckerling répondent à une *Livre* de paille d'orge ; ſi l'on manque abſolument de foin & de paille, & qu'on ait de l'avoine, on peut donner 4 Kannes d'*Avoine*, mais jamais au de-là.

Pendant qu'il y a de la *pâture*, les *Officiers* reçoivent le fourrage en nature pour tous leurs *Chevaux de Selle ;* mais quant aux *Chevaux de Bagage*, on ne paſſe que *quatre* aux Colonels & aux Lieutenants-Colonels ; *trois* à un Major ; *deux* à un Capitaine ; & *un* à un Lieutenant ou Cornette.

Les *autres* Rations ſont payées d'après la *Taxe* à publier dans le tems.

DE LA MARINE SUÉDOISE.

La Marine Suédoiſe conſiſte en 1) une Flotte de Vaiſſeaux de Guerre (Oerlogs Flotta) & 2) deux Eſcadres de Galères.

La *Situation naturelle* de la Suède oblige le Gouvernement d'entretenir, outre une Armée de Terre, *deux Corps de Marine* de différente Nature : 1) une Flotte de *Vaiſſeaux de Guerre* (Oerlogs Flotta) avec ſon attirail ; & 2) une autre de *Galères*, l'une pour la *grande Mer*, & l'autre pour les *Côtes*.

Chacune a ſa façon de faire la Guerre.

Le Comte Ehrenſværd fait bâtir les Galères ſuivant la nature des écueils, dont la Suède eſt revêtue.

Quant *à la Flotte de Galères, le Général* Comte *d'Ehrenſværd*, fameux pour les différentes Fortifications, dont il a muni la Finlande, après avoir fait depuis 1758 examiner & meſurer les *Côtes de Suède*, a chargé enſuite l'excellent Architecte *Chappman a*) de l'exécution du Plan, que par Ordre des Etats de 1756, il avoit dreſſé pour la *forme* & les qualités des Galères les mieux adaptées aux *Ecueils*, dont la *Suède* eſt revêtue.

a) *Chappman*, om Skjeppsbyggnod.

Malgré les fortes oppofitions, que ce Général rencontra à la Diète de 1766, où l'on remit presque toutes les chofes fur l'ancien pié, le *Public* lui a toujours rendu juftice, même à l'égard de fon *défintéreffement.* LesEtats de 1766 aboliffent une partie de fes Arrangemens; mais ceux de 1769 les rétabliffent.

Par fon *Mémoire* préfenté 1765 aux Etars, *b)* ce Général prouve, que le *Collège d'Amirauté*, lorsqu'il étoit chargé de la direction de la *Flotte de Galères* à Stockholm, dépenfa pour fon entretien:

depuis	1720 - 1727	par an	245219	Daler Srmt.
	1727 - 1737	- -	118486	- -
	1737 - 1747	- -	110225	- -
	1747 - 1757	- -	396367	- -

Ce qui fait pour ces 37 Ans, *année commune*, 223893 Dlr. Srmt., au lieu que *pendant* le tems, que ce Général étoit chargé de la Direction, ces *deux Efcadres* de Galères, l'une à Stockholm, l'autre en Finlande, n'ont coûté à la Couronne, que *101020 Dlr. Srmt.* par an.

Ce Général avoit d'ailleurs motivé l'établiffement d'un *nouveau Corps de Mariniers* fort de 430 hommes, y compris 30 Matelôts (Botsmæn), dont l'entretien ne coûtoit à la Couronne que 30972 Dlr. Srmt. par an, & lequel Corps paroiffoit bien préférable à celui, qui avoit été ci-devant entretenu à grands fraix.

C'eft fans doute ces raifons, qui portèrent les Etats fuivans de 1769, à rétablir en grande partie les Arrangemens faits fous la direction de Mfr. d'Ehrenfværd; Etat de la Marine Suédoife après la Diète de 1766.

b) General *Ehrenfværds* Memorial om Svenska Sjœmagten och i fynnerhet om Galere-Flottans fœrvaltning.

& que *l'Eſcadre de Stockholm* reſta ſeule ſous l'Inſpection de l'Amirauté établie à Carlscrona, tandisque celle de *Finlande* retourna ſous la dépendance de l'*Armée*, pour lui ſervir de *Camp volant* en tems de Guerre.

Voici l'Etat de la Flotte de Vaiſſeaux de Guerre & des Galères tel qu'il étoit après la Diète de 1766.:

à Stockholm.

54 Galères

12 à 4	Canons	6 Liv. de Calibre,	44 Rames	
28 - 4	-	6 - -	40	40 Galères ont un Canon de 24 Liv. de balle ſur le pont de devant; mais les autres ne l'ont que de 12.
6 - 4	-	6 - -	36	
4 - 4	-	6 - -	32	
4 - 4	-	6 - -	28	

3 Chalouppes, pour aller à la découverte, à 32 Rames;

3 Prames, dont	2 à 24 Canons.	24
	1 à 16 -	24
2 Brigantins	- à 20 -	6

1 Galliote à Bombes armée de deux gros mortiers & de quatre Canons à 6 Liv. de balle.

à Carlscrona.

27 Vaiſſeaux de ligne, dont il y en avoit
1 à 100 piéces de Canons; 1 à 96; 1 à 84; 2 à 74; 3 à 70; 2 à 66; 5 à 64; 6 à 60; 1 à 54; & 5 à 50 piéces de Canon.

Quant aux années de leur *Construction*, il y en a *sept* de construits depuis 1701 - 1720; *quinze* depuis 1722 - 1740, & *cinq* depuis 1743 - 1754.

9 Frégattes, dont une étoit à 40 Canons; une à 36; deux à 30; deux à 24; deux à 18; une à 12 piéces de Canon.

4 Prames à 20 Canons;

4 Galliotes;

6 gros Vaissaux } pour le transport du bois de Construction.
14 moindres }

à Gothenbourg.

3 Vaisseaux de ligne, dont l'un est à 36 piéces de Canon; l'autre à 30; & le 3me à 24.

2 Brigantins;

1 Galliote à Bombes;

5 Galères;

4 demi-Galères,

1 Vaisseau de Transport.

RECAPITULATION

30 Vaisseaux de Ligne; 9 Frégattes, 59 Galères; 6 Galliotes, 4 Brigantins; 7 Prames, 4 demi-Galères; 3 Chalouppes; 21 Vaisseaux de Transport.

Il eſt ſuperflu de remarquer, que *la Suède* ſeroit fort embarraſſée, ſi elle étoit obligée de mettre en *état de ſervice* & d'équipper *à ſes fraix* la moitié de ces différens Vaiſſeaux.

L'*entretien annuel* de toute la Marine Suédoiſe a coûté:

	1696. Dlr. Smt.	1768. Dlr. Smt.	1772. Dlr. Smt.
1.) Collège d'Amirauté y compris le Corps de Cadets	—		1.) 624755
2.) Exercice du Corps de Marine	627415 [bracketed total, rows 1–4]	1138884 [bracketed total, rows 1–4]	2.) 50000
3.) Conſtruction de Vaiſſeaux	—		3.) 458029
4.) Docke à Carlscrona *)			4.) 170000
5.) Repartition des Matelôts		5.) 43793	5.) 43792
6.) Eſcadre de Stockholm		6.)	6.) 138827
7.) Flotte de l'Armée en Finlande	44083 1/2 [bracketed total, rows 5–8]	7.) 221627 [bracketed total, rows 6–7]	7.) 286947
8.) Ecluſes de Trollhætta		8. 52351 2/3	8.) 34800
9.) de Hjælmar	10000	—	—
Sommes:	681498 1/2	1456655 2/3	1807150

La *Milice de Marine* (Sjœ-Milice) monte en Suède à environ 13000 Hommes. Cependant ſi l'on ôte la *Milice de reſerve* (Fœrdublingen), qui n'eſt complettée qu'en tems de Guerre; ſi l'on ôte les Volontaires, les Matelôts des Villes, les autres gens enrôlés (Enrolering och Stædernes Botsmæn) & les Mouſſes (Skjeppsgoſſar), qui tous ne ſont presque jamais commandés, il en reſte à peine 7000 *Hommes*, dont environ 800 ſont des Matelôts repartis (Indelnings Botsmæn) & 6200 hommes *rottés* (Rotering). Les *Matelôts repartis* faiſoient régulièrement jusqu'en 1774. *trois mois de Service* par an; ceux de la *Rotering*, après une année de Service, reſtoient même chez eux *pluſieurs* années de ſuite. S'il

*) *Thunbergs* Konſt al bygga under Vatn, 4. Stockh. 1774.

eſt vrai, comme Mr. *Modéer c)* aſſure dans ſon *Supplément* au Diſcours de Mr. de *Nordenankar d)*, que les différens Exercices & autres Commandemens de Mer ne demandoient *en tems de Paix* qu'environ 1000 Matelôts par an, ces derniers n'étoient commandés tour-à-tour qu'après *cinq années de repos*, & ceci ſeulement pour *trois* ou *quatre* mois propres en Suède aux Exercices de Mer.

Ce peu de tems ne leur étant pas ſuffiſant, pour bien apprendre toutes les Evolutions maritimes, Mr. de *Nordenankar* a propoſé une Méthode plus ſolide, pour bien exercer les différens Corps de Marine; & les Sénateurs Comte *de Sinklaire* & Baron *de Falkengrèn* ayant été chargés en 1773. d'examiner à *Carlscrona* les différens Réglemens relatifs tant à l'Economique qu'à la Diſcipline de l'Amirauté, le Roi a fait depuis toute ſorte de Changemens propres à lui donner plus d'énergie.

Défauts, qu'il y avoit ci-devant à l'égard de la Marine Suédoiſe.

Voici les principaux *défauts*, qu'on avoit relevés jusqu'à la dernière Diète, à l'égard de la *Marine Suédoiſe*: 1.) Les Corps *d'Amirauté* n'avoient pas *chacun* ſon Chef; 2.) le Corps d'*Artillerie* marinier ne répondoit guères au grand nombre de ſes piéces de Canon; & 3) le *Corps de Cadets* étoit trop peu exercé dans la Navigation & dans les Manœuvres relatives.

Changemens qu'on y a faits.

Il paroit, que depuis quelque tems on s'eſt appliqué à rémédier à ces inconvéniens.

c) *Modéers* Tillægning vid Contre-Amiral *Nordenankars* Afhandling om Sjœmagtens nœdvændighet.

d) Contre-Amiral *Nordenankars* Afhandling om fœrmon och nœdvændigheten af Sjœmagt, ſamt Marinierens bættre œfning.

Si l'on peut s'en rapporter à ce que des *Feuilles publiques* en ont dit en dernier lieu, la Marine eſt actuellement ſur un bon pié & en état de défenſe; les *Flottes* ont été munies de nouveaux Réglemens Economiques; il y a actuellement un *Magazin* pour l'entretien de 5000 Hommes pendant *trois* mois; le nombre des Officiers a été augmenté; pluſieurs *Galères* ont été radoubées; & enfin les *deux* Flottes augmentées, l'une de 3 *Vaiſſeaux* de rang, l'autre de 4 *Bâtimens à rames* & à voiles (Skjærgords Fartyg) propres à ſervir de Frégattes ou de Galères, ſuivant l'exigeance des Cas.

Pour être au reſte à portée de veiller de plus près à l'Adminiſtration commiſe au *Collège d'Amirauté*, *le Roi* s'eſt fort occupé depuis 1774. à faire revenir ce Collège de Carlscrona à *Stockholm*, où ſe trouvent réunis tous les autres Dycaſtères & Collèges du Royaume.

Etat

	Blekingen			2	v. Vicken	3	Monthan

No. XVI.

Etat de la Flotte à Carlscrona, pour la 1775. Année.

Suivant la Fœrdelnings Rulla, (Liſte de Repartition de l'Amirauté.)

1re Eſquadre.

Le Vice-Amiral & Chevalier C. G. Wrangel.

Canons.	*Noms de Vaiſſeaux.*	Semeſtre.	*Chefs de Vaiſſeaux.*	Semeſtre.	*Capitaines.*	Semeſtre.	*Lieutenans.*
			Lieut.Colonels.				
70	Kong Ad.Friedrich	3	J. Gyllenſtam	1	E. Cedergren	1	Uggla
				2	Wachtmeiſter	2	A. Petterſſon
70	Kong Friedrich	1	F. L. Hierta	2	Ektræd	3	Nauckhoff
70	Prints Guſtaf	1	O. G. v. Caſtanie			3	Schultèn
60	Prints Carl	2	F. U. Amén	1	P. Vahrberg	2	Oehrſtrūm
				3	Tingvall	3	von Walden
60	Rikſens Stànder	2	Leyonſten	1	Steding	1	Kock
				3	Kruſenſtierna	2	Ruthenſparre
60	Pr. Friedr. Adolph	3	A. v. Gahn	1	Dav. Fuſt	2	Buhrman
						3	Gyllenskjepp
				3	Bar. v. Kœhler	1	Bergenhielm
			Majorer.				
60	Fried. Amalia	3	Holm	2	Ziervogel	2	Sjöſtierna
						1	Beck
50	Sœdermanlande	2	Stierngranat	2	L. Wahrberg	2	J. A. Raab
						1	Oeſtenberg
						3	Theiff
	Frégattes.						
38	Svarta Oern	2	Billberg	3	Lyckou	1	N. Petterſon
36	Prints Guſtaf	1	Anckarlou	3	Krok		C. Sjœnman
34	Phœnix	1	Malmskœld	2	Long	2	Treuriger
						3	Göthe
	Prames.						
26	Achilles			3	Rauman	2	Norman
	Galères.						
	Carlscrona			3	A. Cedergren	1	Blackſtaday

2de Eſquadre.

Contre Amir. & Cheval. Guil. de Bordieu.

Canons.	*Noms de Vaiſſeaux.*	Semeſtre.	*Chefs de Vaiſſeaux.*	Semeſtre.	*Capitaines.*	Semeſtre.	*Lieutenans.*
			Lieut.Colonels.				
70	Sophia Magdalena	2	O. Falk	2	Scheldin	2	Rajalin
				3	C. G. Köhler	2	Cederfeld
70	Gœtha Leyon	3	Gyllenſkjepp	2	Weſſman	1	Juſlëen
60	Enigheten	1	Bleſſing	3	C. Ringheim	2	Ch. Troilius
60	Sophia Albertina	1	Liljehorn	2	S. Ringheim	2	Roberg
				3	Duræus	3	Jac. Janſen
60	Friheten	1	Holſt	2	Vollin	2	Fried. Pihl
			Majorer.				
60	Brehmen	2	Hyſingskœld	1	Sjohæſt	1	O.N. Billing
						2	Wagenfeldt
50	Sparre	1	C.M. Hederſtjerna	3	Svedmark	1	Thulin
						3	Ad. Vrangel
	Frégattes.						
34	Falk	3	Wagenfeldt	1	Drake	2	Vahlſten
						2	C. Jegerfeldt
34	Illerim	3	Fahlſtedt	1	Pley	2	Cederskjœld
	Brigantins.						
18	Pollux			2	H. Hyjing	3	Sœderdahl
	Prames.						
26	Hector			2	Ruth	3	Kullenberg
	Galères.						
	Cronoberg			1	Hafverman	3	Fr. Sjœnman

3me Eſquadre.

Contre-Amir. & Cheval. Guil. von Gerdten.

Canons.	*Noms de Vaiſſeaux.*	Semeſtre.	*Chefs de Vaiſſeaux.*	Semeſtre.	*Capitaines.*	Semeſtre.	*Lieutenans.*
			Lieut.Colonels.				
70	Pr. Carl Friedrich	1	P. Wahrberg	1	Camén	2	Hofverman
				3	v. Horn	3	Lang
70	Loviſa Ulrika	3	de Berg	1	Hederſtierna	2	Jægerskœld
				2	Gyllenskœld	3	Raab
60	Heſſen-Caſſel	1	J. Mitler	2	Ebbeltofft	2	Gersdorff
				3	A. Vahlberg	3	Lyckou
60	Finlande	2	Segerbrand	1	Dufva	1	Hœckeflyckt
						3	Bentzelſtierna
60	Friedericus Rex	3	Linderſtedt	2	v. Bergen	1	Wachtmeiſter
						3	Ficherſtrœm
60	Sophia Charlotta	2	Stare	2	Hederſtierna	1	Moberg
			Majorer.				
50	Uplande	1	Kullenberg	3	Sneckenberg	1	Nagſtrœm
						2	Strandell
	Frégattes.						
34	Jaramas	3	Gref. B. Horn	2	Hult	1	Cederskjœld
34	Hœken	2	Sorrſkjœld	1	Schantz	3	Fromerie
	Brigantins.						
10	Goya			1	Stiernhoff	2	Lœfman
	Galères.						
	Malmœ			1	Dubordieu	2	Ronquiſt
	Blekingen			2	v. Vicken	3	Monthan

Principaux Ouvrages et Réglemens allégués.

Aembetsmannen, den græfvande, (l'Officier cultivateur,) 4. Stockholm, 1773. pgg. 12. (feuille confisquée.)

Botin (Anders) om Svenfka Hemman, (des Fermes en Suède,) I. II. Delar, 4. Stockh. 1754.

Chappmann om Skjeppsbygnad (de la Conftruction des diverfes fortes de Navires,) avec figg. Stockh. 1770.

Ehrenfteus (Confeiller du Roi & de la Chancellerie,) Bewis emot Adelens Rættighet œfwer Skattegods. (Preuves contre les Droits de la Nobleffe fur les Terres taxées,) 8. Stockh. 1769. pgg. 108.

Ehrenfwærds (General) Memorial til Rikfensftænder om Svenska Sjœmagten och i fynnerhet om Gallereflottans fœrwaltning, (Mémoire adreffé aux Etats par rapport à la Marine de Suède & à l'Adminiftration de la Flotte de Galères, 4. Stockh. 1765. pgg. 30.

Faggots Svenfka Landbrukets hinder och hjelp (Obftacles & reffources de l'Agriculture en Suède,) 8. Stockh. 1746. pgg. 104.

Frofterus Inledning til Svenska Krigslagfarenheten, (Introduction à la Jurisprudence militaire Suédoife, I. II. Delar, 4. Stockh. 1765 -- 1769. pgg. 662.

Modées publique Handlingar, (Actes publics,) VIII Delar, 4. Stockh. 1736 -- 1774.

Nordenankars (Contre Amiralens) Afhandling om Fœrmon och Nœdvændigheten af Sjœmagt famt Marienerens bættre Oefvning, (Traité du béfoin d'une Marine, & de l'exercice des Mariniers; il y eft joint un Supplement de Mr. *Modéer* fous le titre de: Tillægning vid Nordenankars Afhandling, 8. Stockh. 1774. pgg. 20.

Pobud ang. the om Rænte- och Lœnings- Spannemolens utgœrande tid efter annan *utkomne Reglementer*, (Ordonnance touchant les Réglemens fucceffivement émanés par rapport au payement des Rentes,) 4. Stockholm, 1770. pgg. 20.

Reglementer angoende Rættegongen i Armeen, then 28. Nov. 1761. j. then 1. Febr. 1770. (Réglemens concernant la Procédure juridique dans l'Armée,) 4. Stockh. 1766. & 1770.

— Arméens Penfions Caffa, (la Caiffe de Penfions de l'Armée,) 4. Stockholm, 1758. 1770. 1772. 1774.

Reglementer angoende Accordernas affkaffende, (Abolition des Accords,) 4. Stockh. 1774.

— Arméens Fæltftat, Underholl, Quarter &c. (Etat, Entretien, Logemens de l'Armée,) 4. Stockh. 1774. §§. 816. fans compter les Annexes.

Rufstjenftordningar (Régl. concernant les Services militaires,) d. d. 1686.

Sigismundi, Konung, Fœrfækran til Ridderskapet och Adelen, (Affurance du Roi *Sigismond* donnée à l'Ordre Equeftre & à la Nobleffe en général,) then 11. Febr. 1494.

Sveriges Oeconomie Balance, (Balance Economique de Suède,) 4. Stockh. 1768. pgg. 20.

Tankar om *Swenska Sjœmagten* och i Synnerhet om *Ammiralitetet*, (Penfées de la Marine Suédoife & en particulier de l'Amirauté,) 4. Stockholm, 1769. pgg. 8.

Thunbergs (Premier Directeur à Carlscrona,) Konft at bygga under Vatn, (Art de conftruire fous l'eau,) avec figg. 4. Stockh. 1775.

Zetzel (Médecin de l'Armée) om en Svenfk Soldats fœda i Fælt, (de la nourriture d'un Soldat Suédois en Campagne,) 8. Stockh. 1764. pgg. 34.

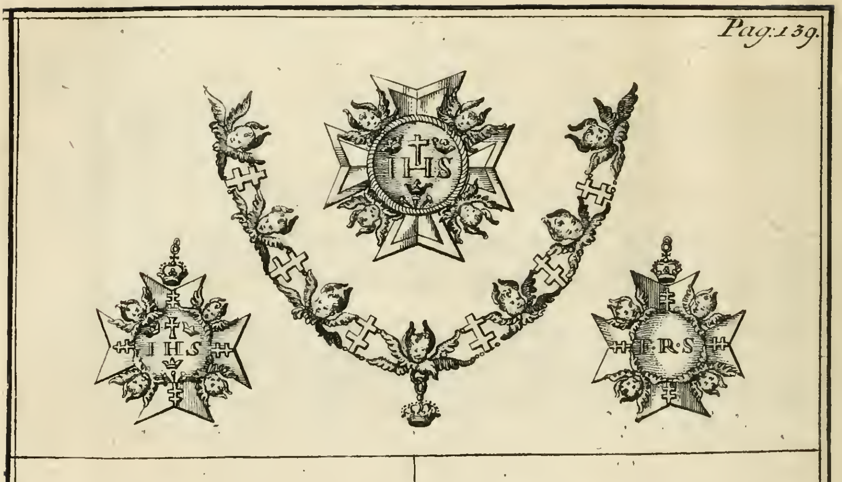
IHS
IHS
I·R·S
PRO PATRIA

V.

RÉGLEMENT DE SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE, CONCERNANT LES TROIS ORDRES DE CHEVALERIE : DES SÉRAPHINS, DE L'ÉPÉE ET DE L'ÉTOILE POLAIRE.

Donné à Stockholm le 23. Fevr. 1748.

Nous FRÉDERIC, par la grace de Dieu Roi de Suède, des Goths & des Vandales, &c. &c. Landgrave de Heſſe &c. faiſons ſavoir qu'invariablement attentifs à remplir les devoirs du Trône, que Nous occupons, Nous avons toujours trouvé, que le plus beau fleuron de la Couronne & de l'autorité Royale, c'eſt *le pouvoir de récompenſer la vertu*, la fidélité, & les ſervices diſtingués: c'eſt auſſi par là, que Nous avons tâché de rendre Notre Regne cher à tous les habitans de la Suède. Les conjonctures du tems, les uſages établis, & d'autres circonſtances, dont on n'eſt pas toujours le maître, mettent très-ſouvent des bornes à ces recompenſes, & ne permettent pas toujours aux Princes les plus portés pour la bienfaiſance, de répandre leurs bienfaits d'une manière propre à mettre un ſujet zélé à ſon aiſe, & à le mieux partager des biens de la Fortune. Auſſi les cœurs vraiment nobles ſont-ils peu touchés de ces ſortes d'aquiſitions, & leur plus grande récompenſe c'eſt la ſatisfaction, qu'ils ſentent d'avoir rempli les devoirs d'un digne citoyen, & d'un ſujet zélé, & d'avoir captivé la bienveillance d'un Prince équitable, d'une manière à en pouvoir transmettre à leur poſtérité des preuves inconteſtables, & propres à leur ſervir d'exemples, & à les exciter à marcher ſur les mêmes traces.

C'eſt en conſéquence de ces conſidérations, que pluſieurs Princes ont inſtitué des *Ordres de Chevalerie*, comme des marques évidentes d'un mérite diſtingué; & les *Suédois* ne le cédant à aucune Nation en fait de ſentimens *élevés & vraiment nobles*, nous avons réſolu de renouveller ce que d'autres Rois de Suède nos Prédéceſſeurs, avoient établi à cet effet par un principe également généreux & bien-faiſant, & dont *l'uſage* a été interrompu dans la ſuite des tems par les Revolutions, qui ſe ſont ſuccédées. Nous *établiſſons* donc, par ces préſentes, *trois Ordres de Chevalerie, a*) dont nous nous déclarons Chef & *Grand-Maître*, & qui ſeront conſidérés & reſpectés de tous en général & d'un chacun en particulier.

Le *premier* & le plus diſtingué ſera *l'Ordre des Séraphins*, connu & révéré anciennement dans le Nord. Nous le faiſons revivre, en lui rendant ſon ancienne ſplendeur, & le deſtinons *à des Rois & à des Princes*, comme une marque de Notre amitié & de notre eſtime, de même qu'à ceux de nos *ſujets*, qui ont rendu à la Patrie des *ſervices ſignalés* & *éclatans*, & qui par ces moyens ſe ſont rendus *dignes* de remplir les *premiers* emplois de l'Etat.

Le *ſecond Ordre* ſera celui *du Glaive ou de l'Epée*, qui de tems immémorial a été la marque honorifique de ceux, qui ont tiré l'Epée, pour le *ſervice de la Patrie*, & que nous rétabliſſons auſſi, à cette même fin, en le deſtinant à nos fidèles ſujets de l'Etat militaire, comme une marque *charactériſtique* de longs & bons ſervices, & pour perpétuer le ſouvenir de l'intrépidité & de la valeur de leurs ancêtres.

Nous deſtinons le *troiſième Ordre*, ſavoir celui *de l'Etoile Polaire*, à ceux, qui dans d'autres emplois & commiſſions, ou par des

a) *Adolphe Fréderic* ſon ſucceſſeur a confirmé ces trois Ordres par une Ordonnance du 25. Novembre 1751; & nous indiquerons au bas de la page les changemens, que ce Roi y a faits en même tems ou dans la ſuite.

Vertus *civiles*, des talens d'esprit, & des établissemens utiles à l'Etat, se sont rendus célèbres & dignes d'une distinction spéciale. Nous avons résolu de le désigner par le nom de l'*Etoile polaire*, pour indiquer aux Chevaliers, qui en seront décorés, que comme cette Etoile ignore le couchant, il sera pareillement de leur devoir de s'appliquer dans leur sphère à ne point faire décliner la réputation du nom Suédois, ni à ne lui faire perdre le lustre acquis par une longue suite de Siécles.

La Vertu *) & l'honneur, la fidélité & le zéle envers Dieu, envers le Prince & la Patrie sont les seuls exercices, auxquels nous assujettissons les Chevaliers. Ces attributs sont le partage des cœurs généreux, & la *pratique* leur en est naturelle & aisée.

Nous avons trouvé bon de fixer l'institution & le rétablissement des Ordres mentionnés au 17. jour du prochain mois d'Avril, *jour* où nous allons entrer dans la soixante & treizième année de Notre âge. Le terme, où Dieu Nous a conduit, ne Nous fait pas espérer d'en célébrer *souvent la mémoire*; *mais* nos voeux seront accomplis, si ce jour peut devenir en même tems le jour mémorable d'une *union* parfaite en général (comme cela va être le devoir essentiel de chaque Chevalier en particulier), de sorte qu'il n'y ait d'autre envie parmi les habitans de la Suède, que celle de contribuer *le plus* par une digne émulation à la gloire, à la félicité & au bien-être de la Patrie.

A cette fin nous avons fait dresser les Statuts suivans & nous leur donnons force de Loi perpétuelle & *immuable*.

*) L'Ordonn. du 25 Nov. 1751. retranche ce §. depuis: *La Vertu & &c.* jusqu'aux paroles *souvent la mémoire; mais.*

STATUTS
DE
L'ORDRE ROYAL DES SÉRAPHINS.

Chapitre I.

§. 1. Le Roi de Suède & des Gothies ſera toujours & de ſuite non-interrompue Chef & Grand-Maitre du louable Ordre des Séraphins: Lui & aucun autre.

§. 2. Le Roi ne pourra créer des Chevaliers *b*) avant que d'être légalement couronné & d'avoir fait en qualité de Grand-Maître de l'Ordre le *vœu* que voici: Je N. N. Roi de Suède, des Goths & des Vandales &c. &c. promets & jure à Dieu, & ſur ſon ſaint Evangile, que je ſoignerai & maintiendrai toujours le vénérable Ordre des Séraphins, inſtitué dans les Siécles reculés & conféré par des Rois de Suède nos Prédéceſſeurs, lequel on vient de renouveller & de faire revivre; que Je ne lui ferai rien perdre de ſon luſtre & de ſa diſtinction; que Je prendrai à cœur ſes intérêts auſſi bien que ceux de nos autres Ordres; que J'obſerverai exactement tout ce que les Statuts de ces Ordres préſcrivent; & que je porterai les autres Chevaliers, à s'y conformer réligieuſement: Je promets ſpécialement de ne point changer, ni *révoquer* ce qui s'y trouve ſtatué, Ainſi Dieu me ſoit en aide!!! *b*)

b) Ce §. 2. a été ſupprimé par le Réglement d'Adolphe Fréderic du 25. Novembre 1751.

§. 3. Aucun Roi n'aura jamais le pouvoir, ni la liberté de révoquer ou d'abolir cet Ordre, qui doit être maintenu inaltérablement, comme une *preuve* immuable de la Vertu & de la gloire de la Nation Suédoise.

§. 4. Le Roi voulant nommer des Chevaliers *c*) ou des Officiers de l'Ordre, convoquera le Sénat; comme Chef & Grand-Maître de l'Ordre, il y aura deux voix, chacun des Sénateurs n'y en ayant qu'une seule. Celui, qui après les voix recueillies en aura les deux tiers en sa faveur, sera déclaré Chevalier, ou Officier de l'Ordre. *c*)

§. 5. Les Princes du Sang Royal de Suède, de ligne masculine, *naissent* Chevaliers de cet Ordre, & pourront être décorés par le Grand-Maître du Cordon de l'Ordre, quelques jeunes qu'ils soyent.

§. 6. Aucun ne sera élu ni créé Chevalier de cet Ordre, qu'il n'ait été auparavant Chevalier de l'Ordre de l'*Epée* ou de celui de l'*Etoile polaire*; & décoré du *grand* Ordre; il continuera de porter également les marques de l'Ordre inférieur. Les Chevaliers de l'Ordre des Séraphins seront tout à la fois Commandeurs de l'un ou de l'autre des deux Ordres inférieurs, suivant ce qu'il en sera statué ci-dessous.

§. 7. On ne pourra porter le nombre des Chevaliers de l'Ordre des Séraphins au delà de *vingt-quatre* personnes de la Nation, & huit Etrangers. Aucun habitant de la Suède ne pourra être admis dans cet Ordre, à moins qu'il ne soit Lieutenant-Géné-

c) Au lieu de ce 4. §. le Réglement d'Adolphe Fréderic ordonne, que le Roi *proposera* les Candidats aux Chevaliers assemblés en Chapitre; & les nommera, en cas que les Chevaliers n'y trouvent à blâmer quelque mauvaise qualité, dont S. M. n'eût point été informée; mais cela étant, ils donneront en corps au Protocolle du Chapitre les raisons, qui les portent, à lui en déconseiller la nomination, & auxquelles S. M. ne refusera point d'acquiescer.

ral des Armées ou d'une dignité équipollente. A l'égard des Souverains ou Princes étrangers, le Roi pourra, de l'avis du Sénat, *d*) paſſer le nombre fixé, pour leur marquer ſon amitié particulière.

§. 8. On ne nommera des Chevaliers, que les deux jours de l'année indiqués ci-deſſous, de maniére qu'ils ſeront nommés le premier jour & créés l'autre. Celui, qui aura été nommé Chevalier, ne portera, avant que ſa création ſoit faite dans les formes, que l'Etoile brodée ſur l'habit, ſans ſe décorer du Cordon, ni de la Croix de l'Ordre.

§. 9. Le premier jour ſera toujours *le Lundi après l'Avent*, pour marquer le reſpectueux ſouvenir & la foi, qu'ils ont du Seigneur, dont on annonce ſurtout alors dans les Aſſemblées Chrétiennes l'*Incarnation*, & qui eſt le fondement & le ſigne caractériſtique de la vraie fidélité duë aux Puiſſances, que Dieu a établies ſur la Terre, & auxquelles il a ſubordonné le reſte des humains.

§. 10. L'autre jour ſera *le 17. du mois d'Avril*, *e*) jour anniverſaire de la naiſſance du Roi *Fréderic I.* pour perpétuer par-là la mémoire du rétabliſſement de cet Ordre opéré par ce Prince. Si ce jour ſe trouve être un jour de fête, la création des Chevaliers ſera remiſe au lendemain.

§. 11. Les Chevaliers ſeront créés *f*) dans l'Egliſe de l'Isle, qui en porte le nom, (Riddareholm,) au caveau de laquelle plusieurs Rois de Suède & des Gothies repoſent, après avoir ſouvent teint, de leur vivant, du ſang des ennemis leurs Armes & leurs

d) Le Réglem. du 25. Nov. 1751. retranche les mots: de l'avis du Sénat.

e) §. 10. c'eſt à préſent le 28. Avril.

f) §. 11. au lieu de: dans l'Egliſe m. ou à la Chapelle du Château ou dans l'Egliſe &c.

leurs vêtemens pour la défenſe *de la Patrie* & à la gloire du nom Suédois. *g*)

§. 12. Le ſiége du Roi ſera poſé à cet effet à la droite de l'Autel, & on placera des bancs des deux côtés pour les Chevaliers de l'Ordre. Celui qui va être créé *Chevalier*, aura ſon ſiége à l'entrée du Chœur, vis-à-vis de l'Autel, placé entre deux anciens Chevaliers, qu'il pourra nommer lui-même.

§. 13. Le Roi & les Chevaliers étant aſſis, on entonnera le *Veni Sancte Spiritus*, puis le Grand-Aumônier du Roi montera en chaire, & rappellera aux Chevaliers, par un diſcours concis, les devoirs indiſpenſables des bons Citoyens & Sujets envers Dieu, envers le Roi, & envers la Patrie.

§. 14. Le Diſcours fini, le Chancelier de l'Ordre ſe levera, ira ſe placer à la gauche du Roi, & détaillera les prérogatives de l'Ordre, & combien celui-ci doit être en vénération? comme quoi il eſt établi pour diſtinguer dûment les talens du Génie, l'habileté, la magnanimité & la valeur; & enfin jusqu'à quel point doit ſe trouver honoré celui, qui va être aggrégé à un Ordre, que le Roi lui-même juge *digne* de porter, & dont il eſt le Chef. Il indiquera en même tems les *motifs particuliers*, qui ont déterminé le Roi à nommer le préſent Seigneur Chevalier de ſes Ordres.

§. 15. Cela fait, le nouveau Chevalier eſt conduit par les deux anciens Chevaliers, qui ſont à ſes côtés, vers l'Autel, & devant le ſiége du Roi. S'y étant agenouillé, le *Récipiendaire* répondra par un *Oui* diſtinct aux demandes ſuivantes, que le Chancelier de l'Ordre lui adreſſe:

g) Le *Cérémonial* pour la tenue du Chapitre des Séraphins a été ultérieurement réglé par une Ordonnance Royale de 1765.

I. Chevalier de Suède & des Gothies N. N. promettez-vous à *Dieu & au Roi*, d'avoir en vénération, & de ſoutenir de tout votre pouvoir les Loix & les Statuts préſcrits à ce louable Ordre? & de Vous y conformer Vous-même?

II. Chevalier de Suède & des Gothies N. N. promettez-vous d'*expoſer* courageuſement votre vie & de prodiguer votre ſang pour la gloire de Dieu, & la *vraie Religion Chrétienne*, *h*) pour le ſervice du Roi & à la gloire & pour la félicité de la Patrie?

III. Chevalier de Suède & des Gothies, N. N. promettez-vous d'aider à *ſoutenir* par vos conſeils, par votre ſageſſe, & par votre intrépidité, à l'exemple de vos glorieux ancêtres, l'ancienne réputation & l'ancienne gloire attachées au nom Suédois?

IV. Chevalier de Suède & des Gothies, N. N. promettez-vous d'entretenir & de cimenter *l'union* avec vos frères?

V. Chevalier de Suède & des Gothies, N. N. promettez-vous d'avoir à cœur toute votre vie, l'honneur & les prérogatives, qui vont vous être accordés?

VI. Chevalier de Suède & des Gothies, promettez-vous de vous porter inaltérablement pour la juſtice, pour les Loix, & pour le bon ordre; d'avancer le bien, & de détourner le mal; de ſoigner & de protéger les Pauvres, les Veuves & les Orphelins?

§. 16. Le Sécrétaire de l'Ordre fera enſuite lecture des *Lettres de création*, que le Roi accorde au nouveau Chevalier, conçûes en ces termes:

„*Nous N. N. par la Grace de Dieu, Roi de Suède, des Goths & des Vandales &c.*

faiſons ſavoir, que vû les longs & grands Services, que Monſieur N. N. nous a rendus, à Nous & à l'Etat, & qu'il s'efforce

h) Au lieu de: vraie Religion Chrétienne, *mettez*: foi & croyance Evangélique Luthérienne.

ſans ceſſe de nous rendre avec un zèle & une ardeur dignes des éloges les plus diſtingués, Nous l'avons, en *récompenſe* de ſon zèle, & de ſa valeur, comme auſſi pour *l'exciter* à Nous continuer ces mêmes Services, élu & adopté de notre propre mouvement & par Notre bienveillance ſpéciale, & Nous déclarons par ces Lettres patentes N. N. *Chevalier* du très-ancien & très-honorable Ordre des Séraphins, dont Nous ſommes Nous même Membre & Grand-Maître. Nous Nous promettons indubitablement que, comme les *Anges Séraphins*, dont il portera *l'empreinte* ſur lui, ſe tiennent ſans ceſſe devant la face du Seigneur, dont ils exécutent les divins Ordres avec un zèle & une fidélité à toute épreuve, de même *ce Chevalier* de Notre Ordre des Séraphins tâchera d'avoir des vûes & une conduite pures & irreprochables, & nous ſera jusqu'à la fin de ſes jours inviolablement attaché à Nous & à l'Etat, par des liens d'un zèle, d'une fidélité, & d'une valeur diſtinctifs & tout particuliers.„

„A ces cauſes Nous lui attribuons, outre les marques diſtinguées d'honneur & de confiance, la jouiſſance de tous les droits, prérogatives & immunités attachés de tems immémorial à Notre Ordre des Séraphins, ou qui lui pourront être attachés dans la ſuite des tems. Nous prenons *ſpécialement* Monſieur N. N. en vertu de ces Lettres ſous Nos auſpices & en Notre protection particulière, de ſorte que s'il lui arrive quelque choſe de fâcheux, *en qualité* de Chevalier de cet Ordre, les auteurs du mal encourront Notre *pleine* indignation. Afin que tous ceux, que cela peut regarder, en ſoyent d'autant plus perſuadés, nous avons ſigné ces Lettres de Notre propre main, & les avons fait ſceller de Notre Grand-Sceau de l'Ordre des Séraphins. Donné à Stockholm au Sénat, le &c.„

§. 17. Cette Lecture faite, le nouveau Chevalier prêtera le *ferment* ſuivant, que le Chancelier lui épellera:

Je N. N. promets & jure à Dieu & ſur ſon St. Evangile, que je prodiguerai mes biens & mon ſang pour la défenſe de la *h*) pure foi & doctrine Chrétienne, je ſerai fidelement attaché à mon Roi & à l'Etat, je détournerai le mal, qui pourroit les menacer & avancerai ce qui leur peut être utile. Je ſoutiendrai la paix & la juſtice, & m'oppoſerai à toute injuſtice; je protégerai les Orphelins, les Veuves & les pauvres; j'aurai ſoin des malades, & ne manquerai pas de viſiter les Hôpitaux & les Infirmeries: *Ainſi Dieu me ſoit en aide!*

§. 18. Le ferment prêté, le Roi prendra le Collier de l'Ordre, des mains du Tréſorier, & accompagné du Chancelier, il en décorera le nouveau Chevalier, & en le frappant de trois coups du Glaive du Couronnement ſur l'épaule gauche, prononcera ces paroles: Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & des Vandales &c. te créons louable & preux Chevalier de Suède & des Gothies de notre Ordre des Séraphins: ſois en digne. Dès-lors le Roi lui donnera l'accolade, en diſant: *Le Seigneur vous protège!*

§. 19. La création faite, le nouveau Chevalier remerciera le Roi, en lui baiſant la main; accompagné des deux anciens Chevaliers, qui le conduiſent, il ira enſuite accoſter tous ſes autres confrères, qui l'embraſſeront l'un après l'autre, en diſant: *Le Seigneur vous protège!*

§. 20. L'*habillement* des Chevaliers eſt une *Veſte* de Satin blanc, ouverte aux manches, avec des paremens & des boutons noirs,

k) §. 17. au lieu de: pure foi & doctrine Chrétienne *m.* vraye foi & croyance Evangélique Luthérienne.

bordés & ornés de dentelles de même couleur, des pans blancs doublés & ornés de la même façon ; les *haut-de-chausses*, & *les bas* blancs, avec des jarretières noires, à nœuds de même couleur ; *souliers* de soye blanche, à pointes & à talons noirs, fermés à nœuds de roses de soye en guise de boucles. Le *manteau* est de satin noir, doublé de blanc, collet & rebords blancs, bordés & ornés de dentelles noires. *Chapeau* de Velours noir, bordé d'un galon de soye blanche, surmonté à la gauche de quatre plumets blancs, & d'un noir au milieu.

Sur le manteau, à l'endroit du cœur, est appliqué la *marque* de l'Ordre brodée en argent.

Sur la Veste, du même côté, est la même marque, mais plus petite.

Le *Collier* de l'Ordre est composé de onze têtes de Séraphins d'Or, avec leurs six ailes déployées, entrelassées de onze croix patriarchales, émaillées en azur, attachées les unes aux autres par des chainons d'Or. Audessous du collier est attaché la marque de l'Ordre, consistant en une croix à deux pointes, émaillée en blanc ; au milieu il y a un globe d'azur, sur lequel on voit les Armes de Suède avec la Devise de l'Ordre J. H̊. S. ; au dessous paroissent trois clouds de la Croix de Notre Sauveur. Le Globe est anglé de quatre têtes de Séraphins d'Or, à ailes déployées, & de quatre croix patriarchales, sortant du Globe dans l'entre-deux des têtes des Séraphins. Sur le revers du Globe on voit les Lettres initiales : *F. R. S.*

La *Croix* de l'Ordre des Séraphins se porte attachée à un *grand Cordon bleu ondoyé, en bandoulière de la droite à la gauche.*

§. 21. Toutes les fois, que le Chapitre devra ſe tenir pour la nomination de nouveaux Chevaliers ou autrement, les Chevaliers ſeront tenus de comparoître *revêtus* de toutes ces marques.

§. 22. Si quelque Chevalier doit être reçu à l'Egliſe, ou que le Chapitre s'aſſemble autrement, les *Hérauts* marcheront les premiers, après ſuivront de front le *Tréſorier*, le *Sécrétaire* & le *Maître de Cérémonies*, puis tous les *Chevaliers*, deux à deux, & s'il s'en trouve un nombre impair, il y en aura trois au premier rang. Immédiatement après les Chevaliers s'avancera le *Chancelier* de l'Ordre, puis les *Princes* du Sang & enſuite le *Roi*, ſuivi de ceux, qui ſont de garde auprès de Sa perſonne.

§. 23. La Cérémonie finie, le *Roi* admettra les *Chevaliers* ſeuls à *ſa Table*, au lieu que les Officiers de l'Ordre mangeront à une autre Table dans le même appartement.

§. 24. Tous les Chevaliers ſeront tenus de produire un *précis* de leurs Services rendus, & dans quelles occaſions ils ont été employés pour le bien de l'Etat? On en dreſſera, auſſi-bien que de tout ce qui concerne l'Ordre en général, des Mémoires précis & circonſtanciés.

§. 25. Chaque Chevalier portera durant toute ſa vie, ſur ſes habits, les marques honorifiques de l'Ordre & en décorera ſes Armes. En cas de contravention, il ſera *déchu* des honneurs attachés à ſa qualité de Chevalier. Le Collier de cet Ordre entourera auſſi les Armes du Royaume, dans les Sceaux tant grands que petits.

§. 26. Si quelqu'un demande cet Ordre pour ſoi ou pour quelque autre, hors du tems que le *i)* Sénat eſt aſſemblé pour la nomination de nouveaux Chevaliers de l'Ordre, il ſera *inhabile*

i) §. 26. au lieu de: Sénat *mettez:* Chapitre.

d'y être jamais reçu, & payera en outre l'amende diĉtée par les Loix.

§. 27. Quelqu'un ayant été reçu Chevalier en conformité de ces Statuts, ſes Armes gravées ſur une planche de cuivre, ſeront ſuſpendues à l'Egliſe de Riddareholm (l'Isle des Chevaliers), dans le Chœur, où les Chevaliers ſont placés; ces Armes ſeront ornées de la *Deviſe* particulière du Chevalier, & au deſſous ſera marqué ſon *nom*, de même que l'*année* & le *jour* de ſa création. Dans le Livre Mémorial ou l'Armorial (Stammbok) de l'Ordre on fera deſſiner les mêmes Armes avec les couleurs naturelles; pour lequel effet il ſera payé au Tréſor de l'Ordre *huit* Daler Smt.

§. 28. Le Roi qualifiera ces Chevaliers de MONSIEUR, dans toutes les *Aſſemblées* de l'Ordre, & dans tous les écrits, qui leur ſeront adreſſés, ou qui les regarderont de quelque autre façon que ce ſoit.

§. 29. Toutes les Gardes hors de l'enceinte du Château Royal préſenteront les armes au paſſage d'un Chevalier, & même dans l'enceinte, lorsqu'ils paroîtront en habit de cérémonie de l'Ordre.

§. 30. Il ſera du devoir des Chevaliers, de ſe charger d'eux-mêmes de l'*inſpection des Hôpitaux* & des Infirmeries, dont ils rendront un compte détaillé à l'Ordre aſſemblé en Chapitre. Il leur appartient auſſi d'indiquer les moyens de ſubvenir à leur entretien, & de s'employer de toutes façons, pour les ſoulager dans leurs béſoins extrêmes & urgents.

§. 31. Si quelque Suédois qui ſe trouve *hors du Royaume*, eſt reçu Chevalier, on lui enverra le Cordon, la Croix & l'Etoile de l'Ordre; mais après les avoir reçus, il ſera tenu de faire parvenir aux Archives de l'Ordre un *précis de ſes Services*, & *l'empreinte* de ſes Armes.

§. 32. Chaque Chevalier reçu dans cet Ordre payera ſans délai au Tréſor de l'Ordre *huit-cens* Dalers Smt., outre les déniers de Chevalerie, (Riddare penningar) dont il ſera parlé dans l'article ſuivant.

§. 33. Le *Grand-Maître de l'Ordre* lui-même, & les *Princes* du Sang payeront en déniers de Chevalerie *huit* Dalers d'argent pour chaque année de leur âge; mais les autres Chevaliers ne fourniront qu'*un* Daler d'argent pour chaque année de leur âge. Cette rétribution ſe payera le grand jour de l'Ordre, qui eſt le 17me d'Avril, *k*) toutes les fois que l'on procédera à la création de nouveaux Chevaliers. Ladite ſomme d'argent ſera déposée *au Tréſor* de l'Ordre, & ſervira de fonds, pour ſubvenir aux béſoins & aux dépenſes néceſſaires.

§. 34. Tous les Chevaliers ſeront tenus d'être *préſens* le jour de la création de nouveaux membres de l'Ordre, à moins que le ſervice de l'Etat, ou d'autres accidens inſurmontables ne les empêchent de comparoître.

§. 35. Les Chevaliers s'aſſembleront en Chapitre chaque année, une fois ou plus ſouvent, ſelon l'exigeance des cas. Ils comparoîtront toujours *en habit de cérémonie* de l'Ordre, & auront ainſi voix & ſéance. Il ne peut y en avoir moins que *onze*, & ils ſe placeront ſuivant l'ordre de leur création. Les Princes occuperont les premières places, en obſervant néanmoins entr'eux le même ordre *l*) préſcrit aux autres Chevaliers.

§. 36. Lorsque les Chevaliers auront pris place au Chapitre aſſemblé, on *délibérera* ſur les points propoſés & ſur l'adminiſtration des biens de l'Ordre.

§. 37.

k) Aujourd'hui le 26. Avril.

l) §. 35. au lieu de: préſcrit aux autres Chevaliers, *mettez*: qu'ils obſervent entr'eux en d'autres rencontres.

§. 37. Les Chevaliers ſe chargeront eux-mêmes des fraix de leurs habits de cérémonie.

§. 38. Aucun Chevalier ne pourra, ſans l'agrément du Chapitre aſſemblé, accepter d'une Puiſſance étrangère quelque autre Ordre; s'il y contrevient, il perdra les marques & les honneurs de celui-ci.

§. 39. Hors du Chapitre aſſemblé, aucun Tribunal n'aura le pouvoir de priver un Chevalier, ou un Officier de l'Ordre, des honneurs ni de la jouiſſance des prérogatives, qui y ſont attachées.

§. 40. Si un Chevalier meurt à Stockholm, il ſera dépoſé ou inhumé dans l'Egliſe de de Riddareholm. *l*) On portera devant le cercueil les marques de l'Ordre avec ſes attributs, & il y aura des Eperons dorés attachés ſur le cercueil. Les Chevaliers préſens ſuivront le cercueil en l'ordre marqué; & le Grand-Aumônier du Roi prononcera un Diſcours concis à la mémoire du Défunt. (*m*)

§. 41. Le Chevalier étant inhumé, le Tréſorier redemandera ſans délai la Croix & les autres appartenances de l'ordre.

§. 42. Si un Chevalier Suédois meurt dans d'autres endroits de la Domination Suédoiſe, on ſonnera également pour lui les cloches de l'Egliſe de Riddareholm, & le Grand-Aumônier de

l) §. 40. *Ajoutez:* ſans être à charge aux héritiers, en cas qu'il n'y ait pas ſon propre caveau.

m) §. 40. Le Cérémonial des Obſèques des Chevaliers Séraphins fut nouvellement réglé par une Ordonnance Royale du 19. Avril 1765; il reſte cependant libre à un chacun de déclarer dans ſon Teſtament &c. s'il veut, que ſon Corps ſoit dépoſé ſans cérémonie.

la Cour prononcera tout de même, au jour indiqué, un petit Diſcours à la mémoire du Défunt *n*).

Chapitre II.

§. 1. Pour que tout ce qui concerne l'*Ordre des Séraphins*, ſoit exécuté en bonne & dûe forme, il y aura *quatre Officiers*, ſavoir: 1) le Chancelier, qui eſt Chevalier de l'Ordre, 2) le Tréſorier, 3) le Sécrétaire, & 4) le Maitre de Cérémonies de l'Ordre. Ils doivent être tous du Corps de la Nobleſſe. On nommera auſſi deux Hérauts.

§. 2. Le *Chancelier* de l'Ordre déclarera dans toutes les affaires, auxquelles l'Ordre participe, les ſentimens du Roi; il convoquera de ſa part le Chapitre, où il portera auſſi la parole; Il ſera chargé du ſoin de faire exécuter à la lettre tout ce qui aura été décidé & conclu à la pluralité des voix dans le Chapitre aſſemblé en dernier lieu. Il gardera de même les Sceaux (Klæmman) de l'Ordre, & aura ſoin, qu'il n'en ſoit rien ſcellé, qui n'ait été décidé à la pluralité des Voix.

§. 3. Le *Tréſorier* aura ſoin des déniers de l'Ordre, il recevra tout l'argent, qui ſera payé au Tréſor, & ne le fera employer qu'aux uſages autoriſés par le Chapitre aſſemblé, devant lequel il produira auſſi chaque année les comptes, pour en être revûs. Il aura pareillement ſoin des Bijoux, (Croix, Cordons & autres appartenances) de l'Ordre, & le Chapitre nommera tous les trois ans *trois* Chevaliers, chargés d'examiner ſoigneuſement, ſi tout ce qui eſt indiqué ci-deſſus, & ce qui peut d'ailleurs être utile & convénable à l'Ordre, a été dûment exécuté.

n) §. 42. Le Grand-Aumônier de la Cour eſt tout à la fois Aumônier de l'Ordre, dont il porte auſſi la Croix de Séraphins, attachée à une chaine d'or autour du cou.

§. 4. Le *Sécrétaire* y tiendra le Protocolle & rédigera les Mémoires de l'Ordre; il dressera les Lettres patentes des Chevaliers, & expédiera en général tous les Décrets du Chapitre assemblé; il aura soin des Papiers de l'Ordre, & les arrangera convénablement; il fournira à chaque Chevalier les Loix & Statuts scellés du Sceau de l'Ordre. Il notera dans le Livre Mémorial ou Journal de l'Ordre les noms de tous les Chevaliers, la date de leur nomination & celui de leur création, le jour de leur naissance, les Services rendus à l'Etat, & en quel tems? de quelle maladie ou accident ils sont morts?

§. 5. Le *Maitre de Cérémonies* de l'Ordre aura soin, pour que toutes les Cérémonies établies soyent ponctuellement observées, tant au Chapitre, qu'à l'Eglise, dont la décoration convénable aux jours de fêtes de l'Ordre, est commise à son goût & à ses soins. *o*)

§. 6. Les *Hérauts* se trouveront présens à toutes les Assemblées, & à tous les jours de Cérémonie de l'Ordre; Leur habillement sera égal à celui des Officiers de l'Ordre, avec cette différence, qu'au-lieu du manteau ils porteront un hoqueton de velours bleu, orné de dentelles & de franges d'or. Sur la poitrine & sur le dos, on distinguera les trois-Couronnes, & les Lettres initiales de la Devise de l'Ordre **I. H̊. S.** dont la Signification: *Jesus*

o) §. 5. *aj. à la fin*: Il y aura de plus trois Officiers subalternes ou Officians, savoir un *Camérier*, un *Archivaire* & un *Sous-Maître de Cérémonie*, qui tous seront Gentilshommes & porteront une petite Croix de Séraphins, pendante à un ruban bleu passé par une boutonnière de l'habit. Leur habillement est comme celui des Officiers supérieurs, avec la différence, que le manteau sera de satin blanc doublé de noir, le collet & les bords blancs bordés & ornés de dentelles noires, le chapeau de satin blanc bordé d'un galon de soye noire, surmonté à la gauche de plumes noires, les souliers de soye noirs, à pointes, talons & roses (en guise de boucles) noirs.

Hominum Salvator se trouvera exprimée en plein sur le dos. Leur Chapeau sera couvert de satin blanc, orné de quatre plumets noirs & d'un blanc. Ils porteront dans la main un bâton couvert de velours bleu, semé de trois couronnes & surmonté d'une Couronne Royale. C'est d'ailleurs au Maître des Cérémonies de l'Ordre à leur indiquer ce qu'il leur convient de faire.

§. 7. Le Trésorier, le Sécrétaire, & le Maître des Cérémonies de l'Ordre, qui seront choisis parmi les personnes en place, & jamais *au dessous* du rang de Colonel, porteront la *Croix* sur l'estomac pendue au Cordon de l'Ordre, & l'*Etoile* sur les habits, pour marquer le rang, qu'ils occupent dans l'Ordre; & ils prêteront en plein Chapitre le serment réquis.

§. 8. *p*) Les Hérauts & l'Archivaire porteront la petite Croix attachée à la boutonnière de l'habit moyennant un ruban bleu, sans autre marque ni Étoile sur l'habit.

§. 9. *q*) *Les quatre Officiers* susmentionnés & les *Hérauts* de l'Ordre des Séraphins, seront chargés des mêmes fonctions dans les Ordres de l'Epée & de l'Étoile polaire.

§. 10. Les Armes de Suède surmontées d'une Couronne Royale, & entourées du Collier de l'Ordre, avec l'exergue: *Sigillum Ordinis Equestris Seraphinorum*, forment les deux Sceaux de l'Ordre. Il n'y aura que les Lettres patentes des Chevaliers, qui seront scellées du Grand-Sceau.

§. 11. On formera *deux* Livres, dans lesquels seront écrits sur du parchemin les Loix & Statuts de l'Ordre; l'un sera conservé dans la Chancellerie de l'Ordre, & l'autre au Chœur de l'Eglise

p) §. 8. *mettez*: Il y aura aussi deux Hérauts également Gentilshommes, qui porteront la même Croix, que portent lesdits Officiers subalternes.

q) §. 9. *en la place de*: les quatre *m*: tous ces.

de Riddareholm dans une armoire enfoncée & attachée au parois.

A la fin de la 1774e année il y avoit 42 *Chevaliers* de l'Ordre des Séraphins, ſavoir:

30 *Nationaux*, y compris le Roi, comme Grand-Maître, & les deux Ducs.

12 *Etrangers*.

STATUTS
DE
L'ORDRE DU GLAIVE OU DE L'ÉPÉE.

CHAPITRE I.

§. 1. Le Roi de Suède & des Goths ſera toujours & de ſuite non-interrompue, Chef & Grand-Maître de cet Ordre; Lui & aucun autre.

§. 2. Le Roi ne pourra créer des Chevaliers, avant que d'être couronné ſuivant les Loix. *a*)

§. 3. Aucun Roi n'aura jamais le pouvoir, ni la liberté de révoquer ou d'abolir cet Ordre, mais il ſera maintenu *inaltérablement*, comme une preuve immuable de la Vertu, de la Valeur & de la gloire de la Nation Suédoiſe.

a) ce § eſt ſupprimé par le Réglement du 25. Nov. 1751.

§. 4. *b*) Le Roi voulant nommer & élire des Chevaliers, convoquera le Sénat, où le Roi aura deux voix & chacun des Sénateurs une. Celui qui aura les deux tiers de ces ſuffrages en ſa faveur, ſera déclaré Chevalier de l'Ordre.

§. 5. Les Princes du Sang Royal de Suède, s'ils ſont de la Lignée maſculine, *naiſſent* Chevaliers de cet Ordre, & le Grand-Maître peut les décorer du Cordon de l'Ordre, quelques jeunes qu'ils ſoyent.

§. 6. Cet Ordre ne ſera tenu à aucun nombre *fixe* de Chevaliers; il ſera *purement militaire*, & celui qui en tems de paix aura ſervi vingt ans avec zèle & approbation, en pourra être revêtu. Une année de ſervice en tems de guerre eſt comptée pour pluſieurs années de ſervice pendant la paix.

§. 7. Celui, qui aura été bleſſé à la guerre, ou qui aura remporté quelque Trophée ſur l'ennemi, pourra être reçu Chevalier, quand même il n'auroit pas encore ſervi un ſi grand nombre d'années.

§. 8. On pourra auſſi décorer de cet Ordre ceux, qui ont fait honneur à leur Patrie, en ſe rendant recommendables au ſervice des Puiſſances étrangères par leur valeur & par leurs vertus militaires.

§. 9. Le Roi créera ces Chevaliers dans ſes propres Appartemens, en préſence des *Sénateurs c*) & des Commandeurs de l'Ordre.

b) §. 4. *pour ce* §. *m.* Le Roi déſirant de nommer des Chevaliers, les propoſera au Chapitre de l'Ordre; il eſt cependant permis aux Commandeurs en corps, ſuppoſé qu'ils trouvent au Candidat des défauts, dont S. M. n'eût pas été informée, de donner au Protocolle les raiſons, qui les portent à en déconſeiller la nomination, & auxquelles le Roi voudra bien acquieſcer.

c) §. 9. *ajoûtez:* qui ſont Chevaliers de l'Ordre des Séraphins.

Le Chancelier des Ordres avertira le nouveau Chevalier de s'approcher du Roi, devant lequel il se mettra à genou & prêtera, les doigts levés, le serment suivant, que le Sécrétaire des Ordres épellera:

Je N. N. promets & jure à Dieu & sur son St. Evangile, que je prodiguerai mes biens & mon sang pour la défense de la *vraie foi d) & doctrine Chrétienne*; que je serai fidèlement attaché à mon Roi & au Royaume; j'irai courageusement au devant des Ennemis de la Patrie; je défendrai la cause de la Justice & me comporterai toujours & de tout mon pouvoir en digne Chevalier, suivant les devoirs, que les Statuts préscrivent. Ainsi Dieu me soit en aide!

§. 10. Le serment prêté, le Roi prendra des mains du Trésorier la *Croix*, la donnera au nouveau Chevalier, & en le frappant de trois coups de son Epée sur l'épaule gauche, prononcera ces paroles: Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & des Vandales &c. &c. Te créons Chevalier de notre honorable Ordre de l'Epée: Sois-en digne! Cela fait, le Chevalier baisera la main du Roi, & ira recevoir du Sécrétaire des Ordres, ses Lettres de Chevalerie.

§. 11. Outre les Chevaliers de l'Ordre des Séraphins de l'Etat militaire, il y aura dans cet Ordre vingt quatre Commandeurs des premiers rangs, depuis le Feldmaréchal jusqu'aux Colonels inclusivement; ils porteront l'*Etoile* de l'Ordre brodée sur la gauche de l'habit, & un *Cordon jaune à rayes ou bords bleus*, de la droite à la gauche, & garni de la Croix de l'Ordre. *e)*

d) m. croyance & doctrine Evangélique Luthérienne.

e) §. 11. Le Roi d'aujourdhui, *Gustave III.* créa 1772. une nouvelle Classe de Chevaliers de cet Ordre, sous le nom de Grand-Croix. Il y eut donc à la fin de la 1774e année 29 Grands-Croix, 24 Commandeurs & 1067. Chevaliers de la petite Croix.

§. 12. La marque de l'Ordre eſt une *Croix de St. André*, à deux pointes, émaillée en blanc; il y a au milieu un Globe d'azur aux trois Couronnes de Suède, avec un Glaive en pal. La Croix eſt de plus anglée de quatre Couronnes d'Or, & garnie aux pointes latérales d'épées pendantes dans leurs baudriers. Au deſſous de la Couronne Royale, qui attache la Croix au Cordon, de même qu'au deſſous du Globe, aux pointes d'enbas, il y a deux épées enveloppées dans leurs baudriers, qui ſe croiſent. Le Revers de la Croix ne diffère qu'en ce qu'au lieu des trois Couronnes de Suède il y a ſur le Globe un Glaive en pal, ſurmonté d'une Couronne de Lauriers, & dans l'exergue: *Pro Patria.*

§. 13. Les *ſimples Chevaliers* porteront la Croix, à la boutonnière de l'habit, attachée par un ruban jaune à bords bleus, comme le Cordon des Commandeurs.

§. 14. Tous les Chevaliers payeront au Tréſor, inceſſamment après leur réception, quarante Dalers Srmt; *f*) Les Commandeurs en payeront deux cens.

§. 15. Cet Ordre n'a point d'*habillement d'ordonnance*, ni n'eſt obligé de célébrer le jour de ſon Inſtitution. *g*) Le Chapitre s'aſſemblera toutes les fois, que le Roi le fera convoquer par le Chancelier de ſes Ordres. Chaque Commandeur aura ſéance & voix au Chapitre, & l'on y délibérera ſur l'adminiſtration des déniers de l'Ordre, & ſur ce que le Chapitre trouvera d'ailleurs utile & néceſſaire.

f) §. 14. le Cérémonial & les fraix de la création de ces Chevaliers ont été ultérieurement réglés par une Ordonnance Royale du mois de Mai 1770. Un Chevalier de l'Epée paye actuellement 102. Dlr. Srmt.

g) §. 15. Les Grands-Croix & les Commandeurs de l'Ordre de l'Epée ont à préſent un habillement d'ordonnance & aſſiſtent en habits de Cérémonie aux proceſſions, qui ſe font deux fois par an de l'Appartement du Roi à la Chapelle du Château. Ord. Roy. de 1765.

§. 16. Aucun n'osera porter les marques de cet Ordre, à moins qu'il n'en ait été créé Chevalier ; & quiconque osera y contrevenir, encourra l'indignation du Roi, & payera deux mille Dalers Smt. d'amende.

§. 17. Les Chevaliers produiront un *précis* de leurs services rendus, & à quoi ils ont été principalement employés *pour le bien de l'Etat.*

§. 18. Chaque Chevalier portera toute sa vie sur les habits, les marques honorables de l'Ordre, dont il aura été revêtu, & en décorera ses Armes; s'il y manque, il en perdra les honneurs & les prérogatives.

§. 19. Si quelqu'un demande cet Ordre pour lui-même, ou pour quelque autre, hors du tems de l'Assemblée du *Sénat i)* convoqué, pour procéder à l'Election de nouveaux Chevaliers, il sera *inhabile* de l'obtenir. Si quelqu'un porte *atteinte* à la dignité de cet Ordre *de paroles* ou par voye de fait, ou qu'il s'émancipe de trouver à redire au choix fait par le Roi, il sera de même *inhabile* d'y être jamais reçu, & subira en outre les *peines*, que les Loix dictent en pareil cas.

§. 20. Un Chevalier étant mort, le Trésorier se fera rendre la Croix, que le défunt avoit reçu.

Chapitre II.

Le Chancelier, le Trésorier, le Sécrétaire, & le Maître de Cérémonies de l'Ordre des Séraphins, seront chargés pour les Solemnités de cet Ordre militaire des mêmes fonctions que celles qui ont été ordonnées dans les Statuts de l'Ordre des Séraphins. Il en est de même des *Hérauts h).*

i) §. 19. *au lieu de:* Sénat *m:* Chapitre.

k) Aj. aussi bien que des Officians ou Officiers subalternes.

STATUTS
DE
L'ORDRE DE L'ÉTOILE POLAIRE.

Chapitre. I.

§. 1. Le Roi de Suède & des Goths ſera, de ſuite non interrompue, Grand-Maître de cet Ordre; lui & aucun autre.

§. 2. Le Roi ne pourra créer *a*) des Chevaliers, avant que d'être couronné ſuivant les Loix.

§. 3. Aucun Roi n'aura jamais le pouvoir ni la liberté de révoquer ou d'abolir cet Ordre, qui ſera maintenu inaltérablement, comme une preuve immuable des talens, de la vertu, & de la gloire de la Nation Suédoiſe.

§. 4. Le *Roi* ayant deſſein de nommer & d'élire des Chevaliers, convoquera le Sénat, & aura à la Votation *deux voix*, au lieu que les Sénateurs n'en auront chacun qu'une. Celui qui aura les deux tiers pour lui, ſera déclaré Chevalier de l'Ordre *b*).

§. 5. Les Princes du Sang de Suède *naiſſent* Chevaliers de cet Ordre & le Grand-Maître pourra les décorer du Cordon de l'Ordre, quelques jeunes qu'ils ſoyent.

a) §. 2. Ce §. a été ſupprimé par le Réglement d'*Adolphe Fréderic*, d. 25. Nov. 1751.

b) *Subſtituez*, à ce §.: Le Roi intentionné de créer des Chevaliers, en fera la propoſition au Chapitre de l'Ordre; il eſt cependant permis aux Commandeurs en Corps, ſuppoſé qu'ils trouvent au Candidat des défauts, dont Sa Majeſté n'eût pas été informée, de donner au Protocolle les raiſons, qui les portent à en déconſeiller la nomination, & auxquelles le Roi voudra bien acquieſcer.

§. 6. Cet Ordre ſera compoſé de *vingt-quatre c)* Chevaliers, & de *douze* Commandeurs *d)*, outre les Sénateurs Chevaliers de l'Ordre des Séraphins, qui ſont Commandeurs nés de l'un ou de l'autre des Ordres inférieurs.

§. 7. On n'admettra dans cet Ordre, que des *perſonnes célèbres*, d'un génie diſtingué, & d'une fidélité reconnue. On en honorera de préférence ceux, qui par des talens particuliers, par des ouvrages ſavans & utiles, par des établiſſemens nouveaux & avantageux, ou par d'autres ſervices ſignalés, s'en ſont rendus dignes.

§. 8. Le Roi créera ces Chevaliers dans ſes appartemens en préſence des *Sénateurs e)* & des Commandeurs de l'Ordre. Le Chancelier des Ordres avertira le nouveau Chevalier de s'approcher du Siége du Roi, devant lequel il ſe mettra à genou, & prêtera, les doigts levés, le Serment ſuivant, que le Sécrétaire des Ordres lui dictera:

Je N. jure à Dieu & ſur ſon St. Evangile, que j'aurai toujours en vénération la vraye *foi f)* & doctrine Chrétienne; que je ſerai fidèlement attaché à mon Roi & à l'Etat, dont je prendrai à cœur le Bien-être; je m'oppoſerai à l'injuſtice; je ſoutiendrai la paix & la juſtice, & je me comporterai réligieuſement en bon & digne Chevalier, le tout conformément aux devoirs que les Statuts me dictent. *Ainſi Dieu me ſoit en aide!*

c) §. 6. Au lieu de 24 *m.* 50. *d)* A la fin de la 1774e année il y avoit 62 Chevaliers de la petite Etoile Polaire, & 25 Commandeurs de cet Ordre.

e) §. 8. à: des Sénateurs, *aj.* qui ſont Chevaliers de l'Ordre des Séraphins.

f) Foi *m.* croyance & doctrine Evangélique Luthérienne.

§. 9. Ce serment prêté, le Roi prendra des mains du Trésorier la Croix, la donnera au nouveau Chevalier, & en frappant de son Epée trois coups sur l'épaule gauche du *Récipiendaire*, prononcera ces paroles: Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & des Vandales &c. Te créons Chevalier de notre honorable Ordre de l'Étoile Polaire: *Sois en digne!* Le Chevalier baisera ensuite la main du Roi, & ira prendre des mains du Chancelier de l'Ordre, son *Diplome* de Chevalier.

§. 10. Les *douze* Commandeurs, qu'outre les Chevaliers Séraphins il y aura dans cet Ordre, seront tous du rang de ceux, à qui le Roi donne le titre: Homme de confiance (*Tromænn*).

§. 11. Les *Commandeurs* porteront la Croix sur l'estomac, attachée à un *Cordon noir*, & l'Etoile de l'Ordre brodée sur l'habit. Les simples Chevaliers porteront une Croix plus petite attachée par un ruban noir à la boutonnière de l'habit.

§. 12. La *marque de l'Ordre de l'Étoile polaire* est une *Croix grecque* à deux pointes, émaillée en blanc, anglée de quatre Couronnes d'Or, & surmontée d'une Couronne Royale. Il y a au milieu un Globe d'azur, sur lequel brille une *Etoile polaire* blanche à cinq pointes & l'exergue: *Nescit occasum.*

§. 13. Le nouveau Chevalier payera dès sa création au Trésor de l'Ordre cent Dalers Smt. *g*) Les Commandeurs en payeront le *double.*

§. 14. Cet Ordre n'aura point d'*habit* de *cérémonie h*), ni ne sera obligé de célébrer le jour de son Institution; mais le Chapitre s'assemblera, toutes les fois que le Roi l'aura fait convoquer par le

g) §. 13. *voyez* L'Ordonn. Roy. d. Mai 1770. suivant laquelle un Chevalier paye 162 Dlrs. d'argent.

h) §. 14. Les Commandeurs ont à présent leur habillement de cérémonie, dont ils sont revêtus, lorsqu'ils assistent aux Processions, qui se font les jours de Chapitre. *Ordonn. Roy. de 1765.*

Chancelier de Ses Ordres. Chaque Commandeur aura ſéance & voix au Chapitre, où l'on délibérera ſur l'adminiſtration des déniers de l'Ordre, & ſurtout ce que le Chapitre trouvera d'ailleurs utile & convénable.

§. 15. Perſonne n'oſera porter les marques de cet Ordre à moins que d'avoir été légalement reçu; quiconque y contrevient, encourra l'indignation du Roi, & payera deux mille Dalers Smt. d'amende *i*).

§. 16. Les Chevaliers produiront un *précis* de leurs ſervices rendus, & en quelles occurrences ils ont été, ou ſont encore employés pour le bien de l'Etat.

§. 17. Chaque Chevalier portera jusqu'à ſa mort ſur ſes habits, les marques de l'Ordre, dont il ſe trouvera revêtu, & en décorera ſes Armes; s'il y contrevient, il en perdra les honneurs & les prérogatives.

§. 18. Si quelqu'un demande cet Ordre pour lui-même ou pour quelque autre, hors du tems de l'aſſemblée du *Sénat k*), expreſſément convoqué pour l'élection de nouveaux Chevaliers, il ſera inhabile de l'obtenir jamais; ſi quelqu'un porte atteinte à la *dignité* de cet Ordre par des paroles ou par des voyes de fait, ou qu'il s'émancipe de trouver à redire au choix fait par le Roi, il ſera également inhabile d'y être jamais reçû, & ſubira d'ailleurs les peines, que les Loix dictent *l*).

§. 19. Un Chevalier étant *mort*, le Tréſorier ſe fera rendre la Croix de l'Ordre. *m*)

i) §. 15. Si le Récipiendaire eſt abſent, le Roi peut charger quelqu'un, de le décorer en ſon nom des marques de l'Ordre.

k) §. 18. pour Sénat, *mettez:* Chapitre.

l) §. 18. *ajoutez*: Nous déclarons finalement, qu'aucun de nos ſujets ne ſera créé Commandeur, ſans avoir été auparavant gratifié de la petite Croix ſuivant la ci-jointe Déclaration du 3. de Mai 1748.

m) A la fin de 1774 il y avoit 25 Commandeurs & 62 Chevaliers.

Pour plus de foi Nous avons ſigné ces Statuts de Notre propre main, & fait appoſer Notre Grand-Sceau Royal. Donné à Stockholm au Sénat, le vingt troiſième Jour du mois d'Avril, l'an de grace Mil-ſept cens quarante-huit.

FRÉDERIC.

RUDENSCHŒLD.

DÉCLARATION DU ROI,

concernant

la petite Croix des Ordres de l'Epée & de l'Étoile Polaire. Datée de Stockholm le 3. Mai 1748.

Nous FRÉDERIC, Roi de Suède &c. Landgrave de Heſſe &c. faiſons ſavoir, que les circonſtances Nous ayant porté au premier tems de l'Inſtitution de Nos *trois* Ordres de Chevalerie, d'en créer d'abord des Commandeurs, Nous trouvons à propos de déclarer par celles-ci, & de peur qu'on n'en tire par la ſuite des conſéquences peu conformes à l'eſprit de l'Inſtitut, que ſuivant Notre Volonté & le but, que Nous Nous ſommes propoſé, aucun de Nos ſujets ne ſera reçu *Commandeur*, à moins que Nous, ou quelqu'un de Nos ſucceſſeurs ne l'ayons précédemment gratifié de la *petite* Croix. On doit d'autant moins ſe flatter d'être diſpenſé de ce point, que quelques jours avant le rétabliſſement desdits *trois* Ordres, Nous l'avons priſe, Nous-même, auſſi-bien que le *Prince héréditaire* & le Prince *Guſtave* de Suède &c. Stockholm au Sénat le 3. Mai 1748.

FRÉDERIC

& plus bas

RUDENSCHŒLD.

STATUTS DE L'ORDRE DE WASA,

QUI

FUT INSTITUÉ LE 29. MAI 1772. JOUR DU COURONNEMENT DE *GUSTAVE III.*

Nous GUSTAVE, par la grace de Dieu Roi de Suède, des Goths &c. faiſons ſavoir, que tout le monde étant enfin perſuadé dans un Siécle auſſi éclairé, que l'*Agriculture* eſt *la baſe* & le fondement eſſentiel *du Bien-être d'un Etat ;* & que ſans elle, les *Mines*, les *Arts* & le *Commerce* languiroient infailliblement, Nous Nous ſommes déterminé de *diſtinguer*, d'encourager & d'eſtimer *particulièrement*, ſous Notre regne, tous ceux de Nos fidèles *ſujets*, qui employeront *leur tems*, *leurs talens & leurs Biens* à l'encouragement & à la perfection d'une partie auſſi eſſentielle de l'Induſtrie. Etant également convaincu, qu'outre l'Agriculture, les *Mines* contribuent à un dégré ſuprème à procurer à la Société de *nouvelles* richeſſes, & que par conſéquent les Arts & le Commerce ſont indiſpenſables à un Etat, qui veut jouir de toute la félicité, dont l'*humanité* eſt ſuſceptible en ce monde, Nous regardons, comme un de Nos principaux devoirs Royaux, de protéger ces mêmes ſujets, & d'honorer des marques toutes particulières de notre très-gracieuſe Bienveillance, *quiconque* aura donné à cet égard des preuves *éclatantes* de ſon intelligence, de ſon aſſiduité & de ſon induſtrie.

Parfaitement convaincu, que pour les *Ames nobles* il n'y a de meilleur encouragement ni de plus grande récompenſe, que la *gloire* & les *témoignages publics* de leurs qualités diſtinguées, Nous avons

trouvé bon d'*instituer* à l'occasion de Notre Couronnement solemnel, *un Ordre uniquement destiné* à des personnes, qui auront donné dans Notre Royaume & *au profit de l'Etat* des preuves éclatantes de leur industrie & de leurs connoissances par rapport *à l'Agriculture, aux Mines, aux Arts & au Commerce.*

Nous voulons, que cet *Ordre* porte le nom *de Wasa*, d'un côté en mémoire des grands Rois, Nos Ayeux & Prédécesseurs, qui ont tiré leur *Origine* de l'illustre Sang de *Wasa*, & qui se sont si glorieusement occupés d'annoblir le terroir Suédois, & d'encourager de toute façon l'Industrie nationale; de l'autre & particulièrement, parce que cette Famille a dans ses Armoiries une *Gerbe*, l'indice le plus significatif de l'*Agriculture*, que moyennant cette fondation Nous voulons préférablement honorer, encourager & récompenser, comme la *Mère de tous les Arts.*

A ces causes Nous ordonnons très gracieusement, que tous & un chacun estiment & honorent Notre Ordre Royal de Wasa.

Pour que tout se passe en bon ordre à la nomination & à la création de ces *Chevaliers*, nous avons prescrit le Réglement suivant:

Chapitre I.

§. 1. Le *Roi* de Suède & des Goths sera toujours, de suite non interrompue, Protecteur & *Grand-Maître* de cet Ordre; Lui & nul autre.

§. 2. Le Roi ne pourra jamais *suspendre* ni *abolir* cet Ordre, lequel doit subsister invariablement, comme le moyen le plus sûr d'encourager l'Agriculture, l'exploitation des Mines, les Arts & le Commerce, qui sont seuls capables d'assurer tant le *Bien-être* des Particuliers, que la force de l'Etat en général.

§. 3. Le *Roi* ne nommera ni ne créera des Chevaliers *avant* son Couronnement, & *sans* avoir juré auparavant le maintien inviolable de cette fondation.

§. 4.

§ 4. Si un Roi de Suède n'avoit pas cet Ordre *à ſon Avènement* au Trône, ce qui pourroit aiſément arriver, vû *la nature* de cet Ordre, il doit le recevoir le jour de ſon Couronnement, des mains de l'*Archêveque* ou de l'*Evêque*, qui fait ſes fonctions dans cet Acte ſolemnel.

§. 5. Il y aura *ſix Grands-Croix*, y compris le Roi & le Chancelier de l'Ordre; *huit Commandeurs* & *cinquante Chevaliers.*

§. 6. Si le Roi a deſſein de nommer quelque *Chevalier*, Il convoquera les *Membres de l'Ordre*, & nommera dans leur Aſſemblée celui, qu'il veut honorer dudit Ordre. S'il arrivoit, qu'il n'y eût pas auprès de la Perſonne du Roi *autant* de Grands-Croix & de Commandeurs, qu'exige l'*Aſſemblée d'un Chapitre régulier*, le Roi convoquera le *Chancelier* & les *Chevaliers Séraphins* préſens, & communiquera enſuite *par écrit* aux ſusdits Grands-Croix & Commandeurs *la nomination*, qu'il vient de faire.

§. 7. On ne nommera *Chevaliers* de cet Ordre, que des Perſonnes, qui ont rendu des *Services ſignalés & utiles* au Public, ſoit par leurs *Ecrits*, ſoit par leur propre *Pratique* en fait de l'Agriculture, des Mines, des Arts ou du Commerce.

§. 8. On créera *Grands-Croix* & *Commandeurs* ceux, qui poſſédent lesdites qualités à *un dégré ſuprème*, ou qui ont ſervi d'*Exemples* aux autres.

§. 9. *La Marque de l'Ordre de Waſa* ſera *une Gerbe d'or* entourée d'un ruban d'or avec l'Inſcription: *Guſtave Troiſième, Fondateur, 1772.* La *Chaine de l'Ordre* ſera également de *quatre Gerbes d'or* & de *trois Feuilles d'Ortie* de Holſtein à trois *Clouds d'or* rangés avec *huit* Ecuſſons attachés aux Armes de Suède. Chacun

de ces huit Ecuſſons eſt rehauſſé d'une Couronne fermée & entourée d'un Symbole *analogue* au Commerce, à l'Agriculture & aux Arts. On a choiſi ces marques, parceque cet Ordre porte le nom de *Waſa*, & pour déſigner le renouvellement, que l'*élévation de la Branche Holſténoiſe ſur le Trône de Suède* a opéré d'une Famille auſſi révérée en Suède.

§. 10. Les *Chevaliers* de cet Ordre en portent *au Cou* la marques attachées à un *petit ruban verd ondoyé.*

§. 11. Les *Grands-Croix* portent ces marques attachées à un *pareil ruban large*, en bandoulière de la droite à la gauche, & ſur le cœur une *étoile d'argent octogone*, ayant au milieu une Gerbe couronnée & quatre Orties brodées autour.

§. 12. Les *Commandeurs* portent les marques de l'Ordre, à un pareil *ruban large*, mais *ſans étoile* ſur le cœur.

§. 13. Les *Grands-Croix* n'ont la permiſſion de porter la *Chaine de l'Ordre*, qu'aux jours de Chapitre & à d'autres grands jours de *Cérémonie.*

§. 14. L'*habillement d'ordonnance* eſt un *habit & un mantelet de velours verd.* Le mantelet eſt doublé de *ſatin blanc*, & n'eſt porté que des Grands-Croix & des Commandeurs.

§. 15. Si le Roi veut créer des Chevaliers, Il le fera dans ſon appartement en préſence de ceux des Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, qui ſeront alors auprès de la Perſonne de Sa Majeſté. Le *Chancelier de l'Ordre* appellera devant le Siège du Roi le Récipiendaire, qui s'y mettra à genoux, & qui récitera, les doigts levés, la *Formule du Serment*, que le Sécrétaire de l'Ordre lui épellera telle que voici :

Moi N. N. promets & jure devant Dieu & ſur ſon St. Evangile, que j'*honorerai* toujours *la foi & la doctrine Evangélique Luthérienne non-variée;* que je ſerai toujours attaché & fidèle

à mon Roi, & à ſon Royaume; que par conſéquent j'avancerai de mon mieux ſon Bien-être & celui de ſon Royaume; que je réſiſterai à ce qui eſt injuſte, & que je veux & dois contribuer tout mon poſſible à avancer & à affermir la *Concorde* & la *Juſtice*; J'exercerai enfin de mon mieux *les Loix de Chevalerie*, ſuivant la teneur des Statuts de cet Ordre, ainſi que Dieu m'en ſoit en aide!

§. 16. Le Serment prêté, *le Roi* prendra des mains du *Tréſorier*, les marques de l'Ordre, en décorera le nouveau Chevalier, & lui donnera de *ſon Epée* trois coups ſur l'Epaule gauche, en diſant: Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & Vandales &c. Te recevons *Chevalier* de Notre honorable Ordre de Waſa. Sois en digne! Le Chevalier baiſe enſuite la main du Roi, & s'en va prendre ſon *Diplome* de Chevalier chez le Chancelier de l'Ordre.

§. 17. Les Grands-Croix payent *huit cent Dalers Srmt.* au Tréſor de l'Ordre; Ceux, qui ſont créés *Commandeurs* n'en payent que *la moitié*, & les ſimples *Chevaliers* ſont *exempts* de payer *aucune taxe.*

§. 18. Cette Compagnie de Chevaliers s'aſſemble toutes les fois, que le Chancelier les convoque de la part du Roi. Tous les Grands-Croix & Commandeurs, qui ſont *préſens*, doivent s'y rendre, & l'on y mettra en déliberation toutes les propoſitions, dont S. M. daignera leur demander leurs avis.

§. 19. Il n'eſt permis à aucun autre de faire uſage des marques de cet Ordre. Quiconque y contreviendra, encourra la disgrace du Roi, & ſera d'ailleurs obligé de payer *deux-mille Dalers, Srmt.* d'amende.

§. 20. Chaque Chevalier portera jusqu'à la fin de ſes jours les marques de l'Ordre ſur ſes habits, & en décorera ſes Armes; s'il y manque, il ſera *déchu* de ſa dignité de Chevalier.

§. 21. Après la mort d'un Chevalier, *le Tréſorier* doit redemander les marques de l'Ordre, qu'il avoit reçues de ſon vivant.

Chapitre II.

§. 1. Le *Chancelier*, le *Tréſorier*, le *Sécrétaire* & le *Maitre de Cérémonies* de l'Ordre des Séraphins étant auſſi les Officiers de ce nouvel Ordre, leurs fonctions à cet égard ſont abſolument conformes à ce qui leur eſt préſcrit par rapport aux autres Ordres.

§. 2. Il en ſera de même à l'égard des *Officians* & des *Hérauts*.

§. 3. Il y aura *deux Livres* reliés, où ſeront inſcrites les Loix de l'Ordre, *l'un* ſera conſervé à la Chancellerie de l'Ordre, *l'autre* ſera depoſé au Chœur de l'Egliſe de Riddareholm, dans l'Armoire, où ſe trouvent les Statuts de l'Ordre des Séraphins.

Pour plus de ſureté Nous avons ſigné ceci de Notre main propre, & y avons fait appoſer le Sceau de Notre Ordre des Séraphins; à Stockholm, au Chapitre de l'Ordre, le 29. Mai, 1772.

GUSTAVE.

DISSERTATIONS RELATIVES A CES *ORDRES DE CHEVALERIE.*

Bring (aujourd'hui Lagerbring) de *Ordinibus Equeſtribus*, 4. Londini, 1748.

Celſius (Olof) de *Ordinum Equeſtrium* in Suecia uſu antiquo & hodierno, 4. Upſal. 1748.

Hermanſſon de Herſeris Hyperboreorum, 4. Upſal. 1734.

Lagerlœf Equites, ſ. de *Ordinibus Equeſtribus*, 4. Upſal. 1696.

ERRATA.

PREMIÈRE PARTIE.

Introduct. pag. VI. ligne 15. Les deux premiers — militaires l. Le principal Ordre, savoir *celui des Séraphins*, est *mixte*, & celui de *l'Epée* militaire.
Explicat. ligne 21. & 23. sont l. font
page 2. ligne 2. 60 ans l. & arriva en Suède 60 ans
— 5. l. 25. sa l. par sa
— 6. l. 19. 1290. l. & il mourut 1290.
— 11. l. 19. 1529. l. 1519.
— 30. l. 18. Kalabalik l. Kalibalik
— 32. l. 13. qu'il l. mais il l'
— — l. 16. Cyllenborg l. Gyllenborg
— 37. l. 25. Wilmanstrad l. Wilmanstrand
— 45. l. 6. arriva l. fut de retour
— 46. l. 28. von l. voy.
— 55. l. 16. Le reste des l. Du reste les
— — l. 19. Au reste les l. Les
— 57. l. 4. Suède l. Suédois
— 61. l. 7. entre l. outre plusieurs
— — l. 10. des l. d'entre.
page 66. l. 28. ladite Députation l. la Députation chargée d'examiner les Requêtes.
— 68. l. 12. le l. l'avis du
— 69. l. 15. nouvel Reglement l. nouveau Réglement
— 87. l. 5. Employe l. Emploi
— 103. l. 23. Betærkande l. Betænkande
— 106. Tabl. No. I. Col. 8. Sommes &c. de Banque l. Sommes totales
— 126. l. 1. Somme d'accord l. Sommes d'Accord
— 127. l. 5. Lieutenant général l. son Lieutenant
— — Tabl. No. XV. Livres l. Marcs
— 129. — — Livres l. Marcs
— — l. 28. Skjeppsbyggnod l. Skjeppsbyggnad
— 141. l. 7. ni l. &.
— 145. l. 6. placé l. & y sera placé
— 151. l. 21. d'eux mêmes l. eux-mêmes
— 169. l. 26. à trois l. avec trois
— — l. 27. avec huit l. dans huit

MEMOIRES

POUR SERVIR A LA CONNOISSANCE

DES AFFAIRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

DU ROYAUME DE

SUÈDE,

JUSQU'A LA FIN DE LA 1775me ANNÉE.

TOME SECOND.

Avec Figures & XLIII. Tables.

À LONDRES,
MDCCLXXVI.

STATISTICAL · SOCIETY · OF · LONDON · 1834

VI.

DE L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DU ROYAUME DE SUÈDE ET DE SON ÉCONOMIE EN GÉNÉRAL.

Aire du Royaume de Suède.

Suivant les Calculs de Mr. *Faggot*, a) le *Royaume de Suède*, y compris la Finlande, a un aire d'environ *9000 milles quarrés*, à 23,141$\frac{6}{7}$ tonnes de païs chacun, & *une tonne de païs* (Tunneland) faisant 11200. pas géométriques.

Sa Population est peu proportionnée à sa Grandeur.

En comptant donc 80,000 *Hemmans entiers*, il n'y auroit, si l'on en faisoit la repartition en *portions égales*, que 8$\frac{8}{9}$ hemmans par *mille quarré*, à 2571 tonnes de païs chacun.

De ces 2571. tonnes de païs, il n'y en auroit que 462$\frac{6}{7}$ *d'appliquées* par hemman, desorteque la moitié des 462$\frac{6}{7}$ tonnes, consistant encore en Lacs, en Montagnes ou en d'autres Terrains absolument *indéfrichables*, il ne resteroit des susdites 2571. tonnes que 231$\frac{3}{7}$ *tonnes de païs effectivement employé* dans un hemman bien administré, savoir

40 tx. de païs en Champs de *Labour*, à 25 tx. par an;
91$\frac{3}{4}$ do. en *Prairies*;
100 do. en *Forêts*, Pâturages &c.

a) *Faggots* (Directeur vid Landtmæterie-Contoiret) Svenska Landtbrukets hinder och hielp, p. 52. & suivantes.

Il est donc évident, que pour *tout le Royaume* il demeure *un Désert de 168. Millions 720,000 tonnes de païs*, qui de 9000 milles quarrés laissent, y compris les Lacs, les Montagnes &c. *7290 milles en friche.*

Table, qui expose en raccourci l'Etat Economique de la Suède.

La Table ci-jointe No. XVII. composée d'après les dimensions faites dans les différentes Provinces du Royaume, d'après *les Tables de Population*, les *Extraits de Douanes* & d'autres *Actes publics*, montre individuellement, que le *Royaume de Suède*, composé de *cinq* grandes *Provinces*, *b*) est actuellement reparti en *vingt sept Gouvernemens* de Provinces, (Landshœfdingedœmen) dont treize sont *civils* & quatorze *militaires*; que la Justice est administrée par *quatre Cours de Justice suprêmes* (Hof-Rætter) *c*) lesquels ressortissent à *vingt* Sénéchaussées (Lagmansdœmen); qu'il y a un Archevêque à Upsala & *treize* Evêques; *trois* Universités *d*), & *cent trois* Villes; qu'il y avoit enfin 1769. environ 2,571,800 *habitans dans toute la Suède* sur 5032½ milles quarrés de Suède susceptibles de quelque culture, sans compter la *Lapponie*, qui contient également un aire de 1866 milles quarrés de Suède. *e*)

Nombre & nature des différens Hemmans.

Suivant les Regîtres terrestres (Jordebocks Længderne) cette grande étendue de païs ne contient, outre 501 Métairies Domaniales (*Kongsgordar*) que $79551\frac{1}{2}\frac{17}{581}$ *Hemmans*, formés chacun de plus ou moins de terrain, suivant le

b) La Suède proprement dite, la Gothie, le Norrlande, la Finlande & la Lapponie.

c) Celui de Suède à Stockholm, celui de Gothie à Jœnkœping, & ceux d'Obo & de Wasa en Finlande.

d) Upsala, Lund & Obo.

e) Les milles quarrés des différens Gouvernemens ont été calculés ici d'après la méthode adoptée pour la Table, qui se trouve dans les Actes de l'Académie des Sciences de Suède, Année 1764. p. 96.

ou moins de revenu, que ledit terrain rapportoit dans le tems de

V. Lapponie Sué.	IV.	
	55	229

TABLE

qui expoſe & détaille

la *Repartition* du Royaume de Suède en *cinq* grandes Provinces, ſubdiviſées en 27 Gouvernemens; leur Juriſdiction tant civile qu' eccléſiaſtique; le nombre de leurs Villes; la Claſſification des Hemmans; leur diſtribution en milles quarrés; la repartition & ſubdiviſion des Hemmans; la *Population* de chaque Province, & enfin leurs productions en fait de grain.

Le Royaume de Suède (Sverige) eſt formé de cinq grandes Provinces & ſa Juſtice adminiſtrée par quatre Parlemens (Hofrætter.)	Dénomination des différens *Gouvernemens*, dont indépendamment du Grand Gouverneur de la Réſidence, qui eſt militaire, *treize* ſont civils & *quatorze* militaires. On y marque en même tems les noms des *Sièges* de ces Gouverneurs ou Landshœfdingar.	Nombre des Villes dans les différens Gouvernemens.	*Sièges* de l'Archévêque & des Evêques: les Univerſités.	Nombre des *Sénéchauſſées* (Lagmansdœmen.)	Nombre des Juges de Diſtricts ou territoriaux (Hæradshøfdingar.)	*Demarcation* des Gouvernements en milles quarrés de Suède à 1, 1/2 mille d'Allemagne chacun.	Skattehemmans: Terres nobles Herregardar.	Skattehemmans: Bondehemmans.	Skattehemmans: *Sommes* des différens Skattehemmans.	Kronohemmans: Métairies domaniales (Kongsgordar.)	Kronohemmans: Terres ou hemmans du Clergé (Præſtegordar)	Kronohemmans: Hemmans de Payſans (Bondegordar.)	Kronohemmans: *Sommes* de tous ces Kronohemmans.	Frælſehemmans: Terres nobles ou affranchies (Sæteriet) ſervent de domicile à la Nobleſſe.	Frælſehemmans: Appartenances, (Ro-och Rœrs-hemmans.)	Frælſehemmans: Strœgods.	Frælſehemmans: Terres achetées de la Nobleſſe (Skatte-Frælſe.)	Frælſehemmans: *Sommes* de tous ces différens Frælſehemmans	*Sommes générales* de tous ces hemmans, tant Krono- & Krono Skatte- que Frælſehemmans.	Repartition: 1-3/4 d'hemman	3/4-1/2 dito	1/2-3/8 dito	3/8-1/4 dito	1/4-1/8 dito	1/8 et au deſſous.	Sommes de toutes ces *Portions* d'hemmans réduites en Hemmans entiers.	Dénombrement: 1754. Ames.	Dénombrement: 1769. Ames.	Beſoins annuels en fait de *Grains* au de-là de leurs Productions.	*Surplus* de Grains, à vendre aux Provinces limitrophes &c.
																													tonneaux.	tonneaux.
I. *Suède proprement dite.* Le Parlement, ou la Cour de Juſtice ſuprême (Hofrætten) réſide à Stockholm: il y reſſort 9 Sénéchauſſées prépoſés à 29 Juges territoriaux. Uplande.	*Stockholm*, Grand Gouv. Milit.	1																									61,900	68744	300000	———
	Upſala, Gouv. Civ. (Upſala)	2	Archev. & Univerſ. à Upſal.	½	2	55½	—	1405	1405	27	115	511	653	272	45	1172	—	1485	3547	2075	438	1094	235	328	108	3546⅛	61,907	70143	———	50000
	Stockholm, Civ. (Stockholm)	4		½	4	52	—	1338	1338	45	107	323	475	549	70	1605	—	2224	4037	2582	430	1267	229	645	174	3966 177/720	91,290	97628	———	20000
	Sudermannie, Civ. (Nykœping)	7	Strængnæs	1	3	66¼	—	1129	1129	38	70	271	379	365	130	1323	—	1818	3326	1537	364	1308	117	936	526	3325½	81,825	85326	———	35000
	Nerike & Warmie, Cv. (Oerebro)	7	Carlſtad	2	6	255½	—	2396	2396	1	40	938	979	295	21	733	—	1049	4424	2653	183	1500	398	1737	383	4423 45/48	181,188	196405	100000	———
	Weſtmannie, Civ. (Weſteros)	6	Weſteros	1	3	89	—	1862	1862	34	48	299	381	150	11	414	—	575	2818	2292	130	606	55	598	225	2817 95/96	71,878	76669	———	———
Dal.	Kopparberg, Civ. (Fahlun)	3	— —	1	2	306¾	—	1630	1630	2	23	46	71	— —	———	———	46	46	1747	157	279	455	371	770	365	1747 695/1920	100,761	110251	120000	———
II. *Gothies* (Gjœte Rike) *Orient. & Occident.* Sa Cour de Juſtice Suprême (Goths Hofrætten) réſide à Jonkoping: il y reſſort 49 Juges territoriaux, ſous 8 Sénéchauſſées (Lagmansdœmen.)	Oſtrogothie, Civ. (Linkœping)	5	Linkœping	1	7	98½	16	2056	2072	71	142	1117	1330	388	36	1670	—	2094	5496	3050	563	2266	142	1000	223	5489	129,995	143037	———	50000
	Gothlande, Milit. (Wiſby)	1	Wiſby	1	2	27½	—	927	927	10	48	114	172	— —	———	———	—	———	1099	471	409	328	293	286	188	1098½	25,298	27747	———	———
Smolande.	Calmar, avec l'Isle d'Oeland Mil.	3	Calmar	1	8	99½	35	1377	1412	42	82	1038	1162	171	36	705	—	912	3486	1671	761	1702	388	872	312	3484⅜	100,461	114926	———	———
	Jænkœping, Mil. (Jænkœping)	3	— —	½	3	103¼	—	1830	1830	7	82	497	586	339	27	1175	—	1541	3957	2216	505	1822	194	1439	295	4028 23/32	108,529	115926	60000	———
	Kronoberg, Milit. (Wexjœ)	1	Wexjœ	½	4	79¾	—	1643	1643	3	40	481	524	186	45	445	—	676	2843	1153	711	1553	242	726	96	2842 7/24	69,117	75935		———
	Blekingen, Milit. (Carlscrona)	3	— —	½	3	21¼	—	682	682	—	13	274	287	14	8	97	—	119	1088	231	587	463	485	230	82	1088 13/24	38,292	41837	40000	———
Scanie.	Chriſtianſtad, M. (Chriſtianſtad)	3	— —	½	3	48¾	—	823	823	72	59	778	909	173	566	618	—	1357	3089	892	730	1498	1387	1634	747	3090 67/487	92,205	102369		
	Malmœhus, Milit. (Malmœ)	7	Lund, Univerſ.	½	4	40	13	581	594	17	39	1533	1589	264	1125	904	1	2294	4477	1787	884	2197	1334	1752	660	4516 53/346	109,401	117461		150000
Weſtrogothie.	Hallande, Civil. (Halmſtad)	5	— —	1	3	60½	—	598	598	12	51	1155	1218	486	———	1254	—	1740	3556	2306	340	1113	84	307	46	3555 613/728	60,258	65865	40000	———
	Gjœtheborg & Bohus, M. (Goth.)	5	Gjœthebourg	½	4	36¼	—	1893	1893	7	27	434	468	37	117	283	—	437	2798	1780	306	1304	90	726	278	2276⅔	78,264	90555	90000	———
	Elfsborg, Milit. (Wennersborg)	4	— —	½	4	128½	—	1939	1939	2	68	776	846	244	57	1164	—	1465	4250	2021	488	2080	581	2343	1028	4254½	116,007	127171	10000	———
	Skaraborg, Civ. (Marieſtad)	6	Skara	½	3	93	17	1731	1748	46	109	946	1101	325	102	1372	—	1799	4648	2600	469	2110	136	1717	786	4647 11/48	102,052	112862	———	40000
III. *Norrlande* reſſort au Parlement de Stockholm.	Gefleborg, Civ. (Gefle)	3	— —	½	2	734	-	2023	2023	2	25	55	82	1	———	51	—	52	2157	614	1977	2563	3037	1497	540	2153 383/412	114,914	132873	36000	———
	Weſternorrland, Mil. (Sundw.)	2	Hernœſand	½	4		—	2130	2130	3	62	123	188	6	———	———	8	14	2332							2332 1/12			20000	———
	Weſterbothnie, Civ. (Umeo)	4	— —	1	4	415	—	1011	1011	11	13	37	61	— —	———	———	—	———	1072	15	168	553	1080	1366	498	1071 323/384	36051	44390	14000	———
IV. *Finlande.* Ses Parlements, ou Cours de Juſtice Suprêmes, ſont à Obo & à Waſa: il y reſſort 15 Juges territoriaux ſous trois Sénéchauſſées.	Obo, Bjœrneborg & Oland (Obo)	5	Obo, Univerſ.	1	2	279	—	2044	2044	45	28	3043	3116	129	13	500	—	642	5802	1938	1948	2811	2033	1324	125	5800 55/96	139381	164008		
	Nylande & Tavaſtehus (Tavaſt.)	5	Borgo	½	6	390	—	1292	1292	—	35	1698	1733	159	11	332	—	502	3527	1003	2077	3152	282	2172	85	3526⅝	110141	131113		
	Kymengord, (Heinola Kapell Savolax, Cajaneb. Carel. (Cuopio	—	— —	½	3	523¼	—	623	623	—	25	939	964	42	27	83	—	152	1739	329	323	645	1255	1862	426	1748 15/16	111604	138712		45000
	Waſa, (Waſa) Oſtrobothnie & Kuſamo (Uleo)	8	— —	1 1	4	1028¾	—	2191	2191	4	34	508	546	— —	———	———	—	———	2737	1052	1025	1555	721	1851	908	2743 25/32	92780	119870		
		103	14 Ev.	20	93	5032¾	81	37154	37235	501	1385	17934	19820	4595	2447	15900	55	22997	80052	36525	16095	35949	15169	28118	9104	79566 176/2581	2,285,599	2571823	830000	390000
V. *Lapponie Suédoiſe:* du reſſort du Parlement de Stockholm, à l'exception de Kuſamo Lappmark, ſoumis au Tribunal de Waſa.	Oſele, Umeo, Piteo, Luleo, Torneo & Kemi font enſemble 1566 Milles quarrés d'Allemagne. Ces Diſtricts ſont d'ailleurs regardés & gouvernés comme faiſant partie des Gouvernemens limitrophes.		y compris l'Archevêché d'Upſala. Il y a d'ailleurs trois Univerſités en Suède.			Milles de Suède ou 7533. Milles d'Allemagne, ſans compter les déſerts de Lapponie.														On compte chaque Hemman à 2571 tx. de Païs ou terre, dont il ne ſe trouve d'ordinaire qu'environ 231. 3/7 tx. d'effectivement défrichés par hemman.							La Population a donc augmenté dans l'eſpace de 15 ans de 286224 Ames.		NB. il faloit donc 440,000 tx. de Grains étrangers, pour fournir à la ſubſiſtance de la Nation.	

plus ou moins de revenu, que ledit terrain rapportoit dans le tems de l'*Enrégîtrement*.

Les *Hemmans* doivent être considérés de différentes manières:

1) *A l'égard de la Jurisdiction territoriale & des Revenus*, ils sont ou *Royaux* (Kronohemman) ou *Francs* (Frælsehemman). Les *Kronohemmans* payent directement ou indirectement des rentes foncières (Jordeboks- och Mantalsræntor) à la Couronne; *Frælsehemmans* s'appellent au contraire des Hemmans, qui payent des Rentes &c. à quelque *Particulier* que ce soit.

2) *A l'égard de la propriété*, ils sont: 1) *Royaux* proprement dits (*purt Kronohemman*), ou 2) totalement *francs* (*purt Frælsehemman*), ou 3) *taxés* (*Skattehemman*).

On apelle *purt Kronohemman* des Terres, dont la *Couronne*, outre la *propriété* du terroir, perçoit aussi les *rentes*; une terre au contraire, dont la propriété & les rentes appartiennent à quelque *Particulier* que ce soit, est appellée *purt Frælse*; une terre enfin, dont l'*un* est propriétaire, tandisque l'*autre* lève les rentes, est nommée *Skattehemman*, savoir *Krono-Skattehemman*, si la *Couronne* perçoit les rentes, *Frælse-Skattehemman*, si la rente appartient à quelque *Particulier*.

3) *A l'égard des Prérogatives*, les Hemmans sont ou 1) Hemmans *nobles* (Sæterien;) 2) *Métairies* (Ladugords); ou 3) Hemmans *ordinaires* (Bonde-Hemman).

On les divise encore 4) *à l'égard de la succession* de leur défrichement, en *Odalsæte*, terres principales & d'habitation; ou *Bolby* & *Afgorda-By*, terres cédées, quant à l'usufruit, à des Familles établies par le Propriétaire en qualité de Père de Famille, & enfin 5) à l'égard de la *Primauté* en *Stammhemmans* & en appartenances, lesquelles sont appellées *Ro-* & *Rærs-* ou *Sæmje-* & *Stadge-*Hemman *f*)

f) *Færsæk* til en pragmatisk Historia om Frælse stondet p. 24.
Botin om Svenska Hemman.

La connoiſſance des *propriétés* de ces différens Hemmans eſt néceſſaire, tant pour la *Repartition* militaire, que pour la perception des *Impôts.*

L'an 1772. on compta

80052. *Hemmans*, dont il y avoit

37235 *Skattehemmans* (c. à. d. Herregordar; 37,154. Bondehemmans,

19820 - - *Kronohemmans*, ſavoir 501. Kongsgordar, 1385. Præſtegordar & 17934 Bondegordar,

22997 *Frælſehemmans*, ſavoir 4595 Sæterier, 2447 Ro - och Rœrshemman, 15900. Strœgods, 55. Skatte- Frælſehemmans.

Travail du Comptoir d'Arpentage.

Les *Etats de Suède*, pour connoître à fonds l'aire de leur Patrie & la nature de ſon terroir, & pour faciliter les dimenſions & les partages géometriques de ces Hemmans, établirent 1755. le *Comptoir d'Arpentage* à Stockholm, avec les Officiers, qui lui ſont ſubordonnés, ſur un pié beaucoup plus ſolide, qu'il ne l'avoit été depuis ſon origine. *g*)

Ce Comptoir (Landmæterie-Contoiret) eſt compoſé d'un Directeur, d'un Inſpecteur, de *cinq* Ingénieurs, d'un Sécrétaire &c. il dirige & revoit les Opérations des *116 Arpenteurs* repartis dans les différentes Provinces du Royaume. Son *entretien* coûte annuellement 32733 Dlr. Smt. par an à la Couronne. On doit à ce Comptoir les *Cartes géometriques*, qui ont paru depuis des principales Provinces du Royaume.

L'utilité de cet Etabliſſement eſt d'ailleurs inconteſtable.

g) *Alfvings*, Hiſtoriſka berættelſe om Landmæteriet ifron deſſ Inrættning. *Faggots*, Syſſlo- ordning fœr Landmæterie-Contoiret.

No. XVIII.

Obſervations météorologiques,

faites

à l'Obſervatoire de *Stockholm*, par Mr. le Chevalier *Wargentin*, Sécrétaire de l'Académie, depuis le 1. Janv. -- 31. Decembre 1774.

An. 1774.	à 7 heures du matin.				à midi.				à 10 heures du ſoir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Janvier.												
1	24, 59	0, 9	N. Ou. 2	neb.	24, 64	0, 9	N. Ou. 2	neb.	24, 72	0, 10	Ou. 3	nu.
2	24, 88	0, 6	N. Ou. 2	ſer.	25, 00	0, 6	N. 2.	neb.	25, 18	0, 12	N. 1	nu.
3	25, 30	0, 16	Ou. 1	ſer.	25, 32	0, 12	Ou. 1	ſer.	25, 30	0, 13	Calme	ſer.
4	25, 23	0, 13	Ou. 1	ſer.	25, 20	0, 10	Ou. 1	ſer.	25, 16	0, 12	Calme	neb.
5	25, 24	0, 11	N. Ou. 2	ſer.	25, 33	0, 12	N. 1.	ſer.	25, 34	0, 15	N. 1	ſer.
6	25, 15	0, 9	S. Ou. 1	nu.	24, 96	0, 5	S. Ou. 2	neb.	24, 92	0, 6	S. Ou. 1	neb.
7	25, 04	0, 12	Ou. 1	neb.	25, 00	0, 10	N. Ou. 1	neb.	25, 02	0, 8	Eſt 2	neb.

NB. La force du Vent eſt indiquée par les nombres 1. 2. 3. 4. : dont le dernier ſignifie Tempête.

Obſervations météorologiques,

faites

à l'Obſervatoire de *Stockholm*, par Mr. le Chevalier *Wargentin*, Sécrétaire de l'Académie, depuis le 1. Janv. -- 31. Decembre 1774.

An. 1774.	à 7 heures du matin.				à midi.				à 10 heures du foir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Janvier. 1	24, 59	0, 9	N. Ou. 2	neb.	24, 64	0, 9	N. Ou. 2	neb.	24, 72	0, 10	Ou. 3	nu.
2	24, 88	0, 6	N. Ou. 2	fer.	25, 00	0, 6	N. 2.	neb.	25, 18	0, 12	N. 1	nu.
3	25, 30	0, 16	Ou. 1	fer.	25, 32	0, 12	Ou. 1	fer.	25, 30	0, 13	Calme	fer.
4	25, 23	0, 13	Ou. 1	fer.	25, 20	0, 10	Ou. 1	fer.	25, 16	0, 12	Calme	neb.
5	25, 24	0, 11	N. Ou. 2	fer.	25, 33	0, 12	N. 1.	fer.	25, 34	0, 15	N. 1	fer.
6	25, 15	0, 9	S. Ou. 1	nu.	24, 96	0, 5	S. Ou. 2	neb.	24, 92	0, 6	S. Ou. 1	neb.
7	25, 04	0, 12	Ou. 1	neb.	25, 00	0, 10	N. Ou. 1	neb.	25, 02	0, 8	Eſt 2	neb.
8	25, 09	0, 9	Calme	neb.	25, 12	0, 8	N. Eſt 1	nu.	25, 19	0, 13	N. Eſt 1	fer.
9	25, 17	0, 20	Calme	nu.	25, 15	0, 12	Calme	fer.	25, 11	0, 15	Calme	neb.
10	25, 19	0, 17	Ou. 1	neb.	25, 25	0, 13	N. E. 1	fer.	25, 28	0, 16	Ou. N. Ou. 1	neb.
11	25, 34	0, 16	Ou. 1	neb.	25, 35	0, 13	Calme	fer.	25, 37	0, 17	Calme	fer.
12	25, 31	0, 20	Ou. 1	fer.	25, 29	0, 17	Ou. N. Ou.	fer.	25, 25	0, 18	Eſt 1	neb.
13	25, 10	0, 11	E. N. E. 3	neb.	25, 10	0, 12	N. Eſt 3	neb.	25, 18	0, 13	Eſt 2	nu.
14	25, 20	0, 19	Ou. 1	fer.	25, 25	0, 17	Calme	fer.	25, 25	0, 18	Ou. 1	neb.
15	25, 16	0, 12	E. N. E. 3	Neige	25, 12	0, 9	Eſt 3	neb.	25, 07	0, 7	Eſt 3	neb.
16	25, 04	0, 11	Eſt 3	neb.	25, 01	0, 12	Eſt 2	neb.	25, 05	0, 18	Calme	fer.
17	25, 10	0, 23	Ou. 1	fer.	25, 05	0, 20	Ou. 1	nu.	24, 98	0, 21	Ou. 1	neb.
18	24, 75	0, 16	N. 3	neb.	24, 71	0, 15	N. 2	neb.	24, 72	0, 14	N. 1	neb.
19	24, 76	0, 15	Ou. N. Ou. 2	nu.	24, 80	0, 15	Ou. 2	fer.	24, 8[illegible]	0, 19	Ou. 2	nu.
20	24, 87	0, 15	Ou. 2	neb.	24, 90	0, 12	N. Ou. 2	fer.	24, 92	0, 11	Ou. 2	neb.
21	25, 09	0, 16	N. Ou. 2	fer.	25, 16	0, 16	N. Ou. 1	fer.	25, 22	0, 17	Calme	nu.
22	25, 21	0, 19	Calme	nu.	25, 21	0, 15	Calme	fer.	25, 23	0, 17	Calme	fer.
23	25, 14	0, 7	Ou. 1	neb.	25, 10	0, 4	S. Ou. 1	neb.	25, 05	0, 6	S. Ou. 1	neb.
24	24, 96	0, 3	E. S. E. 2	neb.	24, 90	0, 2	S. E. 3	neb.	24, 84	0, 2	S. E. 3	neb.
25	24, 73	0	S. S. E. 2	neb.	24, 80	1	Ou. 1	neb.	24, 91	0, 7	Ou. 1	neb.
26	25, 08	0, 13	Ou. 1	neb.	25, 12	0, 12	Calme	fer.	25, 18	0, 12	Calme	neb.
27	25, 16	0, 10	N. 1	neb.	25, 17	0, 5	[illegible] 2	neb.	25, 16	0, 9	N. E. 2	neb.
28	25, 17	0, 9	N. E. 1	neb.	25, 20	0, 7	N. N. E. 1	neb.	25, 25	0, 10	Calme	neb.
29	25, 30	0, 12	Calme	neb.	25, 33	0, 10	Calme	neb.	25, 34	0, 12	Calme	neb.
30	25, 34	0, 7	E. N. E. 1	neb.	25, 34	0, 5	Eſt 2	neb.	25, 37	0, 5	Eſt 2	neb.
31	25, 43	0, 8	E. N. E. 2	neb.	25, 46	0, 9	Eſt 1	neb.	25, 50	0, 10	Eſt 1	neb.

NB. La force du Vent eſt indiquée par les nombres 1. 2. 3. 4.: dont le dernier ſignifie Tempête.

No. XIX.

An. 1774.	à 7 heures du matin.				à midi.				à 10 heures du ſoir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Fevrier,												
1	25, 49	0, 13	N.N.E. 2	neb.	25, 52	0, 11	N. 3	nu.	25, 60	0, 13	N. 1	ſer.
2	25, 66	0, 19	Ou. 1	ſer.	25, 66	0, 13	Calme	ſer.	25, 67	0, 14	Calme	ſer.
3	25, 62	0, 14	Ou. 2	neb.	25, 69	0, 7	Ou. 1	nu.	25, 72	0, 10	Calme	ſer.
4	25, 70	0, 11	S.Ou. 1	neb.	25, 60	0, 4	S.Ou. 1	neb.	25, 46	0, 1	S.Ou. 2	neb.
5	25, 33	0	Ou. 2	nu.	25, 27	2	Ou. 2	nu.	25, 24	3	Ou. 2	ſer.
6	25, 13	0, 2	Ou. 1	nu.	24, 99	3	S.Ou. 2	nu.	24, 95	0, 2	Ou. 2	ſer.
7	24, 89	0, 5	N. Eſt 3	neb.	24, 91	0, 7	N.Eſt 1	neb.	24, 96	0, 12	Calme	ſer.
8	24, 95	0, 18	Calme	ſer.	24, 93	0, 13	Calme	ſer.	24, 91	0, 20	Calme	ſer.
9	24, 94	0, 20	N, Ou. 1	ſer.	24, 99	0, 14	Calme	ſer.	24, 99	0, 13	Ou. 1	ſer.
10	25, 06	0, 15	Calme	ſer.	25, 10	0, 10	Ou. 1	ſer.	25, 17	0, 12	Calme	ſer.
11	25, 15	0, 14	Calme	ſer.	25, 05	0, 8	Sud 2	ſer.	24, 92	0, 4	Sud 3	neb.
12	24, 75	0, 1	Sud 2	neb.	24, 80	0, 1	S. Ou. 1	neb.	24, 94	0, 5	N.Ou. 1	neb.
13	25, 26	0, 9	N. 3	neb.	25, 36	0, 9	N. 1	neb.	25, 54	0, 13	Calme	ſer.
14	25, 50	0, 9	Calme	neb.	25, 29	0, 2	Sud 2	neb.	25, 14	1	Sud 1	neb.
15	25, 00	2	S. Ou. 2	neb.	25, 01	3	Ou. 2	neb.	25, 19	0, 1	Ou. 2	ſer.
16	25, 14	0	S.Ou. 1	neb.	24, 99	2	S.Ou. 1	neb.	24, 75	1	Sud 1	neb.
17	24, 70	1	S.Ou. 1	ſer.	24, 70	4	S.Ou. 1	ſer.	24, 74	2	S.Ou. 2	neb.
18	24, 75	2	S. Ou. 2.	ſer.	24, 86	4	S.Ou. 3	ſer.	25, 01	1	Ou. 4	ſer.
19	25, 14	0, 2	Ou. 2	ſer.	25, 28	3	Ou. 2	ſer.	25, 38	0	Ou. 1	ſer.
20	25, 38	1	Ou.S.Ou. 1	neb.	25, 31	3	S.Ou. 2	neb.	25, 20	2	Ou. 3	neb.
21	25, 35	0, 1	N.Ou. 1	ſer.	25, 39	3	S.Ou. 1	ſer.	25, 38	2	S.Ou. 2	neb.
22	25, 20	0	S.S.Ou. 2	nu.	25, 18	4	S. Ou. 3	neb.	25, 22	2	S, Ou. 4	neb.
23	25, 24	0, 1	Sud 2	nu.	25, 07	1	Sud 2	neb.	24, 95	1	Sud 1	neb.
24	24, 81	1	Sud 1	brouil.	24, 65	3	Sud 1	neb.	24, 50	2	Sud 1	nu.
25	24, 74	0	Sud 2	ſer.	24, 65	4	Sud 1	nu.	24, 60	3	Sud 2	neb.
26	24, 60	1	Sud 1	neb.	24, 63	3	S.E. 1	neb.	24, 70	1	S.E. 1	neb.
27	24, 81	1	Ou. 1	ſer.	24, 91	0	Calme	ſer.	25, 06	0, 1	Calme	ſer.
28	25, 08	0, 3	Ou. 1	ſer.	25, 12	2	Ou. 1	nu.	25, 00	0, 1	Ou. 1	neb.

No. XX.

An. 1774.	à 7 heures du matin.				à midi.				à 10 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Mars.												
1	24, 76	0, 1	S.E. 3	neb.	24, 73	1	Eſt 1	neb.	24, 73	0, 1	Calme	neb.
2	24, 74	0, 1	N.E. 1	neb.	24, 84	0	N.Eſt 1	neb.	24, 99	0, 5	N. 2	neb.
3	25, 10	0, 8	N. 2	neb.	25, 14	0, 6	N.N.Ou. 1	neb.	25, 20	0, 7	Calme	neb.
4	25, 13	0, 6	N.E. 2	neb.	25, 07	0	Eſt 3	neb.	24, 95	0, 2	Eſt 2	neb.
5	24, 92	0, 2	Calme	neb.	24, 94	0, 2	Ou. 1	neb.	24, 98	0, 3	Calme	neb.
6	24, 98	0, 4	Eſt 1	neb.	24, 99	0	Eſt 2	neb.	24, 98	0	E.S.E. 1	neb.
7	25, 07	0, 4	N.E. 1	neb.	25, 25	0, 3	N. 1	neb.	25, 40	0, 10	N. 1	neb.
8	25, 41	0, 9	Calme	neb.	25, 38	0, 3	Eſt 1	neb.	25, 30	0, 3	Eſt 1	neb.
9	25, 29	0, 4	N.E. 2	neb.	25, 43	0, 5	N. 2	nu.	25, 64	0, 0	N.Ou. 2	fer

An. 1774.	à 7 heures du matin.				à midi.				à 10 heures du ſoir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Mars.												
1	24, 76	0, 1	S.E. 3	neb.	24, 73	1	Eſt 1	neb.	24, 73	0, 1	Calme	neb.
2	24, 74	0, 1	N.E. 1	neb.	24, 84	0	N.Eſt 1	neb.	24, 99	0, 5	N. 2	neb.
3	25, 10	0, 8	N. 2	neb.	25, 14	0, 6	N.N.Ou. 1	neb.	25, 20	0, 7	Calme	neb.
4	25, 13	0, 6	N.E. 2	neb.	25, 07	0	Eſt 3	neb.	24, 95	0, 2	Eſt 2	neb.
5	24, 92	0, 2	Calme	neb.	24, 94	0, 2	Ou. 1	neb.	24, 98	0, 3	Calme	neb.
6	24, 98	0, 4	Eſt 1	neb.	24, 99	0	Eſt 2	neb.	24, 98	0	E.S.E. 1	neb.
7	25, 07	0, 4	N.E. 1	neb.	25, 25	0, 3	N. 1	neb.	25, 40	0, 10	N. 1	neb.
8	25, 41	0, 9	Calme	neb.	25, 38	0, 3	Eſt 1	neb.	25, 30	0, 3	Eſt 1	neb.
9	25, 29	0, 4	N.E. 2	neb.	25, 43	0, 5	N. 2	nu.	25, 64	0, 9	N.Ou. 2	ſer.
10	25, 68	0, 11	Ou. 1	ſer.	25, 61	0, 1	Ou. 1	ſer.	25, 43	0, 6	Ou.S.Ou. 1	ſer.
11	25, 33	0, 9	Ou. 1	ſer.	25, 25	0, 3	Calme	nu.	25, 15	0, 7	Calme	neb.
12	25, 09	0, 7	Calme	neb.	25, 16	0	N. 1.	ſer.	25, 32	0, 7	N. 1	neb.
13	25, 41	0, 10	Ou. 1	nu.	25, 49	0, 1	Ou. 1	ſer.	25, 61	0, 3	Ou. 1	neb.
14	25, 65	0, 7	Ou. 1	ſer.	25, 72	2	Ou. 2	ſer.	25, 70	0, 3	Calme	ſer.
15	25, 69	0, 6	Calme	ſer.	25, 69	1	Calme	ſer.	25, 70	0, 2	Ou. 1	ſer.
16	25, 65	0, 6	Ou. 2	ſer.	25, 64	1	Calme	ſer.	25, 64	0, 2	Ou. 1	ſer.
17	25, 63	0, 5	Ou. 1	ſer.	25, 60	5	Ou. 1	ſer.	25, 59	0, 1	Calme	ſer.
18	25, 55	0, 5	Calme	brouil.	25, 55	2	S.E. 1	nu.	25, 53	1	S.E. 2	neb.
19	25, 52	0, 2	S.E. 1	ſer.	25, 56	5	E.S.E. 1	ſer.	25, 62	0, 1	Eſt 1	neb.
20	25, 65	0, 3	N.E. 1	brouil.	25, 70	1	N. 2.	neb.	25, 82	0, 3	N. 1	ſer.
21	25, 92	0, 6	N.N.E. 2.	ſer.	26, 00	0	N.Eſt 2	ſer.	26, 14	0, 7	N.E. 2	ſer.
22	26, 16	0, 12	Calme	ſer.	26, 18	0	Ou. 1	ſer.	26, 12	0, 6	Calme	ſer.
23	26, 07	0, 8	Ou. 1	ſer.	26, 02	2	Ou. 2	ſer.	25, 99	0, 2	Ou. 2	ſer.
24	25, 92	0, 4	Ou. 1	ſer.	25, 92	4	Calme	ſer.	25, 90	2	Ou.S.Ou. 1	ſer.
25	25, 79	0, 2	Ou. 1	ſer.	25, 75	7	Ou. 2	nu.	25, 65	2	Ou. 2	nu.
26	25, 64	0, 1	Ou. 2	ſer.	25, 69	8	Ou. 1	ſer.	25, 66	2	Calme	ſer.
27	25, 68	1	Sud 1	ſer.	25, 66	10	S.Ou. 2	ſer.	25, 69	3	S.Ou. 1	ſer.
28	25, 70	2	Ou. 1	nu.	25, 70	9	Ou.N.Ou. 1	nu.	25, 71	5	Ou. 2	nu.
29	25, 67	2	Ou. 2	nu.	25, 68	8	Ou. 1	ſer.	25, 69	5	N. 1	ſer.
30	25, 71	0	N.Ou. 2	ſer.	25, 75	6	N. 2	ſer.	25, 80	2	N. 2	ſer.
31	25, 78	0, 1	Calme	ſer.	25, 80	7	S.E. 1	ſer.	25, 85	0, 1	Calme	ſer.

No. XXI.

Ao. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du ſoir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Avril. 1	25, 87	0, 2	Ou. 1	ſer.	25, 85	5	S.E. 1	ſer.	25, 80	0 1	Calme	ſer.
2	25, 75	0, 3	Calme	ſer.	25, 70	7	S. 1	ſer.	25, 65	1	Sud. 1	ſer.
3	25, 58	0, 1	S. 1	ſer.	25, 58	9	S.E. 2	ſer.	25, 55	0	S.E. 1	ſer.
4	25, 50	0, 2	S.E. 1	ſer.	25, 48	10	S.E. 2	ſer.	25, 47	2	S.E. 2	ſer.
5	25, 43	3	Ou. 2	neb.	25, 47	8	Ou. 2	nu.	25, 55	3	Ou. 1	ſer.
6	25, 49	2	Calme	neb.	25, 46	9	N.E. 1	nu.	25, 41	1	Calme	ſer.
7	25, 41	0, 2	E. 1	brouil.	25, 45	1	E,N.E. 2	neb.	25, 49	0	Eſt 2	neb.
8	25, 48	1	S.E. 2	neb.	25, 51	2	S.E. 3	neb.	25, 57	1	Eſt 4	neb.
9	25, 58	1	S.E. 3	neb.	25, 59	2	E.S.E. 3	neb.	25, 56	0 1	Eſt 3	neb.
10	25, 47	0, 1	E. 3	neb.	25, 48	0	E. 3	neb.	25, 50	0	Eſt 1	neb.
11	25, 50	1	E. 1	neb.	25, 53	2	Calme	neb.	25, 58	1	Calme	neb.
12	25, 65	0	N.Ou. 1	neb.	25, 72	5	Ou. 1	nu.	25, 81	1	Ou. 1	nu.
13	25, 82	1	Calme	nu.	25, 88	8	N. 1	ſer.	25, 95	3	N.Ou. 1	ſer.
14	26, 01	0, 1	Calme	ſer.	26, 00	9	Ou. 1	ſer.	25, 99	2	S.Ou. 1	ſer.
15	25, 95	1	Calme	ſer.	25, 91	12	Calme	ſer.	25, 87	4	Calme	ſer.
16	25, 80	3	E. 1	ſer.	25, 70	10	S.E. 1	ſer.	25, 52	5	S.E. 1	ſer.
17	25, 32	6	S.E. 1	neb.	25, 25	15	S. 1	nu.	25, 19	7	S.Ou. 1	neb.
18	25, 03	3	O.N.Ou. 2	neb.	25, 04	9	S. 3	neb.	25, 03	4	Sud 3	neb.
19	24, 97	4	S.Ou. 1	neb.	24, 95	3	N.Ou. 2	neb.	25, 08	2	Ou. 1	nu.
20	25, 14	0	Calme	ſer.	25, 20	8	Sud 2	ſer.	25, 31	3	Sud 3	neb.
21	25, 35	3	Calme	neb.	25, 38	7	S.Ou. 1	nu.	25, 37	2	S.Ou. 1	nu.
22	25, 34	2	Sud 1	nu.	25, 32	9	S.Ou. 2	nu.	25, 31	5	S.Ou. 2	neb.
23	25, 22	3	Calme	neb.	25, 20	7	On. 1	neb.	25, 17	5	Sud 1	neb.
24	25, 08	4	Ou. 1	neb.	25, 07	8	N.Ou. 2	neb.	25, 10	3	Calme	ſer.
25	25, 13	2	N.Ou. 1	neb.	25, 20	7	N.Ou. 1	neb.	25, 28	3	Calme	ſer.
26	25, 22	3	S.E. 1	ſer.	25, 07	6	Sud 3	neb.	25, 15	5	Sud 2	ſer.
27	25, 26	4	S.Ou. 2	ſer.	25, 31	10	S.Ou. 3	nu.	25, 40	4	Sud 1	ſer.
28	25, 48	5	Calme	ſer.	25, 54	13	Ou. 1	neb.	25, 62	7	Ou. 1	neb.
29	25, 67	6	Eſt 2	nu.	25, 68	12	N.E. 2	nu.	25, 71	5	N.N.E. 1	nu.
30	25, 66	4	N.E. 2	ſer.	25, 65	11	Eſt 2	nu.	25, 61	6	E.N.E. 2	ſer.

No. XXII.

Ao. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Mai.												
1	25, 58	5	Eſt 1	ſer.	25, 57	15	S.E. 1	ſer.	25, 47	9	Sud 1	neb.
2	25, 40	7	Ou.S.Ou. 1	neb.	25, 45	12	Ou.S.Ou. 2	ſer.	25, 55	7	Sud 2	ſer.
3	25, 56	6	S.E. 2	ſer.	25, 50	14	S.E. 1	ſer.	25, 46	9	Eſt 1	ſer.
4	25, 40	12	S.Ou. 1	ſer.	25, 48	21	Ou. 1	nu.	25, 53	16	Calme	neb.
5	25, 51	12	E.N.E. 2	ſer.	25, 50	16	Eſt 2	nu.	25, 49	7	N.E. 2	neb.
6	25, 43	6	N.E. 1	neb.	25, 40	18	S.E. 1	ſer.	25, 34	14	S.E. 1	neb.
7	25, 37	10	S.E. 3	nu.	25, 44	15	S. 4	ſer.	25, 53	10	Sud 3	ſer.
8	25, 54	9	S.E. 3	ſer.	25, 56	14	S.S.Ou. 2	neb.	25, 65	10	S.S.Ou. 1	neb.

Ao. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du ſoir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Mai.												
1	25, 58	5	Eſt 1	ſer.	25, 57	15	S.E. 1	ſer.	25, 47	9	Sud 1	neb.
2	25, 40	7	Ou. S. Ou. 1	neb.	25, 45	12	Ou.S.Ou. 2	ſer.	25, 55	7	Sud 2	ſer.
3	25, 56	6	S.E. 2	ſer.	25, 50	14	S.E. 1	ſer.	25, 46	9	Eſt 1	ſer.
4	25, 40	12	S. Ou. 1	ſer.	25, 48	21	Ou. 1	nu.	25, 53	16	Calme	neb.
5	25, 51	12	E. N. E. 2	ſer.	25, 50	16	Eſt 2	nu.	25, 49	7	N. E. 2	neb.
6	25, 43	6	N.E. 1	neb.	25, 40	18	S.E. 1	ſer.	25, 34	14	S.E. 1	neb.
7	25, 37	10	S.E. 3	nu.	25, 44	15	S. 4	ſer.	25, 53	10	Sud 3	ſer.
8	25, 54	9	S.E. 3	ſer.	25, 56	14	S.S.Ou. 2	neb.	25, 65	10	S.S.Ou. 1	neb.
9	25, 74	10	S. Ou. 1	neb.	25, 80	12	N. 1	neb.	25, 88	7	Nord 2	neb.
10	25, 93	5	N. 3	neb.	25, 94	13	N.E. 3	nu.	25, 95	6	Nord 2	ſer.
11	25, 94	4	N. 2	ſer.	25, 97	13	E. 2	ſer.	25, 95	6	Eſt 1	ſer.
12	25, 94	7	E. 1	ſer.	25, 52	14	S.E. 1	ſer.	25, 89	7	Calme	ſer.
13	25, 87	8	Calme	ſer.	25, 80	18	Sud 1	ſer.	25, 74	11	Sud. 1	ſer.
14	25, 68	11	S.Ou. 1	ſer.	25, 60	21	S.Ou. 2	ſer.	25, 48	12	S.Ou. 2	ſer.
15	25, 34	12	S.Ou. 1	ſer.	25, 30	14	N.N.E. 2	neb.	25, 32	8	N.E 1	neb.
16	25, 33	6	N.E. 3	nu.	25, 32	9	N.E. 2	neb.	25, 34	5	Calme	ſer.
17	25, 33	2	N. 2	neb.	25, 36	8	N. Ou. 1	neb.	25, 41	5	Ou. 1	ſer.
18	25, 45	6	Ou. 1	ſer.	25, 50	10	S.E. 1	nu.	25, 55	6	Sud 1	ſer.
19	25, 58	5	S.E. 1	ſer.	25, 60	12	Sud 2	neb.	25, 63	6	S.S.E. 2	ſer.
20	25, 60	7	Sud 2	nu.	25, 56	12	Ou. 3	nu.	25, 59	8	Ou. 2	ſer.
21	25, 64	6	Ou. 3	ſer.	25, 66	13	Ou. 4	nu.	25, 70	9	S.Ou. 2	ſer.
22	25, 70	8	Sud 2	nu.	25, 70	14	S.E. 1	neb.	25, 54	8	Sud 2	neb.
23	25, 46	10	Sud 2	nu.	25, 43	16	S. 3	nu.	25, 40	11	Sud 1	neb.
24	25, 43	11	Calme	neb.	25, 40	20	Ou. 1	ſer.	25, 51	13	Sud 1	ſer.
25	25, 53	14	Calme	ſer.	25, 50	20	Eſt 1	ſer.	25, 47	11	E.N.E. 1	neb.
26	25, 35	13	E. 2	ſer.	25, 30	19	Eſt 1	neb.	25, 32	13	S.E. 1	nu.
27	25, 37	13	Sud 1	nu.	25, 38	20	Sud 1	neb.	25, 36	13	Calme	neb.
28	25, 39	12	S.E. 1	neb.	25, 48	17	Sud 2	nu.	25, 60	12	Sud 2	nu.
29	25, 59	11	N.E. 1	neb.	25, 60	19	Eſt 2	ſer.	25, 66	14	Eſt 1	ſer.
30	25, 65	14	Eſt 1	neb.	25, 67	24	Eſt 1	ſer.	25, 66	15	Calme	ſer.
31	25, 65	13	Eſt 2	ſer.	25, 67	21	E.N.E. 3	ſer.	25, 67	16	Eſt 2	ſer.

No. XXIII.

An. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours	Barom.	Therm.	Vent.	Tems	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tem.
Juin.												
1	25, 67	17	Eſt 1	ſer.	25, 70	26	S.E. 2	ſer.	25, 70	18	Sud 1	ſer.
2	25, 69	18	S.E. 1	ſer.	25, 65	27	Sud 1	nu.	25, 60	18	Sud 1	neb.
3	25, 52	16	S.Ou. 1	neb.	25, 48	24	S.Ou. 2	nu.	25, 41	18	S.Ou. 2	nu.
4	25, 39	17	Ou. 2	ſer.	25, 38	21	N.Ou. 1	nu.	25, 41	17	Ou. 1	ſer.
5	25, 40	15	Eſt 1	ſer.	25, 33	21	Sud 2	nu.	25, 35	16	Sud 1	ſer.
6	25, 38	17	Calme	ſer.	25, 40	24	S.Ou. 1	ſer.	25, 42	17	S.Ou. 1	neb.
7	25, 41	14	Ou. N. Ou. 1	neb.	25, 41	20	N.Ou. 1	ſer.	25, 42	17	Calme	ſer.
8	25, 46	15	N.Eſt 2	ſer.	25, 48	21	N.N.E. 2	ſer.	25, 51	16	Nord 1	nu.
9	25, 53	11	Nord 3	nu.	25, 52	16	Nord 2	nu.	25, 49	14	Nord 2	nu.
10	25, 52	11	N.E. 1	ſer.	25, 50	15	Nord 2	nu.	25, 48	14	Calme	nu.
11	25, 46	12	N.E. 1	nu.	25, 46	18	Eſt 1	nu.	25, 45	12	Eſt 1	nu.
12	25, 49	12	Nord 1	nu.	25, 47	16	S.E. 1	neb.	25, 40	15	Sud 1	ſer.
13	25, 52	15	Ou. 1	ſer.	25, 50	19	Sud 3	ſer.	25, 41	14	Sud 2	neb.
14	25, 27	13	S.Ou. 2	neb.	25, 32	17	S.Ou. 3	nu.	25, 43	15	S.Ou. 2	nu.
15	25, 60	13	Ou. 2	ſer.	25, 66	20	S.Ou. 2	ſer.	25, 75	14	Sud 1	ſer.
16	25, 78	16	Calme	ſer.	25, 80	24	Calme	ſer.	25, 77	17	S.Ou. 1	ſer.
17	25, 77	17	S.Ou. 1	ſer.	25, 75	26	Ou. 1	ſer.	25, 73	20	S.Ou. 1	ſer.
18	25, 73	20	Calme	ſer.	25, 70	28	S.Ou. 1	ſer.	25, 66	19	Sud 1	ſer.
19	25, 55	18	Sud 1	ſer.	25, 51	25	Ou.N.Ou. 1	nu.	25, 49	18	Ou. 1	ſer.
20	25, 46	16	Nord 1	neb.	25, 42	19	N.Eſt 1	neb.	25, 41	17	Eſt 2	neb.
21	25, 40	18	S.E. 1	neb.	25, 43	22	Sud 1	neb.	25, 51	20	Calme	neb.
22	25, 50	17	Eſt 2	neb.	25, 53	20	S.Ou. 1	neb.	25, 60	18	Sud 1	nu.
23	25, 63	18	Calme	ſer.	25, 50	24	E.S.E. 2	nu.	25, 36	17	E.S.E. 4	neb.
24	25, 39	15	Sud 3	nu.	25, 43	21	S.E. 3	nu.	25, 49	15	Sud 2	ſer.
25	25, 50	15	S.Ou. 2	neb.	25, 57	19	Ou. 1	nu.	25, 62	17	Calme	ſer.
26	25, 66	16	Ou. 1	ſer.	25, 68	22	Ou. 1	ſer.	25, 69	19	Calme	ſer.
27	25, 71	18	Calme	ſer.	25, 69	24	Sud 2	ſer.	25, 65	18	Sud 1	nu.
28	25, 60	18	Sud 1	ſer.	25, 55	22	S.E. 1	neb.	25, 47	16	E.S.E. 1	neb.
29	25, 39	19	S.E. 2	nu.	25, 32	27	Sud 1	nu.	25, 28	18	S.Ou. 2	neb.
30	25, 26	16	S.Ou. 2	nu.	25, 28	20	S.Ou. 2	neb.	25, 26	16	Sud 2	nu.

No. XXIV.

Ao. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Juillet.												
1	25, 22	16	Sud 1	nu.	25, 23	18	S. Ou. 1	neb.	25, 27	15	Calme	ſer.
2	25, 30	15	S. Ou. 2	ſer.	25, 33	19	Ou. 3	ſer.	25, 40	16	Ou. 3	ſer.
3	25, 47	15	Ou. 2	ſer.	25, 50	22	Ou. 2	ſer.	25, 54	19	Ou. 1	ſer.
4	25, 55	19	S. Ou. 1	ſer.	25, 52	25	Sud 1	ſer.	25, 49	18	Sud 1	nu.
5	25, 48	19	S. Ou. 1	neb.	25, 50	24	N. Ou. 1	ſer.	25, 51	18	Ou. N. Ou. 1	nu.
6	25, 50	16	Ou. 2	neb.	25, 48	18	Ou. N. Ou. 2	neb.	25, 46	16	Calme	neb.
7	25, 46	17	Ou. 1	neb.	25, 48	23	Ou. 2	nu.	25, 51	20	Ou. N. Ou. 1	ſer.
8	25, 55	17	N. Ou. 1	ſer.	25, 57	25	Ou. 2	ſer.	25, 56	19	Ou. 2	ſer.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ao. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure aprés midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Juillet.												
1	25, 22	16	Sud 1	nu.	25, 23	18	S. Ou. 1	neb.	25, 27	15	Calme	fer.
2	25, 30	15	S. Ou. 2	fer.	25, 33	19	Ou. 3	fer.	25, 40	16	Ou. 3	fer.
3	25, 47	15	Ou. 2	fer.	25, 50	22	Ou. 2	fer.	25, 54	19	Ou. 1	fer.
4	25, 55	19	S. Ou. 1	fer.	25, 52	25	Sud 1	fer.	25, 49	18	Sud 1	nu.
5	25, 48	19	S. Ou. 1	neb.	25, 50	24	N. Ou. 1	fer.	25, 51	18	Ou. N. Ou. 1	nu.
6	25, 50	16	Ou. 2	neb.	25, 48	18	Ou. N. Ou. 2	neb.	25, 46	16	Calme	neb.
7	25, 46	17	Ou. 1	neb.	25, 48	23	Ou. 2	nu.	25, 51	20	Ou. N. Ou. 1	fer.
8	25, 55	17	N. Ou. 1	fer.	25, 57	25	Ou. 2	fer.	25, 56	19	Ou. 2	fer.
9	25, 56	16	Ou. 2	fer.	25, 54	24	Ou. 2	fer.	25, 56	21	Ou. 2	fer.
10	25, 58	19	Ou. 1	fer.	25, 61	27	Ou. 1	fer.	25, 63	20	Ou. 1	nu.
11	25, 65	17	Ou. 1	nu.	25, 63	22	S. Ou. 1	nu.	25, 59	19	S. S. Ou. 1	neb.
12	25, 50	20	Eſt 1	neb.	25, 41	22	S. Ou. 1	neb.	25, 43	17	S. Ou. 1	fer.
13	25, 44	17	S. Ou. 1	nu.	25, 45	23	S. Ou. 2	nu.	25, 47	18	Ou. 1	nu.
14	25, 46	18	S. Ou. 1	nu.	25, 42	24	Sud 1	nu.	25, 43	17	S. E. 1	fer.
15	25, 45	18	S. E. 1	fer.	25, 50	22	Eſt 2	nu.	25, 53	17	N. E 3	neb.
16	25, 51	16	N. N. E. 2	neb.	25, 52	19	N. 2	neb.	25, 54	18	Nord 1	neb.
17	25, 53	17	N. 3	fer.	25, 55	24	N. 3	fer.	25, 53	18	Nord 2	fer.
18	25, 51	16	N. 1	fer.	25, 47	25	N. 2	nu.	25, 45	19	Nord 1	neb.
19	25, 41	18	Calme	nu.	25, 40	25	Eſt 1	fer.	25, 38	19	S. E. 1	neb.
20	25, 35	16	S. S. Ou. 1	neb.	25, 32	19	S. Ou. 1	neb.	25, 31	17	Calme	neb.
21	25, 28	18.	S. Ou. 1	neb.	25, 27	22	S. Ou. 2	nu.	25, 29	17	S. Ou. 2	neb.
22	25, 30	17	S. E. 1	fer.	25, 36	19	N. E. 3	neb.	25, 30	13	Nord 3	neb.
23	25, 47	11	N. 2	neb.	25, 52	14	N. 1	neb.	25, 62	15	Ou. N. Ou. 1	fer.
24	25, 62	15	Calme	fer.	25, 55	22	Ou. 2	fer.	25, 49	17	Ou. 2	nu.
25	25, 43	17	Ou S. Ou. 3	nu.	25, 50	21	Ou. 4	fer.	25, 60	18	Ou. 3	fer.
26	25, 66	16	Ou. 2	fer.	25, 72	23	Ou. 3	nu.	25, 78	18	S. Ou. 1	fer.
27	25, 78	18	Sud 2	fer.	25, 73	26	Sud 3	fer.	25, 75	20	Sud 2	fer.
28	25, 68	21	Sud 2	fer.	25, 60	26	S. E. 2	fer.	25, 54	20	S. S. E. 2	fer.
29	25, 47	16	Ou. 2	neb.	25, 50	21	S. S. Ou. 1	nu.	25, 55	18	S. Ou. 1	fer.
30	25, 45	17	Sud 3	neb.	25, 40	22	S. Ou. 2	nu.	25, 44	18	S. Ou. 1	neb.
31	25, 55	15	Ou. S. Ou. 2	fer.	25, 60	21	S. Ou. 1	fer.	25, 60	17	S. Ou. 1	neb.

No. XXV.

An. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Août. 1	25, 60	16	S. Ou. 1	neb.	25, 63	22	Ou. 1	nu.	25, 66	16	Ou. 1	ser.
2	25, 65	15	Calme	ser.	25, 61	23	S. Ou. 1	nu.	25, 46	16	S. Ou. 2	ser.
3	25, 33	15	S. Ou. 2	nu.	25, 25	19	N. Ou. 2	neb.	25, 33	13	N. 1	nu.
4	25, 43	12	N. Ou. 2	ser.	25, 49	18	N. Ou. 1	nu.	25, 52	15	Calme	ser.
5	25, 52	14	Calme	ser.	24, 50	22	Ou. 1	neb.	25, 41	16	Ou. 1	nu.
6	25, 33	16	S. Ou. 1	neb.	25, 31	21	Ou. 2	neb.	25, 26	18	Ou. 1	neb.
7	25, 16	16	Ou. S. Ou. 2	neb.	25, 14	20	S. Ou. 2	nu.	25, 19	16	Calme	ser.
8	25, 25	15	N. 1	nu.	25, 35	18	N. N. E. 1	neb.	25, 50	15	Calme	ser.
9	25, 53	12	Calme	brouil.	25, 55	21	S. Eſt 1	nu.	25, 56	18	S. E. 1	neb.
10	25, 56	17	Sud 1	ser.	25, 50	23	Sud 2	ser.	25, 46	18	Sud 2	neb.
11	25, 40	16	Ou. 1	neb.	25, 45	20	Ou. 2	ser.	25, 45	17	Calme	nu.
12	25, 43	14	S. Ou. 3	nu.	25, 41	21	Ou. 3	nu.	25, 40	15	N. Ou. 2	nu.
13	25, 35	13	Ou. 3	nu.	25, 35	19	Eſt 1	nu.	25, 37	14	Ou. 1	ser.
14	25, 35	13	Calme	ser.	25, 38	18	Eſt 1	ser.	25, 45	12	Ou. 1	neb.
15	25, 44	14	Ou. 1	neb.	25, 46	18	Calme	nu.	25, 49	15	Calme	neb.
16	25, 46	14	Eſt 1	ser.	25, 49	19	S. E. 1	ser.	25, 51	13	S. E. 1	ser.
17	25, 53	11	N. E. 1	brouil.	25, 56	20	Eſt 1	nu.	25, 60	15	Calme	ser.
18	25, 60	12	Eſt 1	brouil.	25, 65	20	Eſt 1	nu.	25, 75	14	Eſt 1	ser.
19	25, 85	13	N. 1	ser.	25, 92	19	N. E. 2	ser.	25, 99	14	N. Eſt 1	ser.
20	26, 04	10	Calme	ser.	26, 05	19	Eſt 1	ser.	26, 02	15	Calme	ser.
21	26, 02	13	S. Ou. 1	ser.	26, 00	21	S. S. Ou. 1	ser.	25, 99	16	Sud 1	nu.
22	25, 98	14	S. Ou. 1	ser.	25, 96	22	S. Ou. 2	ser.	25, 93	16	Calme	ser.
23	25, 91	14	Calme	ser.	25, 88	24	S. Ou. 1	ser.	25, 86	17	S. Ou. 1	ser.
24	25, 84	15	S. Ou. 1	ser.	25, 80	22	S. Ou. 2	ser.	25, 75	16	S. Ou. 2	nu.
25	25, 72	15	Ou. 1	ser.	25, 70	22	Calme	ser.	25, 66	17	Calme	ser.
26	25, 63	15	Sud 1	ser.	25, 60	24	Sud 2	ser.	25, 58	17	Sud 2	ser.
27	25, 5	16	Sud 3	nu.	25, 43	22	S. S. E. 4	nu.	25, 41	18	Sud 3	ser.
28	25, 40	18	Sud 2	neb.	25, 47	21	S. 1	neb.	25, 50	16	Sud 1	neb.
29	25, 50	15	S. E. 1	ser.	25, 50	20	S. E. 2	nu.	25, 48	16	Sud 2	neb.
30	25, 37	17	S. S. E. 1	neb.	25, 38	16	Ou. 2	neb.	25, 40	13	N. Ou. 2	neb.
31	25, 41	14	N. Ou. 2	neb.	25, 40	20	S. Ou. 1	nu.	25, 43	15	Sud 1	nu.

No. XXVI.

An. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Sept. 1	25, 32	15	Eſt 2	nu.	25, 40	18	Eſt 2	neb.	25, 51	15	Eſt 3	ſer.
2	25, 60	12	Calme	ſer.	25, 63	21	Sud 1	nu.	25, 68	15	Sud 1	ſer.
3	25, 70	16	Sud 2	ſer.	25, 74	20	Sud 1	ſer.	25, 76	16	Sud 2	neb.
4	25, 78	16	Sud 1	neb.	25, 77	21	Sud 1	nu.	25, 75	17	S.E. 2	nu.
5	25, 68	16	Sud 2	ſer.	25, 64	22	Sud. 3	ſer.	25, 60	16	Sud 3	ſer.
6	25, 46	17	Sud 2	ſer.	25, 38	18	Sud 3	neb.	25, 27	15	Sud 2	neb.
7	25, 07	14	Sud 2	nu.	25, 03	17	S.Ou. 2	nu.	25, 00	13	S.Ou. 1	neb.
8	24, 95	12	S.E. 1	neb.	25, 01	16	Eſt 2	neb.	25, 22	12	N.E. 2	ſer.
9	[illegible]	[illegible]	N. 2	brouil.	[illegible]	16	Nord 2	nu.	[illegible]	12	Nord 2	ſer.

An. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Sept. 1	25, 32	15	Eſt 2	nu.	25, 40	18	Eſt 2	neb.	25, 51	15	Eſt 3	ſer.
2	25, 60	12	Calme	ſer.	25, 63	21	Sud 1	nu.	25, 68	15	Sud 1	ſer.
3	25, 70	16	Sud 2	ſer.	25, 74	20	Sud 1	ſer.	25, 76	16	Sud 2	neb.
4	25, 78	16	Sud 1	neb.	25, 77	21	Sud 1	nu.	25, 75	17	S.E. 2	nu.
5	25, 68	16	Sud 2	ſer.	25, 64	22	Sud. 3	ſer.	25, 60	16	Sud 3	ſer.
6	25, 46	17	Sud 2	ſer.	25, 38	18	Sud 3	neb.	25, 27	15	Sud 2	neb.
7	25, 07	14	Sud 2	nu.	25, 03	17	S.Ou. 2	nu.	25, 00	13	S.Ou. 1	neb.
8	24, 95	12	S.E. 1	neb.	25, 01	16	Eſt 2	neb.	25, 22	12	N.E. 2	ſer.
9	25, 35	10	N. 2	brouil.	25, 43	16	Nord 2	nu.	25, 55	12	Nord 2	ſer.
10	25, 65	9	N.Ou. 1	ſer.	25, 67	15	N.Ou. 1	ſer.	25, 68	13	Ou. 1	nu.
11	25, 68	8	Eſt 1	brouil.	25, 68	14	S.Eſt 1	ſer.	25, 70	10	S.E. 2	ſer.
12	25, 65	11	Sud 1	nu.	25, 60	17	Sud 1	neb.	25, 57	12	Calme	ſer.
13	25, 56	10	S.E. 1	brouil.	25, 61	13	S.E. 1	neb.	25, 70	12	Eſt 2	neb.
14	25, 76	9	N.E. 2	ſer.	25, 79	12	N.E. 2	neb.	25, 78	10	E.N.E. 2	neb.
15	25, 69	11	Eſt 3	neb.	25, 63	14	Eſt 3	nu.	25, 57	12	Eſt 2	nu.
16	25, 55	10	Eſt 3	nu.	25, 60	12	Eſt 4	nu.	25, 65	11	Eſt 3	nu.
17	25, 71	8	E.N.E. 1	ſer.	25, 75	13	N.E. 1	ſer.	25, 80	9	Calme	ſer.
18	25, 81	5	Calme	ſer.	25, 80	14	Eſt 1	ſer.	25, 78	9	Eſt 1	ſer.
19	25, 70	8	N.E. 3	nu.	25, 63	13	N.E. 2	neb.	25, 54	12	E.N.E. 3	neb.
20	25, 48	11	Eſt 1	neb.	25, 47	12	Eſt 2	neb.	25, 39	12	Eſt 2	neb.
21	25, 37	12	Eſt 2	neb.	25, 47	15	S.E. 1	nu.	25, 53	13	S.E. 1	nu.
22	25, 59	12	Eſt 1	neb.	25, 60	13	Eſt 2	neb.	25, 64	11	Eſt 3	neb.
23	25, 66	9	Eſt 2	neb.	25, 71	11	Eſt 3	neb.	25, 79	9	Eſt 1	neb.
24	25, 83	8	Calme	neb.	25, 87	10	Eſt 1	neb.	25, 89	9	Calme	neb.
25	25, 90	7	Calme	neb.	25, 88	11	S.E. 1	neb.	25, 91	8	S.E. 1	ſer.
26	25, 90	7	Eſt 1	neb.	25, 91	10	Eſt 2	nu.	25, 87	6	E.N.E. 3	neb.
27	25, 85	6	N.E. 1	neb.	25, 85	7	N.E. 1	nu.	25, 84	4	N.Eſt 1	ſer.
28	25, 80	2	Calme	ſer.	25, 77	10	Ou.N.Ou. 1	ſer.	25, 73	7	Ou. 1	neb.
29	25, 70	6	Calme	neb.	25, 68	9	Calme	neb.	25, 66	8	S.Ou. 1	neb.
30	25, 62	7	Calme	neb.	25, 56	10	E.S.E. 1	neb.	25, 48	9	Calme	neb.

No. XXVII.

Ao. 1774.	à 7 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Octobre.												
1	25, 42	8	S.E. 2	neb.	25, 07	11	Sud 2	neb.	25, 03	10	S.Ou. 3	neb.
2	25, 06	8	Ou. 2	neb.	25, 08	10	Ou. 1	nu.	25, 05	9	Calme	fer.
3	25, 01	3	Calme	brouil.	25, 12	7	N. 2	nu.	25, 26	5	N.Ou. 1	fer.
4	25, 34	3	N.Ou. 1	fer.	25, 45	8	N.Ou. 2	fer.	25, 63	3	N.Ou. 3	fer.
5	25, 75	0	Nord 2	fer.	25, 78	9	Ou. 1	fer.	25, 75	6	Ou. 1	nu.
6	25, 50	9	S.Ou. 1	neb.	25, 47	14	Ou. 2	neb.	25, 62	11	Ou. 2	fer.
7	25, 68	8	Sud 1	brouil.	25, 66	12	S.Ou. 1	neb.	25, 60	11	S.Ou. 2	nu.
8	25, 53	11	S.Oo. 2	neb.	25, 65	14	Ou. 2	fer.	25, 74	9	Ou.N.Ou. 1	fer.
9	25, 69	8	Ou. 1	fer.	25, 64	15	Ou. 3	fer.	25, 53	11	Ou. 4	nu.
10	25, 35	10	Ou. 3	neb.	25, 29	14	S.Ou. 2	neb.	25, 19	10	Ou. 1	neb.
11	25, 17	5	N.Ou. 2	neb.	25, 22	9	N.Ou. 2	fer.	25, 30	5	Ou.N.Ou. 1	nu.
12	24, 99	7	Ou.S.Ou. 1	neb.	24, 94	8	Ou. 2	nu.	25, 00	5	N.N.Ou. 4	neb.
13	25, 30	2	N.N.Ou. 4	neb.	25, 47	4	Nord 4	neb.	25, 67	1	Nord 3	nu.
14	25, 72	0, 1	N. 2	fer.	25, 75	5	Nord 2	fer.	25, 79	1	Nord 1	fer.
15	25, 67	3	Ou. 1	neb.	25, 60	8	N.Ou. 2	neb.	25, 54	11	Ou. 1	neb.
16	25, 63	8	N.Ou. 2	neb.	25, 64	11	Calme	neb.	25, 70	10	Calme	neb.
17	25, 65	7	Calme	fer.	25, 63	12	Ou. 1	fer.	25, 62	8	Ou. 1	neb.
18	25, 57	9	S.Ou. 1	neb.	25, 55	12	S.Ou. 1	neb.	25, 53	8	Ou. 1	nu.
19	25, 47	8	Ou.S.Ou. 2	neb.	25, 43	10	S.S.Ou. 2	neb.	25, 24	11	Sud 2	neb.
20	25, 36	4	N.Ou. 3	nu.	25, 51	8	Nord 3	fer.	25, 71	3	Nord 2	fer.
21	25, 75	2	Calme	fer.	25, 73	8	S.Ou. 1	fer.	25, 70	8	S.Ou. 1	neb.
22	25, 59	9	S.Ou. 3	neb.	25, 54	12	Ou.S.Ou. 3	neb.	25, 45	11	Ou.S.Ou. 4	neb.
23	25, 25	10	S.Ou. 4	neb.	25, 18	14	S.Ou. 4	neb.	25, 13	10	S.Ou. 3	nu.
24	25, 30	5	Ou. 2	fer.	25, 41	10	S.Ou. 1	fer.	25, 49	6	Calme	neb.
25	25, 40	7	S.E. 2	neb.	25, 30	11	Sud 2	neb.	25, 35	8	S.Ou. 1	fer.
26	25, 45	6	S.Ou. 1	fer.	25, 60	9	Ou. 1	neb.	25, 73	5	Nord 2	nu.
27	25, 86	4	N.N.E. 2	nu.	25, 94	6	N.E. 2	nu.	26, 01	2	Nord 1	nu.
28	26, 04	0	N.E. 2	fer.	26, 05	3	N.E. 3	fer.	26, 02	0	N.E. 2	fer.
29	25, 98	0	E.N.E. 3	neb.	26, 00	2	Eſt 2	neb.	26, 04	3	Eſt 2	nu.
30	26, 06	0, 1	N.E. 1	fer.	26, 05	3	Eſt 1	fer.	26, 03	0, 1	Calme	fer.
31	26, 01	0, 4	Calme	brouil.	26, 01	1	Calme	brouil.	26, 00	0, 4	Calme	nu.

No. XXVIII.

An. 1774.	à 7 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Novembr.												
1	25, 99	0, 2	Calme	neb.	25, 96	1	Calme	nu.	25, 93	0, 1	S. Ou. 1	ser.
2	25, 89	0, 1	Ou. N. Ou. 1	ser.	25, 88	3	Ou. 1	ser.	25, 87	1	Ou. 1	neb.
3	25, 82	2	Ou. 1	neb.	25, 79	4	Calme	neb.	25, 77	1	Calme	brouil.
4	25, 70	1	Ou. 1	brouil.	25, 62	2	S. Ou. 2	neb.	25, 53	0, 1	N. Ou. 3	ser.
5	25, 53	0, 4	Nord 3	ser.	25, 55	0, 2	Nord 2	nu.	25, 55	0, 5	Nord 1	neb.
6	25, 47	0, 8	N. E. 1	nu.	25, 47	0, 6	Calme	ser.	25, 45	0, 8	Calme	nu.
7	25, 43	0, 8	Calme	ser.	25, 40	0, 3	S. Ou. 1	ser.	25, 35	0, 4	S. Ou. 2	neb.
8	25, 17	0, 2	Ou. N. Ou. 2	neb.	25, 25	0, 2	N. Ou. 1	neb.	25, 29	0, 2	Calme	neb.

An. 1774.	à 7 heures du matin.				à 1 heure après midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Novembr.												
1	25, 99	0, 2	Calme	neb.	25, 96	1	Calme	nu.	25, 93	0, 1	S. Ou. 1	ser.
2	25, 89	0, 1	Ou. N. Ou. 1	ser.	25, 88	3	Ou. 1	ser.	25, 87	1	Ou. 1	neb.
3	25, 82	2	Ou. 1	neb.	25, 79	4	Calme	neb.	25, 77	1	Calme	brouil.
4	25, 70	1	Ou. 1	brouil.	25, 62	2	S. Ou. 2	neb.	25, 53	0, 1	N. Ou. 3	ser.
5	25, 53	0, 4	Nord 3	ser.	25, 55	0, 2	Nord 2	nu.	25, 55	0, 5	Nord 1	neb.
6	25, 47	0, 8	N. E. 1	nu.	25, 47	0, 6	Calme	ser.	25, 45	0, 8	Calme	nu.
7	25, 43	0, 8	Calme	ser.	25, 40	0, 3	S. Ou. 1	ser.	25, 35	0, 4	S. Ou. 2	neb.
8	25, 17	0, 2	Ou. N. Ou. 2	neb.	25, 25	0, 2	N. Ou. 1	neb.	25, 29	0, 2	Calme	neb.
9	25, 22	0, 2	Ou. 1	neb.	25, 20	0, 3	N. Ou. 1	neb.	25, 15	0, 4	Ou. 1	neb.
10	25, 10	0, 3	Nord 3	neb.	25, 15	0, 4	N. Eſt 2	neb.	25, 33	0, 9	Nord 2	ser.
11	25, 40	0, 14	N. Ou. 1	ser.	25, 41	0, 10	N. Ou. 1	ser.	25, 44	0, 11	N. Ou. 1	ser.
12	25, 3[illegible]	0, 7	Ou. 2	ser.	25, 28	0, 3	Ou. 2	ser.	25, 22	0, 4	Ou. 1	nu.
13	25, 25	0, 5	Nord 3	neb.	25, 28	0, 7	N. N. Ou. 2	nu.	25, 33	0, 12	N. Ou. 3	neb.
14	25, 34	0, 13	N. Ou. 2	nu.	25, 30	0, 10	N. Ou. 1	neb.	25, 23	0, 8	N. Ou. 1	neb.
15	25, 01	0, 6	Eſt 2	neb.	25, 02	0, 8	N. E. 1	nu.	25, 12	0, 12	Nord 1	ser.
16	25, 19	0, 10	Calme	nu.	25, 24	0, 7	Calme	nu.	25, 20	0, 7	Calme	neb.
17	24, 95	0, 2	E. N. E. 1	neb.	25, 01	0	Eſt 1	neb.	25, 22	0, 3	Calme	neb.
18	25, 17	0	Eſt 1	neb.	25, 12	0	Eſt 2	neb.	25, 10	0, 1	Eſt 3	neb.
19	25, 07	0, 6	E. N. E. 4	Neige	25, 11	0, 8	N. E. 4	neb.	25, 16	0, 9	Nord 4	Neige
20	25, 25	0, 8	N. N. E. 3	neb.	25, 35	0, 6	Nord 3	nu.	25, 46	0, 8	Nord 2	neb.
21	25, 52	0, 7	N. E. 1	neb.	25, 54	0, 6	N. E. 1	neb.	25, 54	0, 10	Calme	ser.
22	25, 53	0, 8	Calme	ser.	25, 55	0, 7	Calme	ser.	25, 56	0, 10	Calme	ser.
23	25, 44	0, 9	S. Ou. 1	ser.	25, 38	0, 5	S. Ou. 1	neb.	25, 30	0, 7	Calme	neb.
24	24, 42	0, 3	Eſt 3	neb.	25, 52	0, 3	E. S. E. 3	neb.	25, 65	0, 2	Eſt 4	neb.
25	25, 75	0, 8	E. N. E. 3	neb.	25, 80	0, 8	N. E. 4	neb.	25, 83	0, 9	E. N. E. 2	neb.
26	25, 93	0, 10	N. Eſt 2	ser.	25, 93	0, 7	N. E. 1	ser.	25, 90	0, 8	N. E. 1	nu.
27	25, 78	0, 5	Eſt 2	neb.	25, 70	0, 5	Eſt 2	neb.	25, 58	0, 4	Eſt 2	neb.
28	25, 40	0, 4	Eſt 3	neb.	25, 32	0, 3	S. Ou. 1	neb.	25, 41	0, 7	Calme	neb.
29	25, 33	0, 6	Sud 1	neb.	25, 26	0, 2	Sud 1	neb.	25, 13	0, 2	S. E. 2	neb.
30	24, 99	0, 2	Eſt 2	neb.	24, 90	0	Eſt 1	neb.	24, 84	0, 1	Calme	neb.

No. XXIX.

An. 1774.	à 6 heures du matin.				à 1 heure aprés midi.				à 11 heures du soir.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
Decembr. 1	24, 90	0, 1	Sud 1	neb.	24, 9[illegible]	0, 1	Calme	neb.	24, 95	0, 3	Calme	neb.
2	25, 06	0, 6	Ou. 1	ser.	25, 15	0, 6	Ou. 1	ser.	25, 35	0, 11	Ou. 1	ser.
3	25, 51	0, 12	Ou. 1	ser.	25, 60	0, 11	Calme	ser.	25, 72	0, 14	Calme	ser.
4	25, 82	0, 15	Calme	ser.	25, 90	0, 12	Calme	ser.	25, 94	0, 10	Ou. 1	ser.
5	26, 02	0, 15	Ou. 1	ser.	26, 11	0, 12	Ou. S. Ou. 1	ser.	26, 15	0, 10	Eſt 1	nu.
6	26, 20	0, 9	N.N.E. 2	nu.	26, 2[illegible]	0, 7	N.E. 2	ser.	26, 21	0, 7	N.E. 2	nu.
7	26, 16	0, 9	N.E. 3	neb.	26, 15	0, 8	Eſt 2	neb.	26, 12	0, 8	Eſt 3	neb.
8	26, 11	0, 7	E.N.E. 3	neb.	26, 10	0, 2	E.N.E. 2	neb.	26, 06	0, 3	E.N.E. 4	neb.
9	25, 95	0, 3	Eſt 3	neb.	25, 89	0, 2	E.S.E. 3	neb.	25, 80	0, 3	S.E. 2	neb.
10	25, 71	0, 4	S.Ou. 1	neb.	25, 80	0, 5	Calme	ser.	25, 82	0, 10	Calme	brouil.
11	25, 86	0, 5	Eſt 1	neb.	26, 0[illegible]	0, 2	Eſt 2	neb.	26, 05	0, 3	Eſt 2	neb.
12	26, 00	0	S.E. 1	neb.	26, 01	1	S.S.E. 1	neb.	25, 95	1	Sud 1	neb.
13	25, 79	1	Sud 1	neb.	25, 68	2	S.Ou. 2	neb.	25, 56	1	Ou. S. Ou. 1	neb.
14	25, 45	1	Ou. 1	neb.	25, 39	1	Calme	brouil.	25, 32	1	Calme	brouil.
15	25, 35	0, 2	N.E. 1	neb.	25, 38	0, 3	N.N.E. 1	neb.	25, 41	0, 4	Nord 1	neb.
16	25, 64	0, 4	N.E. 1	neb.	25, 7[illegible]	0, 3	N.E. 1	neb.	25, 81	0, 3	Calme	neb.
17	25, 82	0, 3	N. Ou. 2	neb.	25, 80	0, 3	Ou. 1	neb.	25, 75	0, 2	Ou. S. Ou. 2	neb.
18	25, 67	0, 2	Ou. 2	neb.	25, 60	0, 1	Ou. 2	neb.	25, 50	0, 2	Ou. 1	neb.
19	25, 25	2	S. Ou. 2	neb.	25, 31	3	S.Ou. 3	nu.	25, 51	3	Ou. 2	ser.
20	25, 77	0, 3	Ou N. Ou. 1	nu.	25, 77	0, 1	S, Ou. 1	ser.	25, 65	2	S. Ou. 2	neb.
21	25, 60	0	Ou. 2	neb.	25, 54	1	Ou. 3	neb.	25, 48	0	Ou. 2	neb.
22	25, 05	1	S, Ou. 1	neb.	25, 10	1	Ou. 2	neb.	25, 25	0, 3	N. Ou. 3	nu.
23	25, 55	0, 5	N. 1	ser.	25, 65	0, 5	N. 1	ser.	25, 70	0, 8	Ou. 1	ser.
24	25, 60	0, 4	Sud 1	brouil.	25, 58	0, 2	Ou. 1	neb.	25, 55	0	Ou. 2	nu.
25	25, 49	0, 2	Ou. 2	ser.	25, 45	0	Ou. 2	ser.	25, 40	1	Ou. 2	ser.
26	25, 52	0, 1	Ou. 2	ser.	25, 62	0	N. Ou. 2	nu.	25, 80	0, 3	N. Ou. 1	ser.
27	25, 78	0, 5	Calme	ser.	25, 73	0, 3	Calme	ser.	25, 50	0, 1	Ou. 2	ser.
28	25, 47	0, 5	N. Ou. 1	nu.	25, 40	0, 3	Ou. 1	neb.	25, 35	0, 4	Ou. 1	ser.
29	25, 63	0, 4	N, N, Ou. 2	neb.	25, 76	0, 4	N. Ou. 2	nu.	25, 95	0, 10	Nord 2	ser.

NB. Dans cette Année il y avoit de très belles Aurores boréales, qui ont duré plusieurs heures de suite: le 11. Janv. les 14, 20, 30 & 31. Mars; les 1. 2. 3. 4. 5. & 6. Avril & le 3. Novembre.

Obſervations météorologiques,

qu'on a faites à *Skara* en Weſtrogothie, & à *Swartorp* en Oſtrogothie, pour les années 1769. & 1770. (*)

à *Skara*.	Beautems.		Pluye.		Neige ou grêle.		Aurore boréale.		Brouillards.		Ouragans.		Tonnere (Oſkedunder)		Calme.		Vents Cardinaux. 1769.				Vents Cardinaux. 1770.			
	1769	1770	69	70	69	70	69	70	69	70	69	70	69	70	69	70	S.	O.	N.	E.	S.	O.	N.	E.
Janv.	6	5	5	6	7	12	—	6	—	1	—	—	—	—	20	18	3	15	8	5	7	10	7	7
Fevrier.	1	3	1	3	5	10	2	7	—	1	—	3	—	—	18	11	7	7	4	10	2	17	1	8
Mars.	5	7	9	—	5	15	2	4	—	—	—	1	—	—	9	18	4	14	4	9	1	7	8	15
Avril.	9	5	4	6	2	8	—	1	—	2	4	—	—	—	9	13	5	14	4	7	3	9	9	9
Mai.	10	13	7	8	3	3	—	—	—	—	4	—	—	—	8	13	3	12	12	4	3	12	3	13
Juin.	1	7	15	15	—	—	—	—	3	—	1	1	3	2	20	12	7	15	5	3	4	19	3	4
Juillet.	4	8	8	11	—	—	—	—	4	—	2	1	4	5	17	24	1	19	7	4	3	14	8	6
Août.	1	10	20	10	—	—	1	3	2	4	—	—	2	1	13	25	5	20	3	3	1	19	8	3
Sept.	9	2	10	20	—	—	4	3	—	2	2	1	—	3	20	26	5	11	3	11	2	8	12	8
Octobr.	9	4	6	10	2	—	16	4	—	2	—	2	—	—	20	16	2	8	8	13	5	18	1	7

No. XXX.

Obſervations météorologiques,

qu'on a faites à *Skara* en Weſtrogothie, & à *Swartorp* en Oſtrogothie, pour les années 1769. & 1770. (*)

à *Skara.*	Beautems. 1769	Beautems. 1770	Pluye. 69	Pluye. 70	Neige ou grêle. 69	Neige ou grêle. 70	Aurore boréale. 69	Aurore boréale. 70	Brouillards. 69	Brouillards. 70	Ouragans. 69	Ouragans. 70	Tonnere (Oſke-dunder) 69	Tonnere (Oſke-dunder) 70	Calme. 69	Calme. 70	Vents Cardinaux. 1769. S.	1769. O.	1769. N.	1769. E.	1770. S.	1770. O.	1770. N.	1770. E.
Janv.	6	5	5	6	7	12	—	6	—	1	—	—	—	—	20	18	3	15	8	5	7	10	7	7
Fevrier.	1	3	1	3	5	10	2	7	—	1	—	3	—	—	18	11	7	7	4	10	2	17	1	8
Mars.	5	7	9	—	5	15	2	4	—	—	—	1	—	—	9	18	4	14	4	9	1	7	8	15
Avril.	9	5	4	6	2	8	—	1	—	2	4	—	—	—	9	13	5	14	4	7	3	9	9	9
Mai.	10	13	7	8	3	3	—	—	—	—	4	—	—	—	8	13	3	12	12	4	3	12	3	13
Juin.	1	7	15	15	—	—	—	—	3	—	1	1	3	2	20	12	7	15	5	3	4	19	3	4
Juillet.	4	8	8	11	—	—	—	—	4	—	2	1	4	5	17	24	1	19	7	4	3	14	8	6
Août.	1	10	20	10	—	—	1	3	2	4	—	—	2	1	13	25	5	20	3	3	1	19	8	3
Sept.	9	2	10	20	—	—	4	3	—	2	2	1	—	3	20	26	5	11	3	11	2	8	12	8
Octobr.	9	4	6	19	3	—	16	4	—	2	—	3	—	—	20	16	2	8	8	13	5	18	1	7
Nov.	5	4	11	9	6	7	6	3	—	1	1	1	—	—	12	23	4	13	7	6	5	11	2	12
Dec.	6	1	3	3	10	10	4	1	—	2	1	1	—	—	15	25	2	15	3	11	4	16	6	5
Sommes	66	69	99	110	41	71	35	32	9	15	15	12	9	11	181	224	48	163	68	86	40	160	68	97

à *Swartorp.*	beau toute la journée.	nébuleux & beau alternat.	gros Ciel ſans pluye.	Pluye.	Neige ou Grêle.	Eclairs ou Orages.	Aurore boréale.	Aurore & Soleil couchant.	Arc-en-Ciel.	Vent impétueux.	Calme.	Thermomètre. le plus haut chaque mois.	Thermomètre. le plus bas chaque mois.	Thermomètre. au deſſus.	Thermomètre. au deſſous du point de congélation.	Sud Oueſt.	Oueſt.	Nord Oueſt.	Nord.	Nord Eſt.	Eſt.	Sud Eſt.	Sud.
1769.																							
Janvier.	3	4	7	1	16	1	—	2	—	1	7	0	0 25			15	1	2	6	4	2	1	—
Fevrier.	—	3	17	1	7	—	1	2	—	1	1	0 3	0 30			15	—	1	2	4	1	4	1
Mars.	6	3	5	8	9	—	—	—	—	3	—	3	0 14			12	—	1	7	6	1	2	2
Avril.	6	11	2	9	2	—	—	2	—	4	—	14	0 13			7	1	1	3	10	3	3	2
Mai.	6	9	2	11	3	1	—	—	—	8	2	23	0 1			8	1	8	2	6	—	2	4
Juin.	—	13	5	12	—	4	—	—	—	3	—	24	9			6	4	2	2	7	—	4	5
Juillet.	7	12	2	9	1	6	—	1	—	6	2	28	4 1/2			6	4	4	3	5	—	8	1
Août.	3	9	1	18	—	3	1	1	1	1	5	22 1/2	10			14	—	6	—	2	2	7	—
Sept.	6	6	5	12	1	1	4	1	—	1	5	21	1			10	—	1	—	8	2	6	3
Octobr.	12	4	6	4	5	—	9	1	—	3	6	9	0 11			4	1	1	15	5	—	2	3
Nov.	5	5	3	9	8	2	2	—	—	5	3	7	0 19			5	1	4	6	3	—	4	7
Dec.	3	5	8	2	13	—	—	—	—	7	2	4	0 25			12	2	1	12	1	—	1	2
Sommes.	57	84	63	96	65	18	17	10	1	43	33					114	15	32	58	61	11	44	30
																129		90		72		74	
1770																							
Janvier.	7	5	5	2	12	—	3	2	—	7	1	2	0 23	9	22	9	2	1	14	—	—	—	5
Fevrier.	4	4	3	2	15	1	1	3	—	5	1	5	0 25	7	21	11	—	4	4	1	—	3	5
Mars.	11	1	4	—	15	—	6	6	1	2	2	2	0 32 1/2	2	29	5	1	1	5	19	—	—	—
Avril.	5	3	5	7	10	—	3	5	3	2	2	12	0 9	23	7	2	1	3	4	9	2	7	2
Mai.	17	5	1	5	3	—	—	10	2	6	4	21 1/2	2	31	—	4	1	1	5	10	1	5	4
Juin.	4	10	—	16	—	1	—	10	3	8	1	24	6	30	—	10	4	1	2	3	—	6	4
Juillet.	6	8	1	16	—	9	—	5	—	1	1	28	13	31	—	6	—	—	—	13	—	12	—
Août.	3	14	2	12	—	4	5	12	—	1	2	27	11	31	—	8	2	7	4	5	—	5	—
Sept.	2	6	3	19	—	5	5	6	1	1	7	21	7	30	—	8	1	3	3	11	—	4	—
Octobr.	3	5	—	22	1	—	—	3	2	7	—	17	0 1	29	1	11	—	6	3	2	—	7	2
Nov.	3	4	5	7	11	4	3	6	3	3	6	8	0 25	13	17	5	—	—	14	1	—	6	4
Dec.	1	2	7	1	20	1	1	2	—	3	4	2	0 18	10	21	6	3	2	6	3	1	3	7
Sommes:	66	67	36	109	87	25	27	70	15	46	30	—	—	246	118	85	15	29	64	77	4	58	33
														364		100		93		81		91	

*) On s'eſt ſervi pour ces Obſervations d'un Thermomètre de Réaumur.

Les *partages* des Hemmans entiers en *pluſieurs* portions (*Hemmansklyfningar*), que le Gouvernement favoriſe depuis 1748, faciliteront ſans doute l'amélioration de l'*Agriculture Suédoiſe*.

Les Hemmansklyfningar ne ſont permis, que depuis 1748.

Par un principe auſſi faux que ſingulier, on avoit anciennement *fixé h*) le nombre des perſonnes pour chaque Hemman, dans l'eſpérance, que par-là les Familles ſeroient *obligées* à défricher des terres incultes (Utmark), & formeroient ainſi de *nouveaux* Hemmans. Ce nombre fixé par les Loix, étant *complet*, le Père devoit expulſer jusqu'à ſes Fils cadets, quelque bon uſage qu'il en eût pu faire pour *améliorer* la culture de ſes Champs. Ceux-ci incapables à leur tour de faire les *avances* néceſſaires, pour entreprendre les défrichemens *intentés*, ſe trouvoient ſouvent obligés de chercher fortune *ailleurs*, & prirent enſuite, ſurtout aux Côtes (Skjærgorden) l'habitude de s'expatrier.

A la dernière Guerre on comptoit au ſervice d'Angleterre jusqu'à 16000. Matelôts Suédois & Norvégiens *i*).

Les *Etats de Suède* ſentant enfin, que ſi l'on veut faire valoir la terre autant qu'il eſt poſſible, il eſt bon, qu'un *Laboureur* n'ait qu'autant d'arpents de terroir, qu'il peut *bien* cultiver avec ſon monde, *permirent* 1748. les ſusdits Hemmansklyfningar, & *établirent* enfin l'an 1755. ſur un pié plus ſolide, le *Comptoir d'Arpentage* à Stockholm & 4 ou 5 *Conducteurs* arpenteurs (Landmætare) dans chacune des différentes Provinces du Royaume.

h) *Leuheuſens* (Friherre) medel til Sveriges Vælmoga. p. 23.
Ornſchælds Riksdags berættelſe fœr Or 1769. p. 29.
Dubbs Landtbrukets hinder och Hielpmedel, v. Svenſka Patriot. Sælſkap. Handlingar, II Styket. p. 90.

i) *Blix* om Tilſtondet i den Svenſka ſkjærgorden V. Svenſk. Patriot. Sælſkapets Handl. II. St. p. 210.

Suivant les Ordonnances émanées depuis à cet égard, il eſt non ſeulement permis au Père de famille, de *partager*, ſous la direction d'un Conducteur de la Province, ſon Hemman en *autant* de Portions qu'il lui convient; mais ces partages ſont également récommandés à l'égard des *Storſkifte*, ou Terres appartenantes à pluſieurs en commun, le tout pourtant à condition, que chaque portion ſoit chargée d'une partie *proportionnée* des Impôts, qui y ſont appliqués. *k*)

Depuis 1757-1771. ces Arpenteurs ont meſuré *géométriquement* environ 12000 *Hemmans*, pour une plus juſte rétribution des Impôts, mais ſurtout pour partager des Terres de Communautés, (dels fœr Skattlægning, men mæſt til Storſkifte,) & dreſſé environ 7000 *Cartes topographiques* en Suède, & 816 Cartes en Finlande, où ils ont auſſi arpenté 1434 Hemmans. *l*)

Climat. Quant *au Climat* de Suède, les Obſervations météorologiques, faites avec beaucoup d'exactitude, à *Stockholm* (Tab. XVIII--XXIX), à *Skara*, à *Swartorp* & à *Lund* pendant pluſieurs années, ſuffiront pour en donner les détails néceſſaires.

Il tonne fort rarement en Suède. Mr. *Bjerkander*, Paſteur à Gothène près Skara, a obſervé, que depuis 1760-1774. il n'y a fait du tonnerre, que 185 fois, ce qui fait $8\frac{17}{21}$ par an. *m*)

k) Fœrordn. angoende Storſkifts delningar d. d. Stockholm 1750;
— — — i Finland. d. d. Obo then 27. Jun. 1775.

l) *Alfvings* Berættelſe, p. 50.

m) *Academ. Handl.* Vol. XXXVI. fœr Or 1775. p. 179.

Le *Vent*, qui regne le plus en Suède, c'est le *Vent d'Ouest*; on a observé, qu'il a fait à *Skara* en Westrogothie:

1769.	1770.
163 jours du vent d'Ouest.	160 jours du vent d'Ouest.
86 - - - d'Est.	97 - - - d'Est.
68 - - - du Nord.	68 - - - du Nord.
48 - - - du Sud.	40 - - - du Sud.
365 jours	365 jours.

à *Swartorp* en Ostrogothie:

1769.	1770.
100 jours du vent d'Ouest.	129 jours du vent d'Ouest.
93 - - - du Nord.	90 - - - du Nord.
81 - - - d'Est.	72 - - - d'Est.
91 - - - du Sud.	74 - - - du Sud.
365 jours	365 jours.

D'ailleurs les *Journées d'Été* étant très longues en Suède, les blés y mûrissent *en moins de tems* qu'en Allemagne, & compensent, au moins à cet égard, le froid & les nuits d'hyver.

Pour rendre plus claires les Tables suivantes, il faut observer, que le *Point de Congélation* du Thermomètre de *Schenmark*, dont Mr. *Nenzelius* s'est servi, est celui des floccons de neige (Kramsnœ); que *l'esprit de vin* y monte au 100me Dégré dans l'Eau bouillonnante; & que, si selon le Thermomètre communément employé en Suède, la Température est de 23 *Grades au dessous* du Point de Congélation, celui de *Reaumur* montreroit 18½ *Grades.*

Extrait

des Observations Météorologiques, faites à Lund,

par

M. *Olof Nenzelius*, Observat. Astron. de l'Univ.

Nombre des ***Journées***, où le Thermomètre a été, au moins pendant quelques heures,

au dessus — *au dessous*

du point de Congélation:

Années:	*au dessus* Janv.	Fevr.	Mars	Avr.	Nov.	Dec.	*au dessous* Janv.	Fevr.	Mars.	Avr.	Mai.	Oct.	Nov.	Dec.
1753	7	13	31	30	28	9	24	19	4	1	0	0	6	23
1754	15	16	12	30	26	27	16	14	22	2	0	0	4	5
1755	7	5	28	30	29	25	27	28	15	0	0	2	3	6
1756	26	26	31	30	21	15	6	5	10	5	0	0	12	19
1757	5	21	25	30	29	20	29	12	11	0	0	5	1	14
1758	10	15	26	27	26	24	25	20	12	7	0	3	7	12
1759	27	27	29	30	23	7	5	7	5	0	0	2	11	26
1760	12	15	24	30	26	27	20	17	20	2	0	1	6	6
1761	22	22	31	30	27	18	11	8	0	1	0	2	3	16
1762	26	14	15	30	30	20	10	19	26	1	0	5	2	12
1763	1	23	26	30	25	29	30	8	14	3	0	0	9	3
1764	19	24	25	30	28	15	13	6	15	0	0	1	8	19
1765	21	6	30	30	28	17	13	26	8	0	0	0	2	20
1766	16	10	31	30	29	15	22	24	8	0	0	0	0	20
1767	6	15	31	30	30	19	28	14	5	7	1	0	1	13
1768	8	16	20	30	30	25	28	21	23	7	0	0	2	10
1769	26	21	30	30	24	23	10	15	11	5	0	4	11	11
1770	16	20	13	30	21	25	18	12	28	3	0	0	12	8
1771	10	8	7	28	25	27	25	25	31	12	0	0	10	7
1772	16	14	18	30	30	28	23	25	20	5	0	0	0	5
1773	15	17	29	30	26	28	11	18	16	0	0	0	4	5

NB. Pendant les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre de ces 21 années, le Thermomètre n'a jamais été *au dessous* du point de Congélation.

Jusqu'à quel *dégré* le Thermomètre est *monté* dans chaque mois desdites vingt-une années:

Années.	Janv.	Fevr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
1753	2, 0	6, 0	9, 0	18, 0	22, 0	24, 0	23, 0	20, 0	19, 5	17, 0	10, 5	5, 0
1754	2, 5	5, 0	5, 0	13, 5	19, 0	23, 0	22, 5	22, 5	17, 0	15, 2	9, 7	6, 5
1755	1, 2	3, 0	6, 5	14, 7	20, 0	25, 0	25, 5	22, 0	18, 0	14, 5	10, 5	6, 8
1756	5, 5	6, 5	9, 0	12, 3	19, 0	26, 0	27, 5	20, 8	20, 2	16, 5	9, 5	3, 6
1757	2, 5	5, 5	12, 5	18, 0	20, 5	26, 5	30, 0	25, 5	20, 0	11, 2	10, 2	7, 2
1758	3, 0	3, 0	7, 5	14, 5	22, 5	25, 5	21, 5	23, 7	18, 0	14, 5	11, 8	6, 5
1759	7, 5	6, 5	9, 0	14, 0	18, 0	24, 5	28, 0	27, 0	18, 5	16, 0	10, 0	3, 5
1760	3, 5	4, 0	9, 2	14, 0	26, 0	25, 5	26, 0	23, 0	20, 0	17, 0	10, 0	7, 0
1761	6, 0	6, 0	11, 2	14, 5	20, 2	24, 2	26, 0	24, 7	24, 0	11, 0	10, 5	1, 7
1762	4, 2	5, 0	3, 2	19, 5	21, 5	26, 5	24, 5	21, 0	16, 5	16, 5	9, 0	6, 5
1763	1, 0	6, 2	6, 0	13, 5	18, 0	22, 0	26, 2	26, 5	18, 0	13, 2	9, 0	7, 2
1764	4, 0	7, 5	12, 2	13, 0	22, 0	21, 2	26, 5	23, 2	19, 0	13, 7	9, 0	6, 0
1765	3, 5	1, 3	7, 9	17, 5	19, 6	22, 1	22, 0	24, 0	21, 4	13, 0	8, 1	5, 7
1766	6, 0	2, 0	8, 0	16, 3	21, 1	26, 3	24, 6	22, 0	20, 0	15, 4	9, 9	5, 8
1767	1, 3	5, 0	5, 1	11, 9	17, 0	21, 5	22, 0	23, 8	22, 0	13, 1	12, 0	6, 1
1768	2, 2	4, 2	8, 0	12, 3	20, 6	24, 8	25, 5	23, 3	17, 5	17, 5	8, 4	7, 2
1769	4, 7	3, 4	7, 8	15, 1	23, 3	23, 3	26, 7	20, 4	21, 0	12, 0	11, 1	6, 0
1770	3, 2	5, 5	4, 3	16, 7	23, 5	23, 5	25, 5	24, 4	23, 5	15, 8	9, 8	5, 0
1771	7, 2	8, 6	2, 0	10, 9	27, 9	26, 6	23, 5	21, 9	19, 7	13, 7	10, 0	8, 3
1772	2, 3	3, 2	6, 2	13, 3	17, 5	25, 0	25, 3	28, 8	20, 2	17, 8	13, 3	7, 0
1773	5, 8	5, 2	6, 3	14, 0	25, 0	25, 3	27, 4	27, 1	21, 8	17, 2	10, 0	6, 6

Jusqu'à *quel dégré* le Thermomètre est *descendu* soit *au dessus*, soit *au dessous* (--) du point de congélation pendant lesdites 21 années.

Ann.	Janvier.	Fevrier.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
1753	-- 6,5	-- 12,5	-- 1,0	-- 2,0	1,0	10,0	10,0	10,0	6,0	0,0	-- 5,0	-- 14,0
1754	-- 8,0	-- 10,5	-- 8,0	-- 2,5	4,0	10,0	10,0	8,5	3,0	3,5	-- 10,0	-- 4,0
1755	-- 16,2	-- 20,0	-- 9,0	1,2	2,0	11,2	13,7	11,0	5,5	-- 3,0	-- 2,0	-- 8,5
1756	-- 4,0	-- 2,5	-- 3,5	-- 3,0	3,5	8,8	12,0	8,2	8,0	1,5	-- 8,5	-- 5,5
1757	-- 11,0	-- 8,7	-- 13,5	0,8	5,0	10,0	14,0	10,5	1,5	-- 3,0	-- 1,0	-- 5,5
1758	-- 14,2	-- 13,5	-- 10,0	-- 4,8	3,0	10,7	10,5	10,7	4,0	-- 2,5	-- 5,0	-- 8,0
1759	-- 8,5	-- 2,5	-- 3,0	1,0	4,5	10,0	14,5	10,0	7,0	-- 3,0	-- 9,8	-- 13,0
1760	-- 15,0	-- 13,0	-- 6,5	-- 2,0	2,5	8,5	10,5	12,0	9,0	-- 1,0	-- 7,5	-- 7,0
1761	-- 12,0	-- 8,5	0,0	-- 0,7	6,5	9,5	13,0	11,5	5,0	-- 2,0	-- 6,5	-- 7,0
1762	-- 3,5	-- 11,2	-- 13,2	-- 1,2	0,5	10,0	11,5	9,0	7,0	-- 1,7	-- 3,5	-- 6,5
1763	-- 10,5	-- 12,7	-- 12,5	-- 1,0	2,5	7,2	11,5	12,0	0,5	0,7	-- 13,7	-- 7,0
1764	-- 8,5	-- 4,0	-- 10,5	1,0	4,5	6,5	12,0	8,7	1,2	-- 0,7	-- 2,2	-- 6,5
1765	-- 6,7	-- 9,0	-- 2,7	0,0	2,6	10,4	11,5	12,1	2,4	2,2	-- 4,5	-- 7,0
1766	-- 11,3	-- 12,0	-- 3,5	0,3	2,2	12,4	11,5	11,9	7,2	1,0	0,0	-- 7,8
1767	-- 16,1	-- 14,1	-- 2,9	-- 4,6	-- 0,2	9,2	10,5	12,3	4,1	1,4	-- 0,8	-- 9,6
1768	-- 14,0	-- 10,6	-- 11,5	-- 3,7	3,2	7,7	12,0	9,0	4,8	1,0	-- 1,3	-- 3,2
1769	-- 10,0	-- 11,2	-- 3,1	-- 5,2	2,6	10,0	9,4	11,4	7,0	-- 3,5	-- 8,4	-- 9,5
1770	-- 11,6	-- 12,7	-- 12,8	-- 3,1	3,0	10,3	9,5	10,5	7,8	5.6	-- 9,5	-- 5,7
1771	-- 19,6	-- 18,5	-- 11,6	-- 10,5	0,0	9,6	11,4	10,3	5,3	2,0	-- 12,0	-- 3,7
1772	-- 13,7	-- 15,1	-- 12,3	-- 4,7	2,6	8,0	10,5	10,4	6,5	1,8	2,2	-- 4,2
1773	-- 8,2	-- 14,6	-- 7,8	0,3	5,9	9,5	12,2	10,0	8,6	1,6	-- 5,8	-- 6,4

Medium ou terme moyen (*Medelhœgd*) du Thermomètre dans chaque mois desdites 21 années.

Années.	Janvier.	Fevrier.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
1753	-- 1,8	-- 1,3	3,7	7, 6	11, 5	14, 6	16,7	15,9	13, 4	9, 9	3, 2	-3. 0
1754	-- 1,0	-- 1,4	-- 1,2	5, 6	12, 9	15, 2	15,1	15, 5	11, 9	10, 1	4, 7	1, 9
1755	-- 3,8	-- 5,3	0,8	7, 9	12, 0	17, 8	18,2	15, 4	12, 1	8, 4	3, 7	2, 0
1756	1,9	2,3	2,5	4, 2	9, 9	17, 6	19,4	15, 6	14, 1	9, 2	1, 8	--0, 1
1757	-- 2,8	0,7	1,4	8, 2	10, 7	18, 2	21,4	17, 6	13, 6	5, 2	6, 0	1, 3
1758	-- 3,8	-- 2,0	0,7	3, 3	13, 9	16, 7	16,0	16, 8	11, 8	6, 7	4, 5	1, 0
1759	2,4	2,3	3,4	6, 2	10, 2	17, 4	20,1	18, 1	13, 1	9, 1	2, 1	--2, 0
1760	-- 4,0	-- 1,0	0,7	6, 1	11, 8	19, 2	18,2	17, 1	15, 3	8, 5	4, 0	2, 5
1761	0,6	1,2	5,0	6, 8	12, 9	18, 0	17,3	18, 3	15, 2	6, 3	5, 1	--0, 6
1762	1,1	-- 0,7	-- 1,8	8, 1	11, 5	17, 0	17,4	14, 2	12, 4	4, 8	4, 1	0, 5
1763	-- 3,9	0,5	0,5	4, 6	11, 2	14, 9	17,8	16, 9	11, 5	7, 7	2, 8	3, 0
1764	-- 0,1	3,0	1,4	5, 6	12, 5	13, 6	20,5	16, 3	11, 8	7, 6	2, 4	0, 1
1765	-- 0,3	-- 2,3	2,9	6, 9	10, 2	15, 3	15,9	16, 9	11, 9	9, 0	4, 5	--0, 2
1766	-- 1,8	-- 2,7	2,1	8, 1	11, 9	17, 3	18,8	17, 2	13, 8	8, 7	5, 8	--0, 9
1767	-- 6,1	-- 0,6	2,1	2, 7	9, 8	13, 9	16,4	17, 3	15, 0	8, 9	6, 4	0, 4
1768	-- 5,5	-- 3,1	-- 2,4	5, 1	10, 7	16, 3	17,9	17, 1	12, 5	8, 2	4, 9	2, 1
1769	0,6	-- 0,5	2,3	5, 7	11, 3	15, 6	17,6	15, 9	13, 6	5, 2	2, 6	3, 2
1770	-- 2,3	0,0	-- 2,9	4, 5	11, 5	15, 1	18,1	18, 1	15, 4	10, 5	2, 5	1, 4
1771	-- 3,8	-- 3,8	-- 3,9	2, 2	12, 4	18, 0	17,2	15, 1	12, 5	10, 1	2, 8	2, 5
1772	-- 1,6	-- 2,1	-- 1,1	4, 7	10, 0	16, 2	17,8	17, 1	13, 6	11, 0	7, 2	2, 9
1773	1,0	-- 0,9	1,6	7, 3	14, 1	15, 9	18,1	18, 0	14, 5	11, 2	5, 0	2, 6

Terme *moyen* du Thermomètre dans les quatre Saisons.

Années.	Hyver.	Printems.	Eté.	Automne.	Années.	Hyver.	Printems.	Eté.	Automne.
1753	0, 2	11, 3	15. 3	3, 4	1764	1, 4	10, 6	16, 1	3, 4
1754	-- 1, 2	11, 3	14, 2	5, 5	1765	0, 1	10, 8	15, 0	4, 5
1755	-- 2, 7	12, 5	15, 3	4, 7	1766	-- 0, 7	12, 4	16, 6	4, 5
1756	2, 2	10, 5	16, 4	3, 6	1767	-- 1, 5	8, 8	16, 3	5, 4
1757	-- 0, 3	12, 3	17, 8	4, 1	1768	-- 3, 6	10, 7	15, 8	5, 1
1758	-- 1, 7	11, 3	14, 9	4, 1	1769	0, 8	10, 9	15, 7	3, 7
1759	2, 7	11, 3	17, 1	3, 2	1770	-- 1, 7	10, 4	17, 2	4, 8
1760	-- 1, 4	11, 0	16, 8	5, 0	1771	-- 3, 8	10, 9	15, 0	5, 2
1761	2, 3	12, 5	16, 9	3, 6	1772	-- 1, 5	10, 3	16, 2	7, 0
1762	-- 0, 5	12, 2	14, 7	3, 1	1773	0, 6	12, 5	16, 9	6, 2
1763	-- 1, 0	10, 3	15, 4	4, 5					

Etabliſſement d'un Comptoir de Dénombrement (Tabellværket.)

L'exacte connoiſſance du *Dégré de Population* dans un Païs, étant très utile & même néceſſaire pour toute ſorte de Calculs & d'Arrangemens, tant politiques qu'économiques, le *Gouvernement de Suède* établit 1749 un Comptoir (*Tabellværket*), chargé de *rédiger* en ordre les Extraits, que d'après les Regîtres des Paroiſſes & du Magiſtrat de chaque Ville les *Gouverneurs des Provinces* ſont obligés de faire annuellement de l'état actuel de la *Population* & de la *Mortalité* des habitans de leurs Provinces reſpectives.

Quelle a été la Population depuis 1751?

Suivant ces ſortes de Tables compoſées avec beaucoup d'exactitude, la *Population* fut trouvée:

à la fin de la	1751. année, de	2,229,661. Ames
- - -	1757. - -	2,307,599. -
- - -	1760. - -	2,383,113. -
- - -	1763. - -	2,466,568. -
- - -	1766. - -	2,502,363. -
- - -	1769. - -	2,571,800. -

Elle

Elle avoit donc augmenté en Suède depuis 1751 -- 1760. d'environ 343000 Ames.

Dénombrement & repartition des *Habitans de toutes les Villes de Suède, à l'exclusion* de la Noblesse, du Clergé & des Officiers, tant de la Couronne, que des Villes.

	1757.			1760.		
	hommes	femmes	Sommes	hommes	femmes	Sommes.
1.) Négocians en gros (Grosshandlare) — —	224	221	445	368	289	657
2.) Marchands (Kramhandlare)	1303	1253		1164	1254	
Détailleurs & Revendeurs (Minut- och Vict. Handlare	1380	1360		1328	1482	
— Garçons & Filles de Boutique	1775	1115	12131	2028	1248	12955
— Enfans au dessous de 15 ans	1976	1969		2243	2208	
3.) Maîtres de Fabriques &c.	408	338		538	427	
Garçons & autres Ouvriers de Fabriques — —	3843	4642	12293	4371	5342	14359
Enfans au dessous de 15 ans	1507	1555		1971	1710	
4.) Voyageurs étrangers —	136	94	230	312	80	392
5.) Artistes & Artisans (Aembeten och Handværkerierne) —	7387	7542		7680	7887	
Garçons de métiers —	5844	977	30463	3992	1106	28092
Apprentifs au dessus de 15 ans	5400	539		4396		
Au dessous de 15 ans —	2115	659		2442	53 536	
6.) Petite Bourgeoisie, Journaliers &c. (Fœrsvars och Fœrdelskarlar.)	10313	10863	21176	10147	11464	21611
7.) Locataires, (Inhyses Folk). —	411	2055		334	1368	
Personnes misérables, (Bræklige inhyses hjonen) — —	722	3064	6252	563	2640	4905
8.) Mariniers & Matelôts, (Siœfart-Folk) — —	3774	3098	6872	4021	3614	7635
9.) Domestiques des Habitans de Villes &c. —	5973	14430	23774	5339	14754	24243
— au dessous de 15 ans —	1212	2159		1882	2268	
10.) Enfans de Bourgeois & de Domestiques au dessus de 15 ans	2891	6230	44383	2808	6348	47290
— au dessous de 15 ans.	16455	18807		18684	19360	
Sommes totales:	75049	82970	158019	76701	85438	162139

Depuis 1769 - 1773 *la Population* n'a point augmenté, parceque la miſere & les Maladies, qui regnoient en 1771 & 1772, enlevèrent beaucoup de monde.

Repartition phyſique & politique de la Population en 1760.

En 1760 la *Population* avoit été, comme nous venons d'indiquer ci-deſſus, de:

2,383,113 Ames, ſavoir

162,888 habitans de Villes, ſans compter le Clergé ni la Nobleſſe *n*).

2,220,225 Perſonnes demeurant à la Campagne, y compris la Nobleſſe & le Clergé, tant des Villes que de la Campagne.

Quant à *l'Induſtrie nationale*, tous les *habitans* de la Suède pour ladite 1760 année étoient *diſtribués* en ſorte, que de ces

2,383,113 Ames, il y avoit ſelon les Calculs des deux frères Runeberg:

a) 10,645 Perſonnes *nobles*, y compris 3597 Enfans au deſſous de 15 ans, formant 2054 familles.

b) 18,197 de *l'Etat Eccléſiaſtique*, Ecoles &c. (*Læroſtond*) y compris 7073 Enfans au deſſous de 15 ans.

c) 162,888 Habitans des Villes, formant les familles appliquées aux *Arts* & aux *Métiers*.

n) 100 anciennes familles *originaires* du païs; 810 fam. iſſues de la *Robe*; 772 fam. annoblies par la voye des *Armes*; 52 fam. par les *Lettres*; *49* Enfans d'Evêques; 92 fam. Allemandes; 68 fam. Livoniennes; 53 fam. d'Ecoſſe; 24 du Dannemarc; *10* de France; *9* de Ruſſie; 7 des Païs-bas; 4 de Courlande & 4 de Pologne.

Actuellement *1775.* on compte en tout *2170* *Familles nobles*, ſavoir 85 familles de Comtes, *231* fam. de Barons & 1954 autres familles ſimplement nobles.

Formulaire, No. XXXI.

que le Gouvernement de Suède vient d'envoyer dans les différentes Provinces du Royaume, pour rendre les Rapports de Population &c. également clairs & uniformes:

(I.) Année 17... Lifte de toutes les *Perfonnes nées & décédées à ...*

On y marque en même tems le nombre des *Mariages* confommés ou rompus dans les différens mois de l'année.

Mois:	Enfans nouveaux nés.						Perfonnes décédées.											Mariages.	
	Enfans légitimes.		Enfans illégitimes.		Somme totale.		Enfans jusqu'à l'âge de 10 ans inclufivement.			au deffus de 10 ans.			Gens mariés.			Sommes totales.		diffolus.	formés
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Sommes.	Mâles.	Femelles	Sommes.	Mâles.	Femelles	Sommes.	Mâles.	Femelles	Couples.	Couples.
Janvier Fevrier Mars &c.																			
Sommes:																			
Somme de tous les Enfans nés en 17...							Somme de toutes les Perfonnes décédées:												

Remarques.

Les *Jumeaux* font comptés dans la Table précédente parmi les Enfans nouveaux-nés; on ne remarque donc ici, que le *nombre des Femmes*, qui font accouchées de *deux* ou *trois* enfans à la fois:

de Jumeaux.	de trois Enfans.

Ici on indique l'âge de toutes les *Femmes accouchées*:

		Nombre
—	entre 15 — 20 ans	
—	— 20 — 25 —	
—	— 25 — 30 —	

Formulaire, No. XXXI.

que le Gouvernement de Suède vient d'envoyer dans les différentes Provinces du Royaume, pour rendre les Rapports de Population &c. également clairs & uniformes:

(I.) Année 17... Liste de toutes les *Personnes nées & décédées à ...*
On y marque en même tems le nombre des *Mariages* consommés ou rompus dans les différens mois de l'année.

Mois:	Enfans nouveaux nés.						Personnes décédées.											Mariages.	
	Enfans légitimes.		Enfans illégitimes.		Somme totale.		Enfans jusqu'à l'âge de 10 ans inclusivement.			au dessus de 10 ans.			Gens mariés.			Sommes totales.		dissolus.	formés
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.	Sommes.	Mâles.	Femelles	Sommes.	Mâles.	Femelles	Sommes.	Mâles.	Femelles	Couples.	Couples.
Janvier																			
Fevrier																			
Mars &c.																			
Sommes:																			

Somme de tous les Enfans nés en 17...   Somme de toutes les Personnes décédées:

Remarques.

Les *Jumeaux* sont comptés dans la Table précédente parmi les Enfans nouveaux-nés; on ne remarque donc ici, que le *nombre des Femmes*, qui sont accouchées de *deux* ou *trois* enfans à la fois:

de Jumeaux. | de trois Enfans.

Ici on met les Sommes des *Enfans nés-morts;* ceux-ci ne sont point comptés parmi les Enfans nouveaux nés:

Garçons. | Filles

Ici on indique l'âge de toutes les *Femmes accouchées:* | Nombre

	Nombre
— entre 15 — 20 ans	
— — 20 — 25 —	
— — 25 — 30 —	
— — 35 — 40 —	
— — 40 — 45 —	
— — 45 — 50 —	
Si quelqu'une a plus de 50 ans.	
Somme totale:	

Les *Personnes décédées à l'âge de 90 ans* passés, sont comptées ci-dessus parmi les morts; mais il faut mettre ici leur âge plus au juste.

Personnes décédées à un âge fort avancé.	Hommes.	Femmes.
Entre 90 & 95 ans —	..	..
— 95 & 100 ans —	..	..
L'âge de ceux, qui ont vecu au delà de 100 ans, doit être spécifié ici —	..	..
Sommes.		
Somme de toute l'année.		

Quelles sortes de Maladies ont regné principalement? & en quelle saison de l'Année?

Saisons:	Maladies, qui ont regné le plus à....
Printems.	
Eté.	
Automne.	
Hyver.	

II. No. XXXII.

Spécification des *Accidens extraordinaires*, qui ont fait périr du monde.

Accidens malheureux.	Mâles	Femelles
a) Suffoqués par les Mères ou Nourrices		
b) Parricides.		
c) assassinés		
d) morts de misère.		
e) noyés sur mer.		
f) noyés dans les puits &c.		
g) péris sous les glaces		
h) gelés		
Somme:		

Accidens malheureux. *de l'autre côté:*	Mâles	Femelles
i) étouffés par la fumée		
k) Suicides		
l) tués d'un coup de foudre		
m) écrasés en abattant du bois &c.		
n) trouvés morts sans indice		
o) comblés dans les mines &c.		
p) & ainsi de suite.		
Somme:		

Somme totale:

Ici on remarque ce qui s'est passé *d'extraordinaire dans les trois Regnes de la Nature?* quelle a été la *recolte?* & *combien on a vendu* cette année les différentes sortes de *Grains?*

Les *Supplices* & les *autres punitions*, qu'ont subi les Criminels, dont on donne la Liste ici:

No. XXXIII. III.

Année 17.... Lifte de *toutes les Perfonnes décédées* dans le courant de cette Année, de même que leur Age & leur Maladie.

Age des Perfonnes mortes:	Au deffous d'un an.		depuis 1 - - 3 ans.		depuis 3 - - 5 ans.		depuis 5 - 10 ans.		dep. 10 - - 15 ans, & ainfi de fuite, de cinq en cinq ans, jusqu'à l'âge de 100 ans.		Sommes des Morts & leurs Maladies.
Sexes.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles	
Fièvre chaude.											
Empyème.											
Angine &c.											
Pierre.											
Grévure, Cirfocèle &c.											
Eréfipèle, Gangrène.											
Suffocation, Apoplexie.											
Fièvre intermittente.											
Fièvre pourprée.											
Fièvre putride.											
Hémorrhagie, Hémoptifie.											
Phtifie.											
Conftipation, Colique &c.											
Jauniffe &c.											
Arthritis.											
Convulfions.											
Confomption.											
Epilepfie.											
Scorbut.											
Fiftules, Ulcères.											
Hydropifie.											
Cancer.											
Lepre, Gale.											
Maladies Vénériennes.											
Rage.											
Vieilleffe.											
Mortes en couches.											
Flux, ou pertes de Sang.											
Pourpre.											
Coqueluche, Afthme.											
Petite Verole.											
Rougeole.											
Fièvre fcarlatine, (Effera).											
Indigeftion.											
Mal des Vers.											
Rachitis.											
Maladie inconnue, ou cachée.											
Accidens.											
&c. &c.											
Sommes des Morts avec leur âge & leur fexe:											

Somme totale des deux Sexes:

:onfécutives.

Morts.

	…es âgées & Adolefcens.					Enfans.					
	…8	1769	1770	1773	1774	1767	1768	1769	1770	1773	1774
Janvie	1	104	92	75	156	130	79	98	82	95	147
Fevrie	8	71	66	42	132	87	91	89	64	78	9[illegible]
Mars	3	71	92	65	137	98	56	69	84	92	115
Avril	4	113	81	79	126	58	76	110	79	112	95
Mai	2	101	75	78	197	120	93	77	59	87	109
Juin	4	111	113	65	138	77	60	91	92	90	101
Juille	5	78	84	71	88	82	115	121	102	134	117
Août	7	60	72	71	84	98	108	91	135	130	169
Septe	8	60	86	72	65	85	74	88	144	166	108
Octol	5	63	65	56	39	72	60	77	100	109	95
Nove	1	67	66	73	76	45	69	81	79	112	98
Dece	6	73	86	57	70	48	99	72	76	107	69
So	94	972	978	804	1308	1000	980	1064	1096	1312	1314
année	$1042\frac{1}{6}$					$1172\frac{2}{3}$					

TABLE

de Population & de Mortalité,

pour la Ville de *Stockholm*, pendant six années presque consécutives.

Naissances.

	Garçons:						Filles:					
	1767	1768	1769	1770	1773	1774	1767	1768	1769	1770	1773	1774
Janvier —	117	84	90	68	85	52	96	84	85	90	87	60
Fevrier —	81	80	77	59	52	60	70	85	74	62	49	48
Mars —	93	68	75	96	84	58	78	70	63	102	29	69
Avril —	81	96	86	70	80	52	54	91	81	62	94	45
Mai —	84	84	63	73	51	58	83	93	66	84	69	62
Juin —	65	61	83	89	56	47	59	60	70	75	58	54
Juillet —	71	69	57	76	78	45	105	68	63	59	88	50
Août —	96	78	80	79	90	85	85	96	79	81	83	51
Septembre	80	79	78	96	90	46	69	63	101	106	123	53
Octobre	105	82	81	80	98	61	110	79	60	91	81	59
Novembre	45	79	71	70	99	73	48	63	66	90	102	65
Decembre	48	91	58	87	76	48	64	101	72	82	84	58
Sommes:	966	951	899	943	939	685	921	953	880	984	1010	674
année commune	$897\frac{1}{6}$						$903\frac{2}{3}$					

Mariages.

	Couples:					
	1767	1768	1769	1770	1773	1774
Janvier —	65	43	54	47	50	34
Fevrier —	31	3[illegible]	22	30	20	20
Mars —	39	18	13	33	39	25
Avril —	91	82	95	69	95	53
Mai —	70	53	34	35	52	32
Juin —	4[illegible]	23	32	31	34	30
Juillet —	20	23	38	38	39	16
Août —	45	35	25	32	37	36
Septembre	37	26	31	43	50	21
Octobre	138	120	84	137	160	96
Novembre	60	58	35	58	89	75
Decembre	44	53	46	54	54	34
Sommes:	682	576	509	607	719	472
année commune	$594\frac{1}{2}$					

Morts.

	Personnes âgées & Adolescens.						Enfans.					
	1767	1768	1769	1770	1773	1774	1767	1768	1769	1770	1773	1774
Janvier —	149	81	104	92	75	156	130	79	98	82	95	147
Fevrier —	145	68	71	66	42	132	87	91	89	64	78	91
Mars —	106	73	71	92	65	137	98	56	69	84	92	115
Avril —	122	104	113	81	79	126	58	76	110	79	112	95
Mai —	150	102	101	75	78	197	120	93	77	59	87	109
Juin —	126	104	111	113	65	138	77	60	91	92	90	101
Juillet —	79	105	78	84	71	88	82	115	121	102	134	117
Août —	80	77	60	72	71	84	98	108	91	135	130	169
Septembre	65	58	60	86	72	65	85	74	88	144	166	108
Octobre	72	75	63	65	56	39	72	60	77	100	109	95
Novembre	45	61	67	66	73	76	45	69	81	79	112	98
Decembre	58	86	73	86	57	70	48	99	72	76	107	69
Sommes:	1197	994	972	978	804	1308	1000	980	1064	1096	1312	1314
année commune	$1041\frac{1}{6}$						$1172\frac{2}{3}$					

d) 2,191,383 Habitans de la Campagne, diſtribués en familles appliquées à *l'Agriculture*, aux Mines &c. *o*)

Lorsqu'cn ôte donc de ces
2,383,113 ames
28,842 *Nobles & Clergé*, marqués *a* & *b*;
142717 du total de *c* & *d*, qui ne contribuent *rien* non plus *à l'Induſtrie* nationale, & enfin
488328 *Enfans* au deſſous de 15 Ans, également compris dans les Sommes *c* & *d*. on voit, que
659887 - - - Perſonnes ne contribuoient rien ou fort peu à l'Induſtrie générale. Il ne reſta donc 1770. que
1,723,226 - - *Perſonnes propres à contribuer à l'Induſtrie nationale.*

Si l'on avoit *diviſé* les Champs ſuſceptibles de culture entre *les habitans de Suède*, il en ſeroit revenu alors à *chaque* individu *50 tonnes* de païs, au lieu qu'en *Angleterre* on n'en compte que $3\frac{1}{4}$ tonne par tête.

Les Citadins ne font en Suède qu'un treizième de la Nation.

Les *Habitans* de toutes les *Villes* de Suède, au nombre d'environ 178000 Ames (y compris la Nobleſſe & le Clergé demeurant dans les Villes) ne faiſoient en 1760, qu'un *treizième* de toute la Nation Suédoiſe, au lieu que ſelon les Calculs de *Klings* & de *Süſſmilch*, dans des Païs bien peuplés, la proportion des Citadins aux Campagnards eſt comme 1. à 4.

o) *Runeberg* (Ephr. Otto) Fœrſœk til en Politiſk Værdering po Land och Folck.
— — (Ed. Fried.) om Svenſka Folkhopens phyſiſka Fœrdelning.
— — — — — Politiſka Fœrdelning.

Le 15me Citadin est Marchand ou Revendeur.

Le 15me Citadin est Marchand ou Revendeur en Suède; proportion, qui n'existe peut-être qu'en *Hollande*, & qui contribue sans doute beaucoup au renchérissement des Marchandises en Suède.

La *Population* a effectivement *augmenté depuis 1760* jusqu'en *1774* d'environ *350000 Ames*; mais les proportions sont toujours les mêmes. Il est donc aisé de sentir l'insuffisance de cette Population pour un aire de païs tel que celui de la Suède.

Etablissemens faits, pour augmenter la Population.

Le *Gouvernement* n'étant pas le maître d'attirer des Etrangers, ni d'augmenter à son gré les naissances au delà de l'ordre naturel de la progression, s'est au moins fort occupé, surtout depuis 1748, de tout ce qui lui a paru propre à augmenter la *Population;* il a généralement favorisé les *Sociétés* & tous les Particuliers *appliqués* à la conservation de ceux qui, sans des secours étrangers, courroient risque de périr ou de devenir inutiles à l'Etat. *p*)

C'est à des vûes aussi louables, que la Nation doit *l'Etablissement du Collège de Médecine* à Stockholm, *commencé 1688* & pourvû de *nouveaux Réglemens* en date du 21 Juillet 1773; 15 Mars & 29 Juillet 1774. Ce *Collège* est composé d'un Président, de six Assesseurs, de trois Professeurs, de deux Adjoints, d'un Syndic & d'un Actuaire.

Les *Etats* ont accordé 1772. pour l'entretien de cet Etablissement, *un* Oere Srmt. d'impôt à payer *indistinctement* pour chaque Kanne d'Eau de Vie ou de Vin, & $\frac{1}{3}$ Oere Srmt. pour chaque Livre de Caffé, qui passe la Douane. Outre les Appointemens du Collège & plusieurs autres Objets, il *fournit* en conséquence du Réglement du

p) Kongl. *Collegii Medici* Berættelsen til stænder rœrande Medicinal Werkets tilstond i Riket, ingifne vid Riksdagarne 1765 & 1769.

Samling af Kongl. Majts. nodige Fœrordningar rœrande nya Medicinal staten.

29 Juillet 1774., dequoi entretenir *quarante Médecins de Provinces*, à 600 Dalers Srmt. par an chacun. Ces *Médecins* ſont ſubordonnés audit Collège & principalement chargés de ſoigner les Pauvres *gratis*. D'ailleurs il y a encore pour chaque Diſtrict environ 800 Daler Srmt. aſſignés par an, ſavoir 300 Dalers pour les *Médicamens;* 100 Dlr. pour les Inoculations; 100 Dlr. pour les *Maladies Vénériennes*, & 300 Dlr. à titre de *fraix de voyage*, ce qui fait année commune 57900 Dlr. Srmt. dans tout le Royaume.

Les *Epargnes* faites pendant les *bonnes* années, ſont reſervées pour ſubvenir à l'augmentation des Dépenſes dans les *mauvaiſes*.

Maiſons d'Orphelins, d'Inoculation &c. à Stockholm.

La *Ville de Stockholm* a nouvellement donné aux autres Villes du Royaume pluſieurs exemples dignes d'éloges. Outre les *trois* Maiſons d'Orphelins & *d'Enfans trouvés*, dont les *deux premières* furent fondées en 1632 & 1755 aux dépens de *la Ville q)*, & la *troiſième* en 1753 par les *Francs-Maçons*, il y a encore actuellement à Stockholm *une* Maiſon deſtinée *à l'Inoculation gratuite* des Enfans; *deux* autres aux *Accouchemens*, & enfin un *Etabliſſement* pour guérir, *auſſi gratis*, les Perſonnes infectées de *Maladies Vénériennes*.

Maiſons d'Enfans.

En *1759* il y avoit près de *300* Enfans à la Maiſon d'Orphelins de la Ville (*Stora Barnhuſet*); *1420* Enfans entretenus, ſoit à *Danviken* même, ſoit en Ville; & *270* à celle, qu'ont fondée les *Francs-Maçons*. Le Nombre a été porté depuis *1759-1774.* jusqu'à *360* pour l'une; à *1500* pour l'autre & à *344* pour la troiſième.

q) Reglementet hvarefter barnen vid ſtora Barnhuſet i Stockholm ſkola uptucktas, ſamt om deſſ hushollning. p. 26.

Maison d'Inoculation à Stockholm.

Mr. de *Schytzercranz*, préposé à la *Maison d'Inoculation*, y a reçu, inoculé & nourri depuis *1766-1768.* pendant les *6* à *8* semaines les plus propres à cette Opération, *99* Enfans pauvres par an, sans compter les Enfans, qu'il a inoculés à leurs frais, & dont il fait monter le nombre, en y comprenant le Roi d'aujourd'hui & ses deux Frères, à *237* *Personnes*, depuis son établissement commencé *1761*, jusqu'en *1769*. Le *Revenu annuel*, formé par des Emolumens sur la *Lotterie pour les Hôpitaux* &c. étoit *1769* d'environ *4790* Dlr. Srmt. Depuis le *17* Mars - Juin de *1775* on a porté jusqu'à *34* le nombre des Enfans inoculés & nourris aux dépens de cet Etablissement.

Maison d'Accouchement.

Quant aux *Maisons* destinées aux *Accouchemens*, il y avoit dès le mois d'Avril de la *1775e* année *quatorze Chambres* occupées, tant par des *femmes près* d'accoucher, ou *en* couches, que par leurs Gardes nécessaires &c. Le Médecin *Ramstræm* en fit *1774* le premier Etablissement à ses dépens; mais la *Société Patriotique* pénétrée des Avantages, qui doivent en résulter pour *l'Etat* se chargea, peu après de son soutien, & a fait sous l'autorité du Roi, des Réglemens convénables. Le *Magistrat* de cette Résidence n'a point tardé d'imiter un aussi bel exemple. On vient d'établir à ses dépens une *seconde* Maison d'Accouchemens, fournie de *10* Lits propres à recevoir des Femmes enceintes, qu'on y soigne & nourrit pendant tout le tems de leurs couches. On y a également soin des Enfans *nouveaux nés*, si les Mères sont hors d'état de les nourrir elles-mêmes.

Etablissement fait par Hallman, en faveur des Personnes infectées de Maladies honteuses.

L'Etablissement fait en faveur des *Personnes infectées de Maladies honteuses*, se date également de *1774*; c'est Mr. *Hallmann*, un des Médecins de la Cour, qui s'est chargé de guérir *gratis* ces sortes de Maladies, & trois Apothicaires de la Cour se sont engagés de fournir, d'après ses formules, les Médicamens nécessaires, au prix, qu'ils

les ont payés eux-mêmes. Mr. *Hallmann* ayant prouvé par ses Regîtres, que dans un espace de *neuf* mois il avoit *guéri* & en partie *nourri gratis*, avec un secours de 635 Dlr. Srmt. en tout, 223 *malades*, sans compter environ 200 autres Personnes, qui l'ont été à fort peu de fraix, ou qu'il traitoit encore, Mr. le Sénateur Baron de *Sparre*, Grand-Gouverneur de cette Capitale, lui fit assigner en 1775 par semaine une certaine quantité de Viande, de Lait & de Gruaux, en attendant qu'il se présenteroit des moyens plus efficaces, pour soutenir un Etablissement, qui a pour objet *le Salut de plusieurs Générations.*

Grands inconvéniens, qui résult. en Suède du défaut d'Industrie nationale.

Les *Auteurs Suédois*, *r*) qui ont mûrement étudié les *effets* du Climat & le dégré d'Industrie de leur Nation, conviennent même à la face de l'Académie & de la Société Patriotique, qu'un nombre d'hommes & de jours donné, ne produit en Suède que le *tiers* de ce que le même nombre d'hommes produiroit ailleurs, avec une *égale* dépense de jours & d'argent.

Ces *Défauts* du *Climat* & *d'Industrie nationale* suffisent seuls à rendre la condition de la Suède moins avantageuse que celle de l'Allemagne & d'autres Païs bien cultivés, s'il est certain, que *l'Industrie* produit la *concurrence*; que la concurrence fait le *bon marché;* que celui-ci favorise à son tour le *débit* des marchandises, & qu'enfin un débit facilité retient les Nationaux, attire les Etrangers, & encourage le *Commerce* par la concurrence même, qu'il entretient.

Collège de la Chambre.

Le *Collège de la Chambre* (Kammar Collegium) composé d'un Président & de huit Conseillers, est chargé de tout ce qui regarde *l'Economie générale* du Royaume; son entretien coûte actuellement à la Couronne environ 80,000 Dlr. Smt. par an.

r) Svenska Patriot. Sælskapets Handlingar, II St. p. 78. 80.
Kryger, om Folkbristens Orsaker, verckan och hjelp.
Westermans (aujourdhui *Liljecrantz*, Sécrétaire d'Etat) Tal om Svenska Næringars Undervigt, fœrmedelst en tiœgare Arbetsdrift.

Dénombrement des 27 Gouvernemens de Provinces (Handshofdingedœmen.)

Voici les *quatorze* Gouvernemens *militaires:* 1) Gothlande, 2) Calmar & Oelande, 3) Jœnkœping, 4) Kronoberg, 5) Blekingen, 6) Christianstad, 7) Malmœ, 8) Gjœtheborg & Bohus, 9) Elfsborg, 10) Westernorrlande, 11) Nylande & Tavastehus, 12) Savolax, Carelie, Cajaneborg, 13) Kymenegord, & enfin 14) Oesterbottn ou Uleo-Læn. Les *treize* Gouvernemens *civils* sont: 1) Upsala, 2) Stockholms-Læn, 3) Sœdermanlande, 4) Nerike & Wærmelande, 5) Wæstermanlande, 6) Kopparberg, 7) Oestergœthlande, 8) Hallande, 9) Skaraborg, 10) Gefleborg, 11) Westerbottn, 12) Obo & Bjœrneborg, avec l'Isle d'Olande; & 13) Wasa.

L'*entretien* de tous les Gouverneurs de Provinces, de tous les Officiers, qui leur sont subordonnés, & de tout ce qui est enfin désigné par le nom de *Lands-Slotts-Skjuttsfærds-Staterne* dans tout le Royaume de Suède, coûte annuellement à l'Etat environ *385000* Dlr. Srmt. dont la plus grande partie consiste en terres & rentes reparties.

Les Gouverneurs doivent rendre compte de l'état de leurs Provinces.

Les *Gouverneurs de Provinces* sont obligés de faire tous les ans au Roi leur rapport de *l'état actuel* de leurs Provinces & de projetter les *moyens*, qu'ils jugent les plus propres à la perfection de l'Economie en général.

Entretien des Tribunaux.

Les quatre Parlemens ou *Tribunaux de Justice* souverains, (Kongl. Hofrætter) les *Sénéchaussées* & l'entretien des 93 Juges territoriaux ne lui coûtent que *148421* Dlr. Srmt. par an.

Hormis les Gouvernemens de Christianstad, de Malmœ & de Hallande, il y a dans toutes les Provinces de Suède, *des Mines de Fer & de Cuivre*; la Table No. XXXVI. présente *le total* des Productions de chaque Province, quant au fer, & de chaque endroit individuel, quant aux autres Minéraux.

Le *Helsingelande* en Norrlande surpasse les autres Provinces de Suède en bétail & en Lin; la *Dalecarlie* ou le *Kopparberg* l'emporte en pâturages & en ouvrages de fer; le *Westergjœthlande* (Westrogothie) en filage & toute sorte d'Ouvrages de Tisserand; le *Hallande* en fait de tricotage; le *Nerike* en Ouvrages de fer; le *Smolande* par ses bons fromages & par la quantité de ses houblonnières. En *Scanie* on engraisse beaucoup de bétail & l'on y prépare bien les peaux; en *Gothlande* il y a nombre de Carrières & de la Chaux; en *Jæmtelande* on fait toute sorte d'utenciles de terre cuite (Stenkæril); en *Sœdermanlande* (Sudermannie) & en *Westermanlande* (Westmannie) il se fabrique beaucoup d'utenciles & d'instrumens de bois; en *Oestergjœthlande* (Ostrogothie) on fume bien les Viandes, & on y cultive beaucoup de pois. *s*)

En quoi les différentes Provinces de Suède l'emportent les unes sur les autres.

La *Culture des Grains* réussit le mieux en *Scanie*, en *Sudermannie*, en *Uplande* & en *Finlande*, où l'on peut même en vendre une quantité assez considérable aux Provinces voisines, qui sont obligées d'acheter le reste chez l'Etranger.

Culture des Grains.

Un habile Econome de Scanie assure *t*), qu'un Hemman de 20 tx. de païs (Tunneland) lui rendoit, outre 20 Lass de foin, *140* tx. de seigle, de froment, de pois & d'orge; & *40* tx. d'avoine, depuis qu'il l'avoït partagé en *cinq portions égales*, dont

la 1re ensemencée de $3\frac{1}{2}$ tx. de Seigle ordinaire lui rendoit année commune 26 tx. ou 8 grains.

2de - - - 6 - Seigle bien tamisé 48 - - 8 -

s) *Modéers* Handelshistoria, 2dra delen p. 218 - 274.
Kammar Collegii berættelse til Konungen fœr Oren. 1768 & 1773.

t) *Boye*, dans son *fœrfarne Svenska Landthushollare*, appuye cette assertion par sa propre expérience, & rend compte des mesures à prendre pour cet effet.

la 3me ensemencée de	1 te. de pois, occupant $1\frac{1}{2}$ tx. de païs lui rendoit	15 tx.	ou 8 grains.
	$4\frac{3}{8}$ tx. de mélange (Blandkorn)	$43\frac{3}{4}$ -	10 -
4me - - -	$8\frac{1}{2}$ - d'avoine - -	40 -	5 -
5me - - -	$\frac{1}{2}$ - de froment sur $\frac{3}{4}$ tx. de païs bien engraissé	$7\frac{1}{2}$ -	15 -
le reste des Champs ($3\frac{1}{4}$ tx.) repose.			
	Somme	$180\frac{1}{4}$ -	-

A quoi les principales Villes de Suède appliquent préférablement leur Industrie.

Quant aux *Villes de Suède* la Table XLI. marque individuellement leurs *Noms;* les *Provinces*, où elles se trouvent, & la force de leur *Commerce*, en indiquant les Revenus annuels de la *Douane* d'une chacune dans le courant de huit années, tandisque *la Balance du Commerce*, tant actif que passif, qu'ont fait en 1774 les principales *Villes d'Etape*, prouve, que *Stockholm*, *Gjætheborg*, *Christinehamn & Alingsos* sont les plus fameuses; les deux premières par *l'étendue* de leur Commerce, la troisième par les *Contrats de fer*, qui s'y concluent au mois de Janvier, & la dernière par les *établissemens*, que le célèbre *Jonas Alstræmer* y a faits de toute sorte de Fabriques & de Manufactures.

Pour les autres Villes, *Norrkœping* est remarquable par ses Fabriques de Laiton; *Jœnkœping* par ses Fabriques d'armes; *Boros* par les matelats & les couvertures, qu'on y fait: *Laholm* & *Nodendahl* par ses Fabriques de bas de laine: *Sæter* par son filage du Cotton; *Oesthammar* par ses souliers d'écorce de bouleau, (Næfverskor); *Trosa* par les rêts & les filêts, qu'on y tricotte; *Ulricæhamn* & *Eskilstuna* par ses Manufactures de fer *u*); *Engelholm* par ses violons; *Malmœ* par ses Gands (Klippingshandskar), connus sous le nom de Gands de

u) Bergs Collegii Berættelse fœr 1769 Ors Riksdag.
Kongl. Majts. *Kundgœrelse* angoende en Fristad fœr arbetare i Jærn - Stol- och Metall - Fœrædlingen.

Scanie; *Hernœſand* par ſa préparation des Peaux de Rennes; & enfin *Carleby* par le Goudron, qu'on y cuit en grande quantité.

La diſperſion des habitans retarde entr'autres les Progrès del'Agriculture.

Quant à *l'Agriculture*, la Suède a non ſeulement la rigueur du *Climat* & le défaut *d'Induſtrie* des habitans à combattre; mais elle a encore un autre très grand obſtacle à ſurmonter, je veux dire *la diſperſion des habitans ſur un aire de païs très peu proportionné à leur petit nombre*; ceux-ci empêchés par-là de s'entr'aider, ne ſauroient s'alléger le poids du fardeau général par la réunion des ſommes individuelles de leur travail.

Inconvéniens, qui réſultent en Suède de ce que, même dans les Villes, chaque ménage cuit du pain, braſſe de la bière &c.

Ce défaut de ſecours mutuels, partie forcé, partie volontaire, s'étend jusqu'aux Villes même, où, à l'exception de Stockholm, il y a peu de familles, qui ne cuiſent du pain, qui ne braſſent de la bière, qui ne faſſent des chandelles, & qui ne diſtillent de l'Eau de Vie &c., quoiqu'il ſoit très conſtaté, qu'outre les bras, que ces diverſes occupations de chaque ménage individuel *détournent* de la Somme du travail général, elles exigent encore des utenciles & d'autres dépenſes beaucoup plus conſidérables, que lorsqu'elles ſe font en grande quantité & par des gens exercés.

La Population ſe règle ſur le dégré de ſubſiſtance, qu'il y a dans un Païs.

On a de tout tems obſervé, qu'en général la *Population* d'un Païs n'eſt conſidérable, qu'*à proportion de l'Agriculture*, parceque c'eſt du dégré général de *ſubſiſtance*, que dépend le nombre des habitans.

Combien la Suède pourroit cultiver de grains, ſi elle étoit peuplée ſuffiſamment.

La Suède eſt encore fort arriérée à cet égard. Si des 9000 milles quarrés, qu'a l'aire de Suède, il y en a 5000 occupés par des bois, lacs, riviéres, montagnes, chemins, marécages &c., il lui reſte 4000 *milles de bon terroir.*

En ſuppoſant 2400 milles en prés, en pâturages, en vergers &c., il reſteroit encore 1600 milles quarrés de champs labourables, dont *600* repoſeroient alternativement.

Ces *1000* milles quarrés de Champs labourables & *effectivement* enſemencés, exigeroient, en comptant *23142* tonnes de païs par mille quarré, *23* millions de tonneaux de ſemence, qui, à trois grains de ſurplus, rendroient 69 millions de tonneaux de Grains.

Après en avoir ôté la moitié ou 24½ Millions de Tonnes pour différens uſages, il reſteroit encore 36 Millions de tonnes de Grains propres à nourrir neuf millions d'hommes, en comptant même 4 tonneaux par tête.

La Suède doit encore faire venir de l'Etranger une grande partie des denrées & des matières de première néceſſité.

Avec une Population d'environ 2½ millions d'habitans, la *Suède* eſt au contraire obligée de faire venir de l'*Etranger*, en très grande quantité *toutes ſortes de grains* & d'autres denrées de première néceſſité.

Quantité qui en a été importée en différentes Epoques.

Suivant les *Relations* du Collège de Commerce & de la Direction des Douanes &c., la Suède étoit obligée d'acheter *entr' autres*

1724 pour 496671 Ecus de Banque de Grains; 84000 Rdlr. de Poiſſons; 17427 Rdlr. de Fruits & de Légumes; 122886 Rdlr. de Tabac; 24598 Rdlr. de Viandes. *x*)

1758 -- 1761 par an 151646½ tx. de Grains; 1000114½ Liv. de Tabac; 146660¾ Liſp. de Chanvre; 164958⅞ Liſp. de Lin; 40634⅞ Liſp. de Laine.

1765 -- 1768 par an 466980¾ tx. de Grains; 2421744 Liv. de Tabac; 112303 Liſp. de Chanvre; 126831½ Liſp. de Laine. *y*)

1769 -- 1772 par an 437917 tx. de Grains à 1½ Rdlr. 1070935 Liv. de Tabac à 1 Dlr. *Cuivre;* 179960 Liſp. de Chanvre à 23

x) *Commerce Collegii* Skrifvelſe d. 14 Mart. 1726 jæmte Handelsvogan fœr Or 1724.

y) Rikſens General Tull Directions Relation til Riksdagen Or 1769. *Tankar* om Brænvins brænningens idkande, ſoſom en regal Rættighet, 1775.

Dlr.; 101643 Lisp. de Lin à 30 Dlr.; 38764 Lisp. de Laine; 528 Ahm d'Eaux de Vie de France.

1773 - 1774 par an 306411 tx. de Grains, 4335 Ahm d'Eaux de Vie de France, à 20 Ecus de Banque l'Ahm.

La Table No. XXXXII. marque les sommes des principales Marchandises que la Suède a exportées & importées dans l'espace de dix années presque consécutives.

Ces Importations paroissent avoir *diminué* depuis à l'égard des *Grains*, dont on a fait venir en 1773 & 1774 de l'Etranger, par an, environ 159000 tx. moins qu'en 1767 - 1772, où la distillation de l'Eau de Vie étoit permise.

Mr. le *Baron d'Hermelin* z), qui, en parlant à une Académie Nationale, ne sauroit être soupçonné *d'exagérer* les bésoins de sa Patrie, compte également, d'après des Papiers authentiques, qu'outre 400,000, à 450,000 tx. de Grains, la Suède a fait venir annuellement en matières premières depuis 1770 - 1772 pour la Valeur de 485000 Ecus de Banque d'Hambourg, savoir

1,200,000 Liv. de Tabac, faisant la Valeur de	80,000	Ecus de Banq.
8000 Schifp. de Chanvre - - -	130,000	- -
6500 - de Lin - - - -	100,000	- -
- - Fil de Lin - - - - -	25,000	- -
16,000 Schifp. de Laine grossière de Pologne	100,000	- -
4500 Lisp. de Laine fine d'Espagne	50,000	- -

z) *Hermelins* (Friherre Gust.) Tal om næringarnes fœrhollande uti Rikets ferskilte Landsorter, p. 5. 34.

D'ailleurs les *Regîtres des Douanes* marquent, qu'on a dénoncé aux Douanes, comme Marchandises *Etrangères*, pour 1769:

16840 Lisp. de Porc & de Jambons; (Flæsk)
18295 Lisp. de Beurre &
74680 Lisp. de Fromages.

L'*importation* de ces derniers Articles a été cependant trouvée *moins* considérable pour les années 1770-1772, où l'on n'avoit dénoncé aux Douanes, par an, qu'environ 4500 Lisp. de porc; 6000 Lisp. de beurre, & 60000 Lisp. de fromages.

Les feuilles, qui se trouvent à la suite de la Table No. XLII. exposent particulièrement la quantité des susdites matières premières & des autres denrées, qui sont annuellement arrivées de l'Etranger au Port de Stockholm pour les cinq années 1766-1768, 1773 & 1774, & *fournissent* de quoi faire toute sorte de réflexions.

L'Agriculture n'est donc pas encore parvenue à un certain dégré de perfection.

La nécessité, où la *Suède* se trouvoit jusqu'en 1772 d'acheter annuellement 400,000 à 500,000 tx. de *Grains* & toute sorte d'autres denrées de *première nécessité a)*, & dont il lui faut encore aujourdhui une grande quantité, malgré plusieurs nouveaux Réglemens économiques, est une preuve très-convaincante, que l'Agriculture de ce Païs n'est pas encore, à beaucoup près, proportionnée à ses bésoins.

Il est cependant très vrai, que la *véritable Puissance* d'un Etat est celle, qui a *l'Agriculture* pour base. Cette puissance toujours *créatrice* fortifie continuellement les nerfs de l'Etat, en augmentant sans cesse *les richesses naturelles* du Païs.

Or si la *force d'un Etat* vient de la plus grande quantité de ses denrées de première nécessité, & si le *Laboureur crée* de nouvelles matières, tandisque le *Manufacturier* ne fait que les *subdiviser*, l'Agriculture doit nécessairement être le *fondement* de l'Industrie, le ressort du Commerce & la cause primitive des *richesses étrangères*.

a) Svenska Patriotiska Sællskapets Handlingar, II Stycket, p. 319-225.

Le *Suediandet* (combuſtion des bois, pour y ſemer) qu'on a porté jusqu'ici en Suède à l'extrême, malgré tout ce que de bons Patriotes *b*) ont dit de ſes ſuites fâcheuſes, ſemble ne devoir être attribué qu'au défaut d'Induſtrie nationale, & à l'envie, qu'il a produit, de forcer la nature de l'enrichir gratuitement de ſes *dons*, lesquels par cette même raiſon ne ſont que *momentanés*.

Suppreſſion ou translocation de 22 jours de fêtes, & défenſe de la diſtillation de l'Eau de Vie.

Pour *augmenter* d'un côté l'Induſtrie nationale, & pour *diminuer* de l'autre le béſoin des Grains étrangers, le Gouvernement de Suède ſupprima en 1772, ou transféra aux Dimanches, 22 jours de fêtes, *c*) & défendit la diſtillation de l'Eau de Vie *d*).

Les gains obtenus par la ſuppreſſion des dites fêtes, ſont fort conſidérables.

En ne ſuppoſant à la Suède que $2\frac{1}{2}$ millions d'habitans, on peut compter, qu'au moins 1,700,000, contribuent à la ſomme de l'Induſtrie générale.

Si l'on compte $9\frac{1}{2}$ Styber (*ſept ſous*) d'ouvrage par tête, où 1,500,000 Dlr. Cuivre par jour en faveur de la Somme totale, & que *des vingt-deux jours de fête* ſupprimés ou transférés, on *gagne* effectivement année commune *douze jours ouvriers*, il eſt clair, que cette Opération, qui *ajoûte* près de 21 Millions de Dalers Cuivre, ou environ un Million 760,000 Ecus de Banque à la ſomme du *travail général*, doit ſenſiblement augmenter l'aiſance tant publique que particulière.

b) *Horleman*; *Brauner*; *Faggots* Fœrſlag til en ſkogs fœrening; *Svenſka Wetenſkaps Acad.* Handlingar fœr Or 1750; *Lenhuſen* om Svea Rikes Wælmoga, p. 54.; *Gadds* Svenſka Landtſkjœtſel, p. 300-338.

c) Les troiſièmes jours de *Noël*, de *Pâques* & de *Pentecôte*; la *Viſitation* de Marie, *Jeudi Saint*, & les jours des *Apôtres* ſont entièrement ſupprimés; au lieu que la *Chandeleur*, *St. Michel* & *tous Saints* ſont transférés aux Dimanches. V. Kongl. Majts. *Fœrordning om Sabatens firande*, ſamt viſſe Helgedagars flyttning eller indragning d. d. 4. Nov. 1772.

d) Kongl. Majts. *Fœrordning* till fœrekommande af *Svenſk Brænvinsbrænning* &c. d. 11 Sept. & 21 Decembr 1772.

On eſt fort partagé ſur le plus ou moins d'utilité de la défenſe abſolue de la diſtillation de l'Eau de Vie en Suède.

Quant aux avantages, qu'une plus modique *Diſtillation de l'Eau de Vie* doit naturellement procurer à la Suède, il n'y a perſonne, qui paroiſſe en douter.

Les *Economiſtes Suédois* comptent, avec beaucoup de vraiſemblance, dans le Royaume tout au moins ſix-cent-mille buveurs d'Eau de Vie.

En ne ſuppoſant même qu'un Jungfru (Verre d'un 32me de Pot) par jour, ou 10¾ Pots par an pour chacun, il faut pour ces 600,000 buveurs par an 6,450,000 Pots, dont la diſtillation exige 403,125 tx. de grains, à compter 16 pots par tonne. Les plus zélés *Partiſans de la défenſe* comptent même 800,000 buveurs, & journellement *deux Jungfrur* par tête; étant d'ailleurs perſuadés qu'une tonne de grains ne fournit communément que 14 Pots d'Eau de vie, ils font monter pour la ſeule diſtillation de cette Liqueur, la conſommation annuelle jusqu'à un Million de tonnes de grains.

Quoiqu'il en ſoit, les avis de la Nation ſont très partagés par rapport à la défenſe abſolue de la Diſtillation d'une Liqueur, dont la *multitude* ſemble trouver *l'uſage indiſpenſable.*

Si donc *les uns* enviſagent cette défenſe comme propre à faire épargner *ſeule* à la Suède tout ce qu'Elle a été obligée de dépenſer jusqu'ici pour des Grains étrangers, *les autres* prétendent au contraire, que la Diſtillation *chandeſtine* & les *Liqueurs*, que dans les années de défenſe on importe *de l'Etranger* en plus grande abondance, abſorbent la plus grande quantité de ces gains, & *privent* en même tems le Cultivateur d'un encouragement, en lui ôtant un moyen de bien faire valoir ſes productions.

Il y a de l'exagération des deux côtés.

Il me paroit, que les uns & les autres exagèrent. La Suède ne pourra encore de longtems ſe paſſer de grains étrangers; il eſt même évident, que nonobſtant l'Exportation, faite en 1774, de dix- à vingt-mille Tonnes de Grains, la Suède fut obligée cette même année d'acheter d'un autre côté

côté environ 140,000 tx. de grains, dont 111327 tx. ont passé la grande Douane de Mer (Stora Sjœ-Tullen) à Stockholm seul.

Cependant s'il est incontestable, que dans les années les plus fertiles, la Suède a fait venir au moins 388,000 tx. par an, lorsqu'il étoit *libre* à tout le monde *de distiller* de l'Eau de vie; cette *défense*, dont la pareille motiva en 1759-1761. une diminution d'environ 238,000 tx. de blés étrangers, n'a pas suffi à la vérité pour remédier entièrement au béfoin, que jusqu'à présent la Suède a eu de Grains étrangers: elle ne laisse pourtant pas de paroître fort utile, vû que, suivant les Regîtres de la Douane de Mer de Stockholm, au lieu de 392 Ahm, on ne fait actuellement venir que *2059 Ahm d'Eau de vie de France*, de sorte qu'à cet égard l'Importation n'a augmenté à *Stockholm* depuis la défense, que d'environ 1667 Ahm par an, ce qui fait, en comptant l'Ahm à 20 Riksdaler, la valeur de 33340 Ecus de Banque, ou environ 19000 tx. de Grains à $1\frac{3}{4}$ Riksdaler le tonneau.

Conditions, auxquelles le Roi offrit d'octroyer la Distillation de l'Eau de Vie.

Il n'est pas probable non plus, que la *Distillation clandestine* emporte plus de la moitié de ce qu'on auroit consumé de Grains sans la défense en question. Pour concilier ces *Avis*, le Roi offrit de donner en bail la Distillation de cette Liqueur, qui, suivant le *Projet* publié déja 1769 *e*), auroit rapporté de cette façon à la Couronne environ 28 tx. d'or, (509,090 Ecus de Banque à $5\frac{1}{2}$ Dlr. Smt. l'Ecu) au lieu de 14 tx. d'or, que la Nation a payés jusqu'ici à titre d'Impôt pour le brassage, même *pendant* la défense générale de sa Distillation.

Suivant la *Lettre circulaire* du 18 Mai 1775, il devoit être permis de distiller, année commune, dans tout le Royaume de Suède, 300,000 tx. de Grains, à 10 Dlr. Smt. d'Impôt par tonneau.

e) *Tankar* om Riksdagsbevillningar, p. 19.

La Société, qui devoit être octroyée à cet effet pour *quinze* ans, à dater du 1 Janv. 1776, auroit dû se former par Souscription; le Roi se reserva cependant par ladite Ordonnance, de pouvoir diminuer, en cas de disette, cette quantité repartie entre les différentes Provinces, jusqu'à cent-mille tx. de Grains, en diminuant toutefois la Somme du Bail dans la même proportion. Cette Société n'ayant pu se former faute de Souscripteurs, le Roi vient de déclarer la Distillation de cette Liqueur pour *Régale*, & de faire établir au profit de la Couronne des brasseries dans les différentes Provinces du Royaume *f*).

Entraves à la perfection de l'Economie rurale en Suède.

Au reste voici les *Points*, qui jusqu'à présent peuvent être indiqués comme autant d'*Entraves pour l'Economie rurale en Suède:*

1) L'ignorance & le défaut d'Industrie du gros de la Nation Suédoise en fait d'Economie rurale. *g*)
2) Le trop petit nombre des Villes, & leur dispersion sur un aire aussi étendu que la Suède.
3) La trop grande étendue des Paroisses, & la rareté des habitans.
4) Les *Corvées*, que surtout les Possesseurs des Krono-Skattehemmans sont obligés de faire au profit des Domaines de la Couronne, tant repartis, que non repartis.

De ce qu'on appelle en Suède Hollskjuts.

5) Les *Voiturages publics & le transport des Vogageurs*, à faire tour-à-tour par les Paysans assignés aux *Relais* de Poste les plus voisins.

Ceux-ci sont extrêmement onéreux aux Cultivateurs, obligés, chacun au moins trois fois par mois, d'envoyer un Valet ou Garçon avec un ou deux Chevaux à l'endroit de Relais, qui leur est assigné,

f) Kongl. Majt. Færordning d. d. Sept. 1775.

g) Landt-Drosten von *Storks* Tankar œfver beskaffenheten af et Upodlings-Sællskap genom actier. (Cette Pièce a obtenu de la Société patriotique le *Prix* promis à celui, qui traiteroit le mieux la question, qu'elle proposa 1774. relativement aux défrichemens à faire en Suède.

pour s'y tenir une journée entière prêt au transport des Postes, *sans* que les Paysans en reçoivent aucune compensation, à moins qu'il ne survienne de Voyageur. Cette Corvée s'appelle *Hollskjuts* & il s'y perd chaque fois un jour & demi. Mr. *Modéer*, Sécrétaire de la Société patriotique, suppose 700 Endroits de Relais (Gjæstgifvaregordar) dans tout le Royaume & sept Chevaux (Hollhæstar) journellement assignés à chaque endroit de Relais *h*).

Pertes causées à l'Agriculture par le Holl kjuts.

En ne comptant même que 300 Endroits de Relais, & 4 Chevaux pour chacun, ce qui fait 1200 Chevaux par jour, ou 432,000 Chevaux par an, à 360 jours, cette sorte de Corvées cause pour l'Agriculture une perte annuelle de 216,000 *journées d'ouvrage* à faire par un Valet & deux Chevaux.

Le *Voyageur* ne payant au reste par cheval que douze Oer Smt. pour chaque mille Suédois, cette perte ne s'en trouveroit compensée à beaucoup près, lors même qu'aucun cheval ne retourneroit au bout de la journée, sans avoir été employé.

En attendant on a fait d'excellens arrangemens en faveur du Voyageur, qui par toute la Suède est très bien servi à fort peu de fraix. A chaque relais de Poste, (Gjæstgifvaregord), l'Inspecteur (Hallkarl) est obligé de présenter le Journal (Dagbok), où le Voyageur doit marquer lui-même: 1) le jour & 2) l'heure de son arrivée; 3) son nom & son caractère; 4) d'où il vient; 5) où il va; 6) l'heure de son départ; 7) avec combien de chevaux il part, & enfin 8) s'il a été bien servi. Il est encore reservé *une* Colonne pour la *défense* de l'Inspecteur, qui, à la fin du mois, est responsable de sa conduite devant le Gouverneur de la Province.

h) *Modéers* Svar po Svensk. Patriotiska Societetens Prisfroga om Fœrmon eller fœrderf, Landmannen igenom Hollskjutsen tilskyndas. Svensk. Patriot. Sællskap. Handlingar, T. II. p. 235 - 264.

Le Commerce des Grains est à présent moins géné qu'auparavant.

Outre *les Défauts*, que je viens d'indiquer, il y avoit encore jusqu'ici un autre grand obstacle à l'encouragement de l'Agriculture, c'est-à-dire la difficulté du *débit* des Grains dans les *Provinces méridionales* à cause de leur transport, & de la défense absolue d'en vendre au Voisin étranger à quelque prix que ce fût. L'*Ordonnance du 13 Mars 1775* rend le Commerce des Grains libre dans tout l'intérieur du Royaume, & en permet *l'exportation*, sans la charger d'aucun impôt ni droit quant à la *Scanie*, laquelle, en fait de Grains, produit régulièrement au delà des bésoins de ses habitans.

Suivant ladite Ordonnance les *Provinces Septentrionales* sont, à la vérité, également les maîtres de faire venir des *Grains étrangers*, & d'en faire librement tout le Commerce, qui pourra leur convenir, ou même d'en exporter; mais ces Provinces n'ayant pû jusqu'à présent subsister du produit de leurs propres Moissons, les Grains, qu'on en voudroit exporter, restent *chargés* des droits réglés par le Tarif de 1770.

L'établissement des Bordiers & l'abolition du Hollskjuts, jointes à la suppression des susdites fêtes, doivent être regardés comme très-salutaires.

Cependant à ne considérer même que les Avantages, qui reviendroient à l'Etat:

1) par *l'établissement des Bordiers* sur les Terres de la Couronne, & en convertissant l'usufruit des Terres domaniales &c. en Pensions ou Appointemens fixes &c.
2) par l'*abolition du Hollskjuts*, à raison de quelque somme d'argent modique en faveur des Postes à régler,

il paroît, que les Economistes Suédois ont raison de supposer dès-lors, en faveur de la Suède, une augmentation d'environ *trois-cens-mille* tx. de Grains, par an, sans qu'on ait pour cela aucuns nouveaux défrichemens à faire.

La Suède épargneroit donc selon toute apparence, par ces opérations jointes à la *suppression de plusieurs jours de fête*, & même avec une liberté modifiée pour les habitans de distiller de *l'Eau de Vie*, non seulement ce qu'elle est obligée de dépenser annuellement

pour ſe procurer des Grains étrangers; mais elle auroit encore, vraiſemblablement, dequoi nourrir de nouvelles peuplades.

OUVRAGES ALLÉGUÉS DANS LE COURANT DE CETTE SECTION.

Alfvings Hiſtoriſk Berættelſe om Landmæteriet ifron deſſ Inrættning til nærvarande Tid; efter Kongl. Majts. Befallning, (Hiſtoire du Comptoir d'Arpentage depuis ſon établiſſement jusqu'aujourdhui. 8. Stockh. 1774. pgg. 60.

K. *Bergs Collegii* Berættelſe fœr 1769 Ors Riksdag (Relation du Collège des Mines pour la Diète de 1769.) 4. Stockholm. pgg. 139.

Botin, (Conſeiller de la Chambre), om Svenſka Hemman, (des Fermes en Suède,) T. I. II. 4. Stockholm, 1765.

Boyes fœrfarna Svenſka Landhushollare, (l'Econome Suédois expérimenté; par ordre du Comptoir des Manufactures), 8. Stockholm, 1756. pgg. 396.

Dubbs, (Jonas) Okerbrukets Hinder och Hielpemedel. (Obſtacles & Reſſources pour la perfection de l'Agriculture en Suède). Svenſka Patriotiſka Sællſkapets Handlingar, II Stycket, p. 57-134.

Faggots (Premier Directeur du Comptoir d'Arpentage) Landtbrukets Hinder och Hjelp. (Obſtacles & Reſſources pour l'Agriculture en Suède). 8. Stockholm, 1746. pgg. 104.

— — Landmæterie Contoirets Syſſle - Ordning. (Réglement du Comptoir d'Arpentage). 4. Stockh. 1770. pgg. 24.

— — Tankar om Riksdags bevillningar, i ſynnerhet om Quarntullen och afgift fœr Brænnevins Tillværkning och Fœrtæring &c. (Idées concernant les Contributions extraordinaires, & l'impôt ſur la Diſtillation de l'Eau de Vie), 4. Upſala, 1769. pgg. 24.

Fœrſœk til en Pragmatiſk Hiſtoria om Frælſe-Stondet. (Eſſai d'une Hiſtoire pragmatique de l'Ordre équeſtre en Suède). 4. Stockholm, 1769. pgg. 104.

Gadds Syſtematiſk Inledning i Svenſka Landtſkœtſelen læmpad efter Rikets nordlige Climate. (Introduction ſyſtématique à l'Economie rurale adaptée au Climat de Suède). 8. Stockh. 1773. Vol. I. pgg. 374.

Hermelins (Baron) Tal om Næringarnes fœrhollande uti Rikets ſerſkilte Landsorter. (Diſcours ſur le Rapport des différentes branches de l'Induſtrie dans les divers Diſtricts du Royaume), 8. Stockholm, 1774. pgg. 114.

Leuhuſens (Baron) Tankar om de rætta medel til Sveriges Wælmoga, (Véritables Moyens pour rendre la Suède floriſſante); ſec. Edit. 8. Stockholm, 1773. pgg. 242.

Kammar Collegii Berættelſe til Konungen om Rikets Tilſtond, (Relation du Collège de la Chambre par rapport à l'état actuel du Royaume) d. d. 25. Octobre 1768. 4. Stockh. 1768. pgg. 48.

Krygers (Conſeiller de Commerce) tal om Folkbriſtens orſaker, verkan och hjelp, (Diſcours ſur les cauſes & les effets de la diſette d'hommes,) 8. St. 1758. pgg. 42.

— — Landtbrukets Hjelp genom en fri Spanmols Handel, (Soulagement pour l'Agriculture, au moyen d'un Commerce de Grains délivré de ſes entraves.) 4. 1769. pgg. 42.

Modéer (Conducteur Arpenteur) Svar po Svenſka Patriotiſk Sællſkapets Frogan: hvad ſkulle ſækraſt upmuntra at upodla Jorden (Réponſe à la queſtion de la Société patriotique: quels ſont les moyens les plus ſurs pour bien cultiver la Terre? (Ce Traité a remporté le prix.) V. Patr. Sællſkap. Handl. II. Styk.

— — Svea Rikes Handels Hiſtoria, (Hiſtoire du Commerce de Suède,) 8. Stockh. 1770. p. 342.

— — Svar po Svenſka Patriotiſka Sællſkapets Frogan, om Formon eller færderf, Landtmannen igenom Hollſkjutſen tilſkyndas. (Réponſe à la queſtion de la Société patriotique: Le *Hollſkjuts* eſt-il avantageux ou nuiſible au Cultivateur?) V. Svenſk Patriot. Sællſkap. Handl. II Styker, 3dje Afdeln. 1773. p. 235 -- 272.

Oernſchiœlds (Landshœfdingens) Berættelſe til Hans Majt. fœr 1769 Ors Riksdag, (Relation préſentée au Roi pour la Diète de 1769.) 8. Stockholm, 1769. pgg. 120.

Runeberg (Ephr. Otto,) (Directeur du Comptoir d'Arpentage en Finlande) Fœrſœk til en Politiſk værdering po Land och Folk. (Eſſai pour calculer la force d'un Païs & de ſa Population,) 8. Stockholm, 1759.

— — (Edv. Fred.) Sécrétaire de la Ville de Stockholm,) om Svenſka Folkhopens Phyſiſka Fœrdelning, (Claſſification phyſique de la Nation Suédoiſe.) 8. Stockholm, 1765.

Runeberg (Edv. Fred.) om Svenska Folkhopens Politisk Fœrdelning. (Classification politique de cette Nation), 8. Stockh. 1767.

Storks (Land Drostens von) Tankar œfver Beskaffenheten af et Upodlings Sællskap genom Actier. (Considérations sur la nature d'une Société à former, au moyen des Actions, pour le défrichement des Terres incultes.) 8. Stock. 1774. pgg. 41. Ce Traité a remporté le Prix proposé par la Société Patriot.

Svenska Patriotiska Sællskapets Handlingar, (Actes de la Société Patriotique de Suède). 8. Stockh. 1771 - 1774. Vol. I. II. III.

Tankar om Brænvins brænningens idkande, sosom en Regal Rættighet, 4. Stockholm, 1774. pgg. 16.

Westermans (aujourdhui *Liliencrantz*, Sécrétaire d'Etat pour les Finances) Tal om Svenska Næringarnes Undervigt fœrmedelst en trœgare Arbetsdrift, (Défauts de l'Industrie nationale en Suède, & Pertes qui en résultent pour les Arts & pour les différentes branches de l'Economie.) 8. Stockh. 1768. pgg. 34.

Il seroit au reste trop long & superflu de répéter ici les Ordonnances & les Réglemens, qui ont été allégués dans les occurrences.

VII.

DES IMPOTS ET DES REVENUS DE LA COURONNE DE SUÈDE, AUSSIBIEN QUE DE SES DÉPENSES.

Les Impôts sont en Suède ou fixes ou extraordinaires.

Les *Impôts* payables en Suède à la Couronne, sont ou 1) *fixes* & affectés soit au terroir, soit à l'état des personnes, ou 2) *extraordinaires* & réglés à l'Assemblée des Etats du Royaume. *a*)

Les Impôts extraordinaires, qu'on appelle aussi *Riksdags-Bevillningar*, varient presque à chaque Diète, & sont ou *personnels* & attachés à l'état & aux emplois des Individus, ou *réels*, c'est-à-dire, levés sur les terres, les mines, les marchandises, la main-d'œuvre &c.

Des Impôts fixes.

Des Impôts fixes.

Les *Impôts ou Rentes fixes* sont encore presque tous payés *au taux de 1696*, quoique depuis ce tems les Monnoyes ayent subi des changemens très notables.

Lorsqu'en

a) Kongl. Kammar Collegii Relation til *Carl XII.* angoende Svenska Kammarværket, d. d. 5 Mai 1695.

Lorsqu'en 1696 les *Rentes fixes* de la Couronne (*Jordeboks- och Mantalsrentor*) & *ſes Dépenſes* ou l'entretien de l'Adminiſtration & de l'Armée (*1696 Ors Staten*) furent définitivement réglés, *deux Dlr. Srmt.* faiſoient *un Ecu* de Banque eſpèce, & celui-ci l'équivalent d'*un tonneau de Grains*, deſorte qu'alors il étoit *indifférent* aux Contribuables de payer, & à la Couronne ou à ſes Employés d'être payés: 1) *en argent comptant*; ou 2) *en nature* par toute ſorte de denrées; ou enfin 3) ſuivant *leur prix courant*.

La plupart des Rentes de la Couronne & des Salaires des Particuliers furent réglés 1696, lorsque 2 Dlr. Srmt. 1 t. de Grains & 1 Ecu de Banque étoient entiérement équivalens.

Par la *Taxe* de la Couronne (*Kronovœrdie*) *de 1715*, le tonneau de Grains fut évalué $2\frac{1}{4}$ Dlr. Srmt. ou 27 Marcs de cuivre, tandisque *l'Ecu de Banque* conſerva, quant aux Impôts, ſon ancien prix de 24 Marcs, quoique ſa *valeur réelle* fût dès-lors portée à 36 Marcs de cuivre ou 3 Dlr. Srmt.

L'*Ecu de Banque* valant aujourd'hui (1775) $5\frac{5}{6}$ Dlr. Srmt. ou 70 Marcs de cuivre, & le tonneau de Grains 13 Dlr. Srmt. ou 144 Marcs, il eſt évident, que *les Poſſeſſeurs de Terres*, qui ne ſont pas obligés de payer les denrées *en nature*, *gagnent* presque deux tiers, c'eſt-à-dire dans la même proportion, que la Couronne & ſes Employés, qui ont été payés en Monnoyes d'après le prix courant d'alors, perdent à cet égard, depuis que la valeur des Monnoyes s'eſt affoiblie de la ſusdite manière.

Quant à l'entretien de l'Armée & des Employés de la Couronne en particulier, il eſt notoire, qu'une grande partie de l'*Etat*, tant *civil* que *militaire*, eſt asſignée à lever ſur quantité d'Hemmans, à titre de ſalaire, *certaines rentes*, que les uns perçoivent *en nature*, p. ex. 10 tx. de Grains, qui valent aujourdhui 130 Dlr. Srmt., tandisque les autres n'en reçoivent que la *valeur* fixée pour les uns par la

Inconvéniens réſultés de l'affoibliſſement des Monnoyes & de l'augmentation du Papier repréſentatif.

Kronovœrdie de 1715, c'est-à-dire 22½ Dlr. Srmt., pour les autres d'après l'estimation (*Markegong*) de l'année précédente (1774), savoir 120 Dlr. Srmt.

Il arrive par conséquent, que *trois Voisins*, qui possèdent des Terres absolument *équivalentes* & taxées 1696 à un *taux* tout-à-fait *égal*, sont actuellement obligés de payer fort différemment, savoir l'un 10 tx. de Grains ou la valeur de $23\frac{2}{7}$ *Ecus de Banque*; l'autre 22½ Dlr. Srmt. ou $3\frac{6}{7}$ *Ecus de Banque*; & enfin le troisième 120 Dlr. Srmt. ou $20\frac{4}{7}$ *Ecus de Banque*.

Si cependant d'un côté il est juste, que les Appointemens des Particuliers, aussibien que les Revenus de la Couronne, soyent *proportionnés* aux prix courans des effêts, il est de l'autre revoltant, que le Possesseur d'un Hemman, taxé en 1696 à payer une rente de 20 Dlr. Srmt., pour l'acquit de laquelle il lui falut alors 10 tx. de Grains, ne paye aujourd'hui, que 22½ Dlr. Srmt., ou la valeur d'environ $1\frac{5}{6}$ tx. de Grains, pendant que ses deux voisins, pour des Hemmans de la même qualité, sont obligés de payer chacun 120 Dlr. Srmt., ou 10 tx. de Grains en nature.

La Solde des Régimens est devenue fort inégale depuis 1696.

Quant à la *Repartition militaire*, 50 Dlr. Srmt. de rente annuelle faisoient 1696 l'équippement d'un Cavalier.

Un Hemman, qui n'avoit que 30 Dlr. Srmt. à payer, fut donc chargé 1696 de cet équippement (*Rustholl*), à condition qu'une autre terre, taxée à 20 Dlr. Srmt. (10 Ecus de rente) lui payeroit cette rente en argent, à titre de supplément (*Fœrmedling*.)

Ledit équippement coûte à présent plus de 150 Dlr. Srmt.; cependant cette terre de supplément (*Fœrmedlingshemman*) continue de ne payer que ses 20 Dlr. Srmt. (3½ Ecus de Banque), au lieu de 60 Dlr., qu'elle doit réellement; ce qui fait aujourdhui pour le *Rustholl* une surcharge de 40 Dlr. Srmt. ou 6½ Ecus de Banque vis-à-vis dudit Fœrmedlingshemman.

Les *Régimens de Scanie & de Bohus*, Cavallerie, ſont repartis comme les autres; mais ayant été aſſignés 1696, de lever *en monnoyes* la valeur des denrées, que les autres Régimens perçoivent *en nature*, ou d'après le *Markegong*, ils ont aujourd'hui à peine le tiers de ce qui leur fut effectivement aſſigné par l'état de 1696 à titre de ſolde & de fourrage.

Pertes, que ſurtout les Régimens de Scanie ſont à cauſe de l'affoibliſſement des monnoyes.

Charles XI. aſſigna auxdits trois Régimens, outre les Boſtelles, 228,729 Dlr. Srmt. de rentes pécuniaires, qui alors faiſoient 114,364½ *Ecus de Banque*, au lieu qu'à préſent cette ſomme ne fait, à 70 Marcs l'Ecu, que 39210 *Ecus de Banque.*

Voici les principaux *Impôts fixes*, déſignés en Suède par les noms de *Jordeboks - och Mantals - ræntor. Le Landtougsgærden* (fraix pour des Expéditions militaires) eſt le plus ancien Impôt connu en Suède. Il fut déja levé du tems de *Magnus Ladulos* pour des cas extraordinaires; mais il devint fixe l'an 1624, & fut levé depuis tous les ans, ſoit en denrées, ſoit d'après la *Kronoværdie.* Il faiſoit alors environ 9 Dlr. Srmt. ou 6 Ecus de Banque par Hemman. Les *Hemmans de la Nobleſſe* en furent affranchis par la ſuite (1550), à condition que celle-ci payeroit à l'avenir les *Acciſes & Douanes*, dont elle avoit été exempte auparavant. Le *Landtougsgærden* eſt un des Impôts aſſignés à l'entretien de l'Armée repartie. *b*)

Landtougsgærden.

Les *Boſkapspenningar* ſont un impôt anciennement levé ſur le bétail; l'an 1642 il fut converti en une rente fixe, à 2 Dlr. Srmt. par Hemman, ce qui faiſoit alors 1⅓ Ecus de Banque, ou 1½ Once d'argent par Hemman.

Boſkapspenningar.

b) *Stæderues* Inlaga vid Riksdagen: d. d. 2 September 1650.
Rolambs (Oke) Deduction huru ſtora Landttougsgærden godt fron Kronan under Frælſe.

On lève encore aujourdhui à ce titre, 84,524 Dlr. Smt., qui valoient originairement 40552 Ecus, au lieu que le *numéraire* de ces 81524 Dlr. Srmt. ne vaut aujourdhui, que 13,975$\frac{4}{7}$ Ecus de Banque à 70 Marcs l'Ecu.

Skjutsfærdspenningar pour le charrois & le transp. des Effets de la Couronne.

Les *Skjutsfærdspenningar* se datent de la même 1642e année, où chaque *Skattehemman* fut taxé de payer 3 Dlr. Srmt., qui valoient alors 2 Ecus ou 2$\frac{1}{4}$ Onces d'argent.

Cet Impôt n'ayant point changé de *numéraire*, ne rapporte aujourdhui non plus à la Couronne, que 7242$\frac{3}{4}$ Ecus de Banque, au lieu de 28165 Ecus, qu'il rapportoit autrefois.

Salpeterhjelpen pour la fabrication du Salpêtre & de la poudre.

Le *Salpeterhjelpen*, également confirmé en 1642, est de la même nature, & ne rend aujourdhui que 799$\frac{1}{7}$ Ecus de Banque, à la place de 3100 Ecus, qu'il rendoit ci-devant à la Couronne.

Dixme de Blé. (Spanmol stionde.)

La Dixme (*Spanmolstionde*), que la Couronne lève sur les terres taxées (Skatte,) est sans doute un de ses principaux Revenus fixes.

Suivant son établissement primitif il revient à la Couronne & au Prêtre de la Paroisse conjointement, la dixième partie de toute la recolte, savoir $\frac{1}{15}$me à la Couronne, & le reste au Prêtre.

Pour en faciliter la recette, elle est dans la plupart des Provinces fixée pour chaque Hemman, moyennant une Taxe (*Tionde-Sættningen*) réglée sur l'ancien produit ordinaire de l'Hemman.

Exemple: Le Gouvernement d'Upsal ne paye, en vertu de ladite *Tionde-Sættningen*, pour 2918$\frac{1}{2}$ Hemmans, que 6531$\frac{1}{2}$ tx. de Dixmes, quoiqu'on compte leur recolte annuelle d'environ 111,060 tx. dont la véritable Dixme monteroit par conséquent à 11,106 tx. de Grains.

Mantalspenningar. A la place de l'Impôt levé depuis 1625 jusqu'en 1634 ſur les Moulins (*Quarntullen*), les Etats établirent en 1635 un *Impôt perſonnel fixe*, les Mantalspenningar, que tous les Contribuables (*Mantalsſkreſne*) devoient payer à un taux égal, c'eſt-à-dire 9 Marcs Cuivre ($\frac{1}{2}$ Ecu) par tête.

Mantalspenningar (Impôt perſonnel) payés dans quelques Diſtricts par du bois, du charbon &c.

Pour ſoulager quelques Diſtricts néceſſiteux, on y convertit enſuite cet Impôt pécuniaire en une *quantité de Denrées*, proportionnée à la valeur des Monnoyes de ce tems-là.

Les prix des choſes ayant hauſſé depuis, les uns ne payent actuellement que 8 à 16 Oere Srmt., tandisque d'autres, p. ex. le Diſtrict de Sahla (Sahla Bergslagen), ſont obligés de fournir encore aujourdhui à raiſon de 13$\frac{1}{2}$ Oere Srmt. deux Cordes (Stafrum) de bois ou 18 tx. de Charbons, qui valent préſentement le *double* ſur les lieux-mêmes.

En *Heriedalie*, Province de Norrlande, on s'engagea alors de payer à la place des *Mantalspenningar*, $\frac{1}{8}$me d'Ecus ou 8 Oere Srmt. à titre de *Bogſkatt.* On y paye encore aujourdhui 8 Oere Srmt., quoique ledit $\frac{1}{8}$me d'Ecu vaille actuellement 28 Oere Srmt.

Les *Mantalspenningar* rapportent au moins 730,000 Dlr. Srmt. par an. Cette Somme, qui feroit d'après le taux primitif 365,000 *Ecus de Banque*, ne fait plus à préſent que 257,647 Ecus.

Au reſte *la Nobleſſe* a été ſucceſſivement *affranchie* de contribuer au Landtougsgærden, au Salpeterhjelpen, aux Mantalspenningar, au Byggningshjelpen & enfin aux Dagsværks- & Skjutsfærdspenningar (Corvées). Elle a renoncé en revanche aux franchiſes des Acciſes & des Douanes, dont elle jouiſſoit auparavant.

La Nobleſſe eſt affranchie d'une grande partie de ces Impôts en faveur de l'Acciſe & de la Douane, qu'elle s'eſt engagée de payer.

Les Païsans de la Noblesse, (*Frælse-Skatte Bœnder*) ne contribuent non plus à la Couronne, que la moitié de ce que les Païsans de la Couronne (*Krono-Skatte Bœnder*) sont obligés de lui payer.

Ces *Franchises* ayant été accordées en grande partie à titre de *Compensation* de la Douane & des Accises, que la Noblesse paye actuellement, on a souvent cherché, mais jusqu'ici sans succès, d'établir à ses dépens l'ancienne égalité entre les Propriétaires des Hemmans.

Les Revenus fixes ont considérablement diminué par l'affoiblissement des Monnoyes.

Ce peu d'exemples prouvent clairement, que les Revenus fixes de la Couronne de Suède ont *diminué* très considérablement, tant par l'altération de ses Monnoyes réelles, que par la multiplication des Monnoyes représentatives.

En ne comptant que les Mantals- Boskaps- & Skjutsfærdspenningar, la Couronne a réellement *perdu* la valeur de 233492 Ecus de Banque par an, depuis que la valeur nnméraire des Monnoyes ne fournit qu'environ un tiers de ce qu'elle rapportoit auparavant *c*).

Des Contributions extraordinaires.

Origine des Contributions extraordinaires ou Riksdagsbevillningar.

La valeur *intrinsèque* des Monnoyes ayant donc diminué en Suède d'environ deux tiers, depuis le fameux état de 1696 (*Nittjo-Sex Ors Stat*) les Revenus ou Rentes pécuniaires de la Couronne n'ont pu manquer, non plus que les Salaires réels &c. de ses Employés, de *diminuer* dans la même proportion.

Cependant les bésoins étant toujours encore les mêmes, pour ne pas dire plus grands, les *Etats* de Suède se trouvent dans l'obligation de suppléer d'une Diète à l'autre, par des *Contributions extra-*

e) Adelens Cession po Tullfriheten d. d. Stockholm 7 Decembr 1644; Riks-Cantzeler *Axel Oxenstiernas* Fœrslag och Betænkande om Riksens Stat; datum Francfurt am Mayn, d. 8. Oct. 1633.

ordinaires, au vuide, qu'a dû causer le susdit affoibliſſement des Monnoyes. Ces Contributions extraordinaires (*Rikſens Stænders Bevillningar*) ſont

I) *réelles*, *a*) ſur les Biensfonds ou l'Agriculture; *b*) ſur les Mines; *c*) ſur le Commerce & ſur la Main-d'œuvre.

II) *perſonnelles*, ſuivant l'état, l'emploi & les reſſources d'un chacun. *d*)

Le Réglement fait à la Diète de 1766 concernant ces Contributions, a ſervi jusqu'ici de baſe pour ceux, qui ont été faits aux deux Diètes ſuivantes.

Les *Contributions réelles* ſur les Biensfonds ſont différemment reparties ſur les terres franches (Frælſe), ſur celles du Clergé & enfin ſur l'Agriculture & ſur ſes habitans en général.

Contributions pour les Frælſe-egendomar.

a) Les *Terres franches* (Frælſe-egendomar) payent $21\frac{1}{3}$ Oere Srmt. pour chaque Marc de ſervice (*Ruſtningsmarc*), dont 500 à 580 ſont aſſignés pour l'entretien d'un Cavalier de la Banière (*Adels Ruſtning*); une ou pluſieurs Terres nobles (*Sæterier*) chargées de l'entretien d'un Cavalier, ne payent donc à ce titre, que 334 à 387 Dlr. Srmt., depuis que l'Adelsfahne n'eſt plus ſur pié. Toutes ces Terres forment enſemble 600 Ruſtjenſt, dont il a été parlé plus amplement au ſujet des Arrangemens militaires. Ruſtjenſt.

Dans les Provinces de Scanie, Hallande, Blekingen & Bohus, où ces Terres ne ſont pas reparties (ruſterade), on paye 10 Dlr. Srmt. par Frælſehemman, & la moitié pour leurs Appartenances, déſignées par les noms de *Ræ & Rærs ſamt inſokne Hemman.*

Contributions du Clergé.

b) *Le Clergé paye* à titre de Dixme $22\frac{1}{2}$ Dlr. Srmt. pour 64 Hemmans Paroiſſiens taxés & habités (fœr hvarje Sextjo fyra beſutne Helgordshemmans.)

d) *Faggots* Tankar om Riksdagsbevillningar grundade po Sakens natur och de menige bæſta.

D'ailleurs il paye 1 p. Ct. de ses Revenus *pécuniaires* & 2 *p. Ct.* du provenu des rentes *réelles*, en Denrées à évaluer selon le Prix-courant ou *Markegong* de l'année 1774.

Contributions levées sur l'Agriculture en général.

c) Quant aux *Contributions sur l'Agriculture & sur les habitans* de la Campagne en général, tous les Possesseurs des Terres nobles & franches (*Frælse*), aussibien que les Terres du *Clergé*, ont payé jusqu'ici 8 Dlr. Srmt. mais ceux des Terres de la Couronne & ses Païsans (*Krono - och Krono - Skatte*) 10 *Dlr. Srmt.*, *par Hemman*, *à titre de Brænvins - Afgift*, pour la libre distillation & pour *l'usage* de l'Eau de Vie dans leurs ménages.

Impôt sur la Distillation de l'Eau de Vie pour son ménage.

Cet Impôt, conservé jusqu'à la fin de la 1775me année, nonobstant la défense *absolue* de ladite Distillation depuis 1772. doit cesser parceque le Roi vient d'établir à son profit des Brasseries dans les diverses Provinces du Royaume. On compte que de cette façon le Roi pourra considérablement augmenter ses Revenus; mais il paroît d'un autre côté très incertain, s'il y aura moyen de lever toutes les difficultés, qu'une pareille entreprise doit y rencontrer dans les circonstances présentes.

d) Quiconque jouit du Droit de lever des rentes (*Skatterættighet*) dans quelque Hemman, qu'il ne cultive pas lui-même avec son monde, est obligé de payer pour ce droit 4 Dlr. Srmt. par Hemman.

e) Ceux, qui possèdent des Hemmans francs (*Frælse*) à titre d'*hypothèque*, payent encore par dessus 4 autres Dalers Srmt. par Hemman.

f) Les Païsans proprement assignés au *transport* des Postes & au Pilotage (*Post- och Lots - Bœnder*), en cas qu'ils soyent *affranchis* de la rote & du charrois de la Couronne, payent les uns 4 Dlr., les autres 6 Dlr. Srmt. par Hemman.

g) Les

g) Les Journaliers &c. (*Inhyſeshjon*) demeurant à laCampagne, contribuent, les hommes 2 Dlr. Srmt., & les femmes, qui n'ont point d'enfans au deſſous de 15 ans, 1 Dlr. Srmt. par an.

Contributions ſur les Mines, ſur les Forges & ſur leursProductions.

Les Contributions ſur les *Mines de fer* ſont levées ſuivant *l'Hammarſkatt* ou la quantité de fer individuellement fixée pour chaque Forge. Il eſt cependant permis aux Poſſeſſeurs des Frælſehemmans, de paſſer cette quantité de 15 p. Ct., ſans en payer davantage.

Une Mine de fer paye 75 Dlr. Srmt. pour chaque Schifp. de *fer de Dixme* (Hammarſkatt), à l'exception des Forges des Mineurs même (*Bergmanskamrar*), qui ne payent que 50 Dlr. Srmt. par Schifp.

100 Schifp. de fer de fonte (*Gjutningar*) ou en barres, payent 75 Dlr. Srmt.

Les *Forges d'Ancres* payent 1 Dlr. Srmt. de Contribution par Schifp.

Les *Fourneaux* à fondre le fer (*Takjærnshyttor*) payent chacun $2\frac{1}{4}$ Dlr. Srmt. par ſemaine, pendant les 25 à 27 ſemaines, qu'ils ſont chauffés.

Les Forges de Plaques & les Ferblancheries (*Plot- och Blæckhamrar*) contribuent, outre le ſusdit Hammarſkatt, 60 Dlr. Srmt. par *âtre* (Hærd).

Les Forges de Cuivre (*Kopparhamrar*) ſont taxées ſuivant leur plus ou moins grande fabrication, depuis 12 jusqu'à 260 Dlr. Srmt.

Les *Fabriques de Laiton* payent $2\frac{1}{2}$ Dlr. Srmt. pour chaque Schifp. de laiton (*Meſſingstrod*) à titre de Contribution;

Celles d'Alun contribuent $1\frac{1}{8}$ Dlr. Srmt. par tonneau.

La *Dixme de fer* (*Hammarſkattsjærnmedel*), celle d'*Argent* & d'*Alun*, les rentes de *Cuivre* & la grande Douane de Mer, qu'on

lève à leur passage, rapportent à la Couronne environ 2100000 Dlr. Srmt. par an.

Fabriques, Manufactures & autres Etablissemens.

Les Fabriques, les Manufactures & tous les autres Etablissemens quelconques sont taxés de contribuer à cet impôt extraordinaire à proportion de leurs revenus.

Moulins.

Les Moulins payent 3 à 40 Dlr. Srmt. par an. Lorsqu'un Moulin ordinaire & à scie (*Bræd- och Sogquarn*) n'est employé, que pour les bésoins du ménage de son propriétaire, ou qu'il est assigné (*indelt*) à titre de salaire &c., il ne paye point de contribution.

Chantiers.

Les *Chantiers* de Stockholm & de Gothenbourg contribuent 200 à 400 Dlr. chacun; les autres ne payent que 50 à 200 Dlr. Srmt.

Comptoir d'Assurance de Mer, de fer &c.

Le *Comptoir d'Assurance de Mer* à Stockholm contribue à titre de Don gratuit - 2000 Dlr. par an.
Le *Comptoir de fer* dito - - 10,000 - -
La Chambre de Licitation à Stockholm 600 - -

Impôts sur les Capitaux.

Les Capitaux d'argent prêtés, soit à la Couronne, soit à des Particuliers, payent à titre de Contribution, le vingtième de l'Intérêt convenu entre les Contractans.

Distillation & Débit de l'Eau de Vie.

Quant au *débit de l'Eau de Vie*, ceux qui distilloient à la Campagne de l'Eau de Vie, avant sa dernière défense, étoient taxés de payer indépendamment du susdit Impôt fixe de 8 ou 10 Dlr. Srmt. par Hemman, 8 Dlr. Srmt. pour chaque tonneau de Grains employé à cette Distillation.

Il étoit permis alors à la Société des Brasseurs de Stockholm, de distiller à Stockholm seul 20,000 tx. de Grains, à raison de 10 Dlr. Srmt. de bail par tonneau, & en payant les autres Droits & Accises précédemment imposés.

Les *Cabarets*, où l'on débite de l'Eau de Vie en détail, étoient & seront à l'avenir taxés chacun au moins à 80 Kannes de débit par an, ce qui fait 30 Dlr. Srmt., à 12 Oere Srmt. d'Accise la Kanne.

Quant aux *Confiscations* & aux Amendes, il en appartenoit autrefois $\frac{1}{3}$ à la Couronne, & $\frac{2}{3}$ à celui qui dénonçoit; le nouveau Réglement assure au *Délateur* seul 1000 Dlr. Srmt. de récompense.

Impôt sur le Loyer dans les Villes.

Les *Propriétaires des Maisons* payent 5 p. C. *du Loyer*, qu'elles leur rapportent suivant la teneur des Contrâts de Louage, qui par cette raison doivent être timbrés aussitôt que la somme du Loyer annuel passe la Somme de 49 Dlr. Smt.

Sur les Négocians &c.

Les *Négocians*, aussibien que les Revendeurs, payent, suivant l'importance de leur trafic, 30 à 700 Dlr. Srmt. par an.

La *Noblesse* & le *Clergé*, lorsqu'ils font valoir leur industrie à l'instar des Bourgeois, sont aussi taxés au même taux.

Sur les Métiers.

Les *Fabricateurs* & les Artisans contribuent par an 3 à 400 Dlr. Srmt., le tout suivant l'importance de leurs gains.

Contributions personnelles.

Toutes les Personnes employées, pensionnées ou simplement caractérisées, contribuent régulièrement 2 p. Ct. du Salaire attaché à l'emploi, dont elles portent le titre.

Tous les autres Ouvriers contribuent enfin à proportion de leur aisance.

Les Pères de familles, soit *nobles*, soit *roturiers*, payent 1 Dlr. Srmt. pour chacun de leurs fils, qui a passé la 18e année de son âge.

Tous les *quatre Ordres*, à l'exemple des Païsans, se sont engagés par le Recès de la dernière Diète de 1772, à payer 4 Oere Srmt. pour chaque personne contribuable au dessus de 15 & au dessous de 60 ans.

Il n'eſt excepté de cette Contribution, que les Femmes, les Etudians, les Soldats & les Matelôts.

Medicinal Afgift. Pour ſoutenir le *Collège de Médecine*, les Médecins de Provinces & pluſieurs autres Etabliſſemens de Santé, chaque habitant eſt obligé de payer 1 ou 2 Oere Srmt. Ce Collège jouit d'ailleurs au même effet d'un Oere Srmt. pour chaque Kanne de Vin ou d'autre Liqueur, & autant pour chaque Livre de Caffé arrivées de l'Etranger:

Les *Contributions extraordinaires*, proprement dites *Rikſens Stænders Bevillningar*, ſont reparties entre les différens Ordres de la Nation, & montèrent: en 1768. à 3,288,738 Dlr. Srmt. & en 1770 à 2,466,776 Dlr. Srmt. Il en fut payé:

		1768.		1770.	
par la Nobleſſe	(en Suède	421259)	44485633/4	271274)	291278
	(en Finlande	23597)		20004)	
le Clergé	(en Suède	87617)	103422 1/2	70823)	84141
	(en Finlande	15805)		13318)	
la Bourgeoiſie	(en Suède	405168)	454488	307107)	351655
	(en Finlande	49320)		44548)	
les Païſans	(en Suède	1227598)	15174491/6	930035)	1161553
	(en Finlande	289851)		231518)	
des Perſonnes de diverſes Conditions	(en Suède	658722)	710282	511347)	550995
	(en Finlande	61560)		39648)	
Le Comptoir d'Etat a fourni:			48240	—	27154
	Sommes	Dlr. Srmt.	3288738		2466776
		y compris l'Impôt ſur la Diſtillation de *l'Eau de Vie* pour l'uſage domeſtique des Poſſeſſeurs d'Hemmans, lequel Impôt montoit alors à 12 tx. d'or.		*Sans* compter l'*Impôt* ſur la Diſtillation de l'Eau de Vie, que le *Committé ſecret* ne ſuppoſa en 1770, que d'environ 10 tx. d'or.	

Contributions extraordinaires pour les années 1773-1776.

Les *Contributions extraordinaires* furent conservées par les Etats de 1772 sur le même pié, avec la seule différence, qu'ils consentirent à payer encore outre cela, à titre de *Begrafnings- och Krœnings-hjælp* pour les années 1773-1776, incl. 1) $\frac{1}{3}$ *de cette Contribution extraordinaire* en général, mais sans y comprendre l'Impôt sur l'Eau de Vie; & 2) 4 Öere Srmt. par tête pour toutes les Personnes contribuables (*Mantalsskrefne*). Elles doivent donc monter depuis 1773-1776 inclusivement, à environ *44 tx. d'or* par an.

Manière de repartir les Impôts extraordinaires.

Pour ce qui est de la manière *de repartir ces différens Impôts* sur les Terres & sur les Personnes, on doit observer, que pour les *Impôts fixes*, ils sont réglés par les Loix & dans toutes les Provinces, de la façon que j'indique à l'égard de celle de Sudermannie, au lieu que, quant aux *Contributions extraordinaires*, c'est au Gouverneur de Province de repartir les sommes entre les différens Districts & leurs Villes.

Le Magistrat de chaque *Ville* doit nommer 10 à 12 des principaux Bourgeois (Taxeringsmænn), qui s'engagent par serment à taxer selon les *Listes de Dénombrement* individuel des habitans, que leur présentent les Commissaires de Quartier, (Mantals-Commissarien). Pour ce qui est de la *Campagne*, le Gouverneur de Province, ou son Député, choisit conjointement avec le Juge territorial *trois* Gentilshommes, *trois* du Clergé & *trois* Païsans, les uns & les autres établis dans le District même, pour repartir ces Contributions. S'il s'élève des contestations entre les Taxateurs, il appartient au Gouverneur, conjointement avec le Magistrat ou le Juge territorial, d'en prononcer définitivement. Les *Taxateurs* doivent donc communiquer le résultat de leur travail au Magistrat, si c'est dans une Ville; & au Juge territorial (*Hæradshœfdinge*) si c'est à la Campagne. Les *Personnes taxées* peuvent également faire leurs représentations

dans le courant des deux premiers mois; mais cette repartition revue & confirmée reſpectivement par le Magiſtrat ou par le Juge territorial, la Contribution doit être payée au terme fixe: autrement les débiteurs ſont obligés de payer, outre les fraix de l'Exécution, $\frac{2}{11}$ d'intérêt. Le *Receveur* (*Læнsman*), aidé communément d'un *Greffier*, perçoit deux fois par an les Impôts, & les remet auſſitôt au *Tréſorier* ſubalterne du *Gouverneur* de la Province, lequel en diſpoſe en conſéquence des ordres reçus à cet égard du Comptoir d'Etat.

Levée des Impôts.

Revifion des Comptes des Receveurs d'Impôts, tant ordinaires, qu'extraordinaires.

Les *Comptes des Revenus* ſont remis au *Juge territorial*, qui les fait paſſer au *Camérier*, lequel, après en avoir fait l'examen, & ajoûté ſes Obſervations, les envoye avec toutes les pièces juſtificatives au *Comptoir de Reviſion* de la Province, pour que celui-ci les contrôle à ſon tour. Le Comptoir, après avoir formé le compte général des Revenus perçus dans toute la Province, les envoye au *Collège de la Chambre*, dont ils ſont enfin remis à la *Chambre de Reviſion*, qui en reconnoit en dernier reſſort, & qui communique enſuite ſes *Obſervations* (*Defecten*) aux Comptoirs intéreſſés. Si le *Receveur*, trouvé *coupable* de malverſation ou de négligence, ne peut ſe juſtifier, il eſt obligé de payer 12 p. Ct. d'amende; mais ſi, ni lui, ni ſon garant, ne ſont en état de payer le Capital aggravé de ladite amende; & qu'on puiſſe mettre à la charge du *Camérier* du Comptoir Provincial, de n'avoir pas fait d'abord l'Obſervation, & exigé l'amende, celui-ci eſt obligé, conjointement avec le *Teneur de Livre*, d'y ſuppléer. Le *Coupable*, qui eſt *inſolvable*, eſt pendu, ſi la ſomme paſſe trois-mille Dalers cuivre; & envoyé pour travailler dans quelque Forteresse, ſi elle eſt moindre. Quoiqu'il en puiſſe arriver, le *Reviſeur*, qui a fait l'Obſervation, reçoit, lors même que le Roi fait grace au Coupable, le *quart de la Somme*, qui en revient, ou qui en auroit dû revenir à la Couronne. Pour garantir enfin les Reviſeurs

de la haine du Contrôle, la *Chambre de Revision* ne doit jamais découvrir le nom de celui, qui a fait l'Observation, non plus que celui du *Notaire*, qui l'a signée. Si le *Fiscal* fait l'Observation, il en reçoit le tiers. Cependant quelque considérable que ce bénéfice paroisse, il est très difficile, pour ne pas dire impossible aux Reviseurs de la Chambre, de parcourir à tems cette multitude de Volumes, qui par conséquent restent d'ordinaire plusieurs années, sans pouvoir être revus, & le sont rarement du vivant des Coupables.

Impôts fixes sur un Hemman entier, situé en Sudermannie.

Un *Hemman*, situé p. ex. en Sudermannie & pourvu de bon terroir pour 8 tonneaux de *semence*; de 48 *charges* (*Lass*) de foin; de bois suffisant; de 200 perches de houblon; mais sans Lacs poissonneux, paye ou fournit autrement:

I. *Au pié de 1696*, & à titre de Jordeboksræntа:

argent comptant - - -	2 Dlr.	8 Oere Srmt.
4 tx. de Grains - -	9 -	20 - -
1 Lisp. de beurre - -	1 -	20 - -
2 perches - - -	- -	16 - -
1 Agneau - - -	- -	24 - -
6 Jours de Corvées - -	1 -	4 - -
6 do. avec un cheval - -	1 -	29 - -
2 do. pour la Couronne -	- -	4 - -
	17 -	29 - -

II. A cette somme de 17 Dlr. 29 Oere Srmt., il faut ajoûter en vertu de la *Kronoværdie* de 1715 à titre *de Mantalsrænta*	17 -	14 - -
III. Ces Denrées étant de plus évaluées en partie suivant leurs prix-courans de l'année précédente, on doit y ajoûter encore à titre de *Markegong* -	13 -	8 - -

Un *tel Hemman* paye donc actuellement à titre de *Jordeboks- & Mantalsrænta* suivant la Kronoværdie de 1715 & le Markegong - -

en tout 48 Dlr. 19 Oere Srmt.

Comment le Markegong est réglé.

Quant au *Markegong*, les Gouverneurs des Provinces ou leurs Députés, assistés de quelques Propriétaires de terres, sont obligés de renouveller chaque année, dans les principaux districts de leur ressort, la *taxation* des Ouvrages & des Denrées payables en nature. Ils doivent adopter à cet effet le *terme moyen* du prix courant, que ces effets avoient l'année précédente aux principaux marchés de leurs Provinces respectives. Chaque Gouverneur de Province fait publier ensuite cette Taxe (*Markegong*), pour servir de règle à la levée des rentes tant de la Couronne, que des Particuliers. *e*)

Il dépend alors du Possesseur d'une rente assignée en denrées, de se la faire payer en nature ou selon le Markegong, dont la Table No. XXXV. présente le *Précis* pour la 1770e année.

Tableau de tous les Impôts & des Redevances, que le possesseur d'un Hemman tel qu'on le suppose, est obligé de payer.

Outre ces anciennes rentes foncières (Jordeboks- och Mantalsræntor), le Possesseur d'un Hemman tel qu'on a supposé ci-dessus, doit encore payer à la Couronne ou à son Assignation, au Clergé & à l'Administration provinciale plusieurs autres droits & redevances, dont voici la Liste & le montant :

Différens

e) *Runebergs* (Ephr. Otto) Tankar om et rætt Kammar- och Skattlægningsværk.

un Cheval Royal —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	–
un Cheval —	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	–
une Mantals-Corvée —	1	2	—	—	2	—	—	31	1	6	—	–
un Valet —	—	16	—	—	1	—	—	16	—	—	—	–
un Lot d'argent —	—	—	—	—	—	—	—	—	2	8	—	–
1 Lisp. Afrads Fer (Dixme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	–
1 charge de Minerai	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
1 Lisp. de fer d'Osmund	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	–
1 Lisp. de Suif. —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	–

TABLE

qui détaille individuellement

les Prix-courans des Denrées payables à la Couronne (*Markegongs-Taxa*) en Dlr. Smt. pour l'année 1770. dans les principaux Districts de Suède.

	Calmar.		Hallande.		Upsala.		Sudermannie.	
Srmt.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.
Une tonne de Froment	15	—	18	—	15	—	14	11
— Seigle	11	—	13	7	9	16	10	—
— Orge	9	—	8	26	7	21	7	29
— Orge rôti	10	—	—	—	8	26	—	—
— Blé mêlé	—	—	7	7	5	—	—	—
— Avoine	5	—	4	29	4	—	4	17
— Pois	—	—	15	13	—	—	—	—
un Bœuf	34	—	—	—	34	—	29	10
une Vache	15	—	15	7	21	—	—	—
une Brebis	2	26	2	10	4	16	3	17
une Agneau	1	16	1	13	2	24	1	31
un Oison	—	24	—	25	1	18	1	17
un Poulet	—	6	—	7	—	11	—	11 1/3
1 charge de Foin, (à 25 Livr.)	8	21	5	16	8	16	6	2
— de Bois	—	16	1	6	1	12	—	24
— Charbons	2	7	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. de Lard	4	8	—	—	5	5 1/4	11	—
— de Beurre	5	18	6	15	8	16	7	9
— de Houblon	3	26	—	—	6	—	5	2
— de Fromage	3	9	—	—	—	—	—	—
— de Chanvre	3	29	—	—	4	16	5	4
uo Saumon	—	—	4	10	—	—	—	9
20 Oeufs	—	—	—	—	—	18 1/2	—	—
un habit entier de Walm.	10	10	—	—	18	—	11	31
un habit de Toile, (Buldan)	7	16	6	—	—	—	5	3
un Bonnet bleu	1	13	—	—	—	—	—	—
une paire de Bas	1	5	—		1	18 1/2	1	16
une paire de Souliers	2	—	—	—	2	24	3	28
une Chemise	1	24	—	—	2	21	2	12
un jour de Corvée	—	—	—		—	24	—	20
un Cheval Royal	—	—	—	—	—	—	—	—
un Cheval	—	—		—	—	—	—	—
une Mantals-Corvée	1	2	—	—	2	—	—	31
un Valet	—	16	—	—	1	—	—	16
un Lot d'argent	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. Afrads Fer (Dixme)	—	—	—	—	—	—	—	—
1 charge de Minerai	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. de fer d'Osmund	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. de Suif.	—	—	—	—	—	—	—	—

	Jœnkjœping.		Kopparberg.		Westmannie.		Nerike.		Dans les Jurisdictions de Lindes & Nore.		Skaraborg.	
Srmt.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.
Une tonne de Froment	—	—	16	21	14	16	16	8	—	—	16	28
— Seigle	14	—	11	10	9	26 1/2	11	16	11	—	12	20
— Orge	10	26	9	9	8	—	9	12	9	16	10	—
— Orge rôti	11	—	—	—	—	—	9	16	9	16	—	—
— Blé mêlé	—	—	7	2	6	—	—	—	6	—	7	—
— Avoine	5	21	5	—	4	24	5	8	6	8	5	12
— Pois	—	—	11	16	—	—	12	—	—	—	—	—
un Bœuf	33	10 1/2	—	—	38	16	44	—	—	—	31	—
une Vache	15	10 1/2	—	—	20	—	13	16	—	—	—	—
une Brebis	2	16	—	—	5	—	3	8	—	—	3	10
une Agneau	1	12	—	—	2	20	1	24	2	—	2	6
un Oison	1	4	—	—	1	21	1	—	1	8	—	30
un Poulet	—	6	—	—	—	—	—	3	—	9	—	8
1 charge de Foin, (à 25 Livr.)	3	22	—	—	6	17	7	—	10	10	4	—
— de Bois	—	18 1/2	—	—	2	12	—	23 1/4	5	16	—	19
— Charbons	—	—	2	—	—	—	4	—	—	24	—	—
1 Lisp. de Lard	3	21 1/4	—	—	5	—	3	24	4	8	3	10
— de Beurre	6	7	—	—	8	4	6	16	6	24	7	30
— de Houblon	2	21	—	—	5	24	3	16	5	6	4	10 1/2
— de Fromage	3	19	—	—	—	—	3	24	4	8	4	—
— de Chanvre	4	16	—	—	—	5	—	—	—	—	5	16
uo Saumon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	16
20 Oeufs	—	12 1/2	—	—	—	22	—	14	—	18	—	12
un habit entier de Walm.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—
un habit de Toile, (Buldan)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
un Bonnet bleu	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
une paire de Bas	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
une paire de Souliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
une Chemise	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
un jour de Corvée	—	18	—	26 1/2	—	21 1/4	—	—	14	16	—	30
un Cheval Royal	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	7
un Cheval	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	10 2/3
une Mantals-Corvée	1	6	—	—	1	10 1/2	1	26	1	14	2	28
un Valet	—	—	—	—	—	21 1/4	—	21 1/4	—	24	—	—
un Lot d'argent	2	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. Afrads Fer (Dixme)	—	—	16	—	—	28	—	—	—	—	1	19
1 charge de Minerai	—	—	1	16	—	21 1/4	—	—	3	—	—	—
1 Lisp. de fer d'Osmund	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. de Suif.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	Warmie		Ostrogothie.		Westronorrlande.		Stockholm.		Nylande.		Tavastehus.	
Srmt.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.
Une tonne de Froment	17	7	15	8	—	—	15	9	—	—	—	—
— Seigle	12	24 1/2	11	4	11	—	10	23	10	18	10	18
— Orge	10	—	8	3	9	24	8	3	7	24	7	24
— Orge rôti	9	21 1/4	—	—	—	—	8	18	—	—	—	—
— Blé mêlé	—	—	6	4	—	—	5	17	—	—	—	—
— Avoine	6	7	5	4	3	—	4	28	5	2	5	2
— Pois	11	21	11	3	11	—	—	—	—	—	—	—
un Bœuf	28	—	33	7	23	—	38	13	26	16	26	16
une Vache	12	—	15	7	—	—	24	19	—	—	—	—
une Brebis	2	10 1/2	2	28	2	—	4	13	2	—	2	—
une Agneau	1	13 1/4	1	22	—	—	3	—	—	—	—	—
un Oison	—	29 1/4	1	—	1	16	1	26	—	30	—	30
un Poulet	—	8	—	9	—	8	—	14	—	5	—	5
1 charge de Foin, (à 25 Livr.)	6	17	7	6	8	—	9	—	9	—	9	—
— de Bois	—	18	1	4	—	14	3	6	—	16	—	16
— Charbons	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. de Lard	3	—	3	14	—	—	5	1	—	—	—	—
— de Beurre	6	16	6	20	5	10	7	12	4	8	4	8
— de Houblon	4	16	4	7	4	—	5	8	2	2	2	2
— de Fromage	3	9	3	13	—	—	—	—	—	—	—	—
— de Chanvre	5	28 1/4	—	—	—	—	4	27	—	—	—	—
uo Saumon	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20 Oeufs	—	10	—	16	—	12	—	20	—	10	—	10
un habit entier de Walm.	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
un habit de Toile, (Buldan)	—	—	11	28	4	—	5	—	—	—	—	—
un Bonnet bleu	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
une paire de Bas	—	—	1	12	1	—	1	—	—	—	—	—
une paire de Souliers	—	—	2	11	1	16	2	—	—	—	—	—
une Chemise	—	—	—	—	1	16	2	—	—	—	—	—
un jour de Corvée	—	11 1/4	1	17	—	—	—	21	—	—	—	—
un Cheval Royal	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
un Cheval	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
une Mantals-Corvée	1	2 1/8	1	10	1	16	1	16	—	28	—	28
un Valet	—	14 1/2	—	21	—	21	—	21	—	10	—	10
un Lot d'argent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. Afrads Fer (Dixme)	—	21 1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 charge de Minerai	2	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. de fer d'Osmund	—	—	—	23	—	—	—	—	—	—	—	—
1 Lisp. de Suif.	—	—	6	—	5	10	9	16	4	8	4	8

	Christianstad.		Obo.		Biœrneborg.		Ostrobothnie.		Gefle.		Helsingie.	
Srmt.	Dlr	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.
Une tonne de Froment	—	—	15	19	15	19	- -	- -	16	10	—	—
— Seigle	10	16	11	19	11	19	9	19	12	5	—	—
— Orge	6	16	8	19	8	19	7	21	10	10	—	—
— Orge rôti	—	—	8	19	8	19	- -	- -	- -	—	—	—
— Blé mêlé	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
— Avoine	3	8	5	13	5	13	- -	- -	5	12	—	—
— Pois	—	—	10	26	10	26	- -	- -	12	—	—	—
un Bœuf	—	—	22	6	22	6	17	21	40	—	36	—
une Vache	—	—	10	19	10	19	- -	- -	- -	—	—	—
une Brebis	—	—	1	23	1	23	1	28	2	16	2	—
une Agneau	—	—	1	15	1	15	- -	- -	- -	—	—	—
un Oison	—	—	- -	27	- -	27	1	1	1	—	1	16
un Poulet	—	—	- -	4	- -	4	- -	9	- -	10	—	9
1 charge de Foin, (à 25 Livr.)	—	—	- -	- -	- -	- -	5	18	- -	—	6	16
— de Bois	—	—	- -	12	- -	12	- -	- -	- -	24	—	—
— Charbons	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
1 Lisp. de Lard	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	3	10
— de Beurre	7	—	4	13	4	13	3	24	6	21	5	21
— de Houblon	—	—	- -	- -	-	- -	1	26	5	—	4	16
— de Fromage	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	2	21
— de Chanvre	—	—	1	28	1	28	- -	- -	- -	—	—	—
uo Saumon	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
20 Oeufs	—	—	- -	7	- -	7	- -	13	- -	16	—	13
un habit entier de Walm.	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
un habit de Toile, (Buldan)	—	—	3	- -	3	- -	- -	- -	6	—	4	16
un Bonnet bleu	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
une paire de Bas	—	—	- -	12	- -	12	- -	- -	1	21	2	—
une paire de Souliers	—	—	1	- -	1	- -	- -	- -	2	21	2	—
une Chemise	—	—	1	- -	- -	- -	- -	- -	1	10	1	10
un jour de Corvée	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	21	—	—
un Cheval Royal	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
un Cheval	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
une Mantals-Corvée	—	—	- -	29	- -	29	- -	26	2	—	1	5
un Valet	—	—	- -	14	- -	14	- -	16	- -	21	—	18
un Lot d'argent	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
1 Lisp. Afrads Fer (Dixme)	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
1 charge de Minerai	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
1 Lisp. de fer d'Osmund	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
1 Lisp. de Suif.	—	—	4	26	4	26	4	5	8	—	7	16

Voici les différens *Impôts & Redevances*, tant fixes qu'extraordinaires, que dans les Provinces méridionales de la Suède le *Possesseur d'un Hemman entier* est obligé de payer par an, en rentes foncières & pour quatre personnes taillables. On y a ajouté les *fraix* de son entretien annuel &c. & la *nourriture* de sa famille, composée de 8 personnes, savoir sa Femme, un Valet, une Servante, un vieux domestique âgé de plus de 63 ans, & quatre Enfans au dessous de 15 ans. Le tout est évalué d'après la taxation, nommée *Markegong*, & en comptant le blé à 27 Dlr. Cuivre ou 9 Dlr. Srmt. le tonneau, & le cours de change à 64 Marcs l'Ecu de Banque d'Hambourg.

	Cuivre.	
	Daler.	Oere.
1) *Rentes attachées au terroir & Contributions.*		
Rentes Ordinaires 10 Dlr. Srmt. évalués par le Kronoværdering & suivant ladite Taxation - - ou —	30	—
— 30 Dlr. Smt. en denrées ou 13 1/3 tx. de Grains à 27 Dlr. Kmt.	360	—
Dixme redevable à la Couronne: 2 tx. de grains —	54	—
Impositions sur les Cheminées (Rœkpenningar), pour l'entretien des Sénéchaux & des Juges territoriaux - 24 Oere Srmt. ou	2	8
Contributions personnelles (Mantalspenningar) pour les quatre personnes contribuables à 24 oere Srmt. —	9	—
Pour le payement des Officiers de la Couronne (Loen- och Betalnings Afgift) — — —	7	8
Entretien du Château (Slottshjelp) &c. — —	2	20
Impôts sur la Distillation de l'Eau de Vie par Hemman 8 Dlr. Srmt.	24	—
Contributions extraordinaires, imposées à toutes les personnes inscrites aux Catastres territoriaux, à 4 Oere par tête — — — —	1	16
Impôts pour le droit de franchise (Obo- och Skatterættighets Bevillning) — — — —	7	—
Contribution imposée aux Valets &c. 2 1/3 Oere Srmt.	3	—
— — pour l'usage du Tabac, 3 personnes —	—	9
— — du Bordier (Gamla Hjons Bevillningar) —	6	—
	506	29

	Cuivre.	
	Daler.	Oere.
2) *Entretien de l'Etat militaire (Roterings Beswæret.)*		
Arrhes & autres étrennes dûes au Soldat de la Rote annuellement	20	—
Solde & habitation ou Bostælle — — —	133	11
Habillement — — — —	16	21
Entretien & transport pour la revûe anniversaire du Régiment (Mœtespenningar) — — — —	8	—
	178	—
3) *Charrois. (Byggnader, och Skjuts.)*		
Entretien des Bâtimens & autres Ouvrages publics à 8 jours de Corvées	24	—
Charrois & transport des Soldats & de leurs effets ou d'autres Gens, par ordre du Gouvernement, en guise de Corvée —	6	—
Skjutspenningar pour l'entretien des Postes &c. 24 fois par an à 4 Dlr. par jour — — — —	96	—
	126	—
4) *Dépenses extraordinaires.*		
Contributions pour le Couronnement, pour le Mariage ou pour l'Enterrement &c. (Krœnings-Brœllops- och Begrafningshjelp) une année portant l'autre — — —	3	—
Collectes &c., pour subvenir à toute sorte d'œuvres de charité	3	—
Taxe sur les Moulins (Quarntull) 3 p. Ct. des 30 tx. de blé de consommation annuelle — — —	25	10
Taxation & Expédition des Catastres &c. Skattewærderingar och Skatte-Brefs-Kostnader 3 p. Ct. — —	72	—
Dépenses pour l'Arpentage des champs (Storskifts- och Aegotwist)	36	—
— — pour l'entretien des Garde-forêts, des Chasseurs &c.	3	—
Epices aux Receveurs de tailles, pour régler les comptes &c.	3	—
En Corvées avec des Voitures — — —	3	—
Accises & autres droits de péage, levés pour l'entretien des grands chemins & pour des plantations d'arbres —	24	—
	172	10
5) *Droits du Clergé.*		
Au Curé 1 te. de blé, à titre de dixme de grains (Skattetjonde)	27	—
— — 1/2 Lisp. de Beurre — — —	9	24
— — Dixme de Volaille &c. (Quicktjonde) —	9	—
Au Diacre 1/2 te. de blé — — —	13	16
Au Marguillier 1/4 te. (2 Fjærdingar) de blé —	6	24
Au Joueur d'Orgues, Garde d'Eglise, &c. 1/4 te. de blé —	6	24
Aux Ecoliers ou Garçons de chœur, à titre de Djæknepenningar	2	8
Collectes & Hôpitaux — — —	3	—
	78	—

	Cuivre. Daler.	Oere.
6) *Nourriture & Entretien de 4 Personnes taillables.*		
20 tonx. de grains à 27 Dlr. — —	540	—
1 — de pois — — — —	36	—
12 Lisp. de Viande à 71/2 Dlr. — —	90	—
4 Lisp. de Lard à 12 Dlr. — — —	48	—
2 Lisp. de Beurre à 191/2 Dlr. — —	78	—
1 ton. d'Harangs à 54 Dlr. — — —	54	—
2 ton. de Strœmming, petits poissons à 54 Dlr. — —	108	—
16 Lisp. de houblon à 1 1/2 Dlr. — — —	24	—
8 Lisp. de Sel à 2 Dlr. — — —	16	—
	994	—
la moitié de ces Denrées pour l'entretien du vieux domestique & de 4 Enfans au dessous de 15 ans — —	497	—
pour habiller toute la Famille — — —	440	—
pour entretenir les Bâtimens, pour l'instruction des Enfans, pour des œuvres de piété &c. — — —	115	—
	2046	—

Suivant cette *Liste vérifiée* de différentes manières, ledit Possesseur, s'il est marié, & qu'il ait 4 Enfans au dessous de 15 ans, un Valet, une Servante & un vieux Domestique (*Inhyseshion*), dépense année commune pour l'acquit des charges foncières & personnelles, pour sa subsistance, & pour celle de sa Famille:

$978\frac{2}{3}$ Dlr. Srmt. ou 2936 Dlr. Cuivre. Savoir:

à titre de rentes réelles & personnelles - - -	506 Dlr. 29 Oere	883 Dlr. ou $55\frac{3}{16}$ Ecus de Banque en Impôts & Redevances.
Charrois (Skjuts- och Dagspenningar) - - -	126 - - -	
Dépenses & Contributions extraordinaires - -	172 - - -	
Droits du Clergé - -	78 - - -	
Nourriture de 9 personnes	1491 - - -	2036 Dlr. ou $127\frac{5}{8}$ Ecus.
Vêtemens - - -	440 - - -	
Entretien des Bâtimens -	115 - - -	

Ces 2936 Dlr. Cuivre, comptés à 64 Marcs l'Ecu d'Hamb. font 183 Ecus de Banque. *f*) Ff ij

f) Economie Fisalen.

Voici la Méthode de noter la perception des Jordeboks- & Mantalsræntor :

Suivant la Kronoværdie de 1715. *g)*

Gouvernement de Stockholm				Jurisdiction (*Hærad*) Laghundra			
Paroiſſe - - *Lagga*				- - *Husby*			
Skattehemman				*Krono-Hemman.*			
21 Oeresland				8 Oeresland			
Lars Andersſon - - $\frac{1}{2}$				Boſtelle du Capitaine d'Armes N. N. dans la Compagnie de Hundra			
Per Andersſon - - $\frac{1}{2}$							
Rente foncière (*Jordeboksrente*)							
	Dlr.	Oere	Penn.	tx.	Dlr.	Oere	Penn.
Argent	1	19	$4\frac{1}{2}$		1	6	-
$3\frac{1}{4}$ tx. de Gr. à $2\frac{1}{4}$ Dlr.	7	1	-	5 tx. 6f. de Grains	12	30	-
$1\frac{1}{20}$ Lſp. Beurre à $1\frac{5}{8}$ Dl.	1	22	$14\frac{2}{5}$	- -	-		-
$2\frac{1}{10}$ Liſp. Lard à 1 Dlr.	2	3	$4\frac{4}{5}$	- -	-		-
$\frac{7}{48}$ de Vache à $\frac{3}{4}$ Dlr.		23	8	- -	-		-
$\frac{7}{8}$ de mouton $\frac{3}{4}$ Dlr.		21	-	- -	-		-
$\frac{7}{8}$ d'oye $\frac{3}{8}$ Dlr.		10	12	- -	-		-
1 Poule - -		3	-	- -	-		-
$\frac{7}{8}$ Charg. de foin à 2 D.	1	24	-	- -	-		-
$10\frac{1}{2}$ Corvées à 6 œre	1	31	-	4 Dagsværken	-	24	-
$19\frac{3}{4}$ Chev. par an à $10\frac{1}{5}$ œre par cheval	6	9	$10\frac{4}{5}$	4 Chevaux	1	8	19
4 Chev. Royl. à $3\frac{2}{5}$ œr.	-	13	$14\frac{2}{5}$	2 Chev. Roy.	-	6	$19\frac{1}{5}$
	24	21	$20\frac{9}{10}$		16	11	$14\frac{2}{5}$
Hemman- och Mantalsrentor.							
1) Landtogsgærden	7	8	$9\frac{3}{5}$	1) - -	4	17	6
2) Byggningshjelp	2	8	-	2) - -	1	13	-
3) Saltpetterhielp	1	17	-	3) - -	-	30	15
4) Corvées - -	3	-	-	4) - -	1	28	-
5) Boſkaps Penningar	2	-	-	5) - -	1	8	-
6) Skjutsfærdspenn.	3	-	-	6) - -	1	28	-
	19	1	$9\frac{3}{5}$		11	28	21
Somme totale	43 -	23 -	$6\frac{1}{2}$	*Somme totale*	28 -	8 -	$11\frac{2}{5}$

g) *Brobergs* Projet til Jordebœkernes fœrkortande.

Voici le Tableau *des Revenus de la Couronne* de Suède, tant ordinaires, qu' extraordinaires.

	Daler Srmt.
Rentes ordinaires (ordinarie Ræntan) y compris la Repartition des Matelôts (med Botsmans Indelning) —	2133997
Dixmes de Blé (Afrods-och Kronotionde Spanmolsmedel)	295036
Fermes (Arrende Medel) — — —	70837
Rentes perſonnelles, (Mantalspenningar) —	726882
Deniers pour l'entretien des Sénéchauſſées (Lagmans-och Hæradshœfdingsræntan) — —	140328
— — pour l'exemption de l'entretien du Militaire (Knektefrihetsmedel) — — —	2546
Droits ſur les Fours à cuire de la chaux en Gothlande (Kalkugnsafgift) — — —	381
Déniers de Convocation (Utſkrifningspenningar) —	36028
Entretien des Matelôts (Botsmænspenningar) —	5428
Deniers pour l'Exercice des Métiers (Handværksmænsgjærningsœren) — — —	5793
Quotepart des Droits de Judicature (Kronans andel af Sakœren) — — —	23620
Impôts ſur du Bois vendu, (Kronoſkogs fœrſælgningsmedel) — — —	225
Papier timbré & Recognition (Chartae ſigillatae Afgift och Recognition) — —	231090
Rentes levées pour l'habillement du Régiment de Varmie & Nerike — — —	3000
Contributions extraordinaires (Riksdags bevillningar) y compris l'Eau de vie — —	2400000
Somme	6075191

	Daler Srmt.
de l'autre côté:	6075191
Dixmes & Taxes ſur les Forges de fer (Tionde och Hammarſkatts Jœrns Medlen). Dixmes de l'Alun, Rentes du Cuivre & grande Douane de Mer (In- och utgoende Stora Sjœtullen) — — —	2066074
Dixme de la Fabrique de Souffre (Swæfvelbrukstionde) à Dylta — — —	1705
Péages & Acciſes générales (General Landtulls-och Accismedel) — — —	800239
Dixme du Cuivre de Ryddarhytte & Liusneberg (Kopparafgift) — — —	1800
Douane du Cuivre d'Aveſtad — —	20000
Dixme des Mines d'argent & braſſage (Tionde Silfver Myntarelœn och Slagſkatt) — —	3000
Timbre de Contrôle (Controll-Stæmpel Afgift) ſur l'Or, l'Argent & l'Etaim — —	3087
Impôt ſur le Bêtail à Stockholm (Boſkapspenningar)	390
Poſtes (Poſtmedel) — —	317270
Déniers pour l'entretien des Fanaux (Fyrings-och Bok-Afgifter) — — —	29016
— — des Pilôtes (Lotspenningar) —	1368
Acciſes ſur les Conſommations — —	300000
Impôt ſur la Cargaiſon des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes orientales — — —	3500
Fonds de Médecine — —	4500
Epargnes des Vacances (General Fœrrods-Caſſe och Vacance Medel) — — —	300000
Remarques (Obſervations Medel) de la Chambre de Reviſion — — —	5232
Contributions pour la Conſtruction du Château de Stockholm — — —	163776
Fonds d'Amortiſſement (Riksgiældsfonds)	5057
Somme totale	10101205

LISTE

des *Contributions extraordinaires,* dites Riksdagsbevillningar, reparties entre les différens Ordres & Claſſes du Royaume de Suède, en conſéquence des Arrangemens faits à la Diète de 1766. pour la 1768 année.

	Nobleſſe.	Clergé.	Bourgeoiſie.	Payſans.	Perſonnes diverſes.	Sommes.
	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
1 p. Ct. de tous les Salaires *pécuniaires* -	7847 3/8	374 3/4	950 3/8	7 2/3	6829 3/8	16009 1/3
2 do. *repartis* jusqu'à 100 tx. de blé - -	5222 2/3	809	- -	56 1/3	12384 1/2	18472 1/2
3 do. - - 200 do	1520 3/4	4123 1/4	- -	- -	808 2/3	6452 1/2
4 do. fur les Perſonnes caractériſées - - -	4032	22	30	- -	3009	7093
Déniers des Commiſſaires de Liquidation & des Tribunaux -	1123	- -	41	- -	6666 1/2	7830 1/2
Artiſans Royaux, qui jouiſſent de quelque Salaire	- -	- -	429 1/2	250	220	899 1/2
1 à 12 p. Ct. des Penſions, Gratifications &c.	685 1/10	7	- -	- -	227 1/2	919 1/2
Impôt fur les Marcs de Service(Ruſttjenſtmark) à 21 Oere Smt. le Marc.	98997 3/4	3924 1/3	239 1/3	803 1/8	10618	114582 1/2
do. fur chaque Hemman (utſokne) à 10 Dlr. -	18755 1/8	1149 1/3	763 3/4	313 1/4	6306 1/3	27287 3/4
do. fur chaque Ro-och Rœrs ſamt inſokne Hemman -	11242 3/4	- -	- -	- -	326	11568 3/4
- fur le Clergé, 22 1/2 Dlr. pour 64 Hemmans entiers paroiſs : -	- -	26963 1/8	- -	- -	- -	26963 1/8
1 p. Ct. des Revenus *pécuniaires* du Clergé -	- -	797	- -	- -	- -	797
2 do. *repartis* en blé & rentes d'Hemmans -	- -	6273	- -	- -	- -	6273
1 p. Ct. des Salaires de tous les Chapelains des Villes - -	- -	424 1/3	- -	- -	- -	424 1/3
Impôt fur les Chapelains de la Campagne 10 2/3 Oerè pour 10 Hemmans	- -	1901 1/3	- -	- -	- -	1901 1/3
do. fur les Adjoints, Prêtres domeſtiques, Chantres &c. -	- -	1146 7/8	- -	- -	- -	1146 7/8
Somme	149426 1/4	47915 1/3	2454	430	47396	247622 1/2

	Noblesse.	Clergé.	Bourgeoisie.	Paysans.	Personnes diverses.	Sommes.
	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
de l'autre côté	149426 1/2	47426 1/3	2454	430	47396 2/3	247622 1/2
2 p. Ct. des rentes *en blé* des Chapelains -	- -	798 1/3	- -	- -	- -	798 1/4
Joueurs d'orgues, Subalternes des Universités & des Ecoles -	- -	4421 1/3	- -	- -	- -	4421 1/2
4 1/2 p. Ct. des Salaires des Patrons d'Eglises	240 1/6	11 1/6	- -	- -	- -	251 1/3
1 & 2 p. Ct. des Salaires de tous les Magistrats & de leurs Subalternes -	- -	- -	267	- -	3455 1/3	3722 1/3
Les Négocians en gros	80	- -	- -	- -	33558	33638
Autres Marchands &c.	- -	- -	- -	69784	183	69967
Fabriquans, Manufacturiers & Artisans	- -	- -	119344	- -	2523	121868
Impôt sur les Cabarets, excepté le Débit de l'Eau de Vie (Brænvins Minutering) - -	- -	- -	9359	- -	- -	9359
Pêcheurs des Villes de Norrlande - -	- -	- -	1020	- -	- -	1020
Médecins, Chirurgiens & Apothicaires -	- -	- -	- -	- -	7876	7876
Courtiers & Skjeps Clarerare - -	- -	- -	56	- -	3473 3/4	3529 3/4
Bâteliers, qui n'ont pas le droit de Bourgeoisie	- -	- -	- -	- -	1688 3/4	1688 3/4
Artistes, Imprimeurs, Musiciens & leurs Garçons &c. - -	- -	- -	8390	- -	5118 1/2	13580 1/2
Fiacres à Stockholm -	- -	- -	- -	- -	4100	4100
Maçons, Portefaix & Valets de Villes -	- -	- -	3638	64	11326	15078
Ouvriers journaliers demeurant dans les Villes	- -	12	386 1/2	332 1/2	3091 1/4	3822 1/4
Impôt sur les personnes notoirement riches dans les Villes - -	757	220	1160 1/6	1	5764	7902 1/6
p. Ct. des Loyers dans les Villes - -	7881 1/3	324	23376	77 1/3	20697 1/3	52256
Libre Distillation de l'Eau de Vie pour la Consommation domestique -	48615	18987 2/3	565 1/2	- -	39920	108088 1/6
Obo Afgift sur l'Eau de Vie des Communes	- -	- -	- -	827784 1/3	- -	827784 1/3
Impôt sur les Bordiers & Cassates (Torpare) pour sa distill. dom.	- -	- -	- -	30702	- -	30702
Somme	207000	72690	273308	860391 2/3	156612 1/2	1570002 1/6

	Nobleſſe.	Clergé.	Bourgeoiſie.	Payſans.	Perſonnes diverſes.	Sommes.
	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
de l'autre côté	207000	72690	273308	860391 2/3	156612 1/2	1570002 1/6
- - - Skatterættighets Afgifter	6276 1/2	1076	155 1/3	5673 1/6	4920 1/2	18101 1/2
- ſur les Poſſeſſeurs des Frælſehemmans à titre d'hypothèque -	8	11	- -	602 5/6	132	773 5/6
Payſans de Poſtes & de Pilotage (Poſt-och Lots-bœnder) -	769 6/7	9	- -	2901	118	3797 6/7
Impôts ſur les Cabaretiers (Gæſtgifvare) à la Campagne - -	669 5/6	13 2/3	- -	2273 1/4	2269	5225 3/4
do. Bordiers & Caſſades (Torpare och Gatehuſen) - -	- -	- -	- -	74393	- -	74393
do - (Inhyſes hion) Domeſtiques. - -	- -	- -	- -	22698	- -	22698
do. fils demeurant avec leurs pères & mères	792	902	2578	66604	3374 1/2	74230 1/2
2 p. Ct. des Gages des Domeſtiques de Particuliers - -	1763	16	1619 1/3	1843	273 1/6	5514 1/2
Teneurs de Livres, Caiſſiers & Inſpecteurs des Mines - -	3573	14	486	- -	7089 1/8	11162 1/8
Mineurs, Forgerons (Bruksfolks Afgift)	- -	- -	148 1/2	6342 1/2	8849	15340
Meuniers dans les Villes - -	325	12	429	5140	1575	7481
Impôt ſur les Maîtres des Salpétrières -	- -	- -	- -	796	330	1126
- Tailleurs & Cordonniers Villageois -	- -	- -	- -	9690	7997	17687
- Valets - -	8440	4304 1/2	5309	77685	42858 1/2	138567
do. ſur les Mines de fer (Jærnbruks Afgift) -	122184 1/8	34 3/4	10100	7887 1/3	92694 2/3	232900 7/8
do. Fonderies - -	1590	- -	75	- -	262 1/2	1927 1/2
do. Forges d'Ancres -	- -	- -	- -	- -	1500	1500
do. Fourneaux de fonte (Takjærnshyttor) -	708 2/3	- -	- -	1392	2583 3/4	4684 2/5
do. Fer d'Oſmund -	- -	- -	- -	83	77	160
do. Fabrication de l'Acier	614 1/2	- -	- -	- -	1707 2/3	2322 1/6
- - Knipphamrar	2966	- -	110	66	2266	5408
- Ferblancheries (Blæk-och Plothamrar) -	597	- -	- -	- -	880 1/3	1477 1/3
Sommes	358277 1/2	79103	294298 1/6	1146461 3/4	338370 1/6	2216510 7/12

	Noblesse.	Clergé.	Bourgeoisie.	Paysans.	Personnes diverses.	Sommes.
	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
de l'autre côté	358277 1/2	79103	294298 1/6	1146461 3/4	338370 1/6	2216510 7/12
Mineurs & Forges de Cuivre dans le Distrińt de Fahlun - -	- -	- -	225	168	124	517
Fabriques de Laiton -	295	- -	900	- -	225	1400
do. d'Alun - -	2680	- -	- -	- -	550	3230
Forêts de Recognition (Recognitions Skogarne) - -	4637 5/6	- -	1332 5/6	154 1/2	8738	14863 1/6
Fabriques de Poudre à Canon - -	1350	- -	- -	36 3/8	1350	2736 3/8
Factories d'Armes -	375	- -	- -	- -	700	1075
Raffineries de Sucre -	800	- -	3100	- -	7415	11315
Verreries & Savonneries	525	- -	675	- -	2145	3345
Fabriques de Porcellaine à Marieb. & Rœrstrand	- -	- -	- -	- -	650	650
do. Pappers-och Kimrœksbruk - -	155	20	40	30	461 1/2	706 1/2
do. de Souffre, Vitriol & Couleur rouge à Dylta -	1000	- -	- -	- -	- -	1000
do. de Bayonettes, Pipes &c. - -	120	- -	165	16 7/8	170	471 7/8
do. de Toiles & de Buldan - -	- -	31 1/4	80	- -	484	595 1/4
Fours à chaux (Kalkugnar) - -	645 1/2	14	- -	983 1/2	1226	2889
Toutes sortes de Moulins - -	10391 2/3	950 1/2	1193	16044 1/2	19041 1/2	38621 1/6
Le 5me dénier des Métairies Royales affermées - -	1996 7/8	2 1/10	23 2/3	2 4/5	922 1/3	2947 9/10
10 à 20 p. Ct. du Bail des Pêcheries - -	148 2/3	94	227 7/8	1948 5/6	1681 1/2	4100 7/8
Chantiers (Skjeppsbyggeriernes Afgift) -	120	- -	487	- -	1490	2097
Comptoirs d'Assurance de Mer & Compagnies des Plongeurs (Dykerie)	- -	- -	2000	- -	2500	4500
Comptoir de Fer -	- -	- -	- -	- -	10000	10000
Chambre de Licitation à Stockholm - -	- -	- -	- -	- -	600	600
Vingtième des Intérêts des Capitaux -	9683 1/2	629 1/2	2990 1/2	1957 1/2	9697	24958
2 p. Ct. des Intérêts des anciennes Hypothèques	- -	- -	- -	- -	1 1/2	1 1/2
Sommes	393201 1/2	80844 7/20	307738	1167804 1/2	408542 1/2	2358120 3/4

	Noblesse.	Clergé.	Bourgeoisie.	Paysans.	Personnes diverses.	Sommes.
	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
de l'autre côté	393201 1/2	808447/20	307738	1167804 1/2	408542 1/2	2358130 3/4
Sur la Distillation de l'Eau de vie pour la vente à la Campagne - -	8490 1/3	397 2/3	37 2/3	16249	10683	35857 2/3
do. dans les Villes -	- -	40	34496 1/2	- -	201432 2/3	235969 1/6
Accise sur le Débit de l'Eau de Vie à la Campagne -	4599	155	21	9416 3/4	5201 3/8	19393 1/8
do. dans les Villes -	- -	21 1/3	15432 2/3	- -	27218 3/4	42672 3/4
Distillation de l'Eau de Vie pour l'usage domestique - -	280	1239	23742 1/4	218	5165 1/2	30644 3/4
Impôts sur l'usage des choses de Luxe.						
Les grands Officiers du Royaume - -	7709	258	- -	- -	926 1/2	8893 1/2
Officiers de l'Etat, tant civil que militaire -	12240	4285	1677	- -	31765 1/2	49967 1/2
Clergé, Universités & Ecoles - -	36	8357	- -	- -	- -	8393
Patrons des Mines -	240	- -	116	- -	2574	2930
Domestiques de Particuliers - -	1916	133	1720	- -	3693	7462
Gentilshommes & autres Gens de condition possessionnés -	2053	- -	- -	- -	1388	3441
Négocians & Fabriquans	14	- -	30145 1/2	- -	526 3/4	30686 1/4
Artisans & autres Bourgeois - -	- -	- -	10605	- -	- -	10605
Compagnons de Métiers, Valets de Chambre, Chasseurs - -	1287 1/2	31 1/2	1790	- -	4418 3/4	7527 3/4
Impôt sur des Chevaux de Carosse & de Selle & sur les Chaises	4319 1/2	205	3497 1/2	- -	2900 1/3	10922 1/3
- sur le Tabac -	8491 1/3	7455 1/3	23548 4/5	200246 5/8	22845 7/8	262588 1/10
4 Oere pour chaque personne contribuable des Communes -	- -	- -	- -	123514 2/3	- -	123514 2/3
Le Comptoir d'Etat a d'ailleurs retenu en conséquence des Riksdags-bevillningar à divers titres - -	- -	- -	- -	- -	- -	48240
Sommes totales	444856 3/4	1034221/2	454488	1517449 1/6	720282	3288738

Les Etats ont augmenté ces Contributions extraordinaires pour les Années *1773 - - 1776.* à titre de Begrafnings-och Kroeningshjelp, d'environ 124600 Dlr. ou de 4 Oere par tête, & ont accordé en général un tiers de plus de ladite Contribution.

Somme totale des Revenus & des Dépenses de la Couronne en 1761-1764.

La *Somme totale* de toutes les Rentes, tant ordinaires qu'extraordinaires, de même que de toutes les autres redevances dûes à la Couronne, a monté depuis 1761. jusqu'en 1764. incl. *) à *52,273,611 Dlr. Srmt. en tout*, ou à *13,068,402 ¾ Dlr. Srmt.* par an, tandisque le Gouvernement, obligé de soutenir les deux premières années la Guerre en Poméranie, devoit faire face à une Dépense de *88,141,025 Dlr. Srmt.* Pour suffire donc à tous les Objets, le Gouvernement se voyoit forcé, non seulement à retenir les Sommes destinées au remboursement de plusieurs Avances obtenues de la Banque & ailleurs; mais à recourir encore à de nouveaux Emprunts.

Pour les quatre années 1761 -- 1764.
Les Revenus & les Depenses
montoient:

	à 86,338,813 Dlr. Smt.		*à 88,141,025 Dlr. Smt.*
1761-1764.			
Rentes, Impôts & Contributions	52,273,611 —	1761. - -	18,787,492 —
Subsides & Emprunts -	29,977,267 —	1762. - -	20,6366,36 —
Capital nouvellement emprunté	1,200,000 —		
Capital retenu de la Banque	1,045,730 —	1763. - -	28,427,720 —
Payement de la Lotterie de la Couronne, retenu	1,842,205 —	1764. - -	20,289,177 —

*) Riksdags Tidn. foer Or. 1766. No. 10.

	Revenus.	*Dépenses.*
1765.	10,736,546 Dlr.	12,182,797 Dlr.
1772.	10,901,105 —	11,586,678 —

Voici un Tableau de Comparaison des Dépenses de la Couronne de Suéde pour
les Années 1696. 1768. & 1773.

La Cour.

	1696.	*1768.*	*1773.*	
Entretien de la Cour du Roi - -	294912	1012168	1037526	Dlr. Srmt.
- - de la Reine Douairière - -	141319	. .	400000 *)	—
- - du Prince Royal (Charles) } -	. .	378228	270000	—
- - du Duc d'Ostrogothie } -	40014 }		{ 100000	—
- - de la Princesse } -	}	104371	{ 71000	—
Etat du Château (Slotts Staten) -	23844	40588	33250	—
Bâtiment du Château (Stockh. Slottsbyggnad.)	60000	94316	163776	—
Ecuries de Strœmsholm & de Kungsœr - -	16007	12005	12005	—
Gondoles de la Cour (Hofjagtwærfts Staten.	. .	16770	17178	—
Sommes	*576,096*	*1,658,446*	*2,104,735*	

*) Ou 130000 Riksdlr. à 3 Dlr. Srmt. le Riksdlr. sans compter Swartsjœ & l'Achat de Frédericshoff pour 300000 Dlr.

Le Sénat & l'Administration.

Le Sénat - - -	101750	222333	296333	—
Le Parlement de Suède à Stockholm -	25696	47044	44644	—
- - de Gothies à Jœnkœping -	13206	36089	34889	—
- - de Finlande à Obo -	12857	27950	28384	—
Collège de Guerre à Stockholm - -	11415	39394	35975	—
- - de Chancellerie dito - -	58787	75722	83199	—
Les Missions aux Cours Etrangères	96625	278404	445520	—
Ministres rappellés - - -	. .	82250	7600	—
Collège de la Chambre & la Monnoye }	63253	{ 89933	83274	—
Comptoir d'Etat & la Chambre des Rentes }	. .	{ 20114	24238	—
Collège des Mines & ses Officiers dans les Provinces - -	47015	88890	72255	—
Collège de Commerce, faisant partie jusqu'en 1697. de la Chambre - -	. .	32076	36276	—
Chambre de Revision - -	15248	27781	27181	—
Direction des Douanes - -	106505	371618	386174	—
- - des Postes - -	. .	195436	223672	—
Sommes	*552,357*	*1,635,034*	*1,828,614*	

Etat Civil.

	1696.	1768.	1773.	
Sénéchaussées (Lagmænnernes Stat.) -	9850	10800	10800	Dlr. Srmt.
Juges territoriaux (Hæradshœfdingar) -	26112	28604	29704	—
Commission pour la Revision des Loix -	. .	1100	1100	—
Etat des Gouvernemens, des Châteaux & du Charrois (Land-Slotts-och Skjutsfærdsstaten)	234936	378633	385000	—
- - de Chasse (Jægeriestaten)	9396	10323	10470	—
- - de Pilotage (Lotseristaten) -	. .	1368	1368	—
Fanaux (Fyringsstaten) - - -	3733	8900	32200	—
Universités & Ecoles - -	20429	24605	23385	—
Hôpitaux - - -	7113	7358	7358	—
Clergé (Clericie Staten samt Friheten) -	9334	11177	12678	—
Sommes	*320,903*	*482,868*	*514,063*	

Etat Militaire.

	1696.	1768.	1773.	
Etat Général (Generalitæts Staten) -	15050	18247	20580	—
Drabans, autrefois Gardes à Cheval -	42420	50120	51118	—
Régiment des Gardes - -	118888	266349	160951	—
Artillerie (Artillerie Staten) - -	113538		265870	—
Armée repartie (Indelte Armeen) -	1218474	1120739	1120072	—
Régimens levés ou de Garnisons &c. -	210482	385830	431300	—
Etat des Fortifications - - -	195879	47863	48624	—
Chevaux Legers (Lætta Dragonernes Staten.	. .	. .	62273	—
Chasseurs à pié (Fot Jægare Corpsen) -	. .	. .	12800	—
Habillement (Regementernas Beklædning)	50000	422866	448531	—
Forteresses (Fæstnings Byggnaden) -	125000	360000	527500	—
Ammunitions (Ammunitions Staten) -	205380	532451	608000	—
Sommes	*2,295,111*	*3,204,465*	*3,757,619*	

Marine.

	1696.	1768.	1773.	
Collège d'Amirauté, y compris le Corps de Cadets à Carlscrona - - -	627415	1138885	624755	—
Exercices annuels (Orl. Sjœ Exercitier) -			50000	—
Construction de Vaisseaux - -			458029	—
- - de la Docke à Carlscrona -			175000	—
Escadres des Galères à Stockholm (Gallere-Escadren) - -		221627	138827	—
Flotte de l'Armée en Finlande (Galleres &c.)			286947	—
Ecluses de Trollhetta (Trollhætta Slussbyggnad) - - -	. .	52351	34800	—
- - de Hjælmar (Hjælmare Slussbyggnad)	10000	. .	. .	—
Repartition des Matelôts - -	44083	43793	43793	—
Sommes	*681,498*	*1,456,656*	*1,812,151*	

Etat extraordinaire (Extraordinarie Staten) pour des Etabliſſemens & d'autres Arrangemens faits depuis le Réglement de 1696.

	1696.	1768.	1773.	
Dépenſes extraordinaires (Extraordinarie Staten) en Suède - - -	..	4555207	829294	—
Penſions & Gratifications - -	53141	101582	99181	—
Dépenſes appliquées à differ. uſages extraord.	10800	3216365	400000	—
Comptoir d'Arpentage &c. (Landmæterie Stat.)			32733	—
Supplément pour le maintien de l'Etat de Poméranie - .. - -	..		194288	—
Transport & entretien des Criminels &c.	..	..	14000	—
Sommes	*63,941.*	*7,873,154.*	*1,569,496.*	—

L'état des Dépenſes de la Couronne montoit donc l'an 1696 à 4489906 Dlr.; 1768 à 16310623 Dlr. & 1773 à 11586678 Dlr. Srmt.

Ouvrages allégués.

Adelens Cession po Tullfriheten (Cession de la Noblesse à l'égard de ses droits de franchise.) Stockh. 7 Decbr. 1644.

Botin om Svenska Hemman. 4. Stockh. 1752.

Brobergs Project til Jordebœkernes fœrkortande. (Projet pour simplifier les Cadastres). 4. Stockh. 1764.

Faggots Tankar om Riksdagsbevillningar grundade po Sakens natur och de meniga bæsta. (Considérations sur les Contributions extraordinaires, suivant la nature de cet Impôt, & les Avantages du Public.) 4. Ups. 1769.

Kammar Collegii (Kongl.) Relation til *Carl XII.* angoende Svenska Kammarwærket. (Relation du Collège de la Chambre présentée à *Charles XII.* au sujet de l'état des Finances de Suède.) d. d. 5 Mai, 1695. 4 Stockholm, 1768. pgg. 114.

Oeconomie Fiscalen (Fiscal Economique) Feuille hebdomadaire. 4. Stockh. 1770.

Oxenstiernas (Axel, Rikscancelleren) Fœrslag och Betænkande om Rikstensstat (Avis & Projet concernant l'état des Finances du Royaume.) d. d. Francfsur le Main, 1633.

Riksdagstidningar fœr 1766. Ors Riksdagen (Gazette de la Diète de 1766.) 4. Stockh. 1766 - 1768.

Rolambs (Oke) Deduction om stora Landtougsgærden.

Runebergs (Ephr. Otto) Tankar om et rætt Kammar- och Skattlæggningswærk (Pensées de l'art de bien régler les Finances & les Impôts) 8. Stockholm, 1761. pgg. 92.

VIII. Des

VIII.

DES MINES DE SUEDE EN GÉNÉRAL.

La Suède est riche en fait de différens Minéraux & nommément en Cuivre & en Fer. *a*)

La Suède est riche en différens Minéraux.

Le *Clergé* possédoit anciennement une grande partie des Mines en Suède, & même les plus riches, dont l'exploitation, tant qu'elle étoit libre, éprouva plusieurs abus de sa part. Pour prévenir la ruine totale des Mines, leur exploitation devint enfin l'an 1480. une Régale, en conséquence du fameux Recès, connu sous le nom de *Helge Andes Beslut* (Recès du St. Esprit).

Les Mines deviennent en 1480 une Régale modifiée.

Cependant, pour encourager une exploitation *bien dirigée*, les Droits de la Couronne ont subi dans la suite toute sorte de Modifications, au point qu'à présent les Particuliers, qui veulent faire exploiter des Mines, en ont régulièrement tout l'usufruit, en payant $3\frac{1}{3}$ p. Ct. du produit, si elles sont sur une Terre franche (*Frælse*,) & 10 p. Ct., si elles se trouvent sur un *Skattehemman*. *b*)

Anciens Réglemens & Privilèges accordés aux Mines.

a) *Botins* (Kammerrod) Utkast til Svenska Folkets Historia, p. 369. & 618. *Heykenskjælds* tal om Bergshandteringens Otskilliga Oeden, p. 12. & 13. *Tilas* Utkast til Sveriges Mineral Historia.

b) *Botin* l. c. p. 618. *Heyckenskjæld* om Berghushollning, p. 12. & 13.

Les Rois *Waldemar* & *Magnus* Ericsſon *Ladulos* furent les premiers, qui s'appliquoienr d'en encourager l'exploitation.

Les Privilèges accordés en 1282. à toutes les Mines en général, & le *Bergsordning*, publié 1341. par ordre de Magnus Ladulos, en ſont des monumens précieux. *c*)

Les *Privilèges* donnés 1341 au Wæſtra Jærnbergslagen en Nerike, & les avantages promis par les Ordonnances de 1485, 1523. & 1581. à quiconque découvriroit & exploiteroit de nouvelles Mines, ſe trouvent raſſemblés dans une Collection d'Actes publics, faite par *Anders Stierneman. d*)

Les Réglemens de 1640, 1660. & ſurtout celui de 1680. confirment & augmentent ces avantages accordés en faveur de ladite Exploitation.

L'Exploitation des Mines déclarée libre.

Le Gouvernement déclara enfin, par un Placard du 27 Août 1723, l'Exploitation de toutes les Mines *libre* pour tous les Ordres de l'Etat, & même pour les Etrangers, qui voudroient ſe ſoumettre aux Réglemens émanés. *e*)

Le *Collège des Mines*, établi d'abord 1637. ſous le nom de *General Riksbergsæmbetet*, à la place des anciens *Bergværdie* & *Berg-Oefverſtar*, a ſans doute contribué beaucoup aux améliorations ſucceſſivement faites à l'égard d'un objet auſſi important pour la Suède. *f*)

Membres du Collège des Mines.

Ce *Collège des Mines* eſt actuellement compoſé d'un Préſident, de 5 Conſeillers & d'autant d'Aſſeſſeurs.

Les principaux Officiers du Collège, repartis dans les différentes Provinces du Royaume, ſont *un Berghauptman* & *treize Bergmeſtres.*

c) *Morain* de Cupr. Fal. vet.

d) *Stiernemans* (Anders, Canzlie Rod) Samling af Riksdagsbeſlut.

e) Reſolut. po allmænna Beſvær, 1734.; *Placard* du 18. Sept. 1747.

f) *Benzelius* de Re metallica; *Svab*. de Jur. & Privil. ad Rem in Suec. met. pertin.

L									
R									
H									
Gr									
Tu									
Avidaberg —	—	—	—	—	—	—	—	—	
Mœrtefors —	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gladhammar —	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ekſjœ Hofgords	—	—	—	—	—	—	—	—	
Guſtave- & Carlberg	77	6 1/2	69	4 1/3	67	3 2/3	90	—	
Ljusne & Ljungdahl	—	—	—	—	21	3	4	5	
Svappavara —	12	5	13	—	12	18	—	—	
Nylande —	—	—	—	—	—	—	—	—	
Hanshytte —	14	4 4/5	19	19 1/20	39	4 1/2	43	9 4/5	
Weſtervik —	18	—	10	4	—	—	—	—	
Lœfos —	6	16	10	3 1/2	9	6 4/5	8	6 4/5	
Sommes:	5436	2 19/20	5806	2 1/20	6377	8 1/4	6272	4 1/20	‹
Dylta.									
Souffre —	—	—	—	—	—	—	—	—	
Vitriol —	—	—	—	—	—	—	—	—	
Couleur rouge	—	—	—	—	—	—	—	—	tx

TABLE

qui rend un Compte détaillé

de toutes les Productions des Mines de Suède,

pour *trois* différentes Epoques depuis 1751 -- 1770.

On y a joint le dénombrement des *Martinets* & des *Atres* employés pour la Fabrication du Fer; & l'on indique en même tems non seulement la *quantité de tout le Fer exporté* l'an 1764; mais encore particulièrement la *quantité* & *la valeur du Fer*, nommé *Svartsmide*, exporté depuis 1763 -- 1767.

	1751		1752		1753		1754		1765		1766		1767		1768		1769		1770	
	Ducats.		Ducats.		Ducats.		Ducats.													
Or																				
Aedelfors —	70		110		248		124		26 Marcs 2 11/24 Lots Blikguld.								29 Marcs 6 1/4 Lots Blickguld			
Plomb.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.
Læfos, Silfverberg & Segerfors —	35	8 3/4	55	1 1/2	59	9 3/4	27	7 1/5	6	10 1/12	14	12 1/12	13	12 1/3	5	12	8	3	9	11
Calamine																				
Loos FFC. —	320	—	331	8	310	—	332	—	Ce qui fait en tout 1293 2/5 Quintaux; cette Fabrique est tombée.											
Argent.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.	Marcs.	Lots.
Sahla — —	834	10	1191	5	1075	7 1/2	1140	11	1447	15	1337	9	1428	—	1482	8	1543	1 1/2	1743	1
Hellefors —	24	5 1/8	21	2 1/4	13	4	36	15	18	4	36	8	54	3	30	9	15	5 1/2	14	8 1/2
Segerfors —	7	14 1/2	33	9	119	6 1/8	21	3 1/2	9	8	11	—	—	—	—	—	—	—	2	4
Silfverberg, Occid.	110	—	205	3	133	9 1/2	46	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Oriental.	—	—	41	4 3/8	46	—	61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Læfos —	4	—	40	—	50	—	74	7 7/8	60	13 3/4	47	10	22	8 3/4	29	2 1/3	20	—	18	14
Sommes:	980	13 5/8	1532	7 5/8	1437	11 1/8	1380	10 3/8	1536	8 3/4	1432	11	1504	11 3/4	1542	3 1/3	1578	7	1778	11 1/2
Alun.	Tonneaux.		Tonneaux.		Tonneaux.		Tonneaux.		Tonneaux.		Tonneaux.		Tonneaux.		Tonneaux.		Tonneaux.		Tonneaux.	
Andrarum —	4534		4437		4645		2		2735		3099		2423		1427		2988		3108	
Lofvers —	. .		. .		. .		. .		1020		926		800		977		618		880	
Johan Catharina	. .		. .		. .		. .		157		300		140		128		164		173	
Kafvelos —	. .		. .		. .		. .		90		71		157		159		193		2485	
Garphytte —	. .		. .		. .		. .		293		293		173		281		270		396	
Sommes:									4295		4689		36 3		2972		4253		7042	
Cuivre.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.	Schifp.	Lisp.
Fahlun —	4231	17 2/3	4852	14 1/8	5322	12	5344	12 2/3	4602	10 2/3	4313	10 1/6	4993	6 1/5	3286	1 3/5	4861	15 1/2	4441	4
NouveauKopparberg	269	16 1/9	221	19 7/8	187	13	207	6	134	18 1/8	128	15 6/7	103	8	61	18 5/7	75	15 3/4	92	16
Garpenberg —	135	2/3	191	11 1/2	193	19	199	5 1/4	175	4 1/3	142	9	175	14 2/3	130	17 1/3	150	5 1/5	102	6 1/2
Insjoe —	—	—	14	10	22	14	9	5 1/6	11	4/5	27	19	54	18 3/4	71	15	64	3 1/2	83	12 1/3
Svartvik —	9	19 2/3	39	19 7/8	28	19 7/8	14	17 1/5	11	18 11/13	4	12	4	12 3/4	—	—	—	—	—	—
Flodbergs Flodhytte	2	5 4/5	6	14 1/5	6	14 1/5	31	1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Loberg —	—	—	—	—	—	—	—	—	2	5 1/3	14	2	11	15 3/4	—	—	—	—	—	—
Kalmora & Stripos	58	11 2/3	44	18 4/7	46	18	41	6 2/3	33	3 1/3	40	17	23	12 3/4	10	9 3/5	35	7 2/3	32	13 1/4
Mortenberg —	16	13 2/3	41	9 1/5	37	19 2/3	32	12 3/5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Riddarhytte —	174	16	154	18 1/2	155	13 1/2	219	9	148	19 3/4	135	19	135	14 3/7	141	18 1/2	145	1 1/2	173	5 1/3
Nyhytte —	19	15 1/2	17	14 1/8	23	10	14	10 1/5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Persbo —	31	1 1/6	22	—	40	—	44	6 1/7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Louisaberg —	7	13	29	8 1/2	18	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rœkars —	29	16 1/2	20	18 1/2	13	6	25	12 2/3	2	2	3	1	4	3/4	2	10 1/4	—	—	—	—
Hokansbo —	37	5 1/2	20	1/2	20	1	37	2	5	8	16	17 1/2	14	4	15	18	14	9	11	15
Grytsberg —	—	—	—	—	—	—	—	—	29	15	17	10	31	10	26	—	15	19	14	3
Tunaberg —	—	—	—	—	—	—	—	—	156	8 3/4	136	17	127	2 3/4	138	6 1/5	164	12	213	15 5/6
Avidaberg —	—	—	—	—	—	—	—	—	114	5 1/2	127	7 1/4	197	19 2/5	205	10 3/5	155	15 3/4	105	2 1/2
Mœrtefors —	—	—	—	—	—	—	—	—	36	1 1/10	30	2 3/4	15	9 1/10	24	8 1/3	55	4 3/5	84	19 1/2
Gladhammar —	—	—	—	—	—	—	—	—	10	17 3/5	20	11 1/5	42	3 1/4	48	2 1/5	42	2 1/5	58	10 5/6
Ekfjœ Hofgords	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	—	22	7	50	—
Gustave- & Carlberg	77	6 1/2	69	4 1/3	67	3 2/3	90	—	83	7 4/5	86	7 1/10	147	5 2/5	99	4 6/17	121	4 1/7	64	7
Ljusne & Ljungdahl	—	—	—	—	21	3	4	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Svappavara —	12	5	13	—	12	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	15	4	11
Nylande —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—	43	—	36	11 1/3	33	1/8
Hanshytte —	14	4 4/5	19	19 1/20	39	4 1/2	43	9 4/5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Westervik —	18	—	10	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Læfos —	6	16	10	3 1/2	9	6 4/5	8	6 4/5	—	—	—	—	—	—	—	—	1	10	2	6
Sommes:	5436	2 19/20	5806	2 1/20	6377	8 1/4	6272	4 1/20	5557	11 9/13	5246	19 1/9	6118	17 3/5	4320	1/2	5967	9 2/3	5568	8 1/4
Dylia.																				
Souffre —	—	—	—	—	—	—	—	—	242	10 4/5	196	9 6/7	186	14 1/2	225	11	220	14	294	14
Vitriol —	—	—	—	—	—	—	—	—	144	—	} pendant ces quatre Années.				—	—	939	4	720	17 1/2
Couleur rouge	—	—	—	—	—	—	—	—	tx. 75						—	—	tx. 2084	—	1370	—

	Martinets (Hammar.)	Atres (Herdar.)	Fer exporté 1764.
Upsala — —	19	37	25140
Stockholm —	8	15	10150
Sudermannie —	22	42	9813 1/2
Nérike & Warmie —	186	336	117761
Westmannie —	83	139	41125
Kopparberg —	66	97	28530
Ostrogothie —	31	57	12632 1/2
Jœnkœping —	15	26	5400
Calmar —	17	34	8665
Kronoberg —	12	21	3365
Bleckingen — —	1	2	450
Elfsborg —	6	12	5125
Skaraborg —	8	15	4870
Gefleborg —	59	110	37890
Westernorrlande —	11	21	7075
Westerbotnie —	4	8	4000
Obo & Bjœrneborg —	6	11	3890
Nylande & Tavastehus	5	10	3347 1/2
Savolax & Kymenegord	4	8	2570
Ostrobotnie —	3	6	1500
Sommes:	566	1007	333299 1/2

	Fabrication annuelle des principales Fonderies de Canons.					
Schifp.	1765	1766	1767	1768	1769	1770
Hellefors —	400	376	457	336	408	332
Ehrendahl —	401	442	131 1/3	123 1/5	400	240
Staffiœ — —	1231	1471	1826	1803	1691	1466
Uleoberg —	310	236	—	341	295	102
Finspong — —	2030	1683	1810	1400	1582	1729
Oefverum —	385	235	—	65	—	—
Okers — —	1013	939 1/2	903 1/2	1269 1/5	—	1292
Sommes: Schifp.	5770	5382 1/2	5127 5/6	5337 2/5	4376	5161

Les différentes sortes de Fer manufacturé, (*Svartsmide*) exporté année commune.	Quantité de Fer exporté annuellement 1763 -- 1767	Valeur totale de ces différentes sortes.	Selon le prix courant & à 72 Marcs le Rdl. le Schifp. a été payé:
	Schifp.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.
Fer blanc forgé —	488	58560	120
— — roulé —	764	38200	50
Lames & Plaques de Fer	3368	246986	73 1/3
Barres plattes & longues	305	15250	50
— rondes & longues	633	31650	50
— plattes, quarrées & longues —	4779	223020	46 2/3
— quarrées à 5/8 de pouce d'épaisseur —	176	8213	46 2/3
Acier d'Allem. (garsvadt)	212	} 228780	(60 2/3
— cémenté —	3601	}	(56 2/3
Utenciles de fer: haches	202	16160	80
fourneaux & autre Fer de fonte —	194	7393 1/3	40
Clouds longs & gros —	—	13933	—
— de moindre grosseur	—	123878	—
Fer manufacturé avec plus ou moins de soin —	—	15222 2/3	—
	—	19975	—
Sommes: Dlr. Smt.	—	1047221 ou 174531 1/6 Ecus de Banque.	

L'entretien du Collège, de ses Officiers, & de leurs Subalternes, coûte aujourd'hui à la Couronne 72,255 Dlr. Srmt. par an.

Au reste la ci-jointe Table No. XXXVI. composée d'après des Actes publics, détaille pour *trois différentes Epoques*, les Produits annuels en fait de tout ce qu'il y a actuellement de Minéraux en Suède.

De la *Mine d'or à Aedelfors*, Gouvernement de Jœnkœping, en Smolande.

La *Mine d'or à Aedelfors* n'est pas encore assez travaillée. Elle fut découverte en 1738. *a*) Le Minérai, d'où l'on tire de l'or à Aedelfors, est un *Pyrite*, dont on sépare aisément l'or; mais les *filons* ne sont pas riches; il n'y a aucune végétation d'or. *b*)

Mine d'or; nature de son Minérai.

Cette Mine s'exploite aux dépens de la Couronne, & ne donne que la valeur d'environ 6 à 800 Ducats, qui joints aux 8000 Dlr. Srmt., que les Etats du Royaume lui ont destinés depuis la Diète de 1766, suffisent à peine aux fraix annuels de l'exploitation. *c*)

Elle s'exploite aux dépens de la Couronne.

On pile & lave le minérai, pour en écarter la pierre brute & les matières inutiles à la fonte.

Opération de la Fonte du minérai.

Les Opérations de la Fonte même exigent fort peu de tems, & pourroient être achevées au bout de trois jours. *d*)

On fond le *Schlich*, minérai purifié, & obtient par là un *Scheerstein* (Matte). Au lieu de calciner celui-ci, comme on fait ailleurs, pour détruire le fer & le plomb, contenus dans cette Masse, on le fond ensuite avec du plomb &

Le Schlich produit le Scheerstein.

a) *Colliander* Aurif. Aedelf. pag. 5.
b) *Svabs* (And.) Rœn om strykande Quartzgong i Aedelfors Gullmalms tracter.
c) Bergs-Collegii Berættelse fœr 1769. Ors Riksdag, p. 15.
d) *Engestrœms* (G. v.) om Mineralogiens hinder och framsteg. p. 15.

& une certaine quantité de fer de fonte (Takjærn). Ce fer ayant plus d'affinité avec le cuivre qu'avec l'or, le *Cuivre*, contenu dans le Scheerſtein, quitte l'or & s'attache au fer, tandisque le *Plomb* enveloppe l'or. *e*)

L'or eſt ſéparé du plomb ſur le foyer d'affinage.

On ſépare l'or d'avec le plomb ſur l'Atre ou foyer du Fourneau d'affinage (Treibheerd.)

Cette procédure eſt également courte & peu coûteuſe.

Produit annuel de la Mine d'or.

La Mine d'or à Aedelfors rendit:

1751	la valeur	de	70	Ducats
1753	-	-	248	-
1765	-	-	372	-
1770	-	-	374	-
1771	-	-	1565	-
1772	-	-	805	-
1773	-	-	840	-
1774	-	-	546	-

Elle ne rend donc point encore les fraix de l'Exploitation.

Des *Mines d'argent.*

Sahla, la principale Mine d'argent.

Pour ce qui eſt des *Mines d'argent*, celle de *Sahla* en Weſtmannie eſt la principale & la plus ancienne. *a*)

Son antiquité & ſon ancienne richeſſe.

Cette Mine exiſta déja en 1188, & rendit pendant tout le 14me Siécle, 24,000 Marcs d'argent. *b*)

Produit annuel de cette Mine.

Pendant le 15me Siécle elle fourniſſoit environ 21280 Marcs; ſous le regne du Roi *Sigismond* elle ne produiſit que 1000 Marcs, & ſous celui de *Charles X.*, 2000 Marcs d'argent.

e) *Svabs* (And.) Rœn om Gullkoppars Segring vid Aedelfors Gullverck.

a) *Bring* Mon. Scan. pag. 13. 103; *Hylphers* Orl. Silfver tillverckning vid Sala Grufva ifron ældre Tider.
Wallin Sigtuna ſtans, p. 292.

b) *Wollèn* de Arg. fod. Sal. p. 6. 63.

Depuis ce tems elle tomba de plus en plus en décadence, jusques vers le commencement de ce Siécle, où elle rendit derechef:

		Marcs	Lots		Marcs	Lots		Marcs	Lots.
en	1700	900	—	1758	1129	12½	1767	1418	—
—	1750	896	17½	1759	837	12	1768	1482	8
—	1751	834	7½	1760	743	10½	1769	1543	1½
—	1752	1191	5	1761	1199	11	1770	1743	1
—	1753	1075	7½	1762	1265	4	1771	1928	2
—	1754	1140	½	1763	1177	8½	1772	1725	6½
—	1755	806	3	1764	1355	4	1773	1817	10½
—	1756	839	8	1765	1447	15½			
—	1757	888	12	1766	1337	9			

Le Minérai de Sahla eſt un Bleyglanz.

Le *Minérai*, qui contient l'argent dans la Mine de Sahla, eſt une *Galène cubique* (*Bleyglanz*) *c*). Il y a auſſi quelque peu de *Rothgyldenerz* (*minera argenti rubra*) & de Mine vitreuſe (*Glaserz*). *d*)

Il contient 2 Lots par quintal.

Au ſortir des entrailles, la Mine de Sahla ne tient que deux Lots d'argent par quintal.

Les *Galeries*, où les Ouvriers trouvoient les riches filons, qui tenoient anciennement jusqu'à 24,000 Marcs d'argent, ſont tombées en ruines.

On travaille pour arriver au principal filon.

On travaille actuellement à faire de nouveaux Puits, pour arriver perpendiculairement ſur le filon principal, qui coule du Nord-Eſt au Sud-Oueſt.

Autrefois le Minérai ne contenoit pas le plomb néceſſaire pour la fonte; il faloit en faire venir d'Angleterre; mais à préſent la Galène cubique, (Bleyglanz) contenue dans la mine, en donne ſuffiſamment.

c) *Sandels* Rœn. Aug. Malm- och Bergſprængning.

d) *Rinmann* Act. Soc. Holm. Vol. VII. quart. 10. *Svabs* (Anton) Berættelſe om en natif Regulus Antimonii, eller Spitzglaskung.

Mr. Svab établit une Saygarhytte.

En attendant, que la Mine redevienne plus riche, Mr. *Svab*, Confeiller des Mines, a établi, il y a quelques années, une Saygarhytte, pour retirer l'argent anciennement refté dans les fcories. *e*)

Procès pour extraire l'Argent du Minérai.

On retire l'argent exploité à Sahlberg par le *procès* fuivant:

On *pile* la Mine, pour en écarter ce qui n'eft que pierre, & la lave enfuite dans la cuve (*Schlemmheerd*), où il y a de la toile groffière (Buldan) étendue deffus.

Calcination.

A cette maffe lavée on fait fubir une efpèce de *calcination*, dans un fourneau *voûté*. On donne à la maffe affez de feu, pour l'unir, & pour en former un feul corps, fans en produire la fufion.

L'argent n'étant pas d'ailleurs un métal déftructible, comme le cuivre, on peut y en ajoûter à plufieurs reprifes, pendant que la maffe eft dans le fourneau.

Fonte du Minérai calciné.

Cette opération faite, on ajoûte à la maffe calcinée l'Arcanne (*Rothftein*,) qui eft une efpèce de Pyrite (*Schwefelkies*) & les laiffe fondre enfemble.

Ce *Rothftein* a la vertu d'attirer à lui l'argent & le plomb, contenus dans la maffe, tandisque le fouffre s'en va en fumée.

On lève les Scories, qui contiennent du fer; & le plomb uni à l'argent fort du fourneau en fufion, par l'ouverture, qu'on a pratiquée à cet effet.

Affinage du Werkbly.

Cette maffe, communément appellée *Werkbly*, ayant été enfin affinée fur le *Treibheerd* (Atre ou fourneau d'affinage), on l'envoye en gâteaux, pefant 80 Marcs, à l'Hôtel des Monnoyes à Stockholm.

e) *Svabs* Befkrifning po en ny Inrættning til den fina Segflammens Fongande och Sorterande vid Silfvergrufvor.

f) *Wollèn*. l. c. p. 43. *Kœnigs* Lærdoms œfning, T. V. p. 103.

Cette Mine fut autrefois exploitée au profit de la Couronne; mais elle en céda 1682. & confirma 1741. la propriété à une Société repartie en 200 parts.

La Couronne a cédé la propriété de cette Mine à une Société.

C'eft donc aujourd'hui aux fraix de cette Société, que fe font toutes les Opérations de l'exploitation & de la fonte du minérai, dont elle ne partage les profits, qu'après la vente des fusdits gâteaux d'argent. *g*)

La *Couronne* en a eu pour fa part & à titre de Dixme, dans les années 1765 - - 1768. 522 Marcs, 3 Lots & en 1769. & 1770. 290 M. 5 $\frac{1}{4}$ L.

Dixme, que la Couronne en retire.

La Mine du *nouveau Silberberg* rapporte fort peu de chofe, & la veine, qui fourniffoit quelques grains d'or, n'exifte plus du tout. Pendant 1751 - - 1754. cette Mine avoit rapporté environ *64 Marcs en tout.*

Nouveau Silberberg.

Segerfors, Hellefors, Lœfos rendirent 1765. 88 Marcs 5 Lots, & en 1770. 35 Marcs 6 Lots.

L'*Affociation de Dahlberg* n'a fubfifté que peu de tems, & n'a fourni que 153 Marcs d'argent.

D'ailleurs on a trouvé *trois Mines d'argent* au Nord de la Finlande; mais les produits n'en font pas encore confidérables.

Quelques autres Mines d'argent.

Toutes les Mines d'argent en Suéde, détaillées par la Table No. XXXVI. rendirent, une année portant l'autre:

Produit annuel de toutes les Mines d'argent en Suède.

1751 — 1754.	1334 Marcs	10 Lots
1760 — 1763.	1363 —	— —
1765 — 1768.	1507 —	— —
1769 — 1770.	1678 —	11 $\frac{1}{2}$ Lots d'argent par an,

fans compter les 153 Marcs, que l'Affociation de Dahlberg avoit tirés d'anciennes Scories.

g) *Kœnig.* l. c. p. 279.

Revenu de la Couronne.

Elles ont rapporté à la Couronne, à titre de Dixme, en tout :

1765 — 1768.	522 Marcs	13 Lots &			
1769 — 1770.	293 —	11 ½ —			h)

Plomb fabriqué à ces Mines.

La même Table montre, qu'on a encore fabriqué à ces Mines une certaine quantité de *plomb*, ſavoir:

1751 — 1754.	44 Schiſp.	10 Liſp.	de plomb	par an.
1765 — 1768.	8 —	10	—	—
1769 — 1770.	9 —	—	—	—

La Suède eſt cependant obligée de faire encore venir d'Angleterre environ *960 Schiſp. de plomb* par an, dont il eſt annuellement importé à Stockholm environ 700 Schiſp.

Des Mines de Cuivre.

Le grand Kopparberg, près de Fahlun, eſt la plus ancienne Mine de cuivre en Suède.

La plus ancienne Mine de Cuivre eſt celle du *grand Kopparberg*, près de Fahlun, en Dalécarlie. *a*)

Ses Privilèges.

Les plus anciens Privilèges ſe datent du 13me Siècle, & lui ont été accordés par les Rois *Waldemar* & *Magnus Ladulos*. *b*)

Depuis 1581. le Gouvernement s'eſt plus particulièrement appliqué à l'encouragement de l'exploitation des Mines, & a particulièrement gratifié celles de *Fahlun* de toute ſorte de franchiſes, même du *Droit d'aſyle* pour des forfaitures moins graves. *c*)

Peu

h) Bergs Colleg. Berættelſer vid. 1769. och 1771. Ors Riksdag.

a) *Moraeus* de Cupr. Fal. vet. priſc. p. 11.

b) *Svab* de Jur. & Privil. ad rem met.

c) *Stiernemans* Samling. af Riksd. Beſlut p. 21. *Heykenſkjæld* om Bergwetenſkapen. p. 15 -- 18. *Mor.* l. c. p. 34.

Peu de Mines ſont auſſi excavées, que celle-ci; & les *Ancêtres* ayant mal dirigé ces excavations, pluſieurs voûtes ſont tombées, & ont rempli de ruines cette Mine intéreſſante.

Les grandes Excavations de cette Mine en ont fait tomber pluſieurs voûtes.

Il y a deux *grands Creux en entonnoir*, l'un à la grande Mine, l'autre à la Mine de Louiſe-Ulrique.

Il y a deux grands Creux en entonnoir.

Celui de la grande Mine a 53 toiſes en ligne perpendiculaire. On deſcend par ces Creux dans les Souterrains.

Il y a là *quatre Puits principaux*, portant les noms du Roi Fréderic, d'Adolphe-Fréderic, de Louiſe Ulrique & du Comte Wrede.

Quatre Puits principaux.

La plus grande profondeur, où l'on ſoit parvenu jusqu'aujourd'hui (1775.) eſt de 180 toiſes; 1768. elle l'étoit de 170 toiſes. *d*)

La plus grande profondeur y eſt de 180 toiſes.

Outre lesdits quatre Puits, qui commencent de deſſus la ſurface, il y en a encore une grande quantité de moindres, dont les embouchures n'arrivent pas ſi haut, & qu'on appelle en Suède *Senkningar*.

Le Géomêtre de la Mine de Fahlun ne ſauroit faire aucun uſage de la *Bouſſole*, pour dreſſer les Cartes de ſes ouvrages, parce qu'il y a trop de fer, ainſi que dans toutes les Mines de Suède.

La Bouſſole n'y eſt d'aucun uſage.

On n'oſeroit non plus ſe ſervir de *cordes* dans les Souterrains, à cauſe de l'*Eau vitriolique* & cuivreuſe, qui ne laiſſeroit pas de les ronger bien vite.

L'Eau vitriolique y ronge les cordes & même avec le tems les chaînes de fer.

C'eſt donc par cette raiſon, qu'on s'y ſert de *chaines de fer;* mais celles-ci en étant également rongées avec le tems, il y eſt abſolument défendu aux gens de deſcendre par les ſeaux.

d) Bergs-Collegii Berættelſe 1769. p. 32.

Les Ouvriers defcendent toujours par les efcaliers, pratiqués dans les Galeries.

L'attirail des Pompes eft de bois.

L'*attirail des Pompes*, pour élever l'Eau, doit y être de bois, par la même raifon, & la friction de ces Ouvrages devient par là infiniment plus forte qu'elle ne feroit d'ailleurs.

Mécanique admirable pour nettoyer la Mine, furtout par le moyen de deux grandes roues.

La *Mécanique* pour nettoyer la Mine des Eaux, & pour en tirer le Minérai, y eft admirable, tant par l'immenfité des Ouvrages, que par l'Economie intelligente de l'emploi des forces mouvantes.

Outre plufieurs autres *roues*, il y en a deux d'une grandeur énorme; *l'une* a jusqu'à 24 *aunes de diamêtre*, & eft mife en mouvement par l'eau d'un grand Lac, qui eft derrière la Montagne, & laquelle y conduit par un *Aqueduc*.

Cette grande roue fait tourner un *Cylindre*, auquel eft attaché une autre roue plus petite, & munie fur fa périphérie de deux rangs de dents mis en fens contraire. Deux crochets engrenent dans ces dents; on abaiffe l'un ou l'autre de ces crochets fur la roue, fuivant le fens, dans lequel on la veut faire aller. La *grande roue* fert en même tems à monter les feaux remplis de Minérai, & à faire aller les *bascules*, qui communiquent aux Pompes, diagonalement pofées dans les Souterrains, pour élever l'Eau, qui incommoderoit les Ouvriers.

Double emploi de l'eau, qui meut la grande roue.

La même Eau, qui a fervi pour mouvoir la grande roue, eft fi bien ménagée, que plus bas elle fert une feconde fois à un ufage tout femblable.

Cette Économie de l'eau eft fans doute très-belle, & à ce qu'on affure, très néceffaire à Fahlun.

Il y a même des Ecuries dans les Souterrains.

Il y a au refte dans ladite Mine même des chevaux avec leurs Ecuries.

Jusqu'ici on n'y a pas tiré beaucoup d'avantage de *l'Eau cuivreuſe* de cémentation (*Cementvattn*), qui ſe trouve là. Elle eſt cependant très-forte; & y ayant des cavités immenſes dans les Souterrains, on pourroit y établir une précipitation perpétuelle, vû-que l'hyver ne ſe faiſant point ſentir dans ces cavités, l'Eau n'y geleroit point, comme il arrive ailleurs en hyver, lorſqu'elle eſt élevée ſur la ſurface de la Terre.

Le peu de parti, qu'on y tire encore de l'eau de cémentation par la voye de la précipitation.

Pour *précipiter* cette eau cuivreuſe, on la laiſſe tomber perpendiculairement d'une auge, où il y a du vieux fer, dans l'autre.

Moyennant cette Opération on fait aujourd'hui 20 Schifp. de cuivre par an. En 1765. on n'en avoit fait que 3 Schifp.; & en 1770. 5 Schifp. au lieu qu'en 1767. on en avoit gagné par ce moyen 19 Schifp. & 1769. 25 Schifp.

Les *Mines de Fahlun* s'exploitent par une *Société*, repartie en 1200 parts ou *Kux*.

Les Mines de cuivre près de Fahlun ſont exploitées par une Société (Gewerkſchaft) formée de 1200 Actions.

Voici comment on a procédé jusqu'en 1768. au *partage du Produit*. On diſtribuoit ce produit en 75 parts, dont chacune fut ſubdiviſée en 16 parcelles, — 1200. Pour les rendre égales, on s'y prenoit ainſi:

Au ſortir de la Mine on faiſoit *huit monceaux*, de deux parts chacun, puis on prenoit de chaque monceau la même quantité, pour ſcompoſer trois autres parts, dont l'une revenoit à la Couronne, l'autre ſervoit à payer les fraix de l'entretien de la Mine, & la troiſième s'employoit à différens autres uſages. De ce qui reſtoit après ces partages, on prenoit encore la quatrième partie, que l'on fondoit & peſoit; celle-ci appartenoit en-

Diſtribution ancienne & partage du Minérai exploité.

core à *la Couronne*, qui par conſéquent retiroit, indépendamment des Contributions & des 80 Dahler 27 Oere Srmt., qu'elle perçoit pour chaque Schifp. *de Cuivre à exporter*, presque *le quart de tout le Produit de cette Mine*, à la charge de fournir ſeule aux fraix de l'Adminiſtration & de la conſtruction des grandes Machines. *e*)

Pertes cauſées par la baiſſe forcée du Change.

La *baiſſe du Change* ayant été opérée 1767. par des moyens forcés, le *Cuivre* avoit à la vérité conſervé ſon prix numéraire; mais la fabrication en coûtoit dès-lors 100 Dlr. Srmt. plus par Schifp. qu'elle n'avoit coûté auparavant. *f*) Cet évènement ayant cauſé de grandes pertes à la Société, qui devoit toujours payer le même numéraire aux Ouvriers &c. les Etats de la Diète de 1769. accordèrent aux Propriétaires de ces Mines une diminution conſidérable de la part, que la Couronne devoit avoir dans leurs profits. *g*)

La Couronne ne lève plus en tout, que le 5me du produit.

La *Couronne* s'engagea donc à cet effet, à ne prendre dorénavant, pendant dix années de ſuite, que le *huitième* du Produit de ladite Mine, à condition pourtant, que les Propriétaires ſe chargeroient eux-mêmes de l'entretien des Machines &c.

En vertu de cet arrangement, la Couronne ne tire aujourd'hui, y compris la Dixme & tous les autres Droits, *que le 5me des profits* de la Compagnie, qui, vendant actuellement le Minérai, auſſitôt qu'il eſt ſorti des entrailles de la Terre, aux Entrepreneurs des Forges, n'a plus de ces comptes compliqués, ni ſur la juſteſſe des partages en monceaux, ni ſur la variété des Opérations à la fonte.

e) Bergs-Collegii Berættelſe fœr 1769. Ors Riksd. 77-80.
f) l. c. p. 34.
g) Bergs-Collegii Berættelſe fœr 1771. Ors Riksd. p. 16--18.

Voici de quelle façon *la Société* ſe paye préſentement de ſes avances:

Les Mineurs n'oſent envoyer ſur terre le produit de leurs travaux, que lorsqu'il y a *36 tonneaux* ou ſeaux de Minérai d'exploités. Ces 36 tx. ou ſeaux élevés hors de la Mine doivent être diſtribués en *12 tas* ou monceaux. Pour obſerver la juſtice diſtributive, il faut que chacun de ces tas contienne à peu près autant de *valeur* que l'autre.

L'emploi du Contrôleur eſt de mêler les différentes ſortes du Minérai, pour en rendre la valeur égale & pour fixer le prix.

Le *Minérai du Kopparberg* n'eſt pas également riche; il y en a, qui donneroit ſeul 20 à 30 p. Ct. de cuivre, tandisque celui d'une autre eſpèce ne donneroit que 1 à 2 p. Ct. Il faut donc *mêler* la mine riche avec la mine pauvre, pour en tirer un *produit commun*, qui ſoit égal à la fonte. C'eſt donc la beſogne du *Contrôleur*, de juger, à la vûe & par le poids, du *contenu* de la mine; c'eſt auſſi lui qui fait d'après ces indications les douze tas ſusmentionnés, dont *quatre* ſont deſtinés pour le payement des fraix de l'entretien & des avances, ſans y comprendre pourtant le Salaire des Ouvriers.

Le *Contrôleur* eſtime les Schifp. de Mine, compris dans ces quatre tas, ſelon la plus ou moins grande richeſſe du Minérai, & en fixe le prix en conſéquence.

Le prix fixé du Minérai desdits quatre tas ſert de *baſe* à la vente de tous les douze. La vente s'en fait tout de ſuite au plus offrant, ſur les lieux & en préſence du Contrôleur, qui au reſte doit tenir compte ſur la *richeſſe* de la Mine & la *quantité* du Minérai; ſur les Sommes d'argent avancées; ſur le *montant* du Salaire

des Ouvriers; & enfin ſur la différence entre les fraix & le total *du Produit*, pour déterminer la ſomme du *Bénéfice*, qui en revient à la Société.

Cette Opération ſe fait à *Fahlun*, & s'y répète quatre fois par ſemaine.

La quantité & le prix des charbons ſont fixés par le Roi.

Il y a quelquefois dans cette Mine jusqu'à 1200 Ouvriers. De peur qu'ils ne manquent de *Charbons*, les terres ſituées aux environs ſont obligées de leur en fournir une certaine quantité, dont le prix y eſt fixé à $2\frac{3}{5}$ Dlr. cuivre le Laſt, qui fait 12 tx.

Nature du Minérai de Fahlun.

Le Minérai de *Fahlun* eſt un *Pyrite très dur*, dont l'exploitation eſt fort pénible; on n'y avance que peu de toiſes par an, malgré le ſecours du feu.

Les filons les plus riches ſe trouvent jusque dans la plus grande profondeur, & ſe dirigent vers l'Oueſt & vers le Nord.

Procès de la Fonte.

Le *cuivre pur* n'eſt tiré du Minérai, par la voye de la Fonte, qu'au bout de quatre ou cinq mois.

Le *Minérai brut* de Fahlun, conſidéré en gros, eſt très-pauvre, & ne contient, le fort portant le foible, que $1\frac{1}{2}$ à 2 p. Ct. de cuivre. *f*)

Première Calcination du Minérai, qui produit le Scheerſtein.

Pour en ſéparer la pierre brute & pour faire évaporer une partie de la grande quantité de ſouffre, que ce Minérai contient, on commence par le *calciner*, & on concentre ainſi le Métal au bout de trois à ſix ſemaines.

Après cette première Calcination on *fond* le Minérai; cette *première fuſion* dure environ trois ſemaines, & livre un Produit, nommé *Scheerſtein*, (Matte) qui contient environ 10 p. Ct. de cuivre, & par conſéquent toujours encore une très grande quantité de matière hétérogène.

f) Bergs-Collegii Berættelſe fœr 1769. p. 78.

Cette Opération s'appelle *Grillage* (*Rohschmelzen.*)

La Matte (*Scheerstein*) est rompue en piéces & calcinée une *seconde fois*, plus fortement & plus souvent, qu'on n'avoit fait le Minérai avant sa première fonte. Calcination du Scheerstein.

La première Calcination s'étoit faite par grands morceaux, au grand air & en rase campagne. La seconde Calcination, ou celle du Scheerstein, se fait au contraire entre deux murs de briques, sous un toit pourvû d'une grande cheminée. Il y a autant de compartimens murés, que de fois ladite Calcination doit être répetée. A mesure que le Scheerstein est plus ou moins impur, il est porté de l'un dans l'autre de ces Compartimens.

On met du bois au fond; puis on fait alternativement des couches de Scheerstein & de charbons. Opération de la fonte.

Le Minérai de Fahlun étant très difficile à fondre, cette Opération doit souvent s'y répéter dix fois de suite.

Les *4000 à 4600 Schifp. de cuivre*, qu'on exploite annuellement dans les *Mines de Fahlun*, sont fondus dans plus de cinquante Fourneaux, dispersés aux environs, tandisque celles de *Rœros* en Norvège, qui fournissent 3000 Schifp. de cuivre, n'employent qu'une vingtaine de Fourneaux. Ce Minérai occupe 50 Fourneaux.

La *Calcination du cuivre* exige d'ailleurs beaucoup de précaution; le feu ne doit point être trop fort, de peur que le cuivre, qui est un métal *destructible*, ne se calcine lui-même, & que de cette façon il ne se perde dans les Scories: il seroit difficile à le revivifier. La Calcination du cuivre exige plus de précaution que la fonte de l'argent.

C'est aussi pourquoi la *Masse à calciner* doit toujours rester *la même*, & qu'on n'y oseroit rien ajoûter, comme cela se pratique à la fonte de *l'argent*, qui est un Métal *indestructible*.

Cette ſeconde fonte dure ſouvent ſix ſemaines entières, & même plus longtems, le tout à meſure qu'elle eſt répétée plus ou moins fréquemment.

Naiſſance du Ro-Koppar, qui donne 88 p. Ct. de cuivre fin.

Le *Produit* de la Calcination du Scheerſtein eſt porté enſuite dans le même Fourneau, & après une fonte, qui dure encore près de ſix ſemaines, on obtient enfin le *cuivre brut* (*Ro-ou Svart-Koppar.*)

Le Métal eſt alors ſi bien concentré, que ſur 100 Schifp. de cuivre brut, il n'y a que 12 Schifp. de *déchet* dans *l'Affinage*, qui eſt la dernière Opération.

100 Schifp. de cuivre *brut*, (Ro-Koppar) contiennent donc 88 Schifp. de cuivre *fin* (Gar-Koppar). *g*)

Forme & qualités des différens Fourneaux de Fonte.

Les *Fourneaux*, dans leſquels on fait à *Fahlun*, & généralement dans toute la Suède, les deux premières fontes du cuivre, différent un peu de ceux, qui ſont d'uſage en *Allemagne*, & encore plus ſenſiblement de ceux *d'Angleterre*.

Ceux d'Angleterre.

En *Angleterre* on n'employe pour la fonte du cuivre & du plomb, que des *Fourneaux de reverbère*, parcequ'apparemment la Mine s'y fond fort aiſément. Entre le *four de fonte* & le *fourneau d'affinage* il n'y a en Angleterre d'autre différence, que dans le plus ou moins de profondeur de leur ventre.

Ceux d'Allemagne.

En *Allemagne* le *fond du four de Fonte* eſt un *Plan incliné*, d'où la Maſſe en fuſion découle, lorsqu'on lui ouvre un paſſage dans une excavation faite extérieurement devant le fourneau; elle y découle avec les Scories, qui ſortent par le côté de ce foyer.

En

g) Svenſk. Wetenſkaps Acad. Handlingar, 1760. Vol. XXI. p. 291.

En Suède *les Scories* ſortent continuellement par une ouverture laiſſée au fourneau vis-à-vis de l'ouverture du ſoufflet. Le *Métal* reſte dans le fond du fourneau, continuellement expoſé à l'action du feu jusqu'à ce qu'on lui ouvre un paſſage, moyennant une ouverture, que l'on fait au bas du fourneau à l'un de ſes côtés. C'eſt par cette ouverture, que le *Scheerſtein* ou Métal ſort ſans ſcories, & coule dans un *Sillon* pratiqué dans le ſable de ce côté du fourneau. Le *ſoufflet* y rend au reſte l'action du feu bien plus vive, qu'elle n'eſt aux fourneaux conſtruits à l'Allemande.

Les *Mines de Fahlun*, qui 1650 fourniſſoient 20321 *Schifp. de cuivre*, n'ont fourni depuis, que 4 à 6 mille Schifp. Savoir: Produit annuel de toutes les Mines de Cuivre depuis 1750-1773.

	Schifp.	Liſp.	Marcs.		Schifp.	Liſp.	Marcs.
1750	4463	12	—	1762	4097	5	13
51	4234	6	17	63	4594	2	15
52	4852	14	2	64	3550	19	11
53	5322	11	17	65	4507	12	18
54	5344	18	15	66	4209	18	19
55	5255	4	2	67	4878	18	14
56	5020	14	14	68	3145	12	6
57	5229	6	9	69	4861	15	9
58	5833	3	16	70	4441	4	2
59	5542	17	—	71	4530	19	19
60	4530	15	6	72	4666	16	11
61	3646	1	13	73	4907	6	8

Les *Mines de Fahlun* ont donc *produit* année commune: Produit annuel des Mines de Fahlun.

1751—1754. 4938. Schifp, 10 Liſp., dont on a payé $1036\frac{1}{2}$ Schifp. de Dixme.

1765—1768. 4266 — — — — — $1046\frac{1}{2}$ —

1769—1770. 4651 — 10 — — — $850\frac{1}{4}$ —

Le *Sofverbruk* (filtration) y rapporta encore, outre le Cuivre gagné par la Précipitation,

1765	32 Schifp. de Cuivre			
1770	29	--	--	--

La Fabrication du Vitriol, de la Couleur rouge & du Souffre n'y réussissent pas.

On y a fabriqué de plus pendant les années 1765 - 1768 en tout 144 Schifp. 9 Lifp. de Vitriol

57 - 14 - de Couleur rouge, &

6 - 3 - de Souffre;

mais les profits ne répondant point aux fraix, on y a renoncé à cette entreprise.

De l'argent tiré du Cuivre de Fahlun on a frappé une Médaille.

On tire aussi, mais à grands fraix, *du Cuivre* de Fahlun, une petité quantité d'*Argent*; c'est de cet argent, qu'on frappa 1755 une *belle Médaille*, en mémoire de ce que cette année le Roi *Adolphe Fréderic*, la Reine son Epouse & le Roi d'aujourd'hui, alors Prince Royal, étoient descendus dans ladite Mine de Fahlun.

L'extraction de l'Or coûte plus qu'il ne vaut.

S'il ne tourne pas à compte d'y séparer l'Argent d'avec le Cuivre, on en a tiré, avec bien moins de profit, *l'Or* contenu dans le Cuivre de Fahlun. Les *Ducats*, qu'on en a frappés, ont coûté au moins *trois fois* leur valeur intrinsèque.

Le Cuivre brut est affiné à Afvestad.

Le *Cuivre brut* (Ro- ou Svart - Koppar) sorti des fourneaux de Fahlun, est transporté à *Afvestad*, Bourg situé à 4 Milles de Fahlun sur les bords de la *Dal-Elfve*, pour y être *affiné*. Ce ne fut qu'après 1621., qu'on commença en Suède de raffiner le Cuivre. g)

Ce que c'est que l'Affinage.

L'Affinage est une Opération, qui purifie le Métal par le moyen d'une *troisième* fonte, sans que l'on y ajoûte aucune autre matière.

g) *Modéers* Svea Rikes Handels Historia, p. 63.
Morin de Num. p. 8.

Le *Fourneau d'affinage* eſt un ſimple mur, à travers lequel on a fait un trou, pour laiſſer paſſer la pointe des Soufflets, que l'eau met en mouvement. Devant ce mur il ſe trouve une *foſſe*, ſur laquelle eſt mis le Cuivre en morceaux & couvert de charbons. La vivacité de la flamme fond le *Métal*, & les Scories ayant été levées, on l'emporte par feuillets, dont le *dernier*, qui reſte au fond, s'appelle *Régule* & doit contenir de l'Or.

Forme du Fourneau d'affinage.

Le Régule contient, dit-on, de l'Or.

Le *Cuivre volatiliſé* pendant l'affinage, au point de s'élever avec la fumée, eſt ramaſſé en *poudre rouge* ſur les parois d'un chapeau, qui entoure la cheminée.

Le Cuivre volatiliſé eſt ramaſſé en Poudre.

Les *Scories* peuvent encore contenir du Cuivre; de peur de perdre ce qu'elles contiennent, on les *écraſe* ſous les pilons d'un Moulin, & en fait *fondre* ce qui paroit bon, dans des Fourneaux de fonte, faits à l'inſtar de ceux de Fahlun, le tout de la manière indiquée. *h*)

Les ſcories ſont fondues à part.

En *Allemagne* les Fourneaux d'affinage ſont couverts, & agiſſent par le feu de reverbère, qui emporte le fer & le plomb contenus dans le Cuivre brut.

Fourneaux d'affinage en Allemagne.

Il y a *trois Fourneaux d'affinage* (Garhyttor) à Afveſtad, à deux feux ou âtres chacun, & l'on y affine non ſeulement tout le Cuivre de Fahlun; mais encore celui de quelques autres Mines.

Il y a trois Fourneaux à Afveſtad.

Le Schifp. de *Cuivre brut* coûte actuellement ſur la place 40 Ecus de Banque, & celui de Cuivre *fin* (*Garkoppar*) 48 Ecus de Banque d'Hambourg.

Prix actuel du Cuivre.

h) *Hermelin* om Koppar ſlaggers Smæltande.

Le Cuivre ne doit être export é qu'en conformité du Réglement de 1766.

Le *Garkoppar* ne doit être exporté, qu'entant que les Propriétaires en ont *obtenu* la permiſſion, en conformité du Réglement des Etats de 1766, par lequel il eſt accordé, p. ex. *à Fahlun*, d'en exporter annuellement 1500 Schifp. en taquets. *i*)

Fabrication annuelle de Cuivre en Suède.

La *Fabrication annuelle de toutes les Mines de Cuivre en Suède* ſe trouve détaillée par la Table No. XXXVI. pour trois différentes Epoques.

En prenant le *terme moyen* de ces Epoques, on trouve, que depuis plus de 20 ans elle a paſſé, année commune, *jusqu'à 5400 Schifp. de Cuivre.*

A conſidérer ces Epoques ſéparément, il eſt certain, que lesdites Mines commencent à en augmenter dérechef de plus en plus la fabrication; car

1751 -- 1754	elles ne rendoient par an que - - -	5187 Schifp. de Cuivre	
1765 -- 1768	elles fourniſſoient annuellement - - -	5310,	& enfin
1769 -- 1770	on en a porté la fabrication jusqu'à - - -	5717 - -	

Combien il en eſt revenu à la Couronne.

De ce Cuivre *la Couronne* a perçu par an, à titre de Dixmes &c.

1751 -- 1754.	1209	Schifp. de Cuivre
1765 -- 1768.	1051	- - -
1769 -- 1770.	871	- - -

Compagnies ſucceſſivement octroyées pour l'exportation du Cuivre.

Il a été remarqué plus haut, que la Couronne ne lève depuis la Diète de 1769., qu'environ le 8me *du Produit* des Mines de Fahlun. Quant à l'ex-

i) Bergs Colleg. Berættelſe 1769. p. 32.

portation du Cuivre, on s'y est pris en Suède de toutes façons. *k*)

En 1662. la Couronne céda le *Commerce du Cuivre* de Fahlun à une Société de Négocians; mais peu après elle en retira la concession, pour s'en charger elle-même. *l*)

Le Commerce est enfin rendu libre.

N'y ayant point trouvé son compte, elle en accorda 1732. le Commerce exclusif à une Société de Particuliers, & en rendit enfin 1736. l'exportation *libre*, à raison de quelques droits payables à la Douane, & de $\frac{1}{8}$ p. Ct. de recognition pour les *Platines monnoyées* (Mynt Plotar).

L'exportation des Platines de Cuivre encouragée, mais peu après entièrement défendue.

Deux ans après (1738) l'exportation *m*) de ces Platines fut encouragée par 10 p. Ct. de Primes; qu'on paya jusqu'en 1743., où l'exportation en fut entièrement défendue. *n*)

A la Diète de 1761. *l'exportation* du Garkoppar fut limitée à une certaine quantité pour chaque Mine de Cuivre. *o*)

Les Fabriques de Laiton sont encouragées.

C'est depuis ce tems-là, qu'on a commencé d'encourager de plus en plus le travail *en cuivre* & surtout les *Fabriques de Laiton*, & de diminuer ainsi, d'une manière plus utile, l'exportation du Cuivre non-manufacturé.

Les Etats de 1769. accordèrent au même effet 20000 Daler Srmt. par an, pour en payer des Primes. *p*)

k) Riksdags Beslut, 1604. §. 13. 1612. §. 10. Plac. 29. Août 1654.
l) Kongl. Resolution 1688. 1689. angoende Reduction ock Koppar Comp.
m) Kongl. Færordningen 20 Mart. 1732. & 6 Apr. 1736.
n) Færordn. 5 May 1739; 12 May 1740. 25 Jan. 1743.
o) Bergs Collegii Berættelse 1769. pag. 32.
p) Bergs Collegii Ber. 1771. p. 40.

Des Affineries de Cuivre à Afvestad.

La plus grande partie du Cuivre annuellement affiné à *Afvestad*, est employée dans les différentes Manufactures, & convertie en Plaques, utenciles & Instrumens de Cuivre, en Laiton, fil de Laiton &c.

Avant la Diète de 1766 on frappoit à Afvestad beaucoup de *Platines quarrées*, (Plotar) pour servir de monnoye.

Combien de Schifp de Cuivre on y a monnoyé depuis 1730 - 1766.

On y a monnoyé depuis 1730 - 1766. jusqu'à la concurrence de 60000 Schifp. de Cuivre en Platines (*Kopparmyntplotar*), sans compter 14312. Schifp. de Cuivre, convertis en *Slantar* & environ 61. Schifp. en *Rundstyck*. *q*)

On a *affiné* à Afvestad en tout dans le courant des années:

Sommes totales du Cuivre affiné en trois différentes Epoques.

1751 - 1754. 23546½ Schifp. de *Cuivre noir* (Rokoppar) dont il a été fabriqué:

9616 Schifp. de Cuivre simplement affiné. (Garkoppar.)
2556 - convertis en toute sorte d'Ouvrages de Manufacture.
7421 - monnoyés en Platines.
1128 - en Slantar & Rundstyck.

20721 Schifp. *Cuivre affiné* après 12 p. Ct. de déchet.

1765 - 1768. 22352 Schifp. de *Cuivre noir* convertis, après 12 p. Ct. de déchet, en

10469 Schifp. de Cuivre simplement affiné (Garkoppar)
4654 - convertis en toute sorte d'ouvrages de Manufacture.
9 - monnoyés en Platines.
3660 - en Slantar & Rundstyck.

18792 Schifp. de *Cuivre affiné*.

q) Nordencrantz Bekymmersloes: Stund, Tank. p. 107.

1769 & 1770. 10648 Schifp. de *Cuivre noir*, après 12 p. Ct. de déchet, convertis en

6757	Schifp.	de Cuivre ſimplement affiné.
2221	-	de toute ſorte d'ouvrages de Manufacture.
600	-	monnoyés en Platines &
7	-	en Slantar.
9585	Schifp.	de *Cuivre affiné.*

Du Cuivre ſimplement affiné à Afveſtad, eſt employé une partie aux *Fabriques de Laiton*; 1600 à 2000 Schifp. ſont exportés, & le reſte diſtribué à différens uſages.

LeCuivre ſimplement affiné, eſt ou exporté comme tel, ou converti en Laiton & en d'autresOuvrages deManufacture.

A l'exception d'environ 300 Schifp. de *Laiton* fabriqué en différens endroits, les *cinq Forges* ou Martinets pour fabriquer le Cuivre, à Nykœping, Norrkœping, Guſum, Bjurfors & Skultuna, fourniſſent tout le Laiton d'exportation, & conſument annuellement 2075 Schifp. de *Cuivre affiné*, pour en faire, à l'aide de 698 Schifp. de Calamine & de 1068 Schifp. d'Affallsmeſſing, (paillettes de Laiton) 3841 Schifp. de *bon Laiton*, r) dont on exporta:

Cinq principales Fabriques en Suède.

1768.	2815 Schifp.
1769.	3076 —
1774.	3394 —

La *valeur* de tout le Cuivre exporté monta:

Valeur de tout leCuivre annuellement exporté.

1738 - - 1740. par an à 230000 Ecus de Banque.
1751 - - 1754. — — 278000 — —

r) Meſſings Tilværkningsproceſſen. v. Svensk Vetenskap. Acad. Handling. Vol. XXI. p. 305.

Fabrication annuelle *de Laiton* & quantité proportionnelle des Ingrédiens néceſſaires, pour les années 1765 - - 1768.

Martinets de Laiton en Suède & leur fabrication annuelle.	1765.		1766.		1767.		1768.		Laiton fabriqué pendant ces 4 ans.	
I. Nykœping.	Schiſp.	Liſp.	Schiſp.	Liſp.	Schiſp.	Liſp.	Schiſp.	Liſp.	Schiſp.	Liſp.
Cuivre affiné	357	12	344	7 1/4	191	11 3/4	346	11		
Affalsmeſſing	125	5 1/5	117	11 1/2	65	18 2/7	118	5		
Cadmie, Galmey	123	6 4/5	123	6 3/5	69	12 9/10	122	7		
Laiton fabriqué	606	4	585	5 7/20	327	3 1/2	587	3	2105	14 17/20
II. Norrkœping.										
Cuivre affiné	582	—	609	18	564	15	620	10		
Affalsmeſſing	342	19	316	7	283	16 9/20	319	4		
Cadmie	194	14 9/20	210	9	194	16	215	4		
Laiton fabriqué	1119	13 9/20	1136	14	1043	7 9/20	1154	18	4454	12 9/10
III. Guſum.										
Cuivre affiné	359	9 3/7	684	15 4/5	402	3 1/3	680	18		
Affalsmeſſing	260	17 5/7	306	4 5/7	269	17 3/5	302	2		
Cadmie	124	16 5/7	171	5 4/5	148	7 1/6	170	3		
Laiton fabriqué	745	3 6/7	1162	6 2/7	820	8 1/8	1153	3	3880	1 1/17
IV. Bjurfors.										
Cuivre affiné	262	13 3/7	316	14 4/5	324	17 3/4	299	8 1/10		
Affalsmeſſing	197	—	237	11 1/10	243	13 3/10	255	18 9/10		
Cadmie	97	10 4/5	118	4 7/20	119	7 3/10	100	—		
Laiton fabriqué	557	4 1/4	672	10 1/4	687	18 1/2	655	7	2572	19 6/7
V. Skultuna.										
Cuivre affiné	282	9 9/10	236	6 1/7	363	6 1/20	470	13 6/10		
Affalsmeſſing	107	19 4/7	69	18 1/2	141	9 19/20	190	12 1/20		
Cadmie	104	4/7	86	1 5/7	132	19 9/10	167	5 3/10		
Laiton fabriqué	494	10 1/20	392	6 2/5	638	5 9/10	828	10 19/20	2353	13 3/10

Les

Les *Fabriques d'Alun*, également indiquées ſur la Table No. XXXVI. réuſſiſſent en Suède de mieux en mieux. *s*) En prenant *le terme moyen* de pluſieurs années, on trouve qu'il y a été préparé: Fabriques d'Alun. Leur produit annuel.

1751 - - 1753.	4404	tx. d'Alun par an.
1765 - - 1768.	3912 $\frac{1}{3}$	— — —
1769 - - 1770.	5599 $\frac{1}{3}$	— — —

Il en a été exporté pour des Païs étrangers: Leur exportation.

1769.	1879 tx.	qui font à 50 Dlr. la tonne, 18790. Rdlr. ſuivant le prix courant du mois de Fevrier 1769. à 60 Marcs l'Ecu de Banque.
1770.	2960 —	pour la valeur de 30000 Ecus de Banque.
1773.	2767 —	
1774.	2420 —	

La Fabrication de la *Calamine* (Kobalt) a été entièrement abandonnée, malgré tout ce que Mr. *Brandt*, dans ſon Traité *om Færg-Cobolter*, en avoit dit de bon. La Fabrication du Kobalt eſt abandonnée.

On n'en avoit préparé en tout, que 12 à 1300 quintaux. *t*)

On eſt donc obligé de faire venir encore de l'Etranger environ 35,936 Schifp. de Calamine (Gallmey) par an. On en fait venir annuellement une grande quantité.

Il a été au reſte fabriqué à *Dylta*, Gouvernement d'Oerebro en Nerike, une année portant l'autre: Fabriques à Dylta.

s) *Svabs* Rœn, et *Faggots* Anmærkning. om Aluns Luttring.
Bergmanns Fœrſœk at fœrbættra Alun tilværkning, cf. tr. de Conf. Alun.
Engeſtrœms (*Guſt. von*, Aſſ. i Bergs-Collegio) Anmærkningar vid Alun tilværkningen.

t) Svensk Saml. p. 344.

1765 - - 1768. 213 Schifp. de Souffre, à 90 Dlr. Smt.

de Souffre. {1769 - - 1770. 262 3/4 — — —

de Vitriol & | — — — 860 — de Vitriol, à 15 Dlr. Smt. &

de Couleur rouge. | — — — 1700 1/2 tx. de Couleur rouge, à 11 Dlr. Smt.

Du *Minérai de souffre* on tire d'abord le *Souffre*, puis le *Vitriol* & ensuite la *Couleur rouge*. Ce Minérai contient d'ailleurs environ 20 p. Ct. de fer.

Exportation annuelle. L'exportation annuelle en a été portée, année commune:

1766 - 1768.	à 114	Schifp.	de Vitriol &
	390	—	de Couleur rouge,
1773 & 1774.	303	—	de Vitriol &
	747	—	de Couleur rouge. *u*)

Ancien état de ces Fabriques, décrit par *Moræus*. Quant à l'ancien état de ces différentes Fabrications, *Moræus* donne un détail fort exact dans sa Dissertation publiée 1703, *de Vitriolo*, & accompagnée d'une Relation abrégée de la Fabrication du Souffre, du Vitriol, de l'Alun & de la Couleur rouge (Rodfærg) à Dylta.

Des Mines de Fer.

La Nature a enrichi la Suède d'une quantité incroyable de Mines de Fer. Des roches entières en Lapponie & à Torneo renferment *des Mines de fer pur & abondant.* De toutes les Mines qu'il y a en Suède, c'est aussi celles de fer, qui lui sont les plus profitables.

On divise les Mines de fer en 1) *Mines sèches;* 2) *Mines facilement fusibles;* & 3) *Mines fusibles par elles-mêmes.* Quant à l'usage

u) *Modéers* Svea Rikes Hand. Hist. p. 187.

économique, ce Métal eſt diviſé en fer caſſant à froid (*Kallbræckt*) & en fer caſſant à chaud (*Rœdbræckt*).

Le Fer aigre (*Kallbræckt*) eſt doux, lorsqu'il eſt rouge; au lieu qu'étant froid il eſt rude & ſe caſſe aiſément. Il garde ſa politure plus longtems que le rouverain (*Rœdbræckt*), qui eſt fort mêlé de parties ſulphureuſes; ſe rompt difficilement; ſe ternit bientôt & devient rude ſous le marteau, lorsqu'il eſt rouge; mais très doux, quand il eſt froid. *b*)

Trois Sortes de fer en Suède.

Le fer, qui tient un juſte milieu entre les deux ſortes, eſt doux & du meilleur uſage. *c*)

La plus riche Mine de fer eſt celle de *Dannemora* en Uplande, qui aulieu d'un Schifp. de fer ſur environ trois Schifp. de Minérai, donne ſouvent jusqu'à 60 p. C. & fournit environ 40,000 Schifp. de fer en barres par an.

La Mine de Dannemora eſt la plus riche Mine de fer en Suède.

Ce fer eſt connu chez l'Etranger ſous le nom du fer d'*Oeregrund*, Ville voiſine, où il fut autrefois expoſé en vente. Plus de deux-cens hommes y travaillent régulièrement.

Ce fer eſt connu ſous le nom du fer d'Oeregrund.

Cette Mine fut découverte en 1470. & rendit dès-lors 24,000 Schifp. de Minérai, que les Négocians de Lubec exportoient, ſans qu'il eût été aucunement fondu. *d*)

Découverte de la Mine de Dannemora.

Ce ne fut en général que ſous le regne de *Guſtave Waſa*, qu'on commença à conſtruire en Suède des *Forges* & des *Martinets*, & à convenir du prix,

Avant Guſtave Waſa on en laiſſa exporter le Minérai même.

Ll ij

b) *Ekſtrœms* tal om Jærnfœrædling; Svensk *Samlingar*, p. 27 -- 29. *Heykenſkjœld* om Bergshushollning. p. 3. & ſuiv.

c) Svensk Saml. p. 38. 40.

d) *Dalins* Svea Rikes Hiſtoria, p. 470. *Morin* de Numm. in Suec. ær. p. 1. 8.

au dessous duquel on ne vendroit plus le fer à l'Etranger, savoir le *fer d'Osmund* ne devoit être vendu au dessous de 120. Marcs le Laest (12. Schifp.), ni le fer en barres au dessous de 264. Marcs le Laest. *e*)

Mine de Dannemora.

La *Mine de Dannemora* est une carrière profonde de 60 à 70 toises, & tout ouverte par en-haut. Ses bords sont entourés d'équipages nombreux, où par le secours des chevaux on fait monter & descendre les seaux, qui transportent les Ouvriers dans la Mine, & élèvent les pierres du Minérai.

Comment l'eau en est tirée.

Une roue de 22 aunes de diamêtre puise les eaux du fond de la Carrière, & un Aqueduc de 2500 aunes de long sert à les faire écouler.

Le Minérai de Dannemora est fondu dans plusieurs fourneaux.

Oesterby en est la plus voisine.

Le *Minérai de Dannemora* se distribue dans les Fourneaux d'Oesterby, de Gimo, de Forsmark, Lœssta, Sœderfors, Watholma, & dix ou douze autres établis entre $\frac{1}{4}$ & 7 milles d'à l'entour. La plus voisine en est Oesterby, qui n'est qu'à $\frac{1}{4}$ de mille de la Carrière.

Ouvrage des Mines de fer.

L'*Ouvrage des Mines de fer* se divise en trois parties principales: 1) l'*Exploitation* de la Mine; 2) la *Fonte* dans le grand Fourneau, (Masugn, hohen Ofen); & 3) le travail des *Forges*.

Ces Ouvrages demandant tous les trois beaucoup de bois & de charbon, ne sauroient subsister ensemble dans une même contrée, à moins qu'il n'y ait de grandes forêts.

L'ouvrage, ou l'exploitation des Mines, n'est point

Ceux, qui exploitent les Mines, font aussi fondre le minérai pour le réduire en masse, (*Tackjærn;*)

e) *Heykenskjœld* om Bergshush.; Handelsordn. d. d. 1594. Riksd. Besl. 1602. *Clason* Svensk. Handel. Omskiften, p. 26. *Modéers* Svea Rik. Hand. Hist. p. 59.

mais il n'eſt pas généralement permis, que les mêmes le faſſent auſſi forger. *f*)

limité, non plus que la fonte; mais le travail des Forges eſt fixé par la quantité de charbons aſſignés à chaque Forge.

Cette défenſe ſubſiſte depuis *Guſtave-Adolphe*, qui limita le travail des Forges pour ceux, qui n'auroient pas une quantité ſuffiſante de charbons dans leurs forêts propres. *g*)

D'ailleurs on a aſſigné *aux Forges* les Mines, d'où elles ont à prendre les *Gueuſes*, dont la quantité eſt également proportionnée à la quantité de charbons aſſignée à chaque Forge. *h*)

Les *Artiſans*, qui travaillent le fer forgé, ſont aſtreints aux mêmes Loix.

Le transport du minér. aux Fourneaux (Maſugn) ſe fait en hyver.

Ce n'eſt d'ordinaire qu'en hyver, & lorsque le trainage eſt bien établi, que le *transport* du minérai ſe fait ſur des traineaux à deux chevaux aux différens *Fourneaux*, qui le doivent fondre.

Comment la fuſion de la mine crue eſt accélérée.

Pour accélérer la *fuſion* du minérai de fer, on ne prend communément en Suède ni chaux, ni gravier (Fluſsſtein); on y fait ſimplement un mêlange de différentes ſortes, on les couvre de *Caſtine*, on les calcine, on les fait briſer ſous les pilons d'un moulin, en morceaux de la grandeur d'une noiſette, & on les jette enſuite dans le grand fourneau.

Les Fourneaux ſont chauffés en Suède 40 ſemaines par an.

Ces Fourneaux (*Maſugn*) ſe chauffent en Suède quarante ſemaines de ſuite.

Celui de *Sœderfors* près de Dannemora fournit ſeul environ 7000 Schifp. de fer par an.

f) *Modéers* Svea Rikes Hand. Hiſt. p. 179.

g) Kongl. Bref d. 25. Nov. 1734. Mand. d. 21. Oct. a. 1649.

h) Kongl. Færordningen, d. 10. Sept. 1747.

Conſtruction de ces Fourneaux.

Les Fourneaux (*Maſugn*) pour fondre le fer, ſont plus élevés en Angleterre qu'en Suède, où cependant ils le ſont plus qu'en Allemagne.

Ceux de Suède ont 16 à 18 aunes de hauteur, au lieu que ceux d'Angleterre en ont jusqu'à 30 aunes. *i*)

Fourneaux de Sœderfors.

Les *Fourneaux de Sæderſors* ont 16 aunes de hauteur; ils ſont circulaires de haut en bas, & bâtis de petites briques. On n'y fait pas des gâteaux ronds & minces, comme en Allemagne; mais on y fait des gueuſes oblongues presque tout égales, ayant environ trois Schifp. de poids.

Le minérai de fer eſt en Suède plus phlogiſtique que l'hématite.

Le *Minérai*, qui produit le fer en Suède, eſt pour la plus grande partie une *chaux de fer phlogiſtique* & attirable par l'Aiman, au lieu que les *hématites* n'en ſont attirées que lorsqu'elles ſont un peu mêlangées de pyrites ſulfureuſes.

Combien de Lifp. font un Schifp.

Le Schifp. *de Minérai* eſt compté au poids de 20 Liſp. mais celui *de Fer de fonte* n'en fait que 16 Liſp.

Manières de travailler aux Forges.

Les Forges d'Oeſterby & de Lœffta travaillent à *la manière des Wallons*; mais celles de Sœderfors à l'*Allemande*. *k*)

Le travail à la *Manière des Wallons* fournit un fer mieux fondu que l'autre, qui à ſon tour ſe fait à moins de fraix.

Forge d'Ancres à Sœderfors.

Dans la *Forge d'Ancres à Sæderſors* on aſſemble des piéces d'Ancres, ou fondues, ou compoſées de moins de barres, & par conſéquent moins caſſantes que celles, qu'on forge dans tout autre Païs, où les *Ancres* ne contiennent que *du fer forgé*.

i) *Jennings* Beſkrifn. œfver en Maſugns Byggnäd anlagd 1755.

k) La forme & la conſtruction des Fourneaux de forge (Hammarſmedshærdar) ont été décrites par *Dan. Teſelius.* V. Svenſk. Vet. Acad. Handl. Vol. III. 1742. p. 136 - 141.

On *exporte* annuellement de Sœderfors environ 1503 Schifp. d'Ancres, & une bonne quantité de Canons & d'Ammunitions, le tout faisant la valeur de 43200 Ecus de Banque.

Exportation annuelle de la Forge de Sœderfors.

Le *Collège des Mines* s'occupe depuis quelques années à établir plusieurs nouvelles *Salpétrières*, pour fournir aux Mines *la poudre à canon*, dont elles consument environ 1800 quintaux par an, à meilleur marché, qu'elles n'ont pu l'avoir jusqu'ici. Sa Fabrication ne doit coûter que cinq cordes de bois par quintal. *l*)

Le Sénateur, Comte de *Stockenstrœm*, suppose dans son Discours académique *om Svenska Jærnbruksnæringen*, que dans toute la Suède on produit annuellement *400,000 Schifp. de fer par la fonte d'environ 1,200,000 Schifp. de minérai*, opérée moyennant (*16,800,000* tx. de Charbons, $3\frac{1}{2}$ Læst de charbons par Schifp. de fer).

Calculs du Sénateur, Stockenstrœm, concernant les fraix de la fabrication de tout le fer du Royaume.

Cette quantité de fer supposée, il compte que dans toute la Suède il y a *25,600 hommes* effectivement *employés* à l'exploitation, à la fonte & à la forge de tout le fer, savoir:

4000 hommes pour *l'exploitation* de ces Mines;
10800 - - - pour abattre, couper, & voiturer *le bois* & pour faire les charbons. (NB. Selon lui 1,260,000 cordes de bois fournissent 1,400,000 Læst de charbons, à 12 tx. le Læst.)
2000 - - - pour *fondre* le minérai en Tackjærn dans les Fourneaux ou Masugn, en comptant 250 journées ou 40 Semaines propres à la fonte;
1800 - - - pour le *transport du Fer* de fonte aux Forges;
600 - - - do. du sable, gravier, bois (Rostved)
19,200 hommes.

l) *Lunds* Afhand. om Salpet. Sjuder. i Sverige; *Bergs Collegii* Berættelse fœr Or 1769. p. 132 - 136; *Zetterstens* Handelshist. p. 230; *Manderstrœms* tal om Saltpetters Luttring; *Sv. Saml.* p. 13.

19,200 *de l'autre côté.*
4000 hommes pour *transporter* 1400 mille Læſt de charbons,
2400 - - - pour *forger* le fer.

25,600 hommes.

26 Schifp. de fer de *fonte* fourniſſent 20 Schifp. de fer de *forge*.

Fraix de la Fabrication d'un Schifp. de fer forgé.

Les différentes Opérations, tant pour l'extraction que pour la fonte du minérai, & pour forger le fer de fonte, coûtoient en 1766, y compris tous les fraix, proviſions, Dixmes & autres Droits de la Couronne, tout au plus $4\frac{3}{4}$ Ecus de Banque d'Hambourg par Schifp., tandisque jusqu'en 1770., on l'a vendu $6\frac{1}{4}$ à 7 Ecus le Schifp., à l'endroit de ſa fabrication même; l'un & l'autre ſe trouve fort détaillé dans un *Mémoire du Comptoir de fer. m)*

Combien elle coûtoit 1764 à Sœderfors.

La Députation préſenta en même tems (1769) le Calcul des fraix, que *la fabrication de ce fer* exigea en 1764 à Sœderfors, tel que voici:

Pour la *Fabrication d'un Schifp. de fer en barres* on y paya alors:

5 Daler	26	Oere Srmt.		3 Schifp. de minérai, y compris le transport;
4 -	15	-	-	2 Læſt de Charbons.
- -	25	-	-	Fonte dans le Fourneau (Maſugn), y compris le ſuif & les gages des Employés &c.
- -	9	-	-	Geſtellſteine pour les Fourneaux & Bois de grillage (Roſtved).
- -	29	-	-	Contributions & Dixmes.
- -	$10\frac{2}{3}$	-	-	Watholma Ogræfning.
12 Daler	$14\frac{2}{3}$	Oere Srmt.		en fraix de l'exploitation & de la fonte du minérai. - Dlr.

m) Jærn Contoirets Berættelſe fœr Or 1768. (Ce Rapport eſt annexe à l'Avis de la Députation pour les Affaires des Mines à la Diète de 1769.) Riks. Stænders Bergs - Deputations Extractum Prot. d. 3. Aug. 1769. p. 22 - 29.

12 Dlr. 14⅔ Oere *de l'autre côté*

3 Dlr. 7 Oere Srmt. Contributions & Hammarſkat à payer par les Forges,

1 - 16 - fraix de reparations aux Forgerons

4 - 15 - 21 Læſt des Charbons.

3 - 26 - aux Employés, au Comptoir de fer, pour l'entretien des Machines, au prêtre &c.

13 - - *Fraix de la Forge.*

Som. 25 Dlr. 14⅔ Oere Srmt. tous les Fraix de la Fabrication.

Ces 25 Daler 14⅔ Oere Srmt. faiſoient alors 4 Ecus de Banque, en le comptant à 76 Marcs. On peut remarquer ici, qu'à *Sæderfors* on doit avoir employé 4 Læſt de charbons pour la fabrication d'un Schifp. de fer en barres, au lieu que Mr. de *Stockenſtræm* n'en ſuppoſe que 3½ pour le même effet.

Selon *le Mémoire du Comptoir de fer*, ces fraix montoient en 1767. à 29 Dlr. 16 Oere Srmt. qui auroient fait, à 48 Marcs, 7 à 7½ Ecus de Banque, en cas que les Maîtres euſſent été obligés de tout payer d'après l'ancienne Taxe. Ce Mémoire le fait ſuppoſer, quoique à tort ſelon toute apparence.

Le Comptoir de fer prétend, que les fraix d'un Schifp. de fer montoient en 1767. à 29 1/2 Dlr. Srmt.

La différence entre 25 Daler 14⅔ Oere & 29 Daler 16 Oere Srmt. ſeroit moins conſidérable dans tout autre Païs, qu'en Suède, où le *Numéraire* reſte ſouvent égal, quoique la *valeur intrinſèque de ce Numéraire* varie quelquefois du ſoir au lendemain. Le calcul en queſtion en eſt un exemple frappant.

Différence, qu'il y auroit eu en ce cas là.

L'an 1764 *le Change* étoit à 76 Marcs l'Ecu de Banque d'Hambourg, mais en 1767. il n'étoit qu'à 48 Marcs. 25 Dlr. 14 Oere Srmt. ne faiſoient donc ladite 1764e année que 3 $\frac{1}{1}\frac{2}{3}$ Ecus, au lieu que 29 Daler 16 Oere valoient en 1767. jusqu'à 7½ Ecus de Banque.

Le prix numéraire du fer resta presque le même, nonobstant la baisse du change.

Les *Maîtres des Forges* auroient donc dû vendre en 1768 leur fer sans aucun gain ni intérêt? généralement parlant cette Assertion seroit fausse; & il faut remarquer à ce sujet, que ce Calcul du Comptoir de fer ne peut être regardé comme juste, qu'en tant que *toutes les Avances* avoient été faites l'année précédente avant la fixation du change. Quoiqu'il en ait été, le prix du fer en barres resta le même au dehors pendant tout ce tems; il ne changea pas non plus *à proportion* dans l'intérieur du Royaume.

Les *Maîtres des Forges*, qui avoient gagné exorbitamment *au change de 76 Marcs*, perdirent à leur tour & de la même manière, lorsqu'il fut fixé en 1768. à 42 Marcs l'Ecu de Banque.

Différens prix du fer depuis un Siécle.

Voici les différens prix, auxquels on a vendu *en Suède* le fer en barres:

1678	à 24 Dlr. Srmt. le Schifp. ce qui faisoit	$9\frac{3}{5}$ Ecus	à 28 M. l'Ec.
1703	$8\frac{1}{2}$ - $10\frac{3}{4}$ — — — —	4 - $4\frac{3}{4}$ —	26 —
1715	$12\frac{2}{3}$ - $14\frac{1}{4}$ — — — —	4 - $4\frac{1}{2}$ —	38 —
1718	$12\frac{1}{2}$ — — — — —	3 — —	49 —
1736	$13\frac{1}{3}$ — — — — —	$4\frac{1}{4}$ — —	36 —
1763	39 — — — — —	$5\frac{4}{7}$ — —	84 —
1768	21 — — — — —	6 — —	42 —
1769	31 - 35 — — — —	$6\frac{1}{4}$ - $6\frac{1}{2}$ - 7.	60 —
1773	33 - 36 — — — —	$5\frac{1}{2}$ - 6 —	72 —

Combien on exporte encore de fer par an.

Au lieu de 333,000 Schifp. que, selon Monsieur le Comte de *Stockenstræm*, on exportoit avant l'année 1769, on n'en peut compter actuellement que 300000 *Schifp. de Fer en barres*, pour lesquels l'Etranger paye sur la place, à $5\frac{3}{4}$ Ecus le Schifp., la valeur *d'environ 1,914,750 Ecus de Banque d'Hambourg.*

Suivant plusieurs Relat. & Mém. l'Exportation monta 1715. à 255000 Schifp. qui valurent à la Suède environ 1,083,000 *Ecus de Banque.*

A combien montoit l'exportation annuelle 1715-1740.

1740. 346,000 Schifp. à 40 Marcs 4,844,667 Dlr. Srmt. ou 1,453,390 Ecus de Banque par an.

Selon la *Direction générale des Douanes, n*) la Suède a exporté, en prenant le terme moyen de 14 ans, (1754-1768.) par an *331,869 Schifp. de fer*, qui ont rapporté à la Couronne, à $1\frac{1}{4}$ Dlr. Srmt. de *Douane* par Schifp. annuellement 414,832 Dlr. Srmt. La Couronne ayant levé en tout $5\frac{1}{3}$ Dlr. Srmt. par Schifp. à titre de Dixmes, de Douane & de Contributions extraordinaires, les Mines lui auroient donc donné *un Revenu annuel de 1,769,968 Dlr. Srmt.*

A combien la Direction de la Douane fait monter la Somme du fer exporté.

Revenu de la Couronne.

Le terme moyen des années 1766-1768. faisant 319,370 Schifp. de fer par an à $6\frac{1}{2}$ Ecus le Schifp., la Suède portoit encore alors la valeur de son exportation annuelle en fait de fer à la Somme de 2,075,405 Ecus de Banque.

Terme moyen de la quantité du fer exporté 1766-1768.

Pour la Fabricat. de cette quantité *de fer d'exportation* & d'environ 70,000 autres Schifp. de fer, consommé dans le Royaume même, il y avoit alors 566 Martinets ou Hammar, & 1007 Atres (Herdar.) Voy. la Table No. XXXVI.

Combien il y avoit alors de Martinets & d'Atres en Suède.

Le *Collège des Mines* & le *Comptoir de fer*, aussibien que *la Députation* des Etats, *conviennent* également dans leurs *Rapports* présentés aux derniers Etats de 1771, que depuis ladite 1768e Année *l'exportation du fer* a considérablement diminué, & les Regîtres des Douanes pour les années *1773* & *1774.* confirment le tort, que le fer de Russie fait à celui de Suède, tant par l'égalité de sa bonté que par son prix.

On n'exporte plus aujourd'hui la même quantité, à cause du fer de Russie.

Mm ij

n) Gen. Tull Directions Relat. til Riksens Stænder 1769. p. 18.

Combien la Russie exporte de fer par an.

Depuis *1768 la Russie* exporte annuellement *270* à *280000* Schifp. de fer. *o*)

Le fer de Suède est de 25 p. Ct. plus cher que celui de Russie sur quelques Places de Commerce.

Le *fer de Russie* ne coûte (y compris tous les fraix de la fabrication, du transport & de l'entrée jusques sur la place de Londres) que *13 Liv. Sterling* 15 Schelling 11 pences la tonne (7½ Schifp. de fer), au lieu que la même quantité de *fer Suédois* ne peut y être portée qu'avec une dépense de *17 Liv. Sterling 15* Schelling *11* Pences, & que celui-ci devient par conséquent de *25 p. Ct. plus cher* que le fer de Russie. *p*)

Cette Considération doit naturellement porter *la Suède* à diminuer le prix de son fer. Aussi le *Comptoir de Fer* s'est il-effectivement relâché dans ce dernier tems sur un point aussi indispensable pour la conservation de sa concurrence; on a été obligé de vendre le fer *au dessous* de *6* Ecus le Schifp. de fer en barres.

Combien la Suède gagnoit autrefois à son Commerce de fer, en le supposant partout égal à celui qu'elle faisoit à Londres.

Selon les Prix-courans, successivement publiés depuis *1757-1766*, & détaillés dans plusieurs Ecrits publics, on a payé, année commune, sur la place de Londres, pour

7500 Schifp. (ou *1000* tonnes) de fer Suédois, *17500* Liv. Sterling à *25* Dlr. Srmt. la Livre		*437500* Dlr. Srmt. ou
Fraix de Fabrication, Péages &c.	*250,000* Dlr.	
Frêt de Vaisseau. - -	*83915* -	
Le Négociant a donc avancé		*333915* Dlr. Srmt.
Gain - - -		*103585* Dlr. Srmt.

o) Tankar om Svensk. Jærnhand. p. 30-39. Bergw. Deputat. Betænkande, 1769. p. 18.

p) Tankar om Sv. Jærnhandel.

Si l'on ſuppoſe partout le même gain ſur la même quantité de fer, *331869 Schifp. de fer* annuellement exporté procuroient alors à la Suède un *gain d'environ 11,220,000 Dlr. Srmt.*, qui ſelon le cours du Change de l'année commune à *68* Marcs le Riksd. faiſoient annuellement par le moyen de *2,607,436* Ecus de Capital, *1,980,000 Ecus de Banque en faveur de la Suède.*

Le Commerce de ſon fer ne lui a pas été depuis également favorable, ni par ſon prix, ni par la quantité de ſon Exportation, vûque, par les raiſons marquées, la Suède n'a pu exporter:

La Suède n'exporte plus actuellement tant de fer, qu'elle exportoit ci-devant.

1769 qu'environ *304,000* Schifp. de fer en barres, ammunitions,
1773 - - *299,000* - - - - - & enfin
1774 - - *316,000* - - - - - -

Les *Villes de Stockholm & de Gothembourg* ſont chargées presque toutes ſeules du Commerce de Suède, & particulièrement de l'exportation de ſon fer. Les Tables dreſſées d'après les Régîtres de Douane, (v. l'Article ſuiv. du Commerce,) montrent, qu'on exportoit année commune

Stockholm & Gothembourg ſont presque toutes ſeules le Commerce de Suède.

	de *Stockholm*.	de *Gothembourg*.
1766 — 1768.	3212 Schifp. de Plaques	84876
	4256 — Canons & Ancres	
	187481 — Barres &c.	
	708 — Clouds — —	189
	2341 — Acier — —	1012

Somme 284175 Schifp. de toutes ſortes de fer.

1773 — 1774.	2560 Schifp. de Plaques de fer	93372 — de Barres &c.
	6400 — Canons, Ancres &c.	
	208173 — Barres	
	1108 — Clouds	178$\frac{1}{2}$ — Clouds
	2537 — Acier.	83$\frac{1}{4}$ — Acier.

Somme 315,167 Schifp. de toutes ſortes de fer.

Différentes sortes de fer exportables en Suède.

Voici les *différentes sortes de fer*, qu'on exporte de la Suède pour des Païs étrangers:

1) le *fer blanc roulé* est envoyé surtout en Portugal & en Angleterre avec une Prime de - - - 12 p. Ct.

2) le *fer p) blanc forgé* aux mêmes endroits, - - 8 -

3) *Plaques de fer;* elles passent en Allemagne, en Espagne, en Angleterre & en Portugal - - - 6 -

4) *Barres plattes & longues* - - - - 6 -

5) - - *minces quarrées* ayant $\frac{5}{8}$ pouces de diamêtre, (ces deux sortes 4 & 5 se vendent surtout en Angleterre) - 4 -

6) toutes sortes d'Outils & d'Instrum. de Labour &c. haches - 15 -

7) Clouds de toute sorte & grandeur, qui se vendent en France & en Espagne - - - -4-20-

8) Fer ouvragé suivant le plus ou moins de soin - -10-20-

9) Bandes minces & plattes, passent en Allem. & en Espagne - - -

10) Barres de fer, qui sont principalement envoyées en Angleterre, en Hollande & en Allemagne. - - -

11) Le *Champelon* se débite en France, en Allemagne & surtout en Angleterre. - - - - - -

12) *Anneaux ou Barres plattes recourbées*, sont envoyés en Espagne & en Allemagne - - - - -

13) *Acier cémenté* (Brennstol), il en est payé en Prime d'exportation - - - - - 6 -

14) - - (Garfvadt Stol) - - - - - 12 à 20 -

Tables, qui exposent en détail la quantité de chaque sorte de fer exportée.

L'*Exportation annuelle* de ces différentes sortes de fer se trouve détaillée dans les Tables inserées au Chapitre suivant & composées d'après des Actes publics, tels que les *Relations* du Conseil des Mines présentées aux Etats de 1769. & 1771. les *Avis* des Députations de Commerce

p) Il n'y a en Suède que trois Blancheries (Bleckhammar): 1) à Johannisfors, 2) à Stiernesund en Nerike, & 3) en Finlande. Le travail s'y fait comme en Saxe, d'où l'on a même tiré les premiers Ouvriers. V. Bergs-Collegii Berættelse, 1769. p. 99.

& des Mines, les *Mémoires* du Sécrétaire d'Etat *Liliencrantz*, ci-devant *Westermann*. (q

En exceptant No. X. XI. & XII. les diverses Sortes de fer susmentionnées, que depuis 1763 -- 1767. on a exportées, année commune, ont valu annuellement à la Suède 1,047,221 Dlr. Srmt. ou 174,531 $\frac{1}{6}$ Ecus de Banque d'Hambourg. r)

On n'en sauroit cependant mettre pour le compte *du fer proprement ouvragé* ou ennobli, que 35198 Dlr. Srmt. annuellement gagnés par là depuis 1763. jusqu'en 1767. V. la Table No. XXXVI.

1745 - 1748. on exporta par an pour la valeur de 54000 Dlr. Srmt. (14727 Ecus) de fer ouvragé.

1769. — — 68852 Dlr. Srmt. (17213 Ecus de Banque.)

1770. — — 180000 — (40000 do.)

Auteurs, qui ont particulièrement traité des Fabriques en fer & en acier.

Quant aux *Manufactures* même, il suffit d'observer ici en général, que depuis quelques années on cherche à les encourager de différentes manières. L'importance & même la néceffité d'ennoblir & d'ouvrager de plus en plus le fer d'exportation, a été démontrée dans plusieurs Ouvrages fort intéressans, dont les principaux sont: 1) Bergs-Collegii Berættelse 1771. p. 51 -- 57. 2) Commerce-Collegii Berættelse fœr 1769. Ors Riksdag; 3) *Ekstræms* Tal om Jærnfœrædling; 4) *Rinmans* Arbeten.

Du Comptoir de Fer.

Motifs de l'établissement du Comptoir de fer en Suède.

Les *Propriétaires des Mines* empruntoient autrefois des *Maîtres des Forges*, & ceux-ci à leur tour des *Négocians* tant nationaux qu'étrangers, qui exportoient le fer. s)

Les uns & les autres se plaignoient de ce que le bésoin d'emprunter les forçoit de vendre *au dessous* d'un prix raisonnable.

q) *Westermanns*, (aujourd'hui *Liliencrantz*) Memorial til Riksens Stænder angoende Utskjepning af Svensk Svartsmide; *Modéers* Handels-Historia, p. 178.

r) *Westermanns* Memorial, p. 40. Bergs-Collegii Berættelse 1769. p. 99 - 104.

s) *Stockenstræms* Tal om Svensk Jærnbruks Næring.

Pour obvier à ces plaintes bien ou mal fondées, *les Etats* de Suède permirent en 1734. à la *Banque* de prêter ſur les fers, d'abord (1734.) à 5 ½ p. Ct. 1738. à 5 p. Ct. & enfin depuis 1748. à 4 p. Ct. d'intérêt.

Les Propriétaires des Mines s'aſſocient à l'inſtigation de Mrs. de *Polhem* & de *Nordencrantz*.

Les Propriétaires des Mines *s'aſſocièrent* enfin, 1747. malgré toute ſorte de contradictions, pour former, ſuivant le Projet de Mrs. de *Polhem* & de *Nordencrantz*, *t*) *un Comptoir chargé de ſoutenir les Fabriques de fer & d'acier* (Svartſmide); de *prêter* ſur fer à 4 p. Ct., & *d'acheter* tout le fer en barres, que les Négocians *refuſeroient* de prendre à *ſix* Ecus de Banque le Schifp. & les autres ſortes au prix fixé en conſéquence, à chaque foire de Chriſtinehamn.

Les *Emprunts* faits à la Banque ſur du fer d'exportation, montoient depuis

1744 - 1747.	en tout à	663,680	Dlr. ou par an à	165,920	Dlr. Koprmt.
1748 - 1756.	—	38,769,263	— —	4,307,696	— —
1757 - 1760.	—	14,980,610	— —	3,745,152	— —

But de cet Etabliſſement.

Les *Fonds du Comptoir de fer* ſont formés, tant par les gains, qu'il fait *lui-même*, que par la Taxe, (1 Dlr. Koprmt. par Schifp.) qu'il lève ſur le fer, que *d'autres* exportent.

Ledit *Comptoir* devoit en revanche *ſoulager* les Propriétaires des Mines & des Forges, & ſe *charger* à cet effet du payement des 4 p. Ct. d'intérêt de l'argent emprunté ſur le fer engagé à la Banque.

Dès la permiſſion accordée aux *Propriétaires des Forges*, d'emprunter de la Banque à 6 p. Ct. d'intérêt, *le Change*, qui n'avoit été en

t) *Nordencrantz* bekymmerslœſe Stund. Tankar, P. III. p. 26 -- 56. om Jærn Contoirets fœrſta Inrættning; *Polhems* tal om det hvad Fædernes landet har mæſt af nœden, p. 14; Kongl. Privilegierne fœr Jærn Contoiret. d. 29. Decembr. 1747. Kongl. Fœrordn. d. 22. Sept. 1752.

en 1734. qu'à 33 Marcs. Le *prix* de l'Ecu de Banque haussa d'abord jusqu'à 36 Marcs. Depuis 1744-1747. où il ne faloit payer que 5 p. Ct. d'intérêt, ces Emprunts avoient déja été portés: —

1744.	à	290153 $\frac{1}{3}$	Dlr. Srmt.	
1745.	—	610476	—	—
1746.	—	653333 $\frac{1}{3}$	—	—
1747.	—	657947 $\frac{1}{3}$	—	—

Les *intérêts* ayant été encore *diminués* cette dernière année pour les Emprunts sur le fer, au point que les Exportateurs recevoient, contre 1 Dlr. Koprmt. par Schifp., d'abord 36 Dlr. & à la fin 60 Dlr. Koprmt., ces Emprunts montèrent depuis annuellement aux Sommes, que voici:

1748.	à	3,469,560	Daler.	
49.	—	3,631,050	—	—
50.	—	4,161,311	—	—
51.	—	4,571,974	—	—
52.	—	6,012,880	—	—
53.	—	4,349,298	—	—
54.	—	4,019,770	—	—
55.	—	4,063,760	—	—
56.	—	4,489,660	—	—
57.	—	4,133,240	—	—
58.	—	3,742,900	—	—
59.	—	2,950,510	—	—
60.	—	4,153,960	—	—

Tous les autres Emprunts ayant été enfin *défendus* à la Banque, on trouva à la Diète de 1766. que les Emprunts faits depuis 1762-1765. sur *le Fer seul*, montoient, suivant les Calculs du Committé secret, à *66,841,766 Dlr. Cuivre*, ou 222 tx. d'or & 80,544 Dlr. Srmt. *u)*

u) Secret. Utskott. Utdrag af Protocoll. angoende Banco-Werckens Tilstond, d. d. 20. Sept. 1765.

Suites de cet Etabliſſement par rapport au Cours du Change.

Le Cours du Change hauſſa à proportion de la quantité des Billets, & monta:

1734 - 1737.	de 33 à 38	Marcs l'Ecu.		
1738 - 1744.	— 40 — 42	—	—	
1745 - 1748.	— 43 — 48	—	—	

Les abus, qu'on avoit faits de cet Etabliſſement, portent les Etats de 1766. à y faire toute ſorte de changemens.

L'*abus*, qu'on faiſoit trop ſouvent de cet Etabliſſement, peut-être plus éblouiſſant que réellement profitable au Public, détermina les Etats de 1766. à *borner* ces Emprunts, devenus exceſſifs, depuis que le Comptoir du Fer s'étoit *chargé* des intérêts payables à la Banque à raiſon d'un Dlr. de Cuivre, qu'on lui payoit pour chaque Schifp. de fer en barres.

Ils ordonnèrent donc *) que

1) quiconque vendroit du fer, ſeroit obligé de payer encore à l'avenir au Comptoir de fer *un Daler Koprmt.* par Schifp.; mais que
2) les quatre *Directeurs dudit Comptoir* ne ſeroient ni exportateurs de fer, ni en aucune autre façon employés à l'Économie des Mines; qu'ils ſeroient *tirés de la Société des Propriétaires des Forges*, & qu'ils ne ſeroient tout au plus que quatre années de ſuite chargés de la Direction, pour laquelle la Couronne *députeroit* de ſon côté deux Membres, l'un du Collège de la Chambre, l'autre du Comptoir d'Etat;
3) il ſeroit défendu de prêter à l'avenir ſur le fer, lorsqu'il devoit être *exporté*;
4) le *Comptoir* prêteroit uniquement *aux Maîtres des Forges*; & qu'à cet effet
5) ledit Comptoir auroit à faire paſſer une certaine ſomme d'argent à *Chriſtinehamn*, pour faire à *ceux-ci, en tems de foire*, des avances propres à les diſpenſer d'y vendre leur fer *au deſſous de ſix*

*) Reglement. fœr Jærn Contoiret. d. 1766.

Ecus de Banque le Schifp. ou pour leur prêter *à 5 p. Ct.*, dequoi satisfaire aux engagemens, qu'ils pourroient avoir contractés pour la *livraison* d'une certaine quantité de fer dans le tems convenu & aux conditions stipulées.

Il fut au reste expressément *défendu* audit Comptoir, d'acheter du fer, *tant* que *d'autres* offriroient 6 Ecus par Schifp.

Le Réglement de 1766. est corrigé à la Diète de 1769.

Les *Etats de 1769.* déclarèrent enfin le *Comptoir du Fer indépendant*, quant à ses arrangemens économiques. *y*) Il fut donc réglé à cette Diète, que

1) les *Propriétaires des Mines* seroient autorisés de dresser eux-mêmes les *Instructions* pour leurs Députés, chargés de l'Administration du Comptoir de fer.

2) la Banque *prêteroit de nouveau* tant sur le fer en barres 16 Dlr. Srmt. par Schifp. à 4 p. Ct., que sur celui *de Manufacture*, selon la taxe du Collège des Mines, à 4 p. Ct.; le tout sans acception de personne & seulement pour 6 à 9 mois.

3) La *Banque* prêteroit au même effet *10 tx. d'or au Comptoir du Fer*, pour le mettre en état *d'encourager* de plus en plus l'exportation du fer & particulièrement du fer *ouvragé* &c.

4) La Banque délivreroit outre cela par an 20,000 *Dlr. Srmt.* à la disposition *du Collège des Mines*, chargé d'encourager préférablement l'exportation des Ouvrages de cuivre, & du fil de laiton.

Avantages résultés de ce dernier Réglement en faveur du Comptoir du fer.

Depuis la Diète de 1769. *le Comptoir du Fer* est donc *libre* de prendre telles mesures, qu'il trouve lui-même convénables à ses intérêts; & la *différence* des

y) Riksens Stænd. Bref til Konungen om Jæin Contoiret. d. 1769. 1770. Ors Riksdags Beslut.
Bergs-Collegii Berættelse 1771. om Jærnhandel.
Riksens Stænd. Secret. Utskott. Betænkande d. 30. Oct. 1769.

tems exigeant ſouvent de nouveaux arrangemens, les Intéreſſés ſont convenus de s'aſſembler *tous les trois ans* pour la reviſion du Réglement relatif & pour la nomination de nouveaux Directeurs.

Monſieur de *Nordencrantz*, Conſeiller de Commerce, rend au reſte dans ſon Ouvrage, intitulé: *Bekymmerslœſa Stunders menlæſa Tankar*, Part. III. p. 26 - - 55. un compte, auſſi curieux qu'exact, des *motifs* de l'établiſſement de ce Comptoir & des *inconvéniens* réſultés du Privilège accordé à cet effet en date du 29. Decembr. 1747. auſſi bien que des *raiſons*, qui ont porté les Etats de 1766. à corriger pluſieurs points dudit Privilège.

Ouvrages allégués *dans le courant de ce Mémoire:*

Benzelius de Re Metall. Sv. Goth. Upſal. 1703.

Bergs-Collegii Berættelſe til Rikſens Stænder fœr 1769. Ors Riksdag. (Relation du Collège des Mines préſentée aux Etats de 1769.) 4. Stockholm, 1769. pgg. 139.

- - fœr 1771. Ors Riksd. (pour la Diète de 1771.) 4. Stockholm, 1771. pgg. 68.

Bergs-Deputations Extract. Protocolli ſamt Jærn Contoirets Memorial, och Bergs-Collegii Yttrande dæræfver, (Extrait du Protocolle de la Députation pour les Mines; il y eſt joint un Mémoire du Comptoir de Fer avec le Videtur du Collège des Mines,) 4. Stockh. 1769. pgg. 45.

Bergmann (Bergsråd.) de confect. Alun. Lipſ. 1757.

- - Fœrſlag at fœrbættra Alunluttring, (Moyen de perfectionner la fabrication de l'Alun,) 8. Stockh. 1767.

Brandt, (Bergsr.) om Færgcobolter, (de la Calamine pour la Teinture,) 8. Stockh. 1760.

Botins, (Kammar R.) Utkaſt til Svenska Folkets Hiſtoria.

Brings (Lagerbrings) Monum. Scan. Part. 3.

Clasons Tal om Orsakerna til Sveriges Handels Omskiften, (Raisons des revolutions arrivées à l'égard du Commerce de Suède,) 8. Stockh. 1769. pgg. 46.

Colliander Aurifod. Aedelfors, 4. Upf. 1764.

Ekstræms tal om Jærnfærædling, (Discours sur les avantages d'ennoblir le fer) 8. Stockh. 1750. pgg. 44.

Engestræms (*Gust. von*, Ass. i Bergs-Collegio) Tal om Mineralogiens hinder och Framsteg, (Difficultés & progrès de la Minéralogie,) 8. Stockholm, 1774. pgg. 26.

- - Ræn om Etsning po Jærn och Stol, (de la Gravure sur le fer & sur l'acier,) 8. Stockh 1774. pgg. 14.

- - Anmærkningar vid Alun tilværkning. (Observations faites à l'égard de la fabrication de l'Alun,) *v. Svensk. Wetensk. Handlingar, fær 1774.* pgg. 273 - - 297.

Fernov de Regn. Vermel. metall. Upf. 1764.

Funks Afhandl. om Potaskas Calcinering, (Traité de la calcination de la Potasse,) 8. Stockh. 1759.

Hermelins, (*Sam.* Baron, Ass. i Bergs-Coll.) Tal om Næringarnes færhollande i Rikets særskildte Landsorter, (Du rapport, que les différentes branches de l'Industrie ont entr'elles dans les diverses Provinces du Royaume,) 8. Stockholm, 1774. pgg. 114.

- - om Koppar Slaggers Smæltande efter Rostning, (de la fonte des Scories de Cuivre,) 8. Stockh. 1766.

Heykenskjælds, (Bergsrod.) tal om Bergshushollning, (de l'Administration des Mines par rapport à leur économie,) 8. Stockh. 1759. pgg. 18.

- - om Bergshandteringens otskillige Oeden, (des diverses revolutions arrivées à l'exploitation des Mines en Suède,) 8. Stockh. 1768. pgg. 23.

Hylphers om orlig Silfver tilverckning. vid Sala Grufva ifron ældre tider (de la Fabrication annuelle de la Mine d'argent à Sahla depuis le 13e Siècle,) 8. Stockholm, 1767.

Jærnhandel, Tankar om Svenska, (du Commerce de Fer,) 4. Stockh. 1770. pgg. 45.

Jennings Beskrifning æfver en Masugns Byggnad, (Déscription d'un grand Fourneau,) 8. Stockh. 1756.

Kænigs Lærdoms æfningar, (Exercices dans les Sciences,) 8. Stockholm, 1743. 1748. Vol. VI.

Liliencrantz, (Stats Secret.) Memorial om Svartsmidens Utskeppning, (Memoire de l'exportation du fer noir de Manufacture,) 4. Stockh. 1769. pgg. 44.

Manderſtrœm (Hofmarſkalk) om Saltpetters Luttring, (de la fabrication du Salpêtre,) 8. Stockh.

Meſſings tilverckninings Proceſs, (Méthode de fabriquer le Laiton,) v. Svensk. Acad. Handling. fœr Or 1766.

Modéers Fœrſœk til en Allmænn Hiſtoria om Svèa Rikes Handel. (Abrégé d'une Hiſtoire générale du Commerce de Suède,) 8. Stockh. 1770. pgg. 342.

Moræus de Vitriolo, Upſ. 1703.

Morainius de Cupr. Fahlun. vet. priſc. met. Upſal. 1757.

Morin. de Numm. in Suec. æreis, Upſ. 1717.

Nordencrantz, (Commerce Rod von) Bekymmerslosa Stunders menlœſa Tankar, (Penſées libres dans des heures de loiſir & ſans chagrin) 4. Stockh. 1764 - 1769. VI. Part.

Rinmann om Jærnfœrædlingen, (de l'Art d'ennoblir le fer,) 8. Stockh. 1772.

Sandels, (Bergs R.) Rœn angoende Malm-och Bergſprængning, (Expériences pour faire ſauter des mines & des roches,) 8. Stockh. 1769.

- - Dictamen ad Protocollum angoende Wahrupriſers och Arbetslœners reglerande, (concernant la néceſſité de régler les prix des Marchandiſes & des Salaires,) 4. Stockh. 1767.

Svab, (*And.*) de Juribus & Privilegiis ad rem in Suec. Met. pertin. Upſal. 1704.

- - (*Ant.* von) Rœn om ſtrykande Quartzgong i Aedelfors Gullmalms Tracter, (Recherches par rapport aux filons d'or à Aedelfors,) 8. Stockh. 1762.

- - - Beſkrifning po en ny Inrætning af ſumpar til den fina ſegſlammens fongande och ſorterande vid Silfvergrufvor, (de l'établiſſement d'une *S*aygerhütte,) 8. Stockh. 1763.

- - - Rœn om Gullkoppars ſegring vid Aedelfors Gullverck, (Moyen de ſéparer le Cuivre d'avec l'Or à la Mine d'Aedelfors, 8. Stockh. 1761.

- - - Berættelſe om en natif Regulus Antimonii eller Spitzglaskung, (Rélation d'un Régule natif,) 8. Stockh. 1753.

- - - Rœn om Aluns Luttring ſamt Oefver Direct. *Faggots* Anmærckningar dervid, (de la fabrication de l'Alun, avec les Remarques de Mr. *Faggot*,) 8. Stockh. 1767.

Stiernemans (von) Samling. af Riksdags Beſlut, (Recueil de Recès des Diètes,)

- - Saml. af Oeconomie och Commerce Fœrordningar (Recueil d'Ordonnances relatives à l'Economie & au Commerce.)

Stockenſtrœm, (Riksrod Grefve von) Tal om Svenſka Jærnbruksnæringen, ſamt om Jærn Contoiret, (des Mines & du Comptoir du Fer,) 8. Stockholm, 1767. pgg. 38.

Svedenborg, (Assess.) de Regno miner. de Ferro & Cupro. v. *Ej.* Opera Philos. & Mineralia, Dresd. & Lips. 1734.

Svenska Samlingar, (Recueil de Pièces Suédoises,) VI. Stycken, 8. Westeros, 1763. pgg. 356.

Tesclius om Hammarsmeds Hærdar, (de la figure des Atres & des Forges en général,) v. *Wetenskaps Acad. Handlingar*, Tom. III. Stockholm, 1742. p. 136 -- 141.

Tilas, (Baron, Bergsr.) Utkast til Sveriges Mineral Historia, (Essai d'une Histoire minéralogique de Suède,) 8. Stockh. 1765. pgg. 104.

Wallin, Sigtuna stans & cadens.

Wingord de Prærogat. Regn. Suec. natur. Upsal. 1763.

Wollèn de Argent. Fodin. Sal. Upsal. 1725.

Zetterflen (Grosshandl.) om allmænne Handels Historien och Wetenskapen, (de l'histoire & de la science du Commerce général,) 8. Stockholm, 1769. pgg. 248.

IX.

DES FORÊTS

ET DES

AVANTAGES, QUE LA SUÈDE EN TIRE.

Le *Bois* & les *Charbons* étant des matières indiſpenſables, pour la Vie en général, & pour *l'extraction* & la *fabrication* des Minéraux en particulier, il me paroit à ſa place, de traiter ſuccinctement des principales Productions des Forêts en Suède, après avoir rendu compte de l'état actuel de ſes Mines & de ſes Productions minérales.

Vaſtes Forêts en Suède.

On ſçait, qu'il y a de vaſtes Forêts dans *pluſieurs* Provinces du Royaume, ſurtout dans les Provinces *ſeptentrionales* & en Finlande. Elles ſemblent même inépuiſables en fait de toute ſorte de bois à bruler & de conſtruction.

La mauvaiſe Economie y a cauſé de grands ravages, ſurtout par le Svediandet.

Cependant la mauvaiſe Economie en général *a*) & le *Svediandet*, (combuſtion de tous les arbres & arbriſſeaux ſur les champs, qu'on veut enſemencer,) ſont *également ruineux* pour les Forêts & pour l'Agriculture. Y ayant cauſé, & y cauſant encore aujourd'hui des ravages énormes, *le Gouvernement* a ſouvent publié des Réglemens tendans à en borner

a) Bergs-Collegii *Berættelſe* til Rikſens Stænder 1769. p. 132-137.

ner les abus. Les *Ordonnances* les plus remarquables ſe datent des années 1535, 1649, 1734. & 1739. *b*)

Ordonnances émanées à cet égard.

Les *Réglemens* du 21 Octobre 1649 & du 25 Novembre 1734. ſtatuent entr'autres, que de peur de manquer un jour de bois pour la fabrication du Fer & des autres Minéraux, il appartiendra à l'avenir *au Gouvernement*, d'aſſigner *aux Fourneaux de fonte* & *aux Forges*, les Diſtricts en état & *chargés* de leur livrer annuellement une certaine quantité de charbons à un prix fixe.

Ordonnances, qui fixent la quantité & le prix des Charbons pour les Fourneaux & pour les Forges.

Ces Diſtricts, nommés *Bergslagen*, jouiſſent en revanche de différentes immunités, & ſont ſubordonnés *à la Jurisdiction du Collège des Mines*, au lieu que les autres Forêts relèvent de la Jurisdiction du lieu.

Les Diſtricts aſſignés aux Mines (Bergslagen) jouiſſent en revanche de plusieurs immunités.

Indépendamment du béſoin abſolu, que les Mines ont de ces ſecours, les *Forêts* fourniſſent encore à la Suède une grande partie de ſes *Marchandiſes d'exportation.* *c*)

Les *Planches*, le *Goudron*, la *Poix*, la *Potaſſe* ſont envoyés en grande quantité dans les Païs étrangers.

Quant au ſeul Article des *Planches*, on en exporte annuellement:

Exportation annuelle en fait de Planches & de Poûtres.

de *Gothembourg* & d'Uddevalla environ	30000	Douzaines.
de Wisby — — —	13 à 14000	—
de Calmar — — —	40000	—
de Gefle — — —	14000	—
de Norrlande — — —	32000	—
de Stockholm, qui les tire de divers endroits	30000	—

b) *Heykenſkjœld* (Bergsrod) om Bergshushollning, p. 13.
c) *Rudenſchœld* (Commerce Rod) Tal om Skogs Nytt. pag. 26-29.

Ces ſommes, y compris les moindres parties de quelques autres Provinces, font, année commune,

149072 Douzaines de Planches, & 10362 différentes ſortes de *Poûtres.*

Du Goudron & de la Poix.

La Couronne étoit anciennement obligée de recevoir, ſurtout en Finlande, le *Goudron* & la *Poix* en guiſe d'Impôts.

Différentes Compagnies formées pour l'exportation du Goudron & de la Poix depuis 1648-1701.

Il y eut à cet effet *quatre* différentes *Compagnies* ſucceſſivement chargées d'acheter une certaine quantité de *Goudron*, au prix *préſcrit* dans les Privilèges d'Octroi; & les Contrats devoient ſe conclure en Ecus de Banque, tout comme il a été depuis ordonné à l'égard du Fer.

depuis 1648--1668. la *première* Société octroyée devoit acheter 7000 Laſt ou 91000 tx. de Goudron à 15 Riksd. le Laſt de *Goudron*; & à 36 Riksd. le Laſt de *Poix.* d)

- - 1668--1682. la *ſeconde* Société étoit obligée d'acheter annuellement 5000 Laſt (65000 tx.) à 17 Dlr. Smt. le Laſt de *Goudron*; & à 40 Dlr. Srmt. le Laſt de *Poix.*

- - 1689--1690. La *troiſième* Compagnie étoit chargée d'acheter 8000 Laſt (104000 tx.) de *Goudron*, à 26 Dlr. Srmt. le Goudron; & à 45 Dlr. Srmt. le Laſt de *Poix.*

- - 1698--1701. la *quatrième* Société devoit acheter 7500 Laſt au même prix; mais avec une augmentation de Douanes, ſavoir de 10 Dlr. Srmt. de *recognition* par Laſt. e)

d) Placard du 29 Août 1654. *Claſons* Tal om Svenſk. Handels omſkiften, pag. 43.

e) *Claſons* Tal, pag. 43 -- 56. *Modéers* Svea Rik. Handelshiſt. p. 100-104.

Trois Tonneaux de *Goudron* fourniſſent *deux* Tonneaux de *Poix*; il étoit donc libre au Propriétaire de fournir la quantité préſcrite en Goudron ou en Poix, pourvû qu'il obſervât la proportion marquée.

Proportion entre le Goudron & la Poix.

Les *deux premières Sociétés* n'étoient chargées, que de l'achat & de l'exportation du Goudron cuit *au Nord de Stockholm*, au lieu que *les deux autres* étoient chargées de tout ce Commerce.

Les *Fourneaux* pour cuire le Goudron en Suède, reſſemblent à ceux qui ſe trouvent à Neuſtadt. *f*)

Suivant *le Bilan du Commerce*, préſenté 1726 au Roi, l'exportation des Planches, du Goudron, de la Poix & de quelques autres Productions tirées des Forêts, ne fut portée en 1724. qu'à la valeur de 739110 Dlr. Srmt.

Combien on a exporté annuellement de Goudron, de Poix, de Planches &c. depuis 1738.

depuis 1738 - 1744. on exporta annuellement, une année portant l'autre;

52149 tx. de Goudron.
10265 — de Poix.
138600 Douz. de Planches.

— — 1752 - 1763. année commune. *g*)

89226 tx. de Goudron.
16082 — de Poix.
150000 Douzaines de Planches.
49442 Poûtres, Chevrons & autres Piéces de Charpente.
15611 Lattes (Lævtar.)

— — 1769 — — 76465 tx. de Goudron.

14799 — de Poix.
5982 — Schifp. de Potaſſe.

O o ij

f) Svenſka Samlingar, p. 14. 16.; 336. & ſuivantes.
g) Svenſk. Wetenſk. Acad. fœr Or 1765. p. 48. 49. *Vingord.* de Prærog. R. Su. Nat. p. 13.

156809 Douzaines de Planches.

25959 Poûtres, Chevrons & autres Pièces de Charpente.

85572 Lattes.

1770 —— L'*exportation* fut portée à

	Dlr. Srmt.	Ec. de Banq.
77460 tx. de Goudron) / 13924 do. de Poix)	742500	165000
3442 Schifp. de Potasse	211576½	47017
514 do. de Cendres	11556	2568
136872 Douzaines de Planches, dont 30000 do. étoient Parquets (Halfbotn) 1872 --- Helbotn 2563 --- Ais de sapin &c. 26481 Poûtres, Chevrons &c, de Chêne & de Sapin 249995 Lattes (Læktar & Rafler)	778500	173000
	1744132½ Dlr. Srmt.	ou 387585 Ecus de Banque.

Outre les Gouverneurs de Provinces & le Collège des Mines, qui ont la *Surintendance* des Forêts, les Officiers de la Venerie (*Jægerie Staten*) sont chargés, au moins dans quelques Districts, de l'Inspection individuelle des Forêts.

L'entretien dudit Etat coûte aujourdhui à la Couronne environ 10380 Dlr. Srmt. en Suède, & 90 Dlr. en Finlande.

En 1696 il ne coûta même, que 9029 Dlr. Srmt. en tout.

Au reste la *construction* de toutes sortes de Navires procure encore de grands Avantages à la Suède *h*); mais cet Article ayant un rapport direct à la Navigation & au Commerce général, il en sera parlé ailleurs.

h) *Clasons* Anmærkning. vid Svensk. Sjoefart, och Skiepps Byggeriet.

AUTEURS ALLÉGUÉS.

Bergs Collegii Berættelse til Rikſens Stænder, (Relation du Collège des Mines pour la Diète de 1769.) 4. Stockh. 1769. pgg. 141.

Claſons twenne Tal om Svenſka Handelns Omſkiften och Orſakarne dertil (Diſcours ſur les Revolutions arrivées dans le Commerce de Suède) Stockh. l'un de 1751. l'autre de 1769. traite de leurs Cauſes.

- - - Anmærkningar vid Svenſk Sjœfart och Skjeppsbyggeriet. (Réflexions ſur la Navigation & ſur la Conſtruction des Vaiſſeaux en Suède,) Stockh. 1769.

Heyke (depuis *Heykenſchœld*, Conſeiller des Mines) Tal om Bergshushollning i gemen (de l'Adminiſtration des Mines en général,) Stockh. 1759.

Modéers Fœrſœk til en almænn Hiſtoria om Svea Rikes Handel. 8. Stockh. 1770. pgg. 342.

Rudenſchœld (Conſeiller de Commerce) Tal om Skogsnyttjandet (de l'Uſufruit des Forêts).

Svenſka Samlingar (Recueil de toutes ſortes de Pièces Suédoiſes) VI. Styken, 8. Weſteros, 1763--1766. pgg. 370.

Vingord de Prærogativis Regni Svec. Natur. 4. Upſal. 1763.

X.

DU COMMERCE, TANT ACTIF QUE PASSIF, DU ROYAUME DE SUÈDE.

Bilan du Commerce de Suède pour la 1724me Année.

Le *Collège de Commerce* préſenta le *14. Mars 1726.* dans *ſa Relation* au Roi, *le Bilan du Commerce de Suède pour la 1724. année a)*. Suivant cette Relation la Suède auroit *perdu* cette année contre l'Etranger au delà de 30 tx. d'or, ou 1058823 Ecus de Banque d'Hambourg, à 34 Marcs le Rdlr.

Voici la ſubſtance des Calculs de ce Collège:

	Exportations. en Dl.Smt.
Fer en Barres — Canons de) — manufacturé	4119506
Cuivre, (1522 1/2 Schifp. Laiton	560880
Planches Poûtres, (37893 Dl.Smt. Boiſerie	341750
Goudron Poix	397360
Vitriol, Souffre Couleur rouge Alun - -	114646
Harangs & autres Marchandiſes	109311
Somme totale:	5643453

Importations.				Dlr. Smt.
Grains (496671 Rdl. d'Hamb. à 34 Mrcs.				1407234
Vins, huiles, 111584 Rdl.			—	316154
Poiſſons	84020	—	—	238056
Soyeries	44073	—	—	124872
Draps	87433	—	—	247727
Tabac	122886	—	—	348180
Clinquaillerie	38194 23/24	Rdl.	—	108047
Epiceries	127020 5/12	—	—	343223
Drogues	6100 9/12	—	—	17283
Marchand. diff.	111512 1/2	—	—	816643
Toiles	37179	—	—	105337
Vivres, fruits	36026 1/2	—	—	102070
Sel	43082 5/6	—	—	122074
Douanes étrang.	228330 1/2	—	—	621937
Dlr. Smt.				4918837
Contrebande	—		—	3713349
Somme totale:				8673206

a) *Svenska* Oeconomie Fiſcalen No. 19. p. 74 & ſuiv.

1738 - 1740. *Stockholm importa* ſeul pour 4476607 Dlr. Smt. de Marchandiſes, contre une *Exportation* annuelle de 4049211 Dlr. Smt.

On importa les dites années, dans tout le Royaume; entr'autres pour 1600000 Dlr. Smt. de *Grains;* pour 522498 Dlr. *de Vins, de Liqueurs;* pour 453772 Dlr. de *Poiſſons;* pour 137453 Dlr. de *Soyeries;* 549318 Dlr. de *Draps;* 509766 Dlr. d'*Epiceries* &c. 241175 Dlr. de *Vivres;* 745625 Dlr. de *Sel* par an.

L'*exportation* de toute ſorte de Fers fut évaluée en revanche à 4844667 Dlr.; celle du *Cuivre* & du *Laiton* à 694548 Dlr.; celle des *Planches*, *Poûtres* &c. à 600000 Dlr.; celle du *Goudron* & de la *Poix* à 420000. Dlr. Smt. par an.

Suivant le Mémoire, que le Sénateur, Comte de *Lœwenhielm*, préſenta aux Etats, l'*Exportation annuelle des Productions* de ce Royaume, monta 1746. à la valeur de 72 Tonnes d'or, contre une *Importation* de 70 1/2 Tonnes d'or, ſavoir: Bilan du Commerce pour la 1746. année.

16	Tonn. d'or	en Grains		3	Tonn. d'or	Thé & Caffé.
7	—	—	Poiſſons & Denrées.	3 1/2	—	—	Porcelaine.
4 1/2	—	—	Sel.	3 3/4	—	—	en Drogues.
6	—	—	Vin.	4	—	—	Epices, Couleurs.
6	—	—	Tabac.	1 1/2	—	—	Lin.
5 1/2	—	—	Sucre.	9 3/4	—	—	Soye, Laine & Chanvre.
				70 1/2	Tonneaux d'or.		

L'*Importation du Sel* a augmenté depuis à peu près dans la même proportion, que celle du *Tabac* a diminué. *b*)

b) *Swenska* Samlingar, p. 260 -- 374.

Le Commerce actif de la Suède a augmenté depuis 1742. jusqu'en 1756.

Le *Commerce actif* de la Suède doit avoir fait depuis des progrès rapides dans l'eſpace d'environ 18 ans, 1742 - - 1756. ſi la *Relation*, que le *Collège* de *Commerce* préſenta *aux Etats* de 1742. eſt réellement fondée, comme on prétend, ſur les Regîtres de la Douane & ſur d'autres notices inconteſtables.

Tableau du Commerce de Suède pour les années 1738 - - 1740. & 1756.

Le *Tableau ſuivant*, qui outre le *Bilan du Commerce* pour 1738 - - 1740. expoſe la force du Commerce pour l'*an 1756.* marque en même tems *le dégré de beſoin* que la Suède a de divers Païs tant pour ſes *Exportations* que pour ſes *Importations*. En voici les Sommes reſpectives:

	1738 - - 1740 par an:		1756.	
	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.
	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.
Danzic & la Pruſſe Polonoiſe	156725	269712	712291	613122
Königsberg & la Pruſſe Ducale	165285	197176	329940	235400
Lubec &c. - -	422350	359783	1157394	75337
Wismar & la Poméranie	295907	1001187	461022	1909105
Holſtein, Hambourg &c.	153522	171433	549107	455997
Ruſſie - -	266674	889382	310687	3060428
Dannemarc & Norvège	335332	694201	582625	758794
Angleterre, Ecoſſe & Irlande	2883702	785800	4769824	1660805
Hollande - -	967505	1265046	1458433	1661663
France - -	546530	659046	691765	957852
Eſpagne - -	26108	14108	279822	5913
Portugal - -	407683	212621	839973	282450
Levant & Méditerranée	224766	183425	401373	385929
Dlr. Smt.	6852085	6803696	12544256	12062815
ou:	à 36 Marcs.	à 36 Marcs.	à 42 Marcs.	à 36 Marcs.
Ecus de Banque d'Hamb.	2284029 1/3	2267898 1/2	3584073 1/3	4020938 1/3

TABLE

TABLE
des
Productions de Suède, exportées de Stockholm pendant les Années 1766 - - 1768. 1773. 1774.

Elle indique en même tems

la Somme totale des Exportations du Royaume de Suède, vû qu'en exceptant les Marchandises apportées des Indes Orientales à Gothembourg, on attribue avec beaucoup de vraisemblance à cette Capitale *7/13me* de tout le Commerce de Suède.

Plaques & Lames de Fer.
Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg - -	—	12	4	Avec celles des Ancres &c.	11
Ahrnsbourg - -	—	—	4 1/2		—
Amsterdam - -	20	329	781 1/8		195 1/2
Angleterre - -	902	646	834		692 1/3
Bergue - -	—	9	6 2/3		2 2/3
Cadix & Figueras -	10 1/4	—	51 3/4		62 1/2
Courlande - -	—	17 1/2	13 2/3		10 3/4
Dantzic -	409	411 1/2	481 1/8		216
Flensbourg - -	15	21 1/2	30 1/2		32 3/4
France c.d.a. Marseille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	170 1/2	29 3/4	43		310
Gryphsvalde - -	—	1	2		—
Hambourg & Brème	33 1/2	—	—		—
Hapsahl - -	—	—	2		2 1/4
Hollande -	—	—	—		10 1/4
Hollstein - -	—	—	17 1/2		5 1/4
Hull - -	26 1/4	—	—		—
Kiel - -	—	15 1/2	26		19
Sommes:	1586 1/2	1492 3/4	2297 5/6		1576 1/4

Plaques & Lames de Fer.
Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre coté:	1586 1/4	1492 3/4	2297 5/6	Les Sommes de cet Article ont été confondues	1570 1/4
Kopenhague	38	34 3/4	—		—
Liebau	32 3/4	3 3/4	42		17 3/4
Lisbonne	—	2 1/4	240		—
Livonie	—	2 1/8	7		3 1/2
Lübeck	269	344	580		114 3/4
Méditerranée	48 1/8	49 1/2	5		435
Mer Occidentale	—	—	—		70 1/4
Middelbourg	3 1/4	—	—		—
Nantes	—	—	65		—
Narva	56	—	6		—
Petersbourg	—	30 1/2	—		—
Pillau	4 1/2	90	176		64 3/4
Portugal	—	35	39 1/2		—
Revel	12	19 1/8	6		17
Riga	—	164	240		36 1/2
Rostock	9 1/8	—	6 1/2		31 3/4
Rotterdam	66	209	—		—
Rouen	93	57	235 1/2		172
Stettin & Stralsund	97	12 1/2	26		7 1/2
Svenborg	2 1/4	4 3/4	3		—
Vindau	—	—	—		2 1/4
Wismar	105 1/4	216	104		17 3/4
Wolgast	286	48	36		—
Sommes totales:	2708 3/4	2814 3/4	4115 1/3		2560
Année commune:		3213			

Canons, Ancres & Boulets.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	—	—	—	8	—
Ahrnsbourg	—	—	—	11	—
Amfterdam	34 3/4	32 1/2	—	1357	102 1/4
Angleterre	—	31	—	296 1/2	—
Baltique	—	—	—	33 1/2	—
Bergue	—	—	—	14	—
Cadix & Figueras	1803	—	—	68	13
Courlande	10 1/4	19	29 2/3	127	—
Dantzic	100 1/2	55 1/2	32	397	—
Dublin	—	3 3/4	—	46 1/4	—
Flensburg	7	8 1/2	1	397 1/2	34 1/3
France c.a.d. Marfeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c	82 1/2	—	1	1482 1/3	182 1/3
Gryphsvalde	—	—	—	2	—
Hambourg & Brème	—	—	—	234	—
Hapfahl	—	—	1/2	7 1/2	3 3/4
Hollande	—	—	—	27 1/2	—
Hollftein	—	—	10	—	20 1/3
Hull	—	—	—	36 1/2	—
Irlande	—	391	—	—	—
Kiel	—	8 3/4	6	45 2/3	—
Kopenhague	1116 1/2	397	251	—	12
Liebau	6 1/2	4 1/4	62	64 1/2	25 1/3
Lisbonne	1793	1938	3115	77 2/3	1368 1/2
Livonie	—	15 1/4	8	126 1/3	5/6
Lübeck	103	1 1/2	52	226 1/3	3/4
Méditerranée	649	349	—	621 1/2	3716
Memel & Kœnigsberg	—	—	—	14	—
Mer Occidentale	—	7/8	—	69	—
Nantes	—	—	10	—	—
Sommes:	5706	3255 7/8	3578 1/6	5790 7/12	5479 1/3

Canons, Ancres & Boulets.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	5709	3255 7/8	3578 /6	5790 7/ 2	5479 1/3
Pernau - -	—	3	51 1/2	15 1/2	—
Petersbourg - -	—	3 3/4	—	—	—
Pillau - -	—	4 1/2	11	18	—
Port-à-Port -	—	—	—	391	—
Revel - -	10	29	38 1/2	87	11 3/4
Riga - -	16	14	31	50	5/6
Roſtock - -	—	—	—	10 /2	—
Rouen - -	35	3/4	—	326 1/2	—
Stettin & Stralſund -	2 1/4	2 3/4	14 1/2	261	24 1/3
Tripoli -	—	—	—	41 1/2	—
Vindau - -	—	—	—	5 1/2	5 3/4
Wismar -	16	—	5	113	—
Wolgaſt - -	28	23	9	89	120
Sommes totales:	5813 1/4	3336 5/8	3738 2/3	7198 1/2	5642
Année commune:		4296		6420	

Bandes & Barres de Fer.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahrnsbourg	—	—	62 3/4	—	—
Amſterdam	19569	10884	10083 1/2	26870	18326
Angleterre	56878	71493	86363	20452 1/3	76081
Baltique	—	—	302 1/8	393	—
Bergue	—	10	86 1/8	—	—
Briſtol	3188	828	10392	8784	8527 1/2
Cadix & Figueras	9657	8585	4842 1/2	2199	2745
Corck	—	600	2470	—	—
Courlande	507	912	1615	1535	248 1/2
Dantzig	5540	3386	4591 3/4	3661	5028
Dublin	8549	9104	9467	15791	16202 1/2
Dunckercke	—	—	106	—	333 1/2
Ecoſſe	—	—	189	321	—
Elbing	—	23	316	—	—
Flensburg	413 1/2	1168	850	3644 1/3	1249
France c.a.d. Marſeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	2485	1604	6409	15896	16561
Gryphsvalde	219	—	194 1/2	55 1/4	105 1/2
Hambourg & Brème	1002	438	—	3119 1/2	1337 2/3
Hapſahl	16	—	11 1/2	65	—
Hollande	496	147 1/2	—	1640	1357
Hollſtein	1666	—	1210	—	416 1/2
Hull	8629 1/2	633 1/4	4020	18640	—
Irlande	3245	3322	2311	4425	3455 3/4
Kiel	—	1209	1666	1565 1/2	1503
Kopenhague	1969	2625	—	—	—
Liebau	975	779 1/2	516	373	711
Lisbonne	8640	8180	16852	24110 2/3	14018
Livonie	—	45	25	955	2/3
Lübeck	6433	5662	8222	7081	5969
Méditerranée	3480	2803	2473	6653	12235
Sommes:	143557	134441 1/4	175646 3/4	168229 7/12	186411

	Bandes & Barres de Fer. Schifp.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	143557	134441 1/4	175646 3/4	168229 7/12	186411
Memel & Kœnigsberg	89 1/2	—	392	1778	2926
Mer Occidentale	—	311	1763	1622	1339
Middelbourg	1181	700	—	—	—
Nantes	—	—	1539	—	—
Narva	146 5/8	—	—	—	560
Pernau	—	2 5/8	—	3	—
Pillau	8729	6684 1/2	3639	2366	761
Port-à-Port	4381	3891	5156	3397	718 1/2
Portugal	1534	3916	3317	201	6105
Revel	—	42	296	419 1/2	4
Riga	172 3/4	279	671	36	30
Roſtock	1264	603	124	1577	634
Rotterdam	1161	2555	491	—	—
Rouen	858	66	355	459	1548
Stettin & Stralſund	1376	477	368	763	154
Tripoli	—	—	—	625 1/3	—
Vindau	—	155	13	178 1/3	175 1/4
Wiſsmar	4042	3040	3221	3836	1811
Wolgaſt	14307	13536	11987	14310	13611
Sommes totales:	182798 7/8	170699 3/8	208978 3/4	199800 3/4	216987 3/4
Année commune:		187492			208394

	Clouds. Schifp.				
	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	—	9 1/3	—	Les Sommes des Clouds exportés cette année ont été confondues	16 1/3
Ahrnsbourg	—	6 2/3	—		—
Amsterdam	21 1/4	—	—		—
Angleterre	—	1/2	—		—
Baltique	—	—	—		1
Bergue	—	—	32 1/2		10 2/3
Cadix & Figueras	89 1/2	390	47		9 1/4
Courlande	—	—	18 2/3		9 2/3
Dantzig	11	—	—		—
Elbing	—	23 1/2	—		—
Flensburg	—	1 1/2	6		—
France c.a.d. Marseille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	—	—	—		532 1/2
Hapsahl	8 7/8	—	—		15 4/5
Hollstein	70 1/4	—	4 1/2		4
Kiel	—	4	1		24 4/5
Kopenhague	111 1/4	—	—		1/2
Liebau	7 1/8	7 1/2	18		25 1/6
Lisbonne	—	4 1/2	52		60 1/5
Livonie	—	9 1/4	19		16 1/2
Lübeck	98 1/2	76 1/4	39		6 3/4
Méditerranée	249	130	260		209
Narva	3	—	—		—
Pernau	—	5 3/8	—		—
Pillau	—	1	—		—
Port-à-Port	—	—	12		
Sommes:	669 3/4	669 3/8	509 2/3		942 1/6

	Clouds. Schifp.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	669 3/4	669 3/8	509 2/3	avec celles des Ancres &c.	942 1/6
Portugal	—	—	4		—
Revel	13 1/8	51 1/2	23		51
Riga	46	54	36		25 1/3
Stettin & Stralſund	—	—	9		54 1/2
Svenborg	—	8 1/4	2		—
Vindau	—	3 1/4	—		6
Wiſsmar	5	5 1/2	3		6
Wolgaſt	5 3/4	4 3/4	3		23
Sommes totales:	739 5/8	796 5/8	589 2/3	—	1108
Année commune:		708 2/3			

	Acier. Schifp.				
	1766	1767	1768	1773	1774
Ahrnsbourg	—	—	2 3/4	4	—
Amſterdam	—	337 1/2	142 1/2	401	587
Angleterre	—	—	—	—	23 7/8
Baltique	—	—	—	6 2/3	—
Bergue	—	2 1/4	3 3/4	3	—
Cadix & Figueras	53 1/2	142 1/4	320 1/2	—	231 3/4
Courlande	—	—	—	—	1 1/2
Dantzic	22	42 3/4	20 1/4	15	—
Dublin	—	—	—	1 1/2	1 1/2
Flensburg	—	—	—	2 1/2	1 3/4
France c.a.d. Marſeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	220 1/2	40	57	394 1/2	164 1/2
Hambourg & Brème	—	—	—	65	—
Hapſahl	3 3/4	—	—	4 1/2	—
Hollande	37 1/2	—	—	—	—
Hollſtein	1 1/2	—	—	—	3 5/7
Kiel	—	3 1/4	5	10 1/2	12 3/4
Kopenhague	72 1/4	—	—	—	—
Liebau	2 3/4	—	—	1 1/2	10 3/4
Lisbonne	54 1/2	231 1/2	251	1030	37 3/4
Livonie	—	5 1/2	7	15	3 1/2
Lübeck	—	18 1/2	27 1/2	127 2/3	6
Méditerranée	95 1/2	153	55	71 2/3	222
Memel & Kœnigsberg	—	—	—	—	66
Mer Occidentale	—	—	37	23 1/3	129
Nantes	—	—	108	2	—
Narva	9 2/3	18 1/4	—	—	—
Petersbourg	140 3/4	294	94	787	262 1/2
Sommes:	713	1288	1131	2966	1765

	Acier. Schifp.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	713	1288	1131	2966	1765
Pillau	—	—	—	—	1
Port-à-Port	675 3/4	618 1/4	886	—	93 3/4
Portugal	—	544	588	—	613
Revel	14 1/8	28 1/4	20	4 1/2	51 3/4
Riga	3	4 1/8	7	3	—
Rostock	—	—	—	1	—
Rouen	199	139	252	256	158 1/2
Svenborg	2 1/4	—	2	—	—
Tripoli	—	—	—	11	—
Wismar	18	11	5	1 1/2	—
Sommes totales:	1626	2633	2891	3243	2682
Année commune:		2383 1/3		2962 1/2	

Cuivre.
Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Amfterdam	92 1/2	302	259 3/4	571	105
Angleterre	—	7 7/8	—	—	—
Baltique	—	—	—	40 1/2	6 1/3
Bergue	—	1	2 3/4	—	—
Cadix & Figueras	—	120	—	—	—
Courlande	—	—	12 1/3	54	17 1/2
Dantzic	355	161	169 2/3	265	175
Ecoffe	—	—	—	6	—
France c.d.a. Marfeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	189 3/4	103 1/4	360	1093 1/3	504 1/2
Hambourg & Brème	—	64 3/4	—	—	3 1/2
Hapsahl	—	—	—	—	10
Kopenhague	56 5/8	—	—	—	120
Liebau	—	—	—	—	42 1/2
Lisbonne	14 3/4	136	641	12 1/2	20
Livonie	—	—	—	—	79
Lübeck	327	418	22	2186 2/3	1442
Méditerranée	—	—	—	15 3/4	1 1/5
Memel & Kœnigsberg	—	—	—	3	47 3/4
Mer Occidentale	—	81	1	—	—
Nantes	—	—	—	350	—
Pernau	—	—	—	3 1/4	—
Pillau	205	77 1/2	16	41	—
Revel	—	—	—	—	26
Riga	—	—	—	94 1/2	137
Rotterdam	124	—	—	—	—
Rouen	85	137	40	67 1/2	126 1/2
Stettin & Stralfund	36 1/4	—	—	3	—
Tripoli	—	—	—	8	—
Vibourg	—	—	—	—	2 4/5
Vindau	—	—	—	3	—
Wismar	—	—	76	—	—
Wolgaft	14 1/8	—	—	—	2 5/6
Sommes totales:	1500	1610	1600	4818	2868
Année commune:		1570		3843	

	Laiton. Schifp.				
	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	—		1/2	—	—
Amfterdam	380 3/4	137	101 3/4	—	15
Cadix & Figueras	10	—	—	—	—
Dantzig	43 1/2	3	22	18 1/2	5
Dublin	80 1/2	72 1/4	76	61 1/3	45 1/3
France c.a.d. Marfeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	109 1/2	211 7/8	—	484	1 1/5
Irlande	—	57 1/4	45	10 1/3	—
Liebau	—	—	—	—	9 1/10
Lisbonne	—	28 1/2	152	—	—
Livonie	—	—	—	6 2/3	1 1/4
Lübeck	211	6 3/8	—	—	—
Méditerranée	5 1/8	—	20	—	8 1/3
Memel & Kœnigsberg	—	—	—	—	5
Narva	5	—	—	—	—
Pernau	6 1/8	—	—	—	—
Petersbourg	—	4	—	—	—
Pillau	—	1 1/2	10	—	—
Riga	10 7/8	33 1/4	5 1/2	9	—
Rouen	1460	1555	1574	1193 1/2	2762 1/2
Tripoli	—	—	—	43	—
Wolgaft	—	—	—	2	1/3
Sommes totales:	2322	2109	2006	1828	2853
Année commune:		2145 2/3			2330 1/2

Planches.

Douzaines.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg - -	20	—	—	2	—
Amſterdam - -	304	190	256	400	649
Angleterre - -	2843	2255	2780	3126	3379 1/2
Bergue - -	—	29	61	—	—
Briſtol - -	764	295	502	962	1391
Cadix & Figueras -	2419	766	3675	2392	698
Corck - -	—	30	47	—	—
Courlande -	40	—	8	—	—
Dantzig - -	—	—	6	—	125
Dublin - -	124	289	432	583	431 1/2
Dunkerque - -	289	—	—	—	66
Ecoſſe - -	—	—	122	35	—
Ferol - -	—	306	16	—	—
Flensbourg - -	—	77	32	140	113
France c. a. d. Marſeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c	207	557	2687	10697	3105
Gryphsvalde - -	110	—	15	—	—
Hambourg & Brème	—	—	—	4	—
Hollande -	—	—	—	35	—
Hollſtein - -	—	—	50	—	70
Hull -	911	268	220	709	—
Irlande - -	1025	225	69	190	312
Kiel - -	—	67	114	316	130
Kopenhague -	335	225	2	—	—
Liebau - -	—	15 1/2	—	—	—
Lisbonne - -	6296	11890	11971	17001	16254 1/2
Lübeck - -	185	170	98	—	14
Méditerranée -	1322	540	413	4910	5510 1/2
Mer Occidentale -	—	50	134	268	314
Middelbourg - -	—	13	—	—	—
Sommes:	17194	18257 1/2	23710	41770	32563

	Planches. Douzaines.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre coté:	17194	18257 1/2	23710	41770	23563
Nantes	—	—	190	226	—
Port-à-Port	185	266	120	85	12
Portugal	1426	359	355	633	298
Revel	—	—	4	—	—
Riga	—	—	—	—	4
Rostock	—	—	—	35	—
Rotterdam	80	26	—	—	—
Rouen	829	699	89	458	379
Stettin & Stralsund	214	36	6	403	10
Tripoli	—	—	—	600	—
Wismar	1434	133	566	387	27 1/2
Wolgast	—	2	—	306	19 1/2
Sommes totales:	21362	19778 1/2	25040	44903	33313
Année commune:		22060		39108	

	Poix. Tonneaux.				
	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	6	530	22	6	45 1/2
Amsterdam	3557	3716	1782	764	1482
Angleterre	49	59	29	4	463
Baltique	—	—	148	24	—
Bergue	—	110	360	—	—
Cadix & Figueras	355	777	376	213	153
Courlande	—	5	11	211	11
Dantzig	—	2	—	200	18 1/2
Dublin	—	—	—	—	18
Dunckerque	61	—	250	—	100
Elbing	—	2	—	—	—
Flensbourg	12	24	27	51	30
France (Marseille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.)	1820	2125	3801	3413	3239 1/2
Gryphsvalde	200	—	1	100	—
Hambourg & Brème	300	—	28	6	50
Hollande	—	1443	—	14 1/2	1592
Hollstein	30	—	4	—	6
Hull	—	—	—	1	—
Irlande	—	—	—	—	20
Kiel	—	32	76	50	19
Kopenhague	881	467	221	232 1/2	—
Liebau	26	—	—	—	—
Lisbonne	226	242	343 1/2	290	262
Livonie	—	—	1	10 1/2	3
Lübeck	—	117	2	142	—
Méditerranée	2006	2038	1849	3210	4272
Memel & Kœnigsberg	—	—	13	—	19 1/2
Mer Occidentale	—	400	259	67	558
Middelbourg	476	350	50	—	—
Sommes:	10111	12439	9653 1/2	9009 1/2	12362

	Poix Tonneaux.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	10111	12439	9653 1/2	9009 1/2	12362
Nantes	—	—	320	—	—
Petersbourg	—	—	—	—	117
Pillau	—	—	—	—	23
Port-à-Port	—	40	30	38 1/2	—
Riga	30	6	78	9	17
Rotterdam	—	60	248	—	—
Rouen	—	182	—	284	206
Stettin & Stralsund	—	1	15	406	—
Tripoli	—	—	—	30	—
Vindau	—	—	—	—	8
Wismar	71	—	1/2	56	1
Wolgast	5	—	—	18	2
Sommes totales:	10111	12728	10345	9851	12736
Année commune:		11061 1/3			11293 1/2

Goudron.

Tonneaux.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	1061	—	2020	1788	2709 1/3
Amſterdam	20895	5037	4471	3770	6348
Angleterre	8242	3527	7926	2142	5603
Baltique	—	—	958	1304	—
Bergue	1367	1565	2645	—	—
Briſtol	—	45	—	13	—
Cadix & Figueras	372	1193	481	257	—
Corck	—	216	—	—	—
Courlande	94	81	232	968	522
Danzig	667	887	858	952	574
Dublin	20	37	—	411	77
Dunkerque	520	—	450	—	—
Ecoſſe	—	—	—	80	—
Elbing	—	28	—	—	—
Ferol	—	50	1131	—	—
Flensbourg	—	6	2	538	3
France c.a.d. Marſeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	4852	8099	11192	14547	6105
Gryphsvalde	—	—	185	—	260
Hambourg & Brème	—	150	750	628	478
Hollande	—	2754	—	4304	4581
Hollſtein	600	—	23	—	100
Hull	—	—	12	72	—
Irlande	—	59	—	270	480
Kiel	—	232	298	404	227
Kopenhague	6965	12016	14722	11283	8166
Liebau	99	6	187	82	97
Lisbonne	1403	1077	1627	3182 1/3	1502
Livonie	—	119	13	228	51
Lübeck	155	150	1187	475	449
Méditerranée	2019	3825	4930	1983	—
Memel & Königsberg	—	12	200	533	674
Mer Occidentale	—	1130	1534	2184	4514
Sommes:	49331	42301	58034	52398 1/3	48520 1/3

	Goudron. Tx.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	49331	32301	58034	52398 1/3	48520 1/3
Middelbourg -	1554	1074	1205	—	2942
Nantes -	—	—	632	—	—
Narva - -	1	—	—	—	—
Pernau - -	—	8	—	42	—
Petersbourg - -	—	—	—	1000	1640
Pillau - -	643	337	79	479	366
Port-à-Port -	66	140	300	255	6
Portugal -	95 1/2	532	34	—	145
Revel - -	—	—	—	18	—
Riga - -	150	325	1187	270	172
Roſtock -	105	80	452	400	—
Rotterdam - -	766	792	1471	—	—
Rouen - -	739	882	400	497	465
Stettin & Stralſund -	1188	1166	1384	1616	718
Svenborg -	172	178	182	—	—
Tripoli -	—	—	—	40	—
Vindau -	738	1582	—	—	—
Wismar -	48	—	1866	2702	864
Wolgaſt -	—	255	356	558	199
Sommes totales:	55596 1/2	49682	67582	60273 1/3	56037 1/3
Année commune:		57620			58155

Alun.
Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahrnsbourg	—	—	6 3/4	14	—
Amſterdam	30	27	1/2	138	85
Bergue	—	—	—	—	5
Cadix & Figueras	—	—	10 1/2	150	—
Courlande	—	6	3 1/6	30	1 1/5
Dantzig	7	47	198	136	—
France c.a.d. Marſeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	—	—	—	—	349 1/3
Hambourg & Brème	—	—	—	—	176 4/5
Hapſahl	1	—	—	—	6 4/5
Hollſtein	—	—	—	—	1 1/5
Kiel	—	—	6 1/2	54	56
Liebau	—	3	3	16	1 5/7
Lisbonne	63	—	—	162	—
Livonie	—	6	4	—	—
Lübeck	12	75	98	370	51
Méditerranée	—	437	—	—	608
Nantes	—	—	21	99	—
Narva	5	6	12	14	—
Pernau	—	—	1	—	—
Petersbourg	92	311	674	816	361 1/4
Revel	—	15	7	—	28 1/3
Riga	—	17	28	64	22 1/8
Rouen	—	—	—	—	305 1/3
Stettin & Stralſund	—	1	4 1/6	20	—
Vindau	—	6	—	—	—
Wiſsmar	—	4	2	—	5 1/2
Wolgaſt	—	10	8	16	—
Sommes totales:	210	971	1087 7/12	2099	2064
Année commune:		756			2081 1/2

	Harangs. *) Tx.				
	1766	1767	1768	1773	1774
Baltique	—	—	—	—	189 1/2
Courlande	508	7	283	166	216
Dantzig	526	173	8	313	—
Kiel	—	—	1 1/2	—	—
Liebau	788	10	300	42	—
Livonie	—	25	867	735	772
Narva	7	—	150	206	300
Pernau	—	350	40	6	—
Petersbourg	—	—	1453	2444	—
Pillau	—	10	—	—	—
Revel	—	—	1077	—	511
Riga	69	10	87 1/2	—	412
Vibourg	—	—	89	—	—
Vindau	—	—	39	—	—
Wolgaſt	—	—	—	—	189
Sommes totales:	1898	585	4395	3912	2589 1/2
Année commune:		2292 2/3			3167 1/4

*) Un Tonneau contient mille Harangs.

La Ville de *Gœteborg* exporta en Barres, Plaques, Lames &c. de Fer.

	1771.			1772.		
	Schifp.	Lifp.	Liv.	Schifp.	Lifp.	Liv.
Allemagne - -	1297	7	10	2827	12	15
Amfterdam -	3521	2	5	4635	2	—
Angleterre - -	20842	7	—	19130	15	5
Ecoffe - -	10220	18	—	15028	18	15
Efpagne, Portugal & autres Endroits -	4496	6	15	3790	—	—
France - -	8852	3	15	10239	12	—
Hull - -	7961	8	—	9837	5	—
Irlande -	6742	13	—	8664	17	15
Londres - -	13271	4	5	12555	—	—
New-Caftle -	2805	2	—	2913	8	—
Sommes	80010	12	—	89622	11	10
On en exporta de plus:						
Acier - -	1526	1	15	523	10	5
Alun - -	170	16	10	498	3	5
Clouds -	186	18	—	278	6	—
Fer manufacturé -	3206	5	—	3384	17	—
Goudron tx.	810	—	—	1662	—	—
Harangs tx.	43959	—	—	73330 1/2	—	—
Harangs forés tx.	292	—	—	185	—	—
Planches Douzain.	20910	—	—	18996	—	—
Poix tx.	330	—	—	120	—	—
En Marchandifes de la Compagnie des Indes Orient. Dlr. Smt.	4679066	—	—	3930040	—	—

TABLE ALPHABÉTIQUE
des Marchandiſes,

qui venant *de Païs Etrangers* ont été dénoncées à la Douane de Mer à *Stockholm*, ſuivant les Regîtres du Bureau de Douane pour les années 1766. 1767. 1768. 1773. & 1774.

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Aiguilles	Pièces	—	—	—	250	—
Alun	liv.	1498	3833	11620	$45\frac{3}{4}$	2025
Ananas confits	liv.	—	—	—	2	—
Amandes douces	liv.	37444	61669	27406	39099	39106
— amères	liv.	2712	3753	7835	18525	2992
Ambre jaune	liv.	—	—	—	38	25
Anchois	liv.	1866	2083	2962	1361	1602
Angélique	liv.	86	—	—	85	34
Anis	liv.	14990	17242	17153	10620	14391
Arbres fruitiers	Rixd.	—	—	223	2078	102
Argent	Lots	1909	20272	52350	114	86389
— monnoyé	Rixd.	62530	10204	27485	100	—
Antimoine	liv.	350	416	1460	1035	—
Argile	Rixd.	827	1298	1403	680	1011
Arrac	Rixd.	338	80	—	Ahm 8 Pots 40	Ahm $9\frac{13}{60}$
Arſenic	liv.	445	764	480	601	166
Aſſa fœtida	liv.	375	253	260	617	280
Baleine (Côte de)	liv.	1364	885	1362	1103	1136
Balſam. ſulphuris	Rixd.	58	—	20	—	—
Batiſte	Aunes	3106	10332	5556	50	3841
Bas de Cotton, de fil	Pièces	—	—	—	24	—
Beurre	Liſp.	3548	8855	27411	$2289\frac{1}{2}$	1471
Bierre d'Anglet.	Pots	489	486	615	220	—
Blés. Avoine	Tonn.	2093	$1526\frac{1}{2}$	4915	$3105\frac{1}{2}$	3723

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Blés. Froment	Tonn.	26753	27754	35863	20383	6590
— Orge	Tx.	46320	64438⅓	68540	61613½	30667
— Orge rôti	Tx.	39163	42955	57861¼	24606¾	36642
— mondé	Tx.	1056	3160	3723	720	—
— Seigle	Tx	188261	173560½	203835	98468	31726
— Pois	Tx.	6952	4932	7513¼	5553½	1969
Blocs de Chêne (Ekeplankar)	Rdlr.	5979	3006	1550	790	1000
Blondes	Rdlr.	—	—	—	20	—
Bluteaux (Siktdukar)	Rdlr.	225	343½	183	pièces 42	Aun. 233
Bol (Mergel)	Liv.	—	—	—	1075	220
Borax	—	484	—	567	426	461
Bonnets de Cotton	Pièces.	—	—	—	12	—
Bougies blanches	—	11690	8685	10899	12490	484
Brebis	Rdlr.	—	—	—	—	25
Bouteilles	Pièces.	—	—	—	12920	—
Boutons d'étaim & de laiton	Douz.	—	—	—	44	—
Brignoles (Prunellen)	Liv.	3303	6638	2646	7420	1197
Caffé	Liv.	299936	68259	25998	460362	546089
Calamine (Galm.)	Quint.	6433	2200	Liv. 445532	336500	Rdl. 5044
Camphre	Liv.	672	1301	983	663	686
— non rafiné	Rdlr.	—	—	—	20⅛	—
Canelle	Liv.	1053	1706	1264	221	52
Câpres	Liv.	1074	1309	2070	984½	775
Cantharides	Liv.	—	—	—	6	—
Cardes (Kartætschen)	Pièces	30000	—	24000	Rdlr. 30	—
Cartes géograph.	Rdlr.	135	—	130	40	29
Carpes	Pièces.	1746	1920	2100	1680	2220

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Casse (Cassia fistula lata	Liv.	1994	900	—	2	989
Castorée	Liv.	—	—	—	2	—
Caviar	Liv.	53	43	—	91	43
Cardamome	Liv.	393	571	748	376½	369
Cathartiques (Catrinen-Blumen)	Liv.	—	—	—	4330	1992
Cerises sèches	Liv.	956	3422	2218	252	955
Chanvre	Schifp.	3618	4313	2636¼	5769¾	4632
Charbons de terre	Tonn.	9880	15397	7090	10454	6937
Chataignes	Liv.	1655	983	1305	60	499
Chevelure d'hommes	Liv.	—	—	—	31	—
Champignons	Filets	37	53	6	18	106
Chapeaux	Pièces	—	—	—	28	—
Chocolat	Liv.	390	510	1848	210	90
Chenilles	Rdlr.	—	—	—	9	—
Cire jaune	Liv.	30232	21063	13573½	10175	—
Citrons	Pièces	102992	203427	198612	249145	96285
— Sève de	Pots	1001	685	—	1055	1628
— Ecorce de	Liv.	2342	—	200	496	252
Clous de laiton	Paqu.	—	—	—	52	—
Clous de Girofle	Liv.	171	319	415	139	184
Coëffures	Rdlr.	—	—	—	10	—
Colle de Poisson	Liv.	—	595	40	132	Rdl. 172
Confitures, sèches & liquides	Liv.	472	168	—	649	98
Coquilles	Tonn.	—	—	—	½	—
Cordes de laiton	Rdlr.	84	90	—	85	30
— de Violon	Paqu.	753	1122	360	Rdl. 31	220½

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Cordes pour retrousser les Chap. (Hattstoffage)	Rdlr.	725	835	Douzain. 6	Douzain. 3	—
Coq d'Indes	Pièc.	—	—	—	18	—
Coriandre (graines de)	liv.	110	460	645	7305	—
Corne de Cerf	liv.	—	—	—	20	—
Cotton	liv.	67444	60767	44589	95993	81942
Couleurs: Aur. Pigment.	liv.	400	—	—	28	456
— Blausel	liv.	6294	—	3106	4314	216
— Cochenille	liv.	3411	1500	2358	2307	2641
— Fernambouc	liv.	13735	38944	38101	51536	—
— Bresillet ou rappé	liv.	34154	60491	53307	7651	179867
— Ceruse (Bleyweiss)	liv.	54852	71047	42167	29569	55756
— Rouge brun	liv.	1400	—	2910	—	800
— Violet	liv.	—	—	—	100	—
— Bleu de Berlin	liv.	—	—	—	24	14
— Bleu de Mont.	liv.	3	—	Berggr. Liv. 4	12	10
— de Coquilles (Musselfærgor)	Rdlr.	34	13½	18	12	7
— Jaune, (Gelbholts)	liv.	1041	4864	3015	5395	1680
— de Naples & Kœniggelb	Rdl.	—	—	—	8	—
— Curcumé.	Rdlr.	—	—	780	115	Liv. 339
— Laque artif. (Kugellack)	liv.	30	84	20	30	20
— do. de Florenc.	Rdlr.	—	—	—	15	—
— Indigo	liv.	22747	20660	30656	20789	25126

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Couleurs: Krapp	liv.	37247	58397	35782	35777	49238
— Craye (hvit Krita)	Tx.	1254	629	16	402	185½
— do. rouge(rœd)	liv.	—	—	1570	900	795
— Vermillon (Mœnja)	liv.	5415	—	2570	2348	4200
— Orléana	Rdlr.	—	—	135	169	165
— Safran ſauvage (Flor. Cart.)	liv.	500	—	1305	15	800
— Lakmus	liv.	445	476	300	470	532
— Ochre clair, (Liusoker)	liv.	—	—	5460	—	700
— Sel ammoniac (Salmiac)	liv.	335	—	255	120	419
— Santal (Sandel)	Rdlr.	197	—	1527	289	256
— Litarge d'arg.	liv.	—	1406	4050	8229	2097
— Craye émeri (Smergel)	liv.	—	—	—	135	950
— Verd d'Eſpagne	liv.	3175	—	1829	438	1329
— Umbra	liv.	1369	—	2064	Rdl. 1030	Liv. 1399
— Schiefvervitt	liv.	678	—	—	Rdl. 10	Liv. 10
— Tartre gravelé (Winſten)	liv.	32269	25532	17383	15372	20571
— Cinnabre	liv.	829	—	862	1074	1713
— Ochre jaune	liv.	15268	15126	6684	18166	14900
Coûteaux	Douz.	—	—	—	2⅔	—
Crayons	Rdlr.	70	146	45	40	85
Creuſets	Rdlr.	430	234	30	160	67
Criſtal	Rdlr.	—	—	—	10	—

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Crins de Chevaux (Tagelhor)	Lifp.	1076	2670	8272¼	1149¼	613½
Cuir (Sohllæder)	liv.	154892	103140	269695	35918	119598
Dattes	liv.	250	30	—	152	7421
Décorations (Ornamenter)	Rixdlr.	—	—	—	20	—
Dés à coudre	Groff.	55	48	101	—	—
Dentelles	Rixdlr.	—	—	—	25	—
Drogues d'Apothicaire	Rixdlr.	2419	3803¼	3422¾	970½	441
Drap	Aunes	—	—	—	180	—
Eaux mineral. de Pyrmont, de Seltz, Spa &c.	Boutll.	10160	2335	17162	6308	18316
Eau de vie de France	Ahm	445½	321	412¼	1586¼	2533⅓
Eaux de Senteur	Rixdlr.	256	37	—	238	95
Etaim	Schifp.	80	129	—	41½	114⅕
Etoupe	Schifp.	304	448	1220	686¾	960
Farine de froment	Lifp.	501	34	—	434¼	—
Fayence	Rixdlr.	—	—	—	122	46
Fenouil	liv.	14126	17928	12267	5906	816
Fèves blanches	liv.	3658	529	1698	918	330
Figues	liv.	118542	37048	38731	65373	75265
Fil préparé	Rixdlr.	260	507	22	—	750
— fin & blanc	liv.	131	39	96¾	103	341
— ordinaire	liv.	308	187½	56	—	—
— d'archal	Rixdlr.	400	482	12	Liv. 1880 Rdl. 63½	Rdl. 374
— de Cotton rouge	liv.	7004	3606	13806	1982½	8649

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Fil de Cotton blanc	liv.	30430	24610	21990	7809	2704
— de Lin	liv.	50373	37327	23623	12430	16399
— de Laine	liv.	33631	120197	2015	2740	4133
— de Poil de Chevreuil	liv.	—	—	—	1152	—
— de Poil de Chameau	liv.	5968	4398	12434	794	5863
Fleurs d'Italie	Rdlr.	64	36	—	60	55
Fœnum Græcum	liv.	—	—	110	18	153
Formes & Pots de Terre	Rdlr.	733	889	476	—	3036
Frommages de Babeurre	Lisp.	64104	60498	Liv. 1310844	953426	791316
— de Lait	liv.	50203	34118	62474	50119	26923
— de Parme	liv.	360	280	—	30	—
Gands blancs	Paires	—	—	—	72	—
Gingembre	liv.	16600	14005	35859	22433	18327
Galons faux	Rdlr.	—	—	—	44	—
Gravures & Tableaux.	Rdlr.	$63\frac{1}{2}$	$65\frac{2}{3}$	129	$57\frac{1}{4}$	$129\frac{1}{4}$
Gommes	Rdlr.	1573	20524	Liv. 1212	$661\frac{1}{4}$	$1708\frac{3}{4}$
Gruau de millet, d'orge &c.	Tonn.	$792\frac{7}{8}$	$429\frac{1}{2}$	$433\frac{1}{4}$	$371\frac{1}{2}$	$417\frac{1}{8}$
Grappes de vin	liv.	60	240	493	Rdl. $13\frac{1}{2}$	—
Habits	Rdlr.	—	—	—	616	—
Haillons	Rdlr.	284	300	246	—	625
Huile d'Olives	Pots.	423	$452\frac{3}{4}$	$663\frac{3}{4}$	373	$414\frac{1}{2}$
— de Provence	Pots.	5137	$9879\frac{1}{2}$	8038	4886	Liv. 7883
— do.	liv.	—	—	—	4950	Ahm $29\frac{29}{30}$
— de Chanvre	Ahm.	$166\frac{1}{4}$	$97\frac{1}{2}$	91	133	$163\frac{1}{5}$
— de Laurier	liv.	525	1167	435	1118	563
— de Noix	liv.	102	100	—	—	172

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Huile d'ambre jaune	liv.	—	—	—	—	12
— de Térébentine	liv.	10494	2848	12139	3077	10169
— de Vitriol	liv.	201	$332\frac{1}{2}$	325	Rdl. 60	Rdl. $45\frac{1}{2}$ Liv. 116
— d'Anis	Rdlr.	—	—	—	$4\frac{1}{2}$	25
— de Palme	Rdlr.	—	—	—	$\frac{1}{2}$	Liv. 56
— de Lin & de Navette	Ahm	$408\frac{1}{2}$	$861\frac{1}{2}$	425	$445\frac{1}{2}$	340
Huîtres	Pièces.	—	—	2000	—	—
Jambons	Pièces.	780	744	813	Lisp. 297	$155\frac{2}{3}$
Isaris, Wau & Weyde	Rdlr.	2438	—	1304	198	197
Jus de régliſſe	liv.	11986	9868	5926	8868	18095
— rouge	liv.	2800	300	—	146	205
Laine d'Eſpagne	Liſp.	3280	1487	$1315\frac{1}{4}$	$1643\frac{1}{2}$	$1966\frac{1}{2}$
— de Pologne	Liſp.	18492	17947	$16028\frac{1}{4}$	$21431\frac{3}{4}$	19172
Langues de Bœufs	Tonn.	8	$2\frac{1}{4}$	$5\frac{3}{4}$	Salées $1\frac{1}{16}$ tx. Fum. 122 L.	Tonne $1\frac{1}{4}$
Lard	Schifp.	$602\frac{1}{4}$	440	$719\frac{1}{2}$	$162\frac{3}{4}$	$271\frac{1}{4}$
Liège (bois de)	liv.	—	—	4020	Rdl. 52	—
Laurier (graines & feuilles)	liv.	2436	3952	2328	2859	2590
Limes	Rdlr.	—	—	—	4	21
Lin ordinaire	Schifp.	4459	4605	3151	$1958\frac{9}{10}$	2502
Liqueurs	Rdlr.	23	$14\frac{1}{6}$	—	$48\frac{1}{2}$	Bouteill. 7
Livres	Rdlr.	3375	5221	2997	$2436\frac{2}{3}$	2359
Macarons & Vermicelli	liv.	125	164	—	209	80

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Malicorium	liv.	—	—	—	20	—
Marcassite	liv.	—	25	—	—	12
Marques	Rdlr.	—	—	—	20	—
Médicamens	Rdlr.	495	285⅜	221½	34	252
Miel	Pots	378	553	640	176	229
Mousseline	Aunes	11323	4791	9477	378	1466
Moutarde	Tonn.	68	61	66	Tonn. 33½ Pots 41	Tonn. 32¼
Muscades, Noix de	liv.	792	1317	1082	683	695
— Fleurs de	liv.	542	936	979	439	452
Nattes d'écorce d'arbre	Pièc.	—	—	—	2500	—
Nacre (Perlem.)	Rdlr.	—	—	—	—	10
Nappage	Aun.	—	—	—	188	—
Noix	Tonn.	12	1¼	23¼	4 3/16	3
— de Cacao	liv.	1736	1077	1971	1970	2715
— de Galle	liv.	15865	19622	11268	12517	8990
— de Lamproye	liv.	14	158	—	5	20
— d'Espagne	liv.	—	—	—	100	150
Nopkin	Aunes	42	72	—	18	—
Notes imprimées	Rdlr.	—	—	—	122½	81½
Oeufs	liv.	258	682	380	520	865
Oignons de fleurs	Rdlr.	150	71⅛	63	84	182¾
Oiseaux de Canarie	Pièc.	224	—	228	180	—
Oranges & Pommes de Sine	Pièc.	14100	63930	48276	16455	6285
— Ecorce d'	liv.	42518	19097	12629	4080	4672
Oyes fumées	Pièc.	555	398	328	343½	546
— salées	Rdlr.	53	96	282	49½	—
Papier à écrire	Rames	5305	2770	3641	1798	1506¼
— brun	—	407	378	239	147	Rdl. 317

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Papier bleu	Rames	314	363	310	339	359
— Cardus	—	1119	1117	941	634	809½
— de brouillon	—	1801	1828	1396½	976	1122
— de Maculature	—	—	328	169	197	120
— Median	—	93	87	28	56	69
— de Lettres (Poſtpapier)	—	828	851	526	488½	402½
— de preſſe	Rdlr.	398	240	Pièc. 10900	Rdl. 271	ram. 163¾
— Royal	Rames	28	32	30	43	38
— à imprimer	—	3577	5607	3352	1834	2167
— Cartons	Rdlr.	252	130	389	1499	262
Peaux de mouton non préparées	—	4546	7025⅙	13224	329	1288
— préparées	—	1183	120½		2355¾	
— (Juſt) rouges, noirs	douz.	249	451	1463⅔	Rdl. 104	douz. 433
— (Juſt) rouge noir	liv.	475	9537	—	—	2393
— de Bœufs, de Chevaux	Rdlr.	14474	10867	Pièc. 13104	Rdl. 2322	—
Pelleterie, Ouvrages de,	—	—	—	929	—	771
Perles de cire	—	—	—	—	31	—
Perſes	Aunes	—	—	—	128	—
Pierres à moulin	Rdlr.	366⅔	—	110	300	360
— de St. Malo	—	—	—	—	45	—
— ponce, (Pimſten)	liv.	634	2105	1528	Rdl. 34	20
— à feu (Flintenſtein)	Tonn.	131	150	13½	Pièces 95000	Ts. 15
Piment	liv.	7522	8278	50	—	1184

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Pinceaux	Pots	—	—	—	10½	—
Plâtre	Tonn.	1155	1008	354	537	1051.
Plomb	Schifp.	785	867	903	485¼	355.
— Pierres Plombières	liv.	518	—	570	1487	645.
Plumes à écrire	Rdlr.	331	174	Pièc. 67325	2800	pièc. 56000 Rdl. 412
— de Lit	Lifp.	400	246⅔	2130	Rdl. 38½ Schfp. 78¼	Schifp. 77¾.
Poil de Chameau & de Lapin	Rdlr.	338	150	—	Liv. 518	Liv. 1696
— de Porc	—	173	—	90	264	420
Poires feches	Tonn.	37	16	6¼	4½	—
Poiffons (Klippfifk	Schifp.	75	33	29	—	—
— Merluches falées	Tonn.	431½	2164¼	587½	497	113
— do. feches	Schifp.	3750	3164	2060½	—	2907½
— Brafme falé	Tonn.	99	301	220½	92	73½
— Barbue (Flun dror)	Paqu.	178	67	148	Lifp. 27¼	Pièc. 4000
— Saumon foré	Pièc.	37	34	24	37	40
— Hœckert Fifk	Schifp.	—	—	—	57 7/9	282⅗
— Harangs d'Hollande	Tonn.	124	105	135	224¼	278½
— Spordor	—	121½	12	51½	—	Schifp. 11¼
— Morrue	Schifp.	1389	571	591½	594¾	661¼
— Longor	Tonn.	26	223	194½	43	S. 11 L. 11 Sec 13 tx. Salé
— Lintfen	—	—	—	—	1⅛	14½
— Cabéliau	—	—	—	17¼	3½	—
— Rotfkær	Schifp.	—	—	84	—	22

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Poivre noir & blanc	liv.	8735	16120	23225	8274	7290
— à queue	—	250	30	60	5	10
Pommes ordinaires	Tonn.	1844	2242	3021¾	397¼	196¾
— de Borsdorff	—	349	300	538½	—	—
— de Reinettes	—	254	51½	396½	188¼	—
Pommades	liv.	15	18	12	37	—
Poudre à cheveux	—	—	—	—	44	—
Porcelaine	Rdlr.	310	163	—	74½	2207
Patates	—	—	—	—	49	—
Potasse	liv.	8262	29632	22410	Lfp. 203 Liv. 14	163½
— raffinée	—	—	—	—	Liv. 600	—
Prunes & Pruneaux	—	111561	142442	176544	217900	301960
Quinquina, Poudre de	Rdlr.	318	—	52	—	58½
Raisins (Rosiner)	liv.	379360	211940	360493	254994	526848
— Aettike Rosiner	—	—	—	—	86400	—
— de Corinthe	—	985	22121	10850	10848	16595
Rasoirs	Douz.	8	100¼	6	—	276½
Resine	liv.	10383	20632	7107	223	17939
Rhubarbe	—	32	—	106	20	—
Ris	—	73566	20774	154592	104447	86289
Rubans	Aunes	—	—	—	720	—
Sable fin	Tonn.	31	—	30	54	16
Saffran	liv.	219½	243	268	123	92
Saucissons (Metwurst)	Pièc.	3952	4569	5665	Liv. 890	Lfp. 172½

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Savon de Venife	liv.	32665	51314	33933	6402	31317
— de Ruffie	—	—	520	—	300	—
Scies à Moulin	Pièces	—	80	—	—	42
Sel d'Efpagne, de Leverpol & de France	Tonn.	91610	60818	55153½	52415	111365¾
— de Lunebourg	—	—	—	—	8	—
— de St. Yves	—	—	19961	27672	—	18440½
Semences, (toute forte de)	Rdlr.	—	—	—	836	—
— de Canarie	liv.	2974	2871	4552	2455	1003
— de Lin	Tonn.	450	64	46	228¾	121
— de Navette	—	3¼	4¼	8½	4½	8
— de Chanvre	—	141	25	85	60	200
— de Fleurs & d'Arbres	Rdlr.	929	675	552	875	103½
— de Foin	liv.	—	—	50	Rdl. 1	4¾
Séné (feuilles du)	—	376	161	156	Liv. 936	1772
Serans à laine	Pièc.	405	546	49	1060	384
Soye de Boulogne	liv.	14602	8809	7457	11341	16931
— de trame	—	7072	3589	2193	1401	4664
— Fleuret	—	440	1480	4353	1161	—
— Bas de	Pièces.	—	—	—	62	—
Soude	Rdlr.	875	2380	370	1005	1850
Souliers	Pièces.	—	—	—	45	—
Sperma Ceti, ou blanc de Baleine	liv.	—	—	15	32	—
Sumach	—	—	—	—	4130	—
Zinc	—	960	2360	860	130	1225
Rob	—	40	—	215	—	—

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Suif	Liſp.	37590	56311	31662½	23460½	55965
Sucre cru (Maſcovade)	liv.	1902693	2037221	1175547	1731254	1892616
— Formes de	Rdlr.	—	—	—	100	—
Sureau (Flieder)	liv.	1120	—	220	131	300
Syrop Capillaire, de Violette &c.	—	46	9632	133	42	—
Tabac: Cardus en paquets	—	13057	546	3281	1447	194
— Canaſter	—	539	276	588	134	2777
— Feuilles	—	480785	604398	487828	511223	836187
— rapé	—	—	—	—	45	—
— à Sauce	Rdlr.	84	211	142	52	265
— d'Eſpagne	liv.	956	368	999	48	128
— en Carottes	—	—	—	—	33	—
Tablettes	Rdl.	30	29	—	15	—
Taffetas &c.	Aunes	—	—	—	1062	32
Tamarin	liv.	992	716	60	1064	1292
Tartre, Crême & Cryſtal de	—	—	158	58	664	—
Tripoli, terre de, (Trippel)	—	430	171	302	400	268
Térébenthine	—	1401	8670	2071	4720	4163
Thé	—	—	—	—	17	—
Tiſſerand, (outils de)	Rdlr.	55	400	—	30	—
Tuiles	Pièc.	—	—	—	20000	—
Toiles de Varendorf & d'Hollande	Aunes	1284	324	337	Rdl. 220	Alm. 300

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Toiles de Cotton	Aunes	4861	1464	5802	22864	70784
— de Ruſſie	—	—	—	—	67	—
Trufles	liv.	62	196	5	161	75
Typographiques, Lettres,	Quint.	—	—	$63\frac{1}{4}$	133	Rdl. 24
Vau & Weyde, voyez: *Iſaris.*						
Verre de France	Panier	95	36	94	Rdl. $34\frac{1}{2}$	49
— Axonge (fiel de verre)	liv.	—	—	—	900	—
— à Miroir &c.	Rdlr.	1279	1197	$1596\frac{3}{4}$	$639\frac{1}{2}$	351
— en feuillets	liv.	—	—	36	$273\frac{2}{3}$	48
Velours de Soye	Rdlr.	—	—	—	196	—
— de Cotton	Aunes	—	—	—	118	—
Viande ſalée	Tonn.	2194	$1161\frac{3}{8}$	2010	$1212\frac{1}{4}$	527
— ſorée	Schifp.	80	7	9	Lifp. $34\frac{1}{2}$	41
Vif Argent	liv.	957	660	733	601	1295
Vins de Bourgogne	Ahm	$10\frac{2}{3}$	$6\frac{1}{2}$	1 Pot 48	Pots 40	Ahm $6\frac{4}{5}$
— de Champagne	—	5	17	6 Pots 50 Ahm	3 Pots 53	$4\frac{3}{20}$
— Cagliari	—	$2\frac{1}{2}$	—	—	—	—
— de France	—	$7182\frac{1}{2}$	5249	3124 Pts. 8 A.	4580 Pts. 13	$6074\frac{3}{19}$
— du Cap & de Chypre	Pots	22	—	—	—	—
— de Frontignac	—	216	—	—	10	—
— Muſcat	Ahm	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{6}$	—	Pots 33	—
— Picardon	—	311	4290	2463 Pots 9 A.	1899 Pots 15	—
— de Portugal	—	366	388	1150 Pots 3 A.	447 Pots 16	197
— du Rhin	—	$168\frac{1}{4}$	$204\frac{1}{4}$	99 Pots 10 A.	112 Pots 54	$147\frac{3}{20}$

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Vins: Petro Ximènes	Ahm	—	$10\frac{3}{4}$	—	—	—
— Vin sec	—	—	—	$23\frac{1}{2}$	—	—
— Madera	Pots	—	—	—	34	—
— de Malaga	Ahm	—	22	5 Pots 42	9 Pots 55	—
— d'Hongrie	Pots	301	—	49	$51\frac{3}{4}$	$1\frac{1}{20}$
— de Grèce	Ahm	—	—	36	—	—
— de Canarie	Ahm	—	—	1 Pot 15	—	—
— Esprit de	Pots	—	—	1182	420	—
Vinaigre	Oxh.	207	708	$91\frac{3}{4}$	98 Pots $6\frac{1}{2}$	$103\frac{1}{2}$
Vitriol de Goslar	liv.	104	$533\frac{1}{2}$	2266	Rdl. 40	Rdl. 227
— de Salzbourg	—	350	—	—	Rdl. 48	Liv. 230
Yvoire	Rdlr.	529	107	Dents 10	Liv. 220	Rdl. 151

Table des Revenus de la Douane & de l'Accife, depuis 1760--1768. dans toutes les Villes du Royaume de Suède.

Années	1760	1761	1762	1763	1764	1766	1767	1768
Srmt.	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler
Stockholm - -	393031	424950	400586	395592	396914	397051	399195	388760
Uplande								
Upfala - -	14289	14114	15984	14765	15094	12572	13084	13297
Enkœping - - -	2222	2347	2662	2848	3017	2947	2455	2432
Norrtelje - -	1394	1314	1507	1414	1557	1494	1486	1344
Oefthammar - -	1201	1106	1076	1002	884	977	855	789
Oeregrund - -	878	819	744	776	752	762	727	787
Weftmannie								
Wefteros - -	16610	16828	20895	18428	22423	22823	20229	18540
Arboga - -	8514	8362	10807	10648	14043	10380	9155	9712
Kœping - -	7558	7832	9633	8694	10489	9760	8599	7730
Kopparberg								
Hedemora - -	7433	6393	7992	8619	11246	10475	9743	6947
Sæter - - -	765	757	851	507	607	706	659	608
Fahlun - -	2503	1884	2783	2551	2909	2233	1806	1802
Sudermannie								
Nykœping - -	7208	7291	7134	6196	6909	6401	5382	6627
Efkilstuna - -	1347	1265	1427	1481	1561	1627	1476	1252
Torshella - -	1322	1516	1166	1326	1286	1318	1163	920
Trofa - - -	413	434	540	455	452	430	375	353
Sœdertelje - -	2515	2302	2352	2042	1752	1754	1730	1591
Mariefred - -	751	638	1039	763	741	736	746	870
Strængnæs - -	2205	2403	2538	2551	2635	2738	2376	2572
Oftrogothie								
Norrkœping - -	16908	22090	20030	20923	25082	20863	27941	29086
Linkœping - -	5659	5604	5847	5574	5925	6212	5859	5684
Wadftena - - -	1752	2011	2101	2061	2192	2411	2213	2081
Sœderkœping - -	1800	2117	1748	1880	1780	2101	1835	2254
Scheninge - -	2622	2927	3207	3270	1752	3374	2750	2592
Smolande								
Calmar - -	10581	10498	11143	10303	10608	7674	7111	8445
Wefterwyk - -	6383	6454	7235	6009	8797	6286	5905	5510
Jœnkœping - -	7881	8099	8696	8207	9457	8397	9219	10278
Wimmerby - -	2790	2376	2922	1925	2178	2798	2005	2243
Wexiœ - -	3837	3469	4487	3701	3703	4083	3717	3205
Ekefiœ - -	6059	4602	4817	3584	2537	4351	3662	3262
Grenna - -	2302	2455	2005	1801	1581	1643	1587	1714
Sommes	540733	575257	565954	549896	570863	557377	555045	543287

Années	1760	1761	1762	1763	1764	1766	1767	1768
Srmr.	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler
Gottlande								
Wisby - -	9506	9317	8857	9366	9322	7456	7927	8433
Blekingen								
Carlscrona - -	35482	30587	31244	31338	39369	33645	31241	34533
Carlshamn - -	7214	7554	8465	8315	8167	7351	8130	8340
Sœlvitsborg - -	601	510	563	629	619	672	516	340
Scanie								
Malmœ - - -	12625	17208	14249	14034	13210	14349	13660	13429
Skanœr & Falfterbe -	250	220	220	220	220	270	270	270
Landscrona - -	5116	6858	8070	6585	6004	5015	6327	6090
Lund - - -	4430	4454	3714	3708	3690	4852	6174	5846
Yftad - - -	6035	10696	9063	6806	6223	5200	4965	5799
Helfingborg - -	1521	1465	1429	2432	1814	1994	1760	1805
Engelholm - -	1770	2059	1892	1577	1981	1620	1744	2002
Boftad - - -	513	480	526	513	730	436	455	512
Chriftianftad - -	10449	8871	10207	10548	10459	8530	9101	7804
Cimbrishamn - -	1233	1696	1868	1338	1609	1511	1482	1573
Hallande								
Halmftad - - -	2630	2937	2784	2888	3137	2512	2389	2246
Warberg - - -	5369	4255	4619	4508	4614	4267	3682	3796
Laholm - - -	2076	1905	1508	1594	1924	2368	1768	1645
Falkenberg - -	1686	1615	1403	1393	1556	1154	1093	1180
Kongsbacka - -	1068	1188	1134	948	1401	1066	884	994
Weftrogothie								
Gothenbourg - -	52574	58477	65759	83403	94671	65762	60544	88210
Lilla Edet - -	2133	2790	2452	2319	2460	3235	2103	2834
Marieftad - - -	2838	2969	2289	2062	2243	2444	2381	1952
Skara - - -	2597	3110	3155	2829	2272	2651	2254	1983
Hofva - - -	3335	3901	4522	3528	4101	4106	4261	3206
Lidkœping - - -	2934	3558	3971	3155	3556	3763	3930	3596
Skœfde - - -	1073	981	1087	961	1423	1583	1411	1050
Hio - - - -	599	547	560	614	595	721	593	617
Falkœping - -	938	971	900	995	1050	864	673	613
Ulricæhamn - -	793	831	839	812	1122	1305	921	658
Boros - - - -	33340	32589	30757	25891	24035	23064	19982	16990
Alingfos - -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	628	1668
Wenersborg - -	5290	5485	5454	4969	5461	4735	4839	4261
Bohus								
Uddewalla - - -	5222	8010	8634	10870	12128	6471	4309	7081
Marftrand - - -	2192	2167	2321	2788	1939	2645	2769	2996
Strœmftad - -	376	376	691	811	709	633	488	699
Kungelf - - -	1622	1875	2155	1881	2363	2141	2108	2496
Sommes	227480	242512	247361	256628	276177	230391	217762	247597

Années	1760	1761	1762	1763	1764	1766	1767	1768
Srmt.	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler
Nerike & Warmie								
Christinehamn - -	7012	8291	7724	7025	6619	6801	6531	5918
Philipstad - - -	2434	2719	2549	2195	1796	1976	2166	1576
Carlstad - - -	8034	9144	8096	6472	7104	7886	7034	8205
Omol - - -	2938	3217	3157	2818	2861	2657	2820	3010
Oerebro - - -	11386	12181	14918	16075	16672	14815	12736	10846
Nora - - -	3341	3654	3336	3320	2946	2806	2608	2364
Lindesberg - - -	2478	2481	2457	2474	2585	2086	2028	1724
Askersund - - -	1766	1752	1534	1395	1219	1503	1484	1286
Gefleborg & Westernorrlande								
Gefle - -	14768	15792	15711	14658	15901	15184	14144	14888
Sœderhamn - -	4801	5122	4831	4830	6346	5941	5345	5082
Hudwiksvall - -	4074	4295	3980	3633	4457	4799	4556	3986
Sundswall - - -	3363	3953	4376	4440	5903	5050	3804	3876
Hernœsand - -	6973	7835	8034	7597	9313	7953	6781	7306
Westerbothnie								
Umeo - - -	3882	3054	3664	4017	4029	3871	3143	3291
Ratan - - -	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	8
Piteo - - -	3812	3183	3904	4106	3970	3904	3161	2946
Luleo - -	3037	3028	3735	3445	3314	3527	3265	2554
Torneo - - -	3282	4901	5331	4741	4806	529[illegible]	4884	3531
Finlande								
Obo - - -	33549	34833	35043	32792	32515	26986	28269	33207
Biœrneborg - -	2653	2818	2972	2617	2805	2944	2723	2630
Nystad - -	2953	2860	3261	3444	3105	2355	2356	2571
Raumo - - -	1778	1835	2645	2812	2884	2907	2536	2325
Nodendal - - -	2918	2850	2737	3235	2447	2038	1569	1190
Ekenæs - - -	1140	1086	1105	1199	1304	1485	1744	1807
Nylande								
Helsingfors - -	7022	8806	7220	9123	8816	7555	7272	7233
Borgo - - -	4058	4799	5240	4548	5489	5414	4211	4985
Tawastehus - - -	1134	1376	1261	1327	1149	1230	1196	1074
Lovisa - - -	8106	8497	7340	7751	5728	5650	5812	5041
Ostrobothnie								
Wasa - - - -	5288	5332	6048	6313	5733	6053	5750	5673
Uleoborg - - -	8481	10079	9068	9055	7854	7030	6133	8452
Vieille Carlebŷ - -	4693	5366	5626	5468	4868	7592	5366	5609
Nouvelle Carleby - -	3992	3850	4713	4270	3939	3674	3399	3009
Christinestad - -	2969	2893	3026	2825	2865	3298	3084	3009
Brahestad - - -	2390	2591	2703	2946	2946	2631	2537	2784
Jacobstad - - -	2685	3164	3402	2933	3052	3676	3961	2446
Cajana - - -	993	1040	1099	956	1298	1190	918	3308
Porkala Udd - -	. .	. .	. .	. .	. .	4	2	13
Barœsund - - -	. .	.	. .	. .	. .	9	5	6
Somme	184243	198677	201895	196855	199138	190278	175333	178769

Recapi-

Recapitulation des Revenus de la Douane.

	1760	1761	1762	1763	1764	1766	1767	1768
Stockholm - -	393031	424950	400586	395592	396914	397051	399195	388760
Uplande -	19984	19700	21973	20805	21304	18752	18607	18649
Weſtmannie -	32682	33022	41335	37770	46955	42963	37983	35982
Kopparberg -	10701	9034	11626	11677	14762	13414	12208	9357
Sudermannie -	15761	15849	16196	14814	15336	15004	13248	14185
Oſtrogothie -	28741	34749	32933	33708	36731	34961	40598	41697
Smolande - -	39833	37953	41305	35530	38861	35232	33206	34657
Gottlande - -	9506	9317	8857	9366	9322	7456	7927	8483
Blekingen - -	43297	38651	40272	40282	48155	41668	39887	43213
Scanie - -	43992	54007	51238	47761	45940	43777	45938	45130
Hallande - -	12819	11900	11448	11331	12632	11367	9816	9861
Weſtrogothie -	108444	116209	121745	131538	142989	114233	104520	127638
Bohus - -	9412	12428	13801	16350	17139	11890	9674	13272
Nerike & Warmie -	39389	43439	43770	41774	41802	40530	37407	34929
Gefleborg & Weſternorrlande - -	33979	36997	36982	35158	42420	38927	34630	35138
Weſterbothnie -	14073	14166	16634	16309	16119	16600	14453	12330
Finlande - -	44991	46282	47763	46099	45060	39215	39197	43730
Nylande - -	20320	23478	21061	22749	21182	19849	18491	18333
Oſtrobothnie -	31491	34315	35685	34766	32555	35157	31155	34309
Sommes - -	952456	1016446	1015210	1003379	1046178	978046	948140	969653

Année commune : 991188 1/2 Dlr. Srmt.

Ces différentes Tables, jointes à celle qui expoſe le Commerce actif de Stockholm, montrent, que l'Exportation des *Produits naturels du Royaume de Suède,* & nommément celle qu'en ont fait les Négocians *de Stockholm,* a conſidérablement augmenté depuis l'an 1757, tandisque d'un autre côté le Total des Importations a été fort diminué pendant ladite Epoque, pour peu qu'on réflechiſſe ſur la différente valeur des Monnoyes depuis 1758-1768. On peut d'ailleurs prouver l'accroiſſement du Commerce

actif de Suède par les Regîtres des Douanes, dont nous venons de présenter les Sommaires pour les susdites années. Après avoir déduit 237,203 Dlr. Srmt. à titre de Salaire, il restoit encore à la Couronne 1,764,377 Dlr. Srmt. en Revenus clairs, savoir 1,088,456 Dlr. Srmt. en *Douane de Mer*, & 675,921 en *Douane de Terre.* Les Douanes rapportèrent donc l'an 1768. 195,089 Dlr. Srmt. *plus* que l'année précédente; & 202,761 Dlr. Srmt. au delà de ce qu'avant la Diète de 1766. les Fermiers avoient payé à la Couronne. *c)*

Force du Commerce individuel de chaque Ville d'étape de ce Royaume.	1768.				1769.			
	Exportations		Importations		Exportations		Importations	
	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr
Stockholm —	5992343	6	4476607	26	5928906	15	5753613	16
Gothenbourg —	5095739	16	1355082	6	4399253	21	1123931	2
Geflé — —	556010	18	271839	30	476396	8	317475	16
Norrkœping —	337571	22	353902	24	323262	2	397180	—
Marstrand —	271038	10	31716	26	229366	28	35180	14
Uddevalla —	250486	29	141084	30	369221	13	123832	24
Calmar — —	124390	19	53370	2	177619	4	45081	14
Westervyk —	150903	5	41311	16	135362	10	47703	4
Ystad — —	33614	31	21643	16	45268	—	16396	28
Obo — —	80263	25	150638	30	62508	22	123054	12
Wisby — —	89986	11	20005	28	127538	17	19986	22
Landscrona —	65580	15	50262	6	5880	16	42024	18
Carlshamn —	59972	5	104834	10	57740	18	122784	10
Sommes	11107901	20	7072300	26	12338324	14	8168244	20

c) Tull Directions Relation til Riksdagen Or 1769. (p. 31.)
Riksdags Tidn. 1766. No. 19, 21, 58, 123.

	1768.				1769.			
	Exportations		Importations		Exportations		Importations	
	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr
de l'autre côté	11107901	20	7072300	26	12338324	14	8168244	20
Christianstad —	56604	15	26459	26	99962	28	25246	6
Kongelf —	82728	21	10997	—	120083	12	12249	16
Dalarœ — —	59097	8	2287	—	23632	18	2292	4
Nykœping —	71976	—	51108	26	32654	—	64300	28
Sœderkœping —	30776	20	3258	—	10508	5	12220	16
Carlscrona —	45173	6	217885	6	53940	29	216789	5
Malmœ —	44177	2	38367	—	32483	25	26933	24
Helsingborg —	6564	31	6411	18	1499	31	3355	28
Halmstad —	10476	16	19033	2	22179	10	22259	28
Warberg —	40059	7	36291	26	48705	3	33935	24
Kongsbacka —	——	—	1202	—	——	—	1765	16
Strœmstad —	31887	7	945	8	52727	9	4312	28
Hernœsand —	7151	29	9526	12	817	—	8480	—
Rathan — —	——	—	11653	14	13637	16	——	—
Uleoborg —	14929	—	——	—	——	—	600	—
Vieille Carleby —	29452	10	18589	10	11227	21	10876	—
Wasa — —	19452	31	4962	24	19992	21	6651	4
Biœrneborg —	11060	22	1149	16	4134	9	166	12
Hangœ Udd —	7014	10	——	—	11878	27	2998	24
Helsingfors —	40920	31	51749	12	66798	—	50722	—
Lovisa — —	13593	17	21697	18	56059	3	9586	12
Dlr. Srmt.	11730998	15	7605875	20	13021246	25	8683986	7
(NB. Sans la Contrebande,			*qui font*					
évaluée à 23 tx. d'or ou	à 42 Marc		à 36 Marc		à 55 Marc		à 36 Marcs	
766666 Rdl. par an) Rdl.	3927997	—	2535291	—	2846890	—	2894662	—

Ce *Bilan* eſt très favorable à la Suède. Dans la ſuppoſition même, qu'on ſe ſoit fait illuſion, il me paroit au moins très conſtaté, que depuis 1756 - 1769. la Suède a rendu ſon Commerce de plus en plus avantageux. D'ailleurs le Commerce des *Indes Orientales*, la Pêche du *Harang* & différens autres Articles, paroiſſent avoir comblé la brêche, que le *Fer de Ruſſie* & des *Indes Orientales* a faite depuis quelque tems au Commerce de Suède.

Extrait du Contrôle général des Regîtres de Douanes de Suède, concernant les Marchandises, tant exportées, qu'importées dans le courant de la 1774me année.

Marchandises importées en Suède des Païs étrangers.

	Sommes
Cendres. Stockholm, 163 $\frac{11}{20}$ Lisp. Norrkœping 103. Calmar 35 $\frac{2}{10}$. Lisp.	301 $\frac{3}{4}$
Drogues d'Apothicairerie. Stockholm 1248 Rdlr. Gjœtheborg 768. Norrkœping 10. Malmœ 20. Calmar 9 $\frac{2}{5}$. Warberg 8. Helsingborg 39. Wasa 16. Halmstad 6. Obo 125. Ystad 22 $\frac{1}{2}$. Carlshamn 43. Gefle 76 $\frac{1}{2}$. Wisby 6 $\frac{1}{8}$. Rdlr.	2397 $\frac{1}{2}$
Eaux minerales. Stockholm 5881 Pots. Gjœtheborg 734. Malmœ 44. Calmar 292. Helsingborg 3. Obo 845. Carlshamn 12. Pots	7811
— — — Stockh. 10435 Bouteilles. Gjœtheborg 1475. Norrkœping 1290 $\frac{1}{2}$. Malmœ 44. Calmar 468. Westervyk 24. Helsingborg 600. Obo 375. Ystad 80. Carlshamn 130. Bouteilles	14921 $\frac{1}{2}$
Tamarin. Stockh. 1292 Liv. Norrkœp. 588. Wasa 132. Halmstad 20. Christianstad 50. Liv.	2082
Esprit de Vin. Stockholm 24 Ahm. Ahm	24
Etaim. Stockh. 114 $\frac{1}{5}$ Schifp. Gjœtheborg 49 $\frac{1}{4}$. Norrkœping 1. Carlshamn 1 $\frac{19}{40}$. Schifp.	165 $\frac{7}{8}$
Plomb. Stockholm 355 $\frac{1}{5}$ Schifp. Gjœtheborg 304 Schifp. 14 Lisp. 11 Liv. Norrkœp. 15 S. 15 Lisp. Calmar 18 S. 1 Lisp. $\frac{3}{4}$ Liv. Warberg 35 S. Landscrona 10 S. 5 $\frac{1}{2}$ Lisp. Uddevalla 3 Schifp. 7 Lisp. Wasa 118 Schifp. 10 Lisp. Carlscrona 40 S. Christianstad 2 $\frac{1}{2}$ Schifp. Schifp.	902 Lisp. 15
Creusets. Stockh. 67 Rdlr. Gjœtheborg 162 $\frac{1}{2}$. Norrkœp. 39. Obo $\frac{1}{2}$. Carlshamn 13. Rdlr.	282
Etoupes. Lovisa 15 Rdlr. Rdlr.	15
Yvoire. Stockholm 151 Rdlr. Norrkœp. 58. Obo 2. Rdlr.	211

		Sommes
Eſtampes. Stockh. 129¼ Rdlr.	Rdlr.	129¼
Borax. Stockh. 461 Liv. Gjœtheborg 15. Norrkœp. 20. Uddevalla 2. Obo 29. Gefle 6. Chriſtianſtad 5.	Liv.	538
Plumes de lit. Stockh. 77¾. Liv. Halmſtad 4. Yſtad 5¼. Carlshamn 1½.	Liv.	88½
Côtes de Baleine. Stockh. 1136. Liv. Gjœtheb. 113. Norrkœping 173½. Calmar 6. Warberg 20. Waſa 5. Obo 82.	Liv.	1535
Pierres à feu. Stockh. 1402 Rdlr. Gjœtheborg 510. Norrkœping 20½. Calmar 4½. Chriſtianſtad 30.	Rdlr.	1967
Lames à ſcie. Stockh. 63 Rdlr. Obo 45.	Rdlr.	108
Calamine. Stockh. 5044 Rdlr. Norrkœp. 7305. Nykœping 2525.	Rdlr.	14874
Ciment. Stockh. 1051 Tonn. Gjœtheborg 20. Norrkœp. 1. Malmœ 16. Landscrona 10. Yſtad 6. Chriſtianſtad 8.	Tonn.	1112
Fil d'Archal. Stockh. 453 Rdlr. Gjœtheborg 33½. Norrkœping 175.	Rdlr.	661½
Poil de Porc. Stockh. 420 Rdlr. Norrkœp. 5.	Rdlr.	425
Verrerie. Stockholm 845. Rdlr. Gjœtheborg 170. Malmœ 3.	Rdlr.	1018
Cornes. Stockh. 37 Rdlr. Norrkœp. 20. Malmœ 20.	Rdlr.	77
Miel roux. Stockh. 224 Kann. Obo 2108. Helſingfors 32½. Douanes de Frontières 220.	Kann.	2584½
Miel blanc. Stockh. 6 Kann. Malmœ 28. Vieille Carleby 25.	Kann.	59
Colle de poiſſon. Stockh. 172 Rdlr. Gjœtheborg 6. Norrkœping 2. Obo 20. Bjœrneborg 1½.	Rdlr.	201½
Sain de porc. Waſa 30 Liv. Douanes de Frontières 5.	Liv.	35
Argile fine. Stockh. 1011½ Rdl. Gjœtheborg 1520. Norrkœping 30. Warberg 24. Landscrona 20. Uddevalla 20. Halmſtad 14¾. Obo 11. Chriſtianſtad 12. Strœmſtad 8.	Rdlr.	2671¼

		Sommes
Perlsand. Stockholm 16 Tonn.	Tonn.	16
Charbons de terre. Stockh. 6937 Tonn. Gjœtheborg 14318. Norrkœping 1818. Warberg 313. Helsingfors 1200. Ystad 144½. Carlscrona 4930. Christianstad 170.	Tx.	29830½
Zinc & Tuttanego. Stockholm 1125 Liv. Gjœtheborg 186.	Liv.	1311
Formes de pierre & de terre. Stockholm 4069 Rdlr. Gjœtheborg 1757. Norrkœping 198. Malmœ 5. Calmar 36. Warberg 50. Westervyk 6. Uddevalla 50. Obo 29. Douanes de Frontières 18½. Carlshamn 16. Wisby 68. Christianstad 77.	Rdlr.	6379½
Terre de Tripoli. Stockholm 268 Liv. Halmstad 20. Gefle 57. Wisby 4.	Liv.	349
Eponges. Stockholm 23 Rdlr.	Rdlr.	23
Cire jaune. Stockholm 7664 Liv. Gjœtheborg 200. Norrkœping 60. Obo 171. Helsingfors 55. Douanes de Frontières 11. Carlscrona 120. Bjœrneborg 5½.	Liv.	8286½
Bougies blanches. Stockholm 9680 Liv.	Liv.	9680
Argent. Stockholm 86389 Lot. Ystad 400.	Lot.	86789
Chagrin, cuir de poisson. Lovisa 6½ Rdlr. Douanes de Frontières 1249 Rdlr.	Rdlr.	1255½
Chanvre. Douanes de Frontières 80 Lisp.	Lisp.	80
Roubles. Helsingfors 310 Pièces.	Pièces	310
Rixdalers de Dannemark. Carlshamn 270 Pièces.	Pièc.	270
Ecaille de Tortue. Stockholm 34 Rdlr.	Rdlr.	34
Haillons. Stockh. 624 Rdlr. Norkœp. 40.	Rdlr.	664
Caractères d'Imprimerie. Stockh. 25 Rdlr.	Rdlr.	25

Boissons.

Arrac. Stockh. 9 Ahm 13 Kann. Gjœtheborg 1 Ahm 50 K.	Ahm	11 K. 3

	Sommes.
Eau de Vie. Stockh. 2533 ½ Ahm. Gjœtheborg 1863 A. 2 K. Norrkœping 2, 2. Malmœ 5, 50. Calmar 10, 9. Warberg 88, 30. Landscrona 2, 30. Weſtervyk 7 ½ K. Uddevalla 120, 40. Waſa 30 A. Vieille Carleby 6, 16. Obo 1 A. Marſtrand 139, 46. Gefle 13, 13. Helſingfors 1, 30. Loviſa 1, 24. Douanes de Frontières 7 ½ K. Yſtad 3. Carlshamn 9, 15. Carlscrona, 13, 54. Wisby 15 K. Chriſtianſtad 2, 5. Strœmſtad 204, 32 ½. Ahm	$5019\frac{17}{25}$
Vins de France. Stockh. 6074 A. 9 K. Gjœtheborg 1579, 11 ½. Norrkœp. 117, 30. Malmœ 20, 7. Calmar 30, 2. Warberg 13, 55. Uddevalla 48, 36. Waſa, 7, 11. Vieille Carleby 12, 24. Obo 321, 43. Hernœſand 3, 20. Uleoborg 2, 7 ½. Gefle 30 A. Douanes de Frontières 7 ½ K. Yſtad 3, 30. Carlshamn 13, 5. Carlscrona 15, 10. Chriſtianſtad 128, 30. Strœmſtad 28, 4. Dalarœ 1, 30. Ahm	8448 K. 12 ½
Picardon. Gjoetheborg 311 Ahm 43 Kann. Norrkoeping 193, 20. Weſtervyk 2, 48. Uddevalla 33, 1. Vieille Carleby 31, 29. Obo 106, 15. Gefle 27 K. Carlscrona 8, 25. Ahm	687 K. 36
Vin de Portugal. Stockholm 196 Ahm, 26 Kann. Gjoetheborg 47, 45. Calmar 1, 22. Weſtervyk 30 K. Uddevalla 1, 31. Obo 2 A. Gefle 5, 6. Loviſa 7 ½. Stroemſtad 138, 48. Ahm	393 K. 8 ½
Vin du Rhin. Stockholm 147 Ahm, 18 Kann. Gjoetheborg 12, 12 ⅓. Norrkoeping 5, 30. Landscrona 1 A. Gefle 8 K. Ahm	$166\frac{2}{15}$
Vinaigre. Stockh. 103 ½ Oxh. Gjoetheborg 37. Norrkoep. 7 Oxh. 43 K. Malmoe 2 Oxh. Calmar 5, 35. Warberg, 13 Oxh. Weſtervyk 45 K. Uddevalla 5, 23. Helſingborg 7, 47. Waſa 7 K. Helſingfors 50 O. Yſtad 30 O. Carlshamn 5, 57. Carlscrona 4, 58. Chriſtianſtad 10, 30. Stroemſtad 1, 45. Oxh.	$203\frac{1}{45}$

	Sommes.
Sève de Citron. Stockholm 1628 Kann. Gjoetheborg 18. Obo 49. Kann.	1695
FRUITS.	
Pommes de Chine. Stockh. 2048 Pièces. Gjoetheborg 1118. Uddevalla 10. Helsingborg 30. Obo 60. Marstrand 550. Kongelf 440. Carlshamn 50. Wisby 143. Pièc.	4449
Citrons. Stockh. 96285 Pièces. Gjoetheborg 35043. Norrkoeping 330. Malmoe 1750. Calmar 950. Landscrona 600. Westervyk 150. Uddevalla 650. Halmstad 100. Vieille Carleby 1000. Obo 5070. Uleoborg 350. Marstrand 4880. Gefle 800. Helsingfors 3600. Lovisa 600. Ystad 2175. Nykoeping 100. Carlshamn 325. Christianstad 1670. Pièces	156428
Oranges. Stockh. 4237 Pièces. Gjoetheborg 2224. Landscrona 100. Uddevalla 275. Marstrand 750. Carlshamn 20. Christianstad 250. Pièces.	7856
Ecorce de Citron. Stockholm 4516 Liv. Gjoetheborg 898. Norrkoeping 360. Calmar 140. Warberg 300. Landscrona 675. Helsingborg 20. Halmstad 100. Obo 160. Ystad 50. Carlscrona 320. Wisby 4. Christianstad 50. Liv.	7593
Fleurs d'Oranges. Stockholm 408 Liv. Norrkoeping 55. Gefle 56. Bjoerneborg 10. Liv.	529
Renettes. Gjoetheborg 11 $\frac{3}{4}$. Tonn. Carlscrona 22. Tx.	33$\frac{3}{4}$
Pommes. Stockholm 196 Tonn. Gjoetheborg 21. Uddevalla 9. Helsingfors 5 $\frac{1}{3}$. Carlscrona 2. Tonn.	233$\frac{1}{3}$
SEMENCES.	
Semence de Lin. Stockholm 121 Tonn. Gjoetheborg 15 $\frac{1}{2}$. Norrkoep. 35 $\frac{5}{8}$. Malmoe 1. Warberg 36. Landscrona 36. Uddevalla 2. Wasa 2. Obo 11 $\frac{1}{2}$. Gefle 18. Helsingfors 18. Douanes de Frontières 12 $\frac{1}{4}$. Ystad 9. Carlshamn 8 $\frac{2}{3}$. Carlscrona 12. Christianstad. 28. Tonn.	366$\frac{5}{6}$

Semen-

	Sommes.
Semence de Chanvre. Stockholm 200 Tonn. Gjoetheborg 3. Norrkoeping $\frac{3}{4}$. Wasa 2. Obo 2. Helsingfors 10. Douanes de Frontières $\frac{3}{4}$. Tonn.	218$\frac{1}{2}$
— *de Navettes.* Stockholm 1002 Liv. Gjoetheborg 20. Norrkoeping 10. Wasa 96. Halmstad 25. Carlshamn 50. Liv.	1203
— *de Fruits.* Stockholm 292 Rdlr. Gjoetheborg 2415. Norrkoeping 12 Rdlr. Uddevalla 5. Helsingfors 30 Rdlr. Ystad 5. Rdlr.	2759
POISSONS.	
Cabéliau. Stockholm 4$\frac{1}{2}$ Tonn. Tonn.	4$\frac{1}{2}$
Græsey. Stockholm 2907 Schifp. Gjoetheborg 169 Schifp. 11 Lisp. 8 liv. Norrkoep. 221, 3. Malmœ 47 4$\frac{1}{2}$. Calmar 17, 18. Warberg 14, 15. Landscrona 10, 15. Westervyk 1, 10. Helsingborg 5, 5. Wasa 1 Schifp. Halmstad 10, 18. Gefle 32, 5$\frac{3}{4}$. Helsingfors, 1, 10. Douanes de Frontières 37, 15$\frac{1}{2}$. Ystad 6, 17. Nykoeping 247, 3. Carlshamn 10, 4. Wisby 10, 2$\frac{1}{2}$. Schifp.	3752$\frac{39}{80}$
Hæckert Fisk. Stockholm 282 Schifp. 8 Lisp. Carlshamn 5, 12$\frac{1}{2}$. Schifp.	287 Lisp. 1/2
Carpes vivantes. Stockholm 2220 Pièces. Lisp.	2220
Barbue. Stockholm 100 Lisp. Gjoetheborg 122. Norrkoeping 9, 15. Malmoe 100. Calmar 3, 5. Landscrona 18, 10. Marstrand 60. Ystad 2$\frac{1}{4}$. Wisby 4$\frac{1}{2}$. Lisp.	418
Longor salés. Stockh. 13 Tonn. Gjoetheborg 6. Norrkoeping 6. Tonn.	25
Dorsk Græsey. Stockh. 113$\frac{1}{2}$ Tonn. Norrkoep. 1. Tonn.	114$\frac{1}{2}$
Morue. Stockholm 683 Schifp. 6 Lisp. Gjoetheborg 25, 2. Norrkoeping 37, 15$\frac{1}{4}$. Malmoe 13, 19. Calmar 29, 15. Warberg 24, 10. Landscrona 11, 5. Westervyk 5, 6. Helsingborg 16, 1. Halmstad 8, 8. Gefle 17, 10$\frac{1}{2}$. Hel-	

	Sommes.
ſingfors 1, 10. Yſtad 42, 17. Nykoeping 92, 10. Carlshamn 16 Liſp. Wisby 16, 15 $\frac{1}{2}$. Schifp.	1026 Lp. 18 11 $\frac{1}{4}$
Spordor. Stockholm 12 $\frac{1}{2}$ Schifp. Gjœtheborg 3 Liſp. Norrkoeping 5, 3. Calmar 1, 18. Landscrona 1, 1. Schifp.	20 Liſp. 15
Harangs. Stockholm 279 Tonn. Gjoetheborg 46 $\frac{1}{2}$. Norrkoeping 32. Malmoe $\frac{1}{4}$. Calmar 25 $\frac{5}{8}$. Warberg $\frac{7}{8}$. Landscrona 1 $\frac{5}{8}$. Uddevalla 5. Helſingborg 56 $\frac{1}{4}$. Obo 25 $\frac{1}{4}$. Gefle 3 $\frac{1}{2}$. Douanes de Frontières 268 $\frac{5}{8}$. Yſtad 2 $\frac{1}{2}$. Chriſtianſtad 23 $\frac{1}{8}$. Tonn.	770 $\frac{1}{2}$
Anguilles. Stockholm 3 Liſp. Douanes de Frontières 87. Liſp.	90
Brême ſalée. Stockholm 73 $\frac{1}{2}$. Tonn. Norrkoeping $\frac{1}{2}$. Tx.	74
COULEURS.	
Alun. Stockholm 2025 Liv. Norrkoeping 115. Obo 4. Liv.	2144
Aurum pigmentum. Stockholm 456 Liv. Gjoetheborg 154. Norrkoeping 6. Malmoe 212. Liv.	828
Blauſel. Stockholm 7880 Liv. Gjoetheborg 838. Norrkoeping 16. Warberg 50. Uddevalla 14. Helſingborg 50. Halmſtad 20. Carlshamn 106. Chriſtianſtad 80. Liv.	9054
Pierres plombières. Stockh. 645 Liv. Carlshamn 120. Liv.	765
Ceruſe. Stockh. 55756 Liv. Gjoetheborg 12225. Norrkoeping 2200. Malmoe 150. Calmar 182. Warberg 2250. Landscrona 2070. Uddevalla 410. Helſingborg 670. Waſa 150. Obo 885. Gefle 710. Yſtad 650. Carlshamn 233. Carlscrona 250. Chriſtianſtad 100. Liv.	78891
Bleu de Berlin. Stockholm 14 Liv. Norrkoeping 3. Halmſtad 3. Obo 14. Chriſtianſtad 4. Liv.	38
Chryſocolle, (*Bergblau.*) Stockholm 10 Liv. Liv.	10
Breſillet. Stockh. 42454 Liv. Gjoetheborg 23645. Norrkoeping 3579. Malmoe 3376. Calmar 935. Warberg 2400. Uddevalla 60. Halmſtad 100. Obo 2105. Gefle 105. Yſtad 434. Nykoeping 1280. Carlshamn 2100. Wisby 118. Chriſtianſtad 2746. Liv.	85437

	Sommes.
Bay-brun. Stockholm 150 Liv. Liv.	150
Ochre-brun. Stockholm 800. Gjoetheborg 2315. Norrkoeping 703. Yſtad 390. Chriſtianſtad 520. Liv.	4728
Cochenille. Stockholm 2641 Liv. Gjoetheborg 446. Norrkoeping 96. Malmoe 24. Calmar 3. Warberg 15. Halmſtad 2. Obo 112. Marſtrand 99. Gefle 6. Yſtad 9. Carlshamn 5. Chriſtianſtad 10. Bjoerneborg 12. Liv.	3480
Cinnabre. Stockholm 1713. Liv. Gjoetheborg 182. Norrkoeping 30½. Calmar 26. Helſingborg 7½. Halmſtad 3. Obo 12½. Gefle 28. Carlshamn 11. Chriſtianſtad 5. Liv.	2018½
Fernambouc. Stockholm 179867 Liv. Gjoetheborg 14591. Norrkoeping 1482. Malmoe 905. Calmar 558. Warberg 1500. Waſa 250. Halmſtad 25. Obo 1470. Carlshamn 2806. Chriſtianſtad 773. Liv.	204227
Gommes. Stockholm 1708 Rdlr. Gjoetheborg 762. Norrkoeping 8. Malmoe 50. Calmar 11. Helſingborg 80. Obo 18½. Chriſtianſtad 15. Rdlr.	2652½
Curcuma. Stockholm 339 Liv. Gjoetheborg 80. Norrkoeping 20. Calmar 20. Landscrona 56. Uddevalla 12. Halmſtad 20. Obo 155. Chriſtianſtad 56. Liv.	758
Noix de galle. Stockholm 8990 Liv. Gjoetheborg 1478. Norrkoeping 154. Warberg 30. Uddevalla 15. Halmſtad 10. Obo 206. Chriſtianſtad 80. Liv.	10963
Craye rouge. Stockh. 795 Liv. Gjoetheborg 120. Norrkoeping 25. Landscrona 75. Helſingborg 24. Halmſtad 100. Chriſtianſtad 20. Liv.	1159
— *blanche.* Stockh. 185½ Tonn. Gjoetheborg 86. Norrkoeping 72. Malmoe 65. Calmar 10. Weſtervyk 18. Waſa 31. Halmſtad 8. Gefle 71. Yſtad 4. Chriſtianſtad 6. Dalaroe 2. Tonn.	558½
Indigo. Stockholm 25126 Liv. Gjoetheborg 40443. Norrkoeping 663. Malmoe 1040. Calmar 21. Warberg 540.	

	Sommes.
Landscrona 161. Uddevalla 2005. Helſingborg 468. Waſa 10. Ratan 252. Obo 1062. Uleoborg 101. Marſtrand 1173. Geſle 29. Yſtad 350. Chriſtianſtad 745. Bjoerneborg 65. Liv.	74225
Crabe. Stockholm 49238 Liv. Gjoetheborg 6985. Norrkoeping 1902. Warberg 490. Halmſtad 25. Obo 1380. Geſle 23. Chriſtianſtad 100. Bjoerneborg 115. Liv.	60258
Lacque au vernis. Stockholm 532 Liv. Gjoetheborg 210. Helſingborg 129. Chriſtianſtad 20. Liv.	891
Lacque de Florence & artificielle. Stockh. 39 Rdlr. Rdlr.	39
Vermillon. Stockholm 4200 Liv. Gjoetheborg 947. Norrkœping 134. Warberg 750. Uddevalla 16. Halmſtad 95. Obo 175. Carlshamn 125. Chriſtianſtad 525. Liv.	6967
Orellana. Stockholm 665 Liv. Gjoetheborg 1056. Norrkoeping 66. Malmœ 70. Calmar 13. Landscrona 47. Uddevalla 2. Helſingborg $5\frac{1}{2}$. Obo 437. Carlshamn 50. Carlscrona 28. Chriſtianſtad 56. Bjoerneborg 10. Liv.	2505
Orſeille. Gjoetheborg 230 Liv. Liv.	230
Santal. Stockholm 256 Rdlr. Gjoetheborg $187\frac{1}{2}$. Norrkoeping 250. Warberg 15. Obo 86. Carlshamn 35. Chriſtianſtad 70. Rdlr.	$899\frac{1}{2}$
Sel ammoniac. Stockholm 630 Liv. Norrkoeping 28. Waſa 40. Geſle 34. Liv.	732
Quenouille Sauvage, (Flores Cartami). Stockholm 800 Liv. Yſtad 6. Liv.	806
Verd d'Eſpagne. Stockholm 1329 Liv. Gjoetheborg 578. Norrkoeping 111. Calmar 4. Landscrona 30. Uddevalla 12. Helſingborg 23. Obo 70. Geſle 4. Carlshamn 11. Carlscrona 25. Chriſtianſtad 84. Liv.	2281
Litharge d'argent. Stockholm 2097 Liv. Gjoetheborg 375. Norrkoeping $120\frac{1}{2}$. Landscrona 156. Halmſtad 10. Obo 5. Liv.	$2763\frac{1}{2}$
Blanc de plomb. Stockholm 10 Liv. Liv.	10

	Sommes
Sumach. Stockholm 2940 Liv. Gjœtheborg 2836. Norrkœping 384. Malmœ 875. Warberg 30. Landscrona 240. Obo 170. Chriſtianſtad 500. Liv.	7975
Jaune de Naples. Stockh. 280 Liv. Gjœtheb. 10. Norrkœping 15. Helſingborg $2\frac{1}{2}$. Obo 5. Chriſtianſtad 6. Liv.	$318\frac{1}{2}$
Tartre gravelé. Stockholm 20571 Liv. Gjœtheborg 4893. Norrkœp. 2237. Malmœ 200. Warberg 100. Landscrona 260. Uddevalla 37. Helſingborg 20. Halmſtad 150. Obo 735. Gefle 150. Yſtad 530. Chriſtianſtad 235. Liv.	30118
Guèsde, Paſtel. Stockh. 217 Rdlr. Gjœtheb. 457. Norrkœp. 102. Malmœ 148. Warberg 28. Obo 16. Yſtad 42. Carlshamn 30. Carlscrona 14. Chriſtianſtad 22. Rdlr.	1076
Mercure. Stockh. 1295 Liv. Gjœtheborg 44. Norrkœping 16. Waſa 8. Obo 52. Gefle 22. Bjœrneborg 9. Liv.	1446
Ombre. Stockholm 1399 Liv. Gjœtheborg 195. Malmœ 650. Calmar 140. Warberg 200. Obo 180. Gefle 117. Carlshamn 100. Liv.	2981
Vitriol. Stockholm 207 Liv. Norrkœping 10. Malmœ 10. Obo 5. Gefle 22. Liv.	254
Ochre. Stockholm 19500. Liv. Gjœtheborg 2651. Norrkœping 1095. Malmoe 380. Calmar 150. Warberg 460. Landscrona 550. Uddevalla 167. Obo 1106. Yſtad 100. Carlshamn 1100. Chriſtianſtad 3850. Liv.	31109
Cotton. Stockh. 81942 Liv. Gjœtheborg 11650. Norrkœping 7212. Malmoe 454. Calmar 130. Landscrona 365. Uddevalla 130. Vieille Carleby 1030. Ratan 1733. Obo 2040. Uleoborg 589. Marſtrand 229. Gefle 819. Nykœping 75. Chriſtianſtad 165. Bjoerneborg 308. Liv.	108871
Fil de Cotton blanc. Stockh. 2704 Liv. Gjœtheb. 52. Norrkœp. 104. Vieille Carleby 45. Ratan 139. Obo 410. Liv.	3454

	Sommes.
Fil de Cotton rouge. Stockholm 8649 Liv. Gjœtheborg 245. Vieille Carleby 317. Obo 257. Uleoborg 45. Liv.	9513
Fil de Poil de Chameau fin. Stockh. 4133 Liv. Gjœtheborg 600. Liv.	4733
— — — *ordinaire.* Stockh. 5863 Liv. Norrkœping 10. Gesle 21. Liv.	5894
Fil de lin. Stockh. 8199 Lisp. Norrkœping $1\frac{1}{2}$. Douanes de Frontières $18\frac{1}{2}$. Ystad 2. Lisp.	8221
Fil fin & blanc. Stockh. 341 Liv. Gjœtheb. 12. Norrkœping 3. Liv.	356
Cheveux d'hommes. Stockh. 352 Rdlr. Rdlr.	352
Poil de Chameau. Stockholm 1310 Rdlr. Gjœtheborg 497. Norrkœping 5. Uddevalla 9. Helsingfors 3. Ystad 15. Rdlr.	1839
Poil de Lapin & Bievre. Stockh. 190 Rdlr. Gjœtheborg 200. Norrkœping 6. Rdlr.	396
Chanvre. Stockholm $4632\frac{1}{2}$ Schisp. Gjoetheborg 1943 S. $14\frac{1}{2}$ Lisp. Norrkœp. 341 S. Malmœ 80 S. Calmar 105, 10. Warberg 12 S. Landscrona 30 S. Westervyk 2 Lisp. Uddevalla 38 S. 12. Lisp. 10 Liv. Halmstad 1, 8. Vieille Carleby 121, 2, 8. Obo 94, 8, 10. Marstrand 58, $15\frac{1}{2}$. Gesle 110, 6. Helsingfors 10, 19. Lovisa 8, $12\frac{1}{4}$. Douanes de Frontières 83, 12, 6. Ystad 81 S. Nykoeping 11, $5\frac{1}{2}$. Carlshamn $209\frac{1}{4}$. Carlscrona 1388, 15. Wisby 61, 8, 15. Christianstad 7, 5. Strœmstad 1, 8. Schisp.	9499 Lisp. 9
Lin non étamé. Stockh. 2502 Schisp. 15 Lisp. Gjœtheborg 1112, 6. Norrkœping 342, $3\frac{1}{2}$. Malmœ 93 S. Calmar 14 S. Warberg 94, 10. Landscrona 4, 10. Uddevalla 73 S. 11 Lisp. 10 Liv. Halmstad 8, 10. Obo 8 S. Marstrand 45, 3. Gesle 45, $6\frac{3}{5}$. Helsingfors 8, 23. Lovisa $5\frac{1}{10}$ S. Douanes de Frontières 54, $2\frac{3}{5}$. Ystad 46, $5\frac{9}{10}$. Nykoeping 11, $8\frac{3}{4}$. Carlshamn 56, $4\frac{1}{2}$. Carlscrona 19 S. Wisby 17, $13\frac{1}{2}$. Strœmstad 1, $4\frac{1}{2}$. Schisp.	4564 L. 14 1/2

	Sommes.
Etoupes. Stockholm 960 Schifp. 8 Lifp. Gjoetheborg 135, 9, 18 Liv. Norrkoeping 177, 16. Malmoe 64, 5. Warberg 24. Uddevalla 28, 15. Halmftad 6, 17. Vieille Carleby 2, 9. Obo 1, 1. Marftrand 7, 10. Gefle 16, 11, $\frac{1}{4}$. Yftad 25, 15$\frac{1}{4}$. Carlshamn 1, 11$\frac{1}{2}$. Schifp.	1452$\frac{13}{80}$
Peaux de Moutons non preparées. Stockh. 2977 Rdlr. Gjœtheborg 2606. Norrkœp. 1811 Rdl. 2 Oere. Malmœ 1. Calmar 179. Warberg 52. Weftervyk 16, 36. Uddevalla 12. Gefle 30. Yftad 895. Nykoeping 9$\frac{1}{4}$. Carlshamn 838$\frac{1}{6}$. Carlscrona 40. Chriftianftad 762. Rdlr.	10229 œr. 14
Cuir non preparé. Stockh. 1288 Rdl. Malmoe 180. Calmar 670. Landscrona 100. Weftervyk 58$\frac{1}{2}$. Uddevalla 455. Obo 14. Helfingfors 2. Douanes de Frontières 435. Rdlr.	3202
Peaux de Veaux preparées. Stockholm 2393 Liv. Gjoetheborg 1697. Liv.	4090
Cuir de Soulier. Stockh. 119589 Liv. Gjoetheborg 67263. Norrkoep. 1109. Warberg 1850. Uddevalla 240. Marftrand 12805. Liv.	202856
Chevaux. Gjoetheborg 600 Rdlr. Weftervyck 2695. Helfingborg 732. Douanes de Frontières 4530$\frac{1}{2}$. Yftad 1376. Carlshamn 100. Rdlr.	10033
Bétail de diverfes efpèces. Stockh. 23 Rdlr. Gjoetheborg 30. Helfingfors 24. Yftad 104. Carlshamn 18$\frac{1}{2}$. Rdlr.	199$\frac{1}{2}$
Soye crue. Stockh. 21595. Gjoetheborg 375. Norrkoeping 150. Liv.	22120
Huile fine. Stockh. 7883 Liv. Gjoetheborg 924. Norrkœp. 56. Calmar 8. Warberg 7. Obo 483. Gefle 310. Helfingfors 56. Yftad 48. Carlshamn 7. Chriftianftad 90. Strœmftad 28. Liv.	9900
Huile ordinaire. Stockholm 1799 Kann. Gjoetheborg 135. Norrkoeping 271. Malmœ 14. Landscrona 3. Uddevalla 32$\frac{1}{2}$. Halmftad 1. Ratan 58. Obo 116$\frac{1}{2}$. Gefle 101. Yftad 15$\frac{1}{2}$. Carlscrona 18. Kann.	2564$\frac{1}{2}$

	Sommes
Huile de lin & de navette. Stockholm 341$\frac{1}{5}$ Ahm. Gjoetheborg 99 Ahm, 15 Kann. Norrkœp. 93, 55. Malmoe 14, 22. Calmar 4 Ahm. Warberg 6$\frac{1}{2}$ A. Uddevalla 28 Kann. Wasa 2, 18. Halmstad 1 A. Obo 14, 16. Gefle 2 A. Helsingfors 2, 15. Ystad 4$\frac{3}{4}$ A. Carlshamn 3 $\frac{11}{30}$ A. Carlscrona 6 $\frac{43}{60}$ A. Christianstad 14 A. Ahm	609$\frac{2}{15}$
Huile de Chanvre. Stockh. 163 Ahm. Gjoetheborg 4 A. 75 Kann. Norrkœp. 35, 6. Malmoe 12 A. Landscrona 32$\frac{1}{4}$ Ahm. Uddevalla 1, 30. Ystad 3$\frac{3}{4}$ A. Carlshamn 137, 11. Carlscrona 110, 10. Ahm.	500
Huile de Térébenthine. Stockholm 10169 Liv. Gjoetheborg 633. Norrkoeping 712. Malmoe 186. Warberg 6. Uddevalla 40. Obo 80. Gefle 84. Carlshamn 32. Wisby 5. Christianstad 70. Liv.	12017
Térébenthine. Stockh. 4163 Liv. Gjoetheborg 625. Calmar 175. Warberg 40. Landscrona 620. Obo 150. Helsingfors 216. Carlscrona 600. Christianstad 400. Liv.	6989
Graisse de Baleine. Stockholm 1$\frac{3}{4}$ Bariques. Malmoe 38$\frac{1}{2}$. Warberg 24. Landscrona 38. Helsingborg 3. Halmstad 1. Obo 1. Ystad 11$\frac{1}{2}$. Bariques.	118$\frac{3}{4}$
Huile de Laurier. Stockholm 563 Liv. Gefle 45. Bjoerneborg 6. Liv.	614
Sel de Cagliari. Stockholm 111365 Tonn. Gjoetheborg 36385. Norkoeping 3231. Malmoe 1471$\frac{1}{2}$. Calmar 670. Warberg 1053. Landscrona 601$\frac{1}{4}$. Westervyck 1800. Uddevalla 2561. Wasa 745$\frac{1}{2}$. Halmstad 1536. Vieille Carleby 9112. Ratan 1348. Obo 13854. Hernœsand 363$\frac{1}{2}$. Uleoborg 884. Marstrand 1261. Gefle 2361$\frac{1}{4}$. Helsingfors 5906. Lovisa 3128$\frac{1}{2}$. Douanes de Frontières 120$\frac{1}{2}$. Ystad 1700. Carlshamn 1214. Christianstad 1658$\frac{1}{2}$. Stroemstad 773$\frac{1}{2}$. Tonn.	205104
— *d'Espagne.* Gjoetheborg 6 Tonn. Norrkoeping 240. Warberg 125. Uddevalla 428. Vieille Carleby 361$\frac{1}{2}$.	

Hernoe-

	Sommes
Hernoeſand 367. Marſtrand 5506¼. Loviſa 5472. Chriſtianſtad 255. Stroemſtad 380. Tonn.	13140¾
Sel de Liverpol. Gjoetheborg 3. Malmoe 6. Calmar 1. Weſtervyk 20. Helſingfors 1. Yſtad 20. Chriſtianſtad 24. Tonn.	75
— *de Portugal.* Stockholm 18444 Tonn. Gjœtheborg 10476. Norrkœping 555. Calmar 2639. Landscrona 756. Weſtervyk 2134. Uddevalla 4853. Marſtrand 11144. Gefle 2705. Kongelf 278½. Helſingfors 770. Yſtad 858. Carlscrona 1140.	56752½
— *de France.* Gjœtheborg 2789 Tonn. Malmœ 180. Calmar 216. Warberg 477. Uddevalla 3319. Marſtrand 240½. Carlscrona 1496. Stroemſtad 1125. Tx.	9842½
Toile de Cambrai. Stockholm 3841 Aunes. Aunes.	3841
Mouſſeline. Stockholm 1466 Aunes. Aunes.	1466
Guinées Indiennes. Stockholm 70784 Aunes. Gjoetheborg 26348. Norrkœping 1100. Marſtrand 2340. Aunes.	100572
Etoffes Indiennes de ſoye. Gjœtheborg 2876 Rdlr. Rdlr.	2876
Tabac: en Feuilles. Stockh. 836187 Liv. Gjœtheb. 561716. Norrkoep. 100018. Malmoe 12624. Warberg 10298. Landscrona 13130. Weſtervyk 4114. Uddevalla 4988. Waſa 13554. Halmſtad 500. Obo 142240. Marſtrand 29100. Helſingfors 340. Bjœrneborg 1323. Liv.	1730132
— *Cardus.* Stockh. 362 Liv. Gjoetheborg 1555. Calmar 150. Warberg 110. Yſtad 25. Bjoerneborg 534. Liv.	2736
— *Canaſtre.* Stockholm 2777 Liv. Gjoetheborg 91. Liv.	2868
Tabac d'Eſpagne. Stockholm 368 Liv. Norrkoep. 20. Liv.	388
— *à Sauce.* Stockholm 265 Rdlr. Uddevalla 50. Obo 162. Rdlr.	477
Chènes charpentés. Stockh. 1000 Rdlr. Gjoetheb. 5026. Helſingborg 125. Marſtrand 215. Carlscrona 4850. Rdlr.	11216
Cerceaux ou Cercles de bois. Gjoetheborg 8797 Rdlr. Norr-	

	Sommes.
koeping 12. Warberg 160. Uddevalla 314. Marstrand 6255. Rdlr.	15538
Douves. Gjoetheborg 6744 Rdlr. Rdlr.	6744
Bois rare non travaillé. Stockholm 750 Rdlr. Gjoetheborg 511. Malmoe 5. Uddevalla 2. Wasa 30. Rdlr.	1298
Liège. Stockh. 70 Rdlr. Gjoetheborg 734. Rdlr.	804
Laine de Pologne. Stockholm 19172 Lisp. Gjoetheb. 960, 1 liv. Norrkœping 1741. Malmoe 22. Westervyk $74\frac{1}{2}$. Uddevalla 126. Gefle $223\frac{1}{4}$. Douanes de Frontières 2. Ystad 294. Carlshamn 324, 9. Wisby 25, 10. Lisp.	$22964\frac{3}{4}$
— *d'Espagne.* Stockh. $1966\frac{1}{2}$ Lisp. Gjoeteb. $97\frac{1}{5}$. Lisp.	$2063\frac{7}{10}$
Cardes. Stockholm 276 Paires. Gjoetheborg 68. Paires.	344
Viandes salées. Stockh. $527\frac{1}{2}$ Tx. Malmoe $14\frac{1}{2}$. Gefle 21. Helsingfors 17. Ystad $3\frac{1}{4}$. Tx.	$583\frac{1}{4}$
— *sèches.* Stockholm 2 Schifp. 1 Lisp. Gjoetheborg 1, $12\frac{1}{4}$. Douanes de Frontières 4, 5. Schifp.	7 Lisp. $18\frac{1}{4}$
Porc seché. Stockholm 271 Schifp. 5 Lisp. Westervyk $8\frac{1}{4}$. Obo $1\frac{3}{4}$. Gefle 2, 13. Helsingfors 6 Lisp. Douanes de Frontières 1,7. Carlscrona 1, 15. Schifp.	28 Lisp. 6
Jambons. Stockh. 155 Lisp. 8 liv. Gjoetheb. 79, 12. Norrkœping 3. Gefle 4. Ystad 10 liv. Lisp.	$242\frac{1}{2}$
Fromages de Lait aigre. Stockholm 791316 Liv. Gjoetheborg 13619. Norrkoeping 950. Calmar 2963. Uddevalla 470. Obo 1000. Marstrand 780. Gefle 966. Lovisa 400. Ystad 20. Carlscrona 5300. Wisby 50. Christianstad 44. Liv.	815878
— — — *doux.* Stockholm 26923 Liv. Gjoetheborg 2903. Norrkoeping 645. Malmoe 215. Uddevalla 40. Helsingborg 1672. Obo 500. Marstrand 104. Gefle 253. Liv.	33255
Beurre. Stockholm 1471 Lisp. Gjoetheborg 362. Norrkœping $\frac{3}{4}$. Uddevalla 4. Marstrand 20. Douanes de Frontières $37\frac{3}{4}$. Ystad 65. Carlscrona 78. Liv.	$2038\frac{1}{2}$

	Sommes
Suif. Stockholm 2798 $\frac{1}{4}$ Schifp. Gjoetheborg 143. Norrkoeping 17$\frac{1}{2}$. Malmoe 2$\frac{1}{4}$. Landscrona 18. Uddevalla $\frac{1}{4}$. Gefle 6 $\frac{7}{10}$. Douanes de Frontières 14 S. 6 Lisp. 14 liv. Ystad 2 $\frac{3}{40}$. Carlshamn 78 $\frac{19}{40}$. Carlscrona 16 $\frac{1}{4}$. Schifp.	3096
Saucissons. Stockholm 172$\frac{1}{2}$ Lisp. Gjoetheborg 2 $\frac{1}{16}$. Gefle 1. Ystad $\frac{1}{2}$. Lisp.	176$\frac{1}{16}$
Oyes & Oisons sechées. Stockholm 527 Pièces. Piec.	527
— — — *salées.* Stockholm 73 Rdlr. Gjoetheb. 10. Norrkoeping 3. Gefle 3. Ystad 2. Rdlr.	91
PAPIER.	
Papier bleu. Stockh. 359 Rames. Gjoetheborg 136. Norrkoeping 56. Obo 22. Rames.	573
— *brun.* Stockholm 317 Rames. Norrkoeping 8. Helsingborg 1. Obo 11. Christianstad 1. Rames.	338
— *Cardus.* Stockholm 809$\frac{1}{2}$ Rames. Gjoetheb. 95. Norrkoeping 63. Calmar 8. Uddevalla 6. Wasa 5. Obo 48. Lovisa 1. Christianstad 3. Rames.	1038$\frac{1}{2}$
— *brouillard.* Stockholm 1122 Rames. Gjoetheborg 164. Norrkoeping 120. Malmœ 4. Uddevalla 12. Wasa 3. Obo 321. Gefle 2. Lovisa 30. Christianstad 8. Bjoerneborg 5. Rames.	1791
— *grand Raisin.* Stockh. 69$\frac{1}{2}$ Rames. Gjoetheborg 1. Norrkoeping 3. Obo 5. Rames.	78$\frac{1}{2}$
— *de maculature.* Stockholm 120 Rames. Gjoetheborg 63. Malmoe 22. Landscrona 40. Rames.	245
— *de Poste.* Stockh. 402$\frac{1}{2}$ Rames. Gjoetheb. 124. Norrkoeping 54$\frac{1}{4}$. Malmoe 8. Calmar 4. Warberg 17. Uddevalla 4. Helsingborg 29. Halmstad 5. Obo 24. Gefle 1$\frac{1}{2}$. Carlshamn 1. Christianstad 18. Bjoerneborg 2. Ram.	694$\frac{1}{4}$
Cartons. Stockholm 262 Rdlr. Gjoetheborg 40. Norrkoeping 68$\frac{1}{2}$. Obo 14. Bjoerneborg 3. Rdlr.	387$\frac{1}{2}$

	Sommes.
Papier à Tabac. Norrkoep. 22 Rames. Malmoe 36. Landscrona 30. Obo 22. Yſtad 2. Rames.	112
— *d'impreſſion.* Stockholm 2167 Rames. Gjoetheborg 18. Norrkoeping 40. Malmoe 147. Obo 200. Rames.	2572
— *Royal.* Stockh. 38 Rames. Gjoetheborg $5\frac{1}{2}$. Calmar 1. Rames.	$44\frac{1}{2}$
— *à ecrire.* Stockholm $1506\frac{3}{4}$ Rdlr. Gjoetheborg $648\frac{1}{2}$. Norrkoeping 206. Malmoe 32. Calmar 24. Warberg 62. Landscrona 21. Uddevalla 22. Helſingborg 336. Waſa 3. Obo 293. Gefle 6. Loviſa 30. Yſtad 1. Carlshamn 20. Chriſtianſtad 26. Bjoerneborg 10. Rdlr.	$3247\frac{1}{2}$
Livres imprimés. Stockholm $2359\frac{1}{2}$ Rdlr. Gjoetheborg 294. Marſtrand $42\frac{1}{2}$. Rdlr.	2696
Papier pour la Muſique. Stockholm $81\frac{1}{2}$ Rdlr. Rdlr.	$81\frac{1}{2}$
Plumes à écrire. Stockholm 1912 Rdlr. Gjoetheborg 128. Norrkoeping 28. Rdlr.	2068
Crayons. 85 Rdlr. Rdlr.	85
SUCRE.	
Sucre brut. Stockh. 1139178 Liv. Gjoetheb. 227224. Norrkoep. 94105. Weſtervyk 1500. Uddevalla 51040. Obo 16800. Gefle 15151. Loviſa 7669. Carlscrona 2290. Liv.	1554957
Sucre en Pains. Stockh. 753438 Liv. Gjœtheborg 153343. Norrkœp. 52386. Malmoe 1000. Calmar 514. Uddevalla 590. Obo 63500. Gefle 15517. Loviſa 14808. Stroemſtad 1922. Liv.	1057018
GRAINS.	
Avoine. Stockholm 3723 Tonn. Gjoetheborg 34. Uddevalla 1374. Gefle 24. Helſingfors 71. Douanes de Frontières 48. Carlshamn 19. Carlscrona 74. Stroemſtad 18. Liv.	5385
Froment. Stockh. 6590 Tonn. Gjœtheborg $1590\frac{1}{2}$. Norrkœping $93\frac{1}{4}$. Calmar $72\frac{1}{2}$. Warberg 13. Uddevalla $67\frac{1}{2}$. Halmſtad 4. Obo 907. Marſtrand 110. Gefle $75\frac{1}{2}$. Yſtad $6\frac{1}{2}$. Nykoeping 18. Carlshamn 92. Carlscrona $91\frac{1}{2}$. Wisby 8. Stroemſtad 27. Tonn.	$9766\frac{1}{4}$

	Sommes.
Farine de Froment. Gjoetheb. 55 Liſp. Warberg 104. Uddevalla 4. Obo 17. Geſle 8. Helſingfors 135. Loviſa 114. Douanes de Frontières $1747\frac{1}{2}$. Liſp.	$2184\frac{1}{2}$
Orge rôti. Stockh. 36642 Tonn. Gjœtheborg 12646. Norrkoeping $2704\frac{1}{4}$. Warberg 396. Uddevalla 1315. Marſtrand 582. Geſle $677\frac{1}{4}$. Helſingfors 6444. Douanes de Frontières 40. Nykœping 671. Carlshamn 23. Carlscrona 1950. Wisby 169. Tonn.	64269
Orge. Stockh. 30677 Tonn. Gjoetheb. $745\frac{1}{2}$. Norrkœp. 171. Warberg $520\frac{1}{2}$. Uddevalla 1360. Marſtrand 43. Geſle $758\frac{3}{4}$. Douanes de Frontières $223\frac{1}{4}$. Nykoeping 54. Carlshamn 3. Stroemſtad 72. Tonn.	34628
Seigle. Stockholm 31726 Tonn. Gjœtheb. 23639. Norrkœping $710\frac{1}{2}$. Malmoe 188. Calmar 1. Warberg $666\frac{1}{2}$. Uddevalla 4344. Halmſtad $121\frac{1}{2}$. Marſtrand 3180. Geſle 4957. Kongelf 834. Helſingfors 4808. Douanes de Frontières $34\frac{3}{4}$. Yſtad $73\frac{1}{2}$. Nykoeping 695. Carlshamn 1731. Carlscrona $4831\frac{1}{2}$. Wisby $824\frac{1}{4}$. Stroemſtad $315\frac{1}{2}$. Tx.	83681
Pois. Stockh. $1969\frac{3}{4}$ Tx. Gjœtheb. 222. Norrkœping 43. Calmar 9. Warberg 105. Uddevalla 60. Waſa 3. Halmſtad 6. Obo 2. Marſtrand $169\frac{1}{4}$. Geſle 160. Helſingfors 100. Douanes de Frontières $\frac{1}{2}$. Nykoeping 88. Carlshamn $75\frac{7}{12}$. Carlscrona $107\frac{1}{2}$. Wysby $120\frac{1}{4}$. Bjoerneborg $\frac{1}{8}$. Tx.	3241
Gruaux de froment. Stockh. 98 Tx. Gjœtheborg $3\frac{3}{4}$. Douanes de Frontières 5. Carlscrona 2. Tx.	$108\frac{3}{4}$
Gruaux d'orge. Stockh. $319\frac{1}{8}$ Tx. Gjœtheborg $81\frac{1}{4}$. Norrkœping $\frac{1}{4}$. Warberg 1. Obo $15\frac{1}{2}$. Marſtrand $5\frac{1}{2}$. Geſle 1. Carlscrona 10. Tx.	$432\frac{1}{8}$
Gruaux d'avoine. Gjœtheb. 6. Marſtrand $4\frac{1}{2}$. Douanes de Frontières 12. Tx.	$22\frac{1}{2}$
Patates. Stockholm $24\frac{1}{2}$ Rdlr. Gjœtheborg 430. Norrkœping $\frac{1}{4}$. Warberg 4. Rdlr.	$458\frac{3}{4}$

	Sommes.
EPICERIES.	
Anis. Stockholm 14391 liv. Gjoetheborg 6594. Norrkoeping 3957. Calmar 370. Warberg 250. Uddevalla 50. Halmſtad 230. Obo 219. Gefle 57. Carlshamn 185. Chriſtianſtad 245. liv.	26548
Anchois. Stockh. 1602 liv. Gjoetheborg 428. Norrkoeping 79. Malmoe 4. Calmar 13. Warberg 2. Uddevalla 60. Vieille Carleby 24. Gefle 280. Yſtad 6. Carlscrona 25. Chriſtianſtad 20. liv.	2543
Café. Stockholm 546089 liv. Gjoetheborg 142068. Norrkoeping 23875. Malmœ 1054. Calmar 392. Warberg 450. Landscrona 1375. Weſtervyk 405. Uddevalla 2190. Helſingborg 16. Waſa 10. Vieille Carleby 1530. Ratan 15. Obo 15325. Hernoeſand 168. Uleoborg 1491. Gefle 3977. Helſingfors 200. Loviſa 950. Douanes de Frontières 80. Yſtad 190. Carlshamn 347. Carlscrona 3010. Chriſtianſt. 1687. Strœmſtad 4264. Bjoerneborg 1264. liv.	752422
Cacao. Stockholm 2715 liv. Obo 160. liv.	2875
Canelle. Stockh. 52 liv. Gjoetheborg 12. Norrkoeping 12. Malmœ 2. Calmar 9. Warberg 2. Uddevalla 4. Helſingborg 13. Waſa 5. Obo 32. Gefle 6. Chriſtianſtad 6. Bjoerneborg 1½. liv.	156½
Camphre. Stockh. 686 liv. Gjoetheborg 24. Norrkoep. 7. Helſingborg 5. Obo 50. Bjœrneborg 8. liv.	780
Capres. Stockholm 775 liv. Gjoetheborg 266. Norrkoep. 70½. Malmoe 20. Calmar 2. Uddevalla 60. Obo 115. Gefle 103. Yſtad 18. Chriſtianſtad 15. liv.	1444½
Malaguette. Stockh. 369 liv. Gjœtheb. 152. Norrkoep. 153½. Malmoe 5. Calmar 6. Warberg 2. Uddevalla 4. Helſingborg 15. Halmſtad 100. Gefle 1. Chriſtianſtad 7. liv.	714½
Cathartiques. Stockh. 1992 liv. Gjoetheb. 879. Warberg 40. Uddevalla 50. Obo 300. Gefle 675. Chriſtianſtad 50. liv.	3986
Graines de Coriandre. Stockh. 2 liv. Malmoe 2. Gefle 27. liv.	31
Raiſins de Corinthe. Stockh. 16595 liv. Gjoetheborg 2560.	

		Sommes.
Norrkoeping 1020. Malmoe 452. Warberg 90. Uddevalla 15. Chriſtianſtad 306.	liv.	21038
Chocolat. Stockholm 90 liv.	liv.	90
Dattes. Stockholm 7421 liv. Geſle 3.	liv.	7424
Fenouil. Stockh. 816 liv. Gjoetheb. 607. Norrkoep. 606. Warberg 50. Uddevalla 20. Obo 105. Geſle 57.	liv.	2261
Figues. Stockh. 75265 liv. Gjoetheborg 4553. Norrkoep. 1712. Malmœ 50. Calmar 325. Warberg 300. Uddevalla 60. Obo 2960. Geſle $153\frac{1}{2}$. Kongelf 323. Helſingfors 2193. Carlshamn 323. Chriſtianſtad 50. Bjoerneborg 77.	liv.	88344
Gruau de Lentilles. Stockholm $14\frac{1}{2}$ Tonn.	Tx.	$14\frac{1}{2}$
Sagou. Stockholm 1843 liv. Gjoetheb. 534. Norrkœp. 90. Waſa 20. Obo 40. Chriſtianſtad 40.	liv.	2567
Macaroni. Stockholm 80 liv.	liv.	80
Reſine. Stockh. 17939 liv. Gjœtheborg 1666. Norrkœping 898. Halmſtad 40. Wisby 10. Chriſtianſtad 643.	liv.	21196
Brignoles. Stockholm 1197 liv. Gjoetheborg 217. Norrkoeping 33. Malmoe 447. Geſle 5. Carlshamn 40.	liv.	1939
Gingembre. Stockh. 18327 liv. Gjoetheb. 7763. Norrkoep. 728. Malmœ 830. Calmar 430. Warberg 170. Helſingborg 733. Halmſtad 25. Obo 1315. Geſle 115. Carlshamn 375. Chriſtianſtad 1100. Bjoerneborg 124.	liv.	32035
Ceriſes ſèches. Stockholm 955 liv. Gjoetheborg 30. Malmœ 20. Uddevalla 60.	liv.	1065
Grains de Laurier. Stockh. 1530 liv. Gjœtheb. 698. Norrkoeping 94. Malmoe 30. Warberg 130. Uddevalla 20. Geſle 113. Chriſtianſtad 10.	liv.	2625
Feuilles de Laurier. Stockh. 1060 liv. Chriſtianſtad 130.	liv.	1190
Jus de Regliſſe. Stockh. 18090 liv. Gjoetheb. 3029. Norrkoep. 550. Calmar 20. Warberg 294. Uddevalla 40. Waſa 120. Halmſtad 40. Obo 215. Bjoerneborg 202.	liv.	22600
Jus de Regliſſe rouge. Stockholm 205 liv.	liv.	205
Amandes. Stockh. 43098. Gjoetheb. 12584. Norrkoeping 1680. Malmœ 435. Calmar 250. Warberg 200. Lands-		

	Sommes.
crona 90. Westervyk 20. Uddevalla 452. Halmstad 70. Obo 766. Hernoesand 78. Gefle 111. Kongelf 257. Ystad 407. Carlshamn 200. Christianstad 480. Bjoerneborg 27. liv.	61205
Noix Muscades. Stockh. 695 liv. Gjoetheb. 155. Norrkœp. 134. Malmœ 3. Calmar 5. Warberg 2. Uddevalla 3. Helsingborg 6. Wasa 3. Halmstad 3. Obo 49. Gefle 1. Christianstad 13. Bjoerneborg 1. liv.	1073
Fleurs de Muscade. Stockh. 452 liv. Gjoetheb. 103. Norrkoeping 101½. Malmoe 3. Calmar 4. Uddevalla 1. Helsingborg 15. Wasa 2. Halmstad 1. Obo 26. Gefle 1. Christianstad 5. liv.	714½
Cloux de Girofle. Stockh. 184 liv. Gjoetheb. 46. Norrkoep. 35. Malmœ 5. Calmar 2. Warberg 1. Halmstad 1. Obo 6. Gefle ½. Christianstad 7. liv.	287½
Olives. Stockh. 414½ Kann. Gjœtheb. 89. Norrkœp. 205. Malmoe 3½. Calmar 6. Warberg 1½. Landscrona 12. Uddevalla 4. Halmstad 1. Vieille Carleby 3. Obo 7½. Gefle 39. Ystad 6. Carlscrona 6. Christianstad 5. liv.	803
Poivre. Stockh. 8484 liv. Gjoetheb. 5603. Norrkoep. 1214. Malmœ 60. Calmar 50. Landscrona 105. Helsingborg 130. Halmstad 60. Obo 700. Gefle 34. Carlshamn 359. Christianstad 454. liv.	17253
Orge mondé. Gjœtheborg 210 liv. Nykoeping 161. Obo 30. Gefle 22. Ystad 10. Christianstad 50. Bjoerneb. 40. liv.	523
Émeri. Stockholm 950 liv. liv.	950
Feves blanches. Stockh. 330 liv. Gjoetheborg 110. liv.	440
Pierre ponce. Stockh. 20 Rdlr. Norrkœp. 15. Warberg 10. Gefle 9. Rdlr.	54
Chataignes. Stockh. 499 liv. Gjœtheborg 375. liv.	874
Raisins. Stockh. 526848 liv. Gjœtheborg 75084. Norrkœp. 10357. Malmœ 1742. Calmar 2320. Warberg 1425. Landscrona 670. Westervyk 80. Uddevalla 180. Helsingborg 100. Halmstad 100. Vieille Carleby 405. Ratan 30.	

Obo

	Sommes
Obo 39658 Uleoborg 202. Gefle 1190. Yſtad 75. Carlshamn 742. Carlscrona 1000. Chriſtianſtad 1611. Stroemſtad 100. Bjoerneborg 446. Liv.	664365
Gruau de Ris. Stockh. 26289 Liv. Gjoetheborg 27855. Norrkœping 4818. Malmoe 570. Calmar 2200. Warberg 1250. Landscrona 420. Weſtervyk 930. Uddevalla 865. Halmſtad 230. Carleby (*Vieille*) 580. Ratan 468. Obo 1520. Uleoborg 60. Gefle 1504. Kongelf 18. Helſingfors 200. Douanes de Frontières 140. Yſtad 20. Carlshamn 1037. Chriſtianſtad 3430. Bjoerneborg 30 Liv.	134436
Saffran. Stockholm 92 Liv. Gjoetheb. 35. Norrkœping 3. Malmoe 2. Calmar 2. Uddevalla 1. Helſingborg 11 Waſa 1. Halmſtad 1. Obo 4½. Gefle 2½. liv.	155
Graine de moutarde. Tx.	47
Prunes. Stockh. 301960 liv. Gjoetheb. 27038. Norrkœp. 1082. Malmœ 5395. Calmar 2587. Warberg 3000. Landscrona 775. Uddevalla 620. Helſingborg 40. Waſa 142. Halmſtad 200. Obo 29035. Marſtrand 73. Gefle 1146. Yſtad 522. Carlshamn 929. Carlscrona 3100. Chriſtianſtad 4680. Bjoerneb. 129. liv.	382453
Soude. Stockh. 1850 Rdlr. Gjœtheb. 130. Norrkœp. 871. Obo 50. Rdlr.	2901
Savon de Veniſe. Stockh. 31317. Gjœtheb. 13876. Norrkœping 133. Malmoe 30. Calmar 77. Warberg 150. Landscrona 100. Vieille Carleby 50. Ratan 10. Uleoborg 54. Douanes de Frontières 26. Carlshamn 95. Chriſtianſtad 114. Bjoerneborg 112. liv.	46144
Poivre à queue. Stockholm 20 liv. liv.	20
Raſoirs. Stockholm 276 Douz. Douz.	276
Porcellaine. Stockholm 243 Rdlr. Gjoetheborg 25. Rdlr.	268

	Sommes.
Knapper gall. Stockholm 420 liv. liv.	420
Roseaux ou Cannes d'Espagne. Stockh. 23. Gjoeth. $94\frac{1}{2}$. Rdl.	$117\frac{1}{2}$
Feuilles de Sené. Stockh. 1772 liv. Gefle 11. Douanes de Frontières 11. liv.	1794
Crins de Chevaux. Stockh. $613\frac{1}{2}$. Gjœtheborg 36. liv.	$649\frac{1}{2}$
Verres, en feuillets, (Spegelfolier.) Stockh. 48. Gjoeth. 24. liv.	72
Marchandises exportées du Royaume.	
Drogues d'Apothicaire. Stockholm 500 Rdlr. Rdlr.	500
Alun. Stockholm 2010 Schifp. 11 Lisp. Gjoetheb. 411 Schifp. 12 Lisp. 9 liv. Norrkoeping 2 Schifp. 5 Lisp. Calmar 124, 2. Landscrona 37, 10. Westervyk 3, 10. Uddevalla 1, 6. Halmstad 15, 4. Helsingfors 1, 15. Lovisa 16 Lisp. Ystad 2044 Sch. 6 Lisp. 3 liv. Christianstad 759, 18. Schif.	5413, Lp. $2\frac{3}{5}$
Cendre non raffinée. Landscrona 3 Schifp. 10 Lisp. Helsingborg 5, 10. Halmstad 425, 7. Carlshamn 374, 15. Christianstad 1887, 6. Schifp.	2696, Lisp. 8
— *calcinée.* Stockholm 13276 Dlr. Gjoetheborg 6674. Malmoe 241 Dlr. 16 Oer. Warberg 927, 16. Halmstad 120. Carlshamn 9408, 16. Christianstad 3920. Dlr. Smt.	34570, 16
Poix. Stockholm 12733 Tonn. Gjoetheborg 160. Norrkoeping 69. Calmar 524. Warberg 511. Westervyk 561. Uddevalla $36\frac{1}{2}$. Wasa 571. Halmstad 53. Vieille Carleby 1743. Ratan 7. Obo 78. Uleoborg 1432. Helsingfors 4. Lovisa 2. Ystad 129. Carlscrona 15. Carlshamn 672. Christianstad 2272. Bjoerneborg 198. Tonn.	$21810\frac{1}{2}$
Ais & Planches, (hel och half Botn). Stockh. 26183 Douz. Gjoetheb. $8133\frac{1}{2}$. Norrkoep. 1071. Calmar 1600. Warb. 30. Westervyk 1237. Uddevalla 117. Wasa $123\frac{1}{2}$. Vieille Carleby 1090. Ratan 249. Obo 208. Hernoe-	

	Sommes.
ſand 1078. Uleoborg 441½. Gefle 3573. Loviſa 42. Douanes de Frontières 5. Wisby 32. Carlscrona 248. Carlshamn 715. Stroemſtad 2. Dalarœ 161½. Bjoerneborg 35½. Douz.	46375½
Poteaux, (enkla och Schamplun Br). Stockholm 7097 Douz. Gjoeth. 14359½. Norrkœp. 2460. Calmar 26753. Warb. 364. Landscrona 20. Weſtervyk 9944. Uddevalla 8010. Waſa 309. Halmſtad 1574. Vieille Carleby 784. Ratan 96. Obo 3514. Uleoborg 294. Marſt. 202. Gefle 245. Helſingfors 7802. Loviſa 7367½. Douanes de Frontières 2535. Yſtad 36. Wisby 14847. Carlscrona 1408. Carlshamn 2577. Stroemſtad 1287. Dalaroe 1695. Bjoerneborg 666½. Douz.	116247
Cordes d'écorce, (Ekewirke). Calm. 493 Dlr. Carlsc. 144. Dl. Smt.	637
Poutres, (Bjaelkar). Stockh. 833 Pièces. Norrkoep. 2. Calmar 424. Weſtervyk 40. Waſa 1. Halmſtad 50. Ratan 67. Obo 1246. Uleoborg 413. Helſingfors 181. Douanes de Frontières 607. Wisby 272. Carlscrona 67. Carlshamn 68. Dalaroe 15. Bjoerneborg 266. Pièces	4552
Chevrons, (Sparrar). Stockh. 14½ Douz. Gjoetheb. 2½. Calmar 537. Ratan 2, Helſingfors 5. Loviſa 1⅚. Douanes de Frontières 10. Wisby 1275½. Carlscrona 41. Carlshamn 242. Dalaroe 157. Bjoerneborg 146¼. Douz.	2434
Eſparres, (Spiror). Stockh. 216 Pièces. Waſa 1. Vieille Carleby 10. Ratan 2. Obo 87. Uleoborg 3. Gefle 4. Loviſa 7. Pièces	330
Ouvrages de boiſerie. Gjoetheborg 1520 Dlr. Norrkoeping 8. Calmar 1. Dlr. 7 œr. Weſtervyk 139. Uddevalla 3361. Helſingborg 298. Waſa 3. Halmſtad 702. Vieille Carleby 5. Obo 192. Gefle 2. Helſingfors 111. Loviſa 245⅔. Douanes de Frontières 2984. Yſtad 6. Wisby 221. Carlscrona 51½. Carlshamn 5579. Chri-	

	Sommes.
ſtianſtad 1221. Dalarœ 10456. Bjoerneb. 2195 Dlr. Smt. 29 Oer. Dlr. Smt.	29303$\frac{1}{1}$
Livres imprimés. Stockh. 17944 Dlr. Obo 280. Loviſa 677$\frac{2}{3}$. Douanes de Frontières 6. Dlr. Smt.	18907$\frac{2}{3}$
Cordes d'écorce d'arbre, (Baſtrep.) Malmœ 40 Dlr. Landscrona 25. Helſingborg 25. Dlr. Smt.	90
Houblon. Obo 11$\frac{1}{2}$ Lisp. Helſingfors 13. Douanes de Frontières 441$\frac{1}{4}$. Lisp.	465$\frac{3}{4}$
Faucilles. Malmœ 60 Dlr. Landscrona 15. Yſtad 15 Dlr. 3 œr. Dlr.	90, œr 3
Chevaux. Gjœtheb. 100 Dlr. Weſtervyk 100. Douanes de Frontières 600. Yſtad 2300. Wisby 100. Dlr. Smt.	3200
Bétail de diverſe ſorte. Douanes de Frontières 400. Dlr. Smt.	400
Oiſeaux. Helſingborg 272 Rdlr. Douanes de Frontières 130. Dlr. Smt.	402

✲ ✲ ✲

Plaques de Fer. Stockholm 2560 Schifp. 19 Lisp. Gjoetheborg 543, 2$\frac{1}{4}$. Norrkoeping 3 Schifp. Uddevalla 126. Halmſtad 11. Gefle 54, 17$\frac{1}{2}$. Strœmſtad 33. Schifp.	3331, Lp. 18$\frac{3}{4}$
Ancres, Canons, Boulets & autre Fer de fonte. Stockholm 5633 Schifp. 15$\frac{1}{2}$ Lisp. Norrkoeping 528. S. Weſtervyk 157 Schifp. 3$\frac{1}{4}$ Lisp. Gefle 33, 17$\frac{1}{2}$. Loviſa 7. S. Douanes de Frontières 25, 17$\frac{1}{2}$. Nykœping 892, 9$\frac{1}{4}$. Carlshamn 14, 17$\frac{1}{5}$. Schifp.	7293, Lisp. $\frac{1}{5}$
Lames, Bandes & autres ſortes de Fer. Stockholm 4693 Schifp. 18$\frac{1}{2}$ Lisp. Gjoetheborg 2918, 18, 3 liv. Norrkoeping 605, 14. Weſtervyk 11, 17. Uddevalla 22 S. Hernoeſand 3, 12. Gefle 338, 16$\frac{1}{4}$. Helſingfors 28, 17 Douanes de Frontières 375, 7. Strœmſtad 39, 11. Schifp.	9038 L. 10$\frac{9}{10}$
Fer en barres de différente ſorte. Stockholm 21260 Schifp. 10$\frac{1}{2}$ Lisp. 10 liv. Gjoetheborg 83338, 12, 11. Norrkoeping 10882, 13, 5. Calmar 611, 8, 14. Warberg 249 S. Weſtervyk 2215, 17. Uddevalla 704, 7, 15.	

	Sommes.
Waſa 10 S. Halmſtad 84, 7. Vieille Carleby 91, 7, 10. Ratan 40, 18, 2. Obo 867, 9, 10. Hernœſand 113 S. Gefle 19456, 4, 10. Helſingfors 626 S. Loviſa 478, 2, 13. Douanes de Frontières 328, 1, 18. Yſtad 196, 15, 16. Nykœping 3174, 13, 10. Carlscrona 78, 5. Carlshamn 188, 16, 10. Strœmſtad 204, 8. Bjoerneborg 18, 11, 8. Schif.	336119, 9, 2
Clouds. Stockholm 1109 Schifp. 2 Lisp. 6 liv. Gjoetheborg 178, 9, 10. Norrkoeping 27 S. Uddevalla 40, 3, 6. Hernoeſand 9 Lisp. 5 liv. Marſtrand 538 S. 10 Lisp. Gefle 102, 19, 15. Carlscrona 7, 10. Carlshamn 19, $6\frac{1}{2}$. Stroemſtad 264, 13. Schifp.	2288, $2\frac{3}{10}$
Fer forgé (Jærnſmide). Stockh. 10552 Dlr. Gjoetheb. 75012 Dlr. 22 Oer. Weſtervyk 28720, 16. Uddevalla 161 Dlr. Gefle 191, $10\frac{1}{3}$. Helſingfors 278, $21\frac{1}{3}$. Loviſa 654, 10. Douanes de Frontières 32524, 16. Yſtad 36 Dlr. Nykoeping 3. Carlshamn 200. Bjoerneborg 100. Dlr. Smt.	148434
Cuivre & Laiton ouvragé. Stockholm 5533 Dlr. Norrkoep. 50. Loviſa 202 Dlr. 17 Oer. Visby 28e0. Dlr. Smt.	6065 Oer 17
Acier. Stockholm 2619 Schifp. $14\frac{3}{4}$ Lisp. Gjoetheborg 1072, $6\frac{1}{2}$. Uddevalla 394, 10. Halmſtad 37, 10. Helſingfors 15 Lisp. Loviſa 2 S. 3 Lisp. 10 liv. Douanes de Frontières 4, 15. Stroemſtad 4, 11, 1. Schifp.	4136, $4\frac{3}{20}$
Cuivre ordinaire. Stockholm 1398 Schifp. Norrkoeping 24. Calmar 1. Landscrona 6. Weſtervyk 103. Waſa 1. Douanes de Frontières 16, 8. Carlscrona 56. Chriſtianſtad 4.	1609, 12

	Sommes.
Cuivre raffiné. Stockholm 1597 Schifp. 5 Lisp. 9 liv. Landscrona 5 S. Westervyk 95, 14. Lovisa 16, 14, 17. Nykoeping 84, 5. Schifp.	1798, 19, 6
Fil de Laiton. Stockholm 2833 Schifp. 6 Lisp. 16 liv. Norrkoeping 549, 12. Douanes de Frontières 4 Lisp. 5 liv. Nykœping 6 S. Carlshamn 5 S. 10 liv. Schifp.	3394, 3, 11
Cumin. Lovisa 44 Tonn. Nykoeping 79. Tonn.	123
Chaux. Wisby 20212 Dlr. Dlr. Smt.	20212
Suye de pin resineux, (Kimrœk.) Stockholm 678 Boëtes. Wasa 400. Vieille Carleby 200. Boëtes:	1278
Draps, (Svenska Klaeden). Stockholm 27467 Dlr. Dlr. Smt.	27467
Cabéliau. Gjoetheborg 41½ Tonn. Marstrand 23½. Tonn.	65
Couleur rouge. Stockholm 368 Tonn. Norrkoeping 10½. Westervyk 40. Helsingfors 1. Lovisa 1. Ystad 2. Carlscrona 2. Carlshamn 158. Tonn.	582½
Sel. Stockholm 15466 Tonn. Gefle 15. Helsingfors 1850. Lovisa 1154. Carlscrona 350. Stroemstad 713. Tonn.	19548
Harangs. Stockholm 4176 Tonn. Gjoetheborg 94818. Norrkoeping 60. Malmœ 1497. Calmar 388½. Warberg 1448. Landscrona 24. Uddevalla 20103. Halmstad 405. Marstrand 24948. Kongelf 1419½. Helsingfors 155. Lovisa 2½. Ystad 917. Carlscrona 1657. Carlshamn 995. Stroemstad 1419. Tonn.	154432½
Graisse d'Harangs. Gjoetheborg 20906 Dlr. Malmœ 550. Uddevalla 630. Marstrand 6270. Ystad 112. Dlr. Smt.	28468
Savon. Gjoetheborg 465 Dlr. Norrkoeping 870. Dlr. Smt.	1335
Goudron. Stockholm 51247 Tonn. Gjoetheborg 754. Norrkoeping 253. Malmœ 345. Calmar 5962. Warberg 190. Westervyk 1816. Uddevalla 34. Wasa 1193. Vieille Carleby 4491. Obo 244. Hernoesand 65. Uleoborg 2946. Marstrand 98. Gefle 106.	

	Sommes
Helsingfors 205. Lovisa 48. Douanes de Frontières 12. Ystad 1466. Carlscrona 207. Carlshamn 74. Stroemstad 60. Dalarœ 665. Bjoerneborg 3686. Tonn.	76769
Vitriol. Stockholm 303 Schifp. 10 Lisp. Norrkoeping 3, 10. Lovisa 1 Schifp. Schifp.	308
Argent. Stockholm 4500 Lots. Lots:	4500
GRAINS.	
Froment. Stockholm 36 Tonn. Ystad 22. Tonn.	58
Farine de Froment. Norrkoeping 292 Lisp. Calmar 70 Lisp.	362
Avoine. Gjoetheborg 453 Tonn. Malmœ 550. Tonn.	1003
Orge. Gjoetheborg 430 Tonn. Malmœ 450. Calmar 200. Tonn.	1080
✻ ✻ ✻	
Seigle. Stockholm 5245 Tonn. Vieille Carleby 3. Helsingfors $1\frac{1}{2}$. Tonn.	$5249\frac{1}{2}$
Saumons. Helsingborg 66 Dlr. Gefle 85. Dlr. Smt.	151
Suif. Douanes de Frontieres 4 Lisp. Lisp.	4
Beurre. Douanes de Frontières $361\frac{1}{4}$ Lisp. Lisp.	361
Strœmling. Obo 35 Tonn. Helsingfors 28. Douanes de Frontières $18\frac{1}{2}$. Tonn.	$81\frac{1}{2}$
Viandes. Ystad $4\frac{1}{2}$ Tonn. Tonn.	$4\frac{1}{2}$
Tabac d'Espagne. Norrkoeping 100 Dlr. Westervyk 238. Dlr. Smt.	338
Toiles à voiles, (Buldan). Stockh. 1034 Dlr. Dlr. Smt.	1034
Diverses Marchandises. Gjoetheborg 46 Dlr. Helsingborg 160. Lovisa 408 Dlr. 29 Oer. Douanes de Frontières 1483 Dlr. Ystad 765. Visby 40. Carlscrona 75. Carlshamn 20. Dlr. Smt.	2997, 29
Gands. Stockholm 350 Dlr. Ystad 192. Dlr. Smt.	542
Instrumens. Stockholm 1922 Dlr. Dlr. Smt.	1922

		Sommes.
Epingles. Helſingborg 350 Dlr.	Dlr. Smt.	350
Pipes de terre. Stockholm 255 Dlr. 29 Oer. Loviſa 251. Douanes de Frontières 9.	Dlr. Smt.	495, œr 20
Meubles. Stockholm 17288 Dlr. Norrkoeping 80. Calmar 842.	Dlr. Smt.	18210
Porcelaine. Stockholm 18392 Dlr. Gefle 432.	Dlr. Smt.	18824
Diverſes ſortes de Pierres. Norrkoeping 129 Dlr. 22 Oer. Calmar 3500. Landscrona 128. Weſtervyk 1099. Helſingborg 156. Obo 12. Gefle 180. Helſingfors 56. Loviſa 80, 26. Douanes de Frontières 166, 16. Yſtad 4 Dlr. Wisby 169. Carlscrona 826. Carlshamn 455.	Dlr. Smt.	6962
Marchandiſes de naufrage. Nykoeping 45634 Dlr.	Dlr. Smt.	45634
Marroquin. Stockholm 15583 Dlr. Gjoetheborg 95. Obo 700. Douanes de Frontières 606. Nykoeping 25. Wisby 175.	Dlr. Smt.	17184
Cabinet de Minéraux. Stockholm 9000 Dlr.	Dlr. Smt.	9000
Marchandiſes des Indes Orientales. Gjoetheb. 3587237 Dlr.	Dlr. Smt.	3587237
Plumes de lit. Douanes de Frontières 2 Lisp.	Lisp.	2
Bierre. Stockholm 237 Bariques.	Bariques.	237

Marchandiſes réexportées.

Chanvre. Stockholm 103 Schifp. 9 Lisp.	Schifp.	103, 9
Indigo. Stockh. 1260 liv. Helſingborg 90.	liv.	1350
Caffé. Stockh. 3422 liv. Stroemſtad 2260.	liv.	5682
Ecorce d'Orange. Stockholm 2457 liv.	liv.	2457
Noix de galle. Stockholm 4400 liv.	liv.	4400
Raiſins, (Ruſſin). Stockholm 1241 liv.	liv.	1241
Prunes. Stockholm 400 liv.	liv.	400
Liqueurs. Stockholm 379 Ahm. ½ Pot. Stroemſtad 224, 11. Uddevalla 22, 12. Marſtrand 239.	Ahm:	864, 23½

La

La *Pêche du Harang* n'ayant fourni en 1752. que 1000. tonneaux, donna en 1753. 20766. tx.; 1754. 52828 tx.; en 1755. 74791. tx. & devint depuis 1761. *d*) ſi conſidérable, que l'année 1768. on exporta *151483 tonneaux de Harangs* à environ *16* Dlr. Smt. la tonne. Pêche du Harang.

Pour ce qui eſt de la *Compagnie des Indes Orientales*, l'ancienne Compagnie établie *1731*. fit place en *1766*. à une autre nouvellement privilégiée, à condition qu'obligée de payer 75000 Dlr. Smt. par voyage, elle *avanceroit* à la Couronne 30 tonneaux d'or, dont 10 tx. ſans intérêt à titre de ſureté & 20 tx. à titre d'avance. *e*) De la Compagnie des Indes.

L'*équippement* du premier Vaiſſeau expédié *1732*. coûta *83019* Dlr. Smt. & la *cargaiſon*, qui avoit coûté *366081* Dlr. Smt. fut vendue 900,000 Dlr. Smt. à Gothenbourg; il en reſſortit du Païs pour *514242* Dlr. Smt. de Marchandiſes, de ſorte qu'outre les Marchandiſes reſtées dans le Païs, la Compagnie *gagna 148141* Dlr. Smt. ſans compter 50 à 60000 Dlr. Smt. de proviſion payée par l'étranger aux Commiſſionnaires de ladite Ville (*f*). Fraix pour équipper & pourvoir un Vaiſſeau, communement dit *Oſtindienfahrer*.

La *premiere Compagnie* a fait en l'eſpace de 24 ans 67. voyages, dont 56 ayant réuſſi, les Intéreſſés ont tiré en tout *1788*. p. Cent, ou 22 $\frac{4}{5}$ pour chaque voyage. *g*) Profits de la Compagnie.

A l'heure qu'il eſt, un Vaiſſeau des Indes, dit communement *Oſtindienfahrer*, à 400 Laſt, coûte en Suède *1200,000* Dlr. Smt. & tire *300,000* Piaſtres à Cadix.

d) Svenska Samlingar, p. 348.

e) Riksdags Tidn. fœr 1766. p. 58. & 59. No. 15, 73 & 120.

f) *Modéers* Svea Rikes Handelshiſt. p. 324--328.

g) *Zetterſtens* om allmænna Handelshiſtorien och Wetenskapen, p. 240-247.

On assure, qu'en *1773.* on réexporta de Gothenbourg en Marchandises de la Compagnie des Indes, pour la valeur de *3930540* Dlr. Smt. à 78 Marcs, ou $6\frac{1}{2}$ Dlr. l'Ecu de Banque.

Etablissement du Comptoir d'Assurance.

Pour encourager les *Négocians* à étendre de plus en plus leur Commerce, on établit en *1704.* à Stockholm le *Comptoir d'Assurance de Mer*, qui, distribué en 1000 Actions à 3000. Dlr. Smt. chacune, forme un *fond de 30 tonneaux d'or*, & fait face à toutes les Assurances. Celle de *Cadix* à *Canton* se fait à raison de 10 ou 12 p. Cent; de *Stockholm* à *Livourne* & *Marseille*, à 6 p. Cent; de Stockholm à *Londres* à $3\frac{1}{2}$ p. Cent; à *Danzig* à 2 p. Cent; à *Stralsund* à 2 p. Cent & le reste à raison du danger, qu'il y a pour faire arriver les Marchandises à bon port.

Nouvelle Compagnie du Levant.

Quant à la *nouvelle Compagnie du Levant*, elle fut octroyée 1771. pour 20 ans, aux conditions que voici:

1.) Chaque Action sera de 500 Dlr. Smt.

2.) Les *quatre Directeurs* seront choisis à la pluralité des voix, une Action étant comptée pour une voix; & pour être éligible, il faut posséder 20 Actions. Il y aura tous les cinq ans deux Directeurs de remplacés par d'autres.

3.) On chargera en outre à la pluralité des voix *cinq Participans, de revoir les Comptes.* Ceux-ci auront le droit exclusif de faire rendre compte aux Directeurs, qui ne seront obligés qu'après l'expiration de l'Octroi, de rendre compte de leur administration à l'Assemblée générale de tous les Associés.

4.) Les *Directeurs* n'auront point de Salaire, mais bien 3 p. Cent en provision de tout ce qu'ils exporteront & importeront. Ces 3 p. Cent seront partagés à portions égales entre tous les quatre Directeurs.

5.) Ce n'eſt qu'à l'*expiration de l'Octroi*, que les Aſſociés pourront *retirer* leurs Capitaux.

6.) Ceux qui ne voudront pas participer à cette Aſſociation, pourront bien trafiquer au Levant pour leur compte & avec leurs propres Vaiſſeaux; mais ils n'oſeront s'aſſocier entr'eux pendant la durée de cet Octroi.

7.) La *Compagnie* pourra exporter par an 2000 Schifp. de fer; *ſans payer* aucune Douane; il lui ſera auſſi permis d'importer annuellement 80000 Livres de fruits du Levant, ſans payer les impôts ordonnés.

8.) Au reſte la Compagnie jouira, pendant tout le tems de l'Octroi, des privilèges & des immunités attachés au Commerce du Levant, ſurtout en vertu de l'Ordonnance de 1759.

Sa Majeſté ayant de plus octroyé en date du *26.* Mai *1773.* un *Comptoir d'Eſcompte pour les Lettres, ou Billets de Change* &c. on a actuellement en Suède les deux ſortes d'Eſcompte uſitées. Il paroit cependant, que ceux qui ont pour objet les *Fabriques* en général & les Manufactures de Fer en particulier, réuſſiſſent mieux que le nouveau, qui, à ce qu'on prétend, n'a pas même trouvé dans le Païs aſſez de Souſcripteurs, pour ne pas reverſer ſur l'Etranger une grande partie des profits, qui doivent en revenir. Comptoir d'Eſcompte.

La *Compagnie* pour la *Pêche des Baleines* dans le *Straet Davis* &c. privilégiée en date du *1.* Juin *1774.* n'ayant pas réuſſi dans ſa première Expédition, ne ſemble guères diſpoſée à des tentatives ultérieures, depuis ſurtout que le Dannemarc ſemble vouloir s'y oppoſer. Compagnie pour la Pêche des Baleines.

Etabliſſement d'un Port franc à Marſtrand en Bohuslæn.

Le *Gouvernement de Suède* ſe promet en revanche de très grands avantages de l'Etabliſſement d'un *Port franc à Marſtrand.* Voici *les principaux Points du Réglement* expédié à cet effet en date du *15.* Août *1775.*

1. Toute Marchandiſe, ſoit étrangère, ſoit produite dans le Païs, pourra y être librement importée, dépoſée, ou conſommée; on en exportera de même tout ſans aucune limitation quelconque, ſur quelque Vaiſſeau que ce ſoit.

2.) Toute Marchandiſe, tranſportée *du Port de Marſtrand* dans quelque autre Port Suédois que ce ſoit, ſera regardée, ſoumiſe à la viſitation & taxée, comme ſi elle venoit d'un Port étranger.

3.) Toute Marchandiſe produite dans le Royaume de Suède & exportée de Marſtrand, payera les mêmes droits de ſortie, que ſi elle étoit exportée de quelque autre Port Suédois pour des Païs étrangers.

4.) Toute Marchandiſe importée à Marſtrand, payera $\frac{1}{2}$ p. Cent de *recognition;* mais les Marchandiſes, qui en ſortent, n'en payeront que $\frac{1}{4}$ pour Cent. La moitié de ces droits reviendra à la Couronne, & l'autre moitié à la Ville de Marſtrand.

5.) Quiconque s'établira à Marſtrand, jouira d'un *libre exercice de Religion,* & ne ſera point géné par aucun Réglement de Maîtriſes ou de Corporations.

6.) Tous les habitans de Marſtrand, ſoit étrangers, ſoit natifs, ſeront *exempts* de payer aucune Contribution *perſonnelle*, ni d'autres Taxes, à l'exception de l'Acciſe impoſée ſur la conſommation des liqueurs & ſur les proviſions de bouche.

7.) Tout Etranger, qui aura bâti ou acheté une maiſon à Marſtrand de la valeur de *mille Ecus de Banque*, eſt naturaliſé de fait, auſſitôt qu'il l'aura poſſédée pendant deux ans.

8.) Les Etrangers établis à Marſtrand ne payeront point de *Droits d'Aubaine* à leur départ.

9.) Quiconque ſe ſera *refugié* à Marſtrand pour dettes ou même pour des crimes, qui ne ſont pas capitaux, y ſera en ſureté, tant pour ſa perſonne, que pour les biens, qu'il y aura apportés.

10.) Pour y bâtir enfin d'autant plutôt des Edifices publics, & pour fournir aux autres fraix de premier Etabliſſement, il ſera permis à ladite Ville de Marſtrand, d'ouvrir *une Souſcription*, à condition pourtant, que les Emprunts ou Sommes de Souſcription ſoyent rembourſés par les Droits d'entrée & de ſortie, à meſure qu'on les percevra.

Exportation des Ouvrages de Fabrique & de Manufacture.

Quant aux *Ouvrages fabriqués en Suède*, l'exportation en eſt fort peu de choſe. *h*) Selon les Comptes préſentés aux Etats aſſemblés en Diète 1766, la Suède n'avoit *exporté* depuis 1748 - 1764. en Ouvrages fabriqués & de Manufacture que pour la valeur de 1489970 Dlr. Srmt.

Les *Tableaux*, que j'ai préſentés *du Commerce de Suède*, tant actif que paſſif, indiquent individuellement, d'après les Regîtres de la Douane, les Sommes des Marchandiſes, que les différentes Villes du Royaume ont envoyées & fait venir dans le courant des années 1768, 1769 & 1774.

Les Villes de Stockholm & Gothenbourg ſont presque ſeules le Commerce de Suède.

Ils prouvent d'ailleurs que les Villes de *Stockholm* & de *Gothenbourg* ſont *presque excluſivement* le Commerce de Suède ; on peut s'en convaincre également par l'Extrait ſuivant:

h) *Rinmann.*

On a envoyé 1772. à l'Etranger	de Stockholm			de Gothenbourg	
	Fer. Schifp.	Planches Douzain.	Goudron tonneaux	Fer. Schifp.	Harangs tonneaux
Allemagne - - -	17174	173	3889	2827	9521
Angleterre - - -	78928	2312	8258	44435	—
Dannemarc - -	3118	195	16016	—	—
Danzig & Lubec -	14863	108	1917	—	22383
Ecoffe & Irlande -	13330	719	724	23693	46406
Efpagne & Portugal -	25903	14965	3624	3790	—
France - - -	20978	6178	27051	10239	972
Hambourg & Brème	1222	—	3129	—	5877
Hollande - - -	19721	247	15201	4635	—
Méditerranée & autres Côtes	6155	2146	7092	—	40831
Petersbourg - - -	187	—	—	—	750
Pruffe & Pologne -	4878	—	355	—	—
Riga - - - - -	1973	—	664	—	—
Somme	208430	27043	87920	89619	126740

C'eft donc avec raifon, qu'on *juge* en Suède *du Commerce général* de ce Royaume, par celui des Villes de *Stockholm* & de *Gothenbourg*.

Proportions du Commerce que font les différentes Villes de Suède.

Nonobftant une augmentation de 14. Villes d'étape, faite à la Diète de 1766., la Ville de *Stockholm exporte* $\frac{7}{13}$mes; *Gothenbourg* $\frac{2}{13}$mes, & toutes les autres 36 Villes d'étape enfemble *i)* $\frac{4}{13}$. de tous les *Produits naturels* de ce Royaume; mais l'*Importation* des Marchandifes étrangères fe partage de façon, que $\frac{1}{2}$ en revient à Stockholm, $\frac{1}{4}$ à Gothenbourg; & le refte aux autres Villes d'étape. Cette affertion fe trouve encore appuyée par le nombre proportionnel des Vaiffeaux arrivés & partis.

i) Riksdags Tidn. 1766. No. 77.

Les Tables (pag. 294 & ſuiv.) indiquent les Exportations & les Importations, que *la Ville de Stockholm* a faites *pendant cinq années* diverſes, & offrent par conſéquent un parallèle aſſez curieux.

Cependant les dites Tables n'ayant pu être compoſées que *d'après les Relations de Diète & les Extraits des Regîtres de Douane,* on ne ſauroit non plus calculer la véritable force du Commerce de tout le Royaume, qu'en adoptant une ſuppoſition très *plauſible*, c'eſt-à-dire, que la *Douane* eſt *fraudée de 5 p. Cent*, quant aux Marchandiſes d'*exportation*; & d'environ *25 p. Cent* à l'égard des Marchandiſes *étrangères* ſimplement taxées. Pour les *Marchandiſes de Contrebande*, *k*) on ſuppoſe qu'il faut ajoûter environ 68 p. Cent de défraudation à la Sommé de ces ſortes d'articles importés de l'Etranger.

A combien on fait ordinairement monter en Suède le Commerce de contrebande.

Pour trouver donc, quant aux années ſusdites, la *véritable force* du Commerce de Suède, il faut compter la Contrebande de la manière que voici:

	Exportations. Dlr. Smt.	*Importations.* Dlr. Smt.
1724. (y compris 3713349 Dlr. Smt. pour des Marchandiſes de Contrebande importées) -	5640120	8673206
1738. (- 1740. y compris 12 tx. d'or)	6852089	8003696
1756. - - 14 - -	12544256	13462815
1768. - - 23 - -	13747986	9905873
1769. - - 23 - -	13048246	10983988

Au reſte la *Suède* eſt ſans contredit fort *avantageuſement* ſituée, pour faire un Commerce conſidérable, & *ſes Produits* étant tous d'un gros volume, *la Marine* y eſt fortement encouragée; mais ce Païs a une grande diſette d'hom-

La Suède eſt avantageuſement ſituée pour le Commerce.

k) Taxa hwareſter ſtora Sjœtullen bœr erlæggas.

mes, & n'a point encore perfectionné la fabrication de ſes produits naturels.

L'imperfection de ſes Fabriques encourage au Commerce de Contrebande.

Il eſt d'ailleurs conſtaté, que quoique *les Etats* ayent porté depuis 1756. des *Loix ſomptuaires*, & qu'ils ayent fait des défenſes rigoureuſes de toute nature, le *Commerce*, & à plus forte raiſon le *Change*, ne ſauroit être forcé dans un Païs, qu'*à proportion*, que les Marchandiſes fabriquées y ſont à un *prix* juſte & *relatif* à la concurrence des mêmes Marchandiſes étrangères.

Le *Principe de tout Commerce* eſt enfin qu'on ſe contente de vendre ſes produits avec avantage, & qu'on n'envie point à l'acheteur le bénéfice du voiturage, lors ſurtout qu'il y a diſette d'hommes dans un Païs.

Placard de Productions mal entendu.

Le *Placard des Productions*, dont il a été parlé plus haut, me paroit donc un Réglement *fort mal entendu.* Quatre-vingt ans auparavant l'*Angleterre* avoit publié ſon fameux *Acte de Navigation* contre les mêmes Hollandois. S'il tourne à compte au Suédois, d'exporter ſur ſes Vaiſſeaux, il le fera tôt ou tard ſans Placard; s'il ne le fait que par Ordre du Gouvernement, les Productions nationales pourroient bien être renchéries dans les marchés étrangers par l'Exportation nationale. *l*)

L'*appréhenſion*, que l'Etranger n'achetât à trop bon marché les Productions de la Suède, amena ce *Régime prohibitif*, qui accable l'induſtrie nationale de gênes, en éloignant tout-à-la-fois l'acheteur étranger. On hauſſa le prix de vente dans l'intention de multiplier les gains & on perd en effet des avantages réels, tandis qu'on court après des gains chimériques. Il eſt très probable, que p. e. la *Ruſſie* n'eſt entrée en concurrence avec la Suède à l'égard de *ſon fer*, que depuis ce Régime, qui en ce cas doit être regardé comme la

l) Tankar om Swenska Sjœfarten.

la principale cause de la diminution du Commerce du Fer Suédois. Règle : pour vendre beaucoup, il faut vendre à bon marché ; pour vendre à bon marché, il faut des chargemens de retour.

OUVRAGES ALLÉGUÉS :

Commerce Collegii Relation ingifwen vid Riksdagen Or 1769. (Relation du Collège de Commerce, présentée à la Diète de 1769. 4. Stockh. pgg. 138.

Modéers Svea Rikes Handelshistoria, (Histoire du Commerce de Suède,) 8. Stockholm, 1770. pgg. 342.

Oeconomie Fiscalen, Svenska, (Fiscal économique) 4. Stockh. 1771. pgg. 112.

Riksdags Tidningar fœr 1766. Ors Riksdagen, (Gazette de la Diète de 1766.) 4. Stockh.

Riksensstænders Deputationers wid 1769. Ors Riksdag til General Tull Direction gjordte Anmærkningar, (Remarques, que les Députations des Etats ont faites à la Diète de de 1769. sur ladite de Relation,) 4. Stockh. 1769. pgg. 68.

Rinmann Afhandling om Jærnfœrædling, (de l'Art d'ennoblir le Fer &c.) 8. Stockh. 1772.

Svenska Samlingar, (Recueil de Pièces Suédoises,) 8. Westeros. 1765 -- 1768. pgg. 356.

Tankar om Svenska Sjœfarten eller den so kallade Frakthandeln, (Reflexions sur la Navigation & sur le Frêt des Vaisseaux) 4. Stockh. 1771.

Taxa, hwarefter stora Sjœtullen uppo alla inkommande Waror bœr erlæggas, (Tarif, suivant lequel les Droits d'entrée doivent être payés à la Grande Douane de Mer,) 4. Stockh. 1771. pgg. 160.

Tull Directions Relation til Riksdagen, (Relation de la Direction de Douane,) 4. Stockh. 1769. pgg. 38.

Zetterstén om allmænna Handelshistorien och Wetenskapen emellan Sverige och Utrikes orter, (Histoire & Science du Commerce en général & par rapport à la Suède en particulier,) 8. Stockh. 1769. pgg. 248.

XI.

DE L'ÉTAT DES FABRIQUES EN SUÈDE.

Dénombrement des Fabriques en Suède.

Voici le dénombrement de toutes les Fabriques & Manufactures, qui se trouvèrent établies en 1764. dans les différentes Provinces du Royaume de Suède :

	Sommes :
FABRIQUES D'ALUN : Lofvers 1. Andrarum 1. Tideholm 1. Carèle 1 Kafwelos 1. — — —	5
— DE POUDRE AMIDON — — —	4
— DE BAS DE FIL ET DE COTTON : Stockholm 5. Nodendahl 2. Sœdertelje 1. — —	8
— DE LAINE : Stockholm 48. Gothenbourg 7. Norrkœping 9 Malmœ 4. Calmar 3. Christianstad 2. Carlshamn 2. Halmstad 2. Nykœping 3. Obo 3. Mariefred 2. Alingsos 1. Varberg 1. Vesterwyk 1. Visby 1. Mariestad 1. Carlstad 1. Vesteros 1. Sundvall 1. Upsala 1. Ulricæhamn 1. Sœdertelje 1	96
— DE BRODERIES : Stockholm — — —	5
— CARTES DE JEU — — —	13
— DE POIL DE CHAMEAU — — —	3
BLANCHISSERIE DE CIRE : Stockholm 1. Hernœsand 1. Skiœfde 1.	3
FABRIQUES DE CIRE à CACHETER : Stockholm 1. Calmar 1. Helsingborg 1 Landskrona 1 — —	4
— DE CRAYON — — — —	9
— DE COLOPHANE, OU RESINE — —	5
— DE BOUCHONS — — —	3
— DE CARDES — — —	11

	Sommes:
FABRIQDEUES COTTON ET DE LAINE: Stockholm 10. Norrkœping 1. Calmar 1. Hedemora 1. Flors 1. Hudvigswall 1 Obo 1 Christianstad 1. Sœderhamn 1 Carlshamn 1 Hernœsand 2	21
— DE CUIR: Stockholm 2. Boros 1. — —	3
— D'OUVRAGES EN CUIVRE: Norrkœping 2. Avestad 2. Eskilstuna 1. Turesjœ 1. Hallstad 1. Westeros 1 —	8
— D'EAU FORTE: Stockholm — —	1
— D'ECAILLE: Stockholm — — —	1
— DE FAYENCE: Stockholm 2. Scanie 1 — —	3
— DE FER ET D'ACIER: Stockholm 19. Norrkœping 2 Vedewog 1 Quarbucka 1. Uddewalla 1. Kætterœ 1. Oxenæs 1. Rodanfors 1. Stiernesund 1. Christinehamn 1. Boros 1 (315 *Fabriquans.*) — — —	30
— DE FLANELLE: Stockholm — — —	3
— D'HUILE: Malmœ 1. Rymby 1. Rœsiœholm 1 —	3
CARRIÈRES DE MARBRE: Ostrogothie 1 Helsinglande 1 Gothlande 1	3
FABRIQUES DE MIROIRS: Stockholm 2 Gothenburg 1 —	3
— DE NACRE: Stockholm — —	1
— D'OUATTE: Stockholm — —	4
BATTEURS ET FILEURS D'OR: Stockholm — —	11
FABRIQUES DE PAPIER — — —	24
— DE PAPIER-CUIR DORÉ — —	3
PÊCHES DES PERLES: en Laponie dans la Rivière de Calix & autres de Laponie, en Ostrogothie — — —	28
FABRIQUES DE PIPES à TABAC: Stockholm 2. Alingsos 1 en Scanie 3	6
— DE PLOMB EN BALLES ET EN DRAGÉES — —	9
— DE SAVON: Stockholm 1. Carlshamn 1. Verenæs 1. Rosiœholm 1. Runneby 1 — — —	5
— DE SOYE: Stockholm 24. Alingsos 2. Norrkœping 1. Sœdertelje 1. Mariefred — —	29
FABRIQUES DE SOYE FILÉE: Stockholm 14. Gothenbourg 5 —	19
RAFFINERIES DE SUCRE: Stockholm 3. Norrkœping 2. Gothenbourg 1 Runnaby 1. Gefle 1 — —	8
PLANTATIONS DE TABAC: Stockholm 20. Upsala 2. Nykœping 5. Norrkœping 3. Sœderkœping 2. Calmar 2. Jœnkœping 2.	

	Sommes:
Carlskrona 7. Carlshamn 6. Arboga 1. Malmœ 3. Landscrona 1. Chriſtianſtad 3. Gothenbourg 5. Alingsos 2. Weſteros 2. Gefle 2. Norrtelje 1. Linkœping 1. Weſterwyk 1. Wisby 1. Ekſjœ 1. Helſingborg 1. Yſtad 1. Lund 1. Halmſtad 1. Warberg 1. Laholm 1. Uddewalla 1. Skara 1. Boros 1. Wennersborg 1. Omol 1. Carlſtad 1. Chriſtinehamn 1. Obo 1. Helſingfors 1. Borgo 1. Vaſa 1 — — —	90
FABRIQUES D'OUVRAGES EN VERNIS — — —	3
— DE TAPISSERIES: Stockholm 13. Gothenbourg 2. Nykœping 1. Norrkœping 1. Boros 1 — — —	18
— DE TOILE à VOILE (BULDAN): Hudvigswall 1. Rodja 1. Norrkœping 1. Stockholm 1 — —	4
— DE TOILE PEINTE: Stockholm 3. Norrkœping 1. Boros 1 —	5
— TOILE DE COTTON: Stockholm 2. Gothenbourg 1 —	3
RAPPERIES DE BOIS DE TEINTURE: Stockholm 1. Carlscrona 1. Gothenbourg 1. Obo 1. — — —	4
VERRERIES: Waxholm 1. Bjœrkenæs 1. Skænicska 1. Eſtertorp 1. Limore 1. Koſta 1. Edsbo 1. Ekeſtubs 1 —	8
L'Horlogerie & la Serrurerie ne ſont pas ſur le pié de Fabrique non plus que les Chantiers, dont il y en avoit alors 20 en Suède, ſavoir:	
CHANTIERS: Stockholm 6. Gothenbourg 3. Norrkœping 1. Calmar 1. Weſterwyk 1. Carlshamn 1. Varberg 1. Obo 1. Helſingfors 1. Loviſa 1. Visby 2. Carlscrona 1. (*)	20

A juger de l'Etat des Fabriques en Suède par leur nombre détaillé dans cette Liſte, le Royaume de Suède paroit le Païs le mieux fourni en fait de Manufactures, & la Nation une de plus induſtrieuſes de l'Europe.

CesEtabliſſemens n'ont point encore pu ſe conſolider.

Cependant pour peu qu'on les regarde de près, ces Etabliſſemens de Fabriques & de Manufactures, on trouve, que nonobſtant tous les encouragemens, que les Etats du Royaume leur ont accordés depuis 1738, la

*) Les Villes maritimes ont encore par deſſus chacune un Chantier pour leurs béſoins propres.

plus grande partie n'en a encore que *le nom*, tandisque le reſte, loin d'avoir pu prendre un certaine conſiſtance, a dépéri jusqu'ici, à meſure qu'on les a privés des Primes & des autres ſecours pécuniaires.

De *18600 Fabriquans*, que ſelon le dénombrement, fait par ordre du *Comptoir des Manufactures*, on trouva en Suède l'an 1761., il n'y en eut 1764. que 14270, dont il ne reſta 1771. qu'environ 9000 dans toute l'étendue du Royaume. En 1762. on trouva à Stockholm ſeule 1260. métiers de ſoyerie; à peine s'y en trouve-t-il encore aujourdhui 400, & Mr. *Faxe*, Commiſſaire de Commerce, dit expreſſément dans un de ſes *Rapports* préſentés 1768. au Collège de de Commerce, *a*) que de 2157. métiers, qu'il y avoit 1762. à Stockholm, & auxquels on employa 8007. perſonnes, il ne s'y en trouva à la fin de 1766, que 1412. métiers & 5214. Ouvriers, qui furent encore ſucceſſivement diminués au point qu'il n'en reſta au mois de Novembre 1767. que 1063. métiers & 4290. Ouvriers.

Dépenſes, que les Etats ont faits depuis 1727 en faveur des Fabriques.

Suivant les Calculs, faits d'après la Députation des Etats de 1766. la Nation a contribué depuis 1727 -- 1764., plus de 117 tonnes d'or à titre de Subſides pour les *Fabriques*. Le Comptoir des Manufactures *b*) a diſpoſé depuis 1739 - 1764. entr'autres à cet effet les Sommes d'argent, que voici:

	Dlr. Srmt.	Oere
Pour les premiers Etabliſſemens des différentes Fabriques - - - -	6365732.	31
Appointemens, Penſions, fraix de Commiſſions, & de Voyage - - - -	1378806.	27

a) Handlingar rœrande Lurendrægeriers Hæmmande, p. 104.

b) Manufactur Contoirets Berættelſe angoende des fœrwaltning ifron Or 1739.

Bergeries - - - - -	629145.	4
Primes - - - - -	2459272.	—
Ecoles à filer &c. - - - -	490509.	21
Laboratoire de Mécanique - -	23168.	6
Mine de Charbons de terre - -	47499.	22
Fabrique de Calamine - - -	8907.	10
Pour entretenir des Enfans Orphelins - -	26500.	—
Comptoir de fer - - -	66614.	25
Encouragemens de la Pêche - - -	300000.	—

Ces encouragemens accordés à la perſonne plutôt qu'à la choſe, n'ont pas l'effet deſiré.

Cependant ces Encouragemens ayant été accordés bien plutôt aux Perſonnes favoriſées par les Partis, qu'aux Fabriques même *c*), n'ont réellement ſervi, qu'à élever les uns ſur les ruines des autres, ſans donner aucune conſolidation aux Fabriques même *d*).

Combien les Fabriques ont produit depuis 1739--1768.

La Table No. XXXIX. expoſe le nombre, la qualité & les Productions de toutes les Fabriques en Suède depuis 1739--1769.

1739 — 1746.	12444 Ouvriers ont fabriqué pour			13900444 Dlr. Srmt. de Marchandiſes.		
1747 — 1750.	14163	—	—	9841371	—	—
1751 — 1754.	14005	—	—	11632406	—	—
1755 — 1759.	17499	—	—	21968397	—	—
1760 — 1763.	—	—	—	25619902	—	—
1764 —	14241	—	—	6890157	—	—
1765 — 1768.	11662	—	—	21757445	—	—
			Somme totale	111610122.		

c) Handels och Manufactur Deputations Berættelſe om Svenſka Manufacturernes Upkomſt och nærwarande Tilſtond.

d) Commerce Collegii Relation om Manufacturerne, ingifwen vid Riksdagen 1769.

…s, du Collège de Com-
…iſion de cette Partie

…ies, telles qu'elles furent trouvées en 1764. … leurs Ouvriers & de la quantité de leurs						Sommes totales de toutes les Marchandiſes fabriquées dep. 1739 -- 1764.	Etat des principales Fabriques en Suède pendant les années 1765 -- 1768. ſuivant la Relation du Collège de Commerce.		
…ſſemens faits par …articuliers.		Sommes & valeurs de ces différentes Fabrications.							
Ouvriers.	Marchandiſes	Fabriques.	Métiers.	Ouvriers.	Marchandiſes.		Métiers.	Ouvriers.	Sommes de leurs Fabrications.
	Dlr. Smt.				Dlr. Smt.	Dlr. Smt.			Dlr. Smt.
704	688818 / 20146	66	792	1680	1742499	19636997	488	1052	5756483
3108	1324401	153	1049	7853	2929488	39696366	750	6851	9204431
1277	394976	49	531	2189	749755	8988889	422	1941	2254552
258	129571	74	..	503	247713	5271952	..	216	71902
227	99544	19	..	227	99534	3185416	..	535	778109
156	157976	59	..	212	322938	3900312	..	198	954884
1171	601355	230	..	1407	764097	8986695			
137	35122	30	..	170	35122	947787	..	922	2737084
..	—	..	..	..	—	239261			
7038	3451909	680	..	14241	6890157	90853675	..	11715	21757445
1100	—	71	..	1101	—	11719165	..	..	6830439
162	—	17	..	162	—	8229472			
29	—	29	..	..	—	583822	..	..	7332836
..	—	..	..	..	—	7429848			
Sommes totales: Dlr. Smt.						118815982			35920720

TABLE

qui expose

l'Etat des Fabriques en Suède

depuis 1739 - - 1769. ſuivant les Relations détailleés du Comptoir de Manufactures, du Collège de Commerce & des Députations chargées aux Diètes de 1766. & 1769. de la Reviſion de cette Partie de l'Adminiſtration.

	Sous l'Adminiſtration du Comptoir de Manufactures, établi à la Diète de 1738. & reformé par les Etats de 1766.													Dénombrement des Fabriques, telles qu'elles furent trouvées en 1764. avec le nombre de leurs Ouvriers & de la quantité de leurs Ouvrages fabriqués.										Sommes totales de toutes les Marchandiſes fabriquées dep. 1739 — 1764.	Etat des principales Fabriques en Suède pendant les années 1765 -- 1768. ſuivant les Relations du Collège de Commerce.		
	7 1/4 Ans dep. Oct. 1739 - - 1746.			4 Ans 1747 -- 1750.			4 Ans 1751 -- 1754.			5 Ans 1755 -- 1759.			4 Ans 1760 1763.	Etabliſſements faits aux dépens de l'Etat.			Etabliſſemens faits par des Particuliers.			Sommes & valeurs de ces différentes Fabrications.							
	Ouvriers.	Métiers.	Marchandiſes fabriquées.	Ouvriers.	Métiers.	Marchandiſes fabriquées.	Ouvriers.	Métiers.	Marchandiſes fabriquées.	Ouvriers.	Métiers.	Marchandiſes fabriquées.	Marchandiſes fabriquées.	Métiers.	Ouvriers.	Marchandiſes.	Métiers.	Ouvriers.	Marchandiſes	Fabriques.	Métiers.	Ouvriers.	Marchandiſes.		Métiers.	Ouvriers.	Sommes de leurs Fabrications.
			Dlr. Smt.			Dlr. Smt.			Dlr. Smt.			Dlr. Smt.	Dlr. Smt.			Dlr. Smt.			Dlr. Smt.				Dlr. Smt.	Dlr. Smt.			Dlr. Smt.
Fabriques de Soyerie & — de Soye filée —	917	241	1061059 / 269395	1273	285	1145070 / 273656	1694	453	2058093 / 274990	2682	940	4807009 / 515204	7487022	422	976	952568 / 80967	370	704	688818 / 20146	66	792	1680	1742499	19636997	488	1052	5756483
— de Draps & de Laine	8145	775	6708020	8575	886	4609226	8837	1205	6031383	9926	1103	9223281	10194969	465	4745	1605087	588	3108	1324401	153	1049	7853	2929488	39696366	750	6851	9204431
— de Cotton & de Toiles	2072	361	1410229	2623	450	1000494	1708	405	1236485	2566	650	2090856	2501070	306	912	354779	225	1277	394976	49	531	2189	749755	8988889	422	1941	2254552
Imprimeries —	150	..	1541129	105	..	917986	227	..	1008992	251	..	1062180	493952	..	245	118142	..	258	129571	74	..	503	247713	5271952	..	216	71902
Fabr. de Fer & d'Acier —	409	..	604425	720	..	633532	589	..	281469	667	..	601459	964987	..	..	—	..	227	99544	19	..	227	99534	3185416	..	535	778109
— de Peaux. de Cuir & de Marroquin —	86	..	203075	141	..	234226	133	..	413601	284	..	1398709	1327763	..	56	164962	..	156	157976	59	..	212	322938	3900312	..	198	954884
— diverſes —	578	..	1436200	573	..	920538	612	..	1253343	847	..	2138543	2173974	..	236	162742	..	1171	601355	230	..	1407	764097	8986695			
— de Teinturerie —	87	..	666912	97	..	70665	147	..	45012	171	..	61930	68146	..	33	—	..	137	35122	30	..	170	35122	947787	..	922	2737084
— de Tapiſſeries —	..	..	—	56	..	35978	58	..	29038	105	..	66226	108019	..	..	—	..	..	—	..	..	..	—	239261			
Sommes:	12444	..	13900444	14163	..	9841371	14005	..	12632406	17499	..	21968397	25619902	..	7203	3439247	..	7038	3451909	680	..	14241	6890157	90853675	..	11715	21757445
Tabac — —	281	..	—	327	..	—	307	..	—	1110	..	—	—	..	1006	—	..	1100	—	71	..	1101	—	11719165	..	..	6830439
Sucre — —	..	10	—	24	..	—	32	..	—	114	..	—	—	..	..	—	..	162	—	17	..	162	—	8229472			
Plantatinns —	..	..	—	..	..	—	119	..	—	256	..	—	—	..	..	—	..	29	—	29	..	..	—	583822	..	..	7332836
ſous différens titres —	..	..	—	..	..	—	..	..	—	..	..	—	—	..	..	—	..	..	—	..	..	..	—	7429848			
Sommes totales: Dlr. Smt.																								118815982			35920720

de l'autre côté: 111610122

Si l'on y ajoûte encore le produit des différentes Plantations, de la culture du Tabac des Raffineries de Sucre &c. - - 42125582.
ces différentes Fabriques &c. ont produit en tout - - - 153735704 Dlr. Smt.

La *Députation* chargée à la Diète de 1766. d'examiner l'*état des Manufactures,* fait monter l'*Epargne nationale* à environ 381 tx. d'or sur 982 tx. d'or de *Marchandises fabriquées* en Suède depuis 1727 -- 1764.

En voici le Calcul:

	Valeur des Marchandises fabriquées: Dlr. Srmt.	La Suède doit avoir épargné par leur fabrication: Dlr. Srmt.
Fabriques de soyerie — —	19636507	1/4 ou 4909126
Draps & Etoffes de laine, dont 9/10 sont de laine étrangère	35726730	3/8 — 13397524
1/10 - - du Païs	3969636	7/8 — 3473432
Cotton & Toiles — —	8988889	1/3 — 2996296
Imprimeries — — —	5321343	1/4 — 1330335
Fer & Acier — —	3185405	9/10 — 2866864
Fabriques diverses 8986695. — de Teinturerie 280876. — Tapisseries 239258. Peaux & Cuir — 3900215.	13407144	1/2 — 6703572
Anciennes Fabrications non spécifiées	7429848	1/4 — 1857462
Plantations de Tabac &c. —	583822	583822
Sommes	98249325	38118435

A Stockholm seul 6371 Personnes fabriquèrent 1770 en tout pour la Valeur de $45\frac{1}{2}$ tx. d'or, dont 3099658 Dlr. Srmt. furent produits par les Fabriques de Toiles, d'Etoffes de Soye & de Laine &c. savoir:

1218 personnes firent pour 1303552 Dlr. d'Etoffes, de Rubans & de Bas de soye.
2605 - - - 1439239 Dlr. de Draps & d'Etoffes de laine.
679 - - - 302389 Dlr. de Cotton & de Toiles.
1844 - - - 48053 Dlr. aux Imprimeries & Teintureries.
25 - - - 6375 Dlr. en diverses Marchandises.

M. d'Alſtrœmer fait venir de l'étranger des brebis & des béliers.

Mr. *Clas d'Alſtrœmer*, Aſſeſſeur au Collège de Commerce, prouve dans ſon Diſcours académique, que la Suède, après avoir fait venir ſous la direction de ſon Père, le fameux Jonas *Alſtrœmer*, des Béliers & des Brebis d'Angleterre (en 1715); d'Eſpagne (1723); d'Eyderſtadt en Allemagne (1726), & enfin des Chèvres d'Angora (1742), le nombre des Brebis à laine fine y a augmenté au point, qu'indépendamment d'environ 23300. Piéces de médiocre qualité & originaires du Païs, il s'en trouva en Suède

1747.	environ	28700	Brebis
1751.	—	35360	—
1755.	—	60680	—
1760.	—	80000	—
1764.	—	88953	—

Fabrication annuelle de laine fine en Suède.

Les *Inſpecteurs* des Bergeries ayant été ſupprimés en 1766. on ne ſauroit plus indiquer au juſte le nombre actuel desdits Brebis. Le Collège de Commerce dans ſa Relation, préſentée aux Etats de 1769. prétend prouver par les Rapports des Hallraetter, *f*) qu'on a cultivé en Suède:

depuis 1755 - - 1759.		28000	Liv. de laine fine par an
1760 - - 1766.		66000	- - - -
1767	environ	80000	- - - -
& 1768	près de	74000	- - - -

Mr. d'*Alſtrœmer g*) compte pour

les années 1769 - 1774 jusqu'à 82112 Liv. de Laine fine par an.

La Suède produiroit donc environ *77000 Liv. de laine fine par an.*

Les expériences prouvent, que ladite laine perd 25 p. Ct. au Lavage, & qu'avec 9 Liv. de laine fine on fait ſix aunes de Drap. D'après

e) *Alſtrœmer* om den finulliga Forafveln.

f) Fœrnyade Hallordning, p. 20.

g) *Alſtrœmer* om Svenſka Ylle fabriquerne, p. 6.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5	58	32	23	116	13	8	161	31	5	1	19
8	64	33	6	128	13	20	174	26	4 3/4	1	15 3/4
2	71	34	—	142	14	—	190	—	4 1/2	1	12 4/5
7	79	34	19	159	14	12	206	31	4 1/4	1	10 1/4
3	88	35	8	176	14	24	225	31	4	1	8
9	97	36	4	194	15	4	245	7	3 3/4	1	5 7/8
5	106	36	28	212	15	16	264	12	3 5/8	1	4 1/8

a) fait 30 paires, ou Séparations (*Rœr*), au lieu

TABLE

qui, en faiſant ſuppoſer

17. dégrés de fineſſe, montre la quantité proportionnelle de l'Etoupe & du Lin ſerancé; & indique en même tems, combien on en fait de Fil & de Toile par chaque Lispf. de lin ou d'étoupe? en combien de Jours? quels ſont les fraix de la Fabrication? & le poids de la Toile blanchie? On ſuppoſe ici la Toile de $1\frac{1}{2}$ d'aune de lé; le Lin à 36 - - 40 Dlr. le Lispf. & à 72 Marcs ou 18 Dlr. Cuivre le Rixdaler.

	Etoupe						*Lin ſerancé.*		
	Etoupe groſſière deux fois ſerancée, à 12 Oere le Marc.	Etoupe fine une ou deux fois ſerancée, à 16 - 24 Oer le Marc.	Etoupe broſſée, (Borſtningsblor) à 1.7/8 Dlr. le Marc.	Poids de ces Etoupes.	Valeur de ces Etoupes différentes.		Poids du Lin apprêté.	Valeur d'un Marc de Lin préparé.	
No.	Marc.	Marc.	Marc.	Marc.	Dlr.	Oere	Marcs	Dlr.	Oere
1	—	20	—	—	—	—	—	—	—
2	—	—	20	—	—	—	—	—	—
3	8	00	—	8	3	24	9 5/8	3	2
4	7	00	2	9	4	16	8 5/8	3	14
5	7	—	3	10	5	26	7 3/4	3	24
6	7	—	3 1/2	10 1/2	7	—	7	4	7
7	7	2 1/2	2	11 1/2	7	24	6 1/4	4	27
8	7	2 3/4	2 1/8	11 7/8	8	3	5 9/16	5	17
9	7	3 1/4	2 1/4	12 1/2	8	16	5	6	9
10	7	3 3/8	2 3/8	12 3/4	8	30	4 1/2	7	4
11	7	3 5/8	2 1/2	13 1/8	9	9	4 1/6	8	1
12	7	4 1/8	2 5/8	13 3/4	9	24	3 11/16	9	1
13	7	4 1/4	2 3/4	14	10	—	3 5/16	10	4
14	7	4 3/8	2 7/8	14 1/4	10	12	3	11	10
15	7	4 3/4	3	14 3/4	10	24	2 11/16	12	24
16	7	4 7/8	3 1/8	15	10	28	2 3/8	14	14
17	7	5	3 3/8	15 3/8	17	4	2 1/8	16	12

	Fil lavé & blanchi, qui eſt d'un cinquième plus fin.						
	Ourdiſſure, chaine.		Trame.				
	Poids d'un Strang.	Combien 1 Marc.	Poids d'un Strang.	Combien de Strænge font un Marc.	Total de la quantité du Fil de lin ou d'étoupe.	Valeur d'un Marc, ſuivant la fineſſe du Fil.	
No.	Lots.	Strænge.	Lots.	Strænge.	Strænge.	Dlr.	Oere
1	25 1/2	1 1/4	21 1/2	1 5/8	20 1/2	3	24
2	18	1 3/4	15	2 1/8	27	5	7
3	13	2 3/8	10 1/2	3	37 1/2	7	28
4	10 1/2	3	8	4	42	9	27
5	8	4	7 1/4	4 3/8	24 5/8	13	24
6	7 1/4	4 3/8	6 1/4	5 1/4	25 1/2	17	4
7	6 1/4	5 1/4	5 1/4	6 1/4	26 3/8	20	28
8	5 1/4	6 1/4	4 1/4	7 1/8	27 1/4	25	—
9	4 1/4	7 1/8	4	8 1/8	28 1/8	29	16
10	4	8 1/2	3 1/2	9 3/8	29	34	12
11	3 1/2	9 3/8	3	10 1/2	29 7/8	39	20
12	3	10 1/2	2 3/4	11 3/4	30 3/4	45	8
13	2 3/4	11 3/4	2 1/2	13 1/4	31 5/8	51	8
14	2 1/2	13 1/8	2 1/4	14 1/2	32 1/2	57	20
15	2 1/4	14 1/2	2	15 3/4	33 3/8	64	12
16	2	15 3/4	1 7/8	17 1/3	34 1/4	71	16
17	1 7/8	17 1/2	1 5/8	19 1/4	35 1/8	79	—

	Tiſſure.							
	Peigne de tiſſerand 1 7/8 aunes de longueur.	Echevaux (Pasmar.)			Ourdiſſure par marc.	Total de l'Ourdiſſure.	Valeur d'une aune.	
		Suédois, à 30 paires de fil.		Allemans, à 20 paires de fil.				
No.	Séparations.	Pasmar.	Paires.	Pasmar.	Aunes	Aunes	Dlr.	Oere
1	800	21	10	32	3 1/2	27 1/2	2	21
2	900	24	—	36	4 1/4	32	3	5
3	1000	26	20	40	5	40	3	19
4	1100	29	10	45	5 3/4	38 3/4	4	5
5	1200	32	—	48	6 1/2	21 1/2	4	30
6	1300	34	20	52	7 1/4	21	5	11
7	1400	37	10	56	8	20 1/2	5	27
8	1500	40	—	60	8 3/4	20	6	14
9	1600	42	20	64	9 1/2	19 1/2	7	2
10	1700	45	10	68	10 1/4	19	7	20
11	1800	48	—	72	11	18 1/2	8	20
12	1900	50	20	76	11 3/4	18	9	22
13	2000	53	10	80	12 1/2	17 1/2	10	27
14	2100	56	—	84	13 3/4	17	12	5
15	2200	58	20	88	14	16 1/2	13	22
16	2300	61	10	92	14 3/4	16	15	12
17	2400	64	—	96	18 1/2	15 1/2	17	2

	Journées.			*Fraix de la Fabrication.*							*Poids de la Toile blanchie.*		
	Pour ſerancer & pour filer.	Pour dévider, ourdir & fabriquer.	Somme totale des Journées néceſſaires pour en faire la Fabrication.	Matières crues, ſavoir l'Etoupe ou le Lin.		Salaire de tous les Ouvriers, à 2 Dlr. par journée.	Pour blanchir, pour fournir des inſtrumens &c.		Somme de tous les fraix de la Fabrication à 1/2 Oer pour chaque Pasman par aune.		Poids d'une aune.	Poids de dix aunes.	
No.	Journées.	Journées.	Journées.	Dlr.	Oere	Dlr.	Dlr.	Oere	Dlr.	Oere	Lots.	Marcs.	Lots.
1	21	5	26	15	—	52	8	14	75	14	17	5	11 1/2
2	28	6	34	22	16	68	11	—	101	16	14 1/8	4	13 1/8
3	40	7	47	38	24	94	15	—	147	24	11 1/4	3	16
4	44	8	52	40	—	104	18	4	162	4	9 3/4	3	1 1/2
5	27	6	33	29	5	66	11	—	106	5	8 1/2	2	22 1/8
6	29	7	36	29	17	72	11	12	112	12	7 3/4	2	13 1/4
7	31	8	39	30	12	78	11	24	120	4	7	2	6
8	34	9	43	30	29	86	12	4	129	1	6 1/2	2	—
9	37	10	47	31	15	94	12	16	137	31	6	1	27
10	40	12	52	32	2	104	12	28	148	30	5 1/2	1	22 1/2
11	43	15	58	32	23	116	13	8	161	31	5	1	19
12	46	18	64	33	6	128	13	20	174	26	4 3/4	1	15 3/4
13	49	22	71	34	—	142	14	—	190	—	4 1/2	1	12 4/5
14	52	27	79	34	19	159	14	12	206	31	4 1/4	1	10 1/4
15	55	33	88	35	8	176	14	24	225	31	4	1	8
16	58	39	97	36	4	194	15	4	245	7	3 3/4	1	5 7/8
17	61	45	106	36	28	212	15	16	264	12	3 5/8	1	4 1/8

Un Strang (*Harſva*) a 4000 aunes de fil, ou 16. écheveaux, (*Knapp*) à 250 aunes de fil chacun; un Echeveau Suédois (*Pasma*) fait 30 paires, ou Séparations (*Kær*), au lieu qu'en Allemagne on n'en compte que 20 paires.

Cette *Table* paroît au reſte être très-propre à comparer le prix de la toile d'autres païs avec celui de la toile de Suède.

D'après de telles aſſertions, Mr. *Alſtrœmer* dit dans ſon Diſcours, que ſi l'on ſuppoſe d'après la Relation du Collège de Commerce de 1769. qu'il ſe fabrique en Suède 60000 aunes de Drap fin, l'Etranger lui doit encore fournir 38000 Liv. de laine fine.

Il faut cependont obſerver, qu'il ne s'agit point ici de tout ce que la Suède a beſoin de Draps, mais qu'il eſt ſimplement queſtion du Drap fin fabriqué en Suède, & qui méritoit les Primes propoſées.

Diminution de l'importation de la Laine fine.

Dans la *Rèlation du Comptoir des Manufactures*, préſentée 1766. aux Etats, on aſſure également, que depuis qu'on a fait venir des beliers & des brebis étrangers, le beſoin des *Laines fines étrangères* a diminué au point, qu'en 1764. il n'en eſt entré que 35716 Liv. au lieu que peu auparavant (*1761*) on étoit encore obligé d'en faire venir *92840* Liv.

Le Collège de Commerce, dans ſa Relation de *1769.* appuye ces aſſertions, aſſurant de ſon côté, qu'au lieu de *721320* Liv. de toutes ſortes de Laines, c'eſt-à-dire *92840* Liv. de fine, & *628480* Liv. de laine ordinaire de Pologne, qu'on fit venir l'an *1761*, on n'avoit beſoin en *1764*, que de *670930* Liv., ſavoir *35716* Liv. de fine & *635214* Liv. de laine ordinaire.

Les Etats établiſſent des Ecoles de filature.

Quant à la *filature*, les Etats de Suède en ont établi pluſieurs écoles à leurs dépens. En 1767. on ne delivra pour les Fabriques que 339000 Strænge & 1768. 313000, au lieu qu'en 1763. on avoit fourni au Comptoir de Manufactures 394000 Strænge. *g*)

La *Table XL.*, ſuppoſant *17 degrés de fineſſe,* indique les différens prix de fabrications, & prouve auſſi à cet égard la cherté de *la main d'œuvre* en Suède.

g) *Alſtrœmer* om Svenſka Ylle-Fabriquerne, p. 46.

Combien il est entré de fil de laine 1761 - 1764.

Au reste les Regîtres de Douanes, & la susdite Relation du Comptoir des Manufactures, marquent qu'indépendamment des *laines crues*, il est encore entré en Suède:

1761.	97913	Liv. de fil de laine
1762.	72462	— — —
1763.	23600	— — — & enfin
1764.	20077	— — —

Soye cultivée à Drottningholm & à Lund.

La *Soye* cultivée à *Drottningholm*, conjointement avec celle de *Lund*, a fourni jusqu'en 1769, dequoi faire *trois habits entiers*, l'un pour la Reine Mère, l'autre pour la Reine regnante & le troisième pour la Princesse *Albertine.*

Perte, que la Suède fait par le Commerce clandestin par rapport aux objets de Fabriques.

On compte, que la *Perte* annuelle de la Couronne sur les Fabriques & le *Commerce clandestin*, suite naturelle de l'imperfection de celles-là, monte jusqu'à la Somme de 40 tonneaux d'or. *h*) Plusieurs Auteurs Suédois ne trouvent pas seulement ce calcul juste; mais ils se sont même attachés à en démontrer la réalité aux autres, & soutiennent, que 15000 fabriquans n'ont produit en dernier lieu que pour fournir environ 36000 Personnes de ces différentes marchandises, au lieu qu'ils en comptent 72000 consommateurs.

Ce que je viens de dire d'après Mr. de *Liljencranz*, ci-devant *Westermann* & plusieurs autres, est encore prouvé par les Actes de l'Académie (3 quart: 1767.) aussi bien que par le *Manufactur Spegel* de Suède, p. 30. 60. & 96.

Obstacles à la perfection des fabriques.

Il paroit impossible de tirer les Fabriques de Suède de cet état d'imperfection & d'insuffisance, *i*) tant qu'on n'aura pu remédier efficacement:

h) Sveriges Oeconomie Balance, p. 11.
i) *Krygers* tal om Folkbristens Orsaker, Werkan och Hjelp.

1) à la variation perpétuelle du Syſteme économique;
2) au Commerce clandeſtin;
3) à l'imperfection de la fabrication; & ſurtout à celle de l'apprêt & des couleurs de presque toutes les Etoffes;
4) aux Monopoles, qui jusqu'en 1772. ont été ſouvent accordés, ſans avoir eu égard ni à l'entendement des Requérans, ni à la nature des Fabriques en queſtion, ni enfin à leur emplacement.

Réflexions ſur l'état des Fabriques en Suède.

La Suède eſt un exemple frappant de ce que le principal reſſort des grandes choſes, je veux dire, l'*union intérieure*, ne ſe trouve guères dans un Etat, où l'autorité eſt trop partagée, & ſon ancienne forme de Gouvernement, tout ſage qu'elle peut avoir été dans ſon origine, ſembloit emporter *la néceſſité de deux Partis*, entre lesquels il ſubſiſtoit toujours un fond de jalouſie, & ſi j'oſe dire, de vengeance réciproque, qui rendoit tous les Etabliſſemens précaires & dépendans du ſort de leurs fondateurs. *k*)

Cette inſtabilité des Loix avoit également mis des obſtacles inſurmontables dans la perfection de ſon Agriculture, de ſes Manufactures, & dans tous ſes autres Arrangemens rélatifs à l'aggrandiſſement de ſa Puiſſance intérieure. *Chaque Diète* paroiſſoit faire *époque à l'égard de l'Adminiſtration du Royaume*, & les Ordonnances publiées dans l'intervalle de l'une à l'autre, s'expliquoient conſéquemment.

L'année 1738. & les ſuivantes, on ne parloit en Suède que Manufactures & nouveaux Etabliſſemens; on faiſoit des avances très-fortes & ſouvent à pure perte.

On vouloit tout embraſſer à la fois; il n'y eut donc que des embrions de Fabriques, qui périrent en grande partie avant que de naître, par la ſeule ceſſation des ſécours de l'Etat.

k) *Hœpkens* (Sénateur Comte) Aereminne œſwer Riksrodet Grefve *Carl Guſtav Teſſin.*

Syſtême des Chapeaux à l'égard des Fabriques.

Le Table XXXVIII. montre l'état ſucceſſif des Fabriques & les Sommes que le Comptoir des Manufactures a payées jusqu'en 1764. à titre de Primes, de gratifications &c.

On payoit des Primes pour la culture de la laine, des gratifications pour le filage; d'autres pour ſa fabrication, & encore d'autres ſous des noms multipliés; les Fabriquans recevoient même des gratifications pour chaque apprentif. *l*)

Toutes ces gratifications ne ſervoient cependant, que d'appât à la cupidité pour faire quelques piéces d'éclat, ſans procurer des avantages réels à l'Etat, qui payoit même quelquefois des recompenſes à des fourbes aſſez hardis, pour s'approprier le mérite d'une Marchandiſe étrangère.

Depuis la Diète de 1766. le Gouvernement change de Syſtême à l'égard des Fabriques.

Le Gouvernement ſuivoit après la Diéte de 1766. une route toute différente, qui n'étoit pas plus avantageuſe. *m*) Sous prétexte, qu'il faut fonder avant que d'élever, les Etats firent ceſſer dès-lors presque tous les encouragemens.

Les deux Partis ont paſſé les bornes à cet égard.

Les deux Partis paroiſſent donc avoir paſſé les bornes; les *Chapeaux*, en donnant trop aux *Fabriques de ſuperfluité* ou approchantes, & les *Bonnets*, en accordant trop peu aux *Fabriques de néceſſité* ou de convenance: Il eſt inconteſtable, qu'à cet égard les Etats de 1766. partant d'un principe des mieux fondés, ont manqué dans ſon application; ils trouvèrent, que les gratifications étoient exceſſives & ſouvent très mal employées; mais ils ne ſentoient pas également, que pour y porter remède, il faloit, au lieu de *décourager* les Manufacturiers, en

l) Tankar om Sætter til-wora Swenska Manufacturers Uphjælpande. p. 24.

m) Handels- och Manufactur-Deputations Berættelſe angoende de Swenska Manufacturers Tilſtond och Beſkaffenh. ifron 1764 -- 1768. Ors ſlut. p. 44.

Revenus

No. XXXVII.

du Comptoir des Manufactures depuis 1727 - - 1764. pour encourager les Fabriques en Suéde.

	Sous la Députation Économique (Landshielps Deputation) 1727-38. Dlr. Smt.	Sous l'Adminiftration du Comptoir des Manufactures.					
		1739 - 1746. 8 ans. Dlr. Smt.	1747 - - 1750. 4 ans. Dlr. Smt.	1751 - - 1754. 4 ans. Dlr. Smt.	1755 -- 1759. 5 ans. Dlr. Smt.	1760 - - 1764. 5 ans. Dlr. Smt.	Sommes totales. Dlr. Smt.
Landshielpen depuis 1727 — 1731.	304206	—	—	—	—	—	1141616
5 p. Cent (fem procent-medlen) 1728 — 1738 — —	837410						
Fonds de Manufactures —	—	1008169	969072	1370866	2370864	2780983	8499954
20 p. Cent des Marchandifes confisquées — —	—	—	—	33067	—	—	33067
Fermes, (Arrende-Medel) —	—	—	—	7161	5224	13632	26017
Obfervations, (Obfervations Medlen)	8640	—	1544	7704	2516	1856	22260
Revenus de Douane, (Tull- Arrende-Medel) payés par la Société à 2500 Dlr. Smt. par an.	10000	21875	10000	10000	13125	12500	77500
Sommes:	1160256	1030044	980616	1428798	2391729	2808971	9800414
Emprunts faits à la Banque —	—	—	—	—	489666	21666	511332
Intérêts à payer —	—	84442	406350	158646	47167	—	696605
Somme totale:						—	11098251
							98716
Intérêts non-payés —	—	48442	406350	158646	47167	—	660606
Sommes:	81189	1202578	1052218	1562432	2780685	3306132	11796100

Revenus No. XXXVII.

du Comptoir des Manufactures depuis 1727 - - 1764. pour encourager les Fabriques en Suéde.

	Sous la Députation Economique (Landshielps Deputation) 1727-38. Dlr. Smt.	Sous l'Administration du Comptoir des Manufactures. 1739 - 1746. 8 ans. Dlr. Smt.	1747 - - 1750. 4 ans. Dlr. Smt.	1751 - - 1754. 4 ans. Dlr. Smt.	1755 - - 1759. 5 ans. Dlr. Smt.	1760 - - 1764. 5 ans. Dlr. Smt.	Sommes totales. Dlr. Smt.
Landshielpen depuis 1727 — 1731.	304206						
5 p. Cent (fem procent-medlen) 1728 — 1738 — —	837410	—	—	—	—	—	1141616
Fonds de Manufactures —	—	1008169	969072	1370866	2370864	2780983	8499954
20 p. Cent des Marchandises confisquées — —	—	—	—	33067	—	—	33067
Fermes, (Arrende-Medel) —	—	—	—	7161	5224	13632	26017
Obfervations, (Obfervations Medlen)	8640	—	1544	7704	2516	1856	22260
Revenus de Douane. (Tull- Arrende-Medel) payés par la Société à 2500 Dlr. Smt. par an.	10000	21875	10000	10000	13125	12500	77500
Sommes:	1160256	1030044	980616	1428798	2391729	2808971	9800414
Emprunts faits à la Banque —	—	—	—	—	489666	21666	511332
Intérêts à payer —	—	84442	406350	158646	47167	—	696605
					Somme totale:		11008351

Dépenfes No. XXXVIII.

faites pour établir & pour foutenir toutes fortes de Fabriques depuis 1727 - - 1764.

	Sous la Députation Economique (Landshielps Deputation) 1727-38 Dlr. Smt.	Sous l'Administratinn du Comptoir des Manufactures. 1739 - 1746. Dlr. Smt.	1747 - 1750. Dlr. Smt.	1751 - 1754. Dlr. Smt.	1755 - 1759. Dlr. Smt.	1760 - 1764. Dlr. Smt.	Sommes totales pendant ces 37 ans. Dlr. Smt.
Reftitutions, (Afkortningarock Reftitutioner)	21241	1392	18780	28247	33303	32315	135278
Amortiffemens, (Affkrifningar) —	—	520037	209888	422724	342252	659604	2154505
Appointemens ordinaires des Comptoirs	9927	29230	29959	35835	107206	307626	519783
Gratifications & Penfions —	—	18511	20675	37354	81254	128084	285678
Contributions, (Riksdags-Bevillningar)	—	1638	3269	3417	3473	6809	18606
Appointemens pour le Collège de Commerce	—	2379	4080	3850	12566	13375	36250
Dépenfes extraordinaires —	15817	35486	42078	60690	128746	103689	386506
Entretien des Bergeries — —	53	75305	74709	107811	115622	121936	495436
Filature, (Spinnerierne) —	1200	29981	18709	41558	161758	205143	458349
Fraix de Voyages — —	32951	101417	36560	72784	96991	137045	477748
Primes pour les Fabrications —	—	22742	44024	198482	368945	315816	970009
Do. pour les Apprentifs —	—	25496	43659	52501	119177	89323	330156
Do. pour les Inventions &c.	—	18941	11841	60719	195319	159187	446007
Do. pour le Tranfport — —	—	—	—	—	56775	68440	125215
Do. pour les Exportations &c. —	—	—	24330	19733	87664	162843	294570
Do. pour des Laines & pour des Draps	—	—	—	13169	32625	102591	148385
Intérêts payés à la Banque —	—	245729	51270	231815	244861	270723	1044398
Commiffion d'Economie & de Commerce	—	—	—	—	17976	21839	39815
Laboratoire mécanique — —	—	9637	2037	1012	5080	4500	22266
Mine de charbons de Terre en Scanie	—	9999	10000	8500	14000	5000	47499
à *Blackvell* pour fon projet d'Economie	—	6216	—	—	—	—	6216
Fabrique de Calamine —	—	—	—	3585	5321	—	8906
Etabliffement d'une Maifon d'Enfans —	—	—	—	—	7166	16333	23499
Collège de Médecine —	—	—	—	—	9000	15000	24000
Pêches, (Fifkerierne) — —	—	—	—	—	191666	108333	300000
Comptoir de Fer — —	—	—	—	—	41439	25175	66614
Médailles d'or —	—	—	—	—	—	1873	1873
Rembourfemens payés à la Banque —	—	—	—	—	233333	223529	456862
On doit encore compter:							
Les Prétentions déja perdues —	—	—	—	—	—	—	411570
— Do. à abolir — —	—	—	—	—	—	—	46873
— Do. confumées par les Primes —	—	—	—	—	—	—	290667
— Do. fur des Inventaires —	—	—	—	—	—	—	227116
Il doit entrer de plus fuivant l'Extrait de Balance —	—	—	—	—	—	—	626879
chez le Receveur — —	—	—	—	—	—	—	109244
en Caiffe à la fin de 1764. —	—	—	—	—	—	—	98716
Intérêts non-payés —	—	48442	406350	158646	47167	—	660606
Sommes:	81189	1202578	1052218	1562432	2780685	3306132	11796100

les privant de presque tous leurs avantages, ſe borner à *rectifier* ſimplement ce qu'il y avoit d'abuſif.

La juſte diſtribution des faveurs eſt eſſentielle pour la conſolidation des établiſſemens publics.

Perſonne n'ignore, que c'eſt de la juſte diſtribution des faveurs repandues ſur les Arts &c. que dépend tout *l'édifice de l'induſtrie générale*, & que la généroſité devient toujours vice dans les priviléges des Arts, ſans une proportion géométrique, combinée par le local, la population, les béſoins & les finances de l'Etat. *n*)

On ne ſauroit qu'applaudir aux Loix, que les Etats de 1766. portèrent ou renouvellèrent relativement *au Luxe*; mais on doit leur reprocher le peu de diſtinction qu'ils ont faite entre les Fabriques de luxe & celles de néceſſité abſolue, vû que celles-là ont été ruinées, ſans que celles-ci ayent pu ſe ſoutenir à leurs dépens.

Les Manufactures de laine ſont les plus importantes pour la Suède.

Il eſt très certain, que, comme dans l'Agriculture la culture des grains eſt de la dernière importance, les Manufactures de laine &c. & ſurtout celles des produits naturels, ſont les plus utiles dans un Païs. *o*) Cependant l'établiſſement des Fabriques de ſuperfluité ayant attiré quantité d'Etrangers dans le Royaume, il étoit très important, d'entreprendre leur *reforme* avec moins de précipitation. On compte, que depuis 1764--1769. il eſt ſorti du Royaume, faute de ſubſiſtance, des milliers d'Artiſans, de Mineurs & d'autres Ouvriers, tant étrangers qu'indigénes. Ces émigrations n'ont rien de ſurprenant.

n) *Krygers* Tal om Lagarnes och Sedernas Werkan po borgerliga Næringar, p. 36. *Roſenadlers* Tal om de Næringsmedel, ſom ſynas kraftigaſt kunna werka po Fæderneslændets forkofran.

o) *Leyonmarks* Tal om Utſigten fœr Svenska Bergshandteringen i framtiden, p. 38.

Effêts de l'Industrie générale d'une Nation.

L'*industrie* forme la circulation des richesses dans l'intérieur de l'Etat, procure des richesses étrangères, & augmente la Population, en donnant à tous les états le moyen de subsister. Elle mérite donc une attention toute particulière de la part du Gouvernement, & ne sauroit être négligée, sans entrainer toute sorte d'inconvéniens. *p)*

Les gros intérêts ont ruiné une grande partie de Fabriquans.

D'ailleurs c'est une maxime établie, que quand il y a beaucoup plus de *débiteurs*, ou de personnes obligées d'emprunter, que de *créanciers*, ou de gens empressés à placer leurs capitaux, les intérêts deviennent plus forts; & de gros intérêts ne peuvent qu'accélérer la ruine des débiteurs.

Les *acheteurs* diminuent à proportion & les Marchands, obligés de se régler sur le débit, n'oseroient plus se charger d'autant de marchandises qu'autrefois; les Fabriquans ne peuvent donc non plus se défaire de leurs marchandises.

La baisse du Change fut en 1768. fatale aux différentes branches de l'Industrie.

La difficulté du débit, qui fut causée 1768. par la *baisse précipitée du Change* & aggravée par les intérêts onereux des Capitaux empruntés tant à la Banque qu'ailleurs, augmentoit deméfurément le prix des marchandises & rendoit enfin plusieurs Maîtres des Fabriques insolvables.

La perte de ceux-ci entraina celle des Ouvriers, qui, ne trouvant plus d'emploi, prirent enfin le parti de sortir du Royaume.

p) *Westermanns* (aujourd'hui *Liljencranz*) Tal om Svenska Næringarnes Undervigt emot de Utlændska, fœrmedelst en trœgare Arbetstrift.

Au reste la concurrence de tous ces évênemens obligeoit ceux, qui se soutenoient encore, de vendre leurs marchandises beaucoup plus cher, qu'on ne les achetoit de l'Etranger. Or l'importation des Marchandises de contrebande est une suite naturelle de la cherté de celles du Païs; il n'est donc pas surprenant non plus, qu'on ne voye en Suède presque aucun particulier, qui ne porte sur lui les marques de l'insuffisance & de l'imperfection des Fabriques du Royaume *q*).

Les Marchandises étrangères mettent d'ordinaire les Ouvrages fabriqués en Suède hors de concurrence, tant par leur excellence, que par leur prix.

Presque tous les gens de condition sont au moins habillés de draps d'Angleterre & d'autres étoffes étrangères, qui percent nonobstant les défenses, & ouvrent une nouvelle source de pertes, en privant tout-à-la-fois l'Etat des Droits, qu'il leveroit autrement sur l'étranger.

q) Handlingar ang. Lurendrægeriers hæmmande.

Ouvrages allégués.

Alstrœmer, (Clas, Asseff. au Collège de Commerce,) Tal om den finulliga Forafveln, (Traité des races de brebis à laine fine,) 8. Stockh. 1770. pgg. 110.

— (*Patrick*, Conseiller de Commerce & Vice-Gouverneur de Province,) Tal om Svenska Ylle fabriquerne, (des Fabriques de laine en Suède,) 8. Stockh. 1775. pgg. 46.

Commerce Collegii, (Kongl.) Relation om Manufacturerne ingifven vid Riksdagen 1769. (Relation du Collège de Commerce concernant les Manufactures, présentée à la Diète de 1769.) 8. Stockh. 1769. pgg. 138.

Hallordning, (Kongl. Maj. fœrnyade,) (Reglement renouvellé touchant la dijudication des Affaires de Manufactures,) d. Stockh. 1770. 4. pgg. 20.

Handels- och Manufacturs- Deputations Berættelse om Swenska Manufacturernas Upkomst och nærwarande Tilstond, (Relation de la Députation de Commerce & de Manufactures de l'origine & de l'état présent des Manufactures en Suède,) 4. Stockh. 1766. pgg. 20.

— d°. angoende de Swenska Manufacturers Tilstond och Beskaffenhet ifron 1764 - - 1768. (de l'état des Manufactures depuis 1764 - - 1768.) 4. Stockh. 1769. pgg. 44.

Hœpkens, (Sénateur Comte Anders Joh.) Aereminne œfver Riksrodet Grefve *Carl Gustav Tessin*, (Monument en l'honneur du Sénateur Comte *Tessin*,) 8. Stockh. 1771. pgg. 51.

Krygers (Conseiller de Commerce) Tal om Folkbristens orsaker, werkan och hjelp, (des causes & des effêts de la disette d'hommes, avec les moyens d'y remédier,) 8. Stockh. 1756. pgg. 41.

— om Lagarnes och sedernas werkan po borgerliga Næringar, (Influence des Loix & des Mœurs sur l'industrie,) 8. Stockh. 1767.

Rosenadlers (Sécrétaire d'Etat) om de Næringsmedel, som kraftigast kunna werka po Fæderneslandets fœrkofran (des moyens les plus propres à l'avancement du bien de la Patrie,) 8. Stockh. 1767.

Leyonmarck, (Assesseur au Collège des Mines,) tal om Utsigten for Svenska Bergshandteringen i framtiden, (Idées qu'on doit se former de l'état futur des Mines en Suède,) 8. Stockh. 1775. pgg. 38.

Lurendrægeriers hæmmande eller Handlingar rœrande de til Lurendrægeriers hæmmande vidtagne fœrfattningar, (Actes concernant les mesures prises contre le Commerce de Contrebande,) 4. Stockh. 1768. pgg. 114.

Manufactur Contoirets, (Riksensstænders) Berættelse angoende dess fœrvaltning ifron 1739. (Relation du Comptoir des Manufactures, touchant son Administration depuis 1739.) 4. Stockh. 1766. pgg. 70.

Oeconomie Balance, (Sveriges) (Balance économique de Suède,) 4. Stockh. 1769.

Tankar om Sætter til wora Svenska Manufacturers Uphjælpande, (de la manière d'encourager les Manufactures Suédoises, 4. Stockh. 1769. pgg. 24.

Westermann, (aujourd'hui *Liljencranz*, Sécrétaire d'Etat,) om Svenska Næringarnes Undervigt emot de Utlandske fœrmedelst en trœgare Arbetstrift, (de la sous-balance de Suède vis-à-vis des Etrangers à cause d'une industrie moins suivie, 8. Stockh. 1768. pgg. 34.

XII.

DES FINANCES DU ROYAUME DE SUÈDE.

Les *Monnoyes*, tant *réelles* que *repréſentatives*, ont ſubi en Suède pluſieurs revolutions, & ont toujours indiqué le bon ou le mauvais état de ſes Finances. *a*) Abrégé hiſtorique des Finances de Suède jusqu'en 1734.

Dès le 12me Siécle on diſtingua en Suède le *Marc d'argent*, en Marc peſant (*Marc waegen*) & en Marc numéraire (*Marc ræknad*).

Les *Rois de l'Union* introduiſirent les *Monnoyes de Cuivre*, au grand mécontentement des Suédois.

Dès le 16me Siécle la Monnoye ſe trouva *altérée* au point, que ſous le regne de *Guſtave I.* (1528.) un Marc d'argent, (*Penninge mark*) qui avoit fait auparavant *8. Oere* ou *un Riksdaler*, ne valoit que $\frac{1}{2}$ *Rdlr.*; & qu'il fut réduit ſous celui de *Jean* (1585.) à la valeur de $\frac{1}{4}$ *Rdlr.*

Les Monnoyes ayant été altérées de plus en plus, la *Compagnie de Cuivre* (Koppar-Compagnie) obtint 1625. la permiſſion de faire frapper des *Monnoyes de Cuivre*, dont on augmenta peu-à-peu la valeur *numéraire* au point, qu'*un Schifp. de Cuivre*, qui d'abord avoit été monnoyé à raiſon de *150 Dlr. Cuivre*, devoit enfin (1661.) valoir *225 Dlr. Koprm.* ou repondre à *90 Riksdaler.*

Le *cours du Change* fut porté en conſéquence de 16 à 19 Marcs le Riksdaler. Au lieu de *4 Dlr. Kmt.* il faloit donc dès-lors $4\frac{3}{4}$ *Dlr. Kmt.*, pour acheter un Riksdaler.

Ddd

a) Utkaſt til en *Swensk Mynt*- och *Finance-Hiſtoria*, pgg. 70.

En 1664. on monnoya de 7508 $\frac{320}{1055}$ *Marcs d'argent fin* (lœdig Mark), *100,000 Dlr. Smt.* en Riksdaler.

Quant *aux Carolins*, ſubſtitués l'an 1665. aux *Markſtyk*, on n'employa que 6858 $\frac{512}{729}$ *Marcs*, pour en fabriquer la *même Somme numéraire.* On s'étoit flatté de maintenir par cette manœuvre *le crédit des Billets de la Banque de Palmſtruck*, qui néanmoins fut obligé de ſe déclarer 1665. *inſolvable pour 1200,000 Riksdaler*, à 270 Dlr. Kmt. le Schifp. de Plotar ou Platines de Cuivre.

En 1674. *le Schifp.* fut monnoyé à raiſon de *300 Dlr. Kmt.*; le Change étoit alors à 27 Marcs le Rdlr.

L'an 1681. *un Plot de ſix Dlr. Kmt.* fut évalué un Riksdaler eſpèce; cinq ans après on affoiblit les *Carolins de 10 pour Cent*, & les autres *Monnoyes courantes* (Courant-Myntet) de *28 p. Cent* contre le Riksdaler, dont le *Change* étoit alors à 25 Marcs Kmt.

Cependant *les Monnoyes d'argent* étoient ſeules en circulation jusqu'en 1710., ou *Charles XII.* renouvella la fabrication *des Plotes* (Platines de Cuivre timbrées.)

La *valeur* de ce Métal avoit conſidérablement hauſſé ſur les Places de Commerce, depuis la ruine des Mines de Cuivre en *Hongrie* & en *Norvège.*

Ce renchériſſement *momentané* porta *le Gouvernement de Suède* à hauſſer le prix du ſien de 50 p. Cent.

Les *Plotes* furent donc frappés à 540 Dlr. Kmt. le Schifp.

Cette demarche chaſſa *toutes les Monnoyes d'argent*, & fit d'abord monter le cours du Change à *37 Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg.

On fut même obligé de fabriquer en 1716. & 1717. la fameuſe monnoye de détreſſe (*Myntteken*), dont la Somme *totale* fut trouvée après la mort de *Charles XII. de trente-ſept Millions de Dlr. Smt.*

Depuis 1710 - - 1715. on avoit monnoyé *en Plotes* 20594 Schifp. 9 Lisp. $16\frac{3}{4}$ Marcs de Cuivre, qui ſuivant l'évaluation de 1715. à 540 Dlr. Kmt. le Schifp. fournirent *11,123,731. Dlr. Kmt.* ſans compter pour 1800,000 Dlr. en *Plotes non-timbrés*, ni les 402197 Dlr. Kmt. qu'on a tirés des 67032 *Plotes de métal*, frappés des Trophées fondus depuis 1714--1718. au Parc d'Artillerie à Stockholm.

Cependant le *Gouvernement* n'ayant point encore pu faire face aux Dépenſes courantes, *le Roi* fit à la Banque *pluſieurs Anticipations*, qui nonobſtant les ſuretés données firent tomber de 50 p. Cent *la valeur des Billets de Banque* (Læne-Banco-Sedlar).

La *Souveraineté* ayant été *abolie* en Suède après la mort de *Charles XII. les Etats* réduiſirent les ſusdites Monnoyes de détreſſe (*Mynte-teken*), *d'un* Dlr. Smt. à 1 *ou* $1\frac{1}{2}$ *Oer de Cuivre* la piéce, de ſorte que des 37 Millions de Dalers Kmt. que la Couronne devoit à ce titre, elle n'en reſta redevable que 1200,000 Dlr. Smt. en tout.

Outre le Don gratuit, que la *France* fit à la Suède de *100,000 Louis d'Or*, elle reçut encore *cinq Millions de Riksdaler* à titre de dédommagement des pertes, qu'elle venoit de faire en Allemagne.

Le *Cours du Change* fut donc ramené l'an 1720. de 41. Marcs à 36 *Marcs* le Riksdaler.

Pour faciliter la Circulation intérieure, on échangea l'an 1726. les *Atteſtations de Banque* (Banco-Atteſter) contre des *Billets de Tranſport* payables au Porteur. Cette opération réuſſit ſi bien, que ceux-ci ne payoient d'abord que 3 *p. Cent d'Agio* contre les Ecus de Banque eſpèce; & que pendant l'eſpace de *huit* ans, la Banque toucha environ *ſoixante Tonnes d'or en Plotes*, que les Particuliers lui remirent, en les échangeant contre des *Billets de Tranſport*.

D'ailleurs l'*Alliance d'Hannovre* procura 1727. à la Suède 150000 *Livres Sterling*, & le Roi *Fréderic* de Hesse fit entrer environ 70000 Ducats par an.

L'an 1730. on commença à fabriquer *des Slantes*, & l'année suivante les Etats abandonnèrent le Monnoyage (*Myntet*) à la libre disposition de la Couronne.

Le Conseiller de la Chambre des Finances, *Lindecreutz*, fit enfin venir depuis 1727. pour la Couronne, de l'*Argent étranger*, lequel, joint aux Sommes d'argent commandées par des Particuliers, on fait monter à la valeur de *cent Tonnes d'or*.

Pour encourager les Particuliers à faire entrer de l'argent en circulation, il fut permis à un chacun de faire *monnoyer* son argent, sans être obligé d'en payer *aucun droit de Brassage*.

La Banque commence à prêter avec beaucoup de facilité, & diminue par là le credit de ses Billets.

A la Diète de 1734. on permit de *prêter* sur des Biens-fonds & sur le Fer à raison de *6 p. Cent d'intérêt*, au lieu que le Réglement de 1668. avoit ordonné jusqu'à à 10 p. Cent d'intérêt.

La *Banque* prêta 1736-- 1738. 2,157,195 Dlr. Kmt. sur des pareilles suretés. Le *Cours du Change* n'étoit alors qu'à 36¼ Marcs le Riksdaler.

Une *Société de Négocians Hollandois* proposa 1734. aux Etats de Suède, d'acheter *tous les Plotes de neuf Dalers* à raison d'un Riksdaler d'Hollande par piéce. On le refusa alors; mais deux ans après le Commerce *de ce Métal* fut déclaré *libre* pour quiconque en payeroit la Douane & un certain *droit de recognition*.

L'an 1739. on *remit* même le droit de recognition; on promit en outre 10. p. Ct. *de prime* à l'exportation desdites Platines de Cuivre.

On exporta en effet *pendant l'espace de sept années* pour 13,124,616 Dlr. *Kprmt. de Plotes,* sans s'acquitter de la condition que les Etats y avoient ajoûtées, d'en faire entrer *la valeur* en argent ou en Monnoyes d'argent réelles. *b)*

La *Banque* ayant commencé 1736. de prêter à raison *de 5 p. Ct. d'intérêt* aux Propriétaires des Mines & aux Manufacturiers, il en sortit depuis 1739 - 1743. environ 54 Millions Dlr. Krmt. ou 180 tonnes d'or *en Billets.*

Il fut aussi permis de payer *la Douane* en Billets de Banque, au lieu que jusques-là elle avoit été payée en *Carolins.*

La *Monnoye d'argent courante* fut évaluée de 20 p. Ct. plus haut qu'auparavant, & le cours *du Change* monta à 43 *Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg.

La Banque avoit prêté pendant les années 1744 - 1746. en tout 36,671,610 Dlr. Krmt. Une masse de billets aussi considérable fit monter le Change à 47 *Marcs* le Rdl.

Les *Plotes de Cuivre* furent plus recherchés que jamais; & les Députés de la Banque n'en ayant plus, il fut *défendu* en date du 23 Oct. 1745. d'en répéter à la Banque contre ses Billets.

Cependant, n'ayant plus d'autres Monnoyes en circulation, on introduisit en date du 25. Octobre de ladite Année *les petits Billets de Transport* (*Smærre Transport-Sedlar*) de 6. 9. & 12 Dlr. Krmt., & l'on défendit en même-tems tout Agiotage quelconque.

L'on prétend, que ce nouvel Arrangement a coûté à la Banque depuis 1745 - 1764. en tout 4,064,961 $\frac{7}{8}$ Dlr. Krmt.

Pour contenir le cours du Change ou l'Agiotage, on le *fixa* par une Ordonnance datée du 26 Mars 1745. *c)*

b) *Riksdags Tidn.* fœr 1765. No. 6.

c) *Nordencranz* ytterlig. Tankar om Hemligheter, 3 dje. Del, p. 51.

Le *Gouvernement* ouvrit le 28. Octobre 1745. pour la Banque *un Emprunt de Plotes* à 4 p. Ct. d'intérêt; mais le *Public* parut peu disposé à les y livrer, vû que les *Ordonnances* émanées depuis quelque tems, s'étoient visiblement *écartées* du 33 §. du *Réglement* de 1668. aussibien que de la *Déclaration* de 1681.

Etablissement du premier Comptoir du Change.

L'*Ordonnance*, qui *fixoit* le Cours du Change, fut *révoquée* le 28 Avril 1747; on établit en revanche le 12. Decembre suivant pour trois ans *une Association* chargée de ramener le cours du Change, la 1re année à 42 *Marcs*, la 2de à 41 *Marcs* & la 3me à 40 *Marcs l'Ecu d'Hollande courant.* Pour mettre *ce premier Comptoir de Change* en état de remplir ses engagemens, il fut stipulé, que les *Lettres de Change* à tirer *par la Couronne* sur Hambourg, lui seroient délivrées au prix *fixé* pour chaque année; qu'il disposeroit *à la Banque* de 2. à 3. tonnes d'or, sans payer aucun intérêt; & qu'il lui seroit remis en outre 450000 Dlr. Krmt. par an, à titre de fraix du Change *d*). On se flattoit, de réduire le cours du Change d'autant plus aisément, que peu auparavant on avoit récommandé au Public, *en date du 22 Juillet*, les petits Billets, *avec l'Assurance*, que la Banque pouvoit bien les acquitter d'abord par *des Plotes*; mais que, par des raisons secretes, *les Etats* n'avoient point encore pu se déterminer à y donner leur consentement. *e*)

Les Etats ayant permis à la même Diète, le 12 Fevr. 1748., de prêter à *4 p. Ct. d'intérêt* sur *tous les Biensfonds* à la Campagne, sur les maisons en ville &c. on trouva à la Diète de 1756., que la Banque avoit prêté depuis *1748 - 1756.* au delà de *592 tonneaux d'or* à 4 p. Ct.

d) *Færtekning* œfver de Penninge Summor, som Riksensfænders Bank læmnad til Wæxel-Contoiret. V. Utdrag utur Publ. Handl. 8de Del, p. 5902-5921.

e) 1748 Ors *Riksdags Beslut*, §. 13.

La Maſſe des Billets ayant été ainſi *augmentée*, dans l'eſpace de ſix années, (*1747 - 1752.*) *de 23 Millions de Daler Krmt.* ou *73.* tonneaux d'or, la Députation de la Banque réſolut à la Diète de *1752* de *fixer* une certaine Somme pour chaque année ; les Députés (Banco fullmægtige) continuerent de prêter nonobſtant cette réſolution ſur des Biensfonds. Cette facilité ayant engagé pluſieurs Perſonnes, d'acheter des Terres, ſans d'autres reſſources que *leur credit à la Banque*, on manqua preſque totalement le but, qu'on s'étoit propoſé en faveur de l'Agriculture &c.

Pour ſoulager celle-ci de même que les Mines, on y avoit fixé en *1756. les intérêts à 4 p. Ct.* ſur des Biensfonds (*Faſtigheter*) & à *3 p. Ct.* ſur d'autres hypothèques. Peu après on trouva les meilleures Terres du Royaume chargées de *81 Millions Dlr. Krmt. de Dettes contractées à la Banque.*

La *Somme des Lettres de Change* en circulation (Wæxel-Circulations-Summa) ayant également *paſſé* en *1762.* de *6,570,150* Riksdaler *au delà* de celle des Exportations, *le ſusdit Comptoir du Change* ne pouvoit plus ſe ſoutenir, quoique les Aſſociés euſſent été ſecourus (*1755* & *1756*) de la Banque, avec *3000 Ducats*, *4776½ Schifp. de Cuivre*, & 200,000 Riksdaler *eſpèces.* Ils ſe procurèrent donc en date du *13* Octobre *1756.* pour *les quatre années ſuivantes* un *nouveau* Contrat, en vertu duquel ils s'engagèrent de conſerver le Change au deſſous de *38½* Marcs l'Ecu de Banque, à condition, qu'outre les ſusdits avantages, il ne ſeroit compté pour *800,000 Riksdaler*, qui entreroient en Lettres de Change, que *36 Marcs* par Rdlr., & qu'on leur paſſeroit par an *240,000* Dlr. Krmt. pour payer les intérêts des *600,000* Rdls. négociés à ce même effet. Second Comptoir du Change.

Nonobſtant tous ces avantages, le *Comptoir* ne fut pas *non plus* en état de remplir ſes engagemens, & le Cours du Change *monta* dès le *19* Novembre ſuivant de *38* à *43 Marcs* l'Ecu de Banque.

Les *Associés* renoncerent donc à leur entreprise, aussitôt qu'ils avoient tirés aux conditions marquées les susdits *800,000* Riksdaler, aussibien que les *900,000* Dlr. Krmt. stipulés.

Troisième Comptoir du Change.

Le Gouvernement, fort embarrassé de cette retraite, conclut dès le *19* Novembre *1756 f*) avec le *Négociant Kœnig & ses Associés* un Contrât, en vertu duquel ils devoient tirer ou *faire entrer* les Subsides & les Lettres de Change de la Couronne *au prix*, qui existeroit au moment de l'*Opération*; *disposer de 900,000 Dlr. Krmt.*, sans payer d'intérêt à la Banque, & compter de plus *1 p. Ct. de Provision* de toutes les Sommes d'argent tirées. Quoique *Kœnig* & ses Associés eussent obtenu depuis à la Banque 2 tonneaux d'or *en Plotes;* & *1500* Schifp. de Cuivre *en Alambics* &c. (Brænwinspanne-*K*oppar), ils se trouvèrent poutant trois mois après entièrement *dépourvus* de Lettres de change, de sorte que le cours du Change monta à *56 Marcs* le Rdl. d'autant plus que de l'autre côté les Emprunts faits à la Banque depuis *1757-1760*. étoient allés au delà de *686* tx. d'or.

Quatrième Comptoir du Change.

Le Gouvernement *renouvella* donc le 1 Juin 1758. son Contrât *avec les anciens Associés de ce Comptoir*, qui s'engagèrent à réduire, avant la fin du mois prochain, le Change à 50 *Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg. Outre *les Subsides*, tant ordinaires, qu'extraordinaires, que la Couronne leur abandonna *à 50 Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg, ils reçurent 400,000 Dlr. Srmt. dont la moitié en *Obligations du Comptoir d'Etat*, payables dans deux ans, & à $4\frac{1}{2}$ p. Ct. d'intérêts. Il devoient de plus recevoir *de la Banque 230,000 Dlr. Srmt. par an* & y disposer encore de 300,000 Dlr. Srmt. sans payer aucun intérêt.

Dans le courant de la 1758me année ils satisfirent à leurs engagemens; mais ils ne furent pas en état de conserver l'année suivante le

f) Utdrag utur *Publ. Handl.* 8de Del, p. 5925-5931.; 7063-7092.

le Change *au dessous de 52 Marcs*, & dès la foire de Christinehamn (en 1760), il *monta* même jusqu'à *62½ Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg. *g*)

Entreprise de *Giese & Olthof* pour la fabrication des Monnoyes en Poméranie.

L'Armée devant passer en *Poméranie*, le Gouvernement conclut le 21 Octobre 1757. avec Mrs. *Giese & Olthof* un Contrât, en vertu duquel ceux-ci s'engagèrent de fabriquer à *Stralsund des Monnoyes d'Argent* au titre reçu dans les Provinces limitrophes de cette Province, & d'en payer à la Couronne à titre de Seigneuriage (*Slagskatt*) *2 p. Ct.* pour les grandes Espèces, & *4 p. Ct.* pour les petites Monnoyes.

Les Entrepreneurs *affoiblirent* donc les Monnoyes de Stralsund au point, qu'à la fin *le Change* entre Stralsund & Hambourg *monta* de 38 Marcs jusqu'à *75 Marcs* l'Ecu. La Couronne tira de cet Etablissement 37014 Ecus de Banque d'Hambourg à titre de Seigneuriage (*Slagskatt*); mais ayant été souvent obligée de *recevoir* ces nouvelles Monnoyes de plusieurs p. Cent *au dessus de leur valeur*, les *Etats* de 1766. prétendoient, qu'elle y avoit *perdu* en revanche 391,487 Ecus 29 Schill. de Banque d'Hambourg.

Ce qui ajoûta encore à ces pertes, c'est que tous les *Subsides de la France*, au lieu d'être payés, au moins en partie, directement à Stralsund, n'y passèrent que *par Stockholm;* opération, qui devoit multiplier inutilement les fraix & les provisions.

Ces sortes d'Opérations avoient fait *monter* à Stockholm, à l'Ouverture de la Diète de 1760. le Change à *68 Marcs*, & après la foire de Christinaehamn jusqu'à 75 *Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg.

g) Utdrag utur *Publ. Handl.* 8de Del, p. 5932-6006.

Etabliſſement d'une Députation chargée d'approfondir les Affaires du Change.

Les Etats ne ſachant pas à quoi attribuer ce hauſſement du Change, établirent le 16. Decembre 1760. ſous le nom de *Wæxel-Beredning*, une Députation particulièrement chargée d'*approfondir* cette matière, & de les informer enſuite du réſultat de leurs recherches. Mr. de *Nordencranz*, Conſeiller de Commerce & Ecrivain très-fameux en Suède, ſe trouva à la tête & fut autoriſé de former un *Committé* à choiſir parmi les membres de ladite Députation. *h*)

Cet Auteur préſenta peu de tems après *un Mémoire très-volumineux*, où il déduiſit avec beaucoup de chaleur les cauſes du Change défavorable. Il en attribua tous les déſordres à la mauvaiſe Adminiſtration des Finances du Royaume depuis 1738. & nommément *au grand abus*, qu'on avoit fait *des Emprunts à la Banque* depuis cette même Epoque.

Le *Committé ſecret*, fort animé contre les différens Comptoirs du Change, examina *de nouveau* leurs Comptes, & trouva qu'ils avoient coûté à la Couronne & à la Banque *en tout* 36,625,909 *Dlr.* 4 *Oere Kmt.* ou 122 *1/4* tonnes d'or.

Cinquième Comptoir du Change.

Les avantages qu'on en avoit tirés, ayant été au contraire très-paſſagers, on *dénonça* dès-le mois de Mai 1761. le Contrât conclu avec le préſent Comptoir du Change; mais on conclut en revanche le 30. Octobre *un* Contrât avec les Négocians de Stockholm *Vitſoth & Kænig*, pour *700,000 Ecus* courans de *Poméranie*; *& deux autres*, l'un en date du 15 Fevr. 1761. l'autre le 26 Mars 1762. avec Mr. *Jennings* pour un Emprùnt de 1800,000 Ecus de Poméranie ſur des Atteſtations du Comptoir d'Etat (*Stats-Contoirets-Færſkrifningar*), acceptées à la Banque avec

h) Utdrag af Rikſens Stænd. *Banco-Deputations-Protoc.* hollit i Banken den 18. Aug. 1761.

i) Utdrag utur *Publ. Handl.* 8de Del, p. 6007 -- 6018.

aſſurance de les rembourſer en *Ecus* de Banque d'Hambourg, *au cours* du Change, qui exiſteroit au terme du payement. *k*)

Le *Committé ſécret* déclara en date du 20. Sept. 1765., que *la Couronne* avoit *perdu* à ces trois Contrâts 668796 1/3 Dlr. Smt. & particulièrement 146678 1/2 Ecus de Banque ſur les *Lettres de Change* de Poméranie.

Des différentes Aſſociations pour le Commerce des Indes Orientales.

La Compagnie des Indes Orientales, qui avoit reçu l'an 1746. un Octroi, à raiſon de 50000 Dlr. Smt. de recognition par *cargaiſon*, fut diſpenſée l'an 1752. de payer un Impôt, qui étoit devenu onéreux depuis que *le Change* avoit *baiſſé* de 47 à 38 *Marcs* l'Ecu de Banque.

Les Etats de 1766. firent monter à 15 tonneaux d'or la perte, que ſelon eux la Couronne avoit faite ſur les 30 Vaiſſeaux expédiés depuis ladite 1752e Année.

Une *nouvelle Aſſociation* ayant donc offert 1761. pour l'Octroi de ce Commerce 75000 Dlr. Smt. de recognition par cargaiſon, les États le lui accordèrent, à condition, qu'elle *avanceroit* là-deſſus 10 *tx. d'or*; & qu'elle *prêteroit* en outre à la Couronne pour quatre ans 20 *tx. d'or* à 4 p. Cent d'intérêt. *l*)

Videtur du Committé ſecret par rapport aux Affaires de la Banque.

La *Députation* chargée de l'examen des affaires du Change, ayant enfin remis ſon Mémoire *m*), le *Committé ſecret* déclara à ſon tour *aux États* par un Extrait de

Eee ij

k) *Secrete Utskotts Berættelſe* om Statswaerkets Tilſtond, d. 7. Mart. 1765. p. 12.

l) Riksdags Tidn. 1766. p. 73.

m) 1) Rikſensſtænders *ſtora Deputations - Betaenkande* uti de dit færwiſte Wæxel - och Banko - Aerender &c. d. Juin 1765. p. 1 -- 36.

2) *Aſſocierades* i 1. 2. 3. och 5te Wæxelcontoiren til Rikſensſtænders Juſtitiæ Deputation ingifne *fœrklaringar*, 4. Stockh. 1765. p. 1 -- 64.

3) Utdrag af *ſecrete Utskottets Protocoll* til Rikſensſtænders Plena rierande Banco Aerender d. 22. Mart. och 20. Sept. 1765.

4) *Ferſens*, (Comte Axel de,); *Chriſtierſons*, (Eric Guill. von,); *Schœnbergs*, (Anders,) Memorialer, ſamt *Terſmedens* m. flera andras Dictamina angoende Secrete Utskott. 4. Stockh. 1766. p. 1 -- 63.

ſon *Protocolle* du 5. Mai 1762. *n*) que les Députés de la Banque (*Banco fullmægtige*) avoient avancé *contre* la teneur de leur Inſtruction *à la Couronne 115 tx. d'or*, dont 40 tx. ſur des *Obligations de Lotterie o*); que *la Maſſe des Billets de Banque* étant au de-là de toute proportion, il falloit en retirer une partie. Il leur conſeilla à cet effet de mettre par quelque nouvelle Contribution *la Couronne* en état de lui *rembourſer 22 tx. d'or* par an, & d'obliger également le Comptoir des Manufactures & le Commiſſariat (*Convoy Commiſſariatet*) à des rembourſemens ſucceſſifs, & de ne faire prêter à l'avenir que *la moitié de la valeur* des hypothèques, excepté les Maiſons de pierres à Stockholm, ſur lesquelles il reſteroit encore permis de prêter 2/3 de leur valeur.

Ce Committé propoſa d'ailleurs, que *les Terres* (Frœlſe och Skattegods) payeroient annuellement 3 *p. Cent du Capital emprunté*, & les *Forges*, auſſi-bien que les *Maiſons*, 5 *p. Cent*; qu'il ſeroit d'ailleurs *défendu* à la Banque de prêter ſur gages (*Lœſoere-panter*) à l'exception du *Fer*, ſur lequel il lui ſeroit permis de prêter jusqu'à 40 Dlr. Kmt. par Schifp.

La Maſſe des Billets de Banque eſt encore augmentée; ce qui cauſe de nouvelles meſures.

La *Banque* ayant néanmoins prêté de nouveau *pendant ces Déliberations* environ 300 tx. d'or, ou 90,145,590 Dlr. Kmt., *la ſusdite Députation* déclara en date du 27. Janv. 1762., qu'il étoit néceſſaire *d'y faire ceſſer tous les Emprunts*. Il fut donc ordonné en date du 16. Fevr. ſuivant aux Députés de la Banque (*Banco-fullmægtige*) de ne plus rien prêter. Cette Ordonnance ne put cependant les empêcher d'avancer ultérieurement 62 *tx. d'or* à la *Couronne*, & environ 6 *tx. d'or*, ou 1,726,784 Dlr. Kmt. à des *Particuliers*.

Le *Change* avoit été porté le mois d'Août 1762. jusqu'à 108 *Marcs* l'Ecu de Banque; il retomba cependant quelque tems après à 80 *Marcs*.

n) 1766. Ors *Riksdags Tidn.* No. 6 & 7.
o) Utdrag utur *Publ. Handlingar*, 8de Del, p. 6065 -- 6084.

Les *États* rassemblés en Diète dès le Janv. 1765. adoptèrent en général *un Systéme* de Finances *très opposé* à celui de l'ancienne Administration, & résolurent entr'autres de *réduire* successivement le Change à *36 Marcs.*

Les Etats de 1766. établissent un nouveau Systéme des Finances.

L'exécution de ce Projet étoit d'autaut plus difficile, que *la Banque* n'avoit pas dequoi *accréditer* la masse de ses Billets.

La Banque avoit prêté depuis 1744. en tout 170,448,906 2/3 Dlr. Smt. tant à la Couronne qu'à des Particuliers, & toute la *masse des Billets de* Banque *actuellement circulans* fut estimée *d'environ 400 tx. d'or,* depuis que les États de 1766. en avoient retiré environ 100 tx. d'or par toute sorte de voyes. *p*)

Masse des Billets de Banque en 1766.

Selon les Calculs publiés à la Diète de 1766. *q*) on a *monnoyé* ou autrement *importé* en Suède depuis le commencement de ce Siécle:

Combien il a été monnoyé ou importé d'Or, d'Argent & de Cuivre depuis 1700.

	Dlr. Kmt.
en Loüisd'or à 64 Marcs la pièce — —	3,600,000
Cinq Millions d'Ecus de Banque à la Paix de 1720. à 36 Marcs — — —	45,000,000
150000 Liv. Sterling en 1727. la Livre à 144 Marcs	5,400,000
6500000 Riksdaler, que le Roi *Fréderic* a fait venir de Hesse à 42 Marcs — — —	48,750,000
Subsides de la France pendant 22 ans à 100,000 Ecus par an depuis 1739. — —	19,800,000
do. 8 Millions de Livres depuis 1757-- 1762. —	16,000,000
Somme totale:	138,550,000

p) *Schoenbergs* (Anders) Dict. ad Prot. p. 22.
q) *Nordencranz* ytterl. Tankar om Hemligheter, p. 123 -- 128.

			Dlr. Kmt.
en Trophées fondus	—	—	402,192
— — vendus	—	—	162,245
en Platines de Cuivre non-timbrées		—	180,000
— — monnoyées jusqu'en 1715		—	11,123,371
— — — — 1716 -- 1762.			69,373,504
en Slantes depuis 1731 - 1766.	—	—	17,487,000
en Mynteteken décriés à 1 & 1½ Oere la pièce		—	3,600,000
		Sommes totales:	102,328,312

Quant *aux Monnoyes d'or & d'argent*, il en a été réellement frappé à *Stockholm* depuis 1731 - - 1762.

			Dlr. Kmt.
151803¼	Ducats, faiſant	— —	2,732,458½
474143¼	Riksdaler, eſpèces	—	4,267,287¾
431048½	Carolins	— —	2,020,537½
3570016½	Dlr. Monn. d'arg. cour.	—	10,710,050½
		ce qui fait en tout	19,730,334¼

ou 65⅔ tonnes d'or en Ducats, Ecus, & d'autres Monnoyes d'Argent frappées depuis 1732 -- 1762.

Les États de 1766. ſe flattoient qu'une grande partie de ces Monnoyes d'or, d'argent & de cuivre étoit encore cachée dans le Païs, & qu'il en *rentreroit* des ſommes conſidérables dans la circulation, auſſitôt que le Change auroit été baiſſé ; mais les Evênemens n'ont pas trop bien répondu à ces eſpérances. Il eſt cependant conſtaté par les Comptes de la Contrôlerie (*Controll-Wærket*) établie l'an 1754. qu'outre 40015 *21/48* Dragmes d'or, on a ouvragé depuis 1754 - - 1766. 195320 *1/2* Marcs d'argent. *r)*

Voilà les principales Revolutions arrivées dans les *Finances de Suède jusqu'à la Diète de 1766.* Celle-ci ayant fait époque à

r) Utkaſt til en *Swensk Mynt- och Finance-Hiſtoria*, p. 66.

une nouvelle manière de les adminiſtrer, je m'en vais entrer là-deſſus dans un détail plus circonſtancié.

Administration de la Banque des Etats de Suède.

Les États de Suède ont *garanti* la Banque (*Svea Rikſens-Stænders-Bank*), & les *trois Ordres ſupérieurs* éliſent à chaque Diète *neuf Députés*, c'eſt-à-dire, trois par Ordre. Celui des Payſans n'y concourt point. Ces Députés (*Banco Fullmægtige*) ſont chargés de la Surintendance, & doivent répondre de leur geſtion *aux États* de la Diète ſuivante.

L'expédition particulière des Députés eſt compoſée d'un Sécrétaire, d'un Archivaire & d'un Chancelliſte.

Les 23 *Commiſſaires de la Banque* (Banco Commiſſarier) ſont prépoſés aux différens Comptoirs, de la manière que voici:

I.) *a*) *Chancellerie de la Banque* (Banquens Cancellie):
5 Commiſſaires, 1 Référendaire, 1 Régiſtrateur, 1 Actuaire, 2 Notaires & 9 Chancelliſtes;

b) *Comptoir du Fiſcal* (Fiſcal-Contoiret):
1 Avocat-fiſcal, 1 Fiſcal de la Banque & 2 Chancelliſtes.

II.) *Banque de Change* (Wæxel-Banque):
4 Commiſſaires, 3 Camériers, 4 Caiſſiers, 12 Teneurs de Livres & 16 Ecrivains (*Contoirſkriſvare*).

III.) *Comptoir d'Annotations & de Dénombrement* (Upprækings-Contoiret):
2 Commiſſaires, 1 Camérier & 2 Ecrivains.

IV.) *Caiſſe d'Emprunt* (Læno-Bank):
2 Commiſſaires, 2 Camériers, 1 Caiſſier, 3 Teneurs de Livres & 6 Ecrivains.

V.) *Comptoir de Reviſion* (Reviſions-Contoiret):
2 Commiſſaires, 1 Camérier, 3 Reviſeurs & 2 Ecrivains.

VI.) *Comptoir du Commiſſaire de la Caiſſe* (Caſſe - Commiſſarie-Contoiret):

1 Commiſſaire, 1 Camérier & 1 Ecrivain.

VII.) *Comptoir de Contrôle général* (General Boksluts - och Controle - Contoiret):

3 Commiſſaires, 1 Camérier & 7 Teneurs de Livres.

VIII.) *Comptoir pour les petits Billets de Tranſport* (Smo Tranſport-ſedel - Contoiret):

4 Commiſſaires, 1 Camérier, 5 Teneurs de Livres & 8 Ecrivains.

La Banque a de plus à ſa Solde pour la fabrication & pour l'impreſſion des Billets:

1 Inſpecteur chargé de la Direction de la Papéterie de Tumpa, 1 Médailleur, 1 Fondeur de Lettres, 1 Graveur & 3 Ecrivains.

A quelles conditions la Banque reçoit & avance de l'argent.

La *Banque* fut érigée en 1668. Pour affermir & pour conſerver ſon crédit, *les Rois* de Suède en ont toujours *reſervé l'Adminiſtration aux Etats du Royaume.* Cette Banque a de plus la Juriſdiction ſur ſes Commis & ſur tous ſes Domeſtiques; mais dans ſes Affaires *civiles* avec des Particuliers, elle eſt obligée de répondre devant le Parlement de Stockholm. A l'exception de l'*Hôtel des Monnoyes*, qui ne reſſort qu'au Collège de la Chambre, tous les Etabliſſemens & Comptoirs publics (*Publique Wærk*) tiennent *leurs Livres* à la Banque du Change, où doivent *entrer* à cet effet les *Revenus* de l'Etat les plus clairs.

Les

Les *Particuliers* y peuvent également dépofer leur argent & faire tenir leurs Livres, pour *affigner* fur leurs avances, à mefure qu'ils en ont béfoin.

Ils n'en payent que $\frac{1}{4}$ *p. Cent* en tout au Camérier & au Teneur de Livres pour leurs peines.

Les *Comptoirs publics* donnent leurs Affignations fur telle Somme qu'il leur faut dans le moment; au lieu qu'*un Particulier* n'oferoit jamais affigner fur elle *au deffous* de 50 Dlr. Cuivre. D'ailleurs s'il affigne *au deffous* de la Somme qu'il y a dépofée, il doit payer *3 p. Cent d'amende.* s)

Les *Billets de Tranfport de fix, neuf & douze Dlr. Cuivre* font regardés comme les Billets ordinaires de la Caiffe.

Ceux de *50 Dlr. Cuivre* & au deffus, doivent être changés à la Banque de Change (*Wæxel-Bank*) les jours ouvriers, depuis 9 -- 11 heures du matin.

La *Banque d'Emprunt* (Læne-Bank) donne fes *Affignations* fur la *Banque du Change.* Il faut cependant en excepter les fusdits petits Billets de 6, 9 & 12 Dlr. Cuivre, que reçoit *un Caiffier* de la Banque d'Emprunt.

Tous les Capitaux, auffi-bien que les Intérêts, font acquittés à la Banque du Change.

Par tout ce que je viens de dire, il eft clair que la *Banque de Suède* eft *un Comptoir de Change & une Caiffe d'Emprunt.*

Payant elle-même $4\frac{1}{2}$ p. Cent pour les *anciennes Dettes* dépofées contre les *Atteftations* de la Caiffe d'Emprunt (*Læne Bankens Attefter*); 3 p. Cent pour ce qu'on appelle *Dettes de Charles XII.* 4 p. Cent aux *Caiffes publiques,* aux Fondations & pour les Caufes pieufes, & enfin 2 p. Cent pour d'autres Sommes d'argent *dépofées*

s) Anonyme (*Zetterfteus*) Afhandling *om Mynt och Banker*, p. 75 -88.

depuis la mort de ce Souverain, elle *prêtoit* à ſon tour jusqu'à la Diète de 1761. à raiſon de 3 p. Cent à la Couronne, & de 4 p. Cent ſur des Terres hypothéquées & ſur d'autres ſuretés légales. *t)*

La Banque prêtoit donc jusqu'à la Diète de 1766. de l'Argent en Billets ſur des *Biensfonds* & ſur des *Maiſons* 2/3 & même 3/4 de leur valeur; ſur de l'*Or* & de l'*Argent* leur valeur entière; & enfin ſur *tous autres Métaux*, ſur les *Grains* & ſur des *matières crues*, ſuivant la facilité de les conſerver.

Voici le *Pié* des différentes Monnoyes d'Argent depuis 1594 -- 1716.

Années des Ordonnances de Monnoye, & Noms des Monnoyes, qui ont été frappées ſucceſſivement:	Un Marc brutto donne:	Un Marc brutto contient en argent fin:		100000 Dlr. Smt. contenoient en Marcs d'argent fin:
	Pièces.	Lots.	Grains.	Marclœtig.
1594.				
1.) en Dalers, Piéces d'un ou de deux Marcs —	7 1/5 Dlr.	14	—	12152 7/9
2.) — Pièces d'un demi Marc	43 1/2	10	—	11494 29/87
3.) — — de deux Oere	72	8	—	11111 1/9
4.) — — d'un Oere —	77	4 1/2	—	10389 47/77
5.) — — d'un demi-œre	130	3	4 1/2	10000 —
6.) Fyrkar — —	194	2	4 1/2	9278 34/97
7.) 4 Penningar — —	216	1	7 7/8	7099 35/81
8.) 2 Penningar — —	219	—	13 1/2	6185 55/97
1604.				
1.) en Rixdalers —	7 1/5	14	—	10802 38/37
2.) — Pièces de 20, 8, 4, 1, & 1/2 Marcs —	10 2/3 Dlr.	13	2 4/13	7692 4/13
3.) — — de 2 Oere —	112 p.	8	—	7142 6/7
4.) — — de 1 Oer, ou Rundſtycken blancs	130	4	—	6153 11/13

t) Riksdags Tidn. 1766. No. 20.

Années des Ordonnances de Monnoye, & Noms des Monnoyes, qui ont été frappées successivement:	Un Marc brutto donne:	un Marc brutto contient en argent fin:		100000 Dlr. Smt. contenoient en Marcs d'argent fin:
	Pièces.	Lots.	Grains.	Marclœtig.
1619.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	—	7478 74/127
2.) — Pièces de 4, 2, 1 & 1/2 Marcs — —	10 2/3 Dlr.	13	2 4/13	7692 4/13
3.) — Pièces de 2 Oere —	112 p.	8	—	7142 6/7
4.) — — de 1 Oer —	130	4	—	6153 11/13
1634.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	—	8101 23/27
2.) — Pièces de 2 & de 1 Marcs	40 1/2	12	—	7407 11/27
3.) — — de 1 Oer —	171	6	—	6779 39/59
1638.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	2	8166 35/243
2.) — Pièces de 2 & de 1 Marcs	9 9/16	12	—	7843 7/51
3.) — — de 1 Oer —	162 p.	6	—	7407 11/27
1664.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	1	7508 326/1053
2.) — Carolins — —	10 1/8	11	2	6858 518/729
3.) en Pièces de 4 & de 2 Oers 15 Dlr. ou —	(120) (240) p.	7	2	5925 25/27
4.) — Pièces de 1 Oer —	171	5	—	5847 163/171
1681.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	1	6100 325/648
2.) — Carolins — —	10 1/8	11	2	5878 1522/1701
3.) en Pièces de 2 & 4 Oers 15 Dlr. ou —	120) (240) p.	7	2	5925 25/27
4.) — Pièces de 1 Oer —	171	5	—	5847 163/171

Années des Ordonnances de Monnoye & Noms des Monnoyes, qui ont été frappées successivement :	Un Marc brutto donne :	Un Marc brutto contient en argent fin :		100000 Dlr. Smt. contenoient en Marcs d'argent fin :
	Pièces.	Lots.	Grains.	Marclœog.
1686.				
1.) en Rixdalers —	7 1/5	14	1	6100 325/648
2.) — Carolins —	10 1/8 Dlr.	11	2	5486 706/729
3.) — Pièces de 2 ou de 4 Oere	15 Dlr.	7	2	5925 25/27
4.) — — vieilles de 1 Oer	171 p.	5	—	5847 163/171
5.) — — nouvelles de 1 Oer	171 p.	4	—	4678 162/171
1690.				
En Pièces de 5 Oere —	60 .	7	2	4740 20/27
1716.				
— — de 5 à 6 Oere	—	—	—	3950 50/80

Le *Medium* des Prix qu'ont eu à *Stockholm* les Ecus de Banque, le Fer en barres & le Seigle depuis 1738 - - 1769.

Années	L'Ecu de Banque à	Le Schifp. de Fer en barres à	La Tonne de Seigle à	Années	L'Ecu de Banque à	Le Schifp. de Fer en barres à	La Tonne de Seigle à
	Marcs.	Dlr. Kmt.	Dlr. Kmt		Marcs.	Dlr. Kmt.	Dl. Kmt.
1738	35 3/4	41	18	1754	38 1/2	50	26
1739	36	41	16	1755	38	52	26
1740	36 7/8	43 1/2	20	1756	40 1/8	57	30
1741	38 7/8	44 1/2	28	1757	44 1/8	66	45
1742	37 1/2	44	36	1758	50 7/8	81	48
1743	40 1/2	37 1/2	27 1/2	1759	49 7/8	78	39
1744	43 7/8	39	24	1760	64	90	45
1745	42 1/4	45	22	1761	71 7/8	103	46
1746	40	42	26	1762	86 1/4	114	44
1747	44 1/4	41	36	1763	83	118	78
1748	43 7/8	44	33	1764	86	126	78
1749	41 3/4	38 3/4	36	1765	85 1/4	135	75
1750	40 1/4	55 1/2	26	1766	70 3/4	109	66
1751	38	63	24	1767	56	96	48
1752	38	60	25	1768	42	61 3/4	42
1753	38 1/2	52	26	1769	48	69	34

Ces trois Tables rendent compte: la *premiere* des différens *Piés de Monnoyes* adoptés en Suède depuis 1594 - - 1716 pour la Fabrication des Monnoyes d'Argent; la *seconde* (N. XLI) indique la quantité des Billets sortis de la Banque depuis 1744 - - 1765. & les désordres, qui en sont résultés. Quant à la *troisième*, elle marque les *Prix courans* des *Ecus* de Banque d'Hambourg, du *Fer* en barres & du *Seigle* depuis 1738 - - 1769.

Disproportion de la valeur intrinsèque des Monnoyes.

Lesdites Tables, exposant au juste les diverses altérations survenues *dans l'État monétaire* de Suède, prouvent donc en même tems, que selon le *Pié de Monnoye* de 1664. le *Rixdaler*, dont 7 1/5 font encore actuellement un Marc brutto, en comptant à 14 Lots 2 gr. *argent fin* ledit Marc, valoient 9 p. Cent mieux que les *Ecus Carolins*, 26 p. Cent que les 2 *Oerestycken*, & 28 p. Cent mieux que les *Oerestycken*. Cette *diversité* de la valeur *intrinsèque* des Monnoyes fut augmentée par le *Réglement* de 1686, qui, en *conservant* l'ancien pié des Rixdalers, haussa encore de 10 p. Cent le *numéraire* des Carolins, & de plus de 28 p. Cent celui de la petite monnoye. Les *Rixdalers courans* furent frappés 1710. de 8 p. Cent moins bons, que les *Ecus Carolins*; ce désordre devint encore plus pernicieux, lorsqu'en 1716. les *Carolins* furent de nouveau *haussés* de 23 p. Cent; & que les piéces de 5 Oere (*fein Oerestycken*) eurent 11 p. Cent & celles d'un Oer, 23 p. Cent moins d'argent fin, que les Carolins.

Ce qui en opéra enfin le dérangement total, c'est que les *Monnoyes de Cuivre*, devenues par la trop grande disproportion des Monnoyes d'argent, *l'unique* Monnoye courante, avoient été également altérées au point, qu'au lieu de 187 1/2 Daler Cuivre qu'on fabriqua l'an 1630. par Schifp., on en fabriqua par la suite 540 Dlr. en Plotes, & 900 Dlr. en Slantes & Rundstyck.

Ce qu'on vient de dire, prouve l'*inévitabilité* de ce qu'on appelle ici *usure de Change* (Wexelwingleri).

Au reste les *Billets de Banque* étant encore actuellement (1775.) seuls en circulation, la Table ci-jointe (No. XLII.) montre tout à la fois la relation, qu'ils ont eue successivement avec les Rixdalers de Banque d'Hambourg, & les pertes, que surtout les *Pensionnaires* ont faites depuis 1758 -- 1767.

Ces désordres subsistent encore tous, quoiqu'ils ayent été relevés dans toutes les Diètes depuis 1761.

Les Causes de cette Multiplication des Billets de Banque & des *désordres*, qui en sont résultés, se réduisent, selon la Députation de la Banque de 1765., aux six points suivants. *u*)

1.) La *facilité*, avec laquelle on pouvoit faire *des Emprunts* sur toutes sortes de Marchandises, depuis 1734. jusqu'en 1738., à 6 & 5 p. Cent, & ensuite à 4 p. Cent. On a observé à cet égard, qu'un seul Comptoir de Stockholm opéra alors à son profit avec 5,377,753 Dlr. Smt. appartenans à la Banque.

2.) L'étroite *union* des Intérêts de la *Couronne* avec ceux de la *Banque*.

3.) Les *Gratifications* accordées à la Diète de 1738. pour l'*exportation des Plotes*, ou *Platines de Cuivre* timbrées.

4.) La *Substitution des Billets de Banque* aux Ecus Carolins pour le payement de la *Douane* depuis 1743.

5.) Le *Haussement* successif *du Change*. L'on prétendoit à prouver que le *Haussement du Change* avoit seul fait *perdre* au Royaume *contre les Etrangers près de 8 Millions d'Ecus d'Allemagne* depuis 1748. jusqu'en 1764.; & à la *Couronne* non seulement *42 Millions* Dlr. de Cuivre sur les Revenus depuis 1747. jusqu'en 1764.; mais encore 12,678,711 Dlr. de Cuivre sur la Douane. *x*)

u) *Uplysning* fœr Swenska Folket, p. 14 -- 30. *Riksdags Tidn.* 1766. No. 89.

x) *Riksdags Tidn.* No. 12, 28 -- 33.

6.) Les Emprunts accordés ſur le fer d'exportation à 36 jusqu'à 60 & 70 Dalers Cuivre par Schifp.

Ces raiſons furent goûtées des États, qui ordonnèrent même une *Commiſſion contre les Aſſociés des 1, 2, 3 & 5me Comptoirs du Change* établis depuis 1758. pour diriger le Change ſuivant les conditions ſtipulées; & ces Aſſociés ayant été accuſés par ladite Commiſſion de toute ſorte de prévarications, les États les condamnèrent 1767. à payer en l'eſpace de 4 ans 3,091,614 Dlr. Smt. à titre de *rembourſement y)*, pour n'avoir pas accompli les conditions de leurs Contrâts avec la Couronne.

Nomination d'une Commiſſion contre les Aſſociés des Comptoirs de Change.

En réfléchiſſant ſur la nature du Change, on ſe perſuade que l'*Argent* eſt le *ſigne* des valeurs des Marchandiſes; que les *Billets de Banque* ſont en Suède un *ſigne* de la valeur *de l'Argent*; & que la *valeur* de ce *ſigne* ne ſauroit être *fixée* par les Loix, qu'avec beaucoup de ménagement. Lorſque les Billets ſont bons, il n'y a *aucune différence* entre l'Argent & les Billets; mais un *Papier*, de bon qu'il eſt, pouvant devenir *mauvais*, il ne repréſente jamais la valeur de l'Argent, que lorſqu'on eſt *à portée* de retirer en Argent la valeur du Billet. Voilà une Maxime, que je ſuppoſe généralement établie; la *Maſſe des Billets de Banque* ayant été augmentée en Suède à une quantité prodigieuſe, le *Change* en devoit baiſſer *à proportion*. Il paroît donc, que ſi les États ont ſenti toutes les *conſéquences du dérangement des Affaires de la Banque*, ils n'ont pas également conſidéré, que le Gouvernement n'étant pas le maître de rémédier par *voye de fait*, aux déſordres de ſes Finances, il eſt révoltant, d'établir par des

Réflexions générales ſur le Change.

y) Riksdags Tidn. 1766. No. 73, 108, 154.

Ordonnnances *z*), que le rapport d'*un* à *quatre* ſoit à l'avenir égal à celui d'*un* à *deux*. Il n'y a, ſelon toutes les apparences, qu'*une ſeule voye de baiſſer le Change* avec ſuccès & ſans un renverſement total des choſes, c'eſt de ſe rendre la *Balance du Commerce avantageuſe* par une Économie bien entendue, par la perfection de ſon agriculture, par la fabrication & l'exportation de ſes produits naturels & par des ſoins ſoutenus de diminuer peu-à-peu la Somme de ſes Importations &c.

Ce que c'eſt que le Change.

Le *Change* eſt le taux de la valeur *momentanée* des Monnoyes, relativement aux Monnoyes de divers Païs. Cette valeur, dans le ſens qu'on la compare avec les Monnoyes des autres Païs, ne peut donc être fixée, que par l'*eſtimation* générale *des Négocians.* Quand le nombre des Débiteurs *excède* celui des Créanciers, le cours ſera toujours déſavantageux aux Débiteurs.

Les *Billets de Banque* ſont encore aujourd'hui la *Monnoye courante en Suède*; le Change ou la valeur relative des Ecus de Banque d'Hambourg, en fixe la valeur *réelle* & les Noms de Plote, de Dlr. Cuivre, ou Smt. &c. ſervent ſeulement de dénomination. Il eſt également conſtant, que le *Change* ſert presque toujours de *Baromêtre*, pour juger de la force *du Commerce* d'un Païs; la baiſſe ou le bas prix de l'Argent étranger ne ſauroit donc jamais tirer ſon origine que de l'*abondance* & de l'emploi *des reſſources intérieures* d'un Païs. Il eſt par conſéquent très-évident, que le *Change*, qui eſt la meſure de tout, ne ſauroit être fixé, d'autant moins que ſi l'on

z) Kongl. *Færordning*, angoende Wexelcourſen af den 8. Sept. 1761. och den 6. Dec. 1768.
Riksdags Tidn. No. 6, 64, 90.
Protocoller hollne 1767. Kongl. Maj. *Rodkammare* angoende Banco-Lœn, 1769.

l'on étend ces Opérations forcées ſur l'*Etranger*, on *ruine* ſon Crédit; ſi l'on ſe borne à l'intérieur de l'État, on n'opère qu'une *translation de fortune*.

De la Réaliſation des Billets en général.

Après avoir expoſé en général les *Iuconvéniens des Plans de Finances*, adoptés ſucceſſivement par les États de Suède, il paroit à propos d'entrer dans quelque détail par rapport à la Réaliſation intentionnée & à l'influence, que cette Opération a ſur le Contributionnal, ſur les Officiers de la Couronne, & ſur tous les états de la Nation. *a*)

La *Réaliſation* ou Converſion *des Billets de Banque en Monnoyes d'Argent*, a de tout tems rencontré en Suède quantité d'obſtacles, multipliés encore par la ſucceſſion des tems. Dès l'an 1665. *b*) on ſentit en Suède la néceſſité de ce qu'on y appelle *Réaliſation*, & l'on fit même dès-lors, mais ſans ſuccès, pluſieurs arrangemens relatifs. *c*)

Moyens pour effectuer cette Opération.

Outre les avantages, que la Suède venoit de tirer de la Paix de Weſtphalie, elle avoit alors dans ſon intérieur des reſſources très ſupérieures à celles de nos tems; la *Mine d'Argent près de Sahla*, au lieu de 1447 Marcs d'argent, qui forment actuellement le total de ſon produit annuel, fourniſſoit en 1665. environ 7122 *Marcs Suédois*, & *celle de Cuivre près de Fahlun 13592 Schifp. de Cuivre* à 57 Ecus de Banque le Schifp. au lieu de 4300 Schifp. à 53 Ecus, qu'elle donne actuellement.

a) *Wælmeute Tankar*, huru Penninge ſtagnation kan færekommas, wid 1769. Ors Riksdag, p. 8.
Tankar *om Wexelcourſens* ſtadgande, 1769. p. 12.

b) *Jæmfærelſe* imellan Sveriges Rikes *Tilſtond* och dærpo grundade Realiſationer fær de twenne Oretalen 1665. och 1765.

c) Tankar om wort *Penningewæſende* och Færslag til en naturlig Finance Syſtem, 1769. p. 58.

Le *Cuivre* étant d'ailleurs en circulation, il ne s'agiſſoit alors, que d'échanger *un métal contre un autre*, tandis qu'à l'heure qu'il eſt, on doit, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, *métalliſer du Papier.* En paſſant en revue *les Plans de Finances* ou *de Réaliſation*, dont il a été queſtion, ſurtout aux Diètes de 1761. & 1766. *d*), on trouve, que pour *retirer* d'autant plus promptement une bonne partie des Billets de Banque, avancés tant à la Couronne, qu'à des Particuliers, les États ordonnèrent avec *trop de précipitation*, qu'on ſeroit tenu de payer par an *8 p. Cent* ſur les Capitaux des Particuliers, & *7 p. Cent* ſur ceux de la Couronne, & que *4 p. Cent* ſeroient *décomptés du Capital* avancé ſur *hypothèque* ou autrement.

Plan des Finances adopté 1761. & 1765.

Les États de 1761. & 1766. bien dirigés, quant à leur *objet*, qui étoit de *réintégrer le Crédit de la Banque & de la Couronne*, ſe ſont trompés, quant au choix des moyens. Ils ſemblent avoir principalement manqué, en ce qu'ils n'ont pas préparé la *Réaliſation éventuelle par une Evaluation intrinſèque* des Dettes contractées à 60, 80 & même 100 Marcs de Cuivre l'Ecu de Banque d'Hambourg; mais qu'indépendamment de la *valeur diverſe des Daler*, ils ont ordonné aux Débiteurs, de payer ſelon le *Nombre* de Daler reçus. *e*) Sans compter *les 476 tonneaux d'Or*, dont *la Couronne* étoit reſté redevable en 1766. *à la Banque*, elle devoit encore 108 tonneaux d'or à des Particuliers & 5 tx. d'or à des Fondations & à d'autres Caiſſes publiques.

Pertes de la Couronne & des Particuliers débiteurs.

En ſuppoſant de ces *113 tonnes d'or, 90 tonneaux contractés à 72 Marcs le Rixdaler*, cette Somme évaluée au *véritable taux* des Monnoyes & des

d) Utdrag af Rikſensſtænders *Banco-Deputations-Protocoll*, hollit i Banquen den 4. Jun. 1761.
do. den 13. Jun. 1766.
do. den 4. Octob. 1766. p. 8.

e) *Riksdags Tidn.* 1766. No. 114, 115, 127.

T A B L E

qui marque tout à la fois

les Denrées & les Matières crues importées en Suède ; || les Produits, qui en ont été exportés en Païs étrangers.

	Froment, Seigle, Orge, Orge mondé, Avoine, Pois &c.	Sel.	Vins de France, Picardon, de Bayonne, de Portugal &c.	Lin.	Chanvre.	Sucre.	Tabac.	Cuir.	Indigo.	Laine.	Soye.
	Tonneaux.	Tonneaux.	Ahm.	Lisp.	Lisp.	Livres.	Schifp.	Livres.	Livres.	Lisp.	Livres.
1758	208145	172958 1/4	8360 1/4	140203 1/2	163681 1/2	2166729	1238644	18123	41506 1/2	55689 3/4	38699
1759	167616 1/2	265659 3/4	14289	165115	147883 3/4	1991404	763155	43239	51173 1/2	22903 1/2	39898
1760	115070 1/4	171798 1/4	18304 1/2	188456 1/4	174085 1/4	2212128	1069711	29860	39693	41119 3/4	46309 1/2
1761	115754 1/2	260242 3/4	12309 3/4	166060 3/4	100692 1/2	1767283	928948	130272	59230	42866 1/2	38172 1/4
1762	330633 1/2	238190 1/4	10281 3/4	248094 1/2	180993 1/4	4205491 1/2	1105129	111354 1/2	23568	30431 1/4	40964 1/2
1765	413593 1/4	379043 1/2	13752 3/4	108188	117670 1/4	2267331	1035920	54270	25210	23797 1/4	12106
1766	422539	197947 2/3	8433 1/2	142616	104927	2737128	1331239	195417	42620	37484 1/4	23821
1767	441526	203163 1/2	11204	149227	118106 3/4	2996189	1260112	176060	46201	29330 7/8	13877
1768	590265	186385 3/4	9675 1/2	107375	99508 1/4	1686328	1197745	364805	60338	30047 3/4	15277 3/4

	Fer en barres.	Ancres, Canons, Lames. Fer en bandes, longues quarrés &c.	Cuivre.	Laiton.	Harangs.	Poix.	Goudron.	Planches.
	Schifp.	Schifp.	Schifp.	Schifp.	Tonneaux.	Tonneaux	Tonneaux.	Douzaines.
1758	315365 1/2	12251 3/4	1389 1/5	3869	19058 1/2	18393	99330 3/4	121298 3/4
1759	268264 1/2	21141	893	2332 3/4	46203 1/4	12091	102416	108560
1760	331579 3/4	18303 1/4	1877	1793 1/4	47200 3/4	17820	116704 1/2	134218 1/2
1761	313882	15741 3/4	1197	1241 3/4	96103 1/4	11155	92077 1/4	122387 3/4
1762	327977 1/2	13016	1340 1/2	1525 1/4	180673 1/2	15614	115465 1/2	126819 1/4
1765	316246 3/4	15836	1296 3/4	1407 1/4	143550 3/4	10395 3/4	113714	141477 3/4
1766	313911 3/4	17156	1481 3/4	2375 3/4	194115 1/2	21594 3/4	81257 1/2	143002 1/2
1767	256749 1/2	14799 1/4	1409 1/2	2162 3/4	112698 3/4	18527	71612	135844
1768	323310	17464 3/4	1248 1/4	2815 1/4	151483	15449	86980	125683

No. XLII. (A)

Cours de Change depuis la *Disparition des Monnoyes* réelles.

Noms des Mois.	1758. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1758. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1758. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.	1759. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1759. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1759. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.	1760. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1760. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1760. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.	1761. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1761. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1761. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.	1762. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1762. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1762. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.
	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.
Janvier	49 à	3 1/3	337 1/2	48 1/2	3 1/8	312 1/2	56	5	500	73 1/2	9 1/3	937 1/2	73 1/2	9 1/3	937 1/2
Fevrier	52 1/2	4 1/8	412 1/2	48	3	300	59 1/2	5 7/8	587 1/2	72 1/2	9 1/8	912 1/2	73 1/2	9 1/3	937 1/2
Mars	55 1/4	4 5/6	481 1/2	47 1/4	2 5/6	281 1/4	61 1/2	6 1/3	637 1/2	74	9 1/2	950	74 1/2	9 1/2	952 1/2
Avril	53	4 1/4	425	47 1/4	2 5/6	281 1/4	59	5 3/4	575	74	9 1/2	950	78 1/2	10 1/2	1062 1/2
Mai	53	4 1/4	425	47	2 3/4	275	60	6	600	72	9	900	78	10 1/2	1050
Juin	50 3/4	3 3/5	368 3/4	49 1/2	3 1/3	337 1/2	60	6	600	70	8 1/2	850	80	11	1100
Juillet	50 3/4	3 3/5	368 3/4	49	3 1/4	325	63	6 3/4	675	71	8 3/4	875	92	14	1400
Août	49 1/4	3 1/3	331 1/4	49 1/4	3 1/3	331 1/4	66 3/4	7 2/3	768 3/4	72	9	900	91 1/2	13 7/8	1387
Septemb.	49	3 1/4	325	52	4	400	86 1/2	8 1/8	412 1/2	69 1/2	8 1/3	837 1/2	91 1/2	13 7/8	1387
Octobre	49	3 1/4	325	52 1/2	4 1/8	412 1/2	67 3/4	7 6/8	793 3/4	68	8	800	105	17 1/4	1725
Novemb.	49	3 1/4	325	52 3/4	4 2/6	418 3/4	70 1/4	8 2/3	856 1/4	71	8 3/4	875	101	16 1/4	1625
Decemb.	48 1/2	3 1/8	312 1/2	54	4 1/2	450	75 1/2	9 7/8	987 1/2	73 1/2	9 1/3	937 1/2	96	15	1500
Somme:	–	–	4437 3/4	–	–	4125	--	–	7993 3/4	–	--	10725	–	--	15074

Noms des Mois.	1763. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1763. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1763. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.	1764. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1764. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1764. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.	1765. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1765. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1765. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.	1766. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1766. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1766. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.	1767. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1767. au dessus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1767. au dessus de 36 Marcs. perte sur 100 Ecus.
	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.
Janvier	86	2 1/2	1250	84 1/2	12 1/8	1212 1/2	83	11 3/4	1175	77	10 1/4	1025	66	7 1/2	750
Fevrier	80	11	1100	79	10 3/4	1075	81 1/2	11 1/3	1137 1/2	78	10 1/2	1050	66	7 1/2	750
Mars	83 1/2	11 7/8	1187	81	11 1/4	1125	85 1/2	12 1/3	1237 1/2	70	8 1/2	850	66	7 1/2	750
Avril	80 1/2	11 1/8	1112	82	11 1/2	1150	85 1/4	12 1/4	1231 1/4	70	8 1/2	850	65	7 1/4	725
Mai	79	10 3/4	1075	83	11 3/4	1175	85	12 1/4	1225	68 3/4	8 1/6	818 3/4	64 1/4	7 1/16	706 1/4
Juin	79	10 3/4	1075	85 1/2	11 1/3	1137 1/2	94	14 1/2	1450	70	8 1/2	850	63	6 1/4	675
Juillet	76	10	1000	85 1/2	11 1/3	1137 1/2	90	13 1/2	1350	70	8 1/2	850	58	5 1/2	550
Août	78	10 1/2	1050	86	12 1/2	1250	90	13 1/2	1350	70	8 1/2	850	51	3 3/4	350
Septemb.	86	12 1/2	1250	96	15	1500	85	12 1/4	1225	70	8 1/2	850	44	2	200
Octobre	95	14 3/4	1475	92	14	1400	82	11 1/2	1150	68	8	800	43	1 3/4	175
Novemb.	90	13 1/2	1350	92	14	1400	82	11 1/2	1150	68	8	800	43	1 3/4	175
Decemb.	83 1/2	11 7/8	1187	87	12 3/4	1275	80	11	1100	67	7 3/4	775	42 1/2	1 3/5	162 1/2
Somme:	–	--	14111	--	--	14837 1/2	--	--	14781 1/4	--	--	10368 3/4	--	--	5968 3/4

Une personne, qui devoit jouir d'une Rente fixe de 3600 Dlr. Smt, au pié de 36 Marcs le Rxdl, d'Hambourg de Banque, a donc perdu depuis 1758 -- 1767. 103,049 3/4 *Dlr. Smt.*

TABLE

qui indique fommairement
les Créances progreffives de la Banque des Etats de Suède & les Désordres, qui en font réfultés.

Années.	Sommes des Billets fortis de la Banque. pour le Compte de la *Couronne.*	pour le Compte du *Comptoir* des Manufactures.	prêtés fur des Maifons, fur des Marchandifes d'Exportation, fur des Terres & fur toute forte d'Etabliffemens.	Sommes totales des Emprunts faits à la Banque.	Sommes des Billets rentrés dans la Banque à titre d'intérêts, ou d'Amortiffement.
	Dlr. Kmt.	Dlr. Kmt.	Dlr. Kmt.	Dlr. Kmt.	Dlr. Kmt.
1744	2091500	1445350	4065260	7602110	3763180
1745	—	2251860	4191400	6443260	3016200
1746	223600	2144760	4155420	6523780	2878540
1747	7626840	926910	7548710	16102460	2883870
1748	2803770	480800	10785450	14070020	3338880
1749	450000	315300	12388290	13153590	4491220
1750	2387100	424300	14265580	17076980	3736880
1751	2162090	632040	14321940	17116070	3884120
1752	8852000	459500	16071110	25382610	4407800
1753	2000000	1195000	13866470	17061470	4525100
1754	568000	1373600	16513130	18454730	4794080
1755	1190000	633330	19388970	21212300	5097880
1756	3792000	5540320	25947390	35279710	4996930
1757	15723180	4051590	29815310	49590080	5025320
1758	21772050	4234550	26843210	52849810	5527890
1759	16217000	5612020	30713140	52542160	6100540
1760	13060720	5424780	32354440	50839940	6518020
1761	17174000	5755150	25468350	48397500	6884930
1762	27266920	5659980	8821190	41748090	8151000
1763	..	..	..	..	7147048
1764	..	..	..	..	6825874
1765	..	..	..	..	7289619
1766	..	..	..	..	..
1767	..	..	..	..	..
	145360770	48561140	317524760	511446670	111284921

Désordre, que la multiplication énorme des Billets de Banque a produit dans les Affaires des Finances de ce Païs, par ce qu'on appelle ici Cours du Change, des Variations duquel on pourra juger par le Tableau dreffé d'après les Livres du Comptoir des Courtiers à *Stockholm* (*Mæcklare Contoirets Bæker*) dont voici l'Extrait pour les années 1744 -- 1767. où le Change fut fixé à 42 Marcs le Rdlr. d'Hambourg.

Années.	*Janv.* l'Ecu de Banque à Marcs.	*Fevrier* le Rdlr. à Marcs.	*Mars.* le Rdl. à Marcs.	*Avril.* le Rdlr. à Marcs.	*Mai* le Rdlr. à Marcs.	*Juin* le Rdlr. à Marcs.	*Juillet* le Rdlr. à Marcs.	*Août* le Rdlr. à Marcs.	*Sept.* le Rdlr. à Marcs.	*Octobre* le Rdlr. à Marcs.	*Nov.* le Rdlr. à Marcs.	*Dec.* le Rdlr. à Marcs.
1744	45	43	42 1/2	43 1/4	45	42 3/4	43 3/4	44	44 1/8	45	45 1/4	45 1/2
1745	45 3/4	45 1/2	46 3/4	42 7/8	42 1/4	40	—	40	40	40	—	40
1746	40	40	40	40	—	—	—	—	—	—	—	—
1747	—	—	—		45	44 1/2	45	45 1/2	44 1/4	44 1/4	45	47 1/4
1748	45 1/2	44 3/4	45	45	44	43 1/2	43 1/2	44	44	44 1/4	44 1/4	44 1/4
1749	44 1/4	44 5/8	44 3/4	44 3/4	44 1/2	44	43	43	43	42 1/2	43 1/2	43 1/2
1750	43 1/2	43 1/5	43	42 1/2	42	41 3/4	41 3/4	40 3/4	40 1/4	40 1/4	40 1/2	40 1/2
1751	40 1/2	40 5/8	40 1/2	41	40 3/4	40 3/4	40 1/2	40 1/2	39 3/4	39 1/4	40	40
1752	39 3/4	39 1/2	39 1/4	38 3/4	38 1/2	37 1/2	36	36 3/4	37	37 1/4	38	38 1/4
1753	38 1/4	38 1/8	38	37 3/4	37 1/2	37 3/4	37 3/4	38	38	38	38	38 1/2
1754	38 [illegible]	38 1/2	38 1/2	38 1/2	38 1/2	38 1/2	38 7/8	38 7/8	38 1/2	38 7/8	38 1/2	38 1/2
1755	38 1/2	38 3/4	38 1/2	35 3/4	38 1/2	38 1/2	38 1/4	37 1/2	38	38	38	40 3/4
1756	41 [illegible]	41 1/2	41 1/4	39	39 1/2	39 1/2	39 1/4	39 1/2	39 1/4	39 3/8	41 1/2	41 1/4
1757	42 1/4	40 1/4	40	40	43	43	44 1/2	46 3/4	47	46 1/4	47 3/4	49 1/2
1758	49 1/2	52 1/2	55 1/4	53	53	50 3/4	50 3/4	49 1/4	49	49	49	48 1/2
1759	48 1/2	48	47 1/4	47 1/4	47	49 1/2	49	49 1/4	52	52 1/2	52 3/4	54
1760	56	59 1/2	61 1/2	59	60	60	63	66 3/4	68 1/2	67 3/4	70 1/4	75 1/2
1761	73 1/2	72 1/2	74	74	72	70	71	72	69	68	71	73 1/2
1762	73 1/2	73 1/2	74 1/2	78 1/2	78	80	92	91 1/2	91 1/2	105	101	96
1763	86	80	83 1/2	80 1/2	79	79	76	78	86	95	90	83 1/2
1764	84 1/2	79	81	82	83	85 1/2	85 1/2	86	96	92	92	87
1765	83	81 1/2	85 1/2	85 1/4	85	94	90	90	85	82	82	80
1766	77	78	70	70	—	70	70	70	70	68	—	67
1767	66	66	66	65	64 1/4	63	58	51	44	43	43	42 1/2

Profits, que les Débiteurs ont faits depuis 1752 -- 1764. fur l'argent prêté avant l'année 1757. en ne rendant que le nombre des Daler empruntés, quoique leur valeur ait été fort diminuée, fuivant le Cours du Change marqué ici à côté.

Les *Débiteurs* n'ont rendu que le *numéraire* des Sommes empruntées avant 1757. quoique la *valeur* des Billets contre les Rdlr. de Banque, leur véritable taux, ait diminué très fenfiblement. Ils ont reçu & rendu

La *Banque* auffi-bien que les *Créanciers* particuliers auroient du recevoir au lieu du *numéraire*, autant de Daler, qu'il leur faloit, pour former la valeur des Billets lors du tems de l'Emprunt, favoir:

Années.	Dlr. Kmt.	Dlr. Kmt.
1757	22414514	30508644
1758	34911168	52366752
1759	31531090	48172499
1760	32568172	58836187
1761	34401638	68803276
1762	24484182	57129-58
1763	22553210	52624156
1764	17663296	41314357
1765	..	..
1766	..	..
1767	..	..
	220527270	409755629
	Le Numéraire des Emprunts.	La Valeur desdits Emprunts.

Il y auroit donc eu 189228359 Dlr. Cuivre à environ 68 Marcs le Rdlr. en faveur des Débiteurs.

Recapitulation.

Repartition de ces Emprunts en quatre Epoques:	Quantité de tous les Billets fortis de la Banque à chacune de ces Epoques.	Sommes d'Emprunts faits fur des Marchandifes d'Exportation à chacune de ces Epoques.	Sommes moyennes des Billets annuellement fortis de la Banque à chaque Epoque.
	Dlr.	Dlr.	Dlr.
1744 — 1747	36671610	6636840	9168902 1/2
1748 — 1756	178807480	38769263	19867497 7/9
1757 — 1760	205821990	14980610	51205498
1761 — 1762	90145590	3376220	45072795
	511446670	63762933	

Marchandises de ce Païs, n'auroit du faire, après la publication de l'*Ordonnance*, qui fixa 1767. le Change à 42 Marcs l'Ecu de Banque d'Hambourg, que *1,500,000 Rixd.* de ladite Monnoye; mais cette évaluation aussi simple que juste ayant été négligée, la Couronne devoit *dès-lors* pour ces 90 tonneaux d'or, la valeur de 2571428 *4/7 Ecus de Banque*, & par conséquent 1071428 *4/7* Rixd. *plus*, qu'elle n'avoit reçu effectivement.

La même chose étant arrivée aux *Particuliers*, il est certain, que par cette fameuse Ordonnance chaque Débiteur fut obligé de payer au moins *1/3 plus* qu'il n'avoit reçu en valeur, de sorte que *chaque Créancier*, lors même qu'il n'exigea pas le payement du Capital, fut autorisé par la Loi de gagner en l'espace de 6 ans, 102 *p. Cent* à ne compter le Rixd. emprunté qu'à 60 Marcs.

Les Finances n'ont pas été mieux réglées avant cette Epoque, les Créanciers faisant alors des pertes également injustes.

D'un autre côté il est difficile de prouver, qu'*avant* ladite Opération, les *Finances* de ce Royaume ayent été *moins* dérangées, vû qu'il est constaté, qu'avant cette Epoque de Reforme les *Débiteurs* avoient fait des gains également injustes. (v. Tabl. No. LXI. & LXII.)

Les Propriétaires des Terres se plaignent à tort de souffrir du côté des Impôts.

Les *Propriétaires des Terres* ayant au contraire vendu leurs Denrées *à proportion* que le Change a baissé ou haussé, ont à mon sens bien moins souffert, qu'ils ne voudroient faire accroire, & ont également tort de se plaindre de la présente augmentation des Impôts, vû que par une longue suite d'années, ils *n'ont payé de plusieurs Impôts que la valeur d'un tiers;* & que même en supposant le Change à 42 Marcs l'Ecu de Banque, ils ne contribueroient que *2/3* de la 1696. année & *4/5* des Impôts évalués en 1715.

En traitant des *Impôts* usités en Suède, j'ai exposé en détail les désordres, qu'a causé l'altération de la valeur numéraire des

Monnoyes; je m'en rapporte donc à ce Chapitre, & me borne d'en répéter ici quelques exemples:

Les *Mantals* - & *Skjutsfærds-penningar*, qui selon le taux de 1696. auroient du rapporter 393,783 Ecus de Banque, en comptant 2 Dlr. Smt. ou 24 Marcs par Rdlr., ne montèrent en 1768. qu'à 214,770 Rdlr. à 42 Marcs chacun; & 1774. à 105,008 Rdlr. à 72 Marcs, de façon que la Couronne reçut, même en vertu de la fameuse Ordonnance de 1767. 100,000 Ecus de Banque *moins*, qu'il ne lui avoit été accordé en 1696.

Pour ce qui est des *Impôts proprement dits*, quoiqu'on ait tâché 1715. de remédier par *l'estimation* des Monnoyes & des Denrées, dite *Kronowærdie*, aux inconvéniens de l'avilissement des Monnoyes représentatives, en haussant l'Ecu de Banque à 36 Marcs, l'*inconstance* du Change n'a pas laissé de jetter peu-après les Finances en de nouveaux désordres, & a obligé les États d'augmenter successivement les *Contributions extraordinaires*, sans qu'on ait pour cela augmenté la valeur réelle des Impôts. Je m'explique: le Contributional ayant été 1696. de 7,828,435 Dlr. Smt. ou 3,914,217 1/2 Ecus de Banque d'Hambourg à 2 Dlr. Smt. l'Ecu, il faloit naturellement *suppléer* ensuite par de nouvelles Impositions au vuide, qu'avoit laissé l'*altération* de la Monnoye, qui jointe à un accroissement de bésoins, l'a fait monter en 1768. à la Somme de *16,402,360* Dlr. Smt. ou de *4,100,590* Rdlr. d'Hambourg, à 48 Marcs & 1773. à *16,801,859* Dlr. Smt.

Le Contributional ne suffisant plus, on doit avoir recours aux Riksdags-Bewillningar.

La *Variation continuelle du Change* a été également fatale à quiconque est tenu de payer sa taxe en *denrées*, ou reçoit son payement en Argent au pié de la 1696e année.

Le premier Plan des Finances présenté en 1769.

Pour *remédier* à tous ces désordres & pour rendre le Commerce florissant, le *Committé secret* de la

1769me Diète présenta un *nouveau Plan des Finances, qui devoit reposer sur la défense totale de l'Eau de vie. f)*

Les *Adhérens*, pour en montrer la solidité, soutenoient, qu'outre une épargne annuelle de 150000 Dlr. Smt. sur les *Alambics*, on *épargneroit* encore par-là environ 58 *tonneaux d'or*, ou 866,666 2/3 tonnes de grains, desorte que la Suéde auroit dès-lors un *excédent* de plusieurs milliers de tonneaux de grains du Païs pour le soulagement de ses Fabriques. Les *Antagonistes g)* envisagèrent au contraire ledit Plan comme *défectueux jusque dans ses fondemens.* Sans compter l'impossibilité de son exécution, ni la *Contrebande*, qui se feroit de cette Liqueur, ils prétendoient, que leur Calcul avoit été fait d'après des années très fertiles, 1757--1760., pendant lesquelles l'absence d'une Armée de 30000 hommes, & de plusieurs milliers de chevaux, avoit d'ailleurs fort diminué l'importation des Grains.

La Défense totale de l'Eau de Vie en est la base.

Le *Committé secret* y en substitua donc un autre *h)*, qui fut enfin agréé.

Le second Plan est adopté.

f) Sparrschælds Memorial om Wexelstadgans Uphæfwande, 1769.
Riksensstænders *secrete Utskotts Extract. Protoc.* rœrande Wæxelcoursen af den 11. Jul. 1769. p. 16.
— *do. Betænkande* rœrande Finance Werket, den 1 Sept. 1769. p. 28.

g) Rudbecks (Gen. Maj. von) hollne Tal po Riddarhuset den 16. Sept. œfwer secrete Utskottets Extractum Protocolli, 1769.

h) Berættelse aflæmnad ifron Hoglœfl. *secrete Utskottet* angoende de 1761. 1765. upgifne Finance Planer.
Secrete *Utskotts Betænkande* rœrande Finance Werket, af den 30. Octobr. 1769.
Memorial til Riksensstænder af den 11. Nov. 1769. rœrande secrete Utskottets senare Betænkande, p. 12.
Frietzkys Memorial rœrande secrete Utskotts senare Betænkande, p. 12.

En voici les principaux Points:

1.) de *conſerver*, au moins jusqu'à la prochaine Diète, *le Capital des Billets circulans*, (environ 480 tx. d'or) en prêtant de nouveau les *intérêts*, à meſure qu'ils entreroient;

2.) d'aſſigner le ſurplus des *Dixmes* payables à la Couronne en *Cuivre*, *Fer* & *Alun*, pour augmenter de plus enplus le Capital deſtiné à la Réaliſation éventuelle;

3.) de *remettre* aux Débiteurs de la Banque toutes les nouvelles charges d'Amortiſſement impoſées à la Diète de 1766.

4.) d'*avancer*, pendant l'Entrediète, *10 tonneaux d'or* au Comptoir de fer; *3 tonneaux* pour les Ouvrages de Trollhaetta; environ *16 tonneaux* ſur des Marchandiſes d'Exportation; *20 tonneaux d'or* enBillets d'Atteſtations de la Banque (*Læno-Bank-Atteſtationer*) & *40 tonneaux* ſur les Terres &c. & enfin

5.) d'*emprunter jusqu'à 3 Millions d'Ecus* courans d'Hollande (à 5 5/9 *p. Cent* d'intérêt) deſtinés pour la direction du Change &c.

Combien la Banque avoit déja retiré de Billets en 1769.

Il eſt bon d'obſerver, que pour réduire la *Maſſe des Billets au Capital de l'Année* 1757. il avoit été réſolu 1766. de retirer ſucceſſivement pour la valeur d'environ *260 tonneaux d'or*; cependant malgré la dureté, qu'on reprocha à l'Adminiſtration des *Bonnets i)*, la quantité desdits Billets fut encore trouvée le 1. Avril 1769. de *140 tonneaux d'or plus grande*, qu'elle n'avoit été même en 1760.

Les *Dettes* de la Couronne ont été cependant *diminuées* de 159 *1/2 tonneaux d'or* depuis 1766 -- 1769. en grande partie moyennant le nantiſſement de pluſieurs prétentions de la Banque, & par le rembourſement extorqué de quelques Maiſons de Commerce.

i) Utdrag af Protocollet hollit uti Rikſensſtænders *ſecrete Utſkott* i Stockh. den 13. Dec. 1769. angoende Wexelcontoirens-Intereſſenter &c. p. 15.

Selon le Videtur du Committé Secret de la Diète de 1769. *k*)

	la Couronne devoit 1766.	a payé 1767 -- 1770.	resta encore redevable 1770.
Rixdalers de Banque d'Hambourg	530641	32200	448441
— courans de Poméranie —	133500	—	133500
— — d'Hollande —	402371	—	402371
Florins de Banque d'Hollande —	416666 2/3	416666 2/3	—
— courans	176000	—	135000
Dlr. Smt. payables en) à l'Etranger	194584	14417630	194584
Billets de Banque) à ceux du Pays	48794297		38065707
Ducats, Espèces — —	10215	1200	8250
Rixdalers, Espèces — —	227050	195000	75391
Ecus Carolins — —	3677534	378120	3213754
Daler Silfvermynt — —	327144	2000	322308
Ces Sommes réduites en Dlr. Smt. font: — —	58910801	15957011 y compris 17 tx. d'or rayés à la Banque.	46948580 ou à 58 Marcs le Rdlr. 11737146 Ecus de Banque d'Hamb.

Il me paroit au reste contradictoire d'*augmenter* de nouveau, en l'espace de 3 ans (1770 -- 1772.) la Masse des Billets d'environ *90 tonneaux d'Or, dans le dessein de rendre la Réalisation plus facile*, & de vouloir diriger le *Change*, en *empruntant* de l'Argent au dehors; j'ose d'ailleurs observer encore, que les Droits & les *Dixmes de Cuivre, de Fer & d'Alun* montant à environ 16 à 17 tonneaux d'or, il ne reste que 4 tonneaux d'or pour l'augmentation annuelle du Capital *destiné à la Réalisation*, s'il est fondé, qu'environ 12 *tonneaux d'or* en sont annuellement convertis *en Lettres de Change &c.*

k) *Secrete Utskotte Betænkande* œfwer Gen. Maj. *Rudbecks* Memorial af den 12. Jan. 1770.
Rudbecks Memorial angoende Riksdags-Bewillningar.

pour l'entretien des Miniſtres étrangers & pour d'autres payemens à faire au dehors.

Contradictions dudit Plan.

S'il eſt donc certain, que *la Réaliſation projettée ne pourra s'exécuter avec ſuccès ſans une Balance avantageuſe du Commerce*, lesdites meſures priſes pour la Direction du Change devoient néceſſairement porter à faux. Pluſieurs Perſonnes éclairées deſiroient donc dès-lors, qu'en attendant la *Réaliſation éventuelle* des Billets de Banque fût *préparée*, & conſeillèrent à cet effet :

1.) de rendre la Circulation aux *Plotes* de Cuivre, à raiſon de 45 Rixsdaler le Schifp., & de frapper les autres Monnoyes d'après un pié relatif ;

2.) d'acheter ſucceſſivement, moyennant les 35000 Schifp. de Cuivre, dont on ſuppoſa alors la Banque en poſſeſſion, environ *155760 Marcs Suédois d'argent affiné*, qui fourniroient un Capital d'environ 20 *p. Cent de ſes Billets circulans*;

3.) d'abolir le Calcul multiplié des Monnoyes d'Argent & de Cuivre, en grande partie *idéales;* de ne garder que celui de Rdlr. ou Ecus de Banque, & d'introduire ce qu'on appelle *Calcul décimal*, à cauſe des inconvéniens, qu'il y auroit de conſerver l'ancien pié de Monnoye à 534 *4/5* grains le Rdl., tandisque le vieux Riksdaler d'Hambourg même n'en a plus que *528* grains (*æſs.*) *l)*

A l'ouverture de la Diète de 1771. les Dettes de la Couronne montoient encore à

1.) 979533 Rdl. de Banque d'Hamb. dont 179533 Rdlr. n'étoient point encore autoriſés (*accepterade*) à la Banque.

2.) 1754000 Ecus de Banque d'Hollande acceptés de la Banque.

3.)

l) *Faggots* Anledning til en riktig Myntfot.

3.) 1829197 Ecus en Espèces dans le Païs, savoir:

156311 Rdlr. aux Caisses militaires, sans acceptation;
45097 -- à quelques Particuliers, acceptés;
1627789 -- à la Banque même.

4.) 46621546 Dlr. Smt. en Billets de Banque, savoir:

96666 Dlr. à la Caisse Militaire de Wadstena à 45 p. Cent.
1693328 -- en divers endroits, acceptés de la Banque, à 6 p. Cent d'intérêt.
1194566 -- en Obligations de Lotterie à 6 p. Cent.
394638 -- à décompter sur les 41 tx. d'or de Dettes à 5 p. Cent.
106900 -- pour payer d'anciennes Dettes de Fortifications à 5 p. Cent.
40000 -- au Négociant *Bagge* à 6 p. Cent.
11000 -- Fraix pour avoir fait sauter des Rocs, (*Bergsprængningskostnaden*) à 6 p. Ct.
40733889 -- à la Banque à 3 p. Cent.
273246 -- aux héritiers de *Rolamb*, de *Flemming* & de *Schlegel*.
1566177 -- Dettes contractées par la Cour précédente depuis la Diète de 1769.
511136 -- Prétentions de *Gripenstierna*, *Aschenberg*, *Brahe*, *Gœrz* &c.

En général les Dettes de la Couronne avoient été augmentées depuis 1769 -- 1771. outre 1800000 Ecus de Banque empruntés en Hollande, de 7961156 Dlr. Smt. en Billets de Banque.

Quelques Réflexions sur ce qu'on appelle en Suède Plan de Finances.

De tout ce que je viens de dire par rapport à la *Banque*, aux *Dettes de la Couronne* & à ce qu'on appelle en Suède *Systême des Finances*, j'infère, que les Finances d'un Etat peuvent être comparées à un horloge très-artistement composé, auquel on ne sauroit toucher qu'avec la dernière délicatesse, & dont une main de Maître seule peut rectifier les irrégularités.

Les *Etats de Suède* ont certainement *senti*, il y a longtems, le *dérangement* de leurs Finances; mais voulant rendre à cette machine artificielle une marche aussi réglée que vigoureuse, sans se dépouiller de leurs intérêts particuliers ni de leurs préventions, ils n'ont manqué que trop souvent de la *décomposer*, avant que d'avoir une meilleure à lui substituer.

Le Roi d'aujourd'hui & son Ministère se sont également occupés depuis la Revolution du 19. Août 1772., d'exécuter ce Projet intéressant. C'est apparemment à cet effet, que Sa Majesté n'a pas seulement fait venir *le reste des trois Millions d'Ecus*, que les Etats de 1769. avoient autorisé le Gouvernement d'emprunter pour l'exécution de ce Plan; mais Elle vient encore de négocier en Hollande un nouveau Capital de 2 *Millions de Florins d'Hollande.*

Présent Plan de Réalisation.

Voici les *principaux Points* du Plan, que *S. M.* s'est proposé de suivre pour remettre *les Espèces* en Circulation dans le Royaume de Suède:

1.) On commencera dès l'année 1777. par payer en *Espèces* une partie des *Appointemens* de tous les Officiers, tant civils que militaires;

2.) On *retirera les Billets de Banque*, & on ne permettra que ceux de 100 Dlr. & au dessus.

3.) La Banque payera à *quiconque le demandera*, des Plotes ou Platines de Cuivre pour les gros Billets, & de *la Monnoye de Cuivre* pour les petits.

4.) L'*exportation des Plotes de Cuivre* ne ſera plus chargée à l'avenir d'autres droits que ne l'eſt le *Cuivre ordinaire*;

5.) les *nouveaux Billets de Banque*, qu'on fera, ne ſeront point faits en Monnoye de Cuivre; mais en Rdlr. ou Ecus de Banque & le moindre ſera à 10 Rdlr.

On fait actuellement monter la Maſſe des Billets de Banque circulans à la valeur de *ſix Millions de Riksdaler* & l'on ſe flatte, que la *Réaliſation* pourra être opérée moyennant 200 tonneaux d'or, ou *3,330,000 Ecus de Banque en Monnoyes d'Argent ou Plotes de Cuivre.*

C'eſt à cet effet que le *Gouvernement* réſolut l'année paſſée de faire frapper *ſucceſſivement* deux Millions d'Ecus de Banque dans l'eſpace d'une année, ou 180,000 Rdlr. par mois. Il ſe flatte, que *cette Somme, jointe au Cuivre*, que la Couronne tire à titre de *Dixmes*, ne ſauroit manquer de le faire parvenir au but propoſé.

L'*impatience* de la Nation, de voir enfin établir un Syſtème des Finances, propre à conſerver *la foi publique dans le Commerce* &c. la porte d'enviſager & de prôner d'avance ce Projet, qu'on attribue à Mr. le Sécrétaire d'Etat *Liliencranz*, comme remède immanquable, à d'autant plus forte raiſon, que la plus grande partie des *Dettes de l'Etat* étant due *à la Banque*, leur rembourſement pourra ſe faire avec beaucoup de facilité; & que bien que l'*Etranger* ſe trouve nanti d'une bonne partie des Fonds nationaux en Atteſtations du Comptoir d'Etat, en Actions des Indes &c. on ſe flatte que l'*exactitude* du payement & le taux de l'Intérêt l'engageront à ne pas les retirer avec trop d'empreſſement.

Cependant les *Cenſeurs de ce Projet* n'y trouvent aucune ſolidité. Ils *contrediſent* l'aſſertion de *la richeſſe de la Banque*, & l'attribuent en grande partie *à des Emprunts dans l'Etranger*; ils ne

doutent pas, que l'Etranger, poſſeſſeur d'une grande partie des Actions, des Papiers du Comptoir d'Etat & même de pluſieurs gros Billets de Banque, ne *retire* ſes fonds, dès que par la réaliſation on ne lui laiſſera plus de moyen de gagner ſur les *viciſſitudes du Change.* Ils prétendent prévoir, que les moyens, qu'on projette, donneront à la Banque une *ſecouſſe mortelle* pour le Crédit de la Nation.

Ouvrages allégués.

Aſſocierades i foerſta, andra, tredje och femte Wæxel Contoiren til Rikſensſtænders Juſtitiæ Deputation ingiſne Fœrklaringar, (Mémoire juſtificatif des Aſſociés des 1, 2, 3 & 5mes Comptoirs du Change, remis à la Députation de Juſtice des Etats,) 4. Stockh. 1765. pgg. 64.

Faggots Anledning til en riktig Myntfot &c. (Moyen d'établir un Pié de Monnoye plus conforme aux Intérêts de l'Etat,) 8. Stockh. 1766. pgg. 18.

Færtekning œfwer de Penningeſummor, ſom Rikſensſtænders-Bank laemnad til Wæxelcontoiren &c. (Liſtes des Sommes d'Argent, que la Banque a remiſes aux Comptoirs du Change,) 4. Stockh. 1765. pgg. 20.

Frietzky, (von,) Memorial rœrande ſecrete Utskotts ſenare Betænkande, (Mémoire de Monſieur *de Frietzky* concernant l'Avis ultérieur du Committé ſecret,) 4. Stockh. 1769. pgg. 12.

Jæmfœrelſe, (Opartisk) imellan Sweriges Rikes Tilſtond och dærpo grundade Realiſationer fœr de twenne Oretalen 1665. och 1765. (Etat du Royaume de Suède, & ſes Reſſources en 1665. & 1765. pour exécuter les *Plans de Réaliſation* conçus en des tems auſſi différens,) 4. Stockholm, 1769. pgg. 28.

Nordencranz, (Commerce-Rod von,) Tankar om Hemligheter och Tyſthets Eder, (Traité des Myſtères politiques & des Sermens de ſilence &c.) 4. Stockh. 1769 - - 1771. 3 Delar.

Protocöller holne 1767. i Kongl. Maj. *Rodkammare* angoende *Banco-Lon* (Protocolles tenus au Sénat touchant les Emprunts à la Banque,) 4. Stockh. 1769. pgg. 48.

Rikſensſtænders ſtora Deputations-Betænkande uti de dit fœrwiſte Wæxel- och Banco-Aerender af den 7. Jun. 1765. (Videtur de la grande Députation des Etats, par rapport aux Affaires du Change & de la Banque, remiſes à leur examen, 4. Stockh. pgg. 40.

— *Banco-Deputations-Protocoll* hollit i Banken den 4. Jun. 1761. (Extrait du Protocolle de la Députation chargée de la reviſion des Affaires de la Banque,) 4. Stockh. 1769. pgg. 24.

— *Banco - Deputation* &c. den 13. Jun. 1766. 4. Stockholm, 1769. pgg. 18.

— *Banco Deputat.* &c. den 4. Oct. 1766. 4. Stockh. pgg. 8.

— *ſecrete Utskotts Berættelſe* til Rikſensſtænder om Statswærkets Tilſtond, (Relation du Committé ſecret, préſentée aux Etats du Royaume, concernant l'Etat des Finances,) d. 1. Mars 1765.

— *ſecrete Utskotts* Protocoll til Rikſensſtænders Plena rœrande Banco-Aerender, (Extraits du Protocolle du Committé ſecret remis aux Etats touchant les Affaires de la Banque,) d. 22 Mars 1765. pgg. 10. & 20. Sept. 1765. pgg. 10. 4. Stockh. 1766.

Les Actes relatifs ſe trouvent dans l'Utdrag utur Publiqua Handlingar, T. VIII. pgg. 5899 -- 6004.

— *ſecrete Utskotts* Protocollet, af d. 13. Dec. 1769. (Extrait du Protocolle tenu le 13. Decembre 1769. au Committé ſecret concernant les Intéreſſés des Comptoirs du Change,) 4. Stockholm, 1769. pgg. 16.

— *ſecrete Utskotts* Berættelſe angoende de 1761. *och* 1766. *upgifne Finance Planer* jæmte des ytterligare Betænkande rœrande Finance-Werket, (Relation du Committé ſecret par rapport aux Plans des Finances propoſées en 1761. & 1766.; il s'y trouve joint ſon Avis ultérieur ſur les Finances,) 4. Stockh. 1769. pgg. 80.

Rikſensſtænders ſecrete Utskotts Extractum Protocolli rœrande *Wæxelcourſen* af den 11. Jul. 1769. (Extrait du Protocolle tenu au Committé ſecret touchant le Cours du Change,) 4. Stockh. pgg. 16.

— *ſecrete Utskotts* Betænkande rœrande Finance Werket, (Videtur concernant les Finances,) d. 1. Sept. 1769. 4. Stockholm, 1769. pgg. 28.

— *ſecrete Utskotts* Betænkande œfwer General-Majorens von *Rudbeck* Memorial, af den 12. Jan. 1770. (Avis du Committé ſecret par rapport au Mémoire, que le Major-Général de *Rudbeck* a préſenté à l'égard des *Contributions extraordinaires*,) 4. Stockh. 1770. pgg. 30.

— *ſecrete Utskotts* Betænkande af den 30. Octob. 1769. 4. Stockh. 1769. pgg. 20.

Riksdags Tidningar fœr 1765 -- 1767. (Gazette de la Diète,) 4. Stockholm, No. 1 -- 200.

Rudbecks, (Gen. Maj. von,) holne *Tal* po Riddarehuſet den 16. Sept. œfwer ſecrete Utskottets Extractum Protocolli, (Diſcours prononcé le 16. Sept. à la Maiſon des Nobles ſur l'Extrait du Protocolle du Committé ſecret, daté du 1. Sept. 1769.) 4. Stockh. 1769. pgg. 8.

— Memorial til Rikſensſtænder af den 11. Nov. 1769. rœrande *ſecrete Utskotts ſednare Betænkande*, (Mémoire préſenté le 11. Nov. 1769. aux Etats touchant l'Avis ultérieur du Committé ſecret,) 4. Stockh. 1769. pgg. 12.

— Memorial d. 22. Janv. 1770. angoende *Riksdags Bewillningar*, (Mémoire concernant les Contributions extraordinaires,) 4. Stockh. 1770. pgg. 8.

Sparrſehœlds Memorial om Wæxelſtadgans *Uphæfwande*, (Mémoire de Mr. *de Sparrſehœld*, pour l'*abolition* de l'Ordonnance, qui *fixe* le Change,) 4. Stockh. 1769. pgg. 8.

Tankar, (wælmente,) huru Penninge-Stagnation kan fœrekommas, wid 1769. Ors Riksdag, (Penſées ſur les moyens d'entretenir la Circulation de l'Argent; à la Diète de 1769.) 4. Stockh. 1769. pgg. 20.

Tankar, (wælmente,) om Wæxelcourſens Stadgande, (ſur la fixation du Change,) 4. Stockh. 1769. pgg. 16.

— om Wort Penninge wæſende och Fœrſlag til en naturlig Finance Syſtem, (Traité de nos *Finances,* accompagné d'un *Projet,* pour établir un Syſtème des Finances plus ſimple,) 4. Stockh. 1769. pgg. 58.

Uplysning fœr Swenska Folket, om Anledningen och Affigterne med urtima 1769. Ors Riksdagen, (Eclairciſſemens pour le Peuple Suédois par rapport aux Motifs, qui cauſent la préſente Diète extraordinaire,) 4. Stockh. 1769. pgg. 118.

Utkaſt til en Swensk Mynt- och Finance-Hiſtoria, (Abrégé hiſtorique des Finances de Suède,) 8. Stockh. 1770. pgg. 70.

Utdrag utur Publique Handlingar, (Extrait des Actes publics,) 4. Stock. Vol. VIII. 1774.

Zetterſtens Afhandling om Mynt och Banker, (Traité des Monnoyes & des Banques,) 8. Stockh. 1768. pgg. 28.

Avis au Relieur:

Le Titre de la *feconde* Partie doit être placé avant la page 173.

Les *Tables* fe placent dans l'ordre, que voici:

No. I.	pag. 106	No. XXXVI.	pag. 242
- II.	- 108	- XXXVII. & XXXVIII.	pag. 388
- III - - XV.	- 128	- XXXIX.	- 382
- XVI.	- 136	- LX.	- 384
- XVII.	- 174	- LXI.	- 419
- XVIII - XXX.	- 178	- LXII. (A)	- 197
- XXXI - XXXIV.	- 186	- LXII. (B)	- 419
- XXXV.	- 224		

ERRATA.
SECONDE PARTIE.

page 174. Table No. XVII. Grain l. Grains
— 176. l. 6. c. à d. l. c. à d. 81.
Table No. XXX. Arc-en-ciels l. Parélies, Waeder ſolar.
page 187. l. 12. 1770. l. 1760.
— 194. l. 1. de l'autre côté - 74.
— — l. 9. la Table XLI. l. la Liſte pag. 334.
— 196. Tabl. XXXXII. (A) col. 7. Tabac Schiſp. l. Tabac Livres
— 198. l. 10. à la Suite de la Table No. XLII. l. depuis pag. 340 - 364.
— 212. l. 19. Spanmol ſtionde l. Spannemols tionde
— 216. l. 14. parceque le Roi vient d'établir l. depuis que le Roi a établi.
— 220. l. 15. 4448561 3/4 l. 4448563 3/4
— — l. 16. 103422 1/2 l. 103422 1/6
— — l. 19. 710282 l. 720282
— 226. effacez la Somme 2046.
— 246. l. 19. & les l. & on les
— 250. l. 14. y conduit l. y eſt conduite
— — l. 27. & par l. & contient par
— 257. l. 11. de toutes les Mines de Cuivre l. des Mines de Cuivre à Fahlun
— 265. l. 20. environ 35936 Schiſp. l. pour environ 14874 Rdlr.
— 271. l. 15. Charbons 3 1/2 l. Charbons à 3 1/2
— 275 l. 3. 1715 - 1740. l. 1715 & 1740.
— 337. l. 28. le total des Importations a été l. on trouvera le total des Importations

page 345. l. 7. 292 l. 392
— — l. 9. 2759 l. 2859
— — l. 13. 474 1/2 l. 47. 4 1/2
— — l. 21. Liſp. l. Pièces
— 354. l. 19. 28 l. 287
— — l. dern. Liv. l. Liſp.
— 369. l. 13. pour voir l. pour charger
— 370. l. 10. & l. & à
— 378. l. 12. de Laine l. Bas de Laine.
— — l. 31. Mariefred l. Mariefred 1.
— 381. l. 22. les l. des
— 385. l. 16. & 18. de fine l. de Laine fine
— 388. l. 1. La Table XXXVIII. montre l. Les Tables No. XXXVII. & XXXVIII. montrent
— — l. 27. & 392. l. 29. Sætter l. Sættet
— — 32. Utlandske l. Utlændske
— 395. l. 14. des l. pour les
— — l. 15. n'en l. ne
— — — que l. que de
— 399. l. 6. avant l. ayant
— 401. l. 8. reçu l. qu'on adopteroit
— 401. l. 11. grandes Eſpèces l. Eſpèces fortes
— 404. l. 13. Frœlſe l. Frælſe
— 405. l. 9. 1704489062 l. 170482223 1/3
— 406. l. penult. époque à l. époque par
— 410. l. 7. tous autres l. tous les autres.
— 413. l. 21. ſein l. ſem.
— 425. l. 8. 45 p. Cent l. 4 & 5 p. Ct.
— 428. l. 21. Jœmſœrelſe l. Jæmſœrelſe
— 429. l. penult. diſpoſeés l. diſpoſés.

Quant à la *Diphthongue* å, (Åbo, år) les Suédois la prononcent comme O. p. e. Obo, or. J'ai donc toujours ſubſtitué *la Voyelle* o à ladite Diphthongue.